



مؤسسة الحسن الثاني للمغاربة القاطنين بالخارج  
Fondation Hassan II pour les Marocains Résidant à l'Étranger

# MAROCAINS DE L'EXTÉRIEUR

Juillet 2003



© Fondation Hassan II  
pour les Marocains Résidant à l'Étranger  
Rabat - Maroc

© Organisation Internationale  
pour les Migrations

ISBN : 9954-400-19-2  
Dépôt Légal : 2003/1204  
Juillet 2003

Couverture : Khadija Kabbaj

## Présentations

La Fondation Hassan II pour les Marocains Résidant à l'Etranger a été créée pour préserver et renforcer les liens qui unissent les Marocains de l'extérieur à leur pays d'origine et pour aider ces derniers à surmonter les difficultés de l'émigration en se mettant à l'écoute de leurs attentes complexes et parfois contradictoires toujours mouvantes et variées. Malgré les difficultés liées à la distance, à l'éparpillement spatial de la communauté marocaine, à la disparité des contextes, des conditions de vie et des sorts réservés aux étrangers à travers le monde, à la diversité et à la variabilité des politiques migratoires, la Fondation Hassan II pour les Marocains Résidant à l'Etranger parvient à déployer des activités conséquentes sur le plan culturel, religieux et éducationnel ; à fournir une assistance humanitaire, sociale et juridique à ceux qui se trouvent confrontés à des difficultés ; à faciliter la tâche de ceux qui désirent réaliser des projets économiques au Maroc et à réaliser une multitude d'activités en partenariat avec de nombreuses associations artistiques, sportives, culturelles...

Dans l'exercice de ses activités, la Fondation s'expose cependant, au risque de ne pas être en phase avec les attentes des Marocains de l'extérieur, de mener des actions inadaptées à leurs besoins ou mal ajustées à leurs préoccupations, en raison notamment, de l'extrême rapidité des changements socioculturels que connaît la communauté marocaine et de la connaissance imparfaite et approximative que la Fondation a de la réalité mouvante du terrain et de la complexité des vécus quotidiens dans un nombre croissant de contrées.

D'où la nécessité, depuis toujours ressentie, de mieux connaître la condition des Marocains de l'extérieur, de mieux en suivre les évolutions et les mutations, de mieux cerner leurs difficultés et de mieux en appréhender les nouvelles potentialités. D'où la nécessité d'avoir plus de visibilité pour mieux les accompagner et mieux les servir au moyen d'actions mieux ciblées et plus pertinentes. En 1994, l'*Annuaire de l'Emigration*, réalisé sous la direction de Kacem Basfao et Hind Taarji avec la collaboration d'une centaine d'universitaires et de journalistes d'ici et d'ailleurs, s'inscrivait dans ce sens. Mais l'initiative, louable à tout point de vue, n'eut pas de suite ni pour élargir l'étude à d'autres pays ni pour actualiser les données et suivre l'évolution. Quelques années plus tard, la Fondation songe à se

## 6 - Marocains de l'Extérieur

doter d'une structure permanente et d'un outil institutionnel d'observation et d'analyse qu'elle entend créer avec l'aide de spécialistes et d'experts des migrations.

Cet appui professionnel et ce concours technique seront heureusement trouvés auprès de l'Organisation Internationale des Migrations avec laquelle la Fondation a signé en avril 2002 un accord de partenariat et d'assistance technique pour la mise en place au sein de la Fondation Hassan II, d'un observatoire de la communauté marocaine à l'étranger (OCME).

Le présent ouvrage est le premier fruit de cette fructueuse coopération. Il sera suivi par d'autres publications qui se pencheront sur la situation de la communauté marocaine dans d'autres pays. Puis viendront les études thématiques et transversales plus pointues et plus approfondies ainsi que les actualisations périodiques...

De la sorte, la Fondation se donne des tableaux de bord et des indicateurs lui permettant de déployer des activités mieux ancrées aux réalités et plus efficaces. Ce faisant, elle prétend aussi verser au dossier de l'émigration des données et des analyses plurielles périodiquement renouvelées à partir des deux rives et susceptibles d'alimenter l'un des plus grands débats de notre époque. Du même coup, elle aspire à fournir les matériaux nécessaires à l'élaboration d'une politique globale en direction des Marocains de l'extérieur engagée dans la défense de leurs droits, attentive aux difficultés et aux dérives de l'émigration et désormais bâtie sur la capacité des Marocains de l'extérieur à participer à la modernisation et au développement socio-économique et culturel du Maroc, leur aptitude à fortifier le lien transméditerranéen et leur vocation à contribuer à l'approfondissement du dialogue interculturel et à la promotion de la culture de la convivialité et de la paix.

Mes remerciements vont au Directeur Général de l'Organisation Internationale pour les Migrations, Monsieur Brunson Mckinley et à ses collaborateurs comme ils vont à tous ceux qui ont contribué à la mise en place de l'OCME et naturellement à ceux qui, par leur contribution, ont façonné cet ouvrage.

**Omar Azziman**  
*Président Délégué de la Fondation Hassan II  
pour les Marocains Résidant à l'Étranger*

Ce rapport est le premier résultat des activités de l'Observatoire de la Communauté marocaine à l'étranger. Structure d'études et d'analyses appliquées, le projet d'Observatoire est le fruit du partenariat entre la Fondation Hassan II pour les Marocains Résidant à l'Etranger et l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM), avec une coopération financière du Gouvernement des Pays-Bas.

La migration internationale, sous ses différents aspects, est en effet un élément incontestable dans la vie sociale et économique de notre époque. Chaque gouvernement se trouve confronté à un double défi : celui de comprendre la situation migratoire qui lui est propre, pour pouvoir ensuite la gérer à son avantage et à l'avantage des migrants concernés. Cela équivaut à dire que tout effort d'élaboration d'une politique migratoire passe naturellement par un travail d'étude et de recherche. D'où la signification essentielle du projet de l'Observatoire.

Ce projet a comme mission d'identifier de manière régulière et fiable les tendances sociologiques, culturelles, économiques et juridiques des Marocains Résidant à l'Etranger (MRE) à travers la mobilisation d'outils analytiques pluridisciplinaires. Structure opérationnelle de la Fondation Hassan II, l'Observatoire est une interface qui relie les milieux de la recherche scientifique et universitaire aux ONG et institutions spécialisées.

A travers une démarche synthétique, le présent rapport analyse les nouvelles tendances à la fois qualitatives et quantitatives liées aux marocains résidant en Allemagne, en Belgique, en Espagne, en France, en Italie et aux Pays-Bas. Des questions d'une grande actualité telles que la gestion des remises et leurs impacts, les droits des migrants, ainsi que les processus de leur intégration sociale et économique sont abordées sur la base de faits actualisés et pertinents.

Par ailleurs, il est heureux de constater que ce travail ne fait pas l'économie d'une analyse détaillée des éléments institutionnels et juridiques, relatifs aux récentes politiques migratoires des pays d'accueil et leur impact sur la situation générale des migrants marocains.

Les thématiques qu'il aborde, ainsi que la méthodologie qu'il adopte font de ce rapport un excellent outil de travail pour les praticiens de la migration aux

## 8 - Marocains de l'Extérieur

niveaux des centres de recherche, des gouvernements et des ONG, de même qu'au sein des organisations internationales concernées.

Les lecteurs pourront aussi remarquer que ce travail est un instrument de dialogue sur les opportunités concrètes de coopération liées aux MRE en Allemagne, en Belgique, en Espagne, en France, en Italie et aux Pays-Bas.

Pour l'OIM, le travail de l'Observatoire s'encadre d'une façon centrale dans les dossiers de la gestion régionale des phénomènes migratoires et du renforcement des liens avec les diasporas nationales, qui constituent de plus en plus un élément capital dans la vie économique et sociale de tous les pays.

Que chacun des participants, experts et partenaires financiers, reçoivent les remerciements chaleureux et reconnaissants pour avoir rendu possible la réalisation de cette publication.

**Brunson Mckinley**  
*Président de l'Organisation Internationale  
pour les Migrations*

## **Marocains d'Europe : une perspective comparée**

Aujourd'hui les Marocains vivant à l'extérieur de leur pays sont plus de deux millions, dont près de 82% résident dans l'Union européenne. Il s'agit d'une véritable émigration dans le monde, comme le fut jadis celle des Italiens, des Grecs, des Turcs, des Libanais et d'autres populations originaires du bassin méditerranéen. Désormais, les Marocains sont la première nationalité non européenne en Belgique, en Espagne et en Italie, alors qu'en France on en compte presque 800 000.

Cette migration se caractérise par des liens très forts avec le pays d'origine, ce qui n'empêche pas une installation durable et un enracinement dans le pays d'arrivée.

En ce qui concerne l'Europe, cette migration a connu deux étapes aussi bien chronologiques que géographiques : celle de l'émigration vers les pays de l'Europe du Nord, plus ancienne, et celle vers les pays de l'Europe du Sud, bien plus récente, datant des dernières décennies du xx<sup>e</sup> siècle. La crise pétrolière de 1973, qui marque le début du changement des politiques migratoires qui conduisent au regroupement familial, indique aussi le début des migrations vers les pays du Sud. Aujourd'hui, les différences existantes entre les migrations plus anciennes et celles plus récentes, entre les groupes installés dans des différents pays, sont en train de s'estomper mais, comme on l'apprend dans ce rapport, elles demeurent pour le moment encore importantes.

Différents auteurs soulignent la complexité de l'interprétation des migrations (S. Collinson, 1994 : 26 ; S. Castles et M.J. Miller, 1993). Cette complexité est due à la nature multidimensionnelle (économique, sociale, culturelle) du phénomène migratoire et au fait que les effets de la migration ne cessent pas de dépasser les causes, d'agir rétroactivement sur celles-ci, voire même de les produire (J. Gaude, 1982 : 63).

Les études sur les ressortissants marocains en Europe sont nombreuses. Dans chaque pays européen l'on trouve des données, des statistiques et des recherches qui les concernent, ce qui n'est pas toujours le cas pour d'autres pays où émigrent les Marocains. Des ouvrages et des articles, notamment écrits en français mais aussi dans d'autres langues européennes, pour la plupart pub-

liées dans des revues spécialisées, touchent à des aspects spécifiques de leur installation (les jeunes, la religion, le mouvement associatif, le travail, etc.). Il s'agit souvent d'études locales, concernant une ville ou une région. A ce bagage de connaissances il faut ajouter le domaine très peu exploré, mais très riche, des mémoires et des thèses de doctorat au Maroc ainsi qu'en Europe. Comme le remarque Khaldi, il serait temps de rendre accessible un répertoire bibliographique commenté de ces travaux.

Néanmoins, il s'agit pour la plupart de recherches effectuées par des établissements du Nord. A quelques exceptions près, on ne trouve pas d'études comparatives entre les différents pays d'installation, ni d'études comportant des vues du pays d'origine. Le regard du Sud est donc le premier aspect novateur de ce rapport, qui ne se focalise pas seulement sur les MRE en tant qu'«immigrés», dans leur rapport avec les sociétés d'accueil, mais en tant que personnes à part entière, dans leur relation complexe avec deux sociétés et deux cultures.

## **1. Les différents systèmes européens d'inclusion-exclusion**

### **1.1 Des termes et des statistiques**

Le premier aspect qui ressort de l'analyse comparée des différents rapports présentés dans cet ouvrage est la difficulté, voire l'impossibilité, d'effectuer une comparaison simpliste entre les données fournies par l'un ou l'autre des pays européens. En d'autres termes, le nombre de Marocains en Espagne ne peut pas être comparé avec le nombre de Marocains aux Pays-Bas ou en France parce qu'on n'utilise pas les mêmes critères. Cela ne relève pas seulement de la fiabilité plus ou moins grande des systèmes de collecte des données dans chaque pays, ni seulement des différentes sources des données (recensements, registres de la population plus ou moins informatisés), mais surtout des différentes conceptions et définitions de l'«étranger», voire de l'allogène, qui existent dans chaque pays. Ces définitions, qui ont leur origine dans des systèmes juridiques et culturels différents qui ont leurs racines dans l'histoire de chaque pays, produisent des règles d'inclusion-exclusion différentes. Ce n'est pas là seulement une question de terminologie ou de systèmes statistiques, mais du cadre conceptuel, voire philosophique, de référence. Il ne s'agit pas d'un clivage marginal ou secondaire, réservé à l'attention des spécialistes mais, bien au contraire, de conceptions qui influencent la vie même des allogènes, comme bien le savent les MRE qui vivent cela.

Le clivage principal, mais non pas le seul, est celui entre les pays qui construisent leurs statistiques en partant du clivage entre «nationaux»- et «étrangers», comme la France (Attané) et les pays qui posent le clivage entre «indigènes» et «allogènes» (suivant le lieu de naissance), indépendamment de la nationalité. Par exemple, aux Pays-Bas si l'on comptabilise les personnes de nationalité marocaine (et qui n'ont pas la nationalité néerlandaise), on compte environ

130 000 Marocains (1999), mais si l'on compte les résidents nés au Maroc, indépendamment de la nationalité, on comptabilise alors environ 250 000 personnes (Perrin). Dans l'Europe qui se veut unie, ces différences conceptuelles ne sont pas suffisamment soulignées et amènent à de fausses comparaisons, ne permettant pas de saisir entièrement le statut des immigrés.

A ce propos, Perrin, nous rappelle qu'il faut «bien connaître les systèmes statistiques nationaux pour ne pas se tromper (...) (et) ne pas confondre une différence réelle de situation avec une différence résultant de systèmes statistiques différents». Si cela est évident pour les démographes et les statisticiens, il l'est beaucoup moins pour ceux (chercheurs, agents sociaux, hommes politiques, journalistes) qui utilisent les statistiques sans savoir comment elles ont été construites.

Parfois, même le lecteur le plus avisé est amené à des confusions : ainsi, par exemple, un Marocain né en France et naturalisé sera comptabilisé comme Français alors qu'un Marocain né aux Pays-Bas et naturalisé sera comptabilisé comme allochtone. De plus, ces deux personnes demeureront des Marocains pour leur pays d'origine. Qu'est-ce que cela comporte du point de vue de la vie pratique? Et de sa propre construction identitaire ?

Tous les auteurs du rapport ont pris soin de souligner et éclairer cet aspect, qui devient particulièrement important quand on a affaire à la deuxième génération ou aux personnes naturalisées.

Au-delà des données enregistrées par les différents pays européens on a aussi les données fournies par les consulats marocains. Là aussi la prudence est nécessaire et surtout il faut bien savoir ce que les données peuvent dire et ce qu'elles ne peuvent pas dire (seulement une partie des MRE est enregistrée auprès des consulats).

En ce qui concerne la terminologie utilisée pour définir les «Autres», on se trouve face à une véritable profusion de termes (allogène, allochtone, migrant, immigré, émigré, résidant à l'étranger, étranger, minorité, etc.), qui a ses racines dans les différentes langues européennes et dans le cadre conceptuel sous-entendu. Presque tous ces termes font l'objet de définitions différentes. De plus cette terminologie a connu des changements suivant l'évolution des politiques migratoires et de l'intégration (Attar, El-Bardai, Perrin). Ainsi, par exemple, le terme allochtone souligne aussi, au-delà du lieu de naissance, une différente origine socioculturelle. Bien sûr, cette terminologie n'est pas neutre.

Peut-on appeler «immigré» un jeune de la deuxième génération ? A-t-on le droit de souligner l'origine des parents d'un naturalisé ? Le fait d'inclure les naturalisés dans les statistiques des allogènes est-il un fait de «racisme masqué» ou tout au contraire relève-t-il de la volonté d'en préserver la culture d'origine et l'égalité des chances ? Dans les débats publics, les parties concernées soulignent la «*politically correctness*» du terme qu'elles emploient par rapport à l'usage stigmatisant des termes employés par ailleurs. Cette pluralité de termes pour définir l'Autre, loin d'être l'indice d'une volonté de dépasser les pièges liés

à l'opposition national-étranger, est un indice d'incertitude et du manque d'un projet commun européen.

### 1.2 D'immigrés à allochtones, à citoyens

La perspective juridique et politique maintient la distinction entre migrations internes à un pays et migrations externes, alors que les deux phénomènes ne sont pas différents. C'est donc l'existence de la frontière – qui sépare deux espaces normatifs et deux systèmes politiques différents – qui pose au centre la question de la migration (A.R. Zolberg, 1989 : 405). C'est le fait de passer une frontière et le statut juridique de l'individu par rapport à celle-ci, bien plus que le déplacement géographique en soi qui définit le migrant.

La position des migrants par rapport à la loi induit à distinguer des catégories diverses d'«immigrés» (cf. R. Bauböck, 1994), auxquelles correspondent des niveaux de droits (ou d'absence de droits) divers : les clandestins, qui résident illégalement dans un pays et, n'ayant pas de papiers, ne peuvent pas être identifiés ; les irréguliers, qui résident illégalement mais qui sont identifiables par leurs papiers d'origine (passeport...). Ces deux premiers groupes ne rentrent pas dans les statistiques, sauf quand il s'agit d'actes de régularisation, et leur nombre est l'objet d'estimations parfois aventureuses. Ensuite les réguliers, qui ont un permis de séjour temporaire et résident légalement dans un pays dont ils n'ont pas la nationalité-citoyenneté<sup>1</sup>; les réguliers sédentarisés, ceux qui ont un permis de séjour permanent ou de longue durée ; enfin les naturalisés, ceux qui ont intégré la nationalité du pays de résidence. Parmi les réguliers sédentarisés et les naturalisés, on trouve le groupe de plus en plus important des ressortissants de la deuxième et troisième génération.

Le seul critère de la nationalité ne suffit pas à saisir l'évolution de la présence allogène (Attar). Hammar (1990) détecte entre les non-nationaux (les «étrangers») et les nationaux qui jouissent des pleins droits, un troisième groupe, qu'il appelle *denizen*, les «habitants», qui bien que résidant de façon permanente et régulière dans un pays et, de plus en plus fréquemment, y étant nés, n'ont pas la citoyenneté et ne jouissent pas des droits politiques. Le statut hybride de ces «habitants» influence leur vie et aussi la façon dont ils sont perçus et acceptés-refusés par la population indigène. La frontière ethnique devient alors une double frontière (S. Wallman, 1978 ; A. Peterson Royce, 1982), dans le sens où, si d'un côté c'est le groupe immigré qui s'auto-définit, de l'autre c'est la société d'accueil qui lui impose une identité. Dans cette définition, bien sûr, l'aspect culturel est fondamental.

La présence de ces *denizen* se pose comme un élément qui met en crise le niveau de démocratie atteint par les pays européens : peut-on accepter que des personnes qui vivent et travaillent dans un pays ne jouissent pas des pleins droits, notamment politiques ?

---

1 - En Europe il n'y a pas de consensus sur le rapport entre ces deux termes...

Une deuxième question qui est très rarement abordée de façon directe, bien qu'elle soit sous-jacente à beaucoup de démarches concernant les naturalisations, est celle du loyalisme par rapport au pays d'origine et aussi par rapport au pays d'installation. Peut-on être loyal à deux pays ? Et quel est le rapport entre ces deux loyautés ? Quelle forme cette loyauté prend-t-elle ? Quel est le rapport entre citoyenneté et nationalité ? Entre culture d'origine et nationalité ? Autant de questions qui n'ont pas de réponses univoques ou définitives. Dans la plupart des pays européens la naturalisation dépend nécessairement de l'acquisition d'un certain degré d'intégration culturelle. Ainsi, Attané note qu'en France la connaissance de la langue française «selon sa condition» est un élément déterminant dans le processus de naturalisation et que «les enquêtes sur la moralité, le loyalisme et l'assimilation sont diligentées par les préfectures». On trouve des démarches similaires et *a fortiori* dans d'autres pays européens et notamment en Belgique. Il est significatif que pendant les années 80 et 90, la majorité des pays européens concernés par l'immigration ont apporté des changements importants au statut de la nationalité (notamment l'Allemagne, la France, la Belgique, l'Italie, les Pays-Bas...) parfois dans le sens d'accélérer et de simplifier la procédure de naturalisation (Attar), dans d'autres cas pas nécessairement dans le sens d'une plus grande ouverture.

## 2. Pistes de recherche

Tout en étant conscients des limites de ce rapport, dues notamment aux difficultés de repérer et comparer des données provenant de sources très différentes, on le considère néanmoins comme un effort important. Son but est, par un bilan des données et des informations qui sont disponibles, de fournir un cadre de base et en même temps de déceler quels sont les trous noirs, les aspects les moins connus, de l'installation des Marocains à l'étranger. Il ambitionne donc d'indiquer des nouvelles pistes de recherche, voire de souligner celles qui demeurent les moins explorées.

### 2.1. Des éléments novateurs

Au cours des années 90 on remarque un certain nombre d'aspects novateurs qui vont dans la direction d'une plus grande diffusion et articulation de la migration marocaine. Elle devient à la fois plus complexe et plus diversifiée.

En ce qui concerne les zones de destination et d'installation, les années 90 voient tout d'abord les Marocains s'investir dans les pays de l'Europe du Sud, notamment en Espagne et en Italie (Izquierdo Escribano, Blangiardo). De plus, pendant la décennie, dans le pays d'ancienne comme de nouvelle immigration, on voit des régions qui auparavant n'avaient pas ou peu été touchées par l'immigration prendre de l'importance. En France, par exemple, c'est la région du Languedoc-Roussillon qui voit augmenter les ressortissants du Maroc alors qu'ils diminuent dans des régions d'ancienne immigration comme le Nord-Pas-de-Calais (Attané). En Espagne, les ressortissants marocains s'installent de plus

## 14 - Marocains de l'Extérieur

en plus dans les régions agricoles de Murcie et de Valence alors qu'en même temps ils diminuent dans la région de Madrid (Khaldi). En Italie, les Marocains se concentrent dans les régions du Nord (Blangiardo, M'Barki).

Dans certains pays on note une concentration des MRE dans les grandes villes, comme en France (57%), aux Pays-Bas (48%) ou en Belgique (52% dans l'arrondissement de Bruxelles seulement).

En ce qui concerne le marché du travail, on note une plus grande différenciation des secteurs dans lesquelles les Marocains s'investissent. Ils ne se concentrent plus dans l'industrie lourde comme au début de la migration en Europe du Nord, en considération aussi des transformations de ce secteur, mais intègrent d'autres secteurs, notamment le commerce, les services, le bâtiment et l'agriculture avec des concentrations différentes suivant les pays. Ainsi, en Espagne c'est l'agriculture et les services qui priment tandis qu'en France 50% de Marocains sont des ouvriers. Aux Pays-Bas, au début des années 90, les Marocains se concentrent dans le secteur des mines, de l'industrie et des entreprises d'intérêt public (52% des salariés marocains) alors qu'à la fin de la décennie ils ne sont que 33% (El-Bardai).

Cette différenciation professionnelle comporte aussi, dans certains cas, le passage au travail autonome. En Europe, l'offre de travail demeure discontinue et concerne avant tout des activités délaissées par les autochtones. Ce fait se heurte à la volonté des immigrés de ne pas se limiter simplement à gagner leur pain. Ils sont à la recherche de conditions de travail meilleures, d'une "bonne opportunité" pour remonter dans l'échelle sociale. La différenciation des métiers exercés par les MRE ainsi que l'apparition d'initiatives de travail autonome, se placent dans cette perspective.

Néanmoins, comme le note Khaldi, en Espagne -mais on peut signaler la même chose en Italie- contrairement aux pays de l'Europe du Nord, le passage du travail salarié au travail autonome n'est pas nécessairement l'indice d'une ascension sociale, mais plutôt d'une adaptation des travailleurs marocains aux réglementations en vigueur en matière d'immigration et de travail ainsi qu'aux fluctuations du marché du travail (emplois à terme ou précaires).

Le poids croissant des femmes et des familles indique une installation à long terme. Désormais on a quitté le stéréotype de l'immigré marocain en Europe des années 70 comme étant un homme en âge de travailler, célibataire ou ayant laissé sa famille au Maroc.

Si dans certains pays on enregistre une répartition de plus en plus équilibrée entre les sexes (en Belgique, en France et aux Pays-Bas la population marocaine féminine atteint 47%), dans d'autres pays d'immigration plus récente on est encore loin de cela, mais la tendance demeure la même (Espagne 33%, Italie 30%). En général, on peut affirmer qu'au niveau européen la tendance au rééquilibrage entre les sexes est déjà bien avancée.

Aujourd'hui on doit quitter un autre stéréotype, celui des femmes marocaines comme totalement dépendantes de leurs époux et exclues du marché du travail. Les données nous montrent que la part des femmes sur l'ensemble de la population marocaine active a augmenté, bien qu'augmente aussi le chômage. En France, au cours de la décennie, la population féminine marocaine active a augmenté de presque 45%, notamment dans la tranche d'âge entre 40 et 50 ans alors que la population masculine active diminue légèrement (Attané) et la part des femmes actives varie suivant les groupes d'âge (entre 25 et 55 ans) entre 35% et 50%, dont environ 50% sont des employées. Aux Pays-Bas la part des femmes sur l'ensemble de la population marocaine active passe de 36% à 40% (El-Bardai). En Espagne, à la fin des années 90, la part des femmes actives et titulaires d'un permis de travail est de 18% alors qu'au début de la décennie elle était de 14% (Khaldi). En Italie le nombre de placements des femmes marocaines sur l'ensemble des Marocains passe de 7% à 12% (M'Barki). En Espagne comme en Italie, mais aussi peut-être dans d'autres pays, cette donnée ne nous permet pas de comptabiliser les femmes qui exercent un travail au noir, employées surtout dans le domaine de l'aide familial.

Dans certains pays d'ancienne immigration on note une diminution du nombre de ressortissants étrangers, due surtout aux naturalisations (France, Pays-Bas). En effet, les Marocains se situent, en Allemagne, en Belgique et aux Pays-Bas, parmi les immigrés qui font le plus de demandes de naturalisation (aux Pays-Bas 27% des étrangers naturalisés sont d'origine marocaine). En Allemagne, en Belgique et en France, les MRE naturalisés représentent entre 18% et 30% des ressortissants marocains alors que le cas le plus éloquent est aux Pays-Bas où les naturalisés atteignent 45% (cf. R. Van der Erf et L. Heering, L., 2002 : 19-20), la Belgique n'étant pas loin de ce chiffre.

## **2.2. Des questions ouvertes**

Un des aspects qui a été souvent négligé dans les études européennes sur l'immigration et qui ne ressort pas des statistiques disponibles, concerne les origines régionales (mais aussi sociales) des migrants : à quelques exceptions près, on ne dispose pas aisément de données, par exemple, concernant la part des personnes originaires du Souss sur l'ensemble des Marocains résidant en France ou celle des ressortissants de Ouarzazate sur l'ensemble des résidents aux Pays-Bas. Bien sûr, des recherches et des observations empiriques (B. Hamdouch, 2000 : 23-36) montrent que les Rifains vont plutôt en Espagne et en Allemagne alors que les marocains originaires de la région de Beni Mellal vont plutôt en Italie. Dans le rapport sur l'Allemagne, cette donnée émerge des enquêtes sur le terrain et du dépouillement d'un échantillon d'inscrits aux Consulats marocains de Francfort et Düsseldorf (Berriane).

Pourtant, les différences régionales ainsi que sociales et culturelles (origines citadines ou villageoises, par exemple) peuvent parfois contribuer à expliquer les différents niveaux d'intégration (économique, culturelle) atteints par les MRE dans les pays d'installation.

Un autre aspect très peu connu de la migration et qui mériterait d'être creusé concerne les réinstallés, c'est-à-dire ces Marocains qui, après un séjour à l'étranger plus ou moins long, décident de rentrer dans leur pays. Comme le note Berriane, on ne dispose pas de données permettant de cerner leur importance : «l'état actuel de la statistique sur la migration internationale marocaine ne permet aucunement de fournir la moindre appréciation chiffrée sur le poids des retours par rapport aux départs».

Le retour peut être dû à l'échec du projet migratoire, mais aussi à son plein succès. Quel est alors l'impact économique, social et culturel de ces personnes une fois rentrées dans leur milieu d'origine ? Quels sont les changements qu'ils induisent ? L'hypothèse avancée par Berriane, suivant laquelle il est possible «de soutenir l'idée que le succès professionnel suite à une émigration à l'étranger, est intimement lié à une émigration de courte durée» demeure fort intéressante et nécessiterait d'être précisée et approfondie par des analyses et des enquêtes ultérieures. Ces questions concernent aussi les nouveaux entrepreneurs issus de l'émigration (J. Césari, 2002) et leurs investissements dans le pays d'origine.

Parmi les réinstallés, bien sûr, il y a aussi une partie de personnes à la retraite. Mais là aussi on ne dispose pas des données indiquant la part des MRE retraités qui sont rentrés au Maroc sur l'ensemble des retraités. Combien de maisons bâties avec les efforts d'une vie, demeurent vides ? Quels sont les besoins exprimés par ces personnes ? Autant de questions qui attendent une réponse.

La double question de l'intégration économique et sociale de la deuxième et de la troisième génération des MRE est certainement un des aspects les plus importants et intéressants en ce qui concerne le futur proche des communautés marocaines. Aux Pays-Bas la deuxième génération représente désormais 43% de l'ensemble de la population d'origine marocaine (El-Bardai).

Le maintien/évolution/re-élaboration de l'identité culturelle parmi les générations successives, est certainement un des aspects les plus importants et intéressants en ce qui concerne le futur proche des communautés marocaines. C'est aujourd'hui le véritable défi. Le débat sur le maintien ou la perte des liens avec la culture d'origine (notamment les questions de la religion et de la langue d'origine, mais aussi de son histoire, des valeurs de sociabilité) demeure ouvert et attend des analyses sérieuses qui ne soient pas endoctrinées.

Des questions comme celle des mariages mixtes, des ménages et de leur évolution (notamment Attar) et des étudiants marocains (dans le cas de l'Allemagne) montrent aussi des aspects novateurs qui mériteraient d'être creusés davantage.

### **3. Vers une perspective transnationale ?**

Des recherches de plus en plus nombreuses soulignent l'aspect transnational de la migration, le fait que celle-ci n'implique pas nécessairement un choix définitif et univoque entre deux sociétés et deux cultures, mais que beaucoup de personnes vivent entre des mondes, tissant des liens économiques, financiers, sociaux et culturels et développant à cette fin un savoir-faire spécifique. Des rela-

tions et des interactions multiples s'établissent entre le pays de départ et le pays d'arrivée, qui constituent une sorte de société intermédiaire. Désormais bon nombre de Maghrébins vivant en Europe ne sont plus, soit «ici» soit «là-bas» mais à la fois «ici» et «là-bas» (Berriane) <sup>2</sup>.

Les filières ethniques qui alimentent ce mouvement de va et vient facilitent le départ et l'installation des nouveaux arrivés ainsi que la diffusion d'informations sur le pays d'installation, comme c'est le cas notamment des Rifains en Allemagne. A cela s'ajoute le fait que : «Aujourd'hui, grâce au téléphone portable, à l'antenne parabolique et aux émissions des télévisions nationales envoyées par satellites et grâce à Internet pour la seconde et troisième génération, les distances sont remarquablement réduites et Nador et Oujda sont bel et bien à côté de Düsseldorf ou de Francfort.» (Berriane)

Dans les recherches futures on devrait apprendre des migrants à dépasser les limites nationales et à mieux exploiter les possibilités d'échange et de comparaison, en n'oubliant pas, en même temps, le côté pratique, voire opérationnel de la recherche, notamment dans ses liens avec la coopération.

Comme nous l'avons déjà dit, ce travail de collecte et d'analyse de données, complexe et difficile, nous laisse peut être sur notre faim. Beaucoup reste à faire. Comme le dit Perrin : «au-delà des statistiques globales, il faut aussi insister sur la nécessité d'approfondir la connaissance des motivations et valeurs individuelles des migrants, ce qui suppose de multiplier les études de cas complémentaires et les enquêtes plus précises sur le terrain.»

Mais il fallait bien commencer quelque part.

**Ottavia Schmith di Friedberg**  
*Chercheur Anthropologue*  
*Université de Trieste*  
*Italie*

---

2 - Cf. O. Schmidt di Friedberg, 1999 ; A. Tarius, 1992.

### Bibliographie et sources

- Basfao K., Taarji H. (éds.), 1994, *L'Annuaire de l'Emigration-Maroc*, Afrique-Orient, Rabat-Casablanca.
- Bauböck, R., 1994, *The Integration of Immigrants*, Council of Europe, Strasbourg, octobre.
- Berriane, M., 1996, «La geografía de destino de los emigrantes marroquíes en Europa», in Lopez García B. (éd.), *Atlas de la Migración Maghrebí en España*, Taller de estudios internacionales mediterraneos - Centro Internacional Carlos V, Universidad Autonoma de Madrid Ediciones, Madrid, pp. 53-54.
- Berriane, M. et Hnaka A., 2002, «Les entrepreneurs migrants au Maroc», in Cesari, J. (éd.), *La Méditerranée des réseaux. Marchands, entrepreneurs et migrants entre l'Europe et le Maghreb*, Maisonneuve et Larose, Paris, pp. 117-175.
- Belguendouz, M., 1999, *Les Marocains à l'Etranger : Citoyens et Partenaires*, Boukili Impression, Kénitra.
- Castles S., Miller M.J., 1993, *The Age of Migration. International Population Movements in the Modern World*, MacMillan, London.
- Césari, J., 1999, *Les anonymes de la mondialisation*, l'Harmattan, Paris.
- Césari, J. (éd.), 2002, *La Méditerranée des réseaux. Marchands, entrepreneurs et migrants entre l'Europe et le Maghreb*, Maisonneuve et Larose, Paris.
- Charef, M., 1999, *La circulation migratoire marocaine : un pont entre deux rives*, Sud Contact, Rabat.
- Charef, M. (éd.), 2002, *Les migrations au féminin*, Editions Sud Contact, Rabat.
- Chattou, Z., Belbah, M., 2002, *La double nationalité en question. Enjeux et motivations de la double appartenance*, Karthala, Paris.
- Collinson, S., 1994, *La migrazioni internazionali e l'Europa*, Il Mulino, Bologna.
- Di Comite, L., Moretti, E., 1992, *Demografia e flussi migratori nel Bacino mediterraneo*, La Nuova Italia Scientifica, Roma.
- Gaude, J., 1982, *Phénomène migratoire et politiques associées dans le contexte africain*, B.I.T., Genève.
- Hamdouch, B. (éd.), 2000, *Les Marocains résidents à l'étranger. Une enquête socio-économique*, INSEA, Rabat.
- Hammar T., 1990, *Democracy and the Nation State : Aliens, Denizens, and Citizens in a World of International Migration*, Avebury/Gower, Aldershot.
- Khachani, M., «Migrations from Arab Maghreb Countries to Europe : present situation and future perspectives», *Forum*, v.1, n.1, mai.

- Lopez García B. (éd.), 1996, *Atlas de la Migración Maghrebí en España*, Taller de estudios internacionales mediterraneos - Centro Internacional Carlos V, Universidad Autonoma de Madrid Ediciones, Madrid.
- Ma Mung, E., 1992, «L'expansion du commerce ethnique : Asiatiques et Maghrébins dans la région parisienne», *Revue européenne des migrations internationales*, n.1, p. 39-58.
- Peraldi, M. (éd.), 2001, *Cabas et containers. Activités marchandes informelles et réseaux migrants transfrontaliers*, Maisonneuve & Larose, Paris.
- Peterson Royce, A., 1982, *Ethnic Identity. Strategies of Diversity*, Indiana University Press, Bloomington.
- Saint-Blancat, C., 2000, «L'immigrazione femminile maghrebina: nuove identità di genere e mediazione tra culture», in P. Basso et F. Perocco (éds.), *Immigrazione e trasformazione della società*, F. Angeli, Milano.
- Schmidt di Friedberg, O., 1992, «Dix ans d'immigration marocaine en Italie. Un premier bilan (1981-1991)», *Maroc Europe*, n.3, p. 123-138.
- Schmidt di Friedberg, O., 1998, «Stratégies des migrants et positionnement de l'islam en Italie», in R. Leveau (éd.) *Islam(s) en Europe. Approches d'un nouveau pluralisme culturel européen*, Cahier n.13 du Centre Marc Bloch, Berlin, pp. 85-103.
- Schmidt di Friedberg, O., 1999, «Immigré et entrepreneur : un choix inévitable ? Les Marocains à Milan», *Studi Emigrazione*, n.136, pp. 677-699.
- Schmidt di Friedberg, O., 2000, «tre en Europe sans être européen : les Marocains en Italie du Nord», in L.Tosi (éd.), *Europe, its Borders and the Others*, Edizioni Scientifiche Italiane, Napoli, pp. 539-555.
- Schmidt di Friedberg, O., 2001, «Les immigrés marocains en Italie. Quel avenir ?», in R. Leveau, C. Wihtol de Wenden, K. Mohsen-Finan (éds.), *Nouvelles citoyennetés : réfugiés et sans-papiers dans l'espace européen*, IFRI, Paris, pp. 143-164.
- Schmidt di Friedberg, O., 2002, «Entre local et transnational. Les réseaux économiques et les activités d'entreprise des Marocains à Milan et à Turin», in Cesari, J. (éd.), *La Méditerranée des réseaux. Marchands, entrepreneurs et migrants entre l'Europe et le Maghreb*, Maisonneuve et Larose, Paris, pp. 27-62.
- Schmidt di Friedberg, O., Saint-Blancat, C., 1998, «L'immigration au féminin : les femmes marocaines en Italie du Nord. Une recherche en Vénétie», *Studi Emigrazione*, n.131, pp. 483-498.
- Sciortino, G., 1999, «Le politiche di controllo migratorio nel contesto europeo», *Diritto, Immigrazione e Cittadinanza*, n.3, pp. 21- 40.
- Tarrius, A., 1992, *Les fourmis d'Europe. Migrants riches, migrants pauvres et villes internationales*, l'Harmattan, Paris.

## 20 - Marocains de l'Extérieur

- Tarrus, A., 1995, *Arabes de France dans l'économie mondiale souterraine*, Editions de l'Aube, Paris.
- Van der Erf, R. et Heering, L. (éds.), 2002, «Moroccan Migration Dynamics : Prospects for the Future», *IOM Migration Research Series*, n.10, IOM International Organization for Migration, Genève.
- Wallman, S., 1978, «The Boundaries of «Race»: Processes of Ethnicity in England», *Man*, vol.13, n.2, pp. 200-17.
- Zolberg, A. R., 1989, «The Next Waves : Migration Theory for a Changing World», *International Migration Review*, vol.23, n.3, pp. 403-430.

## **Les Marocains résidant en Allemagne**

La population d'origine marocaine résidant en Allemagne tourne autour de 80 000 personnes. Cet effectif est loin d'atteindre le chiffre de 1,9 million de Turcs vivant dans le même pays. Représentant autour de 1,1% de l'ensemble de la communauté étrangère de l'Allemagne, les Marocains ont un poids insignifiant et nombreux sont les Allemands qui, jusqu'à une date récente, ignoraient la présence de Marocains en Allemagne et les identifiaient aux Turcs car pratiquant la même religion. Mais malgré sa faiblesse numérique aussi bien au niveau du pays d'accueil qu'au niveau de l'émigration internationale marocaine, la présence des Marocains sur le sol allemand est très intéressante à analyser. Cette migration est originale sur plusieurs plans et la mise en évidence de cette originalité contribue à une meilleure connaissance de la communauté marocaine résidant à l'étranger dans sa globalité et ses spécificités. L'étude des caractéristiques démographiques et sociales des Marocains résidant en Allemagne se fera par le biais de ce prisme en mettant en évidence les traits originaux de cette migration.

### **1. Evolution des effectifs des Marocains en Allemagne : une migration tardive et à forte composante rifaine**

En 2001, la communauté marocaine vivant en Allemagne était forte de quelques 79 444 personnes<sup>1</sup>. Malgré sa faiblesse numérique comparée à d'autres communautés, elle constitue la troisième communauté musulmane en Allemagne après les Turcs (1 947 938) et les Iraniens (98 555 personnes), la première communauté africaine et arabe loin devant les Tunisiens (24 000 personnes) et les Algériens (17 150).

Le tableau 1 montre clairement qu'avec la Turquie, que la statistique officielle allemande situe géographiquement en Europe, l'Allemagne est d'abord et avant tout un pays d'immigration européenne. En effet, avec 5 834 688 effectifs (dont 1 947 938 Turcs), l'Europe fournit 79,7% de la communauté étrangère vivant en Allemagne.

Il reste que la présence marocaine dans ce pays est assez originale puisque son itinéraire migratoire diffère totalement de celui des Tunisiens et surtout des

---

1 - Ceci est le chiffre officiel que donne le Service fédéral des Statistiques (Statistisches Bundesamt) et qui correspond à la population enregistrée officiellement et en règle. L'effectif total de la communauté marocaine en Allemagne est cependant évalué à quelques 100 000 personnes.

Algériens. Ces derniers étaient pratiquement absents, leurs effectifs ne dépassant pas les 5 000 jusqu'en 1988 et leur arrivée en grand nombre n'ayant commencé qu'à partir de 1993 suite aux événements internes que connaît leur pays.

**Tableau 1 : Poids relatif des principales communautés étrangères en Allemagne (2001)**

Pays d'origine	Effectifs des résidents étrangers en Allemagne	Pourcentage de la population étrangère
1. Turquie	1 947 938	26,6
2. République Fédérale de Yougoslavie	627 523	8,5
3. Italie	616 282	8,4
4. Grèce	362 708	4,9
5. Pologne	310 432	4,2
6. Croatie	223 819	3,0
7. Autriche	188 957	2,6
8. Bosnie Herzégovine	159 042	2,2
9. Portugal	132 625	1,8
10. Espagne	128 713	1,7
11. Royaume Uni	115 167	1,6
12. Etats Unis	113 528	1,6
13. Hollande	112 362	1,5
14. France	111 374	1,5
15. Iran	98 555	1,3
16. Roumanie	88 080	1,2
17. Vietnam	95 542	1,3
<b>18. Maroc</b>	<b>79 444</b>	<b>1,1</b>
20. Afghanistan	71 662	0,9
21. Hongrie	55 978	0,7
22. Liban	49 109	0,7
<b>Total</b>	<b>7 318 628</b>	<b>100</b>

Source : *Statistisches Bundesamt*

La principale particularité de l'émigration marocaine vers l'Allemagne reste le caractère tardif de son déclenchement, mais aussi la forte présence de flux issus du Rif et particulièrement de l'oriental. C'est la raison pour laquelle l'étude de l'évolution de l'émigration marocaine vers l'Allemagne se confond souvent dans la littérature avec celle de l'émigration des habitants du Rif oriental en particulier et du Maroc oriental en général.

Le premier contingent<sup>2</sup> de travailleurs marocains arrivé officiellement en Allemagne se composait de 1 800 personnes recrutées directement dans les mines de fer de Ouichane dans le Rif par une commission allemande en 1964. Il a été précédé quelques dizaines d'individus, véritables pionniers, après être passé par d'autres pays européens.

2 - I. Khateeb et B. Basten, 1991.

Puis c'est au cours des années 60 et du début des années 70 qu'arrivent les plus importantes vagues de migrants marocains, sur les pas de ces premiers pionniers, constituant le noyau initial de la présence marocaine.

Dès le milieu de la décennie 70 ce flux se stabilise autour d'un taux d'accroissement annuel de 5% en moyenne, taux qui descend jusqu'à 2,8% entre 1975 et 1976. Dans une deuxième phase le taux d'accroissement annuel grimpe de façon assez forte (10,4% entre 1978 et 1979 ; 12,3% entre 1979 et 1980 ; 9,8% entre 1980 et 1981). Il s'agissait de l'effet du regroupement familial qui s'est enclenché dès 1979 et sur lequel nous reviendrons plus loin.

La troisième phase commence avec le début des années 80 et marque à nouveau une stabilisation des arrivées autour d'un taux d'accroissement compris entre 2 à 3%.

Enfin à partir de 1997 la communauté marocaine en Allemagne amorce une baisse qui perdurera jusqu'à nos jours (tableau 2). Cette baisse correspond à la baisse générale de la population étrangère vivant en Allemagne (graphique 1) sauf pour des nationalités provenant de zones géographiques instables (Iran, Irak, Afghanistan, Algérie).

**Tableau 2 : Evolution des effectifs des Marocains résidant en Allemagne**

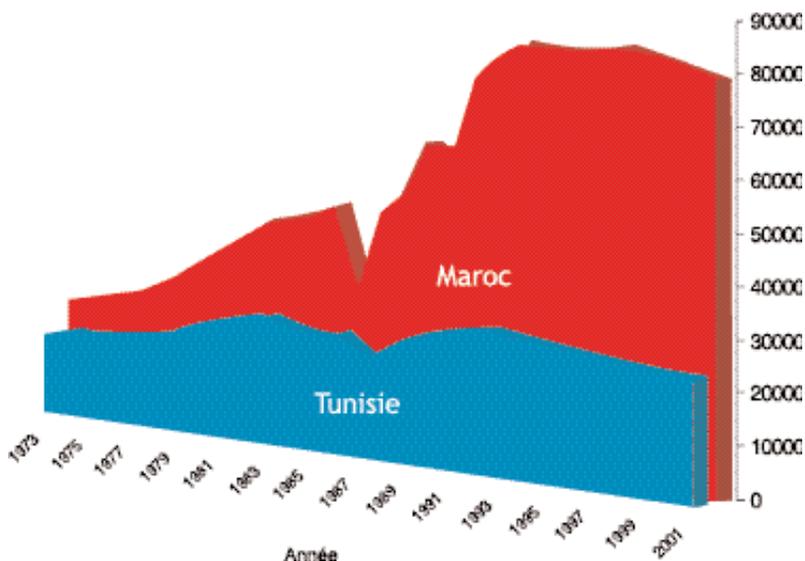
Années	Effectifs	Années	Effectifs
1973	22 367	1988	52 069
1974	24 006	1989	61 848
1975	24 957	1990	69 595
1976	25 671	1991	75 145
1977	27 126	1992	80 278
1978	28 907	1993	82 803
1979	31 933	1994	82 412
1980	35 854	1995	81 922
1981	39 374	1996	82 927
1982	42 590	1997	83 904
1983	44 192	1998	82 748
1984	45 137	1999	81 450
1985	48 132	2000	80 266
1986	31 963	2001	79 444
1987	47 310		

Source : Statistisches Bundesamt

Véritable fait de société, ces arrivées des années 60 relativement tardives des chefs de foyers provenant en majorité du Rif oriental appartiennent à la tradition migratoire de la région. Elle ne correspondait pas toujours à des départs aux motivations économiques. Nombreux sont ceux parmi nos interlocuteurs qui ont insisté sur la nécessité de s'expatrier ne serait-ce que pendant une partie de leur jeunesse pour aborder la vie. Parfois et contrairement à l'idée admise, les considérations exclusivement économiques ne se trouvent pas à l'origine du départ. Dans de nombreux cas -que l'on ne peut certes pas généraliser- les émigrés arrivés en

Allemagne n'appartenaient pas au moment de leur émigration aux familles les plus pauvres. Leur existence économique était relativement bien assurée -avant l'émigration- par la possession de biens immobiliers, d'un fonds de commerce ou d'une entreprise artisanale assez rentable, hérités parfois des parents.

**Graphique 1**  
**Evolution des effectifs de la population marocaine officiellement enregistrée en Allemagne**



D'autres, moins chanceux, ont déclaré avoir, éprouvé à un moment de leur vie, le besoin de quitter le pays parce que « cela est ainsi » ; selon d'autres interlocuteurs le séjour en Europe est une nécessité relevant du prestige social qui consiste à quitter au moins une fois dans sa vie la société locale à la recherche de plus de liberté. Les résultats d'une enquête menée par nos soins à Al Aaroui ne limitent pas les motivations du départ aux seules considérations d'ordre économique, bien que ces dernières soient majoritaires (tableau 3). En comparant les motifs des 262 chefs de ménages partis en premier avec ceux des membres les ayant suivi on peut tirer les enseignements suivants : pour la première génération, les motifs économiques arrivent en premier et correspondent à une phase historique de l'émigration rifaine en particulier et marocaine en général. Mais malgré cela nous notons une certaine importance de motivations peu habituelles dans la littérature classique décrivant les causes de l'émigration. Sous le terme « personnels » nous avons regroupé toutes les raisons qui relèvent du besoin d'évasion de la société rifaine contraignante, de celui du prestige à la volonté de vivre une expérience enrichissante, enfin à la nécessité de quitter le pays pour une courte durée. Cette rubrique représente 16 % des motifs avancés par la première génération.

Pour la génération de migrants ayant suivi la première, le regroupement familial prend le dessus et ce pour des raisons évidentes, alors que les raisons personnelles dépassent nettement les considérations économiques.

**Tableau 3 : Motifs de l'émigration en Allemagne du chef de ménage et des deux membres du ménage l'ayant suivi - Al Aaroui, (1996)**

Motifs de l'émigration	Chef du ménage	Deuxième migrant	Troisième migrant
Economiques	180 - 68,7%	24 - 10,4 %	5 - 6,4 %
Regroupement familial	40 - 15,3 %	116 - 60,0 %	62 - 79,5 %
Personnels	42 - 16,0 %	38 - 29,6 %	11 - 14,1 %
<b>Total</b>	<b>262 - 100,0 %</b>	<b>152 - 100,0 %</b>	<b>78 - 100,0 %</b>

Source : Berriane et Hopfinger, *Migration internationale et croissance urbaine dans le Grand Nador* (sous presse)

Il faut néanmoins se garder de faire de l'émigration rifaine une simple recherche de l'aventure et de l'inconnu. Comme toutes les migrations traditionnelles, elle est liée dans la majorité des cas à la recherche de revenus supplémentaires dans une situation de pénurie. Elle a concerné essentiellement des personnes issues du milieu rural et dans leur majorité analphabètes.

## 2. Structures démographiques : deux générations bien distinctes

Ces différences (tableau 3) dans les motivations de l'émigration entre les générations doivent être prises en compte également dans l'analyse de l'évolution des structures démographiques des Marocains vivant en Allemagne. Rappelons pour cela le profil moyen de l'immigré marocain qui vivait en Allemagne au milieu de la décennie 70, c'est-à-dire à la veille du ralentissement puis de l'arrêt des mouvements migratoires de travail vers l'Europe en général et l'Allemagne en particulier. La communauté marocaine, forte à l'époque de quelques 27 000 personnes, était à majorité rifaine avec des caractéristiques socio-démo-économiques assez homogènes. Il s'agissait d'une population essentiellement masculine, en cours de vieillissement, dont la présence était volontairement temporaire, en majorité employée dans les secteurs minier et industriel ou dans les branches les moins valorisantes du tertiaire, à la recherche d'un travail et d'une épargne avec l'espoir d'un retour au pays dans des conditions valorisantes.

Dans ce contexte intervient la fermeture des frontières européennes à la main-d'œuvre issue des pays du sud. L'immigration marocaine en Allemagne va être sérieusement perturbée et à l'instar de l'émigration marocaine en général, elle va faire preuve d'une certaine capacité d'adaptation à cette nouvelle situation. Parmi les moyens destinés à contourner la fermeture des frontières, le regroupement familial sera utilisé au maximum jusqu'à ce que les autorités des pays d'accueil posent de nouvelles contraintes. Il faut néanmoins rappeler que ce sont en fait les pays d'accueil eux-mêmes qui, dans un premier temps, incitent au regroupement familial. Ceci est très remarquable dans le cas de l'Allemagne où le regroupement familial va être encouragé, voire

sollicité, par une série de mesures édictées dès 1975 :

- en 1975-76 le législateur allemand décide la suppression des allocations familiales pour les enfants de travailleurs étrangers qui ne résident pas avec leurs parents en Allemagne. En 1978 ces allocations familiales sont fortement diminuées ;

- la réforme fiscale qui a suivi désavantageait également les immigrés dont les enfants ne vivaient pas avec eux ;

- la politique d'intégration prônée par l'Allemagne, qui considérait que le fait d'avoir sur son sol de nombreuses familles vivant séparées de leurs enfants ne cadrait pas avec l'image d'une démocratie sociale humanitaire et respectueuse des droits de l'homme ;

- cette politique d'intégration visait également à satisfaire les intérêts des employeurs qui souhaitaient à l'époque un peu plus de stabilité dans les emplois et cherchaient donc à fixer leurs salariés en les poussant à regrouper leurs familles.

Derrière ces mesures et leurs motivations officielles, notamment celles relatives aux allocations familiales et à la fiscalité, se cachait le souhait à la fois de décourager les candidats à l'immigration et de pousser une partie des immigrés installés sur le sol allemand à rentrer chez eux. Ces mesures ont été prises dans la deuxième moitié des années 70, juste après la sérieuse crise économique qui a secoué l'Europe et qui a marqué le début de la révision de la politique migratoire de nombreux pays du vieux continent.

Mais c'était sans compter avec la forte capacité de populations vivant depuis toujours de l'émigration à mettre au point des stratégies de contournement. Le résultat de cette politique a été finalement le contraire de ce qui était recherché. Intervenant au milieu des années 70 la politique de suspension des flux migratoires des pays européens va limiter le mouvement de va et vient des migrants marocains. Ces derniers pouvaient autrefois interrompre leurs séjours en Allemagne et rentrer au pays pour reprendre le chemin de l'émigration lorsque cela redevenait nécessaire. Les hommes partaient souvent seuls laissant leurs familles dans le *douar* d'origine. La fermeture des frontières devant la main-d'œuvre immigrée transforme le projet migratoire en migration permanente. Elle va pousser la majorité des travailleurs marocains à faire venir leurs familles en Allemagne, cette mesure étant devenue l'unique possibilité pour immigrer en Europe. Les travailleurs marocains vont inaugurer de ce fait une phase de regroupement assez remarquable. Il vont dans un premier temps procéder à des regroupements primaires qui consistent à faire venir les familles vivants au Maroc, pour ensuite faire largement appel au regroupement secondaire, qui concerne la constitution de nouveaux ménages par le biais du mariage de deux personnes dont l'une est installée en Allemagne et l'autre au Maroc et qui se trouvent ainsi en droit de demander leur regroupement familial.

**Tableau 4 : Evolution de la structure démographique d'un échantillon de ressortissants marocains enregistrés aux consulats marocains de Düsseldorf et de Francfort, par sexe**

Classes d'âge	1970		1971		1972		1973		1974		1975		1976		1977		1978		1979		1980		1981	
	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F
- 16 ans	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	2	0	1	0	0
16 à 19	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20 à 29	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3	1	2	0	0	0	1	0	1	2	8	5	19	14
30 à 39	2	0	2	1	0	0	3	1	0	0	41	17	33	26	23	43	32	34	41	70	17	48	32	42
40 à 49	20	1	36	7	0	0	49	1	0	0	164	25	100	18	64	15	70	18	54	42	38	29	27	18
50 et plus	59	1	56	1	0	0	36	0	0	0	162	7	132	10	62	5	49	13	30	25	4	16	6	11
<b>Total</b>	<b>81</b>	<b>2</b>	<b>94</b>	<b>9</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>88</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>370</b>	<b>50</b>	<b>267</b>	<b>54</b>	<b>149</b>	<b>63</b>	<b>152</b>	<b>65</b>	<b>126</b>	<b>141</b>	<b>67</b>	<b>99</b>	<b>84</b>	<b>85</b>
Nés en Allemagne	0		4		0		0		0		0		2		0		1		1		5		0	

Classes d'âge	1982		1983		1984		1985		1986		1987		1988		1989		1990		1991		1992		1993	
	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F
- 16 ans	0	2	3	7	3	1	2	2	1	1	3	2	7	6	1	0	13	2	6	2	30	36	24	23
16 à 19	1	1	4	1	0	1	0	1	0	0	4	2	4	0	2	0	116	65	107	82	34	28	1	1
20 à 29	29	24	35	30	46	36	59	32	69	66	57	43	98	62	94	50	58	26	56	21	47	19	33	8
30 à 39	11	37	10	30	33	34	32	35	21	2	60	14	48	21	21	6	39	16	31	13	29	14	3	5
40 à 49	13	14	8	16	18	19	17	15	5	20	19	6	8	17	3	6	5	13	3	10	6	4	2	1
50 et plus	4	15	4	10	12	11	7	23	6	24	12	18	1	26	3	8	6	10	3	11	1	5	0	1
<b>Total</b>	<b>58</b>	<b>93</b>	<b>64</b>	<b>94</b>	<b>112</b>	<b>102</b>	<b>117</b>	<b>108</b>	<b>102</b>	<b>140</b>	<b>155</b>	<b>85</b>	<b>166</b>	<b>132</b>	<b>124</b>	<b>70</b>	<b>237</b>	<b>132</b>	<b>206</b>	<b>139</b>	<b>147</b>	<b>106</b>	<b>63</b>	<b>31</b>
Nés en Allemagne	10		17		7		4		4		11		11		13		40		33		41		21	

Source : *Registres d'immatriculation des Consulats du Maroc à Francfort et à Düsseldorf*

M= sexe masculin

F= sexe féminin

Les résultats du dépouillement des registres de l'immatriculation des deux consulats du Maroc en Allemagne illustrent bien ce mouvement massif de regroupement<sup>3</sup>. Les immatriculations des femmes, qui représentaient moins de 17% dans le total des Marocains enregistrés aux deux consulats au début des années 70, connaissent une progression spectaculaire à partir de 1979 pour atteindre des records approchant les 60% au cours des années 80 (tableau 4). Les jeunes de moins de 20 ans, qui étaient auparavant quasi-absents parmi les inscrits, sont fortement présents parmi ces inscrits au cours des années 80 et 90.

Une interprétation fine de ces résultats permet même de suivre les principales étapes de ce processus de regroupement. Le nombre très faible des inscrits avant 1975 s'explique par le fait que les services consulaires n'étaient pas encore opé-

3 - En prélevant des échantillons représentant environ 10% des inscrits aux deux consulats et en les répartissant le long des années entre 1970, début des inscriptions à Francfort et 1993, date du dépouillement, nous avons supposé que les nouvelles inscriptions correspondaient en gros à de nouveaux arrivés (tableau 4).

rationnels avant cette date. Ceci explique également le nombre subitement élevé des inscrits en 1975, les consulats ayant commencé leurs campagnes d'enregistrement cette année là. A partir de cette date on peut distinguer trois grandes phases dans le profil démographique des populations marocaines vivant en Allemagne (tableau 5).

- De 1975 à 1978, les registres des deux consulats font état d'inscriptions qui concernent de façon presque exclusive des hommes (80,2%) adultes dont l'âge varie pour une bonne part d'entre eux entre 20 et 49 ans (45,5%). Les jeunes et les adolescents sont absents (0,3%) ; les femmes faiblement présentes (19,8 %). Plus intéressante pour la suite de la comparaison est la part des femmes adultes dont l'âge est compris entre 20 et 49 ans : elle ne représentait dans ce total que 16,8 %. Les immatriculations des premières années rappellent ici le profil démographique de la première génération tel qu'il a été résumé plus haut.

- De 1979 à 1986 la part des inscrits de sexe masculin tombe à 45,8 % et celle des inscrits de sexe féminin grimpe à 54,1 %. Mais ces deux moyennes cachent de grands écarts que révèle l'analyse par classes d'âges. La part des adolescents et des jeunes (jusqu'à 19 ans) augmente légèrement (2,1%), la classe des femmes âgées de 20 à 49 ans grimpe à 44,4 % et celle des hommes de même classe d'âge se maintient à 40%. Autrement dit, les deux consulats ont enregistré pendant cette période plus de femmes et plus de jeunes. En partant de l'hypothèse que ces nouvelles inscriptions concernent des personnes nouvellement arrivées en Allemagne<sup>4</sup> l'apparition des jeunes correspondrait à des enfants accompagnés de leurs mères venus rejoindre les chefs de ménages dans le cadre d'un regroupement primaire. Mais le gonflement des effectifs des femmes laisse supposer également la constitution de nouveaux ménages suite à des mariages entre de jeunes immigrés arrivés seuls en Allemagne lors de la période précédente et de jeunes femmes venues les rejoindre suite à ce mariage. Ceci est souligné par le surplus des femmes âgées de 20 à 49 ans par rapport aux hommes de même âge (707 femmes pour 643 hommes). Ainsi parallèlement au regroupement dit primaire nous assistons également à des regroupements de type secondaire. Au cours de la même période nous enregistrons les premières naissances de Marocains en Allemagne.

---

4 - Il est difficile d'imaginer que toutes ces femmes et tous ces jeunes résidaient déjà en Allemagne et ont décidé subitement de se faire enregistrer massivement pendant cette période.

**Tableau 5 : Les trois grandes phases du regroupement familial de la communauté rifaine en Allemagne**

Paramètres	Phase I : de 1975 à 1978		Phase II : de 1979 à 1986		Phase III : de 1987 à 1992	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Total des hommes	938	80,2	730	45,8	1 035	60,9
Total des femmes	232	19,8	862	54,1	664	39,1
Jeunes jusqu'à 19 ans (les deux sexes)	4	0,3	34	2,1	516	30,4
Homme de 20 à 49 ans	532	45,5	643	40,3	682	40,1
Femmes de 20 à 49 ans	197	16,8	707	44,4	123	21,2
<b>Total</b>	<b>1 170</b>	<b>100</b>	<b>1 592</b>	<b>100</b>	<b>1 699</b>	<b>100</b>
Enfants marocains nés en Allemagne	3		48		149	

Source : *Registres d'immatriculation des Consulats du Maroc à Francfort et à Düsseldorf*

• De 1987 à 1992 la part des inscrits de sexe masculin augmente à nouveau sans toutefois atteindre les taux enregistrés pendant les années 70 : sur un total de 1 699 inscrits, les hommes représentent 60,9%. Le regroupement primaire continue et concerne surtout les enfants puisque les jeunes nouveaux inscrits représentent 30,4 %. Lors de nos enquêtes à Nador nous avons justement remarqué que souvent la première opération de regroupement ne concerne que la femme accompagnée des enfants les plus jeunes. Ceux déjà scolarisés ou étudiants restaient au Maroc en attendant le retour de la famille toujours programmé. Dans un deuxième temps et lorsque les émigrés se sont rendus compte que la suspension de l'immigration était amenée à durer, ils ont essayé de faire venir le reste de la famille. Ainsi le flux d'arrivée des jeunes se perdure pendant cette phase, ce que traduisent bien les statistiques. Néanmoins ce flux commence à baisser suite aux mesures très restrictives prises par les différents pays d'accueil.

Par ailleurs si le nombre de personnes inscrites de sexe masculin augmente à nouveau par rapport à celui des femmes, il est à remarquer que la différence est cette fois-ci bien marquée pour la classe d'âge 20-29 ans (410 inscrits pour les hommes contre 221 pour les femmes) et il est à supposer que cette sur-représentation des jeunes hommes correspond également à des regroupements de type secondaire suite à des mariages. Autrement dit, si lors de la phase précédente, la constitution de nouveaux ménages a joué dans le sens du rééquilibrage de la structure démographique, les ménages constitués lors de cette phase correspondent à une autre logique. Les hommes célibataires du début des années 70 se décidant à fonder leurs foyers non pas au Maroc mais en Allemagne, d'où l'arrivée surtout de femmes. Il s'agit en fait d'une solution idéale pour contourner l'arrêt de l'immigration officielle et qui consiste à contracter un mariage entre un jeune du Maroc et une fille de famille immigrée

en Europe. Ce mariage peut faire l'objet d'une véritable transaction, la dote très élevée versée à la famille de la jeune fille étant considérée comme un investissement par la famille du jeune candidat à l'émigration ; d'où le fait que ce sont surtout les jeunes hommes qui vont bénéficier de cette procédure. Celle-ci a permis à plusieurs jeunes de la province de réaliser leurs rêves d'émigrer et nous avons, lors de nos enquêtes dans le Grand Nador, relevé des dizaines de mariages de ce genre, fêtés surtout l'été lors des retours des émigrés en congés annuels. Cette forme de regroupement aboutit à une véritable sélection des candidats à l'émigration, seules des familles relativement aisées pouvant prétendre à ce type de mariage.

Notons, enfin, que lors de cette troisième phase, le nombre des naissances de Marocains en Allemagne augmente de façon très nette traduisant l'installation sur place de façon définitive ou pour une longue durée de ménages marocains qui procréent sur place.

Suite à ces mutations, dont le regroupement familial est le principal moteur, on va assister à un rééquilibrage de la structure démographique de la communauté marocaine en Allemagne et la stabilisation des familles dans l'immigration.

Dès le début des années 90, la structure démographique de la communauté marocaine résidant en Allemagne va présenter un profil tout à fait différent de celui qu'elle avait jusqu'à la deuxième moitié de la décennie 70. La comparaison des structures par âge et par sexe de la situation à la fin des deux premières phases que nous avons distinguées et en 1993, année de l'exploitation des données, permet de saisir les grandes modifications. Sur un total de 4 847 Marocains établis en Allemagne et enregistrés aux deux consulats jusqu'en 1993, 59,7% sont de sexe féminin. Nous sommes donc loin de cette population marocaine essentiellement masculine des années 70. Mais nous nous éloignons également de la forte présence des femmes du milieu de la décennie 80.

**Tableau 6 : Modification de la structure par âge et par sexe de la population rifaine résidant en Allemagne**

Classes d'âge	1986		1993		Total
	M	F	M	F	
- 16 ans	0,5	1,3	1,4	1,5	<b>1,5</b>
16 à 19	0,4	0,4	10,7	13,4	<b>11,7</b>
20 à 29	14,0	17,5	23,6	24,2	<b>23,8</b>
30 à 39	17,2	41,2	18,6	29,6	<b>22,7</b>
40 à 49	35,3	23,7	24,1	17,4	<b>21,6</b>
50 à 65	32,5	15,8	21,7	13,9	<b>18,8</b>
<b>Total</b>	<b>100%</b> <b>(n=1934)</b>	<b>100%</b> <b>(n=1083)</b>	<b>100%</b> <b>(n=3035)</b>	<b>100%</b> <b>(n=1812)</b>	<b>100%</b> <b>(n=4847)</b>

Source : *Registres d'immatriculation des Consulats du Maroc à Francfort et à Düsseldorf*

Ces mutations se traduisent également par un rajeunissement de la population (tableau 6). Le poids de la classe des moins de 30 ans (37% en 1993) marque ce rajeunissement de la population marocaine vivant en Allemagne et il est probable que la part des jeunes soit sous-estimée par les statistiques consulaires, car il nous a été confirmé que souvent les parents n'enregistrent leurs enfants que lorsque ces derniers approchent l'âge de 16 ans et ont besoin de pièces d'identités fournies par les services consulaires.

Saisis par le biais des immatriculations consulaires, le rééquilibrage démographique de la communauté marocaine et son rajeunissement sont confirmés par les statistiques officielles que publie l'administration allemande. Les femmes représentent 40,4% de la population totale inscrite auprès des services des étrangers et la structure par âge des données officielles de la ville de Francfort montrent que désormais le tiers de la population marocaine de Francfort est composé d'enfants (2 499 personnes) alors que les hommes (3 505 personnes) représentent 45,2% et les femmes (1 744) 22,5%. La classe d'âge des plus de 60 ans ne représente encore que 3,3%, alors que celle des moins de 30 ans atteint 55%.

Aujourd'hui, la communauté marocaine en Allemagne est assez composite sur le plan démographique. Elle comporte, certes, les éléments déjà décrits en 1970, c'est-à-dire les travailleurs immigrés arrivés lors de la première phase et de leur propre grès. Mais cette communauté regroupe désormais d'autres éléments. Ce sont les jeunes de la deuxième génération, qui, contrairement à la génération des primo migrants, sont souvent en contact direct avec la société allemande et sa culture et se positionnent différemment par rapport à celle-ci. Si leur insertion dans la société allemande pose parfois de sérieux problèmes à la fois culturels, économiques et identitaires, cette même insertion, si elle réussit, posera d'autres problèmes quand au devenir des relations avec la région d'origine.

En effet, l'installation permanente des ménages constitués par la première génération à laquelle s'ajoutent désormais les jeunes venus dans le cadre du regroupement familial, mais aussi ceux nés en Allemagne, en se traduisant par le relatif équilibre de la structure démographique que nous avons analysé suppose une stabilisation de la communauté et un enracinement dans le pays.

Cette évolution se retrouve dans les données officielles que produit et centralise le Service Fédéral des Statistiques. Elle transparaît tout d'abord à travers la durée de séjour. Globalement et selon les données officielles que centralise le Service Fédéral des Statistiques 24,3% de cette communauté se trouve en Allemagne depuis plus de 20 ans (7% y vivent depuis plus de 30 ans), 31,2% y sont installés entre 10 et 20 ans et 44,5% y sont arrivés depuis moins de 10 ans (statistiques de 2000). Soutenue par des arrivées durant les années 80 et 90, cette migration s'appuie donc sur des noyaux anciens qui remontent à la décennie 60. Cette ancienneté relative ne se retrouve pas chez toutes les autres communautés étrangères (tableau 7).

Elle se confirme par les statistiques des naissances étrangères en Allemagne. On relève ainsi que 25,2% des Marocains résidant en Allemagne sont nés dans ce pays

## 32 - Marocains de l'Extérieur

contre 9% pour les Algériens, 9,3% pour les Egyptiens, 16% pour tous les Africains et 37,4% pour les Turcs (tableau 8). Comparés donc aux autres communautés étrangères, les Marocains se situent entre ceux récemment arrivés (Algérie, Egypte) et ceux ayant déjà pris souche comme les Turcs.

**Tableau 7 : Durée de séjour en Allemagne selon les nationalités les plus représentées des principales communautés étrangères au 31 décembre 2000 (en milliers)**

Pays d'origine	Total	Durée de séjour (en années)									
		-1	1-4	4-6	6-8	8-10	10-15	15-20	20-25	25-30	30 et+
U.E	1872,7	67,4	182,6	118,3	101,4	104,6	217,5	138,8	180,6	268,1	493,3
Turquie	1998,5	33,1	187,1	149,1	138,4	151,5	308,5	174,9	318,7	348,7	189,0
Yougoslavie	662,5	20,9	91,1	46,9	83,5	123,3	61,3	24,3	37,4	79,7	94,1
Italie	619,1	16,3	53,1	37,3	29,3	27,2	71,1	55,1	76,5	87,2	166,0
Grèce	365,4	8,7	29,0	20,8	19,0	26,0	54,5	21,5	27,1	56,9	102,0
Croatie	216,8	4,3	12,2	8,9	12,6	24,4	16,3	13,5	22,31	41,0	61,2
Bosnie	156,3	3,1	9,2	13,4	37,4	43,5	8,4	4,9	7,9	15,3	13,3
Portugal	133,7	4,7	16,6	14,6	13,1	11,8	12,8	5,6	11,6	28,3	14,5
Espagne	129,5	4,6	9,9	5,3	4,2	3,9	7,3	6,1	9,6	24,9	53,7
<b>Maroc</b>	<b>80,3</b>	<b>4,0</b>	<b>11,9</b>	<b>6,2</b>	<b>6,0</b>	<b>7,6</b>	<b>16,1</b>	<b>8,9</b>	<b>7,6</b>	<b>6,3</b>	<b>5,6</b>
Macédoine	51,8	1,9	6,4	32,9	4,0	6,7	9,1	3,3	4,3	6,8	5,4
Tunisie	24,1	1,4	3,9	1,8	1,8	2,0	3,2	2,5	2,7	2,6	2,2
Slovénie	18,8	0,5	1,0	0,8	0,7	0,9	1,0	0,9	1,6	3,6	7,7
Pologne	301,4	21,6	48,1	33,1	26,5	34,3	89,6	29,3	7,7	3,0	8,1
Iran	107,9	6,0	12,9	9,7	7,1	7,1	35,8	14,1	7,8	2,7	4,9
Roumanie	90,1	9,8	14,8	7,7	13,3	23,8	17,0	1,8	0,8	0,6	0,5
Vietnam	84,1	4,8	12,5	5,9	9,7	16,4	26,6	4,9	3,0	0,2	0,6
Afghanistan	72,2	5,6	15,3	13,2	10,5	9,4	13,3	3,3	1,4	0,2	0,1
Hongrie	54,4	5,7	8,0	4,9	4,8	6,7	11,5	4,5	2,7	2,0	3,5
Liban	51,4	2,2	5,9	3,9	4,1	5,5	22,4	4,0	2,7	0,4	0,3
Pakistan	37,0	2,5	6,8	4,7	3,3	5,0	8,1	2,3	3,2	0,8	0,3
<b>Total</b>	<b>7296,8</b>	<b>368,3</b>	<b>996,1</b>	<b>627,0</b>	<b>610,2</b>	<b>716,1</b>	<b>1042,2</b>	<b>508,9</b>	<b>661,8</b>	<b>819,4</b>	<b>951,8</b>

Source : Statistisches Bundesamt

**Tableau 8 : Etrangers nés en Allemagne selon les nationalités les plus représentées (2000)**

Nationalité	Population totale	Population née en Allemagne	%
1 Turquie	1 998 534	746 651	37,35
2. Yougoslavie	662 495	122 388	18,47
3. Italie	619 060	174 435	28,17
4. Grèce	365 438	97 364	26,6
5. Pologne	301 366	17 916	5,94
6. Croatie	216 827	50 204	23,15
7. Autriche	187 742	29 122	15,51
8. Bosnie-Herzégovine	156 294	25 451	16,28
9. Portugal	133 726	25 292	18,91
10. Espagne	129 471	31 331	24,19
11. Royaume Uni	115 353	11 027	9,55
12. Etats Unis	113 823	7 481	6,57

**Tableau 8 :** (suite)

Nationalité	Population totale	Population née en Allemagne	%
13. Hollande	110 786	37 503	33,85
14. France	110 173	11 052	10,03
15. Iran	107 927	11 871	10,99
16. Roumanie	90 094	2 156	2,39
17. Vietnam	84 138	18 282	21,72
<b>18. Maroc</b>	<b>80 266</b>	<b>20 226</b>	<b>25,19</b>
20. Afghanistan	72 199	8 892	12,21
21. Hongrie	54 437	2 715	4,98
22. Liban	51 375	14 917	29,03
<b>Total</b>	<b>7 296 817</b>	<b>1 613 778</b>	<b>22,11</b>

Source : *Statistisches Bundesamt*

On pourrait s'interroger si cette stabilisation de la communauté et son enracinement dans le pays d'accueil ne se traduisent pas par un relâchement des liens avec le pays d'origine. Bien que de nombreux indices vont dans le sens d'une infirmation de cette hypothèse, on ne peut que relever que le mouvement de naturalisation des Marocains va en augmentant. C'est ainsi qu'à partir des registres du consulat de Francfort 401 Marocains (225 de sexe masculin et 176 de sexe féminin) ont demandé et obtenu la nationalité allemande entre 1984 et 1992. La cadence de ces demandes a augmenté subitement en 1991 (115 naturalisations) et 1992 (119 naturalisations) et a dû continuer probablement sur le même rythme au cours de la décennie 90. A partir maintenant des statistiques détenues par le Service Fédéral des Statistiques allemand (*Statistisches Bundesamt*) on apprend que les Marocains se situent parmi les communautés les plus demandeuses de la nationalité allemande (tableau 9).

**Tableau 9 : Principales communautés étrangères ayant demandé et obtenu la nationalité allemande (2000)**

Nationalité d'origine	Naturalisation dont porteurs de plus qu'une nationalité		
	Total	Effectifs	%
Turquie	82 861	23 922	28,9
Iran	14 410	13 727	95,3
Ex Yougoslavie	9 776	8 696	90,0
Liban	5 673	4 610	81,3
<b>Maroc</b>	<b>5 008</b>	<b>4 263</b>	<b>85,1</b>
Afghanistan	4 773	4 411	92,4
Sri Lanka	4 597	715	15,6
Russie	4 583	1 867	40,7
Vietnam	4 489	2 633	58,7
Bosnie Herzégovine	4 002	500	12,7
<b>Total</b>	<b>186 961</b>	<b>083 219</b>	<b>44,6</b>

Source : *Statistisches Bundesamt*

### 3. La dimension géographique : régions d'origine au Maroc, régions de résidence en Allemagne

Comme les autres migrations traditionnelles, la migration des Marocains vers l'Allemagne a fonctionné selon le système des filières ethniques. Aujourd'hui encore cette migration vers l'Allemagne est sous-tendue par ce fonctionnement au moins partiellement. Cela se traduit par une configuration assez particulière des régions d'origine et des régions d'accueil de cette migration.

#### 3.1. Les régions d'origine des ressortissants marocains en Allemagne : la prédominance du Rif oriental

Jusqu'à une période récente, l'origine rifaine prédominait au sein de la communauté marocaine installée en Allemagne. Le dépouillement d'un échantillon de 422 inscrits aux Consulats de Francfort et de Düsseldorf en 1975 donnait à la province de Nador le pourcentage fort élevé de 72,2% alors que les deuxième et troisième provinces, Oujda et Fès, arrivaient loin derrière, avec respectivement 5,9% et 3,7% (tableau 10). En 1993, encore 41% de la communauté marocaine enregistrée déclare Nador comme lieu de naissance. Entre-temps d'autres régions sont apparues et, suite à la généralisation du mouvement migratoire à tout le Maroc, la part de Nador a relativement baissé alors que celle du reste du Maroc a augmenté.

**Tableau 10 : Régions d'origine des ressortissants marocains résidant en Allemagne**

Province de naissance	1975	1990	1993
Nador	72,2	55,1	41,2
Oujda	5,9	5,5	2,2
Fès	3,7	3,2	4,7
Khémisset	2,2	2,1	3,1
Casablanca	2,2	1,7	1,0
Marrakech	1,2	2,0	5,2
Tanger	1,2	1,5	4,1
<b>Reste du Maroc</b>	<b>11,4</b>	<b>28,9</b>	<b>38,5</b>

Source : Registres d'immatriculation des Consulats du Maroc à Francfort et à Düsseldorf

Il est bien évident que la prédominance de telle ou telle région d'origine est le résultat immédiat du fonctionnement des filières de la solidarité ethnique. Les premiers déplacements vers l'Europe à partir du Rif Oriental ne commencent que vers 1958-60 (Bossard, 1979) car ces flux se dirigeaient auparavant vers l'Oranie et les autres régions du Maroc. Lente au début des années soixante, cette émigration s'accélère à partir de 1967 et devient rapidement prédominante, en revêtant un caractère plus massif que dans le reste du Maroc. A la fin des années soixante les dénombrements effectués par les autorités locales évaluèrent le total des travailleurs originaires de la province de Nador et se trouvant à l'étranger à quelques 33 000 personnes issus dans leur majorité des campagnes et en 1973, à la veille des premières mesures de fermeture des frontières européennes, les effectifs de

cette population étaient évalués entre 40 000 et 45 000, soit l'équivalent de 20% des travailleurs marocains en Europe (Bonnet et Bossard, 1973 : 15).

Cette émigration rifaine se diffuse de façon remarquable dans différents pays. En effet, alors que l'émigration marocaine en particulier et maghrébine en général accordaient une place de choix à la France comme pays d'accueil, l'émigration rifaine s'est installée dans les grandes régions industrielles du Nord-Ouest européen : en Belgique, en Hollande, en France et surtout en Allemagne (plus particulièrement dans la Ruhr et autour de Francfort).

Différentes explications ont été avancées pour comprendre cette particularité de l'émigration rifaine et sa forte présence en Allemagne. Recherchant une main-d'œuvre bon marché pour ses mines de la Ruhr, l'Allemagne a évité, semble-t-il, de recruter dans l'ancienne zone du Protectorat français, considérée comme une chasse gardée de la France, qui se livrait également à l'époque à des recrutements massifs de travailleurs marocains. L'exploitation du minerais de fer de Ouichane joue également un rôle non négligeable puisque des liens sont établis par le biais des achats allemands du minerais de fer rifain et que l'expérience des mineurs de la région sera décisive dans leur recrutement par les compagnies minières de la Ruhr. Par ailleurs, l'histoire coloniale a réduit les relations du Maroc du Nord avec la France, d'où la recherche par les émigrés d'autres destinations comme la Hollande, l'Allemagne ou les pays scandinaves ; l'Espagne, puissance coloniale présente dans le Rif oriental, n'avait pas besoin à l'époque d'une main-d'œuvre abondante et était elle-même un pays d'émigration.

Puisant ses décisions du départ dans une tradition migratoire ancienne qui l'a conduit vers des destinations diverses, l'émigré rifain lorsqu'il arrive en Europe, fait preuve d'une très grande mobilité spatiale. Nombreux sont parmi nos interviewés ceux qui ont transité par plusieurs pays avant d'arriver en Allemagne. La France où certains rifains ayant travaillé en Algérie ont suivi leurs employeurs, ancien colons français, ne constituait souvent qu'une étape vers l'Allemagne. Le choix de cette dernière destination au détriment de la France renvoyait essentiellement à la recherche de meilleurs salaires, nos interlocuteurs justifiant ce choix par un taux de change qui faisait qu'un DM rapportait plus au change qu'un Franc français.

Aujourd'hui, Nador est beaucoup plus tourné vers l'Allemagne et les pays du Nord de l'Europe que vers l'Espagne, bien que cette dernière destination ait pris de l'importance ces dernières années. La forte présence des Rifains en Allemagne, déjà relevée en début de ce chapitre à partir des données collectées dans le pays d'accueil, se confirme également quant on se place au niveau de la région de départ (tableau 11). Ainsi 45% des déclarations recueillies lors de nos enquêtes reviennent à l'Allemagne, suivie par la Hollande (17%), la France (14%) et la Belgique (11%). Avec 9,8%, l'Espagne arrive assez loin. Ce classement est à peu près le même pour toutes les composantes du Grand Nador avec néanmoins quelques nuances pour Al Aaroui où c'est la Hollande qui arrive en tête comme pays d'accueil. Ces légères

différences qui apparaissent entre les centres sont elles-mêmes à mettre sur le compte des filières ethniques qui fonctionnent ici doublement. Rappelons le fait que ces villes et centres n'ont pas été à l'origine de la majorité des flux migratoires internationaux, mais plutôt les réceptacles de flux internes ayant transité par l'émigration internationale. Ceci signifie qu'il y a un lien étroit entre la région de départ (*douar* ou tribu), le pays d'accueil -parfois même la ville, le lieu de travail et le quartier d'habitation- et le centre ou ville d'acquisition du logement ou du retour. De ce fait on relève des nuances entre les différentes agglomérations, car celles-ci ont reçu plus particulièrement tel ou tel flux venant de tel ou tel pays d'immigration lui-même lié à telle origine.

Il reste que Nador regarde plus vers l'Allemagne que vers n'importe quel autre pays d'immigration ce qui se traduit par une véritable fascination observable dans la vie quotidienne et objet de véritables mythes. C'est ainsi que les postes de télévision installés dans les terrasses de nombreux cafés sont constamment branchés sur les chaînes allemandes -et non espagnoles comme on peut l'observer dans d'autres villes du Nord du Maroc- que les petits enfants sont au courant de l'existence de villes comme Düsseldorf et Francfort -et méconnaissent parfois des villes marocaines- et que l'origine du nom berbère d'Arekeman fait l'objet d'un véritable mythe qui le relie à un Allemand qui aurait séjourné sur le site à une époque lointaine<sup>5</sup>.

**Tableau 11 : Pays de séjour des émigrés et anciens émigrés du Grand Nador (propriétaires de fonds de commerces, leurs employés, leurs associés et les membres de leurs familles) (1996)**

	Nador	Al Aaroui	Zeghanghan	Selouane	Arekmane	Total
Allemagne	41,6	25,4	66,5	43,9	56,4	1 647 – 45,0 %
Hollande	17,0	26,9	9,3	16,3	15,3	615 – 16,8 %
France	15,5	17,3	10,4	12,6	10,9	524 – 14,3 %
Belgique	12,0	1,7	6,5	10,5	6,9	395 – 10,8 %
Espagne	10,0	14,6	5,3	12,1	8,8	359 – 9,8 %
Scandinavie	1,7	1,3	1,3	3,8	1,1	61 – 1,7 %
Autre Europe	10,3	0,4	0,2	0,4	0,7	27 – 0,7 %
Pays arabes	1,1	0,4	0,3	0,4	0,0	28 0,8 %
Autre (Amérique)	0,1	0	0,2	0	0,0	4 0,1 %
<b>Total</b>	<b>100 % n= 2048</b>	<b>100 % n= 473</b>	<b>100 % n= 625</b>	<b>100 % n= 239</b>	<b>100 % n= 275</b>	<b>3 660 – 100 %</b>

Source : *Berriane et Hopfinger*, Migration internationale et croissance urbaine dans le Grand Nador (sous presse)

L'influence du fonctionnement des filières se vérifie également lorsqu'on analyse l'origine tribale des immigrés issus de la province de Nador et résidant

5 - Cette explication dépasse le mythe puisqu'elle est effectivement avancée comme un fait réel dans la monographie officielle de la commune.

en Allemagne. Le dépouillement des registres des deux consulats révèle une forte présence en Allemagne des Bni Sidel, Bni Chiker, Mazouja, Kebdana et Bni Bou Ifrour qui fournissent au total plus de 60% des originaires de la province de Nador immatriculés dans les deux consulats, suivis des Tamsamane, Bni Oulichek et Bni Touzine (21%), alors que les Bni Saïd, Metalsa, Bni Bou Yahia, Bni Bougafer, et Tafersite ne sont représentés que par un total de 14,6%. Il existe également un partage fort intéressant de l'espace migratoire puisque les originaires des tribus du Bni Chiker, Bni Sidel et Kebdana se regroupent plutôt dans la région de Francfort (ils fournissent 57,4% des inscrits au consulat de Francfort), alors que ceux issus des Mazouja, Bni Oulichek et Bni Touzine se sont dirigés de façon préférentielle vers la Ruhr (ils interviennent pour 40% dans les inscrits au consulat de Düsseldorf) (tableau 12).

**Tableau 12 : Part des différentes tribus dans les inscrits aux deux consulats de Francfort et Düsseldorf (1996)**

Tribu d'origine (province de Nador)	Consulat de Francfort	Consulat de Düsseldorf	Total des deux consulats
Bni Chiker	13,9	5,4	10,8
Mazouja	7,2	15,1	10,0
Bni Sidel	19,6	9,4	16,0
Bni Bou Ifrour	5,4	7,7	6,2
Kebdana	23,9	9,8	18,9
Oulad Settout	1,4	4,4	2,5
Bni Bou Yahia	5,1	5,5	5,3
Bni Saïd	2,3	2,8	2,5
Metalsa	1,0	4,5	2,3
Bni Oulichek	2,9	14,2	7,0
Tafersit	1,8	3,0	2,2
Tamsamane	6,5	6,3	6,4
Bni Touzine	6,2	10,5	7,7
Bni Bougaffer	2,8	1,4	2,3
<b>Total</b>	<b>100,0 (n=1 541)</b>	<b>100,0 (859)</b>	<b>100,0 (n=2 400)</b>

Source : Registres d'immatriculation des Consulats du Maroc à Francfort et à Düsseldorf

### **3.2. Les régions de résidence des ressortissants marocains en Allemagne : la prédominance des lands de Hessen et Nordrhein-Westphalen**

Cette orientation des flux de façon préférentielle vers les destinations où existent déjà des concentrations d'originaires de la même tribu ou du même douar explique également la répartition géographique des Marocains résidant en Allemagne. Pour les mines de charbon du début des années 60 les premiers arrivés se sont fixés dans le land de Nordrhein-Westphalen autour de Düsseldorf et la Ruhr. Dans un deuxième temps, une autre communauté s'installera autour de Francfort pour s'activer dans les montages d'automobiles, notamment Opel dans les environs de Mainz. Ces deux noyaux initiaux vont continuer d'avoir une force d'appel sur les nouveaux arri-

vants selon les pratiques de solidarité des groupes ethniques. C'est la raison pour laquelle les deux principaux foyers de la communauté marocaine en Allemagne sont les *lands* de Nordrhein-Westphalen et de Hessen. Ils totalisaient à eux seuls, en 1993, 86,3% des Marocains installés en Allemagne (tableau 13). Les trois *lands* suivants Rheinland-Pfalz, Baden-Württemberg et Bayern avec respectivement 3,3% 2,9% et 2,1% arrivent très loin après. Aujourd'hui les deux grandes concentrations de populations marocaines continuent à jouer leurs rôles de zones d'appel des nouveaux migrants même si les motifs d'installation ont changé car la présence de cette forte communauté joue le rôle de structures d'accueil pour les nouveaux arrivants. C'est le cas notamment pour les étudiants marocains qui, arrivés en Allemagne, préfèrent se diriger vers ces destinations.

**Tableau 13 : Répartition par *lands* de la communauté marocaine vivant en Allemagne**

Land	1993		2001	
	Effectifs	%	Effectifs	%
Baden-Württemberg	2 390	2,88	2 568	3,21
Bayern	1 769	2,13	2 269	2,83
Berlin	808	0,97	1 169	1,46
Brandenburg	87	0,10	122	0,15
Bremen	497	0,60	529	0,66
Hamburg	527	0,63	732	0,92
Hessen	26 352	31,82	23 785	29,75
Mecklenburg-Vorpommern	144	0,17	142	0,17
Niedersachsen	1 045	1,26	1 273	1,59
Nordrhein-Westfalen	45 124	54,49	42 662	53,37
Rheinland-Pfalz	2 707	3,26	2 866	3,58
Saarland	332	0,40	396	0,49
Sachsen	338	0,40	468	0,58
Sachsen-Anhalt	325	0,39	475	0,59
Schleswig-Holstein	256	0,30	363	0,45
Thüringen	102	0,12	111	0,13
<b>Total</b>	<b>82 803</b>	<b>100,00</b>	<b>79 930</b>	<b>100,00</b>

Source : Statistisches Bundesamt

De ce fait et bien qu'on relève une légère petite diffusion des Marocains dans les autres *lands* avec un renforcement des *lands* de Rheinland-Pfalz, Baden-Württemberg, Bayern et Berlin, les deux principaux foyers initiaux sont encore en tête des zones d'accueil puisque même si leur poids a légèrement baissé ils demeurent en tête en totalisant en 2001 83,1% de la population marocaine en Allemagne (tableau 13 et carte I). L'influence de la répartition de la population marocaine sur l'attraction qu'exercent les universités allemandes sur les étudiants marocains est illustrée de façon remarquable (tableau 14). C'est ainsi que les deux *lands* de Nordrhein-Westphalen et Hessen qui concentrent l'essentiel de la

population marocaine reçoivent également 64% des étudiants marocains. C'est ainsi également que l'Université de Mainz recevait 219 étudiants marocains au cours du semestre d'hiver 1995-96.

**Tableau 14 : Répartition de la population estudiantine marocaine en Allemagne (1996)**

Land	% des étudiants marocains
Nordrhein-Westphalen	43,30
Hessen	20,90
Rheinland-Pfalz	7,74
Baden-Württemberg	7,50
Berlin	6,10
Bayern	6,00
Hamburg	3,95
Niedersachsen	1,90
Schleswig-Holstein	1,10
Bremen	0,60

Source : *Statistisches Bundesamt*

#### 4. Les secteurs d'activité

Les mutations démographiques qu'a vécues la communauté marocaine en Allemagne et les changements dans les structures économiques des régions d'accueil initiales de cette communauté (perte de vitesse de l'économie minière) se traduisent par des modifications dans sa structure professionnelle.

De ce fait, aujourd'hui les secteurs qui emploient la population active marocaine sont loin d'être le secteur minier et ses filières. Un tableau synthétisant des données du début des années 90 révèle la reconversion de cette population dans d'autres activités. Désormais, la population active marocaine d'Allemagne est employée avant tout dans l'industrie (notamment le montage de voitures), le commerce, les services et le bâtiment et travaux publics (BTP).

**Tableau 15 : Secteurs d'emploi des actifs occupés par les marocains en Allemagne (1992)**

Secteurs d'activités	%
Agriculture et forêt	2,3
Mines	3,4
Industries	38,1
BTP	19,7
Commerce et services	35,8
<b>Total</b>	<b>100 (n = 19 200)</b>

Source : *Statistisches Bundesamt*

**Tableau 16 : Le chômage parmi les communautés étrangères résidant en Allemagne (2000)**

	Total	Chômeurs étrangers										
		Union Européenne							En dehors de L'U.E			
		Total	France	Grèce	R.U	Italie	Portugal	Espagne	Total	Yougoslavie	Maroc	Turquie
Ouest dont	436 788	83 839	4 024	21 257	3 823	38 893	6 781	5 782	342 950	33 486	4 581	154 691
Hommes	275 315	58 244	2 155	12 199	2 624	26 654	4 056	3 234	217 071	23 624	3 665	99 064
Femmes	161 473	35 595	1 870	9 058	1 198	12 239	2 724	2 549	125 878	9 862	916	55 627
Est dont	34 206	2 916	198	629	235	739	400	400	31 290	1 954	157	6 436
Hommes	21 280	2 074	120	425	178	574	344	344	19 207	1 487	140	4 401
Femmes	12 926	843	79	204	58	166	57	57	12 083	467	17	2 034
Total dont	470 994	96 755	4 223	21 886	4 058	39 633	7 181	7 181	374 239	35 440	4 739	161 126
Hommes	296 596	60 318	1 274	12 624	2 802	27 228	4 400	4 400	236 278	25 111	3 805	103 465
Femmes	174 399	36 438	1 948	9 262	1 256	12 405	1 781	2 781	137 961	10 329	934	57 662
Part dans le total des chômeurs étrangers	19,2	14,2	11,0	16,5	10,9	16,2	12,2	11,9	25,5	11,8	16,0	21,7

Source : Statistisches Bundesamt

Touchés au même titre que les autres actifs occupés, y compris les Allemands, par le chômage, les Marocains ne sont pas les plus défavorisés par le marché du travail. Ils représentent ainsi 16% du total de la population étrangère au chômage contre 21,7% pour les Turcs. Faute de ne pouvoir rapporter la population au chômage à la population active de chaque nationalité, nous avons calculé le pourcentage de ces chômeurs par rapport à la population totale. Avec 5,9%, les Marocains ont le même pourcentage que les Grecs alors que les Turcs ont un pourcentage de 8% et les Italiens de 6,4% (tableau 16).

**Tableau 17 : Evolution des effectifs des étudiants inscrits dans les établissements d'enseignement supérieur allemand**

Type d'établissement	1989-90	1990-91	1991-92	1992-93	1993-94	1994-95	1995-96
Universités	427	608	883	1	1	1	1
Etablissements supérieurs intégrés	44	91	163	218	576	788	984
Etablissements supérieurs pédagogiques	1	2	2	257	320	384	471
Ecoles supérieures d'art	132	224	408	3	3	3	2
Ecoles supérieures de technologie				754	1 099	1 397	1 691
Total universités et établissements supérieurs	604	925	1 456	2 232	2 998	3 572	4 150
Collèges d'enseignement propédeutique	656	969	1 013	1 113	1 102	942	797

Source : Statistisches Bundesamt

A côté de la population active, une importante population estudiantine marocaine existe en Allemagne. Cette tradition remonte aux années 60. Au cours de cette décennie et la décennie suivante quelques dizaines d'étudiants marocains

étaient inscrits dans les matières d'ingénierie, géologie, géophysique, agronomie, médecine ou langues. Ils étaient dans la plupart des cas boursiers de l'Allemagne Fédérale ou de l'Allemagne de l'Est. Au cours des années 80, le nombre de ces étudiants augmente légèrement mais nombreux sont ceux qui effectuaient de courts séjours pour des formations complémentaires. Au milieu des années 90 les effectifs augmentent considérablement avec une petite chute au cours des années 1993/94, probablement due aux actes de xénophobie ayant suivi la chute du mur. Au milieu des années 90, les étudiants marocains avec un effectif de 4 150 (plus un millier inscrit dans les collèges d'enseignement propédeutiques) occupaient la 5<sup>e</sup> place parmi les étudiants étrangers non européens en Allemagne (après les Iraniens, les Chinois, les Coréens et les Américains) et représentaient 28% des étudiants africains (tableaux 17 et 18).

**Tableaux 18 : Branches d'études des étudiants marocains en Allemagne (1997)**

Branches d'études	%
Lettres et Sciences Humaines	13,3
Sciences juridiques, économiques et sociales	10,7
Sciences	21,4
Médecine	1,6
Ingénierie	51,7
Sciences agricoles, forestières et alimentaires	1,3

Source : *Statistisches Bundesamt*

## 5. Perspectives d'avenir de la migration marocaine en Allemagne

Les observateurs de l'émigration marocaine en général et celle qui se dirige vers l'Allemagne en particulier s'inquiètent des conséquences de l'enracinement de cette migration dans le pays d'accueil sur les relations de cette migration avec le pays d'origine et partant sur ses retombées bénéfiques notamment en terme de transfert de devises. Certains annoncent déjà, sans apporter cependant de preuves, que les immigrés marocains investissent désormais dans leurs pays d'accueil ; d'autres soutiennent qu'avec la troisième génération les liens avec le pays d'origine s'arrêteront définitivement.

On peut donc s'interroger, au terme de cette analyse, sur le devenir des relations qu'entretient l'émigration marocaine en Allemagne avec le pays et les régions d'origine. Il est très difficile de répondre avec certitude à cette question. Nous avons pu relever dans les développements précédents un certain nombre d'indices (regroupement familial pratiqué à grande échelle, mouvement de naturalisation, longue durée de séjour, etc.) allant dans le sens d'une stabilisation et d'un enracinement de la communauté marocaine en Allemagne, ce qui pourrait accréditer ces thèses. Par ailleurs, les résultats d'une petite enquête menée par nos soins dans la région de Nador<sup>6</sup>, foyer d'origine de l'essentiel des

6 - Enquête concernant 40 jeunes, dont 16 sont nés en Allemagne, 20 ayant rejoint leurs familles dans le cadre du regroupement primaire et 4 dans celui du regroupement secondaire.

Marocains vivant en Allemagne, semblent confirmer ces inquiétudes. Si 30 parmi les 40 jeunes interviewés observent le Ramadan, seuls 9 pratiquent la prière, 12 maîtrisent la langue arabe correctement et 19 le berbère, et 13 ont quelques connaissances rudimentaires de la géographie et de l'histoire du Maroc. Plus significatives sont les réponses relatives à l'avenir : 10 parmi ces jeunes envisagent un mariage avec un conjoint du pays d'accueil, 5 vivent déjà avec une personne non marocaine sans mariage, 12 pensent acquérir la nationalité du pays de résidence, 7 sont déjà naturalisés, 8 ne savent pas s'ils retourneront définitivement au pays et 32 déclarent ne pas envisager un retour définitif, alors qu'aucun n'exprime le projet d'un éventuel retour.

Par ailleurs, les retours au pays à l'occasion des vacances deviennent de plus en plus espacés et 44,3% des chefs de ménages émigrés joints à Al Aaroui lors de leur retour annuel, ont déclaré revenir tous les deux ans et non une fois par an. Mais la déclaration la plus importante concerne les 35,5% parmi ces émigrés actuels appartenant à la première génération qui sont les seuls à penser sérieusement à un retour définitif. Tous les autres (soit 64,5%) n'envisageaient pas au moment de l'enquête de retourner définitivement au pays. Les raisons avancées par les 41 répondants ayant accepté d'expliquer ce choix de rester dans le pays d'accueil peuvent être regroupées en six points comme le détaille le tableau 19. Ces motifs se répartissent presque à part égale entre des raisons liées au pays d'accueil et au degré d'insertion et des raisons qui renvoient à une appréhension du retour, voire un certain rejet du pays d'origine.

**Tableau 19 : Raisons avancées par les émigrés pour expliquer le choix du non retour (Al Aaroui, 1996)**

Motif du non retour	Fréquence	%
Insertion assurée ou en cours en pays d'accueil	7	17,1
Avantages sociaux et économiques en pays d'accueil	5	12,2
Entraves aux investissements et déficience des équipements au Maroc	8	19,5
Rejet du Maroc	11	26,8
Raisons familiales	6	14,6
Appréhension du retour et crainte des difficultés de la réinsertion	4	9,8
<b>Total</b>	<b>41</b>	<b>100,0</b>

Source : Berriane et Hopfinger, *Migration internationale et croissance urbaine dans le Grand Nador* (sous presse)

Parmi les motifs qui ont poussé ces émigrés à ne pas envisager un retour, les structures économiques peu favorables aux investissements, notamment dans les provinces du Maroc du Nord et la crainte des difficultés de la réinsertion pèsent de leur poids. Ces opinions et pratiques annoncent de façon explicite que la tendance est à l'enracinement dans le pays d'accueil et à la réduction des relations avec l'espace, la société, les cultures et les valeurs des régions d'origine. Il est

cependant très difficile de tirer cette conclusion de façon définitive et sans appel, car les résultats des nombreuses observations et des différentes investigations menées sur le terrain abondent également dans un sens tout à fait opposé aux tendances entrevues précédemment. Aussi faut-il s'arrêter dans un deuxième temps sur les manifestations de la continuité de la vie de relations entre le Maroc et Nador d'un côté et sa communauté expatriée en Allemagne de l'autre.

### **5.1. Un nombre appréciable de retours**

Le départ de la première génération était lié au travail, la logique de cette émigration économique impliquant le retour dans le pays d'origine. Le retour se trouvait de ce fait à la base même du projet migratoire. Cela suppose que le retour définitif devait coïncider au plus tard avec le départ à la retraite et donner lieu à la «migration de retour» qui était donc liée au cycle de la vie. Or, dans le Grand Nador nous avons relevé un nombre très faible de cas de retour d'Allemagne correspondant à cette définition. Par contre, une catégorie de nos enquêtés a déclaré un retour qui est intervenu après un séjour plus ou moins court. Le système du retour par rotation pose également un problème de définition lorsque la famille composée de nombreux membres gère des entreprises familiales aussi bien en Allemagne qu'à Nador et organise des retours à tour de rôle parmi ses membres destinés au suivi et au travail dans les deux entreprises.

Mener une étude sur l'émigration de retour, suppose la collecte de données statistiques permettant de cerner au mieux ce phénomène. Malheureusement, l'état actuel de la statistique sur la migration internationale marocaine ne permet aucunement de fournir la moindre appréciation chiffrée sur le poids des retours par rapport aux départs.

Néanmoins, les données de la statistique officielle allemande que centralise le Service Fédéral de la Statistique permettent de suivre les effectifs des Marocains venus s'installer en Allemagne et ceux ayant quitté ce pays. Il est évident que ces statistiques ne couvrent que les mouvements officiels et contrôlés par les déclarations et les enregistrements. De plus l'hypothèse retenue considère que ceux qui quittent l'Allemagne le font pour rentrer au Maroc. Ces réserves faites, les données officielles nous apprennent qu'il y a effectivement un mouvement de va et vient entre les deux pays (tableau 20). Au total l'Allemagne aurait reçu entre 1992 et 1999 un total de 36 169 immigrés marocains mais en même temps 21 094 Marocains, soit plus de 58% des arrivés, l'auraient quittée. Le solde migratoire demeure certes positif (il est de 15 075) et supérieur à celui de plusieurs autres nationalités (dont certaines ont même un solde négatif), mais nous sommes loin d'une stabilisation absolue des Marocains en Allemagne. Certaines années (1994 et 1995) montrent que ce solde est très faible, les départs étant assez élevés.

**Tableau 20 : Solde migratoire des Marocains en Allemagne comparé à quelques autres nationalités**

Pays d'origine	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999
	<i>Les arrivées</i>							
Grèce	23 631	18 267	18 902	20 263	18 829	16 439	15 957	17 469
Italie	30 055	31 658	38 678	47 998	45 821	38 996	35 074	34 540
Bosnie	75 403	107 040	68 335	55 173	11 127	6 901	8 397	10 333
Yougoslavie	382 763	278 650	153 888	130 712	71 303	31 227	59 853	87 770
Croatie	38 641	26 007	16 655	14 921	12 290	10 006	9 824	12 293
Macédoine	-	1 365	3 285	4 000	2 835	3 060	3 051	3 503
Slovénie	-	2 880	2 459	2 502	2 151	1 822	1 995	1 903
<b>Maroc</b>	<b>6 429</b>	<b>5 141</b>	<b>3 824</b>	<b>3 611</b>	<b>4 099</b>	<b>3 951</b>	<b>4 332</b>	<b>4 782</b>
Portugal	10 145	12 897	26 520	30 477	32 000	26 402	18 696	14 604
Espagne	5 445	5 799	6 023	7 171	7 832	7 775	7 819	8 608
Turquie	80 568	67 778	63 946	73 592	73 224	55 981	47 958	47 097
Tunisie	3 068	2 496	2 320	2 100	1 975	1 897	2 188	2 156
Pologne	131 726	75 117	78 646	87 238	77 405	71 214	66 106	72 210
Roumanie	109 816	81 606	31 380	24 814	17 069	14 247	17 032	18 803
Ex URSS	62 372	98 521	100 949	97 928	91 236	78 023	70 443	81 107
<b>Total tous pays</b>	<b>1207 602</b>	<b>986 872</b>	<b>773 929</b>	<b>792 701</b>	<b>707 954</b>	<b>615 298</b>	<b>605 500</b>	<b>673 873</b>

**Tableau 20 : (suite) :**

Pays d'origine	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999
	<i>Les départs</i>							
Grèce	16 234	17 519	19 155	19 343	20 060	21 758	19 854	19 284
Italie	32 727	30 945	32 172	33 969	36 841	37 937	36 837	35 496
Bosnie	4 202	10 343	16 525	15 726	27 237	83 943	97 466	33 346
Yougoslavie	129 494	112 285	115 105	86 154	58 041	44 479	45 057	48 250
Croatie	28 509	25 016	28 485	22 048	17 267	18 948	19 532	13 437
Macédoine	-	1 311	5 180	5 532	3 787	3 014	2 568	2 492
Slovénie	-	2 204	2 772	2 484	2 447	2 276	2 158	1 914
<b>Maroc</b>	<b>2 272</b>	<b>2 830</b>	<b>3 311</b>	<b>2 682</b>	<b>2 467</b>	<b>2 429</b>	<b>2 641</b>	<b>2 462</b>
Portugal	4 913	6 310	14 299	2 468	25 352	26 515	21 697	15 792
Espagne	6 503	7 126	7 626	7 154	8 215	9 248	8 848	9 660
Turquie	40 316	46 286	46 363	43 221	43 534	45 978	45 142	40 944
Tunisie	1 814	1 943	1 970	1 921	1 632	1 526	1 522	1 193
Pologne	109 542	101 755	65 758	70 694	71 661	70 171	60 673	58 572
Roumanie	51 864	101 863	43 996	25 159	16 620	13 558	13 571	14 618
Ex URSS	13 252	22 946	34 410	39 349	35 092	32 285	30 794	29 247
<b>Total tous pays</b>	<b>614 747</b>	<b>710 240</b>	<b>621 417</b>	<b>567 441</b>	<b>559 064</b>	<b>637 066</b>	<b>638 955</b>	<b>55 638</b>

**Tableau 20 : (suite) :**

Pays d'origine	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999
	<i>Le solde migratoire</i>							
Grèce	+7 397	+748	-253	+ 920	-1 231	-5 319	-3 897	-1 815
Italie	-2 672	+713	+6 506	+14 029	+8 980	+1 059	-1 763	-956
Bosnie	+71 201	+96 697	+51 810	+39 447	-16 110	-77 042	-89 069	-23 013
Yougoslavie	+253 269	+166 365	+38 783	+44 558	-13 738	-13 252	+14 796	+39 520
Croatie	-10 132	+991	-11 830	-7 127	-4 977	-8 942	-9 708	-1 144
Macédoine	-	+54	-1 895	-1 532	-952	+46	+483	+1 011
Slovénie	-	+676	-313	+18	-296	-454	-163	-11
<b>Maroc Maroc</b>	<b>+4 157</b>	<b>+2 311</b>	<b>+513</b>	<b>+929</b>	<b>+1 632</b>	<b>+1 522</b>	<b>+1 691</b>	<b>+2 320</b>
Portugal	+5 232	+6 587	+12 221	+10 009	+6 648	-113	-3 001	-1 188
Espagne	-1 058	-1 327	-1 603	+17	-383	-1 473	-1 029	-1 052
Turquie	+40 252	+21 492	+17 583	+30 371	+29 690	+10 003	+2 816	+6 153
Tunisie	+1 254	+553	+350	+179	+343	+371	+666	+963
Pologne	+22 184	-26 638	+12 888	+16 544	+5 744	+1 043	+5 433	+13 638
Roumanie	+57 952	-20 257	-12 616	-345	+449	+689	+3 461	+4 185
Ex URSS	+49 120	+75 575	+66 539	+58 579	+56 144	+45 738	+39 649	+51 860
<b>Total tous pays</b>	<b>+592 855</b>	<b>+276 632</b>	<b>+152 512</b>	<b>+225 260</b>	<b>+148 890</b>	<b>-21 768</b>	<b>-33 455</b>	<b>+118 235</b>

Source : Statistisches Bundesamt

Par ailleurs les enquêtes personnelles menées à Nador et dans sa région confirment ces tendances. En cumulant les réponses aux questions portant sur les années de départ et les années de retour et concernant aussi bien les propriétaires de commerces dans le cas de la ville de Nador, ou les chefs de ménages dans le cas d'Al Aaroui, et leurs parents, nous avons pu suivre l'évolution dans le temps des départs et des retours de cet échantillon de population (tableau 21).

**Tableau 21 : Départs et retours des migrants de Nador et Al Aaroui**

	Années 50	Années 60	Années 70	Années 80	Années 90	Total
<b>Départs</b>	41	781	669	615	364	2 470
<b>Retours</b>	5	98	160	162	114	539
%	12,2	12,5	23,9	26,3	31,3	21,8

Source : Berriane et Hopfinger, *Migration internationale et croissance urbaine dans le Grand Nador* (sous presse)

Pour 2 470 départs déclarés entre 1954 (premier départ déclaré) et 1994 (dernière année enquêtée), nous avons pu collecter 539 retours, soit une moyenne de 22% de retours par rapport aux départs. Ces chiffres permettent de suivre les grandes tendances.

On remarque en particulier que les flux migratoires ont continué tout en baissant au cours des années 70, 80 et 90 malgré la fermeture des frontières des pays d'immigration, ce que confirment les chiffres obtenus auprès des consulats et déjà analysés, notamment suite au phénomène du regroupement familial. Mais l'infor-

mation la plus intéressante concerne l'importance des retours par rapport aux départs. Représentant autour de 12% des départs au cours des années 50 et 60, ces retours augmentent sensiblement au cours des décennies suivantes atteignant plus de 31% des départs. Ainsi, même si on est encore loin d'une situation où les retours dépasseraient les départs, le volume de ces retours est assez significatif pour que l'on ignore complètement cette dimension de l'émigration internationale. Cependant ces retours interviennent souvent après des séjours plus ou moins courts.

Un nombre élevé d'individus se définissant comme d'anciens émigrés a été isolé parmi l'échantillon de propriétaires de fonds de commerces enquêtés. 428 des propriétaires enquêtés, soit 15,9% du total de 2 680 répondants, ont déclaré avoir été des émigrés autrefois. Quant aux 262 chefs de ménages enquêtés à Al Aaroui, 30 parmi eux, soit plus de 11%, sont retournés définitivement, dont 17 suite de départ à la retraite, alors que les autres retours étaient plus ou moins imposés (maladie, fin de contrat, expulsion, accident du travail). Mais seuls 112 parmi ces anciens émigrés ont séjourné plus de 20 ans à l'extérieur du pays. La majorité a effectué des séjours plus courts pour retourner au pays et réaliser le projet qui était à l'origine de leur départ.

La part en pourcentage du groupe des anciens émigrés ayant séjourné entre 1 et 10 ans dépasse ou approche la moitié pour l'ensemble de l'échantillon (44,4% à Selouane, 63,7% à Zeghanghane, 57,7% à la municipalité de Nador et 52,3% pour le Grand Nador) et on ne peut plus ignorer cette catégorie sous le prétexte qu'elle a interrompu son projet migratoire.

Certes, tous ces anciens émigrés de courte durée ne fournissent pas le profil d'individu ayant réussi dans leurs projets migratoires et on les rencontre souvent gérant de petits commerces et des services simples. Mais la plupart des anciens émigrés ayant réussi à devenir de véritables entrepreneurs dans les secteurs économiques modernes appartiennent à cette catégorie (Berriane et Hopfinger, 1999). Il est même possible de soutenir l'idée que le succès professionnel, suite à une émigration à l'étranger, est intimement lié à une émigration de courte durée. Il est en effet fort probable que les émigrés qui prolongent leurs séjours à l'étranger, sans pouvoir réaliser le retour programmé dès le départ ne puissent le faire car ils ne sont pas encore arrivés à réaliser la totalité de leur projet migratoire. Le retour précoce, quant il n'est pas lié à une contrainte externe, correspond dans ce cas à une réussite. Ainsi faut-il accorder une importance particulière à cette catégorie d'émigrés qui a pu réaliser le projet migratoire tel que conçu à l'origine, à savoir une courte absence pour accumuler argent et savoir-faire et retourner au pays.

Une durée de séjour très courte (4, 5 ou 7 ans au maximum) semble être la règle. Pour expliquer ces séjours relativement courts, les anciens émigrés avancent plutôt des motifs sociaux (s'occuper de l'éducation - dans un sens large - des enfants restés le plus souvent au pays, ne pas laisser la famille seule, etc.) que des motifs économiques. Mais souvent la durée relativement courte du

séjour était volontairement fixée dès le départ, le projet migratoire étant conçu comme un court séjour destiné soit à accumuler une épargne, soit à acquérir une expérience pour en tirer profit dans le lancement d'une petite entreprise.

## 5.2. Des retours sans retour

Le projet migratoire initial était basé sur un retour prévu dès le premier départ. Aujourd'hui, nous l'avons déjà vu, un tiers de nos enquêtés à Al Aaroui ont exprimé leur volonté de rentrer définitivement au pays. Cependant, les deux tiers restant demeurent assez vagues dans leurs prévisions et un retour éventuel est toujours programmé, même s'il tarde à se réaliser. En fait, ce retour rêvé et souhaité demeure inscrit dans l'imaginaire de la majorité des émigrés originaires de Nador, enquêtés sur place ou en Allemagne.

Différents indices tendent à confirmer cette hypothèse et tout d'abord la fréquence des retours à l'occasion des congés. Les statistiques des passages aux frontières sont là pour souligner l'arrivée massive des émigrés et leurs familles notamment au cours de chaque été.

En ce qui concerne la région, comme nous l'avons déjà vu, si 116 parmi le groupe de 262 enquêtés à Al Aaroui ne rentrent plus au pays que tous les deux ans, 110 reviennent annuellement et 15 deux fois par an.

Par ailleurs, l'attachement à la région demeure la règle. C'est ainsi que 46% des 262 émigrés enquêtés à Al Aaroui transfèrent de l'argent avec une fréquence de plus d'une fois par an (28,2% tous les mois, 13,7% tous les trois mois, et 4% tous les six mois) et que 255 parmi eux ont effectué un ou plusieurs investissements dans la région (241 dans le foncier urbain et le logement, 8 dans le secteur agricole et 6 dans le commerce et les services). Mais la confirmation la plus éclatante de cet attachement reste l'extraordinaire concentration d'argent dans les banques de la région. Nador occupe ainsi le second rang comme place financière avec des dépôts dont 88% reviennent aux émigrés.

Ces flux s'injectent donc dans l'économie locale et soutiennent la solidarité familiale par l'acquisition d'un logement ou le financement d'un petit commerce ou un service qui sera occupé ou tenu par un parent proche. Outre ce soutien apporté à la famille restée sur place, ces petits investissements sont conçus également comme des placements en vue d'un retour qui se fait attendre. N'est ce pas là un retour dans l'imaginaire sans un retour réel ?

## Conclusion

Comme on l'a indiqué dans l'introduction, au delà de la connaissance de la situation de la communauté marocaine résidant en Allemagne qui est intéressante en soi pour alimenter un observatoire de la migration, l'analyse de ce cas nous offre des éléments de réflexion se rapportant à la migration internationale marocaine dans sa globalité. La principale interrogation concerne à notre sens le devenir des relations qu'entretient cette émigration avec le pays et les régions de départ.

L'intérêt de cette question est que le relâchement de ces relations, s'il est réel, aura probablement des effets sur les retombées de cette émigration et notamment sur le rythme du développement qu'elle a initié dans les régions de départ. Or, il est très difficile de répondre avec certitude à cette question. Il est bien évident que suite aux mutations que connaît l'émigration internationale marocaine en général, et celle qui s'est dirigée vers l'Allemagne en particulier, les relations entre la communauté émigrée et ses régions d'origine changent. «*A une époque où l'immigration par délégation d'hommes seuls avait pour mission le renforcement des bases matérielles de la société paysanne, on pouvait d'autant moins parler de retour, qu'il était pratiqué par tous les immigrés. A ce moment là la durée de séjour ne dépassait guère deux à trois ans*» (Zahraoui, 1981). Aujourd'hui, et suite au regroupement familial et aux transformations structurelles de la communauté marocaine en Allemagne, il y a un ralentissement de ce type de retour, mais les relations ne sont pas pour autant relâchées. Tout se passe comme si le non retour est compensé par une intensification des relations sous la forme de retours fréquents à l'occasion des congés et d'envois d'argent. La fixation quasi-définitive des familles d'émigrés dans les pays d'accueil s'accompagne d'une densification des rapports avec le pays grâce aux progrès de la technologie, notamment des techniques de communication. Au cours des années 70 et 80 la situation migratoire des premiers migrants marocains en Allemagne était représentée par le personnage du roman de Mohamed Mhaimah qui rêvait que Dortmund puisse voisiner Casablanca<sup>7</sup>. Aujourd'hui, grâce au téléphone portable, à l'antenne parabolique et aux émissions des télévisions nationales envoyées par satellites et grâce à Internet pour la seconde et troisième génération, les distances sont remarquablement réduites et Nador et Oujda sont belles et bien à côté de Düsseldorf ou de Francfort.

Cette fixation définitive des familles émigrées s'accompagne d'une très forte mobilité entre les lieux d'origine et les lieux de résidence, mobilité qui s'inscrit dans les réseaux transnationaux établis de part et d'autre de la Méditerranée et qui ont été décrits par ailleurs (Ma Mung et al., 1998 ; Cesari, 2002). En effet, d'un premier bilan des travaux sur la circulation migratoire, force est de constater que la circulation des personnes entre le Maghreb d'une part, et l'Europe de l'autre, au lieu de se ralentir comme le visaient les politiques migratoires européennes, a tendance plutôt à s'accroître et à se complexifier. Chercheurs et analystes des migrations nord-africaines n'hésitent plus à employer le terme de diaspora maghrébine. Alors que ce terme a été longtemps réservé à la dispersion juive, la recherche anglo-saxonne l'a davantage théorisé et élargi à d'autres peuples (Sheffer, 1986 ; Armstrong, 1976). La dispersion géographique de l'émigration nord-africaine en général et marocaine ou rifaine en particulier, traduit cette nouvelle réalité qui renvoie à ce que l'on appelle désormais les réseaux transnationaux et la circulation migratoire. Au départ essentiellement ouvrière, cette migration a connu de profondes mutations pro-

---

7 - M. Mhaimah, 1996.

fessionnelles qui ont conduit bon nombre de Maghrébins, à s'établir dans le commerce et à mettre en place de véritables réseaux commerciaux qui fonctionnent entre différents pays européens et les pays d'origine. Comme les Asiatiques ils passent du commerce au détail au commerce en gros pour ensuite monter des affaires d'import-export, renforcer leurs positions économiques dans leurs pays d'origine et maîtriser, en définitif, un espace économique transnational euro-méditerranéen. Parallèlement, les autres catégories de migrants tout en se fixant définitivement dans les pays européens d'accueil compensent cette fixation en multipliant les déplacements vers les pays d'origine. Cette manière de pratiquer la mobilité étant un trait caractéristique des diaspora (Tarrus, 1994), on assiste à la constitution de «territoires nomades» dans lesquels les groupes de migrants se déplacent indifféremment d'un lieu à un autre comme alternative à l'intégration ou à l'assimilation. Désormais le migrant maghrébin vivant en Europe, n'est plus, soit «ici» soit «là-bas» ; il est à la fois «ici» et «là-bas».

En fin de compte la fixation définitive de la population maghrébine migrante en Europe ne se traduit absolument pas par un relâchement des liens avec les régions d'origine. Au contraire, cette fixation par le biais de l'intensification de la circulation migratoire et du fonctionnement des réseaux, fonctionnement qui s'inscrit logiquement dans le processus plus global de la mondialisation, rend ses liens plus denses et se traduit aujourd'hui par des effets sur les régions de départ nouveaux et complexes.

**Mohamed Berriane**

*Professeur de Géographie*

*à la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines*

*Université Mohammed V*

*Rabat Agdal*

## Bibliographie et sources

- Armstrong, J.A., 1976, «Mobilized and proletarian diasporas», *American Political Sciences Review*, pp. 393 – 408.
- Berriane, M., (éd.), 1993, «Les effets de la migration internationale du travail sur les régions de départ», *Revue de Géographie du Maroc*, vol. 15, n. 1 et 2, 286 p.
- Berriane, M., 1993, «Impact de la migration internationale du travail sur la croissance du cadre bâti : le cas du centre de Zeghanghane», *Revue de Géographie du Maroc*, vol. 15, n. 1 et 2, pp. 143-163.
- Berriane, M., 1993, «Les retours de vacances des résidents marocains à l'étranger et la diffusion des pratiques touristiques au sein de la société marocaine», *Revue de Géographie du Maroc*, vol. 15, n. 1 et 2, pp. 229-246.
- Berriane, M., 1994, «Die Wahrnehmung Deutschlands durch marokkanische Gastarbeiter in der Bundesrepublik», in Popp H. (éd.), *Die sicht des Anderen. Das Marokkobilid der Deutschen, das deutschlandbild der Marokkaner, Maghreb-Studien*, Passau, vol. 4, pp. 239-250.
- Berriane, M., 1994, «Migrations internationales du travail et urbanisation au Maroc», in *L'Annuaire de l'Emigration - Maroc*, pp. 579-582.
- Berriane, M., 1995, «Fonctionnement du système migratoire et naissance d'un petit centre urbain dans le Maroc oriental», in Signoles P. et Escallier R. (éds.), *Migrations internes et changement économique, social et culturel dans le Monde Arabe*, Urbama, Fascicules de Recherche 26 et 27, pp. 151-165.
- Berriane, M. et al., 1996, «Remigration Nador I : Regionalanalyse der Provinz Nador», *Maghreb-Studien*, Bd 5, Passavia Universitätsverlag, Passau.
- Berriane, M., 1996, «Las regiones tradicionales de la emigración marroquí», in *Atlas de la inmigración magrebí en España*, Universidad autónoma de Madrid, Madrid, pp. 50-52.
- Berriane, M., 1996, «La geografía de destino de los emigrantes marroquíes en Europa», in *Atlas de la inmigración magrebí en España*, Universidad autónoma de Madrid, Madrid, pp. 53-54.
- Berriane, M., 1996, «El impacto de la emigración en el crecimiento urbano. El caso de Nador», in *Atlas de la inmigración magrebí en España*, Universidad autónoma de Madrid, Madrid, pp. 201-202.
- Berriane, M., 1996, «Migration internationale et extension du cadre bâti : le cas des villes du Maroc Nord», in *Migrations internationales* (actes du séminaire), Centre d'Etudes et de Recherches Démographiques, Rabat, pp. 365-401.
- Berriane, M., 1997, «Migrations internationales de travail et micro-urbanisation dans le Rif oriental : le cas du centre de Taouima (région de Nador – Maroc)», in *Migration*

*internationale et changements sociaux dans le Maghreb*, Publications de la Faculté des Sciences Humaines et Sociales de Tunis, Série Colloques, Tunis, pp 75-97.

- Berriane et H. Popp (éd.), 1998, «Migrations internationales entre le Maghreb et l'Europe – Les effets sur les pays de destination et d'origine», *Maghreb Studien*, vol. 10, L.I.S., Passau et Publications de la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines, Série colloques et séminaires, Rabat, vol. 75, 268 p.
- Berriane, M., 2001, «Arbeitsmigration aus Nordafrika und ihre Auswirkung auf die Herkunftsgebiete», *Geographische Rundschau*, n. 6 pp. 38-42
- Berriane, M. et A. Hnaka A., 2002, Les entrepreneurs migrants au Maroc in Cesari, J. (éd.), *La Méditerranée des réseaux. Marchands, entrepreneurs et migrants entre l'Europe et le Maghreb*, Maisonneuve et Larose, Paris, pp. 117-175.
- Berriane, M. et Hopfinger, H., 1992, «Migration internationale de travail et croissance urbaine dans la province de Nador (Maroc)», *Revue Européenne des Migrations Internationales*, vol. 8, n. 2, pp.171-190.
- Berriane, M. et Hopfinger, H., 1996, «Auswirkungen von internationalen Arbeitskräftewanderungen auf Prozesse des Mikro-Urbanisation in der Herkunftsgebieten : Die Geburt einer Kleinstadt in den Außenbezirken von Nador/Nordostmarokko», *Petermanns Geographische Mitteilungen*, Justus Perther Verlag, Gotha, pp. 15-21.
- Berriane, M. et Hopfinger, H., 1999, *Nador, une petite ville parmi les grandes*, Collection Villes du Monde Arabe, URBAMA/CNRS, Paris.
- Bonnet, J. et Bossard, R., 1973, «Aspects géographiques de l'émigration marocaine vers l'Europe», *Revue de Géographie du Maroc*, n. 23-24, pp. 5-50.
- Bossard, R., 1979, *Un espace de migration : les travailleurs du Rif oriental (province de Nador) et l'Europe* – Thèse de Troisième Cycle, Université de Montpellier, Coll. Espace rural, Montpellier, 213 p.
- Büchner, H-J., 1999, «Les Marocains de Dietzenbach et leur mosquée ou les difficultés de vivre dans un ghetto», in Berriane M. et H. Popp H., «Migrations internationales entre le Maghreb et l'Europe – Les effets sur les pays de destination et d'origine», *Maghreb Studien*, vol. 10, L.I.S., Passau et Publications de la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines, Série colloques et séminaires, Rabat, vol. 75, pp. 29-37.
- Cesari, J. (éd.), 2002, *La Méditerranée des réseaux. Marchands, entrepreneurs et migrants entre l'Europe et le Maghreb*, Maisonneuve et Larose, Paris.
- Escher A., 1999, «Les acrobates marocains dans les cirques allemands» in Berriane M. et H. Popp H., «Migrations internationales entre le Maghreb et l'Europe – Les effets sur les pays de destination et d'origine», *Maghreb Studien*, vol. 10, L.I.S., Passau et Publications de la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines, Série colloques et séminaires, Rabat, vol. 75, pp. 249-258.

- Khateeb, I., et Basten, B., *Les Marocains à Francfort*, Stadt Frankfurt am Main, Amt für Multikulturelle Angelegenheiten, 1991.
- Kerouach, B., 1999, «Migration estudiantine récente du Maroc vers l'Allemagne», in Berriane M. et H. Popp H., *«Migrations internationales entre le Maghreb et l'Europe – Les effets sur les pays de destination et d'origine»*, *Maghreb Studien*, vol. 10, L.I.S., Passau et Publications de la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines, Série colloques et séminaires, Rabat, vol. 75, pp. 75-85.
- Ma Mung E. Dorai K., Loyer F., Hily M.-A., 1998, «La circulation migratoire. Bilan des travaux», *Migrations Européennes. Revue de synthèse sur l'immigration et la présence étrangère en France*, n. 84, décembre.
- Mhaimah, M., 1992, *Wenn Dortmund an Casablanca grenzen würde*, Scheffer-Verlag Herdecke, Bonn.
- Registres des consulats du Royaume du Maroc à Francfort et Düsseldorf, années 1970-1993, 1996.
- Roggenthin, H., 1999, «A propos de la situation sociale des étudiants marocains dans l'agglomération de Francfort-Wiesbaden», in Berriane M. et H. Popp H., *«Migrations internationales entre le Maghreb et l'Europe – Les effets sur les pays de destination et d'origine»*, *Maghreb Studien*, vol. 10, L.I.S., Passau et Publications de la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines, Série colloques et séminaires, Rabat, vol. 75, pp. 87-93.
- Scheffer, G., 1986, *Modern Diasporas in International Politics*, New York.
- *Statistisches Bundesamt*, [www.bundesauslaenderbeauftragte.de](http://www.bundesauslaenderbeauftragte.de).
- Tarrus, A., 1994, «Territoires circulatoires des migrants et espaces européens», in M. Hirschorn M. et J-M. Berthelot J-M. (éds), *Mobilités et ancrages*, Paris.
- Weber, A., 1992, *Zur soziokulturellen Situation der Marokkanerinnen und Marokkaner in Frankfurt am Main – Frankfurt/M.* (= Stadt Frankfurt am Main, Amt für Multikulturelle Angelegenheiten).
- Weigt, A., 1996, *Zwischen Tardition und Selbständigkeit. Junge marrokkanische Frauen in Frankfurt am Main – Frankfurt/Main*.
- Zarhaoui, 1981, «Le retour : mythe ou réalité ?», *Annuaire de l'Afrique du Nord*, vol. 20, pp. 229-245.

# **Enjeux et questions concernant les données statistiques en Belgique et en Europe le cas des Marocains**

## **Introduction : la nécessité d'une connaissance des sources et des définitions**

La problématique des définitions et des sources statistiques est une thématique scientifique prolifique au niveau des instances internationales (ONU, UNECE<sup>1</sup>, Eurostat, Conseil de l'Europe, gouvernements nationaux, régionaux...). Au delà du débat scientifique, il s'agit en fait d'un enjeu politique pour l'Europe et un élément essentiel du processus de définition des politiques migratoires de demain dans l'UE.

Dans l'Union Européenne, chaque pays possède son propre système de collecte statistique, chaque pays a ses définitions propres pour distinguer et dénombrer les immigrations ou les étrangers. Tous les pays ont des raisons de considérer leur système adapté à leur situation intérieure. Pourtant, la construction européenne requiert la naissance d'une politique commune de l'immigration. Dans ce cadre, il est nécessaire de disposer de méthodes et d'instruments de mesure communs. L'Europe s'est lancée dans une tentative d'harmonisation des définitions et procédures de collecte statistique, mais les avancées sont lentes. La divergence des définitions est si profonde que l'on peut se demander si une réelle synthèse quantitative objective est possible à partir des données existantes concernant les populations d'origine étrangère<sup>2</sup>. On enregistre certes des progrès parmi lesquels on pourrait citer les grandes enquêtes européennes (Panel des ménages, Enquête sur les forces de travail...), mais ces outils sont malheureusement mal adaptés à la mesure des phénomènes ou populations qui nous intéressent (les migrations internationales et les populations d'origine étrangère). Un important travail a été réalisé au niveau de la compréhension des systèmes statistiques de chaque pays, des définitions employées, mais les avancées en terme d'harmonisation réelle sont faibles. On pourrait citer l'harmonisation dans les pays nordiques qui est encore actuellement la référence en la matière, mais à court terme il est encore

---

1 - United Nations Economic Commission for Europe.

2 - Ce qui n'exclut pas une approche plus qualitative ou une approche quantitative raisonnée et pondérée.

impossible de parler de progrès global réel. Il convient donc de bien connaître les systèmes statistiques nationaux pour ne pas se tromper en réalisant des analyses comparatives, ne pas confondre une différence réelle de situation avec une différence résultant de systèmes statistiques différents.

La problématique des sources et définitions statistiques peut sembler quelque peu technique, mais ce questionnement statistique constitue un enjeu politique non négligeable entre les Etats membres. Comment définir une politique migratoire européenne sans connaître la situation de chaque pays. L'Allemagne a environ 8 millions d'étrangers, on compte les entrées annuelles par centaines de milliers. Cela signifie-t-il qu'il y a 2,5 fois plus de personnes «étrangères» en Allemagne qu'en France ? Cela signifie-t-il que l'Allemagne reçoit plus d'immigrants que la Belgique proportionnellement ou à définition égale de la migration ? Cette question des définitions et des sources d'information statistique est l'enjeu d'un vaste débat qui n'oppose et n'intéresse pas que des scientifiques, mais interagit fortement avec le débat public et politique. Au delà, il faut souligner que ces questions d'ordre méthodologique sont importantes pour comprendre correctement du Maroc la situation des Marocains telle que décrite par chaque pays d'accueil.

Nous présenterons ce qui se passe d'un point de vue belge, en essayant de fournir partout la référence à ce qui se passe ailleurs en Europe.

Dans une première partie, nous nous attacherons à la description des sources d'information statistique concernant les étrangers et les migrations internationales. Quel est leur mode de fonctionnement ? Quel est leur potentiel ? Quelle est la fiabilité du système d'information ? Quels biais sont associés à leur utilisation ? Quelles en sont les limites ? Quelle est la signification des indicateurs que l'on peut en tirer ?

Dans une seconde partie nous nous attacherons aux définitions de «l'étranger» et de la «migration» dans le système statistique belge. Quelle est la formulation exacte utilisée ? Quelle base est utilisée pour établir cette définition (la loi, les recommandations internationales...) ? Quelle est la signification pratique du choix d'une définition plutôt qu'une autre ? Quelles conséquences ce choix a-t-il quant à la signification du phénomène observé ? Quelles divergences l'emploi d'une définition entraîne-t-il entre d'une part ce que l'on souhaiterait qu'un indicateur représente et ce qu'il signifie réellement ?... Finalement, nous présenterons succinctement la communauté marocaine de Belgique à l'aune de l'appareil statistique belge.

## **1 - Les sources d'informations statistiques concernant les étrangers et les migrations internationales**

### **1.1. Aperçu des sources concernant le sujet**

#### **Historique : des recensements aux registres**

Comme la plupart des pays d'Europe Occidentale, la Belgique mène des recensements régulièrement depuis le XIX<sup>e</sup> siècle. Cependant elle tient aussi à jour des registres de populations. Comme aux Pays-Bas, l'histoire des fichiers de

population remonte à l'année 1794. Après la bataille de Fleurus, les forces des révolutionnaires français envahissent les Pays-Bas et leur province méridionale, la future Belgique. L'administration française décide d'y appliquer les lois de la jeune République. Parmi celles-ci, une loi, qui ne fut jamais appliquée en France, fut appliquée dans les nouvelles provinces pour contraindre chaque municipalité à tenir à jour une liste de ses habitants. Après l'indépendance du pays en 1830 (la Belgique était jusqu'alors réunie aux Pays-Bas), l'idée d'enregistrer les habitants est reprise par le père de la statistique belge, Adolphe Quételet. En 1846, chaque commune est ainsi contrainte par la loi de tenir à jour la liste de ses habitants. On recense donc la population, mais les informations du recensement ne doivent pas seulement servir à compter la population à la date du recensement, mais elles doivent permettre de créer un fichier de la population que l'on doit ensuite mettre à jour en permanence au fur et à mesure des naissances, décès, entrées dans la commune ou départs de la commune.

### **Les registres de population**

Les registres de population permettent de comptabiliser la population étrangère puisque les étrangers sont soumis à l'enregistrement comme les Belges. Les registres de population reprennent en fait le principe des registres de maréchaussée du XVIII<sup>e</sup> siècle français ou allemand qui servaient à recenser les «voyageurs» et l'ensemble des personnes non originaires de la région.

Par ailleurs, les fichiers de population enregistrent les entrées sur la commune. Lors de l'inscription d'un nouvel arrivant, on lui demande d'où il vient et on peut ainsi comptabiliser les migrations internationales. Aujourd'hui avec l'informatisation et l'interconnexion des fichiers administratifs, il n'y a de fait plus besoin de demander d'où vient la personne pour savoir si elle vient de l'étranger : si une personne résidait auparavant en Belgique, elle est déjà présente dans la base nationale, si elle vient de l'étranger, elle en est absente.

### **Les recensements de la population**

A partir de 1890, on dispose à chaque recensement de la répartition par nationalité et lieu de naissance de la population résidant dans le Royaume. Des questions comme la date d'entrée dans le pays permettent de préciser la date d'immigration. Le recensement permet en outre de disposer d'une répartition de la population selon les diplômes et qualifications possédées, de faire le point sur la situation de l'emploi... Dans des pays comme la France, on utilise les recensements pour estimer les flux migratoires de manière indirecte. On possède en effet la population à deux recensements, le nombre de naissance et de décès entre les deux, on peut donc estimer l'accroissement de la population dû aux migrations. Cependant la méthode est grossière puisque des immigrants peuvent résider presque dix ans dans le pays (la durée moyenne de la période intercensitaire) et repartir sans être recensés et donc sans être comptabilisés dans les flux migratoires. Avec le registre, on dispose d'une estimation plus complète des flux de migrations internationales, ce qui rend inutile le recours au recensement. En

Belgique, le recensement est donc utile pour obtenir des informations complémentaires sur la population étrangère, mais il n'est ni utile, ni pertinent pour saisir la dynamique des migrations.

### **Les autres sources administratives**

On dispose d'autres fichiers administratifs qui peuvent être utilisés pour obtenir une information sur les migrants et les personnes d'origine étrangère. On citera principalement le cas des fichiers du Ministère de l'Emploi qui délivre les permis de travail, mais les fichiers annexes sont innombrables.

### **Des enquêtes ponctuelles**

Parfois négligées, les enquêtes ponctuelles ne doivent pas être oubliées. On pensera notamment aux grandes enquêtes européennes : les Enquêtes Forces de Travail, le Panel des Ménages, les Enquêtes-Santé... mais la taille de l'échantillon pour les étrangers par nationalité est quasiment toujours trop faible pour être utilisée. Par contre les enquêtes spécialisées sur les étrangers, de taille plus réduite, sur des thèmes particuliers apportent un éclairage essentiel sur les étrangers et les migrations.

## **1.2. Registres de population et registre national :**

### **la principale source sur les migrations et les étrangers en Belgique**

#### **Les principes de fonctionnement d'un registre de population et le cas du registre belge**

Un registre de population est un système d'enregistrement continu et individualisé d'informations sur la population d'un territoire donné. Pour le mettre en place, on conduit un recensement ; on retient certaines données individuelles que l'on consigne dans ce qui va devenir le registre de population ; par la suite, le fichier est continûment mis à jour à partir des déclarations de naissance et décès, mais surtout, ce qui le distingue de l'état civil, par enregistrement de l'arrivée des nouveaux résidents et enregistrement des départs des anciens résidents.

Les informations enregistrées dans le fichier représentent un énorme potentiel statistique (la liste totale des informations est fournie en annexes 1, 2 et 3).

Au niveau national, il est possible de ne disposer que d'un nombre réduit d'informations, mais l'ensemble représente déjà une somme considérable puisque les variables disponibles comprennent l'âge, le sexe, le lieu de naissance, les lieux de résidence successifs, la situation matrimoniale, la situation de ménage, la nationalité, le statut de résidence (demandeur d'asile ou non). On dispose ainsi d'un aperçu de la population à n'importe quel moment selon chacune de ses caractéristiques. Dans les faits, on publie une «photo» détaillée de la population chaque année. On a une sorte de recensement continu, mais, au-delà, le fichier permet de connaître la dynamique de la population en terme de natalité, de mortalité, et surtout de migrations internes ou internationales, ce qu'aucun autre système ne saurait faire. De plus, aucune information n'est effacée, on dispose ainsi pour chaque inscrit d'une histoire de vie complète : sa naissance, son mariage, la naissance d'enfants, son divorce, ses déménagements, son éventuelle naturalisation...

Maintenir un tel système d'enregistrement des migrations se révèle particulièrement difficile. Cependant, la fiabilité des informations fournies par le système est bonne. Par ailleurs, la Belgique a totalement informatisé et centralisé le fichier. On recueille toujours l'information au niveau communal, mais le fichier est devenu national. On ne peut donc plus avoir de doubles comptes. Le système ne peut être parfaitement sûr car un habitant peut tirer avantage d'une inscription ou d'une omission de la déclaration d'arrivée. Un habitant peut essayer de se faire domicilier là où il peut payer moins d'impôt, d'assurance... Par ailleurs, une commune a intérêt à avoir la population la plus importante possible, pour percevoir le plus d'aides de l'état. Elle pourrait être tentée d'enregistrer rapidement les arrivées et lentement les départs. La centralisation permet de remédier à ce problème quand la personne reste en Belgique. Le problème est qu'une partie de la population ne quitte parfois pas seulement la commune, mais parfois aussi le Royaume, et notamment souvent c'est le cas des étrangers.

### **Les difficultés liées aux migrations internationales**

Les registres comptabilisent à la fois les arrivées et départs. Pour obtenir les immigrations, il faut distinguer les personnes résidant auparavant à l'étranger. Pour obtenir les émigrations internationales, il devrait suffire de distinguer les départs à destination de l'étranger.

Dans les faits tous les départs ou entrées ne sont pas enregistrés. On a fixé une durée minimale de séjour au bout de laquelle on doit s'inscrire : 3 mois, ce qui constitue la limite maximale d'un séjour touristique. On a de même fixé une durée minimale au bout de laquelle un départ doit être déclaré : 6 mois, car on considère qu'au-delà une personne vit plus de la moitié de l'année hors du Royaume.

Dans le cas des immigrations illégales, les déclarations d'entrée ne sont jamais faites et les personnes en séjour illégal ne seront jamais enregistrées. Par définition, on ne collecte des informations que sur la population légale, autorisée à séjourner dans le pays et cela pour informer les différentes administrations (impôts, armées, police, institut de statistique...). Par contre, pour les séjours légaux, on peut penser que le système est assez efficace. Les entrées légales sont vraisemblablement bien enregistrées, car si une personne veut travailler, disposer d'une sécurité sociale, si elle est au chômage et souhaite toucher une indemnité de chômage, inscrire son enfant dans une crèche... elle ne peut l'obtenir que si elle est domiciliée dans une commune. L'inscription est contrôlée par la police. L'administration vérifie que tous les nouveaux-arrivants se déclarent en organisant des semblants de recensements. Les communes vérifient les fichiers des nouveaux abonnés à l'électricité, on vérifie les noms apposés sur les sonnettes. Jusqu'à 1990, on contrôlait le fichier en confrontant recensement et registres...

Le problème principal se situe au niveau des départs. En effet, la population considère la déclaration de départ comme une formalité inutile. L'enregistrement des départs est mal fait, mais on peut considérer qu'il est surtout en retard. Si une personne est absente, son courrier administratif est renvoyé à la municipalité qui fait vérifier par la police que l'inscrit au registre réside toujours à son adresse offi-

cielle. Par ailleurs, tous les fichiers administratifs étant reliés entre eux, si une personne part à l'étranger et arrête de payer des impôts, ne paye plus de cotisations sociales, une enquête est menée pour vérifier si elle réside toujours à l'adresse qui est la sienne au registre. On peut considérer que même s'il y a du retard dans la détection des départs non déclarés, le système est efficace. Lors du recensement de 1991, la différence entre registre et recensement était seulement de 0,07% (environ 7 000 personnes sur plus de 10 millions d'habitants). Les retards sont donc limités et les départs non déclarés sont rapidement détectés.

### **Les difficultés d'enregistrement des étrangers**

Dans ce cadre général, l'enregistrement des étrangers rencontre une série de difficultés spécifiques. Les illégaux ne sont tout d'abord pas enregistrés puisque l'inscription requiert un titre de séjour valide. Pour les étrangers en situation régulière, l'inscription est aussi plus difficile que pour les nationaux. L'enregistrement constitue la constatation d'un droit au séjour.

Autant l'inscription d'un national est aisée puisqu'il possède par définition le droit au séjour, autant l'inscription d'un étranger est complexe. Alors que les nationaux sont le plus souvent inscrits dans le fichier depuis leur naissance, pour les étrangers il faut en même temps prouver leur identité, leur droit au séjour, leur lieu de résidence, leur droit au travail, leurs moyens financiers... Autant d'éléments nécessaires à une inscription qui n'est plus un droit automatique mais correspond à une suite d'autorisations requérant l'intervention de différents ministères et diverses administrations dont les buts ne concordent pas forcément. Concernant l'enregistrement des mouvements migratoires des étrangers, la difficulté principale est que les déclarations de départ sont souvent moins bien enregistrées que pour les nationaux. D'une part les étrangers sont plus mobiles et partent plus souvent à l'étranger. D'autre part, pour les étrangers, l'inscription permet à l'individu ou à sa famille de disposer d'avantages qu'il risque (ou pense risquer) de perdre en déclarant son départ (droit au séjour, droit à la nationalité, droit à certaines protections pour les réfugiés, droit à des indemnités sociales...). Le système n'est donc pas aussi fiable dans le cas des étrangers. Durant les années 1990, les étrangers représentaient ainsi plus de 60% des radiés d'office qui sont ces personnes dont on constate le départ *a posteriori*.

Le cas est encore plus complexe lorsque l'étranger est demandeur d'asile puisqu'il ne dispose pas d'un droit au séjour définitif mais d'un droit au séjour temporaire, le temps de l'examen de sa demande. Cependant, il s'agit d'un cas exceptionnel pour un Marocain.

### **Un système fiable qui se perfectionne**

Les registres de population sont un système d'information qui devient hégémonique dans la statistique démographique européenne (tableau 1). A l'heure actuelle, dans l'Union Européenne, seulement 5 pays n'en disposent pas : la France, la Grèce, l'Irlande, le Portugal et le Royaume-Uni.

Le fichier belge possède beaucoup d'avantages d'un bon système d'information statistique. Il est tout d'abord centralisé. Le fichier est par ailleurs connecté

avec de nombreux fichiers et devrait à terme être relié à l'ensemble des fichiers administratifs. Le fichier est assurément plus sûr que le recensement qui se fait dans l'urgence et présente toujours des difficultés dans le cas des personnes étrangères ou d'origine étrangère.

Les difficultés rencontrées sont multiples. On retiendra notamment la difficulté de faire accepter l'enregistrement, le manque de zèle de la population face à la multiplication des enregistrements et déclarations, les avantages d'un mensonge ou d'une omission pour un habitant ou pour une administration communale.

Le système de registres belges n'est certes pas aussi performant que les registres nordiques, mais on peut considérer qu'il est le plus performant et le plus abouti après eux. Le système s'améliore et le résultat global est positif puisque la différence entre recensement et registre est très faible. Ce résultat, considéré comme très satisfaisant, explique que le recensement en Belgique, et dans de nombreux pays d'Europe, soit amené à disparaître.

**Tableau 1 : Comparaison des types de registres de population par état membre**

Informatisés et centralisés	Registres communaux des étrangers	Registres	Sans registre
Belgique ( <i>Registre National</i> )	Belgique	Allemagne ( <i>Ausländerzentral-register</i> )	Grèce <sup>3</sup>
Danemark ( <i>Central Population Register</i> )	Danemark	Liechtenstein ( <i>Zentral Personen Verwaltung</i> )	France
Luxembourg ( <i>Répertoire général des personnes physiques</i> )	Allemagne ( <i>Melderegister</i> )	Suisse ( <i>Ausländerzentral-register</i> )	Irlande
Finlande ( <i>Central Population Register</i> )	Espagne ( <i>Padrón</i> )		Portugal
Suède ( <i>Total Population Register</i> )	Italie ( <i>Anagrafe</i> )		Royaume-Uni
Islande ( <i>National Register of Persons</i> )	Luxembourg		
Liechtenstein ( <i>Zentral Personen Verwaltung</i> ) ( <i>Central Population Register</i> )	Pays-Bas ( <i>Gemeentelijke Bevolking Administratie Basis</i> )		
Norvège	Autriche ( <i>Melderegister</i> )		
	Suède		
	Liechtenstein		
	Suisse ( <i>Melderegister</i> )		

Source : Eurostat (1997) et Poulain et Perrin, 2001

3 - Il existe des fiches rassemblées au niveau communal uniquement pour les Grecs.

### **1.3. Les recensements de la population**

#### **Historique d'une source utile et complémentaire**

Depuis la création du royaume, un recensement est organisé environ tous les dix ans. En plus des informations purement démographiques inscrites au registre, le recensement contient des données sur le logement, le ménage, la santé, le travail, lesquelles données ne sont pour le moment pas enregistrées ou mal enregistrées.

Jusqu'à 1990, le recensement permettait de vérifier la qualité de l'enregistrement et le cas échéant de le rectifier. Cette utilisation est depuis lors interdite pour plusieurs raisons. Premièrement le fait de vérifier le registre à partir du recensement ne permet plus de dire que le recensement est anonyme, ce qui entraîne une remise en question de l'anonymat garanti pendant le recensement à une population qui supporte de plus en plus difficilement ce qu'elle considère comme une intrusion injustifiée dans sa vie privée. Deuxièmement la fiabilité du recensement est mise en cause et son efficacité subséquente pour vérifier le registre est contestée.

#### **Du recensement général de la population à l'enquête socio-économique : vers la disparition du recensement en tant que tel**

Le développement du registre a entraîné la réduction de la taille et des objectifs du recensement qui est extrêmement coûteux. Il faut, en une fois, débloquer une somme considérable, recruter un important personnel peu efficace car temporaire et formé rapidement... pour obtenir une information que l'on pourrait tirer à moindre coût de l'exploitation de fichiers administratifs préexistants.

Par conséquent, il a été décidé d'abandonner le recensement classique. Le dernier «recensement» devait se passer en 2001, mais il a été remplacé par une «enquête socio-économique exhaustive» censée faire la transition entre le dernier recensement et le nouveau système basé uniquement sur des fichiers administratifs. On a démarché chaque inscrit au registre pour lui demander de répondre à un questionnaire de recensement réduit aux données absentes du registre de population (informations sur le logement, le travail, le ménage, la santé, les diplômes possédés ou en cours...). Le but n'est plus seulement de combler les lacunes du registre de population, mais de créer de nouvelles extensions du registre concernant le logement, les entreprises et le travail, les diplômes...

### **1.4. Les sources complémentaires : un rapide tour d'horizon**

En dehors des sources classiques qui ont été citées, on retiendra quelques sources complémentaires indispensables pour comprendre la dynamique sociale de la population immigrée ou d'origine immigrée :

- Les fichiers et données de l'Office des Etrangers et des instances en charge de l'asile : il s'agit de données difficilement accessibles, mais indispensables pour connaître la raison des entrées (regroupement familial, asile, travail...).
- Les statistiques concernant les permis de travail
- La principale limite de cette source est qu'elle est limitée aux seuls extra-européens. Les exemptions sont par ailleurs nombreuses et risquent de se multiplier.

- Le registre d'état civil concernant les naissances, décès et mariages.
- Les autres fichiers administratifs (Statistiques scolaires des communautés, Banque Carrefour, fichiers des consulats...)
- Ces fichiers permettent de dépasser le cadre restreint des statistiques précédemment citées, mais leur accès n'est pas toujours aisé, leur présentation n'est pas souvent standardisée... Dans l'avenir, les fichiers de la Sécurité sociale et des mutuelles qui ont été reliées au Registre national (de population) au sein de ce qu'on appelle la Banque Carrefour offrent de grands espoirs. Le fichier pourrait nous renseigner en continu sur le revenu de chacun, sa profession, son entreprise...
- Les enquêtes nationales et européennes (enquêtes force de travail (EFT/LFS), enquête budget des ménages, panel européen des ménages...)

Ces enquêtes sont intéressantes au niveau du pays. Elles abordent de manière détaillée de nombreuses problématiques économiques et sociales qu'il serait utiles d'approfondir dans le cas des étrangers. Malheureusement, si la taille des échantillons est suffisante pour les Belges, il n'en est pas de même pour les autres nationalités, et notamment pas pour les Marocains.

Les indispensables enquêtes ponctuelles : tour d'horizon des équipes de recherche et des organismes commanditaires

Le problème principal des registres administratifs est qu'ils ne laissent pas de place au vécu des personnes, à leurs appréciations des changements, à leurs motivations, à l'influence des contextes socioculturels, au vécu de l'immigration, du racisme... On peut immigrer à la suite d'un mariage, d'un regroupement familial mais aussi par nécessité économique, attrait du mode de vie... Cela n'apparaît malheureusement que difficilement dans un fichier administratif où seul est inscrit ce qui intéresse ou peut être utile à l'administration. S'il n'y a pas de nécessité administrative pour collecter une information, un fichier administratif ne l'enregistre pas. La mise en place de l'ensemble coûte cher et il est difficile d'exiger la déclaration d'une information qui risque d'être jugée excessive par la population et condamnée comme une intrusion injustifiée dans sa vie privée (des instances de protection de la vie privée sont chargées de vérifier qu'il n'y a pas d'intrusion injustifiée ou démesurée dans la vie privée des administrés). On a donc besoin d'enquêtes spécialisées et locales dirigées par des chercheurs indépendants, dans un but purement scientifique.

## **2. La définition de l'étranger et de la migration : un choix loin d'être neutre**

### **2.1. Les statistiques de «flux»**

• **De l'enregistrement à la statistique : genèse d'une définition de la migration.**

Chaque immigrant est tenu de se présenter au service de la population de sa commune de résidence sous 15 jours s'il est Belge ou citoyen européen, sous 8 jours s'il est ressortissant extra-communautaire. Si le séjour doit durer plus de

3 mois, il est inscrit dans un registre. Si le nouvel arrivant est Belge ou s'il est étranger, mais admis à s'établir dans le Royaume, il sera inscrit au «registre de population». Si le nouvel arrivant est étranger, admis à séjourner dans le Royaume, mais pas encore à s'établir dans celui-ci, c'est-à-dire que son droit au séjour est soumis à révision régulière, alors il est inscrit au «registre des étrangers». S'il est demandeur d'asile, le nouvel arrivant est finalement inscrit au «registre d'attente». L'ensemble de ces fichiers est centralisé au sein du «Registre national» (RN). Toute personne qui est inscrite au registre d'une commune, alors qu'elle n'y résidait pas précédemment officiellement est considérée comme immigrante. Si elle ne résidait pas auparavant en Belgique (on le vérifie en consultant les informations inscrites au Registre national), elle est considérée comme un immigrant international.

On considère que la personne qui quitte son domicile pour plus de 6 mois change de domicile. Elle doit donc déclarer son départ. Toute personne qui quitte la Belgique en déclarant partir pour l'étranger ou une personne qui quitte son domicile sans se réinscrire au registre d'une commune belge est considérée comme une émigrante internationale.

Les statistiques de migrations internationales sont directement tirées du registre. L'inclusion d'une personne à la catégorie «immigrant» ou «émigrant» dépend avant tout de la définition adoptée par les instances en charge des registres de population. Nous avons présenté la définition belge, mais chaque pays européen a sa définition et ces définitions sont parfois fort éloignées les unes des autres.

La durée de séjour minimale entraînant la prise en compte ou non de l'immigration varie fortement d'un pays à l'autre. En Allemagne, un séjour d'une semaine pourrait entraîner une inscription au registre de population et la comptabilisation d'une immigration. En Belgique, il faut que la durée du séjour soit d'une durée supérieure à trois mois. Dans d'autres pays, il faut attendre une année avant qu'une immigration ne soit prise en compte dans les statistiques migratoires. Dans certains pays, c'est la durée envisagée du séjour qui est prise en compte, alors que, dans d'autres pays, c'est la durée effective qui est utilisée (dans un cas, on prend en compte la durée durant laquelle un immigré souhaite rester ou peut légalement rester dans le pays, sans vérifier qu'il ne part pas plus tôt ou plus tard que prévu ; dans l'autre, on mesure effectivement la durée de séjour de chaque immigré).

On trouve le même problème au niveau des émigrations. La durée minimale d'absence entraînant la prise en compte d'une émigration est par ailleurs souvent différente de la durée minimale de présence entraînant la prise en compte d'une immigration. En Belgique, ces durées sont respectivement de 3 et 6 mois. Cela signifie que le nombre d'immigrations est surestimé par rapport au nombre d'émigrations, aboutissant automatiquement à surestimer le solde migratoire. Cela signifie aussi que, si une personne résidant en Belgique décide de séjourner 5 mois dans un pays appliquant la même définition de l'immigration que la

Belgique, durant la durée de son séjour à l'étranger, cette personne sera en même temps considérée comme résidant en Belgique (par les autorités belges) et résidant hors de Belgique (par les autorités du pays qui l'accueille). Analyser une matrice de migration intra-européenne se révèle complexe parce que ladite matrice représente d'abord des différences de définition de l'immigration et de l'émigration (Poulain et Perrin, 2001).

• **Enregistrer le départ ou la non-déclaration de départ pour corriger les statistiques migratoires.**

Une autre difficulté de compréhension des statistiques migratoires est liée à la mauvaise déclaration des départs pour l'étranger. En Belgique, le système entourant le fonctionnement du registre de population est suffisamment efficace pour permettre de repérer la majorité des départs a posteriori. Les départs repérés *a posteriori* sont appelés «radiations d'office en Belgique», ce qui signifie que les personnes ont été rayées des registres sans que l'on ait pu les contacter en Belgique, parce qu'elles ne résident plus à leur ancienne adresse et n'ont pas été s'inscrire dans une autre commune dans les 6 mois suivant la constatation de leur absence. Ces radiations d'office comptent pour beaucoup dans l'estimation de l'émigration et du solde migratoire. Elles divisaient ainsi par deux le solde migratoire dans le milieu des années 1990. La prise en compte des «radiés d'office» et de tout ce qu'on appelle pudiquement «ajustement» est essentiel pour estimer les flux migratoires affectant un pays, mais aussi la qualité du système d'information statistique. Cependant les conditions d'«ajustement statistique» sont le plus souvent floues dans les publications des différents instituts de statistiques utilisant des registres de population, quand l'ajustement n'est pas camouflé.

• **Statistiques de migrations selon la nationalité et statistiques selon l'origine ou la destination.**

Deux possibilités existent en matière de migrations internationales : indiquer la nationalité du migrant qui entre ou qui sort ; indiquer le pays d'où vient l'immigrant ou le pays où va l'émigrant. L'institut de statistique belge (INS) a abandonné la publication des statistiques migratoires par lieu d'origine et de destination. Cette décision résulte de la difficulté inhérente à l'enregistrement des émigrations selon le lieu de destination. Sur la période 1991-2000, un peu plus de 20% des émigrations sont des radiations d'office qui ne permettent pas de connaître le lieu de destination. Par ailleurs, parmi les émigrants déclarants leur départ, près de 28% ne déclarent pas leur lieu de destination ou déclarent une destination inconnue. Au total, on ne peut connaître la destination des émigrants que dans 57% des cas. Si les statistiques ne sont pas publiées, un traitement statistique particulier peut être demandé à l'Institut de Statistique, mais il convient alors de manipuler les données avec prudence au vu du faible taux de couverture.

• **Vers une utopique harmonisation des définitions et des processus de collecte.**

Une manière d'estimer la qualité de l'enregistrement des migrations est de comparer la différence que l'on observe entre les flux d'immigration enregistrés à l'arrivée et les flux d'émigration enregistrés au départ. Lorsqu'un Néerlandais part des Pays-Bas pour la Belgique, il est effacé du registre de population néerlandais et est inscrit au registre de population belge. Le nombre d'émigrations de Néerlandais pour la Belgique devrait donc être égal au nombre de Néerlandais inscrits comme immigrants dans le registre belge. Dans les faits, on n'aboutit jamais à ce résultat. Tout départ devrait être enregistré en Allemagne même s'il ne doit durer que 2 mois. Pour d'autres pays suivant les recommandations des Nations Unies, il faut que le départ dure plus d'un an pour qu'il soit considéré par la statistique. Des tests ont été effectués au début des années 80 pour les Italiens immigrés en Allemagne (Bretz et al., 1987). On a essayé de voir combien d'immigrants inscrits au registre étaient toujours présents après un an de résidence. On voyait que 12 à 13% étaient déjà repartis. Par le simple jeu de sa définition, l'Allemagne surestimait ainsi de 12 à 13% les immigrations par rapport à un pays comme le Royaume-Uni qui applique la limite d'un an pour différencier les migrations temporaires des migrations non temporaires, les seules prises en compte par la statistique.

Au delà des définitions statistiques, l'harmonisation statistique passe par une harmonisation plus globale des systèmes d'information incluant les procédures d'enregistrements, la collecte statistique, les traitements et ajustements statistiques... Si l'harmonisation des définitions est centrale, elle n'est pas suffisante pour garantir la comparabilité des résultats. Il faudrait être sûr que les conditions de la collecte soient les mêmes, que l'encodage respecte les mêmes règles, que les ajustements soient réalisés dans le même sens. Le problème est de l'ordre de l'insoluble à l'heure actuelle car le fonctionnement de l'appareil statistique est intimement lié au fonctionnement de l'Etat. Pour qu'un nouveau système statistique apparaisse ou, pour être réaliste, pour qu'un système statistique existant soit amendé, il faut que le fonctionnement des institutions demandeurs de statistiques, et notamment pour ce qui nous concerne les institutions en charge de l'immigration changent. Pour qu'il y ait harmonisation, il faut donc que les procédures administratives et les législations s'harmonisent et convergent. Il semble par conséquent difficile d'espérer une harmonisation des statistiques migratoires tant qu'aucune politique migratoire européenne globale n'existe<sup>4</sup>.

## 2.2. Les statistiques de «stock» concernant l'«étranger»

- **Un aperçu des possibilités à l'aune des exemples européens** (développement des cas belges, britanniques, français, allemands, néerlandais, norvégiens, portugais, ...).

En Belgique les statistiques officielles sont, jusqu'à présent, publiées selon la nationalité. Cela correspond au cas d'un certain nombre de pays européens :

---

4 - Ce qui aboutit à un cercle vicieux, puisqu'il est difficile de définir une politique commune en l'absence de données comparables.

la France, l'Allemagne, l'Espagne, l'Italie, le Portugal et la Suisse. Ces pays constituent un groupe à l'intérieur duquel la définition de «l'étranger» peut sembler homogène, mais cette uniformité de définition est illusoire. Les procédures d'acquisition ou l'attribution de la nationalité diffèrent énormément d'un pays à l'autre. En Belgique, un séjour légal de 3 ans suffit pour obtenir la naturalisation. Dans d'autres pays, il faut résider parfois plus de 10 ans.

Un autre groupe de pays utilise le lieu de naissance comme critère pour distinguer celui qui est «étranger» et dans ce cas, pour être plus précis, celui qui vient de l'étranger. Deux possibilités se font face : distinguer ceux qui sont nés à l'étranger et distinguer ceux qui ont des parents nés à l'étranger. Les pays qui distinguent les individus uniquement sur leur lieu de naissance sont assez peu nombreux et cette seule distinction n'est pas souvent jugée satisfaisante en Europe. Il s'agit principalement d'une habitude de pays qui se sont constitués grâce à l'immigration, les Etats-Unis, le Canada, l'Australie... et parfois le Royaume-Uni, pays où la nationalité a traditionnellement peu d'importance. Le lieu de naissance de l'individu associé à celui de ses parents est par contre couramment utilisé en Europe, principalement au Nord, aux Pays-Bas, dans les pays scandinaves, en Finlande. On distingue ainsi les immigrés («la première génération») des personnes issues de l'immigration (la deuxième et troisième génération).

La notion de «race» ou le «groupe ethnique» sont d'usage au Royaume-Uni. Ces concepts sont utilisés car la nationalité n'est pas jugée significative d'une identité en Grande-Bretagne. La citoyenneté britannique a seulement récemment été individualisée de celle de son empire et l'unité autour d'une «nationalité» unique est difficile à assurer tant la séparation entre Anglais, Ecossais, Gallois et Irlandais est forte.

En Europe centrale et orientale, la citoyenneté et la nationalité sont deux notions souvent distinctes. Un individu est rattaché à un Etat et on parle d'appartenance étatique pour désigner l'Etat qui accorde sa citoyenneté à une personne, mais l'Etat distingue différents groupes nationaux au sein de ses citoyens. Ainsi les citoyens slovaques sont distingués selon qu'ils sont membres de la communauté slovaque, tsigane, tchèque, polonaise, hongroise... et pourquoi pas belge.

Certains Etats utilisent parfois d'autres définitions. Ainsi la nationalité à la naissance est-elle demandée au recensement en France ou en Belgique. D'autres Etats utilisent des groupes *ad hoc*. L'exemple des *allochtonen* néerlandais est assez significatif. Le gouvernement néerlandais a décidé que la politique d'intégration ne doit pas être la même pour tous. Il a jugé nécessaire de renforcer les dispositifs en place pour certains groupes. On a donc sélectionné les personnes selon qu'ils (ou leurs parents) sont nés ou non dans certains pays-cibles. Les Marocains sont ainsi inclus parmi les groupes-cibles des politiques d'intégration, mais pas les Belges.

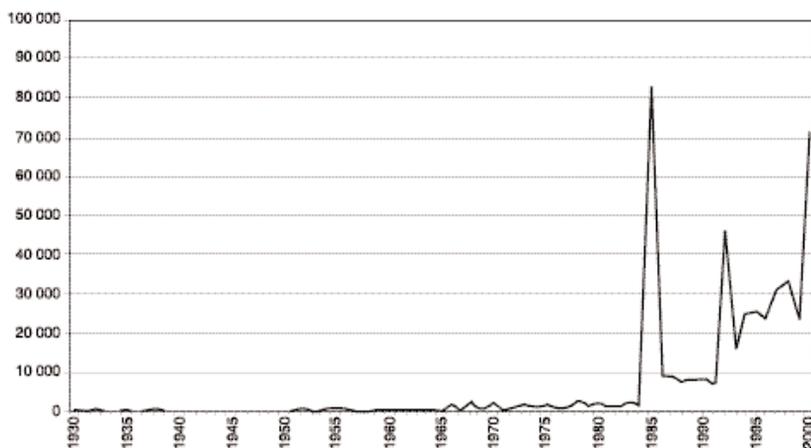
Parmi toutes ces définitions, il n'y a pas réellement de définition plus satisfaisante que les autres. Il y a des définitions décrivant une réalité multiforme.

Aucune ne réussit réellement à distinguer «l'étranger» mythique que certains voudraient cerner. Ces définitions répondent à des attentes précises qui sont diverses selon les pays et les administrations. En ce sens, aucune définition n'est meilleure qu'une autre, mais elles traduisent des contextes différents. Il n'y a pas de réponse *a priori*. La nécessité de choisir une définition ressort de la demande d'outils d'aide à la définition des politiques. Les définitions développées en Europe sont adaptées à la demande qui est encore largement nationale. Dans le cadre d'un ensemble supranational fort, il sera peut-être possible de voir émerger une définition commune, mais cela relève encore de l'utopie.

• **Le choix belge de la nationalité et ses inconvénients.**

La Belgique a fait le choix de définir «l'étranger» selon sa nationalité. Ce choix implique plusieurs contraintes et limites en terme d'analyse. Le principal inconvénient de la nationalité est qu'elle peut changer : elle peut changer durant le courant de la vie d'un individu, s'il obtient une naturalisation ; elle peut changer d'une génération à l'autre. Un enfant peut avoir deux parents étrangers, mais naître belge par exemple. Les difficultés de compréhension de l'évolution de la population de nationalité étrangère sont d'autant plus grandes que la législation sur la nationalité a évolué au cours du temps pour aboutir à un droit assez «libéral» (comparativement aux autres Etats européens) qui permet assez facilement à un étranger de devenir belge (graphique 1).

**Graphique 1**



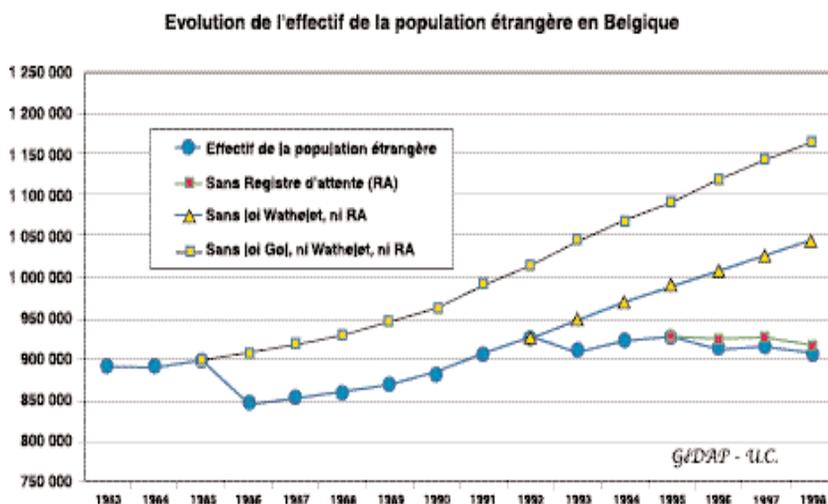
**Etrangers devenus belges par années de 1930 à 2000**

Le deuxième inconvénient de la nationalité est qu'une même personne peut avoir plusieurs nationalités simultanément. Il est possible d'acquérir une seconde nationalité tout en gardant sa nationalité précédente ; il est possible de se voir attribuer plusieurs nationalités à la naissance (lorsque les deux parents sont de nationalités différentes par exemple). La multipatridie est d'autant plus répandue en Belgique que la loi belge ne s'y oppose plus en rien depuis 2000. Les conséquen-

ces d'une forte binationalité sont loin d'être négligeables pour le statisticien. Les autorités belges considèrent comme marocaines toutes les personnes qui possèdent la nationalité marocaine, si elles ne possèdent pas dans le même temps la nationalité belge. A l'inverse, sont considérées marocaines par les autorités marocaines, toutes les personnes de nationalité marocaine qu'elles possèdent une autre nationalité ou non. Au vu des différences entre les deux définitions, il est donc clair que l'Etat marocain ne peut utiliser les statistiques officielles publiées par l'Etat belge pour savoir combien de ses ressortissants vivent en Belgique.

On doit malheureusement noter que la complexité de la dynamique de la nationalité n'est pas réellement prise en compte par les publications statistiques. Les statistiques officielles publiées concernent la «population de nationalité étrangère». Or il est difficile de comprendre la signification et l'évolution de cette population si l'on ne maîtrise pas de manière détaillée, les mécanismes de la «dynamique de la nationalité» : les conditions de transfert de la nationalité entre les générations, les possibilités d'acquisition de la nationalité, les règles d'attribution de la nationalité aux nouveau-nés... La taille de la population de nationalité étrangère est ainsi restée stable, voire décroissante depuis le milieu des années 1980, mais il est évident que cela résulte en grande partie de l'ouverture des conditions de naturalisation, des changements de règles de comptabilisation des étrangers (les demandeurs d'asile ne sont plus considérés comme résidents). Si l'on essaye de modéliser la taille de la population de nationalité étrangère que l'on observerait sans les modifications légales récentes des règles d'acquisition et d'attribution de la nationalité belge ainsi que des règles d'enregistrement des étrangers, on constate que la croissance de la population étrangère aurait du être marquée (graphique 2). L'évolution à la baisse du nombre d'étrangers traduit un phénomène : la réduction de la population d'origine étrangère ne bénéficiant pas des droits liés à la qualité de citoyens. La «population étrangère» n'est qu'un reflet fortement déformé de la «population d'origine étrangère» qui intéressent le plus souvent les commentateurs. Essayer d'estimer la population d'origine étrangère à partir de la seule population étrangère est un exercice périlleux sinon impossible dans un pays comme la Belgique. Les statistiques de population étrangère ont un sens, mais il n'est pas forcément celui de l'utilisateur secondaire de cette statistique qu'est le chercheur. Si l'administration belge demande la nationalité des personnes avec qui elle est en contact, ce n'est pas pour connaître les personnes qui sont soumises à une discrimination liée à leur origine par exemple, mais les droits que possèdent les personnes à qui elle est confrontée, lesquels droits sont liés au statut de citoyen, d'étranger admis à séjourner ou à résider sur le territoire, de ressortissant d'un ensemble supranational comme l'Union Européenne, de demandeur d'asile... Utiliser une statistique de nationalité pour déterminer les personnes d'origine étrangère est en conséquence un contresens puisque les personnes d'origine étrangère ne sont pas pourvues de droits spécifiques par rapport aux «citoyens d'origine belge».

**Graphique 2**  
**Simulation de la population étrangère sans les modifications**  
**des règles d'enregistrement et des conditions d'obtention**  
**de la nationalité belge de 1983 à 1998**



Concernant la population marocaine, le choix de considérer les seuls Marocains qui ne sont pas Belges est loin d'être neutre. En effet, au 1<sup>er</sup> janvier 2000, seuls 121 984 Marocains non naturalisés résidaient en Belgique, mais 82 412 Marocains devenus Belges résidaient dans le pays à la même date. De manière plus anecdotique, 21 personnes de nationalité marocaine étaient exclues de la statistique officielle des Marocains car elles bénéficiaient du statut de réfugiés. La Belgique regroupe les réfugiés dans une nationalité fictive dénommée «réfugiés». Vu le nombre restreint de réfugiés marocains, cela n'a pas d'influence sur l'estimation de la population marocaine, mais le phénomène est moins négligeable avec des groupes comme les Turcs qui comprennent environ 5% de réfugiés ou les ex-Yougoslaves qui sont en majorité dans ce cas.

Le choix de la définition est déterminant comme on peut le constater aux Pays-Bas où des estimations de la population marocaine sont publiées selon différentes définitions. Résidaient ainsi aux Pays-Bas au 1<sup>er</sup> janvier 1999 :

128 000 personnes de nationalité marocaine sans être néerlandaises ;

252 000 personnes nées au Maroc dont au moins un des parents est né hors des Pays-Bas (définition officiellement privilégiée depuis 1999) ;

243 000 personnes nées au Maroc ou dont les deux parents sont nés au Maroc (définition «restreinte» des personnes issues de l'immigration privilégiée jusqu'en 1999) ;

253 000 personnes nées au Maroc ou dont l'un des deux parents est né au Maroc (définition «large» des personnes issues de l'immigration couramment utilisée jusqu'en 1999).

• **Le développement de définitions alternatives de l'étranger comme l'allochtone**

Si la nationalité est utile pour déterminer la population marocaine qui n'a pas accès au droit de vote par exemple, son utilisation peut amener à des erreurs de taille dans d'autres cas. En matière de discrimination, d'intégration sociale, la seule nationalité n'est certainement pas un indicateur pertinent. Il semble ainsi inconcevable de ne pas comptabiliser les Marocains naturalisés pour estimer la taille de la population issue de l'immigration.

Il n'y a pas beaucoup d'éléments d'information alternatifs à la nationalité en Belgique puisque des données comme le lieu de naissance des parents sont considérées comme privées et ne sont pas susceptibles d'être divulguées, même à des fins scientifiques. Par ailleurs, s'il y a volonté de progresser vers une définition élargie au delà du carcan national, il n'y a pas de consensus autour d'une définition unique au sein de la communauté scientifique et encore moins au sein des différentes administrations produisant des statistiques. Il est par conséquent souvent nécessaire de jongler avec différentes définitions pour dépasser la nationalité.

Dans le cadre de la recherche d'une nouvelle définition de l'«étranger», l'utilisation du terme allochtone est à retenir en Belgique. Il s'agit d'un terme néerlandais couramment utilisé en Flandre pour désigner les personnes d'origine étrangère. Ce terme avait fait son apparition dans la statistique aux Pays-Bas, lorsque ce pays décida d'abandonner la nationalité pour estimer la population d'origine étrangère. En Français, il n'est pas d'usage courant, mais son antonyme, «autochtone», eut son heure de gloire à l'époque coloniale. En Belgique, le terme «allochtone» est d'abord apparu dans des textes scientifiques qui souhaitaient définir la population d'origine étrangère sans utiliser un terme rattaché à l'idée de nationalité (Debuisson et Poulain, 1992). Ce terme, au départ purement scientifique, a connu un succès assez important au point de passer dans la législation régionale flamande (Décret de la Communauté flamande du 28 avril 1998 relatif aux minorités ethnoculturelles). Les allochtones y sont définis comme «les personnes -posédant ou non la nationalité belge- qui résident légalement en Belgique, dont au moins un des parents ou des grands-parents est né en dehors de la Belgique, et qui sont défavorisées en raison de leur origine ethnique ou de leur situation socio-économique précaire». Cette définition flamande se réfère directement à la définition néerlandaise de l'allochtone, laquelle est basée sur le lieu de naissance de l'individu et de ses parents. Son but politique est assez clair puisqu'elle précise que sont uniquement considérées comme allochtones les personnes «défavorisées en raison de leur origine ethnique ou de leur situation socio-économique précaire». Certains groupes précis sont visés, les Marocains notamment. D'autres groupes favorisés comme les ressortissants communautaires sont exclus. Au delà de la difficulté technique d'accéder à l'information concernant le lieu de naissance de l'individu et de ses parents, la définition des groupes défavorisés semble rajouter à la complexité de l'ensemble pour en faire une définition difficilement applicable. Du point de vue scientifique, les tentatives de dépassement de la

nationalité se sont pour le moment limitées à l'utilisation de la nationalité à la naissance en Belgique. Cela résout le problème des naturalisations, mais le cas des personnes nées de parents étrangers, mais qui sont quant à elles belges depuis leur naissance, reste entier. Pour aller plus loin, il serait nécessaire de disposer, en plus des données disponibles sur chaque individu, de données sur les parents de chaque résident. On pourrait utiliser la nationalité, voire la nationalité à la naissance des parents. On pourrait aussi se détacher totalement de la nationalité pour s'intéresser au lieu de naissance de l'individu et de ses parents.

### **3. La communauté marocaine de Belgique : éléments pour une analyse socio-démographique**

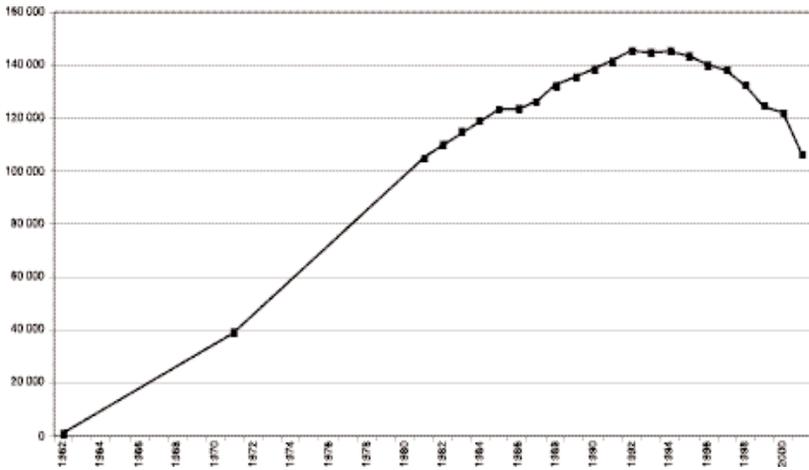
#### **3.1. De l'histoire des migrations à l'histoire de la communauté marocaine de Belgique**

Même si la présence étrangère est notable avant 1914, la Belgique ne devient réellement un pays d'immigration qu'après la première guerre mondiale. Pour faire face à la demande industrielle, le Royaume fait appel à de nombreux ouvriers d'Europe centrale et orientale, ainsi qu'à des immigrés venus des rives nord de la Méditerranée. La fin de la seconde guerre mondiale voit débiter une nouvelle vague migratoire principalement italienne. La communauté italienne devient rapidement la première communauté étrangère du pays. Si les Italiens sont encore aujourd'hui le premier groupe étranger, il s'agit plus de l'héritage d'une dynamique passée que le résultat d'une dynamique actuelle. A la suite de la catastrophe minière de Marcinelle en 1956 où périrent 262 mineurs, dont 136 mineurs italiens, le gouvernement italien prend conscience des conditions de travail de ses émigrants en Belgique et décide de revoir les accords passés avec la Belgique. L'immigration italienne s'arrête, mais la demande de main-d'œuvre est toujours forte. Le pays signe rapidement de nouveaux accords et recrute des immigrés d'origines de plus en plus lointaines, Espagnols, Grecs... et finalement Turcs et Marocains.

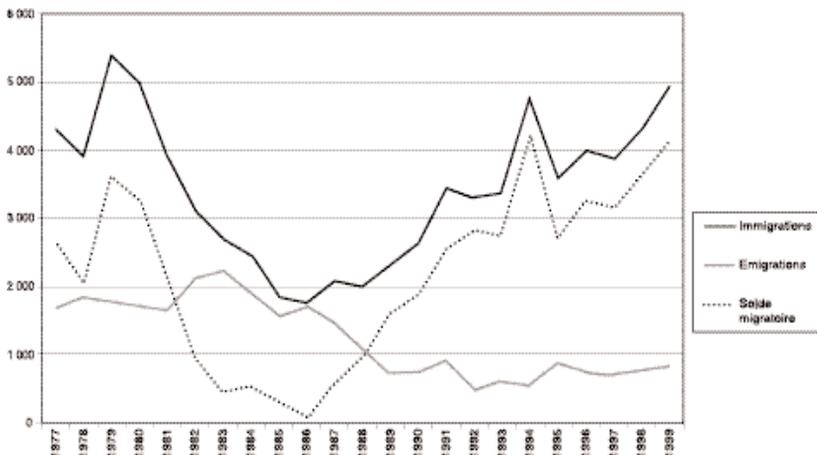
Pratiquement inexistante au début des années 1960, la communauté marocaine se développe rapidement après les accords belgo-marocains de 1964 (graphique 3). Malgré l'arrêt officiel de l'immigration après le premier choc pétrolier, la population marocaine croît jusqu'au début des années 1990. Après cette date, le nombre de Marocains semble s'effondrer. Cette évolution peut sembler paradoxale, car si l'arrêt de l'immigration a réussi à réduire l'immigration marocaine dans la seconde moitié des années 1970 et la première moitié des années 1980, l'immigration marocaine a clairement repris dans la seconde moitié des années 1980 et durant l'ensemble de la décennie 1990 (graphique. 4). Le regroupement familial a joué pleinement pour expliquer le redémarrage de l'immigration marocaine en Belgique. Alors que l'immigration marocaine connaît un renouveau indéniable, la population de nationalité marocaine résidant en Belgique décline car les immigrés marocains acquièrent de plus en plus souvent la nationalité belge et de nombreux enfants issus de parents marocains naissent désormais belges. La législation belge

s'est assouplie pour faciliter l'accès à la nationalité, mais l'attitude des Marocains à l'égard de la «naturalisation» a certainement évolué dans le même temps.

**Graphique 3**  
**Evolution de la population de nationalité marocaine en Belgique**  
**1961 à 2001**



**Graphique 4**  
**Evolution des flux migratoires marocains en Belgique**  
**de 1977 à 1999**



### 3.2 Le recul d'une population toujours plus nombreuse ou la nécessité de définitions à même de saisir la réalité

Depuis 1984, les modifications légales sont la composante principale de l'évolution du nombre d'étrangers, bien loin devant les mouvements migratoires ou le mouvement des naissances et décès. Les changements de lois en matière de nationalité ont

été si nombreux (six entre 1984 et 2000) qu'il semble difficile de comparer les données disponibles selon la nationalité à différentes dates. Dans ce cadre, il est apparu nécessaire de trouver une définition de l'étranger moins tributaire du rythme des naturalisations pour appréhender l'évolution de la population d'origine étrangère.

Une typologie basée sur la nationalité à la naissance a été proposée (Debuisson et Poulain, 1992 ; Eggerickx et al., 1999). On ne peut résoudre ainsi le problème des attributions de la nationalité à la naissance, ni celui de la binationalité de nombreux enfants à la naissance, mais l'estimation produite est moins influencée par le mouvement des naturalisations et la population décrite est moins caricaturale que la population de nationalité marocaine dont sont exclus tous ceux qui ont demandé la nationalité belge, c'est-à-dire statistiquement ceux qui appartiennent aux catégories socioprofessionnelles les plus aisées, ceux qui ont les revenus les plus élevés, les plus éduqués, notamment beaucoup de jeunes nés en Belgique et beaucoup de femmes. C'est la nationalité à la naissance que nous utiliserons donc lorsque nous parlerons de la population d'origine marocaine.

### 3.3 Les modalités de la naturalisation

Les naturalisations de Marocains étaient faibles en Belgique jusqu'au début des années 1980. Avec la refonte du code de la nationalité, le nombre des naturalisations de Marocains a commencé à s'élever. A partir de 1985, les Européens qui représentaient jusqu'alors le premier contingent de nouveaux-Belges sont devenus moins nombreux à opter pour la nationalité belge, alors que les Marocains ont de plus en plus souvent décidé et pu obtenir la naturalisation. L'ouverture plus large donnée à la législation dans les années 1990 a finalement abouti à une croissance continue des naturalisations de Marocains jusqu'à aujourd'hui (graphique 5).

**Graphique 5**  
**Evolution du nombre de Marocains devenant belges chaque année de 1985 à 1999**



Dans le cas des Marocains, la principale voie d'accès à la nationalité belge est la déclaration de nationalité (tableau 2). Cette procédure d'acquisition de la nationalité est applicable, tout d'abord, aux étrangers majeurs nés en Belgique qui y ont toujours résidé, ensuite, aux étrangers majeurs dont un des parents est devenu belge, et finalement, aux étrangers qui résident depuis au moins sept ans en Belgique et qui disposent d'un droit illimité au séjour. Ce mode d'acquisition de la nationalité ne demande qu'une simple déclaration de demande d'acquisition de la nationalité et la demande ne peut être refusée que «lorsqu'il existe un empêchement résultant de faits personnels graves».

La naturalisation proprement dite ne vient qu'en deuxième position. Les enfants qui acquièrent la nationalité belge du fait de l'acquisition de la nationalité belge d'un de leurs parents constituent le troisième groupe («acquisition par effet collectif d'un acte d'acquisition»). Le fait d'être marié avec un conjoint belge n'arrive qu'en quatrième position et n'explique que 10% des attributions et acquisition de la nationalité belge par des Marocains.

**Tableau 2 : Modalités légales d'accès à la nationalité belge pour les Marocains (1991-1999) en pourcentage**

Cause d'acquisition ou d'attribution par année	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999
Acquisition par déclaration de nationalité	0,0	26,7	33,7	27,9	26,5	27,7	19,7	15,2	23,5
Acquisition par effet collectif d'un acte d'acquisition	29,9	12,4	10,3	21,1	20,6	18,1	26,5	28,1	18,3
Acquisition par le conjoint étranger d'un Belge	12,8	5,9	9,8	6,8	6,0	7,4	5,7	5,9	10,4
Acquisition par naturalisation	19,7	8,9	7,0	13,7	16,3	15,1	27,0	29,6	20,0
Acquisition par option	31,5	10,9	7,1	3,5	3,2	3,8	2,2	1,8	2,5
Attribution en raison de la naissance en Belgique	0,6	26,3	22,0	15,3	16,8	17,9	9,3	6,7	8,8
Autre	1,1	0,5	0,4	0,8	0,8	0,5	0,3	0,6	0,7
Pas de justification	4,5	8,4	9,7	10,9	9,8	9,5	9,4	12,1	15,9
<b>Total</b>	<b>100,0</b>								

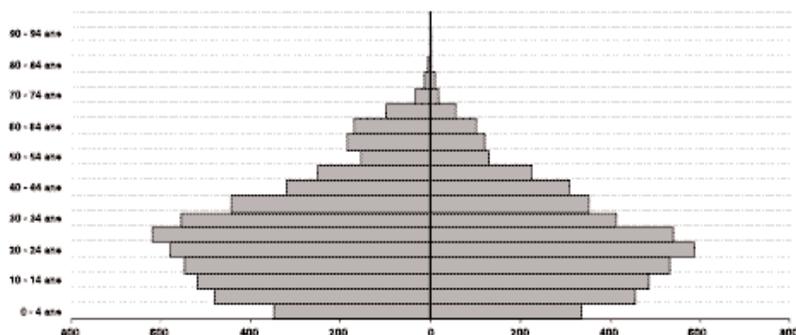
Source : RN-INS

### 3.4. La structure par âge et sexe

La population marocaine est encore relativement jeune et masculine par rapport à la population belge et à la population étrangère (graphique 6). Malgré tout, l'âge moyen des Marocains est en constante augmentation sur les deux dernières décennies et la part des femmes tend à s'accroître. Au contraire de ce qui avait initialement été prévu, les Marocains ne sont pas repartis au Maroc après la fermeture des portes de l'immigration. Par ailleurs, la retraite venue, nombreux sont ceux qui ont préféré

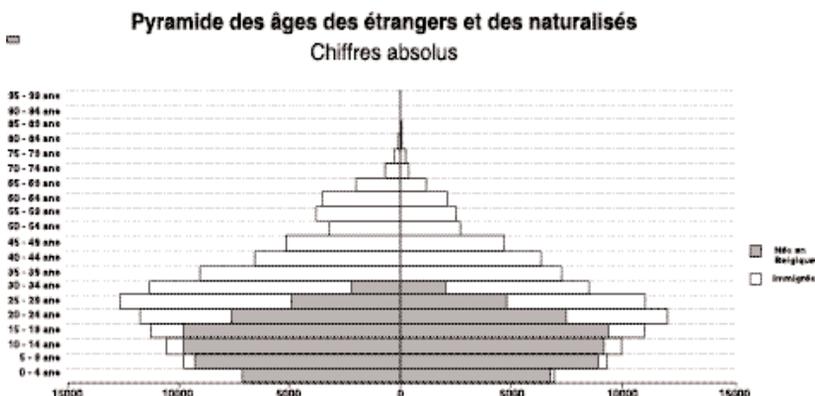
rester en Belgique. Le vieillissement a amené sa part de féminisation du fait de la meilleure survie des femmes. En outre, le développement de la population marocaine née en Belgique a nettement contribué à l'équilibrage de la structure par sexe.

**Graphique 6**  
**Pyramide des âges de la population d'origine marocaine**  
**(Marocains à la naissance)**

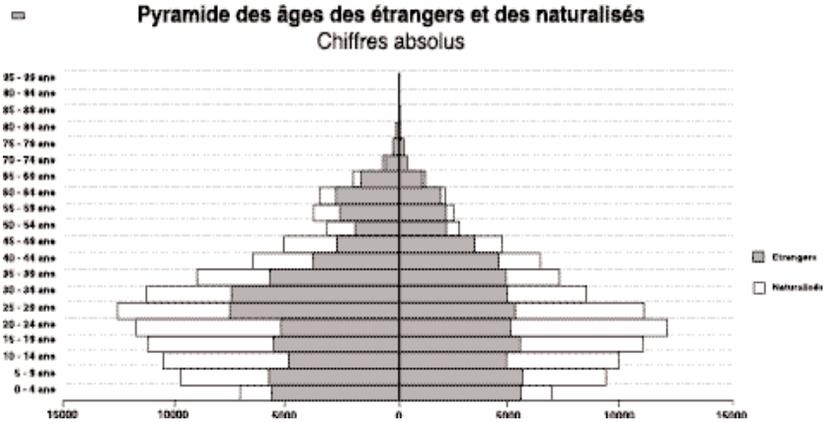


Le développement de la population marocaine née en Belgique est un facteur déterminant d'évolution de la population marocaine dans toutes ses composantes (intégration, situation sur le marché de l'emploi, accès à la citoyenneté belge...). Jusqu'à 20-24 ans, les «Marocains nés en Belgique» constituent aujourd'hui la majorité de la population d'origine marocaine et jusqu'à 30-34 ans, ils regroupent une part non négligeable de la population (graphique 7). Une seconde évolution à noter est le développement de la population ayant acquis la nationalité belge (graphique 8). Le fait de ne prendre en compte que les non-naturalisés restreindrait considérablement la population considérée comme marocaine et particulièrement la population jeune et la population féminine.

**Graphique 7**  
**Pyramide des âges de la population d'origine marocaine**  
**selon le lieu de naissance**



### Graphique 8 Pyramide des âges de la population d'origine marocaine naturalisée ou non



### 3.5. La répartition géographique

La répartition spatiale des Marocains est fortement marquée par la concentration dans l'agglomération bruxelloise (graphique 9). Le deuxième point d'ancrage des Marocains est l'agglomération anversoise. On voit en fait se dessiner un axe nord-sud allant de Bruxelles à Anvers en englobant des villes comme Malines. A un degré moindre, la population marocaine est présente dans l'ensemble des grandes villes, en Flandre autour de Gand et dans le Limbourg, mais aussi en Wallonie, à Liège et Charleroi.

### Graphique 9 Les personnes d'origine marocaine en Belgique au 1<sup>er</sup> janvier 1998 (selon la nationalité à la naissance)



### 3.6. La constitution des couples et des ménages

Les jeunes marocains et marocaines se marient aujourd'hui encore très précocement par rapport aux Belges ou aux autres étrangers présents en Belgique

(tableau 3). Plus de 56% des jeunes femmes de 20 à 25 ans sont déjà mariées (contre 22% des Italiennes des mêmes âges) ; près de 79% des jeunes femmes de 25 à 29 ans (contre 58% des Italiennes). La tendance est à un retardement de l'âge au mariage des Marocaines, cette évolution est plus avancée que chez les Turques, mais elle reste encore loin de l'âge au mariage chez les Italiennes qui correspond quasi exactement à ce que l'on observe chez les Belges.

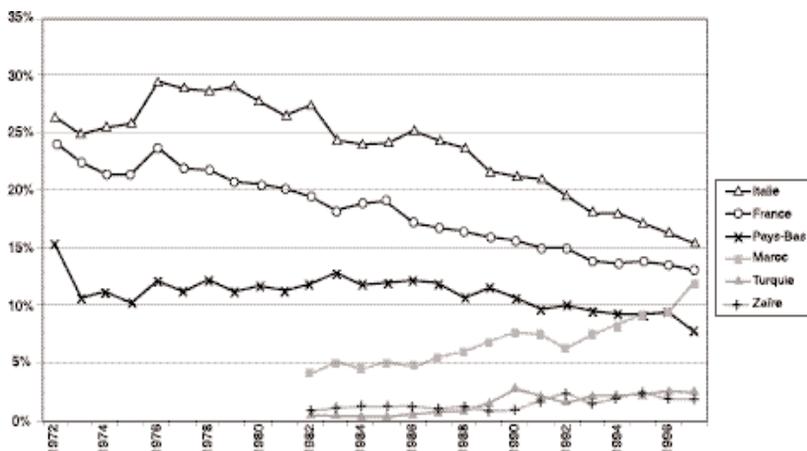
Par ailleurs, il est intéressant de noter que les Marocains et les Marocaines se marient aujourd'hui de plus en plus souvent avec des Belges. Si les Marocains ne représentaient que moins de 5% des mariages mixtes au début des années 1980, ils atteignent les 13% en 1997. Cette évolution spectaculaire par son ampleur est remarquable car on ne l'observe pas dans toutes les populations étrangères installées récemment en Belgique, et notamment pas pour les Turcs ni pour les Zaïrois (graphique 10).

**Tableau 3 : Proportion des personnes mariées au moins une fois par âge et pays d'origine, au 1<sup>er</sup> janvier 1998**

Age au 1 <sup>er</sup> janvier 1998	15-19 ans	20-24 ans	25-29 ans	30-34 ans	35-39 ans	40-44 ans	45-49 ans	50-54 ans	55-59 ans	Total
<b>Hommes</b>										
Italiens	0,1	6,8	38,8	65,4	80,1	87,9	91,9	93,8	94,2	63,7
Marocains	0,2	13,7	51,9	79,0	90,4	96,3	97,8	98,1	98,1	44,0
Turcs	4,2	49,2	83,7	93,2	96,9	98,0	99,3	98,8	99,2	52,3
<b>Femmes</b>										
Italiennes	0,8	21,6	57,7	76,7	86,7	91,1	94,4	96,2	96,8	69,6
Marocaines	11,4	56,2	79,0	89,3	94,8	98,4	99,4	99,3	99,3	50,2
Turques	13,9	70,7	90,9	95,9	98,0	99,0	99,5	99,7	99,7	55,6

Source : RN – INS

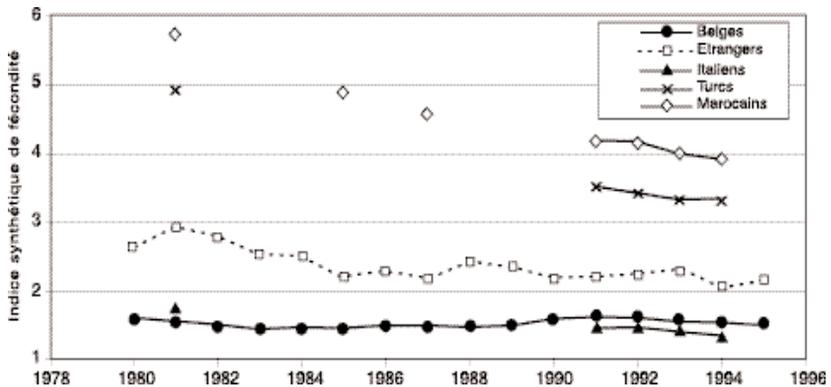
**Graphique 10**  
**Nationalités des étrangers qui se sont mariés à des Belges de 1972 à 1997**



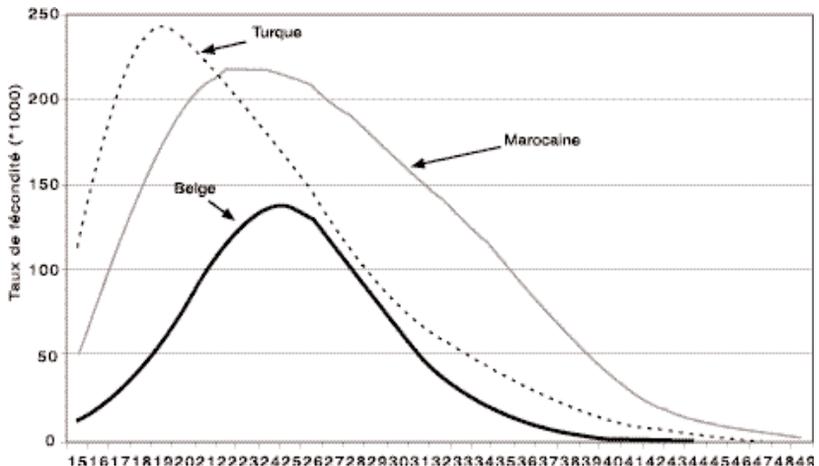
En même temps que le mariage se transforme, la fécondité des Marocaines résidant en Belgique se réduit. De près de 6 au début des années 1980, le nombre d'enfants par femme s'est abaissé à moins de 4 en 1995. La diminution de la fécondité est notable, mais elle n'est pas plus rapide qu'au Maroc. Les Marocains restent par conséquent la nationalité la plus féconde de Belgique (graphique 11).

Comparées aux Turques, les femmes marocaines sont peu fécondes précocement, mais, à partir de 20 ans, à la différence des Turques, les Marocaines ne restreignent pas leur fécondité et ce jusqu'à des âges avancés : à 30 ans, les femmes marocaines ont ainsi trois fois plus d'enfants que les femmes belges et deux fois plus que les turques (graphique 12).

**Graphique 11**  
Indicateur synthétique de fécondité selon la nationalité de la mère en Belgique de 1982 à 1996



**Graphique 12**  
Taux de fécondité par âge des femmes belges, marocaines et turques en Belgique de 1991 à 1995 (moyennes mobiles sur 5 années)



Au delà des constats généraux, il convient cependant de noter l'extrême diversité des situations (Eggerickx et Perrin, 2001). Ainsi les Marocaines de Flandre ont un enfant de plus que les Marocaines de Bruxelles et plus de 1,3 de plus que les Marocaines résidant en Wallonie (tableau 4).

Plusieurs hypothèses ont été avancées :

- les régions d'origine des Marocains des différentes régions de Belgique seraient très diverses et expliqueraient les divergences observées ;
- la société francophone et bruxelloise serait beaucoup plus assimilatrice que la société flamande qui laisserait se développer des communautés autonomes ;
- la ségrégation des Marocains serait beaucoup plus forte dans les communes flamandes du nord du pays.

**Tableau 4 : L'indice synthétique de fécondité (nombre moyen d'enfant(s) par femme) selon la nationalité et la région de résidence (1991-1994)**

Nationalités	Bruxelles	Flandre	Wallonie	Belgique
Belgique	1,53	1,51	1,68	1,56
Italie	1,37	1,41	1,42	1,41
France	1,58	1,56	1,76	1,67
Pays-Bas	1,07	1,41	1,79	1,39
Turquie	3,39	3,33	2,89	3,24
Maroc	3,65	4,65	3,29	3,89
Ex-Zaïre	3,25	3,53	3,08	3,23

Source : Bulletins de naissance de l'INS

La population marocaine étant relativement jeune, les Marocains se mariant tôt et ayant en moyen beaucoup plus d'enfants que les autres nationalités, la plupart des Marocains vivent dans le cadre d'un ménage constitué d'un couple marié et d'un ou plusieurs enfants (tableau 5). Par ailleurs, la taille de ces ménages marocains qui comprennent beaucoup d'enfants est très élevée (tableau 6). Si les ménages belges ne comprenaient que 3,1 personnes au 1<sup>er</sup> janvier 1998, les ménages marocains comportaient à cette date 5,3 personnes en moyenne. Cette taille se réduit, mais lentement.

**Tableau 5 : Situation de ménage des personnes issues de l'immigration, au 1<sup>er</sup> janvier 1998 en pourcentage**

Situation de ménage	Belges de naissance	Personnes issues de l'immigration	Italiens d'origine	Marocains d'origine	Turcs d'origine
Isolé	12,2	14,8	12,5	9,4	4,8
Couple marié sans enfant	18,5	13,3	15,0	5,5	4,9
Couple marié avec enfant (s)	48,0	48,8	51,2	66,5	65,2
Cohabitant sans enfant	2,7	2,4	2,2	0,7	0,3
Cohabitant avec enfant (s)	3,1	2,2	2,3	0,7	0,4
Ménage monoparental	8,2	8,7	9,0	8,2	6,4
Ménage tri générationnel	1,9	2,3	2,5	1,9	4,6
Autre	4,1	6,2	4,7	6,8	13,2

**Tableau 5 :** (suite)

Situation de ménage	Belges de naissance	Personnes issues de l'immigration	Italiens d'origine	Marocains d'origine	Turcs d'origine
Ménage collectif	1,2	1,0	0,5	0,2	0,2
Inconnu	0,1	0,3	0,1	0,2	0,1
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : RN - INS

**Tableau 6 : Taille des ménages des personnes issues de l'immigration au 1<sup>er</sup> janvier 1998 et 1993 en pourcentage**

Taille du ménage (hors collectifs)	Belges de naissance	Personnes issues de l'immigration	Italiens d'origine	Marocains d'origine	Turcs d'origine
au 1/1/1998					
1	12,4	15,2	12,6	9,5	4,8
2	26,3	20,4	22,7	8,8	7,0
3	21,8	17,8	22,9	9,8	11,2
4	24,0	19,8	25,2	12,0	18,8
5 et +	15,4	26,8	16,6	60,0	58,1
<b>Total</b>	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
<b>Moyenne</b>	3,11	3,58	3,18	5,33	5,01
au 1/1/1993					
1	11,8	14,5	10,1	8,0	4,4
2	24,9	18,6	19,5	6,6	5,8
3	22,7	18,0	22,8	8,1	10,5
4	24,6	20,6	27,4	10,3	17,3
5 et +	16,0	28,3	20,2	67,0	62,0
<b>Total</b>	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
<b>Moyenne</b>	3,16	3,69	3,38	5,81	5,15

Source : RN-INS

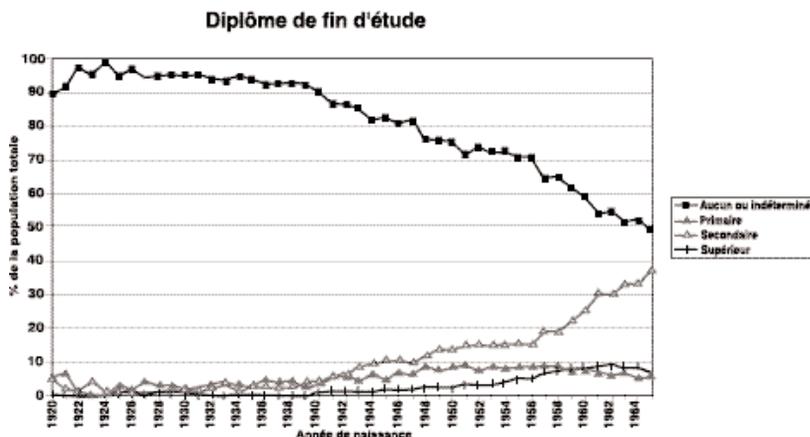
### 3.7. Enseignement et niveau d'éducation

Comme pour l'ensemble des communautés étrangères présentes en Belgique, le niveau d'éducation s'est considérablement amélioré sur les dernières années, mais il reste préoccupant : parmi les Marocains de plus de 50 ans présents au recensement de 1991, plus de 90% n'avaient aucun diplôme (même primaire) ; parmi les personnes de 25 à 30 ans à cette date, ils n'étaient plus qu'un peu plus de 50% à n'avoir aucun diplôme (même primaire) (graphique 13).

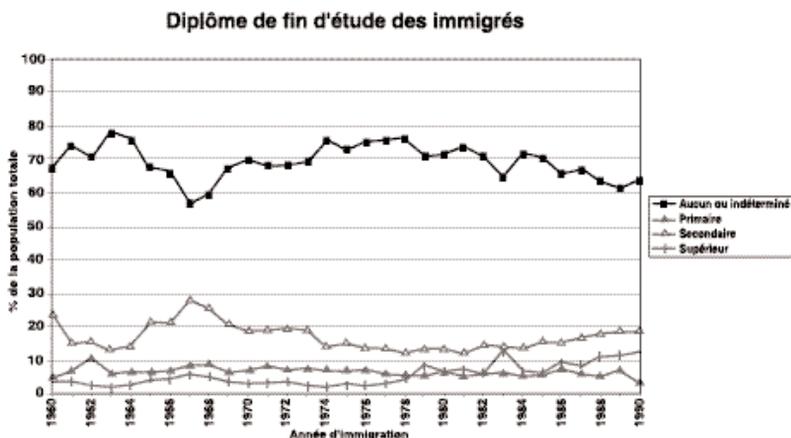
La diversité des situations doit encore être soulignée. Si la qualification générale des Marocains s'est accrue, c'est d'abord du fait des Marocains nés ou scolarisés en Belgique. Lorsque l'on regarde l'évolution du niveau d'éducation des immigrants jusqu'à 1990 (graphique 14), l'évolution est faible. On observe une croissance des plus formés (qui ont suivis des études supérieures)

qui passent de 5% des immigrants jusqu'au milieu des années 1970 à 12-13% au début des années 1990, mais la majeure partie des immigrants restait encore très peu formée puisque plus de 60 % n'avaient aucun diplôme. Certains indices font penser que l'évolution s'est accélérée dans les années 1990, mais il faudra attendre les données du recensement de 2001 pour en être sûr.

**Graphique 13**  
**Derniers diplômes obtenus par les Marocains (naturalisés ou non)**  
**selon l'année de naissance**



**Graphique 14**  
**Derniers diplômes des Marocains (naturalisés ou non)**  
**immigrés selon l'année d'immigration**

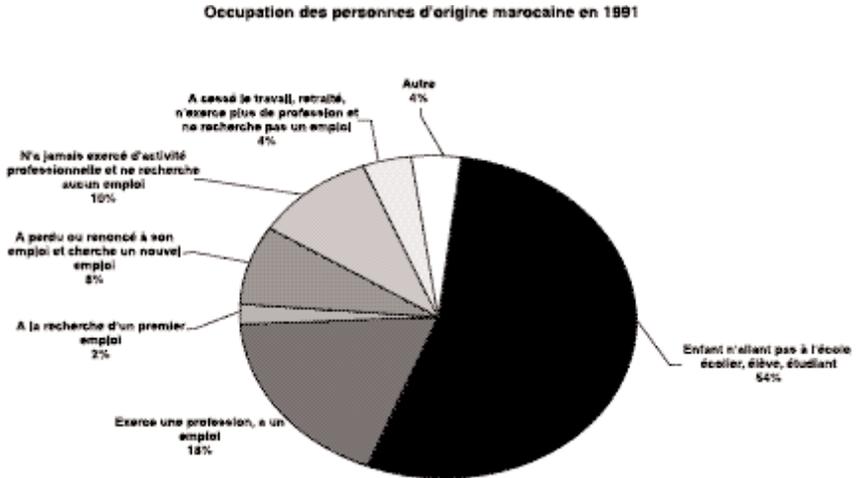


### 3.8 Activité

Le taux d'activité est très faible dans la population marocaine (graphique 15). Cela s'explique d'abord par la jeunesse de la population marocaine (plus de la

moitié des Marocains étaient des étudiants ou de jeunes enfants lors du recensement de 1991).

### Graphique 15 Occupation des personnes d'origine marocaine au recensement de 1991



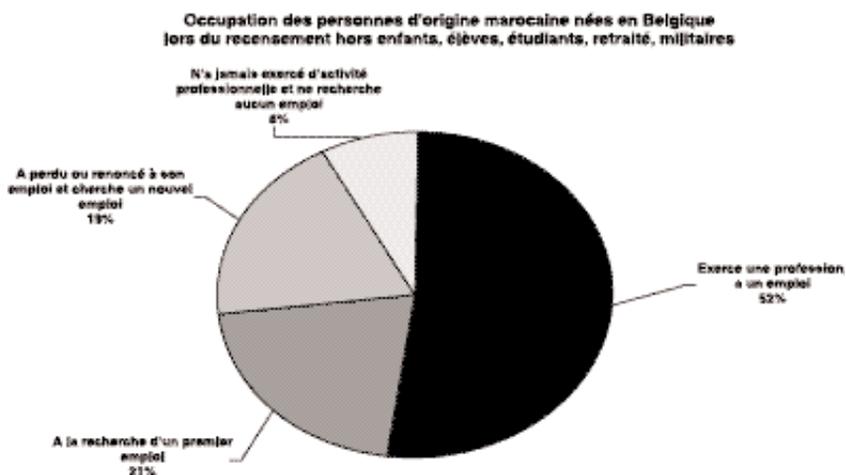
Si l'on exclut les enfants les plus jeunes, les élèves, les étudiants et les retraités, une des caractéristiques les plus remarquables est que la plupart des Marocains n'exerce pas réellement d'emploi (52% au recensement), mais sont soit au chômage (26%), soit sans emploi sans toutefois en chercher (26%) (graphique 16). Comme dans l'enseignement, un point positif est de constater que la situation des fils et filles d'immigrés, c'est-à-dire des Marocains nés en Belgique, est plus favorable (graphique 17). Seuls 8% des Marocains nés en Belgique n'ont pas d'emploi et n'en cherchent aucun (contre 26% dans la population marocaine totale). Le chômage est cependant fort dans cette population jeune (40% sont au chômage dont la moitié à la recherche d'un premier emploi).

On notera ici que la définition de la population marocaine est importante. En effet, les naturalisés ont une situation meilleure en moyenne : 61% ont un emploi et seuls 11 % n'en cherchent pas. Restreindre la population marocaine à la population marocaine non-naturalisée, c'est-à-dire agir comme les organismes belges en charge du chômage, contribue à noircir le tableau de la population marocaine qui est déjà peu favorisée.

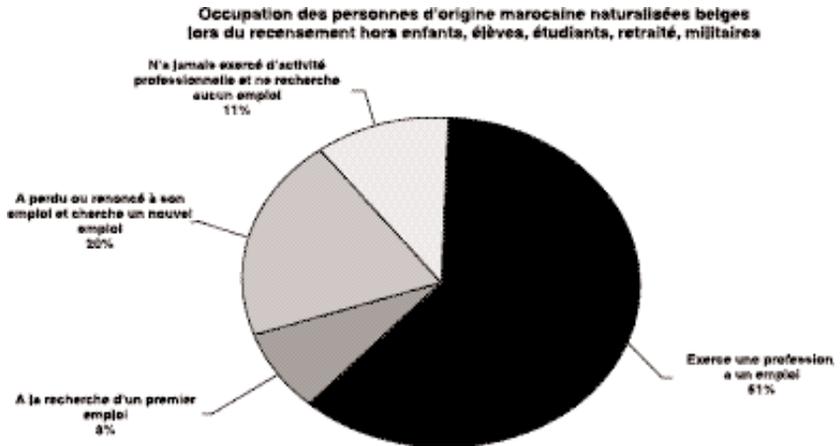
**Graphique 16**  
**Occupation des personnes d'origine marocaine au recensement de 1991**  
**(hors retraités, étudiants, élèves et enfants d'âge préscolaire)**



**Graphique 17**  
**Occupation des personnes d'origine marocaine nées en Belgique**  
**au recensement de 1991 Hors retraités, étudiants,**  
**élèves et enfants d'âge préscolaire**



**Graphique 18**  
**Occupation des personnes d'origine marocaine naturalisées belges**  
**au recensement de 1991 hors retraités, étudiants, élèves**  
**et enfants d'âge préscolaire**



## Conclusion

La population marocaine est incontournable en Belgique. Quantitativement, les Marocains constituent la première communauté étrangère non européenne. Au delà, l'intégration sociale de la population marocaine est difficile notamment à cause d'une situation précaire sur le marché du travail, mais aussi de parcours scolaires souvent difficiles pour les jeunes, d'une éducation plus vite arrêtée, d'une discrimination forte dans de nombreux domaines.

Dans ce cadre, il est urgent de disposer de statistiques à même de décrire la situation des Marocains de Belgique. Si le système statistique belge est parmi les plus développés en Europe, force est de reconnaître qu'il ne permet que difficilement de cerner la «population d'origine marocaine» ou plus largement la population d'origine étrangère. Un effort méthodologique et analytique est nécessaire pour dépasser les statistiques par nationalité présentées jusqu'ici.

En l'état, on dispose de statistiques par nationalité de naissance (incluant les naturalisés), mais cela reste encore en bien des points insuffisants. Une meilleure compréhension de la population marocaine passe par une harmonisation européenne des appareils statistiques permettant de resituer l'immigration marocaine en Belgique dans son contexte européen. Cette harmonisation est encore loin d'être acquise et il convient de travailler avec les instruments statistiques qui sont pour le moment à notre disposition, malgré tous leurs défauts. Cela suppose donc de connaître parfaitement les systèmes statistiques existants.

Cette étude est d'autant plus urgente que l'immigration et la population marocaine sont en évolution constante et rapide. Pour la Belgique, les mouvements en provenance du Maroc s'étaient fortement ralentis durant les années 1970 et 1980, mais avec les années 1990 et 2000, la tendance semble être à nouveau à la haus-

se des entrées. Dans le même temps, la population qui entre dans le pays est très éloignée des stéréotypes concernant les étrangers (en matière d'organisation de la famille, d'éducation, d'activité) et la population marocaine résidant en Belgique est en pleine mutation. La population marocaine de Belgique n'est plus une communauté étrangère récemment installée dans le pays. Les jeunes nés en Belgique prennent chaque jour une place plus grande.

Un important travail reste à mener pour comprendre ce qui se passe à l'intérieur de la communauté marocaine. Dans ce cadre, la compréhension des comportements des immigrés à l'arrivée est nécessaire, mais il nous est nécessaire de rappeler que cela n'est pas suffisant. Il faut prendre en compte les moteurs de l'immigration, c'est-à-dire la situation de départ au Maroc. Au delà des statistiques globales, il faut aussi insister sur la nécessité d'approfondir la connaissance des motivations et valeurs individuelles des migrants, ce qui suppose de multiplier les études de cas complémentaires et les enquêtes plus précises sur le terrain et particulièrement au Maroc.

## Annexe 1 : Liste des informations enregistrées par les registres de population en Belgique

Code	Abréviation	Description	Code	Abréviation	Description
001	COM	Commune de gestion	122		Contrat de mariage + patrimoniaux
002	REF	Dossier de référence	130	EL	Elections
003	RES	Détermination de résidence	131		Participation élections C.E.E. non belges
004	SEX	Changement de sexe	140	CHM	Composition du ménage
005	DS	Déclaration de sortie	141	MM	Position dans le ménage
005	DDI	Déclaration de demande d'inscription	150	DEC	Décès
006	ORG	Lieu de provenance (à l'étranger)	151	DIS	Disparition
007	PT	Présence temporaire	152	SPL	Mode de sépulture
008	DR	Droit de retour	160	MIL	Milice
010	NOM	Nom(s), prénom(s)	190	TIT	Reconnaissance de titre (guerre)
011	PSD	Pseudonyme	192	ORG	Don d'organes
012	NOB	Titre de noblesse	193	AMB	Carte de commerçant ambulant
013	MNM	Modification nom	194	PC	Permis de conduire
019	CHA	Changement d'adresse	194	PC	Permis de conduire
020	ADR	Adresse	195	CI	Titre d'identité
021	2RS	Deuxième résidence	197	CP	Carte professionnelle (étrangers)
022	RE	Résidence à l'étranger	198	PT	Permis de travail (étrangers)
023	AE	Adresse postale à l'étranger	199	PAS	Passeport (Belges)
024	AR	Adresse de référence	200	SPL	Numéro de sûreté publique (étrangers)
026	ABS	Absence temporaire	202	IS	Information spéciale (étrangers)
027	DL	Domicile légal	205	TPA	Qualité de la personne (R.A.)
028	IP	Inscription provisoire	206	SPA	Situation administrative (R.A.)
030		Langue d'inscription	207	CPA	Lieu provisoire d'inscription (R.A.)
031	NAT	Nationalité	208	PNN	N° provisoire attribué par l'O.E. (R.A.)
070	PRF	Profession	210	REG	Registre d'inscription
073	PNS	Brevet(s) de pension(s)	211	IDE	Document d'identité (R.A.)
074	BPS	Brevet(s) de pension(s) spéciale(s)	212	DOE	Domicile élu (R.A.)
100	LNS	Lieu de naissance	213	ALS	Autre nom ou pseudonyme (R.A.)
101	DNS	Date de naissance déclarée	240	RF	Numéro de registre ou folio
110	FIL	Filiation	246	NC	Numéro communal
111	PP	Statut de la pers. représentée ou assistée	252		Adresse non communicable
113	RPR	La personne qui représente ou assiste	253	COL	Date de collecte
120	EC	Etat civil	254	MAJ	Date dernière mise à jour
121	CJT	Lieu de naissance du conjoint			



## Bibliographie et sources

- Bretz, M., Esposito, I. et Fleischer, H., 1987, The Precision of Statistics of International Migrations - a study of flows between Italy and the Federal Republic of Germany, *Statistical Journal of the United Nations Economic Commission for Europe*, vol. 5, pp. 1-12.
- Coenen, M.-Th., Lewin, R., 1997, *La Belgique et ses immigrés : les politiques manquées*, De Boeck Université, Bruxelles.
- Collet, B., 1992, La construction politique de l'Ausländer, in Costa-Lascaux, J., Weil, P. (éds.), *Logiques d'Etats et immigrations*, Kimé, Paris, pp. 139-177.
- Debuissou, M., Poulain, M., 1992, *Des étrangers, des immigrés... Combien sont-ils en Belgique ?*, Academia, Collection Migrations et Espaces, n. 2, Louvain-la-Neuve.
- Eggerickx, T., Kesteloot, C., Poulain, M. et al., 1999, *De allochtone bevolking in België [La population allochtone en Belgique]*, monographie n.3 du recensement du 1<sup>er</sup> mars 1991, Institut national de Statistique, Bruxelles, (à paraître en Français).
- Eggerickx, T., Perrin, N., 2003, «Les comportements de fécondité des populations de nationalité étrangère en Belgique (1991-1994)», communication dans le cadre des Entretiens Jacques Cartier au colloque *La démographie des minorités – regards croisés*, 2-5 décembre 2001, Lyon.
- Feld, S., Biren, P., 1994, *La main-d'œuvre étrangère sur le marché du travail en Belgique*, Services fédéraux des Affaires Scientifiques, Techniques et culturelles, Bruxelles.
- Haug, W., Courbage, Y., Compton, P., 1998, *Les caractéristiques démographiques des minorités nationales dans certains Etats européens*, Conseil de l'Europe, Etudes démographiques, n. 30, Strasbourg.
- Krekels, B., Poulain, M., 1998, *Stocks de migrants et population d'origine étrangère : comparaison des concepts dans les pays de l'Union Européenne*, Luxembourg, Eurostat Working Papers, coll. «Population et conditions sociales», 3/1998/E/n. 4, Luxembourg.
- Lambert, P.-Y., 1999, *La participation politique des allochtones en Belgique*, Sybidi Papers, n. 24, Academia-Bruylant, Louvain-la-Neuve.
- Lannoy, F., 2000, *L'immigration en Belgique : effectifs, mouvements et marché du travail*, Rapport au SOPEMI 2000, Ministère fédéral de l'Emploi et du Travail, Bruxelles.
- Legoux, L., Perrin, N., 1999, Registres de population, migrations internationales et populations étrangères, *Migrations Etudes*, n. 87, ADRI, Paris.
- Legoux, L., Perrin, N., 2000, Registres de population, migrations internationales et dénombrement de la présence étrangère en Allemagne, *Migrations Etudes*, n. 95.

- Lesthaeghe, R., Surkyn, J., 1995, «Heterogeneity in Social Change : Turkish and Moroccan Women in Belgium», *European Journal of Population*, n. 11, pp. 1-29.
- Lievens, J., 1997, *The third wave of immigrant from Turkey and Morocco : determinants and characteristics*, article présenté à «Annual Meeting of the Population Association of America», Washington DC, mars 1997, publié dans Interuniversity Papers in Demography (IPD) – Working Paper n. 2, 1997.
- Lodewijckx, E., Page, E. et al., 1995, «Changes in family formation among Turkish and Moroccan women in Belgium», *Genus*, vol. 51, n. 3-4, pp. 205-227.
- Morelli, A. (éd.), 1992, *Histoire des étrangers et de l'immigration en Belgique de la préhistoire à nos jours*, Editions Vie Ouvrière/Centre Bruxellois d'Action Culturelle, Bruxelles.
- Perrin, N., Poulain, M., 2001, «Migrations et immigrations en Belgique», in Centre pour l'Egalité des Chances et la Lutte contre le Racisme, *Un combat pour les Droits*, Rapport annuel 2000, Bruxelles, pp. 121-214.
- Poulain, M., 1993, «Confrontation des statistiques de migration intra-européennes : vers plus d'harmonisation», *Revue européenne de démographie*, vol. 9, n. 4, pp. 353-382.
- Poulain, M., 1994, «La mobilité interne en Europe, quelles données statistiques ?», *Espace, population et société*, Institut de Géographie, n°1, Villeneuve d'Ascq, pp. 13-30.
- Poulain, M., 1995, «Mesurer les migrations à l'aide d'un registre de population : quelle comparabilité européenne ?», in Duchene, J., Wunsch, G. (éd.), *Collecte et comparabilité des données démographiques et sociales en Europe*, Academia/L'Harmattan, Louvain-la-Neuve pp. 553-571.
- Poulain, M. et Perrin, N., 2001, *Is the measurement of international migration flows improving in Europe*, article présenté à la session conjointe de travail ECE-Eurostat sur «Migration Statistics» organisé en coopération avec le UN Statistics Division, 21-23 mai 2002, Working Paper n. 12, Genève.
- Poulain, M., Debuissson, M., Eggerickx, Th., 1990, *Projet d'harmonisation des statistiques de migration internationale au sein de la Communauté Européenne*, 5 vol., Etude réalisée pour le compte de l'Office Statistique des Communautés Européennes, Institut de Démographie, Louvain-la-Neuve.
- Schoenmaeckers, R.C., Lodewijckx, E., Gadeyne, S., 1999, «Marriage and Fertility among Turkish and Moroccan Women in Belgium : Results from Census Data», *International Migration Review*, vol. 33, n.4, pp. 901-928.
- Torpey, J., 2000, *The Invention of Passport : Surveillance, Citizenship and the State*, Cambridge University Press, Cambridge.

- United Nations. Department of Economic and Social Affairs. Statistics Division, 1998, *Recommendations on Statistics of International Migration, Revision 1*, United Nations. Department of Economic and Social Affairs. Statistics Division, No ST/ESA/STAT/SER.M/58/REV.1 Pub. Order No 98. XVII. 14.
- Van Der Haegen, H., 1990, «L'influence d'une loi récente sur le profil démographique des étrangers en Belgique», *Espace, Populations, Sociétés*, n. 2, pp. 310-315.
- Vries, W. de, 1999, «Are We Measuring Up...? Questions on the Performance of National Systems ?», *International Statistical Review*, vol. 67, n.1, pp. 63-77.
- Weil, P., Hansen, R. (éds.), 1999, *Nationalité et citoyenneté en Europe*, La Découverte, Paris.



# Les Marocains résidant en Belgique : caractéristiques démographiques et sociales

## Introduction

La communauté de nationalité marocaine représente 1% de la population totale de la Belgique, en 2001. Sur l'ensemble des 861 684 personnes d'origine étrangère<sup>5</sup>, soit 8,4% de la population belge totale, les Marocains se situent en troisième position, après les Français, alors qu'ils étaient en deuxième position, après les Italiens, jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2000.

C'est la première communauté originaire d'un pays non-européen et elle représente 12,4% de la population d'origine étrangère totale en Belgique.

Même si l'appareil statistique belge a connu un développement important, en passant de l'informatisation des registres locaux, au cours des années 1980, à leur centralisation dans le registre national en 1989, il ne permet pas de dénombrer les personnes d'origine étrangère avec précision.

En effet, au cours de la dernière décennie, la population marocaine a connu des transformations considérables, liées notamment aux réformes des règles relatives à l'acquisition de la nationalité belge. Ses effectifs ont fortement diminué; cela ne permet pas de donner un état réel de la situation de cette population en Belgique pour cette période.

Toutefois, un groupe de chercheurs<sup>6</sup> a tenté de surmonter ce problème, en introduisant une nouvelle typologie<sup>7</sup>, permettant d'élargir le critère de la nationalité (sur lequel se basent les sources officielles en Belgique) et stipulant que «*la population issue de l'immigration [se définit comme étant] l'ensemble de ceux qui ne possédaient pas la nationalité belge à la naissance*».<sup>8</sup> Nous ferons référen-

---

5 - La population étrangère en Belgique s'est accrue rapidement, depuis la Deuxième Guerre mondiale. Depuis 1981, elle a connu un accroissement de plus en plus lent, voire progressivement négatif vers la fin des années 90. La part de la population de nationalité marocaine sur la population totale de Belgique a diminué d'environ 1,3 point en une décennie (de 9,03 % en 1991 à 8,4 % en 2001).

6 - Il s'agit plus particulièrement d' Eggerickx, Kesteloot, Poulain, Peleman, Roesems et Vandenbroecke.

7 - Cette nouvelle typologie a abouti à un rapport (en cours de publication en français : T. Eggerickx, C. Kesteloot, M. Poulain, K. Peleman, T. Roesems et H. Vandenbroecke, «*Les populations allochtones de Belgique*»), publié en néerlandais, Monographie n°3 du recensement du 1er mars 1991, Institut National de Statistique.

8 - In «*Un combat pour les droits*», 2001, page 170.

ce à cette définition, dans le développement de cette étude, afin de mieux appréhender le degré d'intégration de la communauté marocaine en Belgique.

La méthodologie adoptée dans cette étude vise tout d'abord à utiliser, comme base de travail, les sources des recensements<sup>9</sup> de la population et les rapports statistiques démographiques publiés chaque année par l'Institut National de Statistique (INS) sur base des registres de population.<sup>10</sup> Ensuite, en nous référant aux travaux de l'équipe du Centre d'étude et de Gestion Démographique pour les Administrations publiques de l'Université Catholique de Louvain, nous avons tenté de mettre en relief les vagues successives de naturalisations concernant les Marocains résidant en Belgique.

Il nous a semblé important aussi de donner un bref aperçu historique pour mieux comprendre les évolutions propres à la communauté marocaine en Belgique.

Nous avons subdivisé notre travail en six parties :

- La première partie, intitulée «effectifs et accroissement», donne un aperçu sur l'évolution sociale et démographique de la population marocaine depuis quarante ans et par rapport à la population étrangère ; en prenant en compte les politiques migratoires belges et les modifications de la loi en matière de naturalisation.
- La deuxième partie se concentre sur la répartition géographique, d'abord dans les trois régions du pays, puis au niveau des provinces et des arrondissements. Une attention particulière sera accordée à l'arrondissement de Bruxelles-capitale, là où l'on retrouve la plus grande concentration de Marocains en Belgique, et ce depuis les premières années d'installation.
- La troisième partie étudie l'évolution de la structure par âge et sexe, ainsi que les retombées du phénomène de la naturalisation sur la pyramide des âges des Marocains.
- La quatrième partie retrace une évolution de l'état matrimonial des Marocains et des mariages mixtes, de plus en plus visibles, et analyse les types de ménages, impliquant au moins un conjoint marocain, en Belgique.
- La cinquième partie, présente un état de la situation des ressortissants de nationalité marocaine vis-à-vis de l'emploi, et de son statut d'activité.
- La sixième partie se propose de décrire le niveau d'instruction des Marocains résidant en Belgique. Il convient de souligner que les études relatives à l'éducation et l'instruction des MRE sont peu fréquentes. Aussi, nous

---

9 - A ce propos, je tiens à remercier Nicolas Perrin, qui grâce à son séminaire à Rabat en mars 2002 nous a permis de mieux comprendre le fonctionnement de l'appareil statistique belge. Je le remercie aussi d'avoir bien voulu relire le présent travail, toute responsabilité de son contenu restant la mienne.

Vu que les marocains font partie de la dernière vague massive de l'immigration, nous avons utilisé les recensements suivants : 1961, 1970, 1981 et 1991 publiés par l'Institut National de Statistique (ci-après INS).

10 - Etant donné que les résultats de l'enquête socio-économique 2001 n'ont pas encore été publiés, nous avons utilisé les statistiques démographiques sur la période 1992-2001

utiliserons les rapports ou analyses sur la scolarité des étrangers, en général, et des Marocains, en particulier, publiés au cours de ces dernières années et basées, pour la plupart, sur le recensement de 1991.

## Aperçu historique

L'immigration marocaine en Belgique précède la Deuxième Guerre mondiale. Toutefois, ce n'est qu'au début des années soixante qu'elle commence à prendre de l'ampleur. Avant le recensement<sup>11</sup> de 1961, les Marocains étaient placés dans la catégorie «autres africains». <sup>12</sup> A la fin des années vingt, on estimait à quelque 2000 personnes les Nord-Africains travaillant dans les mines belges, soit 14% des mineurs étrangers à l'époque. <sup>13</sup>

Depuis la catastrophe de Marcinelle<sup>14</sup>, le gouvernement belge commença à demander de la main-d'œuvre nord-africaine. En premier lieu, la migration se fit par contingents, les Marocains, candidats à l'émigration ne pouvaient être employés que dans des secteurs demandeurs de main-d'œuvre étrangère tels que les mines, la métallurgie ou le secteur du bâtiment. Des bureaux de recrutement étaient installés à Casablanca et dans d'autres villes du Royaume.

Le 17 février 1964, la Convention relative à l'occupation des travailleurs marocains en Belgique fut signée à Bruxelles, par la Belgique et le Maroc. Cette convention marquera le début du recrutement institutionnel des candidats à un emploi en Belgique, avec des garanties d'égalité en termes d'accès au travail et de jouissance de droits sociaux. Ces droits seront renforcés par la signature de la Convention générale de sécurité sociale le 24 février 1968, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> août 1971.

Au cours des années suivantes, les besoins en main-d'œuvre ouvriront le champ à l'immigration individuelle. Le gouvernement belge facilitera les procédures de regroupement familial. En 1965, une subvention financière<sup>15</sup> venait encourager cette immigration familiale. Le Ministère de l'Emploi et du Travail publie une brochure intitulée «Vivre et travailler»<sup>16</sup>, diffusée sur l'ensemble des pays de l'Afrique du Nord par le biais des Consulats de Belgique.

---

11 - En Belgique les recensements ont lieu presque tous les dix ans, et cela depuis 1846. La nationalité est utilisée comme critère permettant d'évaluer la population étrangère depuis 1890. Les recensements permettent de fournir des informations précises concernant le logement, la fécondité, la profession. Ces informations n'apparaissent pas dans les registres.

12 - Recensement des travailleurs musulmans nord-africains de la Belgique et du Luxembourg. Extrait d'un rapport consulaire turc d'Anvers (1928), publié par *Der Islam*, 1929, XVIII, 319-320 (trad. et reprod. dans: Massignon, L., 1955, *Annuaire du Monde Musulman 1954*, Presses Universitaires de France, Paris).

13 - Attar, R., 1992, *Histoire des étrangers et de l'immigration en Belgique, de la préhistoire à nos jours*, éd. Vie ouvrière, Bruxelles.

14 - Accident survenu dans les mines de Wallonie, le 8 août 1956, et causant la mort de 262 mineurs, dont 136 Italiens. Depuis cette date, l'Italie a suspendu l'émigration vers la Belgique.

15 - L'incitant financier consiste en le remboursement de la moitié des frais de voyage de l'épouse et des enfants.

16 - Cette brochure met en évidence l'accueil que réserve la Belgique aux familles intéressées par l'immigration et donne des informations sur les avantages à immigrer en Belgique, telles que les allocations familiales et la sécurité sociale. Elle précise même que la Belgique garantit les libertés religieuses.

Par la suite, l'identification de lacunes importantes dans le texte de la Convention et de points discriminatoires vis-à-vis des autres communautés étrangères ont été à l'origine de la création d'une commission mixte maroco-belge en matière de sécurité sociale.

En 1974, la récession économique et l'accroissement du chômage, à l'instar des autres pays occidentaux, incitèrent les pouvoirs publics à mettre un terme à toute nouvelle vague d'immigration et à encourager le retour des immigrés dans leurs pays d'origine. Des «*initiatives gouvernementales visant à amener certains travailleurs immigrés à retourner dans leurs pays d'origine ne sont pas couronnées par le succès*». <sup>17</sup> C'est le cas de la «prime au retour» <sup>18</sup> en 1985, qui n'a eu aucun effet sur le retour des Marocains.

On a assisté, en revanche, à une immigration collective issue du regroupement familial, cette forme d'immigration constituant l'élément moteur de l'immigration marocaine vers la Belgique depuis 1974. En effet, les Marocains légalement installés en Belgique ont le droit de faire venir, dans le cadre du regroupement familial, le conjoint, les enfants et, sous certaines conditions, d'autres membres de leur famille.

Il est nécessaire de signaler que, contrairement à ceux de la première génération, les immigrés qui ont rejoint la Belgique au cours des années soixante-dix n'étaient pas tous illettrés et n'avaient pas tous des préoccupations purement économiques. Un certain nombre d'entre eux se sont expatriés pour poursuivre leurs études ou pour des raisons politiques et ont fini par se sédentariser. <sup>19</sup>

Cet établissement a permis à certains Marocains de s'impliquer dans la vie politique <sup>20</sup> et religieuse de la Belgique par la mise en place d'un organe représentatif des musulmans en 1999, l'Exécutif des Musulmans de Belgique.

## **1. Effectifs et accroissement de la population de nationalité marocaine en Belgique**

En Belgique, c'est le critère juridique de la nationalité qui est utilisé pour identifier la population étrangère. Ainsi, toutes les sources officielles (dont celles émanant de l'Institut National des Statistiques, de l'Office des Etrangers, du Ministère fédéral de l'Emploi et du Travail, etc....) se réfèrent à la nationalité, afin d'élaborer leurs statistiques sur la population étrangère.

---

17 - M. Martiniello et A. Réa, 2002.

18 - Entre le 1<sup>er</sup> août 1985 et le 31 décembre 1988, 435 demandes ont été formulées dont 15% émanant de ressortissants de nationalité marocaine, 30 dossiers déposés par des Marocains ont été acceptés. Ainsi, 117 Marocains seulement (demandeurs et accompagnateurs réunis) ont effectivement bénéficié des primes au retour, durant cette période.

19 - De 1995 à juin 2001 (l'Office des Etrangers ne dispose de statistiques que depuis 1995), sur 3 910 Marocains ayant déposé une demande de visa étudiants, seulement 2 888 ont été délivrés. Parmi ces derniers, 276 ont introduit un changement de statut (demande de régularisation de séjour sur la base de l'article 9 alinéa 3 de la loi du 15 décembre 1980 relative à l'accès au territoire, au séjour, à l'établissement et à l'éloignement des étrangers), dont seuls 168 ont obtenu une autorisation de séjour. (Source : Office des Etrangers belges).

20 - Au cours des dernières élections (octobre 2000) il y a eu 64 élus d'origine marocaine, dont 2 sénateurs, 1 député fédéral, 7 députés Région Bruxelles Capitale, 9 échevins et 45 conseillers communaux.

De par l'impact des nouvelles législations facilitant l'attribution et l'acquisition de la nationalité belge<sup>21</sup>, l'emploi exclusif du critère de la nationalité dans la statistique en Belgique, ne reflète pas fidèlement l'importance de la population marocaine en Belgique, puisqu'il s'avère que cette dernière est sous-estimée. «*Le statut juridique de la nationalité ne permet pas de distinguer la population immigrée de la population issue de l'immigration*». <sup>22</sup> Aujourd'hui, il est impossible de dénombrer avec exactitude le nombre de ressortissants marocains de Belgique. Aussi, cette première partie aura pour principal objectif de présenter une estimation de la réalité migratoire de la population marocaine installée en Belgique.

En 2001, selon les statistiques démographiques tirées du registre national<sup>23</sup>, on compte 861 684 personnes d'origine étrangère, soit 8,4% de la population belge totale. Les ressortissants de l'Union Européenne représentent 60,4% de la population d'origine étrangère.

Les Italiens sont la première population étrangère en Belgique, puisqu'ils atteignent 22,7% de l'ensemble des étrangers. La population de nationalité marocaine se place après les Français, mais apparaît comme la première communauté étrangère d'origine non européenne installée en Belgique.

Alors que la part des Marocains dans la population étrangère totale est négligeable en 1961 (soit 0,1%), celle-ci atteindra, en 1993, 16,9% et commencera à décroître constamment à partir de 1994. De 1993 à 2001, la part des Marocains dans la population étrangère diminuera de 4,5 points (graphique 1) ; cette baisse est à interpréter avec précaution puisqu'elle constitue une conséquence directe du phénomène des naturalisations, qui sera abordée par la suite.

L'effectif de la population de nationalité marocaine en Belgique (tableau 1), négligeable jusqu'au début des années soixante, a commencé à croître durant cette décennie, passant de 461 en 1961 à 39 264 en 1970, ce qui correspond à une croissance annuelle moyenne de 49,4%.

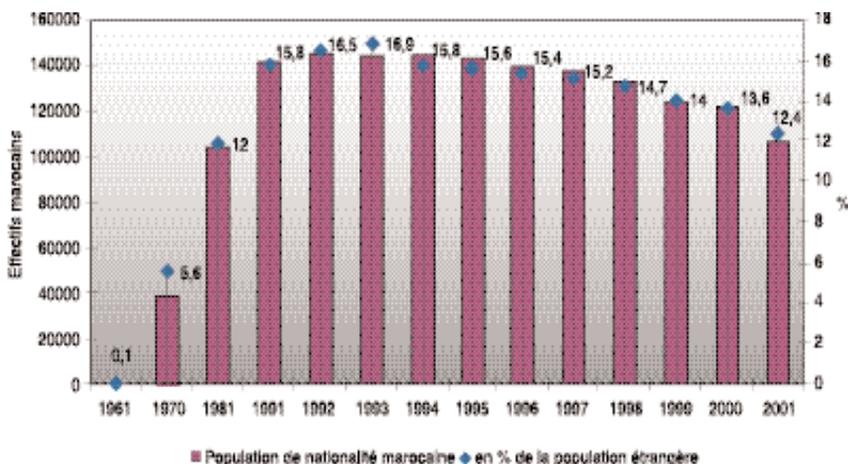
---

21 - Le code de la nationalité belge de 1932 qui incluait diverses lois, dont certaines dataient des premières années de l'indépendance, est resté en vigueur pendant 52 ans. Quatre réformes importantes ont eu lieu en 1984, 1991, 1995 et 1999, en plus des dernières dispositions de 2000.

22 - T. Eggerickx, C. Kesteloot, M. Poulain, K. Peleman, T. Roesems et H. Vandebroecke, 2000.

23 - Les registres locaux de population ont été entièrement informatisés et centralisés dans les années 1980 pour constituer le registre national. Ce dernier est utilisé depuis 1989 pour élaborer les statistiques démographiques.

**Graphique 1**  
**Population de nationalité marocaine, en % de la population étrangère, 1961-2001**



**Tableau 1 : Effectifs de la population marocaine et accroissement annuel moyen 1961 à 2001**

	1961	1970	1981	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001
Population de nationalité marocaine	461	39294	105133	142098	145600	144993	145363	143969	140303	138252	132831	125082	121984	106822
	1961-1970			1970-1981			1981-1991			1991-2001				
Taux d'accroissement annuel moyen des effectifs de nationalité marocaine	49,4			11			3,0			-3,2				

Source : INS, Recensement de la population de 1961-1991, statistiques démographiques 1992-2001, calculs OCMRE

Au cours des deux décennies suivantes, la croissance de la population de nationalité marocaine s'est considérablement ralentie, soit 11% par an en moyenne, entre 1970 et 1981, et 3% par an en moyenne de 1981 à 1991, pour devenir négative à partir de 1991 (-3,2% par an en moyenne sur la période 1991-2001). Cette baisse des effectifs est perceptible à partir du début des années 90.

En 2001, on compte 106 822 personnes de nationalité marocaine en Belgique (les irréguliers, les réfugiés et les naturalisés ne sont pas inclus). Si on étudie l'évolution des effectifs des Marocains de 1961 à 2001 (tableau 1), on observe un lien direct entre les politiques et les lois migratoires en Belgique, d'une part, et les grandes tendances de l'immigration, d'autre part. En 1964, l'immigration marocaine est régie par la convention de main-d'œuvre de 1964. Malgré l'arrêt de l'immigration en 1974, le flux migratoire s'est maintenu par l'accroissement naturel, ainsi que par le regroupement familial. En 1985 et 1992, deux nouvelles

lois<sup>24</sup> entrent en vigueur en Belgique et transforment les modalités d'acquisition de la nationalité belge à la naissance. A partir de 1992, les amendements apportés aux textes de lois sur la nationalité ont une incidence sur les effectifs des Marocains en Belgique, en général, et plus particulièrement sur le calcul des naissances au sein de la communauté immigrée marocaine, dans la mesure où «*les nouveaux-nés issus de mariages mixtes deviennent automatiquement belges et que les nouveaux-nés de parents étrangers nés sur le territoire belge se voient faciliter l'accès à la nationalité belge*».<sup>25</sup> En 1995 et 1999, d'autres modifications législatives auront une incidence sur l'évolution des effectifs de la population marocaine.<sup>26</sup> Les changements propres aux procédures de naturalisation se reflètent sur les données statistiques relatives aux effectifs de la population de nationalité marocaine et expliquent, en grande partie, la baisse constante des effectifs marocains à partir de 1995. En d'autres termes, le processus de naturalisation des Marocains résidant en Belgique apparaît comme la cause première de la baisse de leurs effectifs depuis la moitié des années 90.

Ainsi, aux flux migratoires et à l'accroissement naturel, déterminants dans les décennies 60 à 80, s'ajoute, à partir de 1990, la naturalisation comme troisième facteur influençant l'évolution de l'effectif de la population marocaine en Belgique. En effet, «*le solde migratoire et l'accroissement naturel ont toujours été positifs, sans les changements de nationalité, la population marocaine aurait dû connaître une croissance sur toute la période*»<sup>27</sup> (tableau 2).

**Tableau 2 : Indices conjoncturels de fécondité de la population de nationalité marocaine**

	1981	1991	1992	1993	1994	1995	1996
<b>ICF</b>	5,72*	4,03	4,02	3,91	3,84	3,77	3,81

Source : INS-Bulletins de naissances ; T. Eggerickx, N. Perrin, 2003.

\* Damas et al.1988, tirés de *Caractéristiques démographiques des populations issues de l'immigration en Belgique*», rapport au groupe des spécialistes sur les caractéristiques démographiques des populations immigrées du Conseil de l'Europe (PO-S-MIG), le 15 février 2002, p. 22.

24 - Il s'agit de la loi du 28 juin 1984, dite loi Gol. Elle entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1985. Dès 1985, elle modifia certains aspects de la vie quotidienne des étrangers. Elle visait à faciliter l'intégration des personnes de nationalité par une modification importante des modalités d'acquisition. Elle institua un nouveau Code de la nationalité belge dont l'apport le plus important consiste en l'abandon de toute distinction entre père et mère, enfant naturel ou légitime ; une disposition importante pour les enfants issus des mariages mixtes qui, jusqu'à la promulgation de cette loi, ne pouvaient posséder que la nationalité du père. Par ailleurs, il faut également citer la loi du 1<sup>er</sup> janvier 1991 qui entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1992 ; cette loi modifie profondément le Code de la nationalité et s'intéresse essentiellement aux deuxième et troisième générations d'immigrés. Elle prévoit l'acquisition automatique de la nationalité belge pour la troisième génération de migrants, sans aucune formalité, ainsi que l'acquisition automatique pour tout enfant né en Belgique, sur simple déclaration des parents avant l'âge de 12 ans.

25 - In «*Un combat pour les droits*», 2001, p. 204.

26 - D'une part, il s'agit de la loi du 13 avril 1995, entrée en vigueur le 31 décembre 1995. Cette loi a simplifié la procédure de naturalisation et a simplifié le Code de la nationalité Belge. D'autre part, il est fait référence à la loi du 6 mars 1993, entrée en vigueur le 6 septembre 1999. Cette loi a réduit les délais de naturalisation à quatre mois. Passé ce délai, le demandeur deviendra automatiquement belge si les instances *ad hoc* (Parquet, Office des Etrangers, Sûreté de l'Etat) n'ont pas manifesté entre-temps leur opposition motivée.

27 - M. Poulain, N. Perrin, 2002, p. 8.

Bien que l'indice conjoncturel de fécondité des ressortissantes marocaines en Belgique ait chuté de 5,72 en 1981 à 3,81 en 1996, les femmes de nationalité marocaine gardent une fécondité relativement plus élevée<sup>28</sup>.

Des études comparatives ont montré que l'indice de fécondité a connu la même évolution au Maroc : *«de 5,7 enfants en moyenne par femme en 1981 pour les deux populations, l'indice synthétique a chuté de concert pour atteindre 3,9 enfants dix ans plus tard»*.<sup>29</sup>

Les relevés des consulats marocains (tableau 3) nous permettent, à titre indicatif<sup>30</sup>, de constater que l'effectif des Marocains en Belgique est largement supérieur à ce qui est annoncé par l'INS. Dans la mesure où l'immatriculation auprès des consulats n'est pas obligatoire, ces données n'ont qu'une valeur indicative.

**Tableau 3 : Effectifs des Marocains par circonscription consulaire (2000)**

Circonscription	Immatriculés aux consulats	Estimation des naturalisés	Estimation des irréguliers
Bruxelles	123 000	41 594	Entre 1500 et 2000
Liège	32 376	12 322	Env. 1500
Anvers	52 301	Non recensé	Env. 422
<b>Total</b>	<b>207 677</b>		<b>Env. 3922</b>

Source : Consulats du Royaume du Maroc en Belgique

En effet, 207 677 ressortissants marocains sont immatriculés au registre des trois consulats en 2000. La seule circonscription consulaire de Bruxelles comprend 123 000 ressortissants marocains immatriculés.

### 1.1- Population marocaine naturalisée

De 1990 à 1999, 75 694 marocains ont acquis la nationalité belge. Par rapport aux autres communautés étrangères, les Marocains ont été les plus concernés par la naturalisation. En 1998, la population maghrébine naturalisée représente 39,6% de la population étrangère naturalisée et 91,2% des Maghrébins naturalisés (tableau 4).

**Tableau 4 : Population marocaine naturalisée (1990-1998)**

Effectifs	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998
Origine Maghreb (Maroc, Algérie, Tunisie)	2 204	2 496	8 272	6 450	9 910	10 462	8 871	12 265	14 784
Origine Maroc	1 884	2 090	6 860	5 489	8 628	9 140	7 905	11 079	13 486
Origine Maghreb/toutes origines, %	30,97	30,74	17,78	39,83	38,62	40,18	36,32	38,71	43,44
Marocains naturalisés/Origine Maghreb, %	85,48	83,73	82,88	85,1	87,06	87,36	89,11	90,32	91,22
Origine Maroc/toutes origines, %	26,48	25,74	14,74	33,9	33,62	35,1	32,36	34,96	39,63
<b>Toutes origines</b>	<b>7 116</b>	<b>8 121</b>	<b>46 524</b>	<b>16 193</b>	<b>25 661</b>	<b>26 038</b>	<b>24 425</b>	<b>31 687</b>	<b>34 034</b>

Source : chiffre INS

28 - La communauté turque, deuxième communauté hors UE en Belgique, présente des indices conjoncturels de 3,30 en 1994.

29 - T. Eggerickx, N. Perrin, 2003.

30 - Lorsque l'on utilise un registre consulaire, le risque principal est de surestimer la population résidente du fait que les personnes qui quittent le territoire ne le déclarent quasiment jamais au consulat.

Le nombre de Marocains ayant acquis la nationalité belge a connu une croissance continue en général avec des hausses importantes dues aux nouvelles dispositions et transformations du Code de la nationalité belge. On constate l'impact des lois de 1984 et de 1991 : en 1991, 2 090 Marocains obtiennent la nationalité belge. En 1992, trois fois plus de Marocains sont naturalisés qu'en 1991.

**Tableau 5 : Modalités de naturalisation de la population d'origine marocaine (1991-1999)**

	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	Total
Acquisition par déclaration de nationalité	0	1 829	1 851	2 405	2 425	2 186	2 178	2 055	2 142	17 071
Acquisition par effet collectif d'un acte d'acquisition	624	853	567	1 818	1 883	1 432	2 937	3 788	1 668	15 570
Acquisition par le conjoint marocain d'un Belge	267	404	537	585	547	588	627	791	947	5 293
Acquisition par naturalisation	411	610	383	1 183	1 490	1 197	2 991	3 994	1 825	14 084
Acquisition par option	658	746	391	300	293	300	243	241	231	3 403
Attribution en raison de la naissance en Belgique	13	1 807	1 206	1 324	1 536	1 412	1 032	906	801	10 037
Autre	23	33	22	71	72	41	35	77	65	439
Pas de justification	94	578	532	942	894	749	1 036	1 634	1 454	7 913
<b>Total</b>	<b>2 090</b>	<b>6 860</b>	<b>5 489</b>	<b>8 628</b>	<b>9 140</b>	<b>7 905</b>	<b>11 079</b>	<b>13 486</b>	<b>9 133</b>	<b>73 810</b>

Source : INS, Gédap (UCL)

Les lois de 1984 et 1991 ont, quant à elles, apporté des changements aux modalités d'acquisition par attribution, par déclaration et par option ; cela explique leur impact sur l'effectif des naturalisés pour les années 1992 et 1993, soit 53 % et 55,7 % respectivement.

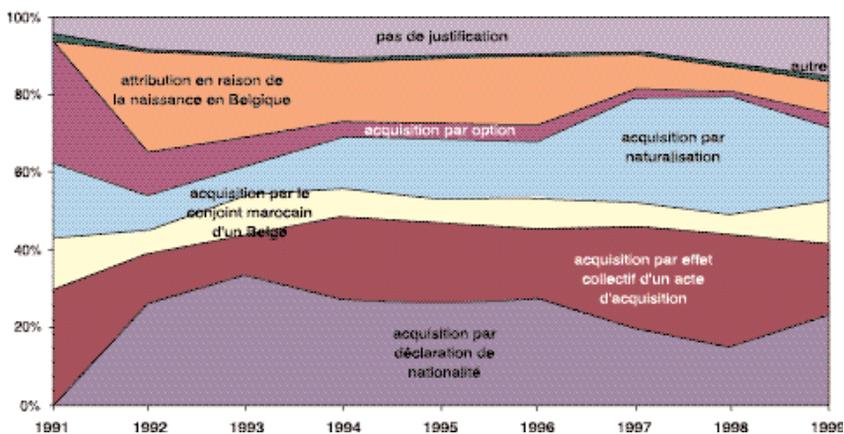
Les réformes de 1995 et 1999<sup>31</sup> ont considérablement simplifié et accéléré la procédure de naturalisation.<sup>32</sup> Les effets de ces réformes sur l'effectif de naturalisation sont notables pour les années 1997 et 1998, ainsi que les modalités d'acquisition par effet collectif, par naturalisation et par déclaration qui ont, à elles seules, comptabilisé près de 73% de l'effectif des naturalisés pour chaque année.

31 - Des nouvelles dispositions adoptées en 2000 : abaisser de 5 à 3 ans (3 à 2 ans pour les réfugiés) la durée de résidence réglementaire pour pouvoir solliciter la nationalité belge.

32 - Certaines demandes introduites avant ces réformes ont été retirées et réintroduites selon les nouvelles procédures stipulées dans ces lois.

## Graphique 2

Modalités de naturalisation de la population de nationalité marocaine



Sur la période 1991-1999, le mode le plus usité par les Marocains, dans le cadre des procédures de naturalisation, est la déclaration de nationalité, suivie de l'acquisition par effet collectif et de l'acquisition par naturalisation<sup>33</sup>.

### 1.2 Effectifs des *allochtones* marocains en Belgique

L'emploi du terme *allochtone* a fait l'objet de plusieurs définitions. Dans le cadre de cette étude, le terme *allochtone* est utilisé pour désigner les personnes d'origine étrangère, quelle que soit leur nationalité. Cette référence terminologique permet d'éviter l'usage de termes comme *étranger* ou *d'origine étrangère*.<sup>34</sup> Par ailleurs, l'emploi du terme *allochtone* se réfère aussi à une population composée de personnes ayant une origine socioculturelle différente liée à un autre pays d'origine, quelle que soit leur nationalité actuelle. Il s'agit, par conséquent, d'un groupe hétérogène composé de personnes immigrées de nationalité étrangère et de personnes immigrées d'origine étrangère et naturalisées belges.<sup>35</sup>

33 - Il existe trois différentes modalités d'acquisition de la nationalité belge :

1. par attribution : elle concerne les mineurs d'âge, qui ne doivent évidemment pas mériter la nationalité. Cette dernière leur est octroyée automatiquement ou à la demande de leurs parents, s'ils répondent à certaines conditions de résidence, lieu de naissance etc. ;

2. par déclaration : il s'agit d'un droit soumis à certaines conditions (le lieu de naissance, la résidence, etc.) ainsi que l'absence de «faits personnels graves», on peut citer :

a) l'attribution sur déclaration des parents (avant les 12 ans de l'enfant),

b) l'attribution sur déclaration des parents (avant l'âge de 5 ans),

c) l'acquisition par déclaration (à partir de 18 ans) ;

3. par naturalisation : c'est une faveur accordée par la Chambre des Représentants. En principe, elle ne peut être refusée qu'en cas de «faits personnels graves», mais la Chambre de Représentants n'a pas à justifier ses décisions et l'étranger n'a pas droit au recours en cas de refus. Pour plus d'informations voir : P. Seegerm, 2001.

34 - Pour plus de détails sur l'usage du terme *allochtone*, voir le site [www.users.skynet.be/suffrage-universel/be.htm](http://www.users.skynet.be/suffrage-universel/be.htm)

35 - Lire le rapport préliminaire du Commissariat Royal à la Politique des Immigrés, novembre 1989.

**Tableau 6 : Effectifs des *alloctones* marocains en Belgique, au 1<sup>er</sup> janvier 2000**

<b>Les alloctones marocains (critère de la nationalité)</b>	<b>204 417</b>
- naturalisés	82 412
- non naturalisés	121 984
- réfugiés	21
<b>Les alloctones marocains (critère du lieu de naissance)</b>	<b>204 417</b>
- nés en Belgique	99 008
- nés hors Belgique	105 409

Sources : chiffres INS, RN-GéDAP (UCL)

On a pu mettre en évidence, dans les pages qui précèdent, la diminution des effectifs de la population de nationalité marocaine résidant en Belgique à partir de 1994 et on a tenté d'en donner l'explication.

Des spécialistes en matière d'immigration en Belgique ont relevé l'évolution rapide du phénomène migratoire, tout en mettant l'accent sur le fait que « *le seul critère de la nationalité était difficile à utiliser pour comprendre l'évolution de la présence étrangère en Belgique* ». <sup>36</sup> Ces derniers ont profité des données issues du dernier recensement de 1991 afin de proposer une nouvelle typologie <sup>37</sup> des populations alloctones en Belgique, et en tenant compte des différentes facettes du concept d'allochtone. Cette proposition reconsidéra totalement les statistiques disponibles.

Aujourd'hui, l'usage de cette typologie permet de dénombrer 204 417 Marocains en Belgique (année 2000), dont 122 005 sont de nationalité marocaine et 82 412 naturalisés (tableau 6). Sur cet ensemble, 99 008 individus sont nés en Belgique et 105 409 sont nés hors de Belgique. Cette typologie a permis de corriger partiellement l'impact des naturalisations et d'appréhender les Marocains devenus belges par naturalisation, mais non les Marocains nés belges.

## 2. Répartition géographique

Depuis 1994, la Belgique connaît un nouveau partage géographique. Depuis 1830, année de l'indépendance, le pays a évolué vers une structure fédérale suite aux revendications des communautés linguistiques et des pluralités culturelles. Quatre réformes de l'Etat (1970, 1980, 1988-89 et 1993) ont permis de passer d'un Etat unitaire à un Etat fédéral à part entière. Aujourd'hui, la Belgique est subdivisée en trois régions (la région de Bruxelles-capitale, la région flamande et la région wallonne), en trois communautés (francophone, flamande et germanophone), et en 10 provinces, 43 arrondissements et 589 communes.

36 - In «*Un combat pour les droits*», 2001 , p. 169.

37 - Cette nouvelle typologie consiste à croiser la variable nationalité au recensement avec le lieu de résidence. Ce qui permet d'isoler les personnes nées à l'étranger de celles nées en Belgique. L'identification des groupes ciblés est réalisée sur la base de ces critères

- la nationalité actuelle, dans le cas du tableau 5, celle portée en 2000 et au recensement de 1991 ;

- la nationalité à la naissance ;

- la date d'immigration pour les personnes nées à l'étranger.

## 2.1. Répartition dans les trois régions de Belgique

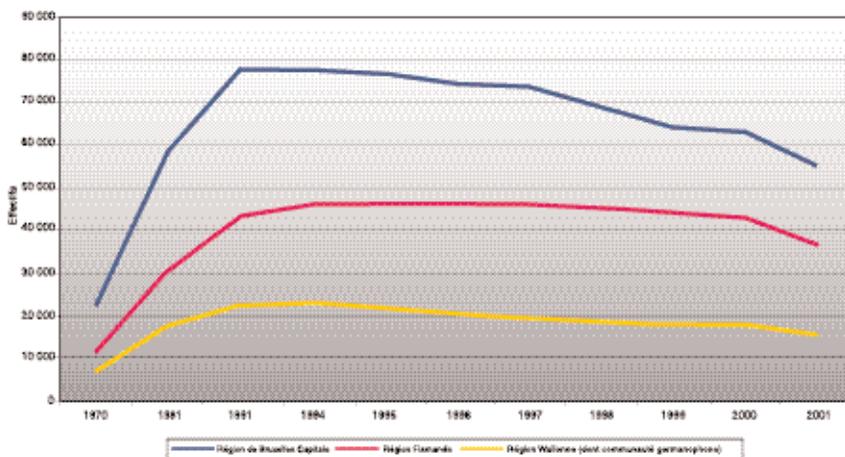
Dès les premières années d'installation, la région de Bruxelles-capitale a attiré les Marocains. Au recensement de 1970, on comptait 39 494 personnes de nationalité marocaine en Belgique, dont 21 852 à Bruxelles, 11 191 en région flamande et seulement 6 251 dans la région wallonne.

**Tableau 7 : Répartition de la population de nationalité marocaine dans les 3 régions, de 1970 à 2001**

	1970	1981	1991	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001
Région de Bruxelles-capitale	21 852	57 874	77 409	77 031	76 424	74 070	73 070	69 144	63 809	62 278	54 980
Région flamande	11 191	30 135	42 728	45 994	46 117	45 828	45 817	45 150	43 477	42 266	36 253
Région wallonne (dont communauté germanophone)	6 251	17 124	21 961	22 338	21 428	20 405	19 365	18 537	17 796	17 440	15 589

Source : INS, recensements de la population et statistiques démographiques

**Graphique 3**



Sur l'ensemble des trois régions de Belgique, on note une baisse de la population de nationalité marocaine à partir de 1994. Toutefois, dans la région flamande, cette décline ne s'est amorcée qu'à partir de la fin des années 90.

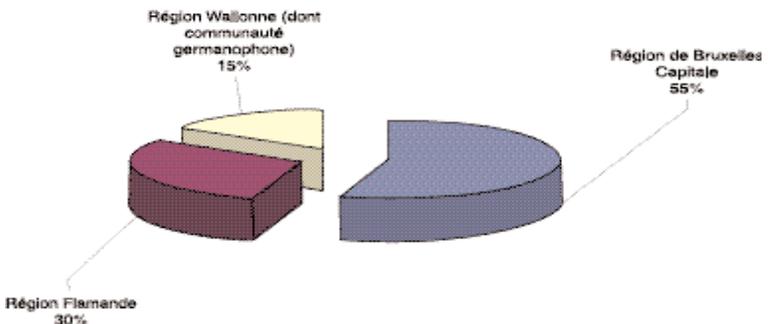
Bruxelles-capitale est, de loin, la région accueillant la part la plus importante de la communauté marocaine installée en Belgique. En dépit de la baisse continue des effectifs, sa part s'est toujours maintenue au-dessus des 50% au cours de la décennie passée. La région flamande est classée deuxième, avec 36 253 personnes de nationalité marocaine en 2001. En dernier lieu, c'est la région wallonne qui accueille le moins de ressortissants de nationalité marocaine (15 589 en 2001).

Ces premières observations statistiques reflètent les caractéristiques du marché de travail au moment de l'immigration. Les Marocains font partie de la dernière vague d'immigration des travailleurs étrangers en Belgique. Alors que la Wallonie était la principale région d'accueil des étrangers, depuis les premières expériences d'immigration en Belgique (industries minières et lourdes), dans les années 60,

Bruxelles deviendra le principal pôle d'attraction avec un marché de travail en pleine expansion, dans les secteurs de la construction, des industries manufacturières et des services. «*En effet, la croissance économique et la demande élevée de main-d'œuvre peu qualifiée, notamment dans le secteur de la construction et certains services, qui caractérise les Golden Sixties, ont nécessité un recrutement de plus en plus abondant et diversifié*»<sup>38</sup>. C'est la raison pour laquelle, les vagues d'immigration plus récentes, dont font partie les Marocains, se sont orientées vers Bruxelles, en premier lieu, puis vers la Flandre.

#### Graphique 4

**Répartition de la population de nationalité marocaine, dans les trois régions de Belgique, en 1991**

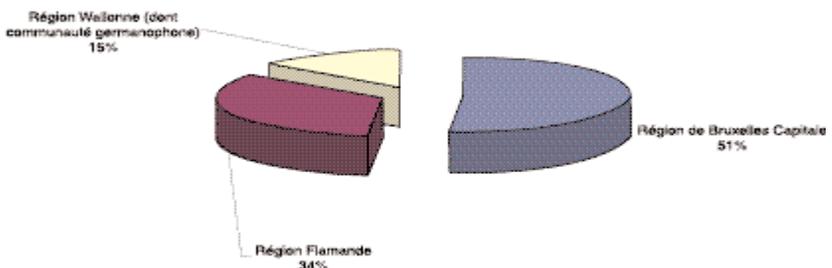


De 1991 à 2001, on observe un recul de quatre points de la population de nationalité marocaine dans la région de Bruxelles-capitale (55% en 1991, 51% en 2001), au bénéfice de la région flamande (graphiques 4 et 5).

Cette désaffection des Marocains vis-à-vis de la région de Bruxelles-capitale pourrait s'expliquer par une préférence des nouveaux arrivants pour la Flandre, due essentiellement au développement économique de certaines communes flamandes situées dans l'axe Bruxelles-Gand-Anvers.

#### Graphique 5

**Répartition de la population de nationalité marocaine, dans les trois régions, en 2001**



## **2.2. Répartition par provinces et arrondissements**

Au niveau des provinces, la province d'Anvers accueille le plus grand nombre de ressortissants de nationalité marocaine, soit environ 22% sur la période 1995-2001 (tableau 9). La province de Liège en accueille 6%, sur la même période, alors que la province du Hainaut seulement 5%.

**Tableau 8 : Répartition des Marocains par régions, provinces et arrondissements en chiffres absolus**

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001
<b>RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE</b>	<b>76 424</b>	<b>74 070</b>	<b>73 070</b>	<b>69 144</b>	<b>63 809</b>	<b>62 278</b>	<b>54 980</b>
Arrondissement de Bruxelles-capitale	76 424	74 070	73 070	69 144	63 809	62 278	54 980
<b>RÉGION FLAMANDE</b>	<b>46 117</b>	<b>45 828</b>	<b>45 817</b>	<b>45 150</b>	<b>43 477</b>	<b>42 266</b>	<b>36 253</b>
<i>Province d'Anvers</i>	<i>28 984</i>	<i>28 967</i>	<i>29 154</i>	<i>28 911</i>	<i>28 037</i>	<i>27 188</i>	<i>23 419</i>
Arrondissement d'Anvers	23 127	23 140	23 329	23 184	22 418	21 583	19 017
Arrondissement de Malines	5 153	5 106	5 095	4 992	4 904	4 885	3 700
Arrondissement de Turnhout	704	721	730	735	715	720	702
<i>Province de Brabant Flamand</i>	<i>4 095</i>	<i>4 097</i>	<i>4 116</i>	<i>3 982</i>	<i>3 820</i>	<i>3 774</i>	<i>3 455</i>
Arrondissement de Hal-Vilvorde	3 072	3 086	3 088	2 972	2 772	2 749	2 530
Arrondissement de Louvain	1 023	1 011	1 028	1 010	1 048	1 025	925
<i>Province de Limbourg</i>	<i>4 848</i>	<i>4 614</i>	<i>4 442</i>	<i>4 265</i>	<i>3 925</i>	<i>3 745</i>	<i>3 255</i>
Arrondissement de Hasselt	2 529	2 401	2 325	2 238	2 077	2 014	1 788
Arrondissement de Maaseik	1 735	1 659	1 564	1 505	1 379	1 289	1 110
Arrondissement de Tongres	584	554	553	522	469	442	357
<i>Province de Flandre orientale</i>	<i>6 720</i>	<i>6 637</i>	<i>6 538</i>	<i>6 394</i>	<i>6 084</i>	<i>5 899</i>	<i>4 547</i>
Arrondissement d'Alost	415	397	385	364	351	347	313
Arrondissement de Termonde	488	489	476	442	402	394	327
Arrondissement d'Eeklo	37	38	40	36	42	38	41
Arrondissement de Gand	1 746	1 695	1 665	1 627	1 566	1 531	1 332
Arrondissement d'Audenarde	734	763	746	690	644	624	368
Arrondissement de Saint-Nicolas	3 300	3 255	3 226	3 235	3 079	2 965	2 166
<i>Province de Flandre occidentale</i>	<i>1 470</i>	<i>1 513</i>	<i>1 567</i>	<i>1 598</i>	<i>1 611</i>	<i>1 660</i>	<i>1 577</i>
Arrondissement de Bruges	68	65	71	79	94	106	110
Arrondissement de Dixmude	2	2	1	1	2	2	0
Arrondissement d'Ypres	16	15	16	16	17	13	13
Arrondissement de Courtrai	1 052	1 071	1 124	1 145	1 163	1 200	1 137
Arrondissement d'Ostende	33	31	34	37	38	41	38
Arrondissement de Roulers	63	67	63	73	78	93	93
Arrondissement de Tielt	233	259	254	243	215	201	177
Arrondissement de Furnes	3	3	4	4	4	4	9
<b>RÉGION WALLONNE</b>	<b>21 428</b>	<b>20 405</b>	<b>19 365</b>	<b>18 537</b>	<b>17 796</b>	<b>17 440</b>	<b>15 589</b>
<i>Province du Brabant Wallon</i>	<i>2 729</i>	<i>2 640</i>	<i>2 537</i>	<i>2 453</i>	<i>2 317</i>	<i>2 198</i>	<i>1 859</i>
Arrondissement de Nivelles	2 729	2 640	2 537	2 453	2 317	2 198	1 859
<i>Province du Hainaut</i>	<i>7 638</i>	<i>7 149</i>	<i>6 782</i>	<i>6 355</i>	<i>6 031</i>	<i>5 914</i>	<i>5 446</i>
Arrondissement d'Ath	139	116	98	93	87	85	80
Arrondissement de Charleroi	4 868	4 591	4 353	4 119	3 945	3 885	3 573
Arrondissement de Mons (Bergen)	1 317	1 256	1 186	1 080	994	941	898
Arrondissement de Mouscron	371	325	295	277	252	259	244
Arrondissement de Soignies (Zinnik)	594	558	569	516	483	467	402
Arrondissement de Thuin	154	147	127	122	116	118	97
Arrondissement de Tournai (Doornik)	195	156	154	148	154	159	152
<i>Province de Liège</i>	<i>9 615</i>	<i>9 223</i>	<i>8 733</i>	<i>8 528</i>	<i>8 321</i>	<i>8 217</i>	<i>7 366</i>
Arrondissement de Huy	79	81	83	79	66	66	54
Arrondissement de Liège	7 428	7 205	6 798	6 621	6 528	6 421	5 816
Arrondissement de Verviers	2 053	1 887	1 807	1 782	1 683	1 681	1 449
Arrondissement de Waremme	55	50	45	46	44	49	47
<i>Province du Luxembourg</i>	<i>183</i>	<i>199</i>	<i>181</i>	<i>182</i>	<i>181</i>	<i>189</i>	<i>172</i>
Arrondissement d'Arlon	86	109	101	91	92	87	76
Arrondissement de Bastogne	8	6	6	15	16	19	23
Arrondissement de Marche-en-Famenne	30	24	22	27	22	27	27
Arrondissement de Neufchâteau	46	44	39	32	34	33	25
Arrondissement de Virton	13	16	13	17	17	23	21
<i>Province de Namur</i>	<i>1 263</i>	<i>1 194</i>	<i>1 132</i>	<i>1 019</i>	<i>946</i>	<i>922</i>	<i>746</i>
Arrondissement de Dinant	36	30	33	37	33	28	24
Arrondissement de Namur	1 202	1 146	1 081	968	901	881	709
Arrondissement de Philippeville	25	18	18	14	12	13	13
<b>TOTAL BELGIQUE</b>	<b>143 969</b>	<b>140 303</b>	<b>138 252</b>	<b>132 831</b>	<b>125 082</b>	<b>121 984</b>	<b>106 822</b>

**Tableau 9 : Répartition des Marocains par régions, provinces et arrondissements, en %**

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001
<b>RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE</b>	<b>53,08</b>	<b>52,79</b>	<b>52,85</b>	<b>52,05</b>	<b>51,01</b>	<b>51,05</b>	<b>51,47</b>
Arrondissement de Bruxelles-capitale	53,08	52,79	52,85	52,05	51,01	51,05	51,47
<b>RÉGION FLAMANDE</b>	<b>32,03</b>	<b>32,66</b>	<b>33,14</b>	<b>33,99</b>	<b>34,76</b>	<b>34,65</b>	<b>33,94</b>
<i>Province d'Anvers</i>	<i>20,13</i>	<i>20,65</i>	<i>21,09</i>	<i>21,77</i>	<i>22,41</i>	<i>22,29</i>	<i>21,92</i>
Arrondissement d'Anvers	16,06	16,49	16,87	17,45	17,92	17,69	17,80
Arrondissement de Malines	3,58	3,64	3,69	3,76	3,92	4,00	3,46
Arrondissement de Turnhout	0,49	0,51	0,53	0,55	0,57	0,59	0,66
<i>Province de Brabant Flamand</i>	<i>2,84</i>	<i>2,92</i>	<i>2,98</i>	<i>3,00</i>	<i>3,05</i>	<i>3,09</i>	<i>3,23</i>
Arrondissement de Hal-Vilvorde	2,13	2,20	2,23	2,24	2,22	2,25	2,37
Arrondissement de Louvain	0,71	0,72	0,74	0,76	0,84	0,84	0,87
<i>Province de Limbourg</i>	<i>3,37</i>	<i>3,29</i>	<i>3,21</i>	<i>3,21</i>	<i>3,14</i>	<i>3,07</i>	<i>3,05</i>
Arrondissement de Hasselt	1,76	1,71	1,68	1,68	1,66	1,65	1,67
Arrondissement de Maaseik	1,21	1,18	1,13	1,13	1,10	1,06	1,04
Arrondissement de Tongres	0,41	0,39	0,40	0,39	0,37	0,36	0,33
<i>Province de Flandre orientale</i>	<i>4,67</i>	<i>4,73</i>	<i>4,73</i>	<i>4,81</i>	<i>4,86</i>	<i>4,84</i>	<i>4,26</i>
Arrondissement d'Alost	0,29	0,28	0,28	0,27	0,28	0,28	0,29
Arrondissement de Termonde	0,34	0,35	0,34	0,33	0,32	0,32	0,31
Arrondissement d'Eeklo	0,03	0,03	0,03	0,03	0,03	0,03	0,04
Arrondissement de Gand	1,21	1,21	1,20	1,22	1,25	1,26	1,25
Arrondissement d'Audenarde	0,51	0,54	0,54	0,52	0,51	0,51	0,34
Arrondissement de Saint-Nicolas	2,29	2,32	2,33	2,44	2,46	2,43	2,03
<i>Province de Flandre occidentale</i>	<i>1,02</i>	<i>1,08</i>	<i>1,13</i>	<i>1,20</i>	<i>1,29</i>	<i>1,36</i>	<i>1,48</i>
Arrondissement de Bruges	0,05	0,05	0,05	0,06	0,08	0,09	0,10
Arrondissement de Dixmude	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Arrondissement d'Ypres	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01
Arrondissement de Courtrai	0,73	0,76	0,81	0,86	0,93	0,98	1,06
Arrondissement d'Ostende	0,02	0,02	0,02	0,03	0,03	0,03	0,04
Arrondissement de Roulers	0,04	0,05	0,05	0,05	0,06	0,08	0,09
Arrondissement de Tielt	0,16	0,18	0,18	0,18	0,17	0,16	0,17
Arrondissement de Furnes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,01
<b>RÉGION WALLONNE</b>	<b>14,88</b>	<b>14,54</b>	<b>14,01</b>	<b>13,96</b>	<b>14,23</b>	<b>14,30</b>	<b>14,59</b>
<i>Province du Brabant Wallon</i>	<i>1,90</i>	<i>1,88</i>	<i>1,84</i>	<i>1,85</i>	<i>1,85</i>	<i>1,80</i>	<i>1,74</i>
Arrondissement de Nivelles	1,90	1,88	1,84	1,85	1,85	1,80	1,74
<i>Province du Hainaut</i>	<i>5,31</i>	<i>5,10</i>	<i>4,91</i>	<i>4,78</i>	<i>4,82</i>	<i>4,85</i>	<i>5,10</i>
Arrondissement d'Ath	0,10	0,08	0,07	0,07	0,07	0,07	0,07
Arrondissement de Charleroi	3,38	3,27	3,15	3,10	3,15	3,18	3,34
Arrondissement de Mons (Bergen)	0,91	0,90	0,86	0,81	0,79	0,77	0,84
Arrondissement de Mouscron	0,26	0,23	0,21	0,21	0,20	0,21	0,23
Arrondissement de Soignies (Zinnik)	0,41	0,40	0,41	0,39	0,39	0,38	0,38
Arrondissement de Thuin	0,11	0,10	0,09	0,09	0,09	0,10	0,09
Arrondissement de Tournai (Doornik)	0,14	0,11	0,11	0,11	0,12	0,13	0,14
<i>Province de Liège</i>	<i>6,68</i>	<i>6,57</i>	<i>6,32</i>	<i>6,42</i>	<i>6,65</i>	<i>6,74</i>	<i>6,90</i>
Arrondissement de Huy	0,05	0,06	0,06	0,06	0,05	0,05	0,05
Arrondissement de Liège	5,16	5,14	4,92	4,98	5,22	5,26	5,44
Arrondissement de Verviers	1,43	1,34	1,31	1,34	1,35	1,38	1,36
Arrondissement de Waremme	0,04	0,04	0,03	0,03	0,04	0,04	0,04
<i>Province du Luxembourg</i>	<i>0,13</i>	<i>0,14</i>	<i>0,13</i>	<i>0,14</i>	<i>0,14</i>	<i>0,15</i>	<i>0,16</i>
Arrondissement d'Arlon	0,06	0,08	0,07	0,07	0,07	0,07	0,07
Arrondissement de Bastogne	0,01	0,00	0,00	0,01	0,01	0,02	0,02
Arrondissement de Marche-en-Famenne	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02	0,02	0,03
Arrondissement de Neufchâteau	0,03	0,03	0,03	0,02	0,03	0,03	0,02
Arrondissement de Virton	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,02	0,02
<i>Province de Namur</i>	<i>0,88</i>	<i>0,85</i>	<i>0,82</i>	<i>0,77</i>	<i>0,76</i>	<i>0,76</i>	<i>0,70</i>
Arrondissement de Dinant	0,03	0,02	0,02	0,03	0,03	0,02	0,02
Arrondissement de Namur	0,83	0,82	0,78	0,73	0,72	0,72	0,66
Arrondissement de Philippeville	0,02	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01
<b>TOTAL BELGIQUE</b>	<b>100,00</b>						

C'est au niveau des arrondissements que l'on peut observer les plus fortes concentrations. Ainsi l'arrondissement de Bruxelles est, par excellence, le lieu de résidence des Marocains. De 1995 à 2001, plus de la moitié des Marocains s'y concentrent (environ 52%). L'arrondissement d'Anvers connaît également une grande concentration, environ 17% sur la même période. L'arrondissement de Liège présente le nombre le plus important de Marocains pour la région wallonne.

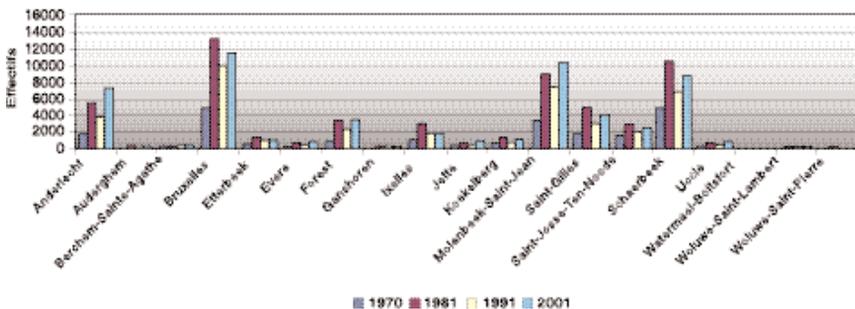
Dans l'arrondissement de Bruxelles les Marocains représentent la nationalité étrangère la plus importante, soit 20,9% des effectifs étrangers en 2001.

**Tableau 10 : Evolution de la répartition de la population de 1970 à 2001 dans l'arrondissement de Bruxelles-capitale**

	1970	1981	1991	2001
Anderlecht	1 894	5 542	3 929	7 204
Auderghem	36	192	84	84
Berchem-Sainte-Agathe	120	340	230	403
Bruxelles	4 648	13 368	9 656	11 669
Etterbeek	428	1 334	767	841
Evere	144	555	532	881
Forest	989	3 244	2 582	3 408
Ganshoren	15	140	166	260
Ixelles	1 094	3 011	1 724	1 686
Jette	181	607	543	983
Koekelberg	568	1 295	843	1 036
Molenbeek-Saint-Jean	3 412	8 992	7 330	10 353
Saint-Gilles	1 682	4 825	3 049	4 029
Saint-Josse-Ten-Noode	1 495	2 755	2 020	2 461
Schaerbeek	4 891	10 733	6 753	8 711
Uccle	172	553	424	645
Watermael-Boitsfort	26	61	35	68
Woluwe-Saint-Lambert	28	222	117	185
Woluwe-Saint-Pierre	29	105	59	73
<b>Total</b>	<b>21 852</b>	<b>57 874</b>	<b>40 843</b>	<b>54 980</b>

Source : INS

**Graphique 6**  
Répartition par communes des Marocains dans l'Arrondissement de Bruxelles-Capitale  
Comparaison entre les années 1970 - 1981 - 1991 - 2001



Dès 1970, quatre communes accueillent le plus grand nombre de Marocains, il s'agit de Bruxelles, Schaerbeek, Molenbeek St Jean et Anderlecht.

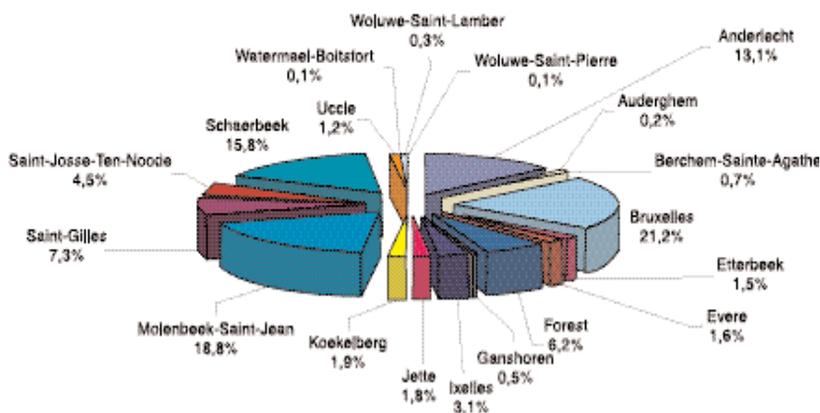
Certaines communes recensent une présence de Marocains à une échelle plus réduite, dès les premières années de leur installation. Par ordre croissant, on peut citer St Gilles, St Josse Ten Noode, Ixelles, Forest, Etterbeek, Koekelberg. On notera que, même si les effectifs semblent réduits à St. Josse Ten Noode, la concentration est particulièrement significative vu la petite taille de la commune.

Dans d'autres communes, la présence de la population de nationalité marocaine était pratiquement inexistante en 1970. Toutefois, au fil des années, les effectifs marocains ont connu une légère croissance (Etterbeek, Jette, Uccle et Evere). La faible croissance des effectifs marocains, dans ces communes, peut s'expliquer par l'intention de certains ménages marocains de quitter les zones à forte concentration, afin de mieux assurer l'avenir de leurs enfants en s'installant dans des quartiers plus calmes et moins ghettoïsés, où habite une majorité de Belges.

Les communes riches (Watermael Boitfort, Wolluwé St Lambert, Wolluwé St Pierre et Auderghem) révèlent une présence très faible d'immigrés marocains.

### Graphique 7

Répartition de la population de nationalité marocaine dans l'arrondissement de Bruxelles Capitale, en 2001



Le graphique 7 nous montre qu'en 2001 cinq communes de l'arrondissement de Bruxelles-capitale (Bruxelles, Molenbeek-Saint-Jean, Scharbeek, Anderlecht, Saint-Gilles) abritent à elles seules 76% de la population de nationalité marocaine.

Les immigrés marocains sont pour la plupart issus de couches sociales modestes. La distribution spatiale de ces derniers a probablement obéi à des facteurs socio-économiques déterminants (coût des loyers et du logement).

### 3. Structure par âge et sexe

De 1981 à 2001, le profil de la population de nationalité marocaine en Belgique se caractérise par une majorité de personnes en âge de travailler (15 à 64 ans) et une minorité de personnes retraitées (plus de 65 ans).

A partir des années 90, on constate une baisse continue dans la classe d'âge de moins de 15 ans ( tableau 10) directement liée à l'effet des lois sur la naturalisation. En effet, le nombre de jeunes âgés de moins de 15 ans est passé de 48707 en 1981 à 24798 en 2001, soit une baisse de l'ordre de 50% en l'espace de deux décennies.

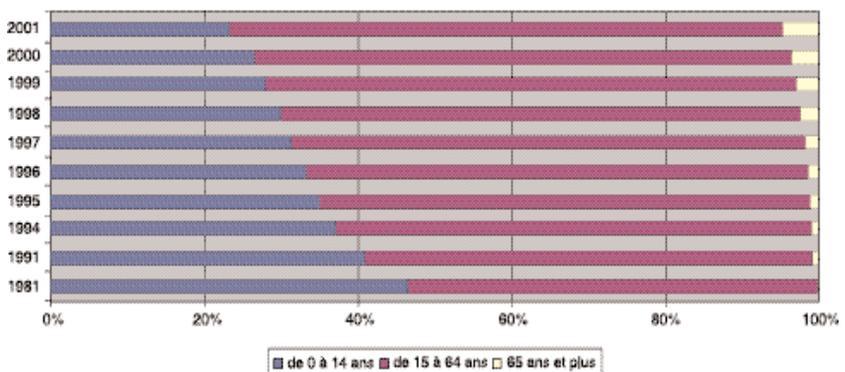
**Tableau 11 : Evolution de la structure par grand groupe d'âge de la population marocaine en Belgique de 1981 à 2001**

	1981	1991	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001
de 0 à 14 ans	48 707	58 042	53 841	50 510	46 630	43 497	39 624	35 004	32 356	24 798
de 15 à 64 ans	56 162	82 878	89 889	91 590	91 243	92 020	89 906	86 298	85 158	76 954
65 ans et plus	264	1 178	1 633	1 869	2 430	2 735	3 301	3 780	4 470	5 070

Source : INS

### Graphique 8

**Structure par grands groupes d'âges de la communauté marocaine en Belgique, de 1981 à 2001 en %**



L'effectif des personnes en âge de travailler a connu, quant à lui, une croissance constante. En effet, de 1981 à 1995, il est passé respectivement de 56 162 à 91 590. En revanche, depuis 1996, cette catégorie a vu ses effectifs diminuer en raison des lois sur le code de la nationalité, pour atteindre en 2001, 76 954 individus.

La tranche d'âge des personnes retraitées (plus de 65 ans) a connu une croissance continue : de 264 en 1981 on passe à 5 070 en 2001, soit un accroissement annuel moyen de 14,7%, en l'espace de vingt ans.

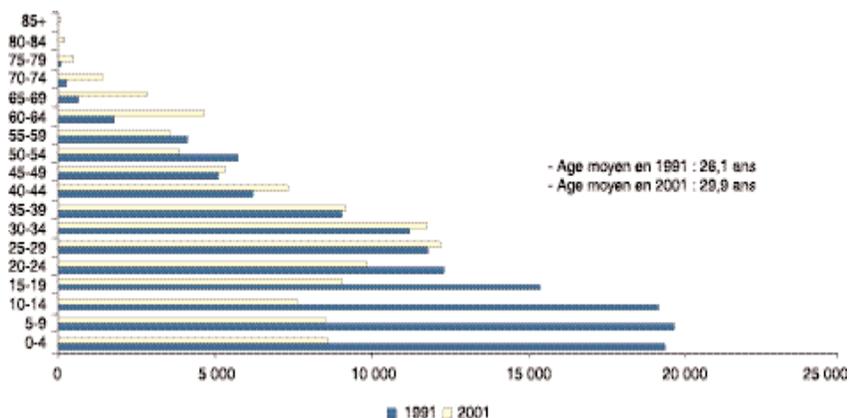
La diminution du nombre de Marocains âgés de moins de 15 ans, opposée à la croissance du nombre de personnes en âge de travailler (15 à 65 ans) et des personnes âgées de plus de 65 ans, explique le vieillissement de la population de nationalité marocaine, dont l'âge moyen est passé de 19,3 ans en 1981, à 29,9 ans en 2001.

**Tableau 12 : Structure par tranches d'âge de la population de nationalité marocaine (1991 et 2001)**

Tranches d'âge	1991	2001	Accroissement annuel moyen (1991-2001), %
0-4	19 332	8 631	-8,06
5-9	19 619	8 522	-8,34
10-14	19 091	7 645	-9,15
15-19	15 389	9 075	-5,28
20-24	12 272	9 864	-2,18
25-29	11 796	12 184	0,32
30-34	11 189	11 774	0,51
35-39	9 057	9 141	0,09
40-44	6 210	7 387	1,74
45-49	5 153	5 390	0,45
50-54	5 768	3 869	-3,99
55-59	4 197	3 592	-1,56
60-64	1 847	4 678	9,29
65-69	704	2 850	13,98
70-74	325	1 420	14,75
75-79	98	500	16,30
80-84	33	222	19,06
85+	18	78	14,66
<b>Total</b>	<b>142 098</b>	<b>106 822</b>	

Source : INS

**Graphique 9**  
**Population marocaine résidant en Belgique**  
**par tranches d'âges (1991-2001)**



Le graphique 9 nous permet d'observer qu'au cours de ces dix dernières années, les tranches d'âge de 0 à 24 ans ont connu la baisse la plus importante : l'accroissement annuel moyen pour la période est négatif, il varie de -2 à -8%. «On ne peut mettre la réduction des 0-9 ans au compte de la baisse de la fécondité, la

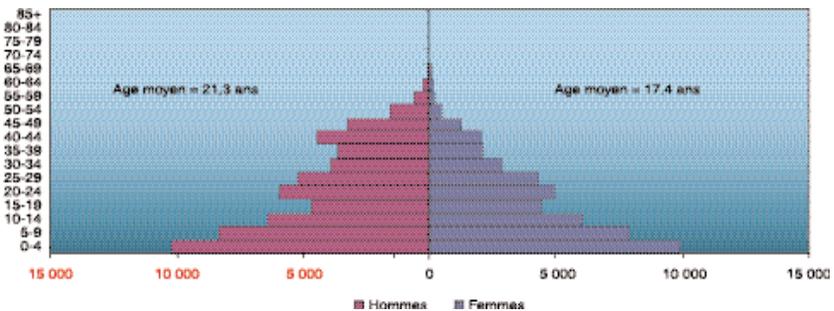
*réduction du nombre des 10-24 ans est impossible à expliquer de ce fait».*<sup>39</sup> Cette réduction s'explique plutôt par les changements de la législation sur l'attribution de la nationalité belge à la naissance et son acquisition par les jeunes.

Comme le montre le tableau 12, la tendance annuelle concernant les tranches d'âge des 25-49 ans est restée positive car celles-ci ont été moins affectées par les naturalisations.

Pour les tranches d'âge suivantes (60 ans et plus), on constate que le nombre de ressortissants marocains dépassant l'âge de la retraite augmente sensiblement. En effet, la croissance annuelle moyenne du nombre de personnes, âgées entre 80 et 85 ans, était la plus élevée, pour la période allant de 1991 à 2001, soit 19 %.

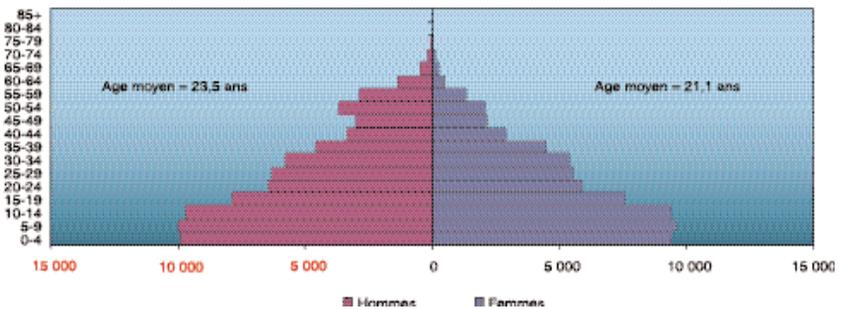
**Graphique 10**

**Pyramide des âges des Marocains résidant en Belgique, en 1981**



**Graphique 11**

**Pyramide des âges des Marocains résidant en Belgique, en 1991**



En ce qui concerne les deux recensements, la population de nationalité marocaine se caractérise par une sur-représentation des jeunes de moins de 15 ans et des personnes en âge de travailler, ainsi que par une sous-représentation des personnes à la retraite.

De 1981 à 1991 (graphiques 10 et 11), on constate un gonflement dans les tranches d'âge intermédiaires. Pour les deux années (1981 et 1991), l'âge moyen des femmes est inférieur à celui des hommes. En 1981, il s'élève à 17,4 ans pour les femmes et à 21,3 ans pour les hommes. En 1991, il est de 21,1 ans pour les femmes et 23,5 ans pour les hommes.

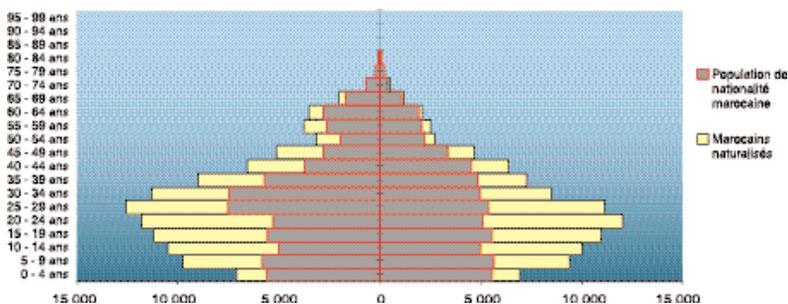
39 - In *Un combat pour les droits*, 2001, p. 172

**Tableau 13 : Structure par âge et sexe des allochtones et des Marocains (2000)**

âges	Population allochtone marocaine		Population de nationalité marocaine	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
0 - 4 ans	7 093	6 856	5 698	5 460
5 - 9 ans	9 751	9 341	5 788	5 546
10 - 14 ans	10 526	9 925	4 956	4 909
15 - 19 ans	11 191	10 904	5 596	5 509
20 - 24 ans	11 794	11 990	5 294	5 027
25 - 29 ans	12 594	11 031	7 546	5 298
30 - 34 ans	11 340	8 480	7 498	4 846
35 - 39 ans	9 063	7 203	5 782	4 823
40 - 44 ans	6 564	6 334	3 802	4 448
45 - 49 ans	5 159	4 622	2 817	3 381
50 - 54 ans	3 203	2 664	1 960	2 117
55 - 59 ans	3 801	2 464	2 691	2 088
60 - 64 ans	3 523	2 054	2 793	1 861
65 - 69 ans	2 032	1 114	1 741	1 047
70 - 74 ans	724	395	669	372
75 - 79 ans	277	191	257	183
80 - 84 ans	76	65	70	63
85 - 89 ans	23	34	21	32
90 - 94 ans	2	7	2	7
95 - 99 ans	2	5	2	5
<b>Total</b>	<b>108 738</b>	<b>95 679</b>	<b>64 983</b>	<b>57 022</b>

Source : INS, calculs Gédap

**Graphique 12**  
**Pyramide des âges de la population de nationalité marocaine et allochtones marocains 2000 - Chiffres absolus**



Dans le sillage de la section dédiée à la typologie des allochtones en Belgique, le graphique 12 permet de corriger les effets des naturalisations sur les jeunes et les personnes en âge de travailler.

Aujourd'hui, l'impact du processus des naturalisations est plus perceptible, suite aux dernières dispositions de 1999 et 2000, puisque la population de nationalité marocaine ne comptait que 106 822 individus.

#### 4. Etat matrimonial, mariages mixtes et ménages

Si l'on s'intéresse de près à l'état matrimonial des 106 822 personnes de nationalité marocaine résidant en Belgique en 2001, on constate d'abord que les hommes sont légèrement plus nombreux que les femmes : 56 761 et 50 061, soit 53,1% et 46,9% respectivement.

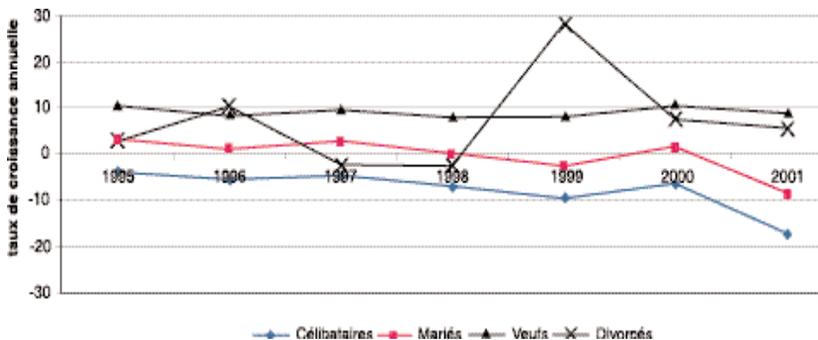
**Tableau 14 : Etat matrimonial de la population de nationalité marocaine de 1981 à 2001**

Sexes réunis	1981	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001
Célibataires	65 701	83 645	80 092	75 572	71 948	66 743	60 163	56 067	45 921
Mariés	37 883	57 945	59 902	60 381	61 870	61 606	59 581	60 133	54 749
Veufs	530	1 349	1 489	1 614	1 767	1 899	2 043	2 246	2 432
Divorcés	1 019	2 424	2 486	2 736	2 667	2 583	3 295	3 538	3 720
<b>Total Hommes</b>	<b>105 133</b>	<b>145 363</b>	<b>143 969</b>	<b>140 303</b>	<b>138 252</b>	<b>132 831</b>	<b>125 082</b>	<b>121 984</b>	<b>106 822</b>
Célibataires	36 667	46 942	45 010	42 413	40 442	37 676	34 224	32 228	27 005
Mariés	21 182	30 240	31 204	31 411	32 348	32 139	30 532	30 870	27 544
Veufs	79	103	107	118	128	136	138	137	187
Divorcés	466	1 002	1 056	1 196	975	858	1 601	1 732	2 025
<b>Total Femmes</b>	<b>58 394</b>	<b>78 287</b>	<b>77 377</b>	<b>75 138</b>	<b>73 893</b>	<b>70 809</b>	<b>66 495</b>	<b>64 967</b>	<b>56 761</b>
Célibataires	29 034	36 703	35 082	33 159	31 506	29 067	25 939	23 839	18 916
Mariées	16 701	27 705	28 698	28 970	29 522	29 467	29 049	29 263	27 205
Veuves	451	1 246	1 382	1 496	1 639	1 763	1 905	2 109	2 245
Divorcées	553	1 422	1 430	1 540	1 692	1 725	1 694	1 806	1 695
<b>Total</b>	<b>46 739</b>	<b>67 076</b>	<b>66 592</b>	<b>65 165</b>	<b>64 359</b>	<b>62 022</b>	<b>58 587</b>	<b>57 017</b>	<b>50 061</b>

Source : INS

**Graphique 13**

**Etat matrimonial de la population de nationalité marocaine**



Le graphique 13 met en évidence le fait que, de 1995 à 2001, le nombre des célibataires a évolué à la baisse, ainsi que le nombre de personnes mariées. Il est probable que ces tendances illustrent une forme de sédentarisation des familles marocaines en Belgique.

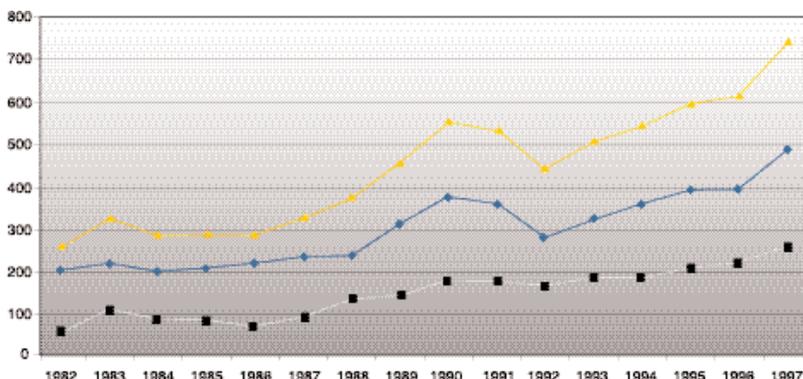
Toutefois, il convient de rappeler que ces données ne concernent que les personnes de nationalité marocaine et non celles d'origine marocaine. Aussi, la dimi-

nution du nombre de célibataires et de personnes mariées peut également être la conséquence directe des processus de naturalisation, évoqués précédemment.

#### 4.1. Les mariages mixtes<sup>40</sup> des Marocains résidant en Belgique

L'évolution des mariages mixtes, impliquant un conjoint marocain, a été à la hausse de 1982 à 1997.

**Graphique 14**  
Evolution des mariages mixtes de la population de nationalité marocaine de 1982 à 1996



**Tableau 15 : Taux d'accroissement annuel moyen en % des mariages mixtes de la population de nationalité marocaine de 1982 à 1997**

	Hommes	Femmes	Sexes réunis
1982-1986	1,33	3,98	1,96
1986-1991	10,18	17,76	12,35
1991-1997	4,92	6,34	5,40

Source : INS, Gédap, calculs OCMRE

Dans la période allant de 1986 à 1991, la croissance pour les deux sexes réunis est la plus élevée, dans la mesure où le taux d'accroissement annuel moyen est de 12,3%. En revanche, une baisse de 7 points s'observe au cours de la période de 1991 à 1997.

De 1982 à 1986, la croissance des mariages mixtes est trois fois plus rapide pour les femmes que pour les hommes.

Pour la période 1991 à 1997, les femmes présentent le taux d'accroissement annuel moyen le plus élevé avec 6,3%.

#### 4.2. Les ménages allochtones marocains

Le concept de ménage en Belgique est assez large et ne correspond plus à l'idée du couple traditionnel. Néanmoins, le graphique 15 met en évidence le caractère tra-

40 - Les statistiques sur les mariages mixtes sont faussées, dans la mesure où certains mariages célébrés à l'étranger ou dans un consulat ne sont pas recensés. Par ailleurs, les effets des naturalisations ont eu pour conséquence le fait que certains mariages, qui étaient considérés comme mixtes avant 1985, ne l'ont plus été depuis 1985.

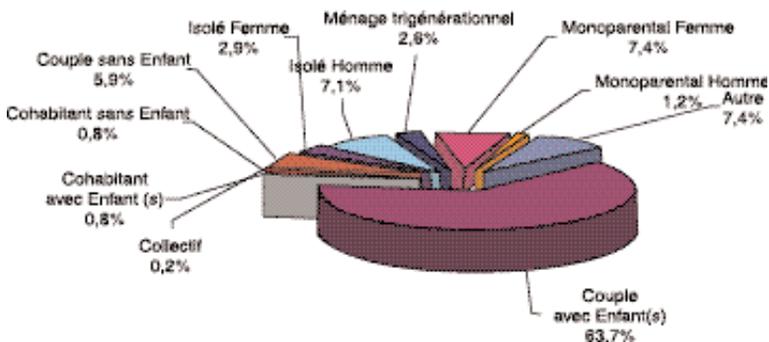
ditionnel ou «*bi-modal*»<sup>41</sup>, des ménages allochtones marocains. En effet, près de 70% des ménages allochtones marocains sont des couples, dont 64% avec enfants. Cette catégorie de ménage reste la plus importante, que ce soit dans le cas des ménages entre conjoints de nationalité marocaine ou naturalisés (tableau 16).

**Tableau 16 : Ménages allochtones au 1<sup>er</sup> janvier 2000**

Types de ménages	Population de nationalité marocaine (réfugiés compris)	En %	Population d'origine marocaine naturalisée	En %
Autre	9 125	7,5	6 051	7,3
Couple avec Enfant (s)	77 965	63,9	52 179	63,3
Cohabitant Avec Enfant(s)	802	0,7	881	1,1
Collectif	319	0,3	88	0,1
Cohabitant Sans Enfant	880	0,7	839	1,0
Couple Sans Enfant	8 069	6,6	4 072	4,9
Isolé Femme	3 129	2,6	2 788	3,4
Isolé Homme	9 966	8,2	4 520	5,5
Ménage tri-générationnel	2 752	2,3	2 494	3,0
Monoparental Femme	7 337	6,0	7 806	9,5
Monoparental Homme	1 661	1,4	694	0,8
<b>Total</b>	<b>122 005</b>	<b>100</b>	<b>82 412</b>	<b>100</b>

Source : RN, INS, Gedap

**Graphique 15**  
**Ménages Allochtones marocains, 1/1/2000**



Près d'un cinquième des ménages allochtones marocains sont composés par des personnes isolées (célibataires, étudiants etc.). Le nombre de personnes isolées de sexe masculin est supérieur au nombre d'isolés de sexe féminin, soit 7,1% contre 2,9%. Les isolés de sexe féminin sont plus nombreux dans le cas des femmes naturalisées que dans le cas des femmes de nationalité marocaine, respectivement 3,4% et 2,6%. On a six fois plus de ménages monoparentaux femme que de ménages monoparentaux homme. Ces derniers sont encore plus importants lorsque la femme est naturalisée que lorsqu'elle ne l'est pas, soit respectivement 9,5% et 6%.

41 - Terme signifiant «couple» - c'est-à-dire un couple marié avec ou sans enfants -, utilisé par Ural Manço, in «*Voix et voies musulmanes de Belgique*», publication des facultés universitaires Saint Louis, Bruxelles 2000, 217 p.

**Tableau 17 : Taille des ménages allochtones marocains (au 1<sup>er</sup> janvier 1993 et 1998) en % (hors ménages collectifs ou concernant les seuls ménages privés)**

Taille du ménage (hors collectifs)	1/1/93	1/1/98
1	8	9,5
2	6,6	8,8
3	8,1	9,8
4	10,3	12
5 et +	67	60
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
<b>Moyenne</b>	<b>5,81</b>	<b>5,15</b>

Source : INS, calculs Gédap

La majorité de ménages allochtones marocains sont de grande taille, soit une moyenne de 5,8 personnes par ménage en 1993 et 5,1 personnes en 1998.

On constate une baisse due essentiellement à la taille des ménages d'au moins cinq personnes qui a connu un recul de 7 points de 1993 à 1998, au profit des autres catégories de ménages qui ont toutes connu une croissance de l'ordre de 1,5 à 2 points.

## 5. La population active de nationalité marocaine

Les données concernant la population active étrangère en général en Belgique sont rares. Dans un premier temps, nous allons étudier le taux d'activité, puis la croissance de la population active de nationalité marocaine. Ensuite, nous allons présenter le statut professionnel des allochtones marocains ; cette catégorie incluant non seulement les personnes de nationalité marocaine, mais aussi les personnes naturalisées belges et d'origine marocaine.

**Tableau 18 : La population active de nationalité marocaine de 1991 à 1998**

	1991	1993	1998
Actifs occupés	22 920	25503	25561
dont salariés		23731	23662
et non salariés		1772	1899
Actifs non occupés (chômeurs)	12 092	16134	18924
<b>Total Population active</b>	<b>35 012</b>	<b>41637</b>	<b>44485</b>

Source : INS et INASTI, MET, ONEM

**Tableau 19 : taux d'accroissement annuel moyen de la population active et chômeurs (1991-1998)**

	1991-1993	1993-1998
Actifs occupés	4,3	1,3
Actifs non occupés (chômeurs)	7,2	3,2

Source : INS et INASTI, MET, ONEM, calculs OCMRE

La population active<sup>42</sup> de nationalité marocaine s'élève en 1998 à 44 485 personnes ( 9 473 personnes de plus qu'en 1991), soit une croissance de l'ordre de 27%. Cette croissance résulte essentiellement d'une augmentation du nombre des actifs non occupés<sup>43</sup>, soit 56,5 % (+6 832).

Le taux d'activité est passé de 42,2% en 1991 à 49,48% en 1998, soit une croissance de 7 points. L'emploi salarié est la principale activité des ressortissants de nationalité marocaine et concerne respectivement 57% en 1993 et 53% en 1998 de la population active totale. Néanmoins, on note une légère baisse de 1993 à 1998, au profit de l'emploi non salarié. L'accroissement annuel moyen de l'emploi salarié est de près de 3,5 points plus rapide pour la période allant de 1991 à 1993 que pour la période allant de 1993 à 1998.

L'emploi non salarié représente la troisième occupation des personnes de nationalité marocaine en Belgique, puisque le nombre de chômeurs est plus important que le nombre de non salariés : ce dernier est estimé à 1 899 en 1998.

En 1998, on dénombre 18924 chômeurs de nationalité marocaine. L'accroissement annuel moyen des chômeurs marocains est 2,2 fois plus rapide pour la période 1991-1993 que pour la période 1993-1998 : soit respectivement 7,2% et 3,2%. On constate que l'accroissement annuel pour les deux périodes est plus rapide pour le nombre de chômeurs que pour le nombre d'actifs occupés.

Les chances d'accéder à un emploi deviennent plus difficiles d'année en année. Un certain nombre de facteurs expliquent ce chômage massif que l'on observe au sein de la population de nationalité marocaine : *« le déclin des secteurs anciens et lourds de l'industrie qui offraient, jusqu'au début des années '80, énormément d'emplois non qualifiés ; le manque de formation et de qualification professionnelle de ces travailleurs ; la faiblesse des capacités linguistiques, dans un pays où le bilinguisme français-néerlandais est souvent exigé ; la pauvreté du capital social des familles immigrées, qui ne disposent pas toujours de réseaux de connaissances ou d'amis bien placés et bien informés pour faciliter l'accès à un emploi ; la discrimination à l'embauche pratiquée par un grand nombre d'employeurs »*.<sup>44</sup>

La discrimination en raison de l'origine marocaine est réelle dans toutes les régions de Belgique.

---

42 - La population active comprend la population active occupée (salariés ou non salariés) et la population active inoccupée à la recherche d'un emploi (chômeurs). Ministère Fédéral de l'emploi et du travail.

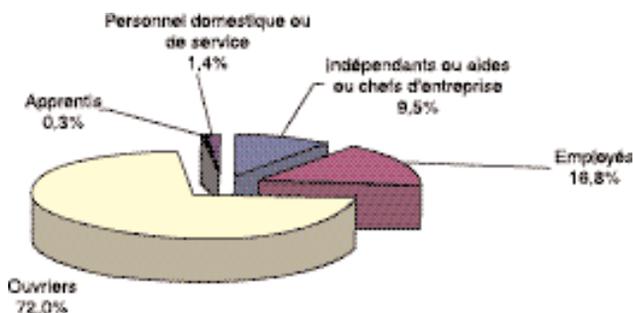
43 - Il s'agit de toutes les personnes ayant dépassé l'âge minimum requis pour travailler et qui, durant la période de référence, n'ont pas d'emploi, demeurent disponibles sur le marché du travail et recherchent activement un emploi. Les catégories reprises sont les chômeurs complets indemnisés demandeurs d'emploi (C.C.I.), les demandeurs d'emploi inoccupés inscrits obligatoirement, les demandeurs d'emploi inoccupés inscrits librement. Ministère fédéral de l'emploi et du Travail.

44 - Office Régional Bruxellois de l'Emploi, «Populations issues de l'immigration, marché de l'emploi et discrimination : situation en Région de Bruxelles-capitale », *Les cahiers de l'Observatoire*, N°3, juin 2000, p. 63.

### 5.1. Statut d'activité de la population allochtone marocaine

La répartition par statut d'activité, nous montre que près des trois quarts des actifs d'origine marocaine sont ouvriers (72%), et plus d'un quart sont employés (17%) ou travailleurs indépendants, assistants ou chefs d'entreprise (9.5%). Seulement 1,3% travaillent dans le personnel domestique ou de service (graphique 16).

**Graphique 16**  
**Statut d'activité des personnes d'origine marocaine**  
**(naturalisées et non naturalisées) au recensement de 1991**



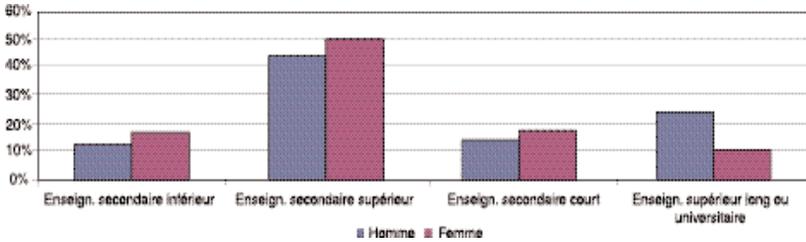
En ce qui concerne la population marocaine née en Belgique et la population naturalisée, le schéma relatif au statut professionnel est globalement le même. On recense en 1991, parmi la population marocaine née en Belgique, 64% d'ouvriers, 7% d'indépendants, aides ou chefs d'entreprises et 26% d'employés et, parmi la population naturalisée, 64% d'ouvriers, 11% d'indépendants, aides ou chefs d'entreprises et 24% d'employés. On constate, ainsi, une légère amélioration du statut des Marocains en fonction du fait qu'ils soient nés en Belgique ou qu'ils possèdent la nationalité Belge (une baisse d'environ 10% de la catégorie des ouvriers au profit des employés ou indépendants, aides ou chef d'entreprise). Ce fait ne permet pas de masquer la précarité de la population active issue de l'immigration marocaine, à dominante ouvrière.

## 6. Education et niveau d'instruction

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1989, les communautés disposent de compétences en matière d'enseignement. Les seules données disponibles à ce sujet, dans l'attente des résultats de l'enquête 2002, émanent du recensement de 1991, en attente des résultats de l'enquête 2001. Les Ministères de l'Education des différentes communautés (française, flamande et germanophone) publient séparément des statistiques. Il n'y a pas d'études réalisées dans ce domaine pour la population marocaine, et très peu d'études ont été réalisées sur la population étrangère.

Graphique 17

Répartition des élèves de nationalité marocaine, âgés d'au moins 18 ans, par niveaux d'enseignement et sexe (recensement de 1991)



Source : Recensement 1991, in Manço A.

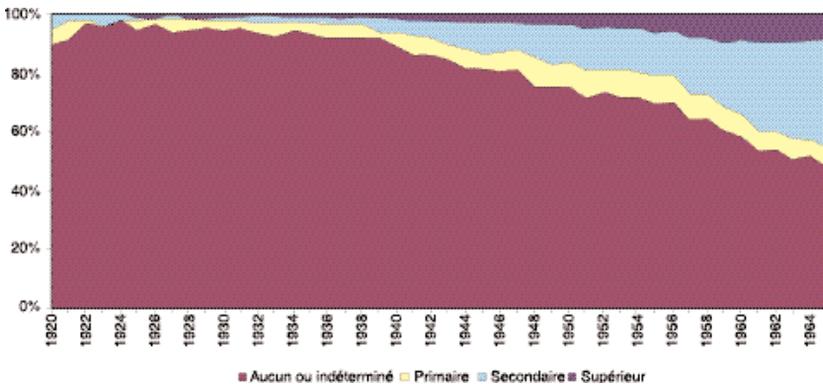
Les élèves de 18 ans et plus devraient théoriquement avoir terminé les études secondaires et certainement leurs études secondaires inférieures. Si ce n'est pas le cas, cela est probablement dû à un échec ou à un redoublement. Ainsi, près de 15% de jeunes de nationalité marocaine, âgés de 18 ans et plus, suivent encore l'enseignement secondaire inférieur.

On constate que la majorité des jeunes de nationalité marocaine se concentre dans l'enseignement secondaire supérieur<sup>45</sup>: soit 51 % de filles et 45 % de garçons.

Concernant les niveaux supérieurs d'enseignement, il est difficile d'évaluer les retards. Dans l'enseignement supérieur de type court, les filles sont légèrement plus nombreuses que les garçons : soit respectivement 19% et 16%. En revanche, dans l'enseignement supérieur long ou universitaire, le nombre de garçons est deux fois plus important que celui des filles : soit 26% et 12%.

Graphique 18

Diplôme de fin d'étude des Marocains au recensement de 1991 (personnes nées marocaines de plus de 25 ans en 1991)



Source : INS, recensements de 1991-RN, Gédap.

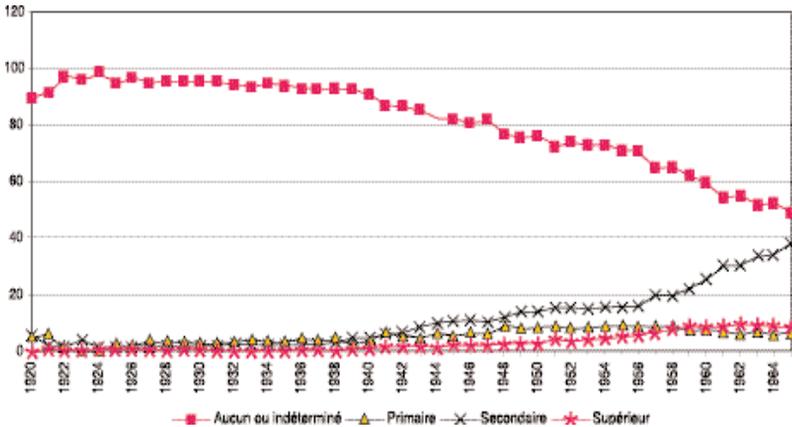
Le graphique 18 permet d'observer que la part des personnes de nationalité marocaine, âgées de plus de 25 ans en 1991 et n'ayant aucun diplôme représente

45 - Il serait intéressant d'étudier les types d'enseignement dans le secondaire, on constatera alors une forte concentration dans les filières professionnelle et technique.

près de 73% de l'effectif. Elle est suivie des personnes qui ont un diplôme de niveau secondaire. La troisième catégorie, avec plus de 6%, correspond aux élèves ayant un diplôme primaire. La catégorie des élèves possédant un diplôme de niveau supérieur ne représente qu'environ 4,5%. Ces résultats nous permettent de constater que, de manière générale, le niveau d'étude des Marocains reste très modeste même si on note une légère amélioration de la situation des ressortissants marocains dans ces tranches d'âge, plus particulièrement, en ce qui concerne les niveaux d'enseignement secondaire et supérieur. Cependant, la raison de ce niveau faible n'est pas le résultat d'une faible amélioration du niveau scolaire, mais le résultat surtout du fait que le niveau de départ était très bas (presque 100% de personnes sans étude) et que les évolutions en la matière sont lentes à produire leurs effets.

**Graphique 19**

**Diplôme de fin d'étude de la population marocaine naturalisée ou non  
(personnes nées marocaines de plus de 25 ans en 1991)**



On constate une diminution sensible du nombre de personnes n'ayant aucun niveau d'instruction, à mesure que l'on progresse dans les années, au profit de personnes ayant au moins un diplôme de niveau secondaire et supérieur (graphique 19). L'augmentation du nombre de personnes ayant un niveau d'enseignement secondaire est à souligner dans la mesure où elle illustre une amélioration du niveau scolaire global au sein de la population allochtone marocaine.

**Salua Attar**

*Fondation Hassan II*

*pour les Marocains Résident à l'Étranger*

## Bibliographie et sources

- Basfao, K., Taarji, H., 1994, *Annuaire de l'émigration - Maroc*, Fondation Hassan II pour les MRE, Rabat.
- Bastenier A., Dassetto F., 1984, *L'Islam transplanté*, EPO, Bruxelles.
- Bastenier A., Dassetto F. (éd.), 1990, *Immigration et nouveaux pluralismes, une confrontation de société*, De Boeck Université, Bruxelles.
- Boudjoudjou, A., 1995, in *Le Maroc et la Belgique. Actes de la rencontre inter universitaire*, Université Mohammed V, Rabat.
- Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme, 1998, *Engagement pour l'égalité*, Rapports annuels 1996 et 1997, Bruxelles.
- Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme, 2000, *Citoyens à part entière*, Rapport annuel 1999, Bruxelles.
- Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme, 2000, *Egaux et reconnus*, Bilan 1993-1999 et perspectives de la politique des immigrés et de la lutte contre le racisme, Bruxelles.
- Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme, 2001, *Un combat pour les droits*, Rapport annuel 2000, Bruxelles.
- Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme, 2002, *Egalité et diversité*, Rapport annuel 2001, Bruxelles.
- Closset, C.L., 1993, *Traité de la nationalité en droit belge*, Larcier, Bruxelles.
- Commissariat Royal à la politique des Immigrés, *Desseins d'égalité*, Rapport final 1989-1993, Bruxelles.
- Dassetto, F., 2001, *Migration, sociétés et politiques : Belgique, Europe et les nouveaux défis*, Academia Bruylant, Louvain-la-Neuve
- Eggerickx, T., Kesteloot, C., Poulain, M. et al., 1999, *De allochtone bevolking in België [La population allochtone en Belgique]*, monographie n.3 du recensement du 1<sup>er</sup> mars 1991, Institut national de Statistique, Bruxelles, (à paraître en Français).
- Eggerickx, T., Perrin, N., 2003, «Les comportements de fécondité des populations de nationalité étrangère en Belgique (1991-1994)», communication dans le cadre des Entretiens Jacques Cartier au colloque *La démographie des minorités – regards croisés*, 2-5 décembre 2001, Lyon.
- Feld, S., Manço, A., 2000, *L'intégration des jeunes d'origine étrangère dans une société en mutation*, Logiques sociales, L'Harmattan, Paris.
- Gaudier J. P., Hermans P. (éds.), 1991, *Des belges marocains. Parler à l'immigré/Parler de l'immigré*, De Boeck Université, Bruxelles.
- Institut National des Statistiques, *Recensements de la population*, Bruxelles, vol. 1961, 1970, 1980, 1991.

- Institut National des Statistiques, *Statistiques Démographiques*, Bruxelles, vol. 1992-2001.
- Lambert, P.Y., 1999, *La participation politique des allochtones en Belgique*, Academia-Bruylant, Louvain-la-Neuve.
- Lannoy F., 2000, «L'immigration en Belgique, effectifs, mouvements, et marché du travail», *Rapport établi par le Groupe de recherches économiques et sociales sur la population*, Université de Liège, Ministère fédéral de l'Emploi et du Travail, Bruxelles.
- Legoux L., Perrin N., 1999, «Registres de population, migrations internationales et population étrangère», *Migrations Etudes*, n.87, ADRI, Paris.
- Manço, U., (éd.), 2000, *Voix et voies musulmanes de Belgique*, Presses Universitaires Saint-Louis, Bruxelles.
- Martens, A., 1976, *Les immigrés : flux et reflux d'une main-d'œuvre d'appoint. La politique belge de l'immigration de 1945 à 1970*, Presses Universitaires de Louvain, Leuven.
- Martiniello, M., Réa A., 2001, *Et si on racontait..., une histoire de l'immigration en Belgique*, Communauté Française de Belgique, Bruxelles.
- Mghari, M., 2001, «La migration maghrébine vers l'Europe», in Centre de l'égalité des chances et la lutte contre le racisme, *L'Etat des migrations vers l'Europe. Facteurs d'émigration, politiques d'immigration*, Rapport de colloque, site internet [www.antiracisme.be](http://www.antiracisme.be)
- Morelli, A. (éd.), 1992, *Histoire des étrangers et de l'immigration de la préhistoire à nos jours*, Vie Ouvrière, Bruxelles.
- Observatoire Bruxellois du marché du travail et des qualifications, 2000, «Populations issues de l'immigration, marché de l'emploi et discrimination : situation en région de Bruxelles-Capitale», *Les cahiers de l'observatoire* n. 3, Office régional bruxellois de l'Emploi, Bruxelles.
- Seegers P., 2001, *Les nouvelles dispositions du code de la nationalité belge*, Conseil jeunesse développement asbl, Bruxelles (dactylographié).

## L'immigration en Espagne

En décembre 2000, l'Espagne comptait 895 720 résidents étrangers en situation régulière. Parmi ceux-ci, 475 846 étaient rattachés au Régime général et le reste était inscrit au Régime communautaire. Ce nombre représentait à peine 2,2% des habitants d'Espagne à cette date.

La vaste campagne de régularisation, qui a eu lieu durant l'année 2000, a révélé la présence de 246 392 «sans papiers», parmi lesquels 138 490 ont été régularisés à la fin de la même année. Ainsi, en ajoutant ce nombre au stock de résidents, nous comptons à cette date un total de 1 034 210 étrangers en situation légale, c'est-à-dire, 2,6% du total de la population. Il est nécessaire de souligner le contraste entre l'important volume des demandes de régularisation faites entre mars et juillet 2000 et l'augmentation annuelle de 93 391 étrangers admis par la «voie régulière».

Bien qu'on ne puisse pas mettre en parallèle l'apparition statistique des «sans papiers» avec la date réelle de leur entrée en Espagne, il nous semble raisonnable de conclure que ces immigrants sont arrivés récemment, ce qui constitue une preuve de l'accélération des flux extra communautaires durant ces dernières années.

En effet, en prenant en compte les demandes suscitées lors de la campagne de régularisation de l'an 2000, ainsi que l'octroi de permis de séjour par «*arraigo*» (formule qui veut dire enracinement = intégration et qui tient compte des années de résidence permanente en Espagne) en 2001 et la régularisation de 19 415 équatoriens pour cause humanitaire (après le tragique accident de Lorca, où 12 Equatoriens sans papiers sont décédés à cause d'une collision entre la camionnette qui les amenaient au travail et un train) le nombre de demandes formulées atteint 580 000.

Il est vrai qu'il faut tenir compte d'un certain nombre de demandes qui ont été déposées simultanément dans le cadre des deux premières mesures citées ci-dessus. Cependant, entre mars 2000 et juillet 2001, le volume d'étrangers «sans papiers» approche celui des résidents légaux extra communautaires reconnus officiellement dans les registres du Ministère de l'Intérieur de décembre 2000. Ces données indiquent les difficultés relatives au contrôle des flux migratoires à l'entrée, ainsi que celles liées au maintien d'un statut légal pour les immigrants, une fois entrés dans le pays.

Malgré la forte croissance qu'a connue la population étrangère en Espagne durant le dernier quinquennat du xx<sup>e</sup> siècle, la proportion d'immigrants reste faible en comparaison avec d'autres pays de l'Union européenne. Il est certain que les flux migratoires vers l'Espagne se sont accélérés depuis 1996, coïncidant avec une période de très forte croissance de l'activité économique. Cependant, lorsque l'on parle des immigrants, les arguments sont en général basés sur le poids des étrangers par rapport à la population totale, et tiennent rarement compte du niveau de la croissance économique.

Une telle croissance annuelle du nombre des étrangers n'avait pas été enregistrée depuis la loi sur les étrangers de 1985. Plusieurs facteurs expliquent cela. D'abord, l'attraction qu'a exercé la croissance de l'activité économique durant le dernier quinquennat du xx<sup>e</sup> siècle. Ensuite, l'attraction exercée sur les migrants potentiels par les mesures de régularisation, voire la possibilité de séjourner régulièrement dans un pays de l'Union européenne. Enfin, l'effet multiplicateur qu'entraîne la dynamique migratoire. Nous faisons référence principalement, bien que pas exclusivement, aux conjoints et aux mineurs, mais aussi à d'autres membres de la famille, qui rejoignent l'immigrant avec un certain décalage. Il existe donc un triple appel : celui du marché du travail, celui de la politique d'intégration (et de régularisation) et, enfin, celui de la famille qui annonce une installation durable.

## 1. La population résidente au 31 décembre 2000

Durant les années 90, nous pouvons distinguer deux cycles variables au sein d'une même tendance de croissance de la population étrangère en Espagne : une migration communautaire et une migration originaire des pays tiers.

Alors qu'en 1992 et 1993 les augmentations annuelles de la population immigrée oscillaient entre 7% et 9%, elles atteignaient, les quatre dernières années de cette décennie, 12% à 18%, soit un rythme de croissance doublé. Cependant ce doublement n'est pas lié seulement à une majeure intensité des courants migratoires, mais plutôt dû, en grande partie, à la nouvelle immigration extra communautaire qui se révèle être la composante la plus nombreuse. Alors que, entre 1992 et 1995, l'immigration communautaire est la plus importante, durant les quatre dernières années de la décennie, l'immigration est issue en grande partie de l'extérieur de l'Europe communautaire.

Ce processus entraîne un changement dans la composition de la population étrangère. Les immigrants extra-communautaires passent de 41% en 1996, à 60% à la fin de l'année 2000, en tenant compte des dernières régularisations. De plus, les deux régularisations concernant les «sans papiers» ont brusquement altéré le poids de la population étrangère en termes d'effectifs. Si nous ajoutons le nombre des régularisés à celui des étrangers communautaires et non communautaires, nous arrivons à un chiffre de près de 1 000 immigrants par jour entrés durant l'année 2001.

Il est probable qu'en décembre 2001, après une dernière mise à jour concernant l'octroi de papiers par «*arraigo*», le volume d'étrangers en situation régulière avoi-

sinera le nombre de 1 250 000, ce qui représente 3,1 % de la population espagnole. Si nous incluons les immigrants dont la demande de régularisation a été rejetée, nous atteindrons un total d'un million et demi d'étrangers, ce qui représente 3,5 % des 40 millions et demi d'habitants en Espagne. Proportionnellement, deux résidents étrangers sur trois seront d'origine extra-communautaire.

Les flux ne se réduisent pas à la migration pour raisons économiques qui représente sans doute le principal aspect. Chaque année, entrent en Espagne d'autres catégories de populations étrangères : ceux qui sollicitent l'asile, ceux qui arrivent par le biais du regroupement familial et notamment les étudiants. Ainsi, nous pouvons observer que les flux migratoires pour des raisons économiques impliquent, tôt ou tard, d'autres flux (arrivée des parents, des proches...). Il faut également savoir qu'il y a des courants de sortie, de retour ou de «ré-émigration», de telle sorte que le solde net, dans son apparente quiétude, répond aussi bien au double mouvement des entrées et des sorties, qu'à la diversité entre séjours temporaires et permanents.

Dans son ensemble, la population étrangère est plutôt masculine (54%) que féminine. Cette inégalité apparaîtra plus accentuée lorsque les résultats définitifs de la régularisation de l'année 2000 seront inclus dans les statistiques. Le fait que les hommes soient majoritaires est surtout dû à l'impact de l'immigration africaine sur le total des immigrants. Plus des deux tiers des immigrants en provenance du continent africain sont des hommes (68%). A l'opposé, le courant originaire de l'Amérique est à dominante féminine (62%). Néanmoins, ce phénomène est en train de changer, étant donné que lors de l'année 2000, nous avons enregistré une plus forte poussée de l'immigration féminine africaine, de même qu'une plus forte poussée de l'immigration masculine en provenance d'Amérique Latine. Il est donc à envisager que, durant les prochaines années, avec la diminution de la croissance économique, le rapport entre les deux sexes au sein de l'immigration en Espagne s'équilibrera, notamment à cause du regroupement familial à mesure que l'installation légale des migrants se consolidera. Les déséquilibres et les variations qu'a connus l'immigration, y compris en termes de genre, constituent un exemple de son hétérogénéité.

Cette diversité est passée inaperçue pour ce qui est de la répartition par âge de la population étrangère en Espagne car, fréquemment, on ne considère que la tranche en âge de travailler. Cette dernière est la plus représentative étant donné que plus de la moitié des résidents appartient à la tranche d'âge 25-40 ans. A ceux-ci, il faut ajouter 18% d'actifs d'âge plus avancé (45-64 ans) et 12% de jeunes. Bien qu'il n'y ait aucun doute de la prédominance des actifs en âge de travailler, on oublie souvent les enfants et les personnes âgées : 12% des résidents ont moins de seize ans et 7,5% ont plus de 65 ans.

Les Latino-américains ont le poids le plus important d'actifs (50%) alors que les Africains ont le poids le plus important d'enfants (19%) et les Européens celui des retraités (16%). En résumé, l'immigration africaine est la plus jeune, l'immigration latino-américaine est celle qui se distingue par son nombre d'actifs et l'immigration européenne par un grand nombre de ressortissants dont l'âge se situe au-delà de 45 ans. Dans la répartition par nationalité, nous pouvons par exemple constater que les

enfants marocains (20%), les retraités britanniques (24%) et les actifs équatoriens (67%) sont au-dessus de la moyenne.

En 2001, le poids des actifs augmentera encore plus en raison des régularisations, mais dans les années qui suivront la tendance ira vers une augmentation du nombre d'enfants, résultat d'une installation durable et d'une forte natalité (dynamique interne) ainsi que de l'arrivée des enfants restés au pays d'origine (dynamique exogène), en attendant la régularisation du chef de famille.

Pour compléter la composition démographique des étrangers, nous allons analyser la répartition par continents et par nationalités. L'immigration européenne, majoritaire jusqu'à l'année 2000, avec 40% des résidents, cesse de l'être à la fin de l'année 2001. En général, la communauté européenne résidant en Espagne tend rapidement à diminuer par rapport à l'ensemble des étrangers. Les flux européens à croissance rapide sont ceux en provenance d'Europe de l'Est. Ainsi, la Grande-Bretagne (73 983 ressortissants), l'Allemagne (60 575), la France (42 316) et le Portugal (41 997) se retrouvent parmi les pays ayant perdu le plus d'effectifs ces dernières années, alors que le nombre des nationaux roumains a doublé en un an (10 983).

Les plus forts taux de croissance de la population étrangère, durant les deux dernières années, concernent les ressortissants d'Afrique et d'Amérique latine. Durant l'année 2001, un résident immigré sur trois était Africain et un sur quatre Latino-américain. Ces estimations prennent en compte les opérations de régularisation. Les ressortissants de ces continents représentent ensemble 52% du total des résidents légaux en l'an 2000 et ceci sans inclure des chiffres de régularisation non encore disponibles.

En ce qui concerne l'immigration africaine, le nombre des ressortissants marocains est le plus important et reste constant : 250 000 personnes environ en 2000. Ce chiffre est destiné à augmenter lorsque se terminera le processus de régularisation par «*arraigo*». C'est aussi l'immigration marocaine qui compte le plus d'enfants. De plus, le nombre de femmes a doublé durant les trois dernières années, ceci étant lié à la vigueur des flux provenant du Maroc, qui assure une croissance endogène et exogène. Le nombre de ressortissants du Maroc s'accroît depuis la seconde moitié des années 90 et ne fléchit pas, tout au contraire. Néanmoins, les flux qui ont connu la plus forte croissance dans les dernières années sont ceux en provenance d'Algérie, du Sénégal et du Nigeria.

Concernant l'immigration provenant du continent américain, les changements sont brusques et importants. Les flux en provenance de l'Equateur et de la Colombie au cours de ces quatre dernières années ont dépassé en intensité ceux des Dominicains et Péruviens du début des années 90. Désormais, la communauté péruvienne est pratiquement stable et nous avons même remarqué une diminution de la population dominicaine due aux effets de la naturalisation.

L'immigration asiatique augmente peu en valeur absolue et elle enregistre même une légère diminution de son poids en pourcentage sur l'ensemble des résidents, bien que l'immigration chinoise et surtout pakistanaise continuent à accuser une claire tendance à la hausse. En revanche, l'immigration philippine continue son évolution décroissante. Ainsi, nous pouvons conclure en disant que, entre

2000 et 2001, les flux étrangers vers l'Espagne connaissent, soit une continuité, soit des changements sensibles en fonction de leur origine.

Concernant la répartition géographique des résidents étrangers, la concentration continue à être la tendance principale. Trois étrangers en situation régulière sur quatre vivent dans les principales provinces suivantes. Madrid et Barcelone accueillent un tiers du total, bien que l'on perçoive, durant ces dernières années, une décroissance en termes relatifs de Madrid (18,2%) et une tendance croissante de Barcelone. La côte méditerranéenne ainsi que les îles Baléares et les Canaries complètent le panorama général, qui cependant cache des situations diverses et des contrastes aigus. Les ressortissants de l'UE sont majoritaires dans les Communautés Autonomes de Malaga, Alicante, Baléares, Ténériffe et Las Palmas alors que les extra communautaires se concentrent notamment à Madrid, Barcelone, Gerona, Murcie, Almeria et Valence. Cependant, nous commençons également à percevoir une plus forte présence d'immigrés dans les régions de l'intérieur et du nord de l'Espagne.

## **2. L'obtention des papiers par «*arraigo*»**

La légalisation de la résidence pour motifs de «*arraigo*» se base sur trois conditions. Premièrement, l'immigré doit prouver qu'il résidait en Espagne avant le 23 janvier 2001. Deuxièmement, il doit prouver sa participation réelle ou potentielle dans le marché du travail, une résidence antérieure régulière en Espagne ou bien l'existence de liens familiaux avec des étrangers résidents ou avec des Espagnols. Troisièmement, il ne doit pas être en attente d'expulsion. Ainsi, il s'agit de régulariser les immigrants étrangers qui vivent et travaillent en Espagne, avec une attention particulière à ceux qui ont eu accès légalement au pays mais qui sont retombés dans l'irrégularité (ce que l'on appelle les irréguliers survenus) et les membres de leur famille. Le délai de présentation des demandes fut bref, étant donné que le processus de régularisation a commencé le 8 juin et s'est conclu le 31 juillet, juste avant l'entrée en vigueur du nouveau règlement d'exécution de la loi 8/2000.

A travers la documentation demandée, on peut aboutir presque exclusivement à un permis de durée annuelle. Il s'agit de deux types de permis : les résidences temporaires et les cartes pour les membres de la famille de ressortissants communautaires. La plupart des permis vont permettre une résidence temporaire aux immigrants des pays tiers et s'ils peuvent présenter une offre d'emploi, on leur accordera également une autorisation de travail. Il convient de souligner qu'il ne s'agit pas d'un permis unifié de travail et de résidence, mais d'un permis de résidence temporaire et, séparément, d'une autorisation de travail. Ainsi, les membres de la famille et les enfants des immigrants non communautaires, qui ne travailleront pas, seront exclus des statistiques de résidence temporaire. Une minorité des immigrants, qui ont obtenu leur documentation par «*arraigo*» en l'an 2001, vont obtenir un type de permis différent de la carte de famille de résident communautaire.

### 3. Analyse de la régularisation 2000-2001

En attendant les résultats de l'opération de légalisation des immigrants par droit de sol (*jus soli*), détaillé par sexe, âge, nationalité et motifs d'enracinement, la source de notre analyse est la régularisation de l'année 2000. Cela a été la dernière grande régularisation du XX<sup>e</sup> siècle en Espagne ; une régularisation pleine d'enseignement sur les derniers flux d'immigration. Selon l'Annuaire Statistique des Etrangers (AEE), ce processus, qui s'est développé entre mars et juillet de l'an 2000, et qui était dû à la loi immédiatement antérieure (4/2000) à celle qui est aujourd'hui en vigueur (8/2000), a abouti à 246 392 demandes présentées.

Selon cette source statistique officielle (datée du 31-12-2000), 56% (138 000) du total des demandes avaient été accordées. Plus du tiers des demandes furent rejetées en première instance. En juillet 2001, nous savons que des 87 558 demandes rejetées, lors du premier examen, deux sur trois seront révisées, en raison du fait que 57 766 dossiers rejetés le furent parce que l'immigrant ne pouvait pas prouver sa présence en Espagne avant le 1<sup>er</sup> juin 1999. En fait, pratiquement 35 000 demandes ont été régularisées et 16 000 rejetées, alors qu'il reste environ 7 000 dossiers à examiner. Au total, pratiquement 165 000 immigrants ont été régularisés et 60 000 se retrouvent dans la clandestinité.

L'analyse de la situation des personnes qui ont sollicité la régularisation nous permet de constater que la plupart sont arrivées récemment, étant donné que seulement 6,4% avaient été titulaires d'un permis auparavant. Une minorité (2,3%) des demandeurs d'asile décida de passer du statut de persécuté au simple statut de migrant. Les 6 000 «réfugiés» représentent 40% du nombre total des demandes d'asile (et de refuge) déposées par cette voie en l'an 2000 et, contrairement à ce que l'on attendait, il n'y eut pas beaucoup de membres de leurs familles qui ont bénéficié de la régularisation (8,1%). Ces trois catégories réunissent à peine 17% du total et représentent un peu moins de 48 000 personnes. En définitive, ont bénéficié de la régularisation surtout les travailleurs récemment arrivés ainsi que les étudiants, les demandeurs d'asile et les membres de leurs familles. La majorité des demandes (83%) fut faite sans statut. Neuf permis sur dix ont été sollicités pour des raisons d'emploi alors que 85% l'ont été comme salariés. À peine 7% demandaient une simple résidence et seulement 2,6% une carte de résident communautaire.

Les «sans papiers» vivent et travaillent dans les mêmes communautés autonomes et les mêmes provinces où se concentre la majorité de l'immigration extra communautaire légalement installée. Madrid (22,5%) et Barcelone (21%) regroupent ainsi la moitié des demandes, tandis qu'Almeria et Murcie se partagent à parts égales 16% d'entre eux. Les villes de Malaga, Alicante, Las Palmas et Valence reçoivent chacune 4% des demandes. La répartition des demandes par nationalité est significative pour le Maroc (avec 27,1% du total), suivi de l'Equateur (9,4%), la Colombie (6,2%), la Chine (4,8%) et la Roumanie (4%). Le Pakistan, l'Algérie, le Nigeria et le Sénégal représentent environ 3 à 4% des demandes et leurs effectifs oscillent entre 6 500 et 9 000 personnes.

En dernier lieu, la répartition des irréguliers par secteurs d'activité met en évidence le pouvoir d'attraction qu'ont les activités agricoles. Elles représentent environ un tiers des demandes, suivies par le bâtiment et les services domestiques (15% chacune) et l'hôtellerie (11%). Ainsi, la répartition des irréguliers sur le marché du travail est un peu différente de celle des étrangers ayant un permis de travail. L'ensemble des permis de travail en vigueur au 31-12-1999 connaît une plus grande proportion de contrats pour les services domestiques (26,5%) et le commerce, tandis que le nombre des permis dans les secteurs du bâtiment (9,5%) et notamment dans l'agriculture (21%) se trouve bien au-dessous du poids relatif des immigrants en «situation irrégulière» travaillant dans ces secteurs.

#### **4. Travailleurs étrangers**

L'analyse de l'évolution du nombre de travailleurs étrangers s'appuie sur deux registres administratifs. Le premier est le registre statistique des permis de travail délivrés aux étrangers, qui est tenu par le Ministère du Travail et des Affaires Sociales, et le deuxième concerne les statistiques sur l'incorporation des travailleurs étrangers dans le marché du travail, élaborées par la Trésorerie Générale de la Sécurité Sociale qui dépend du même Ministère. La couverture de ces deux sources statistiques est différente, les concepts et la série temporelle le sont également. Nous commencerons par les EPT (*Estadísticas de permisos de trabajo*), à savoir les statistiques des permis de travail, étant donné que c'est la source d'information qui a été utilisée dans les rapports précédents publiés par le SOPEMI, ce qui nous permet d'avoir une idée claire de l'évolution des étrangers non communautaires sur le marché du travail. Nous nous attacherons à la description de deux ensembles de variables. En premier lieu, les variables socio-démographiques comme le sexe, l'âge, la nationalité. En second lieu, les variables socio-économiques qui offrent des informations sur l'insertion des immigrants dans les activités économiques : la dépendance économique, les secteurs d'activité et la répartition géographique.

#### **5. L'évolution des permis de travail durant l'année 1999**

Pendant l'année 1999, sur 137 498 demandes de permis de travail examinées (25 000 en plus par rapport à l'année précédente) 14% furent rejetées. Cette quantité de demandes est la plus élevée des dix dernières années. Tout au long des années 90, seules deux années ont dépassé les 130 000 demandes examinées ; celles-ci coïncident avec les régularisations de 1991 et 1996. Cependant, durant l'année 1999, on a dépassé ces chiffres et cela avant la campagne de régularisation de l'année 2000. Le volume des permis traduit le cycle élevé de l'emploi dans l'économie espagnole durant cette année.

Au total, on accorda près de 118 538 permis et pratiquement deux sur trois concernaient des hommes (64,5%). Par rapport à l'année précédente, la variation la plus significative est la chute du nombre des permis accordés aux femmes (on passe de 41% à 35%), ce qui signifie que le cycle extensif de l'emploi masculin

des étrangers non communautaires augmente à un rythme plus élevé que celui des femmes. En ce qui concerne le type de permis et leur durée, nous devons souligner que 94% des permis furent accordés pour des emplois dits salariés et que 40% des salariés concernés obtenaient le permis pour la première fois, 21% un renouvellement du permis pour deux ans et 16% un permis avec une validité de trois ans. 15% des permis furent accordés à titre permanent ou avec une validité indéfinie, bien que les documents doivent être renouvelés tous les cinq ans.

La catégorie des permis qui a le plus augmenté entre 1998 et 1999 a été celle des permis de plus longue validité (permanents et valable pour trois ans), ce qui donne une idée du progrès de l'implantation des travailleurs étrangers non communautaires en Espagne.

58% des permis ont été accordés pour travailler dans les services et un sur quatre pour développer des activités agricoles, 10% dans le bâtiment et seulement 7% pour les activités industrielles. En comparaison avec l'année 1998, nous pouvons remarquer la progression croissante des permis accordés pour développer une activité productive dans l'agriculture, le bâtiment et l'industrie. Cela implique une diminution d'importance des services (65% en 1998 et 58% en 1999). Pour ce qui est des emplois, les employés de maison (28%), les ouvriers agricoles (23,5%) et les employés dans la restauration et l'hôtellerie (11%) sont bien au-dessus des ouvriers du bâtiment (6%) et de l'industrie (5%).

50% des permis furent accordés à des travailleurs originaires du continent africain et 28% à des travailleurs latino-américains. Les Asiatiques en ont obtenu 13% et les Européens de l'Est 7,5%. Le détail par nationalité montre l'augmentation d'une main-d'œuvre d'origine marocaine, équatorienne, colombienne, chinoise et roumaine; la stagnation de la main-d'œuvre péruvienne et dominicaine, alors que décline l'immigration philippine et argentine. Les différences par sexe et nationalité sont déjà connues: féminisation des flux latino-américains et prédominance masculine des courants d'Afrique, d'Europe de l'Est et d'Asie.

Les deux tiers des 118 538 permis se répartissent dans huit provinces. Les deux pôles principaux, Madrid (24%) et Barcelone (17%), réunissent à elles seules 40% du total des permis, suivies des quatre provinces méditerranéennes, Murcie (8%), Almeria (6%), Gerona (5%) et Valence (3%), ainsi que de Las Palmas de la Grande Canarie (3%) et de Saragosse (2.5%).

## **6. Les statistiques concernant les permis de travail valides jusqu'à la fin de 1999**

Aujourd'hui, nous n'avons pas encore des données officielles ou d'estimations provisoires concernant les permis de travail en vigueur à la fin de l'année 2000. Les dernières données publiées font référence à décembre 1999. On comptabilisait alors 199 753 permis de travail en vigueur, ce qui représente une augmentation de seulement 2 679 permis par rapport à décembre 1998. De toute façon, cette légère augmentation de 1,4% va se voir brusquement et subitement altérée par les résultats de la régularisation qui a eu lieu entre mars et juillet 2000.

Au cours de cette régularisation, quelques 223 439 permis de travail ont fait l'objet d'une demande, dont 94% pour un emploi salarié. En fin 2000, 127 626 permis de travail et de résidence avaient été délivrés.

La répartition par sexe des 200 000 travailleurs non communautaires est la suivante : 65% hommes et 35% femmes. Par rapport à l'année précédente il y a une légère augmentation de 1% du nombre des hommes. Toutefois, cette prédominance masculine de la main-d'œuvre étrangère varie beaucoup d'une communauté autonome à l'autre, selon le pays d'origine. Ainsi, en Andalousie, le nombre d'hommes est de 10% au-dessus de la moyenne, alors qu'à Madrid, les hommes sont minoritaires et représentent à peine 45% de la main-d'œuvre étrangère. On pourrait en déduire que lors des cycles économiques de croissance, l'emploi masculin augmente plus rapidement que l'emploi féminin.

Dans la répartition par groupes d'âge, 72% des travailleurs sont dans la tranche des 25-44 ans, c'est-à-dire dans les âges de plus grande activité. 15% sont des travailleurs jeunes et, parmi cette tranche d'âge, les plus jeunes (16-19 ans) sont ceux qui ont augmenté le plus rapidement en termes relatifs par rapport à l'année précédente. Les actifs plus âgés représentent à peine 12,6% du total, mais leur nombre a également connu un accroissement supérieur à la moyenne durant cette dernière année, ce qui a entraîné une légère augmentation de l'âge moyen de la main-d'œuvre étrangère d'origine extra communautaire, qui se situe aux environs de 34,5 ans.

La répartition des travailleurs étrangers par continents d'origine à la fin de l'année 1999 est la suivante : la moitié des travailleurs provient d'Afrique, un tiers d'Amérique latine et 14% d'Asie. Seulement 6% sont des Européens extra communautaires, bien qu'ils aient connu la plus forte progression dans la période 1998-1999. En réalité, pendant cette dernière année de référence, les catégories qui augmentent sont celles des travailleurs africains et les Européens de l'Est, tandis que les Latino-américains et les Asiatiques diminuent en valeur absolue et en pourcentage. Le détail par nationalité permet de constater que les Marocains constituent 40% de la main-d'œuvre sur le total des effectifs, suivis par les communautés péruvienne, chinoise, dominicaine et équatorienne. Entre les quinze pays qui concentrent le plus grand nombre de travailleurs en Espagne, deux sont européens (Pologne et Roumanie), deux asiatiques (Chine et Les Philippines), quatre africains (Maroc, Algérie, Sénégal et Gambie) et six latino-américains (Pérou, République dominicaine, Equateur, Colombie, Argentine et Cuba). Les hommes sont majoritaires parmi les travailleurs européens, asiatiques et notamment africains, tandis que les femmes sont plus nombreuses au sein de la main-d'œuvre latino-américaine.

La répartition par nationalité montre que les permis de travail des immigrés marocains représentent 40% du total, alors que les travailleurs péruviens (14 650), chinois (12 394) et dominicains (10 994) se situent loin derrière. Les autres pays n'atteignent pas les 10 000 permis de travail.

De plus, dans les cas du Pérou et de la République dominicaine, le nombre de travailleurs a diminué entre 1998 et 1999. Le cycle expansif de ces deux derniers

courants migratoires semble s'être éteint : en effet ils sont entrés dans une phase de retrait, se voyant dépassés par la force de travail équatorienne et colombienne qui est également composée majoritairement de femmes.

En ce qui concerne le type d'emploi, nous pouvons constater que la plupart des travailleurs étrangers sont des salariés. Neuf sur dix travaillent pour un patron. Il est significatif de constater que le nombre de permis de travail accordés aux travailleurs autonomes a diminué par rapport à l'année précédente. Lorsque l'économie croît, le nombre de salariés augmente et lorsque le cycle économique entre dans une phase de récession, c'est le nombre de travailleurs autonomes qui augmente, comme si cela représentait un refuge durant les périodes de crise. Néanmoins, le degré d'autonomie dans le travail ne dépend pas uniquement du cycle économique, mais aussi de la culture économique du pays d'origine et de l'ancienneté du séjour. Ainsi, parmi les immigrés sénégalais, nous trouvons un grand nombre de travailleurs autonomes (47,5%), comparé aux 2% de Gambiens. Parmi les immigrants asiatiques, 26% des permis de travail sont accordés aux Chinois, dans le cadre du travail autonome, contre seulement 0,7% pour les Philippins. Il en est de même pour l'immigration latino-américaine où l'ancienneté et le niveau d'éducation et de richesse du courant argentin se reflètent dans les 27% de travailleurs indépendants, face aux moins de 1% de l'immigration équatorienne.

En général, la répartition des travailleurs étrangers par secteurs d'activité a connu quelques changements significatifs : à la fin de l'année 1999, 58% des permis de travail sont accordés dans le secteur des services, suivis par 21% dans l'agriculture, 9% dans le bâtiment et 7% dans l'industrie. Cependant, les permis de travail dans les services ont diminué de 4% par rapport à la répartition de 1998, tandis que les permis dans l'agriculture, dans le bâtiment et dans l'industrie ont connu des augmentations notables. Ainsi, on peut constater la présence d'un double processus. D'une part, une augmentation des emplois dans les secteurs économiques, qui sont les plus propices pour une première entrée des étrangers dans le monde du travail, et qui sont plus sensibles à la conjoncture économique (l'agriculture et le bâtiment). D'autre part, nous pouvons apprécier une certaine croissance de l'industrie. Les travailleurs asiatiques se concentrent dans le secteur des services (89%) suivis par les Latino-américains (85,5%), tandis que les Européens (63%) et notamment les Africains (34%) se répartissent également dans d'autres secteurs d'activité. Ainsi, nous trouvons 15% des Européens de l'Est dans le bâtiment, 11% dans l'industrie et 10% dans l'agriculture, tandis que le secteur qui emploie majoritairement les travailleurs africains est l'agriculture pour 39% des permis en vigueur, suivi par les services (34%), le bâtiment (14%) et l'industrie (9%).

La répartition géographique des permis de travail permet de pointer les régions d'Espagne où se regroupent les actifs étrangers. 81% des travailleurs se concentrent dans six communautés autonomes : Madrid (24%), la Catalogne (28%), l'Andalousie (12%), Murcie et Valence (6% respectivement) et en dernier lieu les

îles Canaries (4%). Par rapport à l'année précédente, nous pouvons constater une progression de la Murcie, des Canaries et de l'Andalousie, ainsi qu'une diminution des permis en vigueur dans les trois autres communautés autonomes. La diminution des travailleurs étrangers à Madrid, en Catalogne et dans la communauté de Valence est peut-être associée à une augmentation des irréguliers, c'est-à-dire à une difficulté croissante de renouveler des contrats et des permis de travail. La migration des étrangers vers d'autres régions semble être une autre cause. Des données appuient ces deux hypothèses. Tout d'abord, la forte augmentation des demandes de régularisation déposées durant l'année 2000 dans ces communautés autonomes, étant donné que les six communautés citées auparavant regroupaient 87% des demandes. Ensuite l'augmentation en 1999, bien que légère, du nombre de travailleurs étrangers dans les communautés autonomes limitrophes et dans celles qui avaient moins de travailleurs étrangers en 1998. On peut parler, ainsi, d'une plus grande dispersion géographique des étrangers.

## **7. Les statistiques d'immatriculation à la Sécurité sociale**

Les deux grands avantages des statistiques d'immatriculation à la Sécurité sociale, en tant que source d'information sur la population étrangère active, résident dans leur actualité et leur couverture. Concernant sa mise à jour, nous avons les données de décembre 2000, ce qui implique que l'image de la situation de l'emploi qu'elles nous offrent se trouve encore plus actualisée que celle fournie par les EPT. Ces statistiques prennent aussi en compte les travailleurs européens qui viennent des pays de l'Union européenne et qui n'ont pas besoin d'obtenir un permis de travail pour exercer une activité en Espagne.

Afin d'analyser l'évolution récente, nous utiliserons les données de la fin de l'année 1999, ainsi que celles de décembre 2000, ce qui nous permettra de les comparer aux statistiques de l'EPT et de constater, par là même, l'impact initial qu'ont eu les régularisations de l'année 2000. En 1999, il y eut 334 976 immatriculations, dont presque 36% concernant des ressortissants des pays de l'Union européenne. En valeur absolue, au 31 décembre on comptabilisait 120 573 travailleurs de l'Union européenne. En décembre 2000, le total de travailleurs étrangers immatriculés à la Sécurité Sociale était de 454 571 et les ressortissants des pays de l'Union européenne étaient de 140 452, ce qui représentait un peu moins de 31% du total. Ainsi, le premier impact de la régularisation de l'année 2000 a révélé une baisse du nombre des Européens communautaires.

La répartition par sexe coïncide avec celle des EPT. En 1999, 64,5% des travailleurs étrangers étaient des hommes ; cette prédominance masculine augmente légèrement durant l'année 2000 à cause des régularisations. À la fin de l'année 2000, les hommes représentaient 65,3% du total. En effet, durant l'année 2000, les hommes étaient majoritaires parmi les travailleurs africains (85%) et se situaient dans la moyenne pour ce qui est des travailleurs asiatiques. En ce qui concerne les Européens, on remarque à l'inverse qu'ils se trouvaient au-dessous

de la moyenne générale (60%), de même que les hommes latino-américains qui n'atteignaient que 44%. La plus grande progression des hommes a été précisément enregistrée par l'immigration latino-américaine, qui était la plus féminisée auparavant. Cette croissance a une double signification : d'une part l'immigration irrégulière est majoritairement masculine, d'autre part, le flux masculin en provenance d'Amérique latine a graduellement équilibré la répartition entre les deux sexes.

La répartition par âge des travailleurs étrangers immatriculés à la Sécurité sociale est similaire à la répartition indiquée par l'EPT pour les groupes d'âge centraux, mais diffère en ce qui concerne les deux extrêmes. Ainsi la part des travailleurs d'âge mûr (45 ans et plus) est de 5% plus élevé (17%) et l'était encore plus en 1999, même avant la prise en compte d'une partie des régularisés (19%). Il y a également des différences significatives parmi les groupes d'âge plus jeunes (16-24 ans) dont le volume d'immatriculations à la Sécurité sociale est de 12% à la fin de l'année 1999 par rapport aux 15% des permis de travail des non communautaires. Cependant, dans le groupe central (25-44 ans), il n'y a pratiquement pas de différence entre les données des EPT qui enregistrent 72 % et celles de la sécurité sociale qui en comptent 70%.

En résumé, nous constatons peu de différences avec les données précédentes et cela était prévisible : les travailleurs immatriculés (ceux de l'Union européenne inclus) sont plus âgés et les non communautaires sont plus jeunes.

En 2000, six dixièmes des travailleurs immatriculés à la sécurité sociale appartiennent au Régime général et au Régime des mines et du charbon, environ 16% appartiennent au régime des travailleurs autonomes, 13% au régime spécial agricole et de la mer et 11% appartiennent au régime des employés de maison (tableau 1). Concernant la répartition de 1999, on note une augmentation du Régime général de presque 6% et une diminution du poids des autres régimes. Nous notons de même une diminution du nombre de travailleurs autonomes, ainsi que celui des employés domestiques.

**Tableau 1 : Répartition des immatriculations d'étrangers selon le régime, en % (1999-2000)**

	1999	2000
Régime général	55,3	61,2
Régime agricole	13,3	12,7
Employés domestiques	13,4	10,6
Autonomes	18,1	15,6
<b>Total (valeur absolue)</b>	<b>334 976</b>	<b>454 571</b>

Source : *Altas laborales de extranjeros en la Seguridad social*, Ministerio de Trabajo y de la Seguridad Social.

La répartition selon les secteurs d'activité confirme qu'en 2000 les deux tiers des travailleurs étrangers sont employés dans les services, suivis de l'agriculture et du bâtiment avec respectivement 13,3% et 12,5% des immatriculations, et, en dernier lieu, de l'industrie (9,1%). Si nous comparons ces répartitions à celle de

1999, nous pouvons apprécier qu'en 2000 il y a eu une décroissance des immatriculations dans les services et une augmentation dans le bâtiment et l'industrie (tableau 2). Par rapport à la répartition des EPT, les principales différences se situent dans le profil plutôt agricole des extra communautaires et dans la plus grande présence des communautaires dans le secteur tertiaire et secondaire. Ainsi, concernant le travail des immigrants non communautaires dans le secteur primaire, la différence est de 8% et de 7%, 3% et 2% concernant les communautaires présents dans les services, le bâtiment et l'industrie.

**Tableau 2 : Répartition des immatriculations des étrangers selon le secteur d'activité, en % (1999-2000)**

Secteur d'activité	1999	2000
Agraire	13,9	13,3
Industrie	8,5	9,1
Bâtiment	9,9	12,5
Services	67,5	64,9
<b>Ne figure pas</b>	0,2	0,1
Valeur absolue	334 976	454 571

Source : *Atlas laborales de extranjeros en la Seguridad social*, Ministerio de Trabajo y de la Seguridad social.

Une répartition plus détaillée des immatriculations par rapport aux principales branches d'activité (tableau 3) montre l'importance des étrangers dans les services personnels moins qualifiés (services domestiques et de restauration) et dans les activités de vente au détail, mais aussi la forte présence des étrangers dans des services plus qualifiés comme l'éducation, l'immobilier, le transport, les télécommunications ou les activités sanitaires.

**Tableau 3 : Répartition des immatriculations des étrangers selon les principales branches d'activité, en % (1999-2000)**

Branches d'activité	1999	2000
Agriculture	13,6	13
Bâtiment	9,9	12,5
Hôtellerie	15	15
Service domestique	13,6	11
Commerce au détail	8,1	7,7
Commerce en gros	4,8	4,7
Education	4,7	3,8
Autres	30,3	32,3
Valeur absolue	334 976	454 571

Source : *Atlas laborales de extranjeros en la Seguridad social*, Ministerio de Trabajo y de la Seguridad social

Nous avons souligné le fait que les immatriculations d'étrangers dans le système de la sécurité sociale présentaient un avantage du point de vue statistique, car elles font apparaître les secteurs d'activité des ressortissants de l'Union euro-

péenne. Ainsi, dans la répartition par continents, les Européens sont majoritaires (40,6%) en 1999 et le demeurent en 2000, après le premier impact de la régularisation. Cependant, on note une décroissance significative cette dernière année, et particulièrement, en ce qui concerne les communautaires, qui ont connu une diminution de 5% de leur effectif.

En effet, en 1999, plus du tiers des immatriculations concernent des travailleurs de l'Union européenne (36%), tandis que durant l'année 2000 la proportion a baissé jusqu'à atteindre 31%. Les travailleurs africains demeurent stables, avec environ 30% des immatriculations alors que les Latino-américains passent de 18,4% en 1999 à 22,3% en 2000. Les travailleurs asiatiques représentent 8% et n'ont pas connu de variations appréciables durant la période ( tableau 4). Les « pays tiers », avec plus de 5 000 immatriculations, sont au nombre de douze : deux sont européens (Roumanie et Pologne), deux sont asiatiques (Chine et Philippines), trois sont africains (Maroc, Algérie et Sénégal) et le reste est latino-américain (Equateur, Pérou, République dominicaine, Colombie et Argentine).

**Tableau 4 : Répartition des immatriculations des étrangers selon le continent d'origine, en % (1999-2000)**

Continents	1999	2000
Europe	40,6	37,3
Union européenne	36,0	30,9
Afrique	30,2	30,4
Amérique du nord	1,2	1,0
Amérique Centrale et du Sud	18,4	22,3
Asie	8,6	8,3
Océanie et Autres	1,0	0,7

Source : Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale

La répartition géographique des travailleurs étrangers est pleine de contrastes dus essentiellement à la concentration spatiale et à la différente composition démographique et socioprofessionnelle des groupes immigrés. Cinq communautés autonomes réunissent 75% des immatriculations : Madrid (23%), la Catalogne (22%), l'Andalousie (11%), les Canaries (9%) et la Communauté de Valence (9%). À cette concentration spatiale s'ajoute l'hétérogénéité des régimes d'emplois. La répartition par province recoupe ce panorama. Ces données nous laissent entrevoir «des paysages migratoires» selon les communautés autonomes et nous renvoient aux différentes politiques d'intégration. En Andalousie, un tiers des travailleurs est employé dans l'agriculture et à peine 5% dans le service domestique, tandis qu'à Madrid, un quart des emplois se trouvent dans le service domestique. En Catalogne, les trois-quarts des immatriculations sont enregistrés dans le Régime Général, contre les deux tiers à Madrid et aux quatre dixièmes en Andalousie, communauté qui représente le plus grand nombre de travailleurs autonomes (tableau 5). Les changements apparus entre 1999 et 2000 vont dans la direction attendue, à savoir l'augmentation des immatriculations au Régime Général et dans l'agriculture et la baisse parmi les travailleurs indépendants et les employés domestiques. La

régularisation produit un double effet dans les statistiques : d'un côté, un plus grand nombre de salariés qui passent du travail autonome vers un régime salarié et, d'un autre côté, une moindre irrégularité dans le service domestique, par rapport à l'agriculture, l'hôtellerie et le secteur du bâtiment.

**Tableau 5 : Contraste selon le régime d'emploi dans les trois principales communautés autonomes en 2000, en %**

	Régime autonome général	Régime agraire et de la mer	Employé	Domestique
Andalousie	38,5	33,6	5,0	22,9
Catalogne	73,5	5,4	9,6	11,5
Madrid	65,9	0,6	24,9	8,6

Source : Annuaire statistique des étrangers, année 2000

## 8. L'impact de la régularisation sur les demandes d'asile et de refuge

Durant l'année 2000, 7 926 demandes d'asile ont été présentées, soit 479 de moins que l'année précédente. Cela représente une baisse de 5,7% par rapport à la tendance croissante des deux années précédentes. Cependant, à la Régularisation de l'année 2000, 5 749 personnes «avaient sollicité l'asile avant février de l'an 2000 et avaient encore leurs demandes en instance ou rejetées». Ce chiffre important montre l'effet «domino» des politiques dans les différentes catégories des flux migratoires. Une politique restrictive, d'une part, et une action de «régularisation de l'emploi», d'autre part, décharge le secteur de l'asile des réfugiés d'une partie significative des demandes.

Neuf nationalités absorbent 74% du total des demandes d'asile. Deux pays latino-américains, la Colombie (17,2%) et Cuba (10%), et deux pays africains, le Nigeria (10,6%) et la Sierra Leone (10,4%) se détachent nettement en ce qui concerne les demandes d'asile. Ces pays sont suivis par quatre pays de l'Europe de l'Est (Arménie, Roumanie, Russie et Ukraine) qui concentrent 25% du total des demandes. A l'exception de la Russie, les trois autres nationalités des pays de l'Europe de l'Est enregistrent une baisse importante du volume de demandes par rapport à l'année précédente. Les réponses favorables durant l'année 2000 ont affecté 750 personnes.

## 9. L'accroissement du nombre d'étudiants

Le nombre d'étudiants à la fin de l'année 2000 est de 28 820, soit 5,1% de plus qu'en 1999. Durant ces cinq dernières années son volume a triplé et il a connu une tendance croissante. Le séjour des étudiants étrangers en Espagne se justifie pour des raisons d'études ou de recherche. Deux étudiants sur trois sont originaires du continent américain et 18% proviennent du continent africain. Dans le détail, par pays, on note qu'une majorité des étudiants viennent des Etats-Unis et du Maroc, suivis par les Mexicains et les Colombiens. Ces cinq dernières

années le nombre d'étudiants japonais a doublé (1 035 en l'an 2000), nombre qui représente 45% des 2 495 étudiants d'origine asiatique présents sur le territoire espagnol.

La répartition des étudiants par tranches d'âge montre qu'il s'agit notamment d'étudiants universitaires ou de chercheurs, étant donné que la tranche d'âge 20-40 ans représente 85% du total. Le détail des étudiants par nationalités et par tranche d'âge montre qu'une partie des chercheurs et des étudiants de troisième cycle provenant du continent américain arrivent en Espagne avec leurs familles. Ils amènent leurs enfants qui sont scolarisés dans le primaire, ce qui explique la part importante des personnes originaires du continent américain parmi les enfants de moins de cinq ans, tandis que parmi les étudiants marocains la tranche d'âge de 16 à 24 ans est majoritaire, ce qui nous permet de penser qu'ils viennent préparer leurs études universitaires ou suivre un diplôme de second ou troisième cycle. Il y a une légère majorité de femmes (54%) sur l'ensemble des étudiants. Seulement parmi ceux qui viennent d'Afrique, le nombre d'hommes est supérieur à celui de femmes. Les centres universitaires de Madrid, Barcelone, Grenade et Salamanque accueillent les deux tiers du total des étudiants.

## **10. L'accroissement du nombre de visas de résidence**

Tout au long de l'année 2000 ont été délivrés 670 946 visas, quantité qui signifie une augmentation de 23,6% par rapport à l'année précédente. Huit visas sur dix autorisent un séjour de courte durée et 14% sont accordés pour résider en Espagne. Ces visas de résidence ont augmenté de 47% par rapport à 1999 et sont ceux qui nous intéressent le plus du point de vue de l'immigration en Espagne. Quatorze nationalités couvrent les 81%, le Maroc et l'Equateur venant en tête avec respectivement 15,2% et 12,7% du total. Ce sont également ces deux pays que l'on retrouve en tête de l'immigration extra communautaire, en ce qui concerne les permis de résidence accordés au 31-12-2000. Ainsi, on peut vérifier les mêmes tendances grâce au recoupement entre différentes sources administratives. Les Etats-Unis, le Pérou et la Colombie sont les pays qui, avec l'Equateur, ont connu la plus forte croissance en termes relatifs des visas de résidence durant l'année 2000.

## **11. Le nombre de naturalisations diminue**

Douze mille personnes ont acquis la nationalité espagnole en l'an 2000, soit 26,7% de moins que l'année précédente. Six naturalisations sur dix concernent des personnes originaires d'Amérique et 21% des ressortissants d'Afrique. Les Asiatiques, avec 10%, prennent l'avantage sur les «nouveaux espagnols d'origine européenne», étant donné que seulement 8% des naturalisations ont été attribuées à des ressortissants des pays européens. Le détail par nationalité montre que le Maroc, la République dominicaine et le Pérou sont les groupes nationaux qui ont le plus grand nombre de naturalisés espagnols malgré une tendance décroissante dans tous les pays. Dans ce contexte de repli généralisé, le taux de

naturalisation totale recule pratiquement de 1% et se situe aux alentours de 1,5% contre les 2,3% de l'année 1999. Seules les nationalités latino-américaines enregistrent des taux supérieurs à la moyenne (République dominicaine, Pérou, Cuba, Colombie et Argentine).

## **12. Les politiques d'immigration et les accords bilatéraux comme moyen de réguler les flux migratoires**

Durant la présente année 2001, le gouvernement a déployé une grande activité en matière de politique d'immigration. Trois conventions ont été signées avec l'Equateur, la Colombie et le Maroc. Le Conseil Supérieur de Politique de Régularisation et de Coordination des étrangers et de l'immigration, connue sous le sigle GRECO, a élaboré et adopté un règlement d'exécution de la loi n. 8/2000 qui réforme en profondeur la loi antérieure n. 4/2000, qui a eu une très courte vie.

De plus, dans cette même année, trois accords ont été signés avec l'Equateur, la Colombie et le Maroc afin de réguler les flux d'immigration. Trois autres accords sont en préparation avec la Pologne, la Roumanie et la République dominicaine, qui doivent être prochainement finalisés et signés. Les accords qui ont déjà été signés ont comme but de «prévenir l'immigration clandestine et l'exploitation économique des étrangers en situation irrégulière». Ils sont structurés de la façon suivante :

- Communiquer les offres d'emploi à travers les ambassades, en précisant le nombre et les caractéristiques des besoins en main-d'œuvre.
- Sélectionner les candidats à la migration avec la participation des employeurs et évaluer les conditions de vie et de résidence.
- Garantir les droits et les conditions de travail des travailleurs étrangers sur un pied d'égalité avec les nationaux.
- Elaborer des dispositions spéciales pour les travailleurs temporaires.
- Mettre en place des programmes de retour volontaire à la disposition des travailleurs immigrants.

**Antonio Izquierdo Escribano**  
*Professeur agrégé de Sociologie*  
*Faculté des Sciences Politiques et de Sociologie*  
*Université de la Corogne*  
*Galice - Espagne*

## **Bibliographie et sources**

- Ministerio del Interior - Delegación del Gobierno para la Extranjería y la Inmigración, 2002, *Anuario estadístico de extranjería. Año 2000*, Imprenta nacional del Boletín del Estado, Madrid.
- Secretaría general técnica, - Subdirección General de Estadísticas sociales y laborales, *Estadística de Permisos de Trabajo a Extranjeros*, Ministerio de Trabajo y Asuntos sociales, Madrid, vols. de 1990 à 1999.
- «Informe SOPEMI», OCDE, Paris.

# Les Marocains résidant en Espagne : caractéristiques démographiques et sociales

## Introduction

La décennie 1990-2000 a été marquée non seulement par le fait que l'Espagne est devenue terre d'accueil des ressortissants étrangers, mais, aussi, par le fait que le Maroc est le principal pays émissaire. La population des Marocains résidant en Espagne constitue plus de 6% de l'ensemble de la communauté marocaine résidant à l'étranger, dont l'effectif global est de l'ordre de deux millions.<sup>1</sup>

Au Maroc, cette décennie est marquée, sur le plan institutionnel, par la création du Ministère chargé des Affaires de la Communauté Marocaine à l'Etranger, de la Fondation Hassan II pour les Marocains Résidant à l'Etranger et de la Banque al-Amal, ce qui témoigne de l'importance prise par la migration dans les domaines politique, socioculturel et économique du pays. L'Espagne débute la décennie par l'application du système des visas aux ressortissants marocains, une première grande opération de régularisation de la situation des étrangers<sup>2</sup>, l'adoption de la politique des quotas annuels des travailleurs étrangers extra-communautaires (1993) et, surtout, par la création de structures et organismes nouveaux chargés de l'immigration. Parmi ces derniers on peut citer :

- les bureaux des étrangers, 1991 (D.R 1521/1991 du 11 octobre) ;
- la direction générale des migrations, en 1991 (D.R 1458/1991 du 11 octobre) ;
- la Commission interministérielle de l'extranéité, en 1992 (D.R.511/1992 du 14 mai) ;
- le Forum pour l'intégration sociale des étrangers, en 1995 (D.R. 490/1995 du 7 avril) ;
- l'Observatoire Permanent de l'Immigration (OPI) dont la gestion est confiée, en janvier 1997, à l'Institut des migrations et des services sociaux (IMSERSO) ;

---

1 - Ce chiffre est sujet à caution. Aucun organisme ne semble être en mesure actuellement de donner un chiffre proche de la réalité quantitative des marocains résidant à l'étranger. En 1997, le Ministère marocain des affaires étrangères et de la coopération estimait le nombre des Marocains résidant à l'étranger à 1 918 077 dont 119 422 en Espagne.

2 - Cette opération fut menée tambour battant, en 1991. Elle permit à environ 48 486 Marocains de sortir de la clandestinité, soit 44,6% du total des étrangers régularisés alors. Voir MTAS, Anuario 1995.

• l'adoption, en décembre 1994, par le conseil des ministres, du «Plan pour l'intégration sociale des immigrés» qui intègre pour la première fois la dimension sociale du phénomène migratoire ;

• la création (mai 2000) par l'Espagne, membre de l'Espace Schengen depuis 1995, d'une délégation du gouvernement chargée de l'extranéité et de l'immigration.<sup>3</sup>

Sur le plan bilatéral, le Maroc et l'Espagne renforcent, au cours de cette décennie, la coopération en matière de migration par la conclusion d'accords tels que :

• le Traité de l'Amitié, de Bon Voisinage et de Coopération, en avril 1991, entré en vigueur en 1994 ;

• l'accord relatif à la circulation des personnes, dit de réadmission, en février 1992 ;

• l'accord en matière de séjour et de travail, en février 1996 ;

• les cinq accords de coopération en matière judiciaire, en juillet 1997 ;

• les accords en matière d'emploi en septembre 1999 et en juillet de 2001.

C'est toujours au cours des années 90 qu'entrent en scène les *pateras*.

Par ailleurs, les effectifs étrangers en Espagne ont plus que doublé au cours de cette décennie.

Entre 1990 et 2000 le nombre d'étrangers légalement installés en Espagne enregistre un taux de croissance de 120%, passant de 407 668 à 895 380<sup>4</sup>. Taux de croissance légèrement inférieur à celui enregistré au cours de la décennie précédente, soit 123,9%. En effet, les effectifs étrangers passent de 182 045 en 1980 à 407 668 en 1990.

Les effectifs marocains installés en Espagne connaissent une croissance rapide passant, entre 1990 et 2000, de 16 615 à 199 782.<sup>5</sup> De surcroît, la part des Marocains sur l'ensemble des effectifs étrangers résidant en Espagne s'est considérablement accrue, puisqu'elle est passée de 4% en 1990 à 22% en 2000.

Il faut signaler que, durant cette décennie, le profil de la communauté marocaine a connu des mutations importantes mais, somme toute naturelles, observées chez bon nombre des communautés immigrées en Espagne et ailleurs (féminisation de la population, rajeunissement, origines géographiques diversifiées). D'autre part, cette période correspond aussi à une période de fortes productions documentaires et statistiques, sur lesquelles se fonde ce travail.

L'Espagne post-franquiste des années 80, préoccupée par la consolidation de la démocratie politique et de l'économie libérale, s'est peu intéressée à l'étude du phénomène migratoire. Ce manque d'intérêt concernait aussi bien l'administra-

---

3 - La décennie 1990-2000 est riche en décrets et résolutions concernant la gestion des migrations. Voir le chapitre «Normativa básica sobre migraciones» dans les «Anuario de Migraciones» du Ministère espagnol du Travail et des Affaires sociales (MTAS), années de 1990 à 2000.

4 - En 2001, les effectifs étrangers en Espagne dépassent pour la première fois le seuil du million se situant, selon le rapport de la Délégation du gouvernement chargée de l'Extranéité et de l'immigration, à 1 109 060 (soit une augmentation de 23,8% par rapport à 2000), dont 234 937 Marocains. Voir *Balance 2001*, 2002.

5 - Ce chiffre ne comprend pas les Marocains naturalisés au cours des vingt dernières années (quelque 24 508 cas de naturalisations entre 1980 et 1999).

tion<sup>6</sup> que le monde universitaire.<sup>7</sup> Cette situation commence à changer au cours de la décennie suivante.<sup>8</sup>

L'université espagnole, tout comme l'administration, commencent à se pencher sur le sujet de l'immigration à partir de 1991.<sup>9</sup> Les données statistiques publiées par le gouvernement, suite à l'opération de régularisation de 1991, ont facilité la tâche aux chercheurs intéressés.

Au Maroc, le phénomène migratoire n'a pas échappé à l'intérêt des universitaires.<sup>10</sup> Plusieurs aspects (linguistiques, sociologiques, psychologiques, économiques) ont fait l'objet de travaux de recherche scientifique aussi bien au Maroc qu'à l'étranger<sup>11</sup>, malheureusement souvent non publiés.<sup>12</sup>

L'Administration marocaine est restée absente sur la scène de la recherche et du suivi scientifique de l'évolution de notre communauté migratoire. Hormis quelques études techniques et internes (donc non publiées), effectuées par des cadres pour le compte de leur administration, le terrain demeure pratiquement vierge.<sup>13</sup> En effet, 40 ans après le début de l'émigration contemporaine marocaine, nous avons du mal à trouver une seule étude publiée par un département ministériel.

6 - La Direction générale de la police publiait des rapports annuels, ou «Memorias», ainsi que le centre des publications du ministère du travail et des affaires sociales. Voir «Memorias 1985,1986 et 1989» Ministerio del Interior ; Dirección General de la Policía , et «Estadísticas de permisos de trabajo a extranjeros, 1986, 1987, 1988 et 1989» du Centro de publicaciones del Ministerio de Trabajo y Seguridad Social ; Madrid 1989, cités en A. Izquierdo Escribano, 1992.

7 - C'est au cours de cette décennie que l'Espagne, qui commence à se transformer en pays de destination et non plus d'émigration ou de transit, a ressenti la nécessité de se prémunir d'une politique de l'immigration. La première loi organique relative aux étrangers en Espagne date de juillet 1985.

8 - Sous le titre «La universidad de Girona crea la primera cátedra de inmigración y ciudadanía», le quotidien *La Vanguardia* du 26/10/2001, nous informe que l'université catalane de Gironne sera la première université à créer une chaire de l'immigration, droit et citoyenneté.

9 - Quelques ouvrages qui reflètent l'état d'études de l'immigration en Espagne dans les années 80 : Maria Angels Roque éd. : «Els moviments humans en el Mediterrani Occidental», Institut Català d'Estudios Mediterranis, Barcelone, 1989 ( lire surtout : Miguel Angel de Prada : «España, de país de emigración a país de inmigración») ; «La documentación social» du Colectivo IOE, notamment le n° 66 : «Los inmigrantes en España», Madrid 1987 ; les deux volumes édités par MAPFRE en 1993 sous la direction de B. López García, *Inmigración maghrebí en España*.

10 - «Afin d'appréhender les caractéristiques des migrants (...) des chercheurs ont eu l'initiative dès le début des années 70, de réaliser des investigations au moyen d'enquêtes socio-démographiques et économiques sur de larges échantillons de migrants. Cette expérience a été reconduite au début des années 80. Deux publications ont permis de présenter le profil général des migrants...». Les Marocains Résidant à l'Etranger. Une enquête socio-économique. INSEA, Rabat 2000, p. 10. (publié avec le concours financier de la Fondation Hassan II MRE et le FNUAP).

11 - Les universités françaises regorgent de thèses qui étudient des aspects précis de l'immigration marocaine, en France principalement. Voir le fichier des thèses de doctorats en France consultable à l'Université Paris X à Nanterre.

12 - Il serait temps de faire une étude bibliographique sur les thèses des universitaires marocains traitant de la migration et d'en publier les plus pertinentes. Ceci contribuera à une meilleure connaissance de l'historiographie migratoire marocaine, voire à sa naissance.

13 - «Jusqu'ici, le thème de la migration internationale marocaine n'a suscité qu'un intérêt mineur parmi la communauté scientifique marocaine, certainement par manque de moyens et de sollicitations de la part des éventuels bailleurs de fonds marocains», in M. Charef, 1999, p. 7 (publié avec le concours financier de la Fondation Hassan II pour les MRE et le Service culturel de l'Ambassade de France à Rabat).

Le premier guide officiel destiné aux Marocains Résidant à l'Étranger est publié, en 1993, par le Ministère chargé des Affaires de la Communauté Marocaine à l'Étranger.<sup>14</sup> La Fondation Hassan II pour les Marocains Résidant à l'Étranger publiait, quant à elle, une revue spécialisée intitulée *Rivages*. C'est aussi à cette institution que nous devons le premier et unique *Annuaire de l'Émigration*<sup>15</sup>.

Le souci de notre travail a été de mettre à la disposition du public intéressé un recueil de données statistiques officielles éparpillées dans plusieurs volumes accessibles aux hispanophones, comblant un vide que nous avons constaté au cours de plusieurs années de notre vie professionnelle.

Ce travail aura atteint son objectif s'il permet aux lecteurs de trouver, dans un seul volume, des éléments statistiques officiels, donc fiables, couvrant une décennie de notre migration en Espagne.

Nous avons utilisé les données officielles publiées dans les *Anuario de migraciones* par le Ministère espagnol du Travail et des Affaires Sociales (ci-après MTAS ) que nous avons comparées et croisées avec celles que publie, chaque année, la «Commission interministérielle de l'extranéité» dans ses *Anuario estadístico de extranjería* (ci-après *Extranjería*).

Nous n'avons pas utilisé les données du recensement de la population en Espagne de 1991 relatives à la communauté marocaine établie dans ce pays. Le recensement de 1991, en plus des erreurs de calculs, ne compte que 5 698 Marocains établis dans la péninsule ibérique (sur un total de 29 804 marocains recensés dans tout le pays) alors que dans l'Annuaire des migrations de 1992 du MTAS, le nombre de Marocains résidant dans la péninsule en 1990 s'élève à 14 998 (sur 16 665 Marocains résidant alors en Espagne) dont 3 075 à Madrid. Il est difficilement concevable que sur les 29 804 Marocains retenus dans le recensement de 1991, 1 579 d'entre eux seulement vivaient à Madrid. Par ailleurs, sur le site Internet de l'institut national des statistiques, le nombre de Marocains résidant à Madrid en 1991 était de 5 410.<sup>16</sup>

Enfin, il est à signaler que nous allons approcher la Communauté marocaine installée dans un pays qui a ses particularités en matière migratoire comparé aux autres pays européens d'immigration.

La politique migratoire espagnole est encore axée sur l'immigration de travail. Le système de recrutement par quota (*contingente*) et les différentes opérations de régularisation des étrangers, principalement des travailleurs, vont dans ce sens et sont encore monnaie courante dans ce pays du Sud de l'Europe.

En fait, L'Espagne de l'immigration est un paradoxe. Autant le discours officiel prône la fermeté en matière d'entrée et de séjour de ressortissants des pays-

14 - Le «Guide des Marocains à l'étranger» est publié en 1993 en version arabe et française seulement. Il cherchait à réunir -comme indiqué dans la Préface- dans un seul volume (146 pages) les services mis à la disposition du MRE par les différents intervenants marocains, publics et privés.

15 - K. Basfao et H. Taarji, 1994.

16 - *Extranjeros residentes en España*, Instituto Nacional de Estadística (INE), Madrid, 2001 (comme source la DG de la Police du Ministère de l'Intérieur).

tiers, autant la pratique gouvernementale est «généreuse» : les trois opérations de régularisation des étrangers menées par le gouvernement durant les années 90, ont permis à quelques 295 657 immigrés de sortir de la clandestinité pour passer à la légalité, soit 57,3% du total des effectifs extra-communautaires installés en Espagne en 2000<sup>17</sup> (515 955<sup>18</sup>) .

Le processus des politiques de régularisations, initié en 1986, ne semble pas être près de sa fin. En effet, le second gouvernement Aznar (centre-droite, Parti Populaire), connu pour sa fermeté dans la gestion de l'immigration<sup>19</sup>, a dû traiter, au début de son deuxième mandat, quelque 615 337 demandes de régularisation déposées par les étrangers entre mars 2000 et juillet 2001 ; soit, presque le double de l'ensemble des demandes traitées par l'administration espagnole au cours des trois opérations de régularisation de la décennie précédente.

Le rapport 2001<sup>20</sup> du Ministère de l'Intérieur sur l'immigration, présenté le 8 janvier 2002, par le responsable du Département chargé du dossier, indique que sur le total des demandes présentées entre 2000 et 2001, 334 882 ont abouti<sup>21</sup>, soit presque autant que le total des demandes de régularisation présentées dans le cadre des opérations précédentes ou encore l'équivalent de 88,2% de celles accordées précédemment.

Vu l'afflux continu des illégaux sur le territoire espagnol, malgré la signature par le gouvernement en 2001 et 2002 des accords en matière de régulation des

17 - A titre d'information, les consulats espagnols accrédités au Maroc ont délivré, en l'espace de cinq années (1995-96-97-98 et 2000), 341 727 visas toutes catégories confondues (transit, courte et longue durée, courtoisie, résidence etc.), soit 12,9% du total des visas délivrés par l'Espagne durant les mêmes années. Sur cet ensemble de visas, 50 545 sont des visas de résidence (regroupement familial, travail, retraités, asile), soit 14,7%. 23 014 visas délivrés au Maroc (soit 45,5% du total indiqué : 50 545) ont été délivrés en 1991 et 2000, respectivement 9 109 et 13 905. La part des visas délivrée au Maroc sur l'ensemble des visas de résidence établis par les autorités espagnoles, durant ces deux années, est de 14,17% et 15,18% respectivement. En chiffres absolus, l'Espagne a établi 64 264 visas de résidence en 1999 et 91 564 en 2000. De 1991 à 2000, l'Espagne délivra 7 786 310 visas. Cf. Comisión interministerial de extranjería, *Anuario 2000*.

18 - Voir «Gráfico : Evolución de residentes extranjeros en España desde 1989. División entre comunitarios y no comunitarios» in «Temas : inmigración en España» *El País digital*, novembre 2001 (les données utilisées dans le dossier de *El País* sont celles du Ministère espagnol de l'Intérieur).

19 - En novembre 2001, le chargé de l'immigration au gouvernement Aznar déclare à la presse que «se ha demostrado que [la régularisation] no es un instrumento útil para ordenar los flujos migratorios» («il a été démontré que la régularisation n'était pas un instrument utile pour organiser les flux migratoires»). Déclaration de M. Enrique Miranda in *Panorama Digital*, 21/01/2001.

20 - «Interior afirma que ha regularizado a 334 882 inmigrantes, la mitad de los que lo solicitaron», T. Bárbulo, *El País Digital*, 18/01/2002.

21 - Vu le volume des demandes déposées, le traitement des dossiers a pris du retard, fortement critiqué d'ailleurs par les ONGs, syndicats etc., laissant les candidats à la régularisation entre la légalité et la clandestinité : ils ne peuvent pas être expulsés parce que titulaires d'un reçu de dépôt d'une demande de régularisation et ne peuvent pas être embauchés légalement par les employeurs par défaut d'autorisation de travail. Pour accélérer le traitement des dossiers, la délégation du gouvernement central à Valence a envisagé, le 24/01/2002, la possibilité de recourir à une société privée. Voir l'article de C. Aimeur et P. Huguet : «El gobierno recurrirá a empresas privadas para agilizar la legalización de 56 000 inmigrantes. Los diez meses de retraso impiden cubrir la falta de trabajadores en el campo y la hostelería» in *Las Provincias*, 25/01/2002. Voir aussi : N. Marcos, «Los inmigrantes (...) aseguran que 20% de los expedientes de regulación tarda 10 meses en tramitarse, *Las Provincias*, 27/01/2002.

flux migratoires avec des pays-tiers et compte tenu de la critique menée par les principaux acteurs syndicaux et politiques qui a accompagné - et qui continue encore un an après<sup>22</sup>- l'entrée en vigueur de la Réforme de la Loi Organique 4/2000 du 11 janvier 2000 relative aux étrangers,<sup>23</sup> introduite par le gouvernement actuel ; vu également les appels à la régularisation des clandestins pour couvrir *in situ* les postes d'emploi retenus dans le cadre du programme des contingents des travailleurs extra-communautaires pour 2002<sup>24</sup>, on peut s'attendre, dans l'avenir, à d'autres opérations de régularisation. D'autant plus que l'Espagne, pays dont la population est vieillissante sur le plan démographique et économiquement développée, aura toujours besoin, comme l'illustre bien le rapport du Centre d'Analyse et de Prospection de la Garde Civile espagnole de l'année 2000<sup>25</sup>, de l'apport démographique et de main-d'œuvre des populations en provenance des pays-tiers :

*«L'Espagne est un pays développé, avec une économie en expansion et une natalité très basse, situé à la frontière sud de l'Europe. De ces caractéristiques fondamentales on déduit, d'un côté, que notre pays va nécessiter l'arrivée d'immigrés, de l'autre, qu'il va constituer un pôle d'attraction durable pour les émigrés d'autres pays.*

*Un pays développé qui veut assurer son expansion économique dans l'avenir a besoin d'immigrés (...) aussi bien pour couvrir les postes de travail peu qualifiés (...) que pour satisfaire la demande de jeunes professionnels hautement qualifiés et créatifs (qu'on pense à la contribution des immigrés au développement scientifique et technologique des Etats Unis).*

*(...)Une conjoncture de baisse de natalité implique qu'il est nécessaire de recevoir des immigrés pour maintenir une proportion acceptable de population active (...). A moyen terme l'unique solution au grave problème du vieillissement démographique est dans l'immigration»<sup>26</sup>.*

L'Espagne socialiste inaugure la décennie écoulée par une opération de régularisation. Le gouvernement du Parti populaire qui lui succède au pouvoir, se charge de la clôturer par une autre opération de régularisation. La décennie actuelle, toujours sous le même gouvernement Aznar, s'ouvre, à son tour, par une opération de régularisation.

22 - «Cuando la ley de inmigración acaba de cubrir un año, pocos de los objetivos que sirvieron para justificar su necesidad parecen haberse cumplido», *El Periódico on line*, «Editoriales», 27/01/2001.

23 - Cf. le texte de cette loi très polémique dans *Boletín Oficial de las Cortes Generales. Congreso de los Diputados. VII Legislatura*, serie A, ns° 12-10, 29/11/2000 : «Aprobación por el pleno [de la loi] Orgánica de Reforma de la ley Orgánica 4/2000, de 11 de enero, sobre derechos y libertades de los extranjeros en España y su integración social».

24 - Cf. BOE.12/1/2002.

25 - Cf. «Inmigración y ciudadanía», in *Notas del Centro de Análisis y Prospección de la Guardia Civil*, n°3, mai 2000 (notre traduction).

26 «La inmigración va a ser una realidad permanente durante las próximas décadas, debido a factores económicos y demográficos de larga duración», *ibidem*.

## Sources et définitions

Le travail présenté ici se compose de deux parties. La première partie présente une évolution quantitative de la population marocaine, dans une optique comparative avec l'ensemble des étrangers résidant dans ce pays. L'approche comparative nous accompagne tout au long de ce rapport. Elle permet de situer les Marocains dans le contexte migratoire de l'Espagne.

L'élaboration de cette partie est faite à partir des données statistiques officielles espagnoles relatives aux étrangers (dont les ressortissants de nationalité marocaine) titulaires d'un titre de résidence en cours de validité, à la fin de chaque année.

Deux sources documentaires sont utilisées. La première, l'*Anuario de Migraciones*, émane de la Direction générale de l'Ordonnement des Migrations (*Dirección General de Ordenación de las Migraciones*), relevant du Secrétariat général des Affaires sociales auprès du Ministère du Travail et des Affaires sociales, alors que l'autre, l'*Anuario Estadístico de Extranjería*, est publié par la Commission Interministérielle de l'Extranéité, auprès du Ministère de l'Intérieur espagnol.

Ces deux sources officielles font état des résidents étrangers titulaires d'un permis de séjour en cours de validité.

Nous entendons, donc, par «Marocains résidant en Espagne» les ressortissants de nationalité marocaine titulaires d'un permis de séjour en cours de validité pour une durée minimale d'un an. Cette catégorie constitue un ensemble composé de deux grandes catégories de Marocains. D'une part, les résidents titulaires uniquement d'un permis de résidence : ceux dont le motif du séjour n'est pas lié à l'exercice d'une activité lucrative. Le titre de résidence leur est accordé par le département de l'Intérieur. D'autre part, les résidents titulaires d'un permis unifié, soit de résidence et de travail en Régime général : il s'agit des Marocains autorisés à exercer une activité lucrative, soit comme employés auprès d'une tierce partie, soit comme travailleurs autonomes. L'autorisation de travail relève de la compétence du Ministère du Travail.

Les étudiants ne sont pas considérés comme étant résidents même si leur séjour légal est d'une durée supérieure à neuf mois. Au lieu d'un permis de résidence, ils reçoivent une Carte d'Etudiant. Il en va de même pour leur famille, au sens restreint. Il est, par conséquent, inutile d'évaluer leur nombre à partir des statistiques relatives aux résidents étrangers titulaires d'un permis de résidence. L'*Anuario Estadístico de Extranjería* de la Commission Interministérielle de l'Extranéité leur consacre un chapitre à part.

Cette première partie traite également des marocains naturalisés espagnols. Il va sans dire que les étrangers, une fois naturalisés, deviennent des nationaux et disparaissent des statistiques officielles relatives aux étrangers. Nous avons considéré opportun d'inclure cette partie de la population marocaine expatriée dans la première partie, car la législation du pays d'origine relative à la nationalité les considère Marocains. La catégorie des Marocains résidant en Espagne est constituée de l'ensemble de la population de nationalité marocaine, y compris les

personnes d'origine marocaine naturalisées. La première partie traite aussi des mariages mixtes des ressortissants marocains établis en Espagne. On remarquera que les unions mixtes n'ont pas d'incidence sur le nombre des naturalisations.

La réglementation espagnole en vigueur en matière d'immigration distingue deux groupes d'étrangers : les communautaires et les extra-communautaires. Les ressortissants des pays non-communautaires sont régies par le Régime général. Ceux des pays communautaires et ceux de l'Islande, la Norvège et du Liechtenstein sont régis par le Régime communautaire, plus avantageux et plus souple que le premier.<sup>27</sup> Cependant, un extra-communautaire ayant un lien de parenté avec un citoyen espagnol ou un ressortissant communautaire peut intégrer le Régime communautaire. Comme nous le verrons ci-dessous, le nombre de résidents marocains en Régime communautaire augmente avec le temps sans qu'il ait un impact considérable sur les naturalisations.

La deuxième partie de ce rapport est réservée aux Résidents marocains titulaires d'un titre de travail en cours de validité.

La source principale de cette partie est constituée des bulletins annuels élaborés par le Département de l'Informatique et des Statistiques relevant du Ministère espagnol du Travail et des Affaires sociales : «Statistiques des permis de travail aux étrangers» (*Estadísticas de permisos de trabajo a extranjeros*).

L'accroissement, les répartitions géographiques par âge et sexe, par secteurs d'activité et par profession sont des aspects que nous traitons dans cette partie toujours dans une optique comparative avec l'ensemble des étrangers.

Le lecteur y trouvera également des données sur les travailleurs qualifiés marocains et leur accroissement durant la décennie étudiée.

Nous avons inclus aussi des données relatives à un autre facteur d'intégration à savoir la scolarité des enfants des travailleurs marocains qui clôt cette deuxième partie.

## **La population marocaine résidant en Espagne**

Les effectifs des Marocains résidant en Espagne indiquent une croissance importante, soutenue au cours de la décennie 90. Cette progression n'a pas eu, cependant, d'incidence notable sur leur répartition géographique au niveau du territoire espagnol. Les zones de concentration des Marocains, observées au début de la décennie, notamment la Catalogne, l'Andalousie et Madrid (voir tableau 24), sont les mêmes qu'on retrouve à la fin des années 90, avec deux exceptions : la parution, à partir de la deuxième moitié de la décennie, de deux nouvelles régions d'attraction, les Communautés autonomes de Murcie et de Valence, et la montée en flèche de la province d'Almería.

Cet accroissement important de la population marocaine concerne, aussi, les naturalisations et les mariages mixtes, dont la proportion sur l'ensemble des étrangers résidant en Espagne est significative.

---

27 - Pour plus de détails sur les droits de chaque groupe voir I. Alarcon Mohedano et al., 2002.

La présence des femmes marocaines immigrées en Espagne a augmenté un peu plus rapidement que celle des femmes de nationalité étrangère. Toutefois, la part de la femme étrangère sur l'ensemble des étrangers (sexes réunis) reste légèrement supérieure (1,7 point) à la part de la femme marocaine par rapport au total de la population originaire du Maroc (tableau 31).

Enfin, bien que faible numériquement, une dernière catégorie de Marocains installés en Espagne mérite d'être mentionnée : il s'agit des étudiants.

## 1. Effectifs et accroissement de la population marocaine en Espagne

L'Espagne abrite presque 1% de l'ensemble de la population marocaine estimée, par la Direction marocaine des statistiques<sup>28</sup>, à 26 700 000. Si l'on se réfère au nombre total des Marocains résidant à l'étranger (MRE), estimé à deux millions de personnes, les MRE en Espagne représenteraient presque 13% du total de nos ressortissants expatriés.

En moins de 12 ans, le nombre des MRE en Espagne (naturalisés compris) passe de 18 290 personnes en 1990 à 259 445 personnes en 2001.

L'évolution de la population des Marocains, en termes quantitatifs, durant cette période, place l'Espagne, en tant que pays de résidence, en troisième position après la France et la Hollande, précédant la Belgique.<sup>29</sup> Pourtant, ces trois pays d'immigration sont liés, depuis les années 60, par des accords en matière d'émigration avec le Maroc.

L'accroissement du nombre de résidents marocains en Espagne, dont le premier accord en matière d'emploi avec le Maroc remonte à l'année 2000, s'est développé pour l'essentiel dans un cadre non-organisé.

Le nombre de Marocains résidant en Espagne est en constante progression depuis l'application, par ce pays, du système des visas aux ressortissants des Etats de l'Union du Maghreb Arabe, en mars 1991<sup>30</sup>.

De 11 896 personnes en 1988 à 14 471 en 1989, puis à 16 615 en 1990, l'effectif des marocains passe à 199 789 personnes en 2000 et à 234 937 (naturalisés non compris) en 2001<sup>31</sup>.

28 - Direction des statistiques, Ministère de la prévision économique et de la planification; novembre 2001.

29 - Si l'on se réfère aux transferts de fonds, les Marocains d'Espagne se placent, en 1998, au cinquième rang derrière ceux résidant en France, en Allemagne, en Belgique et aux Pays-Bas. Néanmoins, les transferts *per capita*, place cette communauté, avec une moyenne de 9110 dh/personne/an, au 3<sup>e</sup> rang après celle de France et d'Italie. A noter qu'un fléchissement a été constaté en 1999. Entre 1995 et 2000 les Marocains d'Espagne transfèrent 3 534,4 millions de dh soit 9% du volume des recettes transférées par les Marocains Résidant à l'Etranger durant la même période (39 223,7 millions de dh).

30 - L'entrée en vigueur de l'application du système des visas aux ressortissants des Etats de l'Union du Maghreb Arabe est venue juste après le mois de Ramadan. Des centaines de Marocains, originaires du Nord du Maroc et qui vivaient et travaillaient principalement en Espagne sans permis correspondant depuis les années 80, se sont retrouvés bloqués, après cette date, au Maroc où ils passaient le mois Sacré de Ramadan en famille.

31 - «Población extranjera en España», *Balance 2001*, 2002.

**Tableau 1 : Population étrangère en Espagne, Marocains inclus (1990-2000)**

	1990*	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000
Population espagnole totale	38425638	38872268	39056587	39135618	39196779	39249083	39308484	39387525	39519207	40202160	40499791
Population de nationalité étrangère (dont Marocains)	407 668	360 655	393 100	484 342	461 364	499 773	538 981	609 813	719 647	801 329	895 380
en % de la pop. totale	1,06	0,93	1,01	1,24	1,18	1,27	1,37	1,55	1,82	1,99	2,21
Pop. de nationalité marocaine	16 615	49 513	54 105	61 303	63 939	74 886	77 189	111 100	140 896	161 870	199 782
Pop. de nationalité marocaine en % de la pop. totale	0,04	0,13	0,14	0,16	0,16	0,19	0,20	0,28	0,36	0,40	0,49
Pop. de nationalité marocaine en % de la pop. étrangère totale	4,1	13,7	13,4	12,7	13,9	15,0	14,3	18,2	19,6	20,2	22,3

Source : Annuaire des Migrations (MTAS) et Annuaire statistique de l'Extranéité, Commission interministérielle de l'extranéité

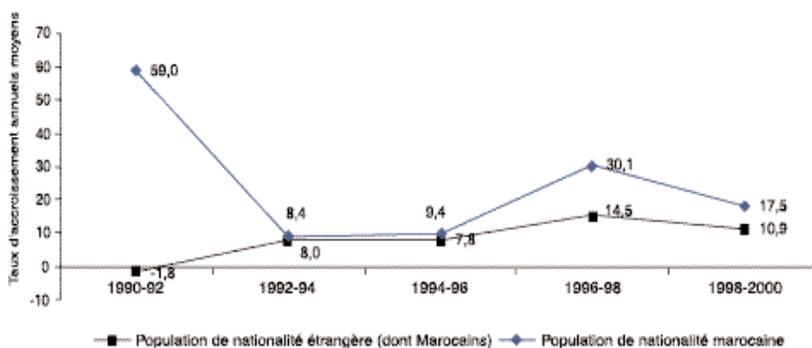
\*pour 1990 : Annuaire des migrations ; MTAS 1992 (chiffre qui dans le même volume devient 407 671 à la page 105)

Cette progression est à placer dans le contexte migratoire espagnol. L'Espagne devient au cours de cette décennie un pôle d'attraction pour des immigrés en provenance des cinq continents. Le nombre des étrangers y passe de moins de 300 000 en 1986 à plus de 400 000 au début des années 90 et franchit le seuil du million au début de la décennie suivante, à savoir 1 109 060 étrangers en 2001.<sup>32</sup>

La communauté marocaine en Espagne enregistre, durant cette période, un taux de croissance élevé, supérieur à celui des étrangers (graphique 1).

**Graphique 1**

**Taux d'accroissements annuels moyens de la population de nationalité étrangère et de la population de nationalité marocaine, 1990-2000**



Comme le démontre le graphique 1, on peut le constater, le taux de croissance des Marocains est plus accentué par rapport à celui de la population immigrée en 1990/92 et 1996/98, dates marquées, dans l'histoire migratoire espagnole, par deux opérations de régularisation, celles de 1991 et de 1996 (voir également

32 - Source : Annuaire statistique de l'extranéité ; Commission interministérielle de l'extranéité, août 2002.

tableau 2) ; cette dernière concernait principalement les étrangers ayant déjà obtenu, par le passé, un permis de séjour en Espagne.

**Tableau 2 : Taux d'accroissement annuel moyen de la population de nationalité marocaine (%)**

	1990-92	1992-94	1994-96	1996-98	1998-2000	1990-2000
Population totale Espagne	0,8	0,2	0,1	0,3	1,2	0,5
Population de nationalité étrangère (dont Marocains)	-1,8	8,0	7,8	14,5	10,9	7,9
Population de nationalité marocaine	59,0	8,4	9,4	30,1	17,5	24,9

Source : *Extranjería*/MTAS

## 2. Accroissement des effectifs marocains par sexe

L'accroissement des effectifs marocains a concerné les deux sexes. Le taux d'accroissement des femmes immigrées (marocaines et d'autres nationalités) est supérieur à celui des hommes immigrés en Espagne pendant la même période, ce qui traduit une féminisation progressive de la population émigrée marocaine (tableaux 3 et 4), bien que moins accentuée qu'après de la population étrangère.

**Tableau 3 : Accroissement annuel moyen des Marocains par sexe, en chiffres et en % (1992-2000)**

	Hommes	Femmes	Hommes absolus	Femmes absolus	Hommes en %	Femmes en %
1992	38 358	13 672	-	-	-	-
1997	71 036	34 909	32 678	21 237	17,0	31,0
1998	90 821	44 912	19 785	10 003	27,8	28,6
1999	102 705	55 851	11 884	10 939	13,0	24,3
2000	132 473	65 250	29 768	9 399	29,0	16,8

Source : *Extranjería*/MTAS

**Tableau 4 : Taux de croissance annuel des Marocains par sexe (en %)**

Sexe	1992-1997	1998-2000	1992-2000
Hommes	17,0	22,9	30,6
Femmes	31,0	22,6	47,1

Source : *Extranjería*/MTAS

Le taux de croissance des immigrées marocaines est nettement supérieur à celui des immigrées étrangères résidant en Espagne entre 1992 et 2000 (tableaux 5 et 6).

**Tableau 5 : Accroissement annuel moyen des effectifs étrangers, Marocains non compris, par sexe**

	Hommes	Femmes	Hommes absolus	Femmes absolus	Hommes en %	Femmes en %
1992	164 915	168 210	-	-	-	-
1997	230 225	247 635	65 310	79 425	28,4	32,1
1998	269 078	289 700	38 853	42 065	14,4	14,5
1999	306 067	319 227	36 989	29 527	12,1	9,2
2000	344 632	342 173	38 565	22 946	11,2	6,7

Source : *Extranjería*/MTAS**Tableau 6 : Taux de croissance annuel des étrangers, Marocains non compris, par sexe (en %)**

Sexe	1992-1997	1998-2000	1992-2000
Hommes	28,4	21,9	52,1
Femmes	32,1	15,3	50,8

Source : *Extranjería*/MTAS

La part des femmes marocaines sur l'ensemble des résidents marocains en Espagne passe de 26,3% en 1992 à 33% en 2000, soit une hausse de sept points ; celle des femmes de nationalité étrangère, au contraire, a connu une baisse d'un point au cours de la même période : 46% en 2000 et 47% en 1992. Cela veut dire que la part de ces dernières, sur l'ensemble des étrangers, reste supérieure à celle des femmes marocaines au sein de la population de nationalité marocaine (tableau 7).

**Tableau 7 : Résidents marocains et étrangers, par sexe (1992-2000)**

	1992*			1997		
	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
Etrangers	<b>385 155</b>	203 273	181 882	<b>583 805</b>	301 261	282 544
Marocains	<b>52 030</b>	38 358	13 672	<b>105 945</b>	71 036	34 909
Effectifs marocains sur total étrangers, en %	<b>13,5</b>	18,9	7,5	<b>18,15</b>	23,6	12,4
Part de chaque sexe par rapport au total	<b>100</b>	73,7	26,3	<b>100</b>	67,0	33,0

Source : *Extranjería*

\* 1992 : MTAS

	1998			1999			2000		
	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
Etrangers	<b>694 511</b>	359 899	334 612	783 850	408 772	375 078	<b>884 528</b>	477 105	407 423
Marocains	<b>135 733</b>	90 821	44 912	158 556	102 705	55 851	<b>197 723</b>	132 473	65 250
Effectifs marocains sur total étrangers, en %	<b>19,5</b>	25,2	13,4	20,2	25,1	14,9	<b>22,4</b>	27,8	16,0
Part de chaque sexe par rapport au total	<b>100</b>	66,9	33,1	100	64,8	35,2	<b>100</b>	67,0	33,0

Source : *Extranjería*

### 3. Répartition des Marocains en Espagne, par groupes d'âge

La population de nationalité Marocaine résidant en Espagne reproduit, en général, la pyramide des âges de la population nationale au Maroc : une population majoritairement jeune, dont les trois quart, au moins, sont en âge d'activité (tableau 8).

**Tableau 8 : Répartition par grands groupes d'âge des Marocains (1997-2000)**

Tranches d'âge	1997	1998	1999	2000
0-15	22 010	28 187	35 321	40 246
16-24	15 298	21 192	27 168	34 459
25-64	73 394	90 217	97 788	123 169
65 et +	898	1 300	1 593	1 908
<b>Total</b>	<b>111 600</b>	<b>140 896</b>	<b>161 870</b>	<b>199 782</b>

Source : *Extranjería*

En 2000, tout comme au début de la décennie (en 1991), les Marocains en Espagne en âge de travailler représentaient presque 80% de l'ensemble des résidents marocains. A peine 1% des Marocains résidant en Espagne, en cette année, sont âgés de 65 ans et plus. Les 20% restants ont moins de 16 ans. Ces valeurs sont restées les mêmes tout au long de la décennie étudiée (tableau 9).

**Tableau 9 : Répartition par grands groupes d'âge sur l'ensemble des résidents marocains, en % (1997-2000)**

Sexes réunis	1997	1998	1999	2000
0-15	19,7	20,0	21,8	20,1
16-24	13,7	15,0	16,6	17,2
25-64	65,8	64,0	64,4	61,6
65 et +	0,8	0,9	1,0	1,1
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Source : *Extranjería*

Au sein du groupe de personnes âgées entre 25-64 ans ce sont les actifs entre 25-44 qui constituent la partie la plus importante (62 915 en 1997, 76 298 en 1998, 82 221 en 1999 et 104 718 en 2000). Ce groupe représente, à lui seul, plus de la moitié de la population de nationalité marocaine en Espagne.

Il faut noter que la part importante des Marocains âgés entre 16 et 64 ans n'a rien de singulier. En effet, si la part de la population étrangère âgée de plus de 65 ans est nettement supérieure à celle de la communauté marocaine (9,1% contre 1,1% respectivement), la part des étrangers en âge d'activité, sur l'ensemble de la population étrangère, est presque identique, sinon légèrement supérieure, à celle des Marocains (tableau 10).

**Tableau 10 : Etrangers - dont Marocains - en âge de travailler (1997-2000)**

16-64 ans	1997	1998	1999	2000
Population étrangère en âge de travailler en % du total des effectifs étrangers	79,8	79,7	79,3	81,1
Population marocaine en âge de travailler en % du total des effectifs marocains	79,8	79,1	77,2	78,9

Source : *Extranjería*

Cependant, il est à noter que la part des Marocains âgés de plus de 65 ans enregistre une légère croissance, au cours des dernières années, sur l'ensemble des étrangers de la même catégorie : 1,5% en 1997 et 2,8% en 2000.

En revanche, on remarque, en ce qui concerne les enfants entre 0 et 15, que bien que leur effectif ait presque doublé entre 1997 et 2000, leur part sur l'ensemble des résidents marocains demeure sans changements, alors que la tranche d'âge entre 16 et 24 augmente de 4 points (tableau 9).

#### 4. Les Marocains en Espagne : première communauté immigrée

Cette croissance constante des Marocains en Espagne, supérieure à celle de la population étrangère, les place parmi les premières communautés immigrées résidant dans ce pays au cours de la période étudiée.

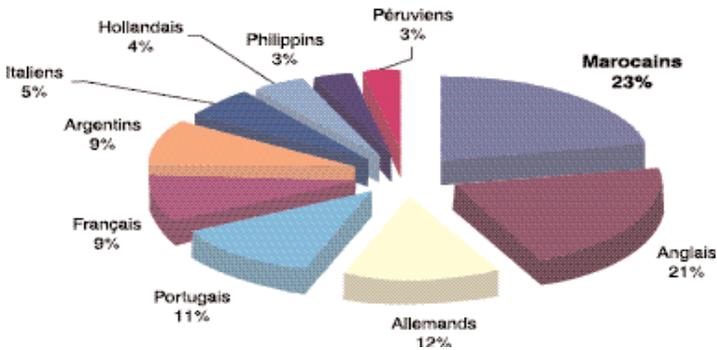
Depuis 1991, date de la première opération de régularisation de la décennie, les Marocains occupent le premier rang au sein de la population étrangère en Espagne, toutes nationalités confondues (tableaux 11 et 12).

**Tableau 11 : Les dix premières communautés étrangères résidant en Espagne (1992)**

Ressortissants	Effectifs
Marocains	54 105
Anglais	53 453
Allemands	30 493
Portugais	28 631
Français	22 644
Argentins	21 571
Italiens	13 580
Hollandais	10 494
Philippins	8 004
Péruviens	7 437
<b>Total</b>	<b>393 100</b>

Source : MTAS

**Graphique 2**  
**Les dix premières communautés étrangères,**  
**toutes nationalités, résidant en Espagne, 1992**



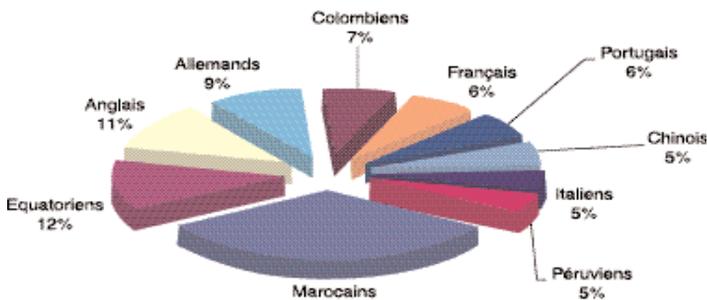
En 2001, les Marocains constituent la nationalité étrangère la plus nombreuse, suivie des Equatoriens, qui devancent pour la première fois la communauté anglaise, placée désormais en troisième position (tableaux 12, graphique 3).

**Tableau 12 : Les dix premières communautés étrangères résidant en Espagne (2001)**

Ressortissants	Effectifs
Marocains	234 937
Equatoriens	84 669
Anglais	80 183
Allemands	62 506
Colombiens	48 710
Français	44 798
Portugais	42 634
Chinois	36 183
Italiens	35 647
Péruviens	33 758
<b>Total</b>	<b>1 109 060</b>

Source : *Extranjería*

**Graphique 3**  
**Les dix plus importantes communautés étrangères résidant**  
**en Espagne, 2001**

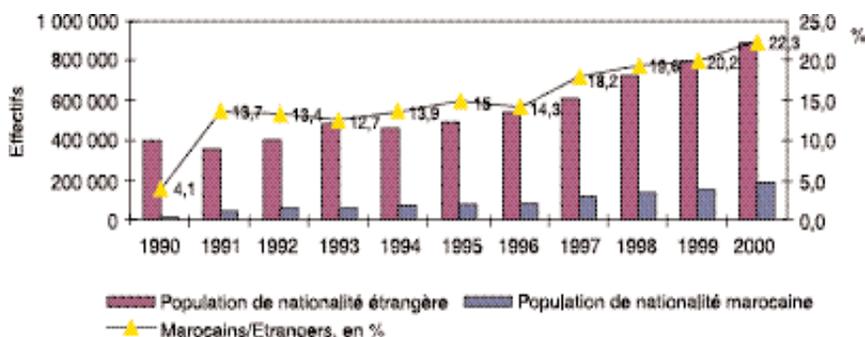


Source : *Extranjería*

Parallèlement à la constante croissance de la population de nationalité marocaine en Espagne, on observe qu'au cours des années 90, la part des Marocains sur l'ensemble de la population immigrée enregistre une croissance relative: 13,7% en 1991, 13,4% en 1992, 15% en 1995, 14,3% en 1996, 22,3% en 2000 (tableau 1), et 21,1% en 2001.

En dehors des années de régularisation ou post-régularisation, la part des résidents marocains en Espagne au sein de la population étrangère en situation régulière suit un rythme croissant : 4,1% en 1990, 21,1% en 2001 ( graphique 4).

**Graphique 4**  
**Population des nationalités étrangère et marocaine,**  
**résidant en Espagne, 1990-2000**



Cette croissance soutenue des effectifs marocains en Espagne n'a pas empêché un léger fléchissement sur l'ensemble des effectifs étrangers en Espagne en 2001. En effet, en 2001 la population espagnole franchit le seuil des 41 millions d'habitants<sup>33</sup> La population étrangère, à son tour, a franchi le seuil d'un million se situant à 1 109 060, soit une hausse de 23,8% par rapport à 2000. Ainsi, entre 2000 et 2001, après les vagues de régularisation, la part des Marocains par rapport au total des étrangers enregistre une baisse de 1,1 point.

Ce léger fléchissement s'est réalisé en dépit de l'augmentation des effectifs marocains, au cours de la même période (respectivement 199 782 en 2000, et 234 937 en 2001), soit un taux de croissance de 17,5%<sup>34</sup>. Cette tendance est à corrélérer avec le nombre d'étrangers d'origine latino-américaine (principalement équatorienne et colombienne), installés en Espagne, qui a connu une forte progression de 2000 à 2001.<sup>35</sup> Elle pourrait également témoigner de la volonté du gouvernement espagnol d'orienter sa nouvelle politique migratoire vers «la communauté culturelle hispanique», telle qu'on pouvait la ressentir suite aux

33 - Cet «événement» a fait la une de la presse écrite nationale et régionale espagnole.

34 - Le taux de croissance des effectifs marocains entre 1999 et 2000 était de 23,4%. «Variaciones de los efectivos de las principales nacionalidades. Periodo 1999-2000», *Anuario estadístico de extranjería – año 2000*, p. 6.

35 - Entre 2000 et 2001, le taux de croissance des effectifs équatoriens s'élevait à 174,2%. Il était de 138,7% entre 1999 et 2000.

déclarations de M. Enrique Miranda<sup>36</sup> et du rapport du Ministère de la Défense de 2001. Ce dernier proposait d'engager des étrangers hispano-américains dans l'armée espagnole pour couvrir le déficit des troupes.<sup>37</sup>

Les effectifs et l'accroissement de la communauté marocaine en Espagne resteraient incomplets et inadéquats si on se limitait uniquement aux données statistiques ci-dessus. En effet, les statistiques relatives aux résidents étrangers ne tiennent pas compte d'une fraction des ressortissants marocains, à savoir les naturalisés et leurs descendants, ainsi que les étudiants et leurs familles cellulaires.

## 5. Marocains naturalisés en Espagne

Entre 1980 et 2000, presque 25 533 Marocains ont acquis la nationalité espagnole. Leurs enfants, comme ceux des femmes marocaines mariées à un espagnol ou à un compatriote naturalisé espagnol, ne figurent pas dans les statistiques officielles espagnoles relatives aux étrangers.

En 2000, 1 921 Marocains résidant en Espagne ont acquis la nationalité, soit 1,5% des marocains titulaires d'un permis de séjour, en cours de validité en 1999. Ces naturalisés, devenus «nationaux» disparaissent des registres des étrangers et font partie des 131 298 «nationaux» d'origine étrangère, naturalisés entre 1985 et 2000<sup>38</sup>.

Depuis l'entrée en vigueur en 1985 de la première Loi organique<sup>39</sup> relative aux étrangers en Espagne, jusqu'à la fin de la décennie 90, ce sont quelque 24 508<sup>40</sup> ressortissants marocains qui ont acquis la nationalité espagnole,<sup>41</sup> soit 18,7% de l'ensemble des étrangers naturalisés durant cette période (tableau 13).

---

36 - La déclaration sur l'islam et les musulmans faites par M. Enrique Miranda, alors secrétaire d'état auprès du Ministère de l'Intérieur chargé de l'Immigration et l'Extranéité en novembre 2000, soit deux mois avant le premier anniversaire des événements de El Ejido (dans laquelle il manifestait également la volonté et la préférence de son gouvernement d'orienter sa politique migratoire vers les pays chrétiens), lui avait attiré une forte critique de la part des ONGs en Espagne. Voir la dépêche de *Servimedia* du 7/11/2000 : «ATIME califica de «peligrosa» la cautela del gobierno sobre la inmigración musulmana» ([www.servimedia.es](http://www.servimedia.es)).

37 - Cf. M. Portilla, «El gobierno aprueba hoy la entrada al ejército de inmigrantes iberoamericanos», *ABC digital*, 1/02/2002.

38 - 174 795 étrangers ont acquis la nationalité espagnole entre 1960 et 2000. Voir Annuaire des Migrations, MTAS.

39 - Loi Organique 7/1985 du 1<sup>er</sup> juillet relative aux droits et libertés des étrangers en Espagne. B.O.E. du 3 juillet 1985, n. 158.

40 - Soit presque autant que le nombre de Marocains non naturalisés résidant à Madrid en 2000 et plus que ceux non naturalisés établis dans les deux régions autonomes de Valence et de Murcie réunies (respectivement 10 988 et 12 261 en 2000).

41 - Au total, entre 1980 et 2000, 25 333 Marocains se sont naturalisés dans ce pays.

**Tableau 13 : Part des marocains naturalisés sur l'ensemble des naturalisés en Espagne (1985-2000)**

	Marocains naturalisés	Etrangers naturalisés	Marocains naturalisés/étrangers naturalisés, en %
1985	128	3 710	3,5
1986	1 601	5 121	31,3
1987	4 939	9 085	54,4
1988	3 091	8 137	38,0
1989	2 122	5 918	35,9
1990	1 675	7 033	23,8
1991	427	3 752	11,4
1992	597	5 280	11,3
1993	987	8 416	11,7
1994	897	7 807	11,5
1995	785	6 756	11,6
1996	687	8 435	8,1
1997	1 056	10 311	10,2
1998	1 542	13 177	11,7
1999	2 053	16 361	12,5
2000	1 921	11 999	16,0
<b>Total</b>	<b>24 508</b>	<b>131 298</b>	<b>18,7</b>

Source : MTAS

La naturalisation des Marocains entraîne *de facto* une hausse de l'effectif des MRE en Espagne et, par conséquent, de leur part au sein de la population étrangère. En effet, l'effectif des Marocains résidant en Espagne en 2001 s'évalue à 234 937 personnes, d'après les statistiques officielles espagnoles. Si l'on tient compte des Marocains naturalisés (9,4% des effectifs marocains), ce chiffre dépasse le quart de million, soit quelque 259 455 MRE. Cet effectif correspond également à 23,3% de l'ensemble des résidents étrangers dans ce pays.

Le stock des Marocains naturalisés en Espagne, entre 1985 et 2000, représente 10,9% de l'ensemble des MRE en Espagne (tableau 14) en 2000.

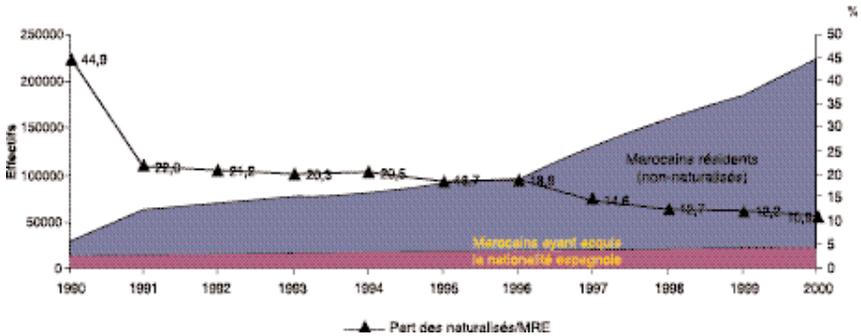
**Tableau 14 : Marocains ayant acquis la nationalité espagnole sur l'ensemble des Marocains en Espagne**

	1985-1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000*
Marocains ayant acquis la nationalité espagnole	13 556	13 983	14 580	15 567	16 464	17 249	17 936	18 992	20 534	22 587	24 508
Marocains résidents non-naturalisés	16 615	49 513	54 105	61 303	63 939	74 886	77 189	111 100	140 896	161 870	199 782
<b>Total MRE (1+2)</b>	<b>30 171</b>	<b>63 496</b>	<b>68 685</b>	<b>76 870</b>	<b>80 403</b>	<b>92 135</b>	<b>95 125</b>	<b>130 092</b>	<b>161 430</b>	<b>184 457</b>	<b>224 290</b>
Part des naturalisés/ MRE, en %	44,9	22,0	21,2	20,3	20,5	18,7	18,9	14,6	12,7	12,2	10,9

Source : MTAS \* Stock de 1985 à 2000

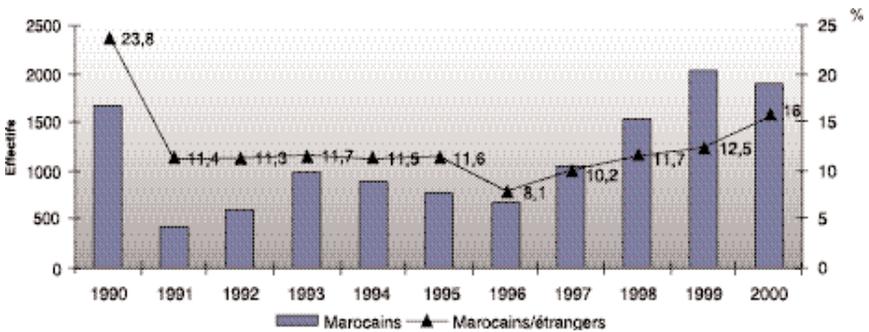
A la différence des pays d'immigration ancienne, comme la Hollande, la Belgique et la France, la part des Marocains naturalisés en Espagne<sup>42</sup> sur l'ensemble des MRE dans ce pays, reflète une baisse allant de 22% en 1991 à 10,9% en 2000 (graphique 5).

**Graphique 5**  
Part des Marocains ayant acquis la nationalité espagnole sur l'ensemble des MRE, 1990-2000



Par ailleurs, si l'on rapporte le nombre des Marocains naturalisés à l'ensemble des étrangers naturalisés, au cours de la même décennie, on observe une tendance inverse, puisque l'on passe de 11,4% en 1991 à 16% en 2000 (graphique 6).

**Graphique 6**  
Marocains ayant acquis la nationalité espagnole en % de la population naturalisée, 1990-2000



Comme l'indique le graphique 6, le nombre de Marocains naturalisés au cours de la décennie 90, reprend à partir de 1996. Cette croissance augmente - quoique légèrement - à partir de la deuxième moitié de la décennie 90. Cependant, les records en valeur relative des Marocains naturalisés, atteints en 1987 et 1988, ne seront jamais égalés par la suite : 4 939 en 1987, 3 091 en 1988, soit respectivement, 54,4% et 38% de l'ensemble des naturalisés étrangers de 1985 à 2000.

A elles seules, ces deux années (1987 et 1988) représentent 32,7% de l'ensemble des Marocains naturalisés au cours de la période allant de 1985 à 2000, contre 6,1% du total des étrangers naturalisés pour la même durée (tableau 15).

42 - Les Marocains naturalisés en Espagne constituent 6,9% de l'ensemble des Marocains qui ont acquis la nationalité française, hollandaise, belge ou espagnole, estimés en 2000 à 365 045 personnes.

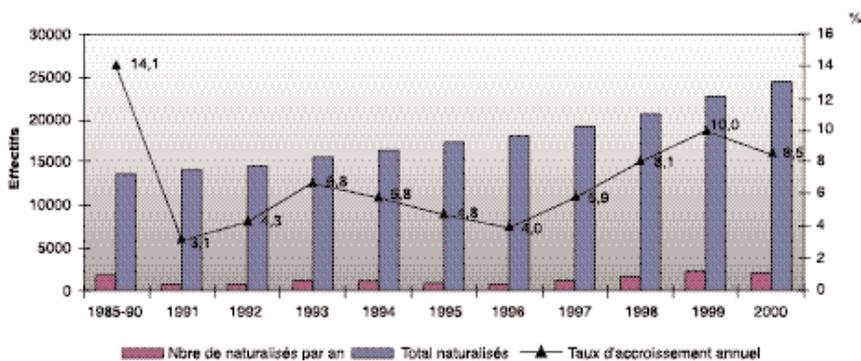
**Tableau 15 : Marocains et étrangers naturalisés en Espagne (1985-2000)**

Année	Marocains naturalisés (flux)	En % de l'ensemble des Marocains naturalisés de 1985 à 2000	Etrangers naturalisés (flux)	En % de l'ensemble des étrangers naturalisés de 1985 à 2000
1985	128	0,5	3 710	2,8
1986	1 601	6,5	5 121	3,9
1987	4 939	20,1	9 085	6,9
1988	3 091	12,6	8 137	6,2
1989	2 122	8,6	5 918	4,5
1990	1 675	6,8	7 033	5,4
1991	427	1,7	3 752	2,9
1992	597	2,4	5 280	4,0
1993	987	4	8 416	6,4
1994	897	3,6	7 807	5,9
1995	785	3,2	6 756	5,1
1996	687	2,8	8 435	6,4
1997	1 056	4,3	10 311	7,9
1998	1 542	6,3	13 177	10,0
1999	2 053	8,4	16 361	12,5
2000	1 921	7,8	11 999	9,1
<b>Total</b>	<b>24 508</b>	<b>100</b>	<b>131 298</b>	<b>100</b>

Source: MTAS

Cette situation s'explique en partie par l'entrée en vigueur en 1985 de la loi sur les étrangers et du règlement de son application en mai 1986<sup>43</sup>. Cette loi s'appliquait également aux Marocains des villes occupées de Sébta et de Melilla, non sans générer de graves problèmes à l'époque.

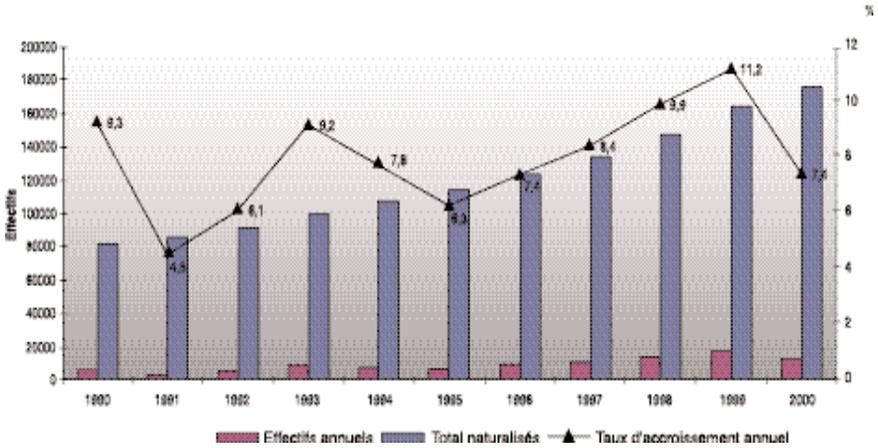
Le taux de croissance annuel du flux de Marocains naturalisés atteint les 8,5% à la fin de la décennie 90 (graphique 7), ce qui est bien supérieur au taux d'accroissement annuel moyen (5,9%) rapporté aux effectifs des Marocains naturalisés au cours de la même période.

**Graphique 7****Flux des naturalisés d'origine marocaine et taux de croissance annuel**

43 - D.R. (Décret Royal) 1119/1986 du 26 mai, adoptant le Règlement d'application de la loi organique 7/85 du 1<sup>er</sup> juillet, relative aux droits et libertés des étrangers en Espagne (B.O.E. du 12 juin 1986).

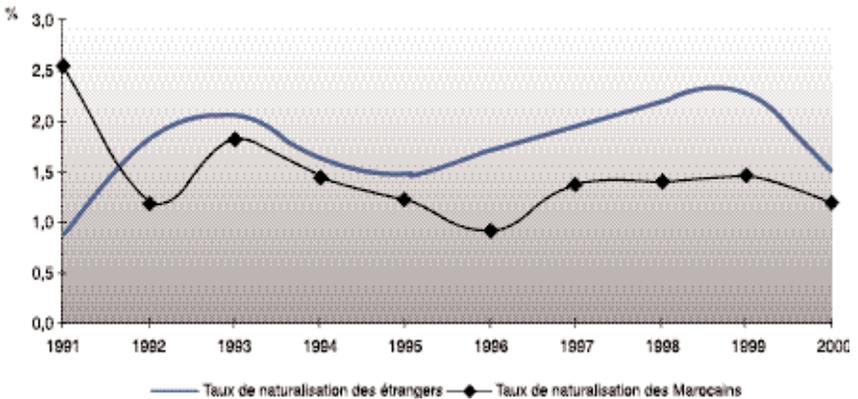
A signaler également que le taux d'accroissement annuel de 5,9% est inférieur de 1,6 point à celui des étrangers naturalisés, au cours de la même décennie, soit 7,4% (graphique 8).

**Graphique 8**  
Naturalisés d'origine étrangère



Comme l'on a vu, en termes d'accroissement annuel, les étrangers et les Marocains n'ont pas les mêmes valeurs statistiques. Toutefois, en terme d'évolution ou de tendance, les courbes reflétant les taux de naturalisation demeurent parallèles, ce qui démontre que le rapport entre résidents et naturalisés, qu'il s'agisse des étrangers dans leur ensemble ou des Marocains plus spécifiquement, demeure le même (graphique 9).

**Graphique 9**  
Taux de naturalisation des étrangers  
et des Marocains



**Tableau 16 : Taux de naturalisation des résidents marocains en Espagne (1990-2000)**

Année	Résidents marocains*	Marocains naturalisés (flux)	Taux de naturalisation**
1990	16 615	1 675	-
1991	49 513	427	2,6
1992	54 105	597	1,2
1993	61 303	987	1,8
1994	63 939	897	1,5
1995	74 886	785	1,2
1996	77 189	687	0,9
1997	111 100	1 056	1,4
1998	140 896	1 542	1,4
1999	161 870	2 053	1,5
2000	199 782	1 921	1,2

Source : MTAS

\*naturalisés non compris

\*\*nombre de Marocains naturalisés au cours de l'année t+1/Résidents de nationalité marocaine au cours de l'année et X 100

**Tableau 17 : Taux de naturalisation des étrangers en Espagne (1990-2000)**

Année	Résidents étrangers	Etrangers naturalisés (flux)	Taux de naturalisation
1990	407 668	7 033	-
1991	284 214	3 752	0,9
1992	402 550	5 280	1,9
1993	484 342	8 416	2,1
1994	461 367	7 807	1,6
1995	499 773	6 756	1,5
1996	538 984	8 435	1,7
1997	609 813	10 311	1,9
1998	719 647	13 177	2,2
1999	801 329	16 361	2,3
2000	895 380	11 999	1,5

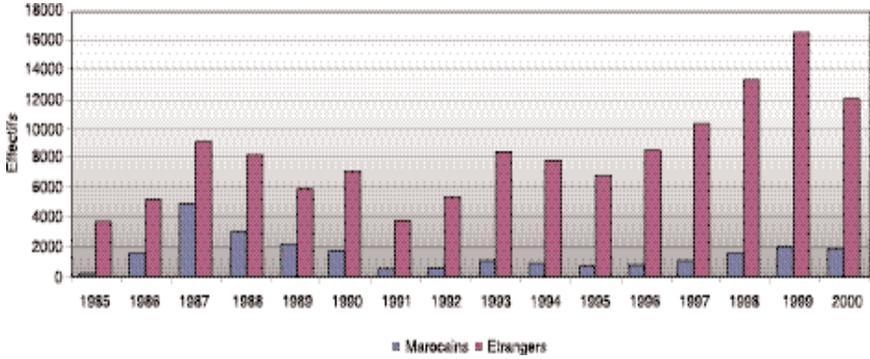
Source : MTAS

\* naturalisés non compris

\*\* nombre de Marocains naturalisés au cours de l'année t+1/Résidents de nationalité marocaine au cours de l'année et X 100

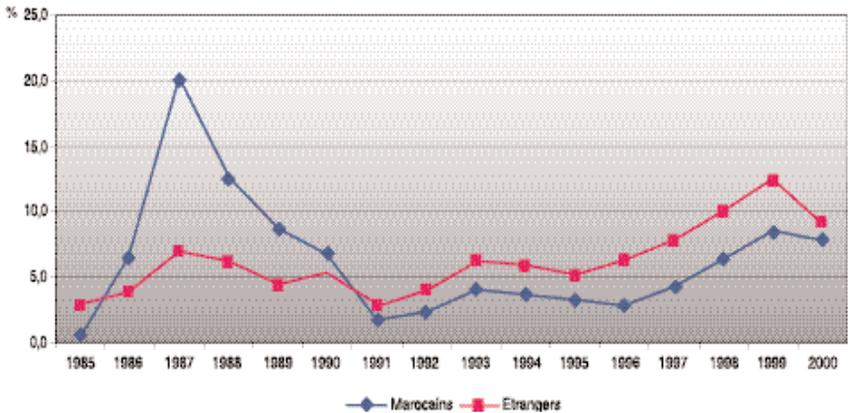
Le taux de naturalisation des étrangers dans leur ensemble, reste bien supérieur, tout au long de la décennie, à celui des Marocains, ce qui indique une dynamique de naturalisation plus accentuée chez les premiers que chez les derniers (tableaux 15, 16 et 17).

**Graphique 10**  
**Effectifs (marocains et étrangers)**  
**naturalisés en Espagne (flux), 1985-2000**



Toutefois, il convient de rappeler que ces tendances parallèles caractérisent uniquement la décennie 90. En effet, si l'on s'intéresse au nombre total des étrangers et des Marocains naturalisés de 1985 à 2000, on observera que la part annuelle des naturalisés dans chacune des catégories diffère durant les années 1987, 1988 et 89 (graphique 11).

**Graphique 11**  
**Part des effectifs marocains naturalisés annuellement**  
**sur le total des naturalisés de 1985 à 2000**



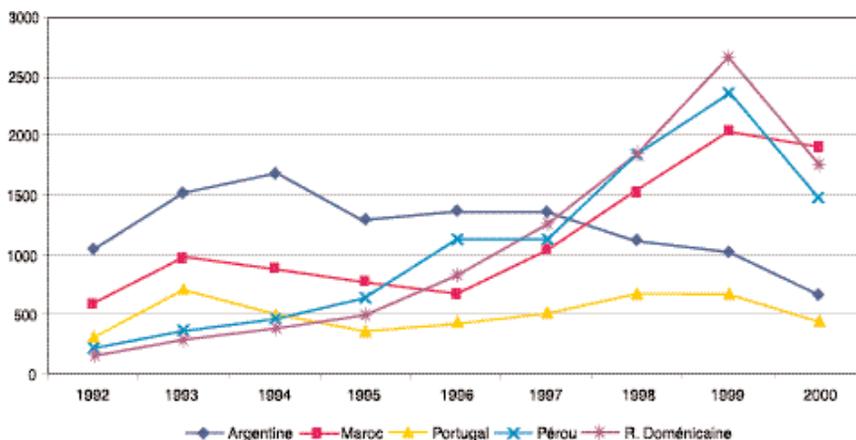
Par ailleurs, il est nécessaire de noter que la communauté marocaine en Espagne se place, durant toute la décennie 90, parmi les cinq premières populations étrangères (dont les populations immigrées hispano-américaines) qui ont acquis la nationalité espagnole. De 1992 à 1995, les Marocains naturalisés se situent en deuxième position après les Argentins. A partir de cette date, ils cèdent leur place aux Péruviens et occupent le troisième rang juste après les ressortissants de la République Dominicaine (tableau 18).

**Tableau 18 : Les principales populations étrangères naturalisées en Espagne (1992-2000)**

Année	Argentins	Marocains	Portugais	Péruviens	Dominicains
1992	1 048	597	333	226	146
1993	1 532	986	725	373	298
1994	1 690	897	503	468	393
1995	1 314	785	372	658	499
1996	1 387	687	452	1 150	833
1997	1 368	1 056	524	1 150	1 257
1998	1 126	1 542	677	1 863	1 860
1999	1 027	2 053	683	2 374	2 652
2000	661	1 921	452	1 488	1 755

Source: *Extranjería*

**Graphique 12**  
**Les principales populations étrangères naturalisées en Espagne, 1992-2000**



Il est important de noter que la législation en vigueur, en matière de nationalité en Espagne, accorde aux étrangers la possibilité de faire une demande de naturalisation par voie de résidence<sup>44</sup> après deux ans de résidence légale et continue pour les ressortissants des pays ibéro-américains et du Portugal (ainsi que pour ceux de la Guinée équatoriale, des Philippines, et pour les Séfarades). En revanche, en ce qui concerne les Marocains, cette durée est de dix ans de rési-

44 - Voir *Código Civil*, art.21.3 et ss, in I. Alarcón Mohedano et al., 2002.

dence légale et continue. Si la demande de la naturalisation est introduite pour cause de mariage avec un conjoint espagnol, la durée de résidence légale est réduite à une année (même durée de séjour pour les étrangers nés en Espagne).

A signaler par ailleurs que l'étranger né en Espagne, de parents étrangers, et dont l'un des parents est né également en Espagne, peut acquérir la nationalité espagnole par la naissance<sup>45</sup> (principe du *jus soli*). Les enfants de père ou de mère espagnol acquièrent la nationalité espagnole d'origine par filiation (*jus sanguinis*).

Il est difficile, dans l'état actuel de la recherche, de ventiler les effectifs marocains naturalisés en Espagne selon le type et les modalités d'acquisition de la nationalité. Le chapitre sur les mariages mixtes des Marocains en Espagne et l'étude de la durée de validité des permis de résidence, accordés aux Marocains, ainsi que le type et la catégorie du régime de séjour auquel ils sont soumis (communautaire/général), ne peuvent pas nous permettre d'opérer une évaluation rigoureuse. A titre indicatif, nous présentons ci-dessous des données statistiques concernant les mariages mixtes des Marocains en Espagne.

## 6. Les mariages mixtes

De 1993 à 1997 le nombre de Marocains ayant conclu une union mixte a évolué à un rythme soutenu. Plus de 1000 mariages mixtes par an ont été célébrés. Au total, quelques 6 613 ressortissants de nationalité marocaine ont conclu, durant cette période, un mariage avec un conjoint non marocain (tableau 19). Le conjoint peut être espagnol, ressortissant d'un autre pays ou marocain naturalisé.

Les données que nous avons utilisées pour élaborer ce chapitre (voir introduction) ne permettent pas de dégager les différentes nationalités avec lesquelles les ressortissants de nationalité marocaine ont fondé un foyer, au cours des années concernées. Nous ne pouvons, pas non plus, savoir s'ils ont contracté un mariage civil ou religieux (cette dernière forme est reconnue par l'Etat espagnol) sachant qu'il y a en Espagne des Espagnol(e)s musulman(e)s et des musulman(e)s d'autres nationalités.

Nous pouvons cependant, et sans pour autant forcer le trait, dire que la plupart (plus de 50%) des mariages mixtes, impliquant un ressortissant de nationalité marocaine, se font avec un conjoint espagnol(e). En témoigne l'exemple de l'année 1993 (tableau 19).

---

45 - Voir *Código Civil*, article 17.1 b) : «Acquisition de la nationalité espagnole *jus soli*. Deuxième Génération des Etrangers», in I. Alarcón Mohedano et al., 2002.

**Tableau 19 : Nationalité du conjoint, dans le cadre d'une union mixte impliquant un ressortissant de nationalité marocaine (1993) (flux)**

Nationalité du conjoint marié à un ressortissant de nationalité marocaine	Chiffres absolus
<b>Européenne</b>	<b>1 331</b>
Espagnole	1 316
Allemande	2
Belge	1
France	3
Britannique	2
Portugaise	2
Autre	5
<b>Américaine</b>	<b>8</b>
Nord-américaine	3
Argentine	1
Colombienne	1
Chilienne	2
Péruvienne	1
<b>Africaine</b>	<b>9</b>
Algérienne	2
Autres	7
<b>Asiatique</b>	<b>1</b>
Apatride	1
<b>Total</b>	<b>1 526</b>

Source : MTAS

En prenant pour exemple l'année 1993, nous constatons que sur les 8 833 mariages mixtes contractés par des Espagnol(e)s (dont 4 106 hommes et 4 727 femmes), 1 316 ont eu lieu avec un conjoint de nationalité marocaine, soit 14,8% du total. Par ailleurs, au cours de cette année, 86,2% des Marocains ayant contracté une union mixte se sont mariés avec un conjoint de nationalité espagnole. Cette proportion dépasse de loin celle des ressortissants des pays de «la communauté culturelle de l'Espagne», à savoir les Hispano-américains. Au cours de la même année, les Espagnols se sont mariés avec 819 étrangers de nationalité colombienne, ce qui place ces derniers en première position dans le classement des mariages mixtes entre Hispano-américains et Espagnols, suivis des conjoints de nationalité dominicaine. Au total, les Espagnols se sont mariés, en 1993, avec 3 012 conjoints hispano-américains.

Cette tendance au mariage mixte entre Espagnol(e)s et Marocain(e)s s'est maintenue au cours de années suivantes, avec une légère baisse par rapport à 1993. En 1999<sup>46</sup>, 1 228 marocains se sont mariés à un conjoint de nationalité espagnole, soit 83,3% des 1 464 mariages des Marocains déclarés en Espagne.

46 - En 1999, sur 208 129 mariages déclarés en Espagne, 565 seulement, soit 0,27%, l'ont été dans une religion autre que la religion catholique. Au total 208 129 mariages ont été enregistrés durant cette année dont 157 236 se sont célébrés selon les rites catholiques et 50 328 civils. Voir «Matrimonios celebrados en España con al menos un conyugue extranjero», *Anuario estadístico de extranjería 2001*, p. 50.

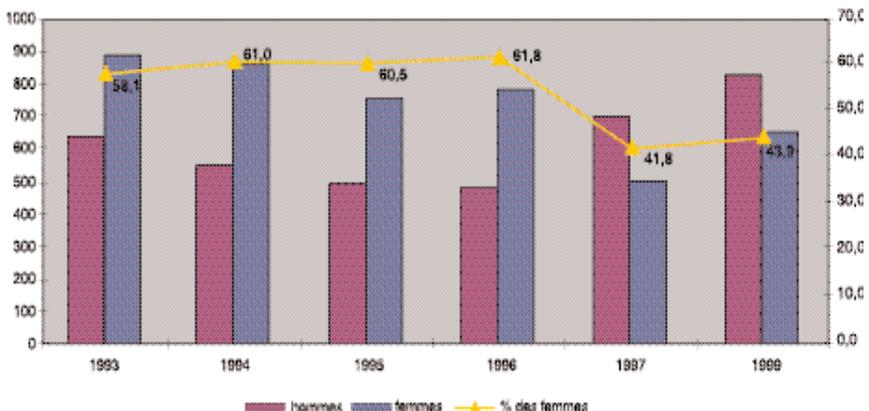
En 1999, 14,3% des femmes espagnoles mariées à des étrangers ont choisi un conjoint de nationalité marocaine (707 personnes) et 10,1% des Espagnols de sexe masculin se sont mariés à des femmes marocaines.

Au total, sur les 10 061 mariages des Espagnols à des étrangers (4 924 femmes, 5 137 hommes) en 1999, 12,2% se sont faits avec un ressortissant de nationalité marocaine ; une baisse de 2,6 points par rapport à 1993. Malgré cette baisse les Marocains continuent à figurer en première ligne parmi les étrangers qui se marient avec des ressortissants espagnols.<sup>47</sup>

Il va sans dire que les enfants des couples mixtes entre Marocains et Espagnols, plus particulièrement ceux impliquant une épouse marocaine, seront considérés espagnols, de fait que la nationalité marocaine ne peut pas être transmise par la voie féminine. Il est à noter à cet égard que pour l'année 1993, sur les 1 526 conjoints de nationalité marocaine, ayant contracté une union mixte, 58,1% sont de sexe féminin.

A l'exception de l'année 1997 et 1999<sup>48</sup>, la proportion des femmes marocaines mariées à un conjoint non-marocain est toujours supérieure à celle des hommes : 61% en 1994 et 1996, 60% en 1995 (graphique 13 et tableau 20). Au total, durant les années citées, sur les 8 077 Marocains mariés à un conjoint de nationalité différente, 4 408 sont de sexe féminin et 3 669 de sexe masculin, soit une proportion de 54,5% contre 45,4% respectivement.

**Graphique 13**  
**Unions mixtes incluant un(e) ressortissant(e) de nationalité marocaine : effectifs et part des femmes en % (1993-1997 et 1999)**



47 - Anuario 2001, op.cit. pp. 223-234.

48 - 822 hommes et 624 femmes d'origine marocaine ont enregistré leur mariage en Espagne en 1999. Cfr. «Matrimonios...», op. cit., p. 228.

**Tableau 20 : Mariages mixtes impliquant un conjoint Marocain en Espagne (1993-1997 et 1999)**

	Total sexes réunis	Epoux marocains	Epouses marocaines	Epoux marocains en % du total	Epouses marocaines en % du total
1993	1 526	639	887	41,9	58,1
1994	1 404	548	856	39,0	61,0
1995	1 247	493	754	39,5	60,5
1996	1 252	478	774	38,2	61,8
1997	1 184	689	495	58,2	41,8
1999	1 464	822	642	56,1	43,8
<b>Total 1993 à 1997 et 1999*</b>	<b>8 077</b>	<b>3 669</b>	<b>4 408</b>	<b>45,4</b>	<b>54,5</b>

Source : MTAS

\* *Extranjería*

D'une façon générale, la part des Marocains, hommes et femmes, sur l'ensemble des mariages mixtes, conclus durant cette période, se situe autour de 13% (tableau 21).

**Tableau 21 : Part des Marocains dans les mariages mixtes en Espagne (1993-1997 et 1999)**

	Total des mariages mixtes (flux)	Part des mariages mixtes avec conjoint marocain en % du total
1993	9 813	15,6
1994	9 466	14,8
1995	9 067	13,8
1996	9 198	13,6
1997	9 115	13,0
1999	11 259	13,0
<b>Total 1993-1997 et 1999</b>	<b>57 918</b>	<b>13,9</b>

Source : MTAS - \*\* *Extranjería*, pour 1999

Il est à noter que le nombre des Marocains naturalisés est, en général, inférieur au nombre de mariages mixtes contractés la même année (tableau 22). Cette corrélation démontre que le mariage mixte des ressortissants marocains en Espagne n'est pas nécessairement utilisé à des fins de naturalisation (mariages blancs).

**Tableau 22 : Mariages mixtes et naturalisations des Marocains en Espagne (1993-1997)**

	Marocains inclus dans un mariage mixte	Marocains naturalisés
<b>1993</b>	1 252	987
<b>1994</b>	1 404	897
<b>1995</b>	1 247	785
<b>1996</b>	1 252	687
<b>1997</b>	1 184	1 056

Source : *Extranjería*/MTAS

## 7. Le Régime communautaire et les Marocains résidant en Espagne

Le Régime communautaire diffère du Régime général appliqué aux étrangers, dans le sens qu'il est réservé aux ressortissants des pays membres de l'U.E. et de l'Espace économique européen (U.E + Norvège, Islande et Liechtenstein). La loi organique relative aux étrangers en Espagne leur est applicable «dans ses aspects qui pourraient leur être plus favorables».<sup>49</sup>

Le régime relatif à l'entrée, au séjour et à l'emploi des ressortissants étrangers est arrêté par des Décrets royaux qui réunissent les aspects réglementaires, dans le cadre du Traité de la Communauté Européenne ; ce traité définit, dans ses articles 39, 43 et 49, par le Traité d'Amsterdam, les principes de la libre circulation des travailleurs, de la liberté d'établissement (séjour) et des prestations de services pour tous les citoyens ressortissants de l'Union Européenne.<sup>50</sup>

Ce régime s'applique également aux autres catégories d'étrangers, plus particulièrement aux étrangers membres d'une famille espagnole ou d'un autre pays de l'Union européenne :

- conjoint non séparé de fait ;
- descendant du conjoint non communautaire, âgé de moins de 18 ans ou plus, vivant à sa charge ;
- ascendants et ceux du conjoint non communautaire vivant à sa charge, à l'exception de ceux des étudiants et de leurs conjoints.

Les résidents marocains régis par ce régime font partie des étrangers qui ont nécessairement un lien de parenté avec un Espagnol ou un ressortissant communautaire établi en Espagne. La naturalisation leur est, donc, plus accessible.

**Tableau 23 : Résidents marocains inscrits au Régime communautaire (RC) (1991-2001)**

	Marocains au RC	Marocains au RC/ Total des résidents marocains, %
1991	3 285	1,2
1992	4 860	0,9
1993	6 652	0,8
1994	8 539	0,7
1995	9 999	0,6
1996	9 749	0,6
1997	10 224	0,5
1998	11 672	0,5
1999	13 436	0,4
2000	14 496	0,3
2001*	15 206	6,5

Source : *Extranjería*

\* Bilan 2001 de la Délégation du gouvernement chargée de l'extranéité et de l'immigration

49 - D.R. 864/2001 relatif à l'application de la loi Organique 4/2000 amendée.

50 - Pour plus d'information voir D.R. 766/1992 du 26 juin (B.O.E. n°156 du 30 juin) ; D.R. 737/1995 du 5 mai (B.O.E n°133 du 5 juin) et D.R. 1710/1997 du 14 novembre (B.O.E. n° 274 du 15 novembre).

## 8. Les étudiants marocains en Espagne

Il est important de noter qu'une partie de la population marocaine, bien que légalement établie en Espagne, n'apparaît pas dans les statistiques relatives aux résidents étrangers. Il s'agit des étudiants.

Les étudiants étrangers en Espagne n'entrent pas dans la catégorie des résidents. A la place d'un permis de résidence/séjour, auquel ils n'ont pas droit, la loi espagnole leur accorde un Carnet d'Etudiant, renouvelable chaque année. Cette situation singulière permet aux étudiants de résider en Espagne d'une façon légale, pour une durée supérieure à neuf mois (durée maximale accordée à un non résident), sans pour autant avoir le statut de résident.

Il est difficile pour un étudiant de changer de statut<sup>51</sup> afin d'être considéré comme résident.<sup>52</sup> Le cumul des années de «séjour» ne lui sert pas pour introduire une demande de naturalisation.

Alors que plus de 20% des étrangers établis en Espagne et 18% des naturalisés sont d'origine marocaine, les étudiants marocains ne constituent qu'environ 13% du total des étudiants étrangers en 2000.

Comme le montre le tableau 24, la part des étudiants marocains, par rapport à l'ensemble des étrangers ayant le même statut, est restée presque au même niveau durant toute la décennie : 12% en 1992, 13% en 2000.

**Tableau 24 : Etudiants marocains en Espagne et leur famille<sup>53</sup>**  
(1992-2001)

	Marocains	Etrangers	Part des étudiants marocains en % des étudiants étrangers
1992	1 082	9 250	12
1993	227	8 917	14
1994	1 353	10 179	13
1995	877	9 906	8,85
1996	717	9 459	7,58
1997 a)	2 541	17 673	14
1998 b)	3 492	22 066	16
1999 c)	3 741	27 410	14
2000	3 694	28 820	13
2001*	3 745	29 410	12,7

Source: CIE \**Extranjería*

a) 2 cartes pour les moins de 16 ans ; b) 38 cartes pour les moins de 16 ans ; c) 45 cartes pour les moins de 16 ans

51 - La Résolution du Conseil européen du 30 novembre 1994 stipule qu'à la fin de leurs études, les étudiants doivent rentrer dans leur pays d'origine afin d'y investir leur savoir acquis à l'étranger.

52 - Voir article 31.3 de la loi organique 8/2000 et l'article 41.2 du Règlement de son application. Voir également la Sentence du Tribunal Supérieur de la Justice de Madrid, daté 21 juin 2001, par laquelle le juge Alfredo Roldán accorde le droit à «l'exception» du visa à une ressortissante de la Guinée Equatoriale, ayant un lien de parenté avec des Espagnols et qui, après avoir étudié en Espagne de 1982 à 1998, demande de changer de statut d'étudiant pour devenir résidente temporaire. Cf. I. Alarcón Mohedano et al., 2002, ch.. 3 : «Presencia, Estancia y Residencia en España», p. 160.

53 - Les chiffres repris ici incluent également les cartes de «séjour» régime étudiant, délivrées aux enfants et aux conjoints des étudiants.

Si la part des étudiants marocains par rapport à l'ensemble des étudiants étrangers est restée presque identique, durant cette décennie, celle des Marocaines titulaires d'une Carte d'Etudiant enregistre, en revanche, une hausse par rapport à leurs compatriotes de sexe masculin : elle passe de 25% en 1992 à 43,4% en 2000 (tableau 25).

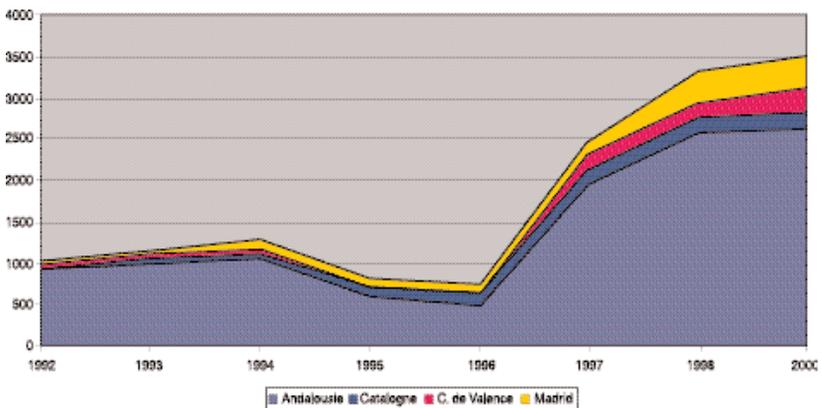
**Tableau 25 : Répartition des étudiants marocains en Espagne par sexe (1992-2001)**

	Hommes	Femmes	Part des Hommes en %	Part des Femmes en %
1992	579	272	53,5	25,1
1993	678	321	55,3	26,2
1997	1 118	988	44,0	38,9
1998	2 070	1 385	59,3	39,7
2000	2 079	1 605	56,3	43,4
2001	2 116	1 622	56,5	43,3

Source : CIE ; *Extranjería*

La région catalane accueillait 36% des résidents Marocains en Espagne en 2000 et ne recevait que 5% des étudiants marocains. Elle se place, par conséquent, au quatrième rang derrière l'Andalousie, Madrid et même Valence. En effet, dans la même année, la communauté autonome de Valence recevait 7% des étudiants, alors que la part des Marocains qui y résident, sur l'ensemble de la population de nationalité marocaine résidant en Espagne, en 2000, y était de 5.5%.

**Graphique 14**  
**Etudiants marocains dans les principales régions autonomes, 1992-1998 et 2000**



Il est à noter que durant les années 1995 et 1996, qui ont enregistré une baisse importante de l'effectif étudiant marocain (de 1 353 en 1994 à 877 et 717 respectivement ; tableau 26), la Catalogne en recevait trois fois plus qu'en 2000 (tableau 27). L'Andalousie, principalement Grenade, reste la destination privilégiée des étudiants marocains en Espagne.

**Tableau 26 : Etudiants marocains en Espagne par régions (1992-1998 et 2000)**

	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	2000
Andalousie	918	986	1 029	558	442	1 867	2 511	2 526
Aragon	1	6	7	4	4	14	27	13
Asturies	1	2	1	1	1	3	4	2
Baléares	0	1	0	3	1	6	12	4
Canaries	12	21	27	17	11	34	48	35
Cantabre	2	1	0	0	0	2	1	6
Castille-Léon	18	7	16	22	9	25	56	70
Castille-La Manche	0	4	4	2	4	5	25	17
Catalogne	10	48	37	117	140	172	133	189
C. de Valence	30	59	62	25	16	187	206	289
Estrémadure	1	3	2	2	1	2	0	3
Galice	8	20	11	4	8	18	53	59
Madrid	71	49	136	104	73	159	370	391
Murcie	10	7	19	11	5	19	23	50
Navarre	0	0	0	0	0	1	0	1
Pays Basque	1	11	2	7	2	19	16	27
La Rioja	0	0	1	0	0	1	0	2
<b>Total Espagne</b>	<b>1 082</b>	<b>1 227</b>	<b>1 353</b>	<b>877</b>	<b>717</b>	<b>2 541</b>	<b>3 492</b>	<b>3 694</b>

Source : *Extranjería***Tableau 27 : Répartition des étudiants marocains en Espagne par région en % (1992-1998 et 2000)**

	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	2000
Andalousie	84,8	80,4	76,1	63,6	61,6	73,5	71,9	68,4
Aragon	0,1	0,5	0,5	0,5	0,6	0,6	0,8	0,4
Asturies	0,1	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Baléares	0	0,1	0,0	0,3	0,1	0,2	0,3	0,1
Canaries	1,1	1,7	2,0	1,9	1,5	1,3	1,4	0,9
Cantabre	0,2	0,1	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	0,2
Castille-Léon	1,7	0,6	1,2	2,5	1,3	1,0	1,6	1,9
Castille-La Manche	0	0,3	0,3	0,2	0,6	0,2	0,7	0,5
Catalogne	0,9	3,9	2,7	13,3	19,5	6,8	3,8	5,1
C. de Valence	2,8	4,8	4,6	2,9	2,2	7,4	5,9	7,8
Estrémadure	0,1	0,2	0,1	0,2	0,1	0,1	0,0	0,1
Galice	0,7	1,6	0,8	0,5	1,1	0,7	1,5	1,6
Madrid	6,6	4,0	10,1	11,9	10,2	6,3	10,6	10,6
Murcie	0,9	0,6	1,4	1,3	0,7	0,7	0,7	1,4
Navarre	0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Pays Basque	0,1	0,9	0,1	0,8	0,3	0,7	0,5	0,7
La Rioja	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1
<b>Total Espagne</b>	<b>100</b>							

Source : *Extranjería*

En dépit des liens historiques que le Maroc et l'Espagne partagent, de la proximité géographique et de l'importance de la communauté marocaine établie dans ce pays voisin signataire en 1982 d'un accord culturel bilatéral, le nombre de Marocains, qui choisissent l'Espagne pour y faire leurs études reste, en deçà de cette réalité.

## 9. Les Marocains en Espagne : une répartition régionale inégale

La population des MRE est répartie sur l'ensemble du territoire des 17 régions autonomes espagnoles, mais d'une façon très inégale.

Alors que trois régions (Andalousie, Catalogne et Madrid) regroupent 69% du total des Marocains - soit 135 347 personnes -, moins de 20% de la population marocaine (37 453) est répartie sur 12 régions autonomes. Ces douze régions réunies accueillent, en 2000, moins d'un cinquième de la population des Marocains en Espagne, voire presque autant que l'Andalousie à elle seule (18,2%) (tableau 30).

En Galice, par exemple, l'effectif des Marocains n'a franchi le seuil des 1 000 personnes qu'en 1998, en Navarre en 1999 ; tandis qu'aux Asturies et en Cantabre cet effectif se chiffre, en 2000, à quelques centaines de personnes : 343 et 391 respectivement. Les quatre régions réunies ne comptent, en 2000, que 2% du total des résidents marocains en Espagne.

Dans d'autres régions autonomes, leur nombre reste bien inférieur à celui observé dans les régions traditionnelles de concentration des Marocains en Espagne : 2 017 à La Rioja, 2 138 au Pays Basque, 2 637 en Castille-Léon, 3 528 en Aragon et 4 100 aux Iles Baléares. En Castille-la-Manche, en Estrémadure et aux Iles Canaries, leur effectif dépasse à peine la barre des 6 000 : 5 904 , 6 067 et 6 767 respectivement.

Ces douze régions réunies accueillent, en 2000, moins d'un cinquième de la population des Marocains en Espagne, voire presque autant que l'ensemble des Marocains résidant en Andalousie seulement (18,2%) (tableau 28).

**Tableau 28 : Répartition de la population de nationalité marocaine, par Régions Autonomes (1990-2001)**

	1990	1991*	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001**
Andalousie	3 856	1 004	8 102	7 963	9 647	11 129	10 548	16 709	20 438	23 994	35 646	39 279
Aragon	193	78	684	834	851	955	881	1 774	2 233	3 086	3 528	4 488
Asturies	40	19	127	133	131	143	151	211	238	293	343	402
Baléares	505	93	1 133	1 448	1 480	1 683	1 641	2 495	3 360	3 020	4 100	4 175
Canaries	867	320	1 951	2 373	2 402	2 631	2 525	2 743	3 670	4 407	6 767	7 568
Cantabre	17	4	51	55	63	83	106	134	169	224	391	398
Castille- Léon	214	79	509	637	737	870	823	1 272	1 732	2 269	2 637	3 249
Castille-La Manche	99	16	964	1 271	1 570	2 003	1 870	3 497	4 508	4 747	5 904	6 451
Catalogne	5 260	2 195	18 619	20 461	20 431	29 491	29 459	39 361	49 124	61 462	72 748	88 642
C. de Valence	840	306	2 917	3 665	3 700	4 156	4 313	5 915	7 787	8 404	10 988	11 694
Estrémadure	203	33	1 341	1 410	1 836	2 103	1 505	3 711	4 975	5 297	6 067	7 156
Galicia	141	18	422	482	615	565	614	954	1 100	1 312	1 629	1 579
Madrid	3 075	1 579	11 729	11 061	11 098	10 868	14 194	18 556	23 988	26 624	26 953	36 022
Murcie	310	16	2 456	3 705	2 978	3 633	3 763	4 987	8 961	7 968	12 261	14 037
Navarre	36	18	144	233	256	321	416	607	896	1 331	1 929	1 579
Pays Basque	607	333	1 148	1 260	1 250	1 388	1 245	1 673	1 871	2 187	2 138	2 102

**Tableau 28 : (suite)**

	1990	1991*	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001**
La Rioja	57	0	254	314	364	484	591	847	1 179	1 808	2 017	2 038
Ceuta et Melilla	295	23 693	498	684	1 058	1 422	1 422	983	1 459	2 390	3 552	4 044
Non Compris	0	0	1 056	3 314	3 472	958	1 122	4 671	3 208	1 047	184	34
<b>Total Espagne</b>	<b>16 615</b>	<b>29 804</b>	<b>54 105</b>	<b>61 303</b>	<b>63 939</b>	<b>74 886</b>	<b>77 189</b>	<b>111 100</b>	<b>140 896</b>	<b>161 870</b>	<b>199 782</b>	<b>23 4937</b>

Source : MTAS

\*chiffres extraits du recensement de 1991

\*\* *Extranjería*

Il est à noter que, dans les régions les moins peuplées par les Marocains, leur part sur l'ensemble des étrangers reste néanmoins importante, voire même supérieure à celle enregistrée dans les régions à forte concentration marocaine. En Estrémadure, par exemple, où ils ne constituent que 3% des Marocains résidant en Espagne en 2000, leur part sur l'ensemble des étrangers est de 57,7%. Il en est de même dans les autres régions à faible concentration des Marocains : plus de 30% sur l'ensemble des étrangers en Castille La Manche et à La Rioja, entre 17% et 20% en Navarre et en Aragon (tableau 29).

**Tableau 29 : Part de la population de nationalité marocaine sur l'ensemble des étrangers, par régions autonomes, en %**

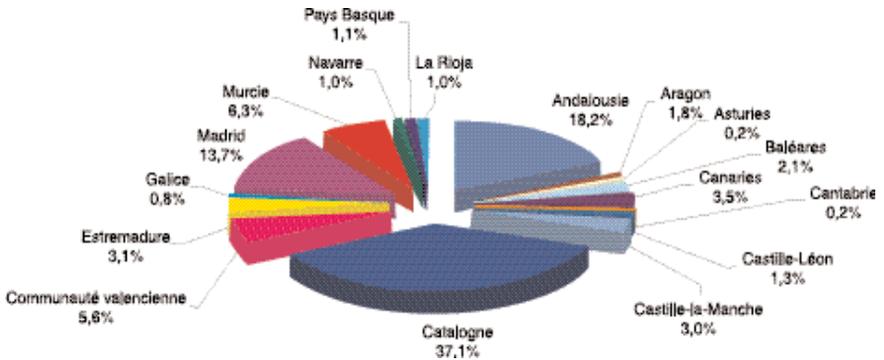
	1990	1991*	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000
Andalousie	5,3	2,8	14,5	13,1	15,7	16,6	14,9	19,9	21,3	22,0	26,9
Aragon	4,8	2,2	13,1	10,2	13,5	13,9	14,0	18,2	18,8	20,0	20,1
Asturies	1,0	0,4	2,1	1,9	2,1	2,2	2,3	2,8	2,7	3,1	3,6
Baléares	1,5	0,6	5,4	5,3	5,7	6,0	5,3	7,8	8,3	7,8	9,0
Canaries	1,7	1,1	5,0	4,7	5,1	4,9	4,5	4,7	5,3	6,4	8,7
Cantabre	1,0	0,2	2,5	2,1	2,4	2,9	3,4	3,9	4,3	4,9	7,3
Castille- Léon	2,1	0,7	3,9	4,2	5,3	5,9	5,5	7,3	8,6	9,9	10,8
Castille-La Manche	5,0	0,7	25,4	23,5	28,2	30,7	28,0	37,4	39,6	37,3	37,3
Catalogne	8,0	3,9	25,7	23,6	24,5	27,6	25,8	31,6	33,0	33,5	33,8
C. de Valence	1,3	1,0	5,8	6,4	6,6	7,2	7,2	9,1	11,1	10,4	12,6
Estrémadure	8,9	1,4	38,1	31,4	40,7	41,6	33,3	51,1	54,9	54,1	57,7
Galice	0,9	0,1	3,0	2,8	3,7	3,4	3,5	5,0	5,2	5,8	6,7
Madrid	5,0	2,8	13,4	11,0	11,9	11,7	12,8	16,0	16,2	16,8	16,5
Murcie	9,1	0,5	43,6	46,1	45,5	49,2	47,4	51,7	57,0	48,8	53,7
Navarre	1,9	0,7	4,4	5,8	6,8	7,6	8,9	12,5	14,0	16,4	17,5
Pays Basque	4,6	3,8	10,4	8,9	10,2	10,2	9,5	10,7	11,0	11,7	11,4
La Rioja	9,5	0,0	19,1	22,1	27,0	29,2	31,2	33,5	36,2	37,9	34,1
<b>Total*</b>	<b>4,0</b>	<b>2,2</b>	<b>13,3</b>	<b>12,2</b>	<b>13,3</b>	<b>14,7</b>	<b>14,1</b>	<b>18,0</b>	<b>19,4</b>	<b>20,2</b>	<b>22,1</b>

Source : MTAS

\* Ceuta et Melilla non comprises

Ainsi on constate qu'en 2000, la population marocaine se concentre (80,9%) en cinq régions autonomes : Catalogne, Andalousie, Madrid, Murcie et Valence (graphiques 15).

**Graphique 15**  
**Répartition par autonomies espagnoles de la population**  
**de nationalité marocaine, 2000**



A la Catalogne, à l'Andalousie et à la région de Madrid, régions où se concentraient traditionnellement les migrants marocains (74,7% de l'ensemble des effectifs y résidaient déjà en 1990), se sont ajoutées, à la fin de la décennie 90, deux régions agricoles, à savoir Murcie et Valence : 11,9% des Marocains y résidaient en 2000 contre 7% en 1990.

A elles seules ces cinq régions (où 59,5% de la population totale d'Espagne se concentre) abritaient en 2000, 80,9% des Marocains établis en Espagne, soit 158 595 personnes. En 1990, sur les 16 615 Marocains établis en Espagne, 10 266 résidaient dans ces cinq régions autonomes, soit 61,8% (tableau 30).

**Tableau 30 : Répartition de la population de nationalité marocaine par**  
**régions autonomes, en % (1990-2000)**

	1990	1991*	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000
Andalousie	23,6	16,4	15,4	13,9	16,2	15,3	14,1	15,8	15,0	15,1	18,2
Aragon	1,2	1,3	1,3	1,5	1,4	1,3	1,2	1,7	1,6	1,9	1,8
Asturies	0,2	0,3	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
Baléares	3,1	1,5	2,2	2,5	2,5	2,3	2,2	2,4	2,5	1,9	2,1
Canaries	5,3	5,2	3,7	4,1	4,0	3,6	3,4	2,6	2,7	2,8	3,5
Cantabre	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,2
Castille- Léon	1,3	1,3	1,0	1,1	1,2	1,2	1,1	1,2	1,3	1,4	1,3
Castille-La Manche	0,6	0,3	1,8	2,2	2,6	2,8	2,5	3,3	3,3	3,0	3,0
Catalogne	32,2	35,9	35,4	35,7	34,4	40,7	39,5	37,3	36,1	38,8	37,1
C. de Valence	5,1	5,0	5,6	6,4	6,2	5,7	5,8	5,6	5,7	5,3	5,6
Estrémadure	1,2	0,5	2,6	2,5	3,1	2,9	2,0	3,5	3,7	3,3	3,1
Galice	0,9	0,3	0,8	0,8	1,0	0,8	0,8	0,9	0,8	0,8	0,8
Madrid	18,8	25,8	22,3	19,3	18,7	15,0	19,0	17,6	17,6	16,8	13,7
Murcie	1,9	0,3	4,7	6,5	5,0	5,0	5,0	4,7	6,6	5,0	6,3
Navarre	0,2	0,3	0,3	0,4	0,4	0,4	0,6	0,6	0,7	0,8	1,0
Pays Basque	3,7	5,4	2,2	2,2	2,1	1,9	1,7	1,6	1,4	1,4	1,1
La Rioja	0,3	0,0	0,5	0,5	0,6	0,7	0,8	0,8	0,9	1,1	1,0
<b>Total*</b>	<b>100</b>										

Source : MTAS - \* Ceuta et Melilla non comprises

A l'exception de Madrid et du Pays Basque, là où la présence des Marocains sur l'ensemble de la population Marocaine résidant en Espagne a connu une baisse (22,3% en 1992, 13,7% en 2000 et 2,2% en 1992, 1,1% en 2000 respectivement), la concentration des effectifs des Marocains dans les autres régions autonomes s'est, en général, accentuée (tableau 30).

Par ailleurs, la concentration des Marocains dans certaines régions enregistre une baisse durant les années suivant les opérations de régularisation des étrangers en Espagne (1991 et 1996) : les Marocains résidant à Madrid représentaient 22,3% de l'ensemble des Marocains résidant en Espagne en 1992 contre 19,3% un an après et 19% en 1996 contre 17,6% en 1997. Il en va de même en Catalogne : 39,5% en 1996, 37,3% et 36,1% en 1997 et 1998 respectivement. Toutefois, l'accroissement annuel moyen des effectifs marocains, au cours de la décennie 90, est positif aussi bien dans les régions autonomes que dans les provinces (tableau 31).

**Tableau 31 : Accroissement annuel moyen de la population marocaine par régions autonomes et provinces (en %)**

	1990-92	1992-94	1994-96	1996-98	98-2000	90-2000
<b>Andalousie</b>	<b>110,11</b>	<b>19,07</b>	<b>9,34</b>	<b>93,76</b>	<b>43,60</b>	<b>4,53</b>
Almeria	896,15	30,82	51,55	162,51	48,28	7,06
Cadix	175,65	3,28	1,91	40,98	27,07	3,94
Cordoue	210,96	47,58	6,57	87,96	71,54	4,87
Grenade	302,62	33,30	-39,64	54,34	70,85	4,49
Huelva	75,60	46,32	39,11	49,40	59,36	4,61
Jaén	155,81	50,91	17,17	158,35	133,43	5,33
Málaga	8,82	7,62	-0,84	75,77	24,02	3,21
Séville	424,37	11,22	18,59	44,71	17,57	4,99
<b>Aragon</b>	<b>254,40</b>	<b>24,42</b>	<b>3,53</b>	<b>153,46</b>	<b>73,96</b>	<b>5,21</b>
Huesca	343,75	16,20	4,85	111,56	90,70	5,41
Teruel	200,00	61,11	47,13	173,44	135,02	5,99
Saragosse	241,26	22,75	-3,17	161,55	59,39	4,99
<b>Asturies</b>	<b>217,50</b>	<b>3,15</b>	<b>15,27</b>	<b>57,62</b>	<b>38,86</b>	<b>4,45</b>
<b>Baléares</b>	<b>124,36</b>	<b>30,63</b>	<b>10,88</b>	<b>104,75</b>	<b>21,04</b>	<b>4,40</b>
<b>Canaries</b>	<b>125,03</b>	<b>23,12</b>	<b>5,12</b>	<b>45,35</b>	<b>60,66</b>	<b>4,36</b>
Las Palmas	288,60	22,56	0,95	38,44	69,57	4,89
Sainte Croix de Ténériffe	-29,37	26,03	26,20	73,25	32,88	3,26
<b>Cantabre</b>	<b>200,00</b>	<b>23,53</b>	<b>68,25</b>	<b>59,43</b>	<b>67,16</b>	<b>5,44</b>
<b>Castille et León</b>	<b>137,85</b>	<b>44,79</b>	<b>11,67</b>	<b>110,45</b>	<b>78,38</b>	<b>4,81</b>
Avila	-	108,33	80,00	68,89	50,00	-
Burgos	81,25	54,02	-3,73	97,67	78,89	4,30
León	91,84	11,70	33,33	82,86	87,02	4,66
Palencia	75,00	100,00	21,43	113,24	74,55	4,67
Salamanque	150,00	23,75	3,03	55,88	52,14	4,34
Ségovie	480,00	113,79	1,61	196,03	94,55	6,43
Soria	1 150,00	92,00	16,67	250,00	110,74	7,25
Valladolid	144,12	14,46	10,53	68,57	64,00	4,12

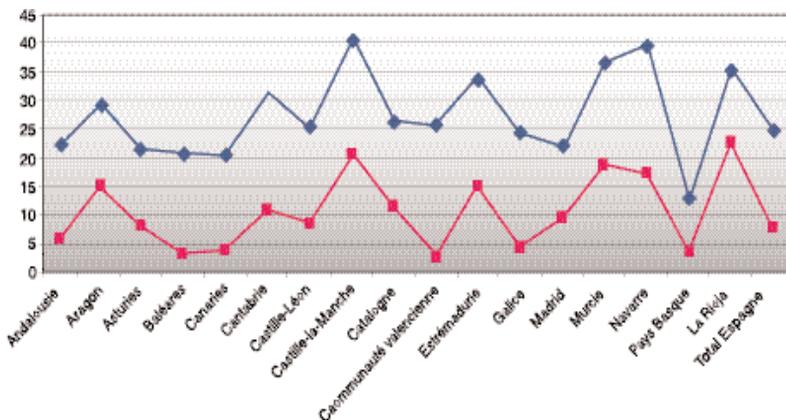
**Tableau 31** (suite) :

	1990-92	1992-94	1994-96	1996-98	98-2000	90-2000
Zamora	82,61	21,43	1,96	82,69	36,25	4,02
<b>Castille-La Manche</b>	<b>873,74</b>	<b>62,86</b>	<b>19,11</b>	<b>141,07</b>	<b>35,74</b>	<b>6,39</b>
Albacete	2 166,67	94,12	36,36	74,44	108,97	7,68
Ciudad Real	350,00	50,67	12,39	94,75	42,12	5,27
Cuenca	590,91	122,37	24,26	118,57	57,10	6,28
Guadalajara	1 214,29	93,48	32,58	177,97	95,88	7,37
Tolède	1 696,43	49,50	14,76	170,80	5,14	6,83
<b>Catalogne</b>	<b>253,97</b>	<b>9,73</b>	<b>44,19</b>	<b>66,75</b>	<b>56,15</b>	<b>4,93</b>
Barcelone	291,76	19,99	37,42	50,27	49,59	4,99
Gerona	162,60	-40,73	165,00	84,90	87,91	4,64
Lérida	360,00	1,45	30,60	109,75	57,76	5,32
Tarragona	225,27	42,57	-11,85	151,97	45,07	5,02
<b>Communauté de Valence</b>	<b>247,26</b>	<b>26,84</b>	<b>16,57</b>	<b>80,55</b>	<b>42,08</b>	<b>4,87</b>
Alicante	170,03	18,56	58,84	62,80	77,64	4,83
Castellón	276,32	41,26	13,04	87,74	13,82	4,92
Valence	350,67	23,18	-21,94	106,26	34,16	4,90
<b>Estrémadure</b>	<b>560,59</b>	<b>36,91</b>	<b>-18,03</b>	<b>230,56</b>	<b>42,74</b>	<b>5,70</b>
Badajoz	229,21	19,11	37,25	66,60	66,67	4,62
Caceres	819,30	41,89	-31,00	307,12	38,23	6,12
<b>Galice</b>	<b>199,29</b>	<b>45,73</b>	<b>-0,16</b>	<b>79,15</b>	<b>37,53</b>	<b>4,75</b>
La Corogne	<b>175,00</b>	<b>35,80</b>	<b>-1,26</b>	<b>32,63</b>	<b>13,79</b>	<b>4,28</b>
Lugo	160,00	32,31	1,16	73,56	41,80	4,41
Orense	135,00	70,21	37,50	32,73	3,25	4,35
Pontevedra	318,75	56,72	-13,81	170,72	66,41	5,53
<b>Madrid</b>	<b>281,43</b>	<b>-5,38</b>	<b>27,90</b>	<b>69,00</b>	<b>43,48</b>	<b>4,47</b>
<b>Murcie</b>	<b>692,26</b>	<b>21,25</b>	<b>26,36</b>	<b>138,13</b>	<b>59,78</b>	<b>5,98</b>
<b>Navarre</b>	<b>300,00</b>	<b>77,78</b>	<b>62,50</b>	<b>115,38</b>	<b>119,28</b>	<b>6,28</b>
<b>Pays Basque</b>	<b>89,13</b>	<b>8,89</b>	<b>-0,40</b>	<b>50,28</b>	<b>30,72</b>	<b>3,56</b>
Alava	86,36	40,49	-10,07	75,68	65,86	4,08
Guipúzcoa	46,34	2,08	-6,12	51,74	7,27	2,94
Vizcaya	173,96	1,94	11,44	36,50	34,48	3,94
<b>La Rioja</b>	<b>345,61</b>	<b>43,31</b>	<b>62,36</b>	<b>99,49</b>	<b>113,46</b>	<b>5,87</b>

Source : MTAS

Sur l'ensemble des régions autonomes, tout au long de la décennie 90, les Marocains ont connu une croissance annuelle moyenne nettement supérieure à celle de l'ensemble de la population étrangère (graphique 16).

**Graphique 16**  
**Taux d'accroissement annuels moyens (1990-2000) des étrangers**  
**et des Marocains, par régions autonomes**



**Tableau 32 : Taux d'accroissement annuels moyens des étrangers et**  
**des Marocains, par régions autonomes**

	Marocains		Etrangers	
	%	Effectifs annuels moyens	%	Effectifs annuels moyens
Andalousie	22,2	3179	6,0	5 988,5
Aragon	29,1	333,5	14,8	1 360,1
Asturies	21,5	30,3	8,2	532,1
Baléares	20,9	359,5	3,4	1 312,6
Canaries	20,5	590	4,0	2 563,5
Cantabre	31,4	37,4	11,2	363,7
Castille-Léon	25,1	242,3	8,8	1 428,9
Castille-La-Manche	40,9	580,5	20,7	1 384,2
Catalogne	26,3	6 748,8	11,8	14 900,2
C.Valence	25,7	1 014,8	3,0	2 253,9
Estrémadure	34,0	586,4	15,3	823,5
Galice	24,5	148,8	4,7	907,8
Madrid	21,7	2 387,8	9,8	10208,1
Murcie	36,8	1 195,1	19,0	1 940,1
Navarre	39,8	189,3	17,5	908,2
Pays Basque	12,6	153,1	3,6	565,1
La Rioja	35,7	196	22,9	531,7
<b>Total Espagne</b>	<b>24,9</b>	<b>17 972,6</b>	<b>7,8</b>	<b>47 972,2</b>

Source : MTAS

Cette croissance soutenue et plus rapide des Marocains explique l'importance de leur part élevée sur l'ensemble des étrangers dans toutes les provinces (tableau 33) et régions de l'Espagne (graphiques 17 et 18).

**Tableau 33 : Part de la population marocaine en % de la population étrangère résidant en Espagne par régions et provinces (1990 et 1992-2000)**

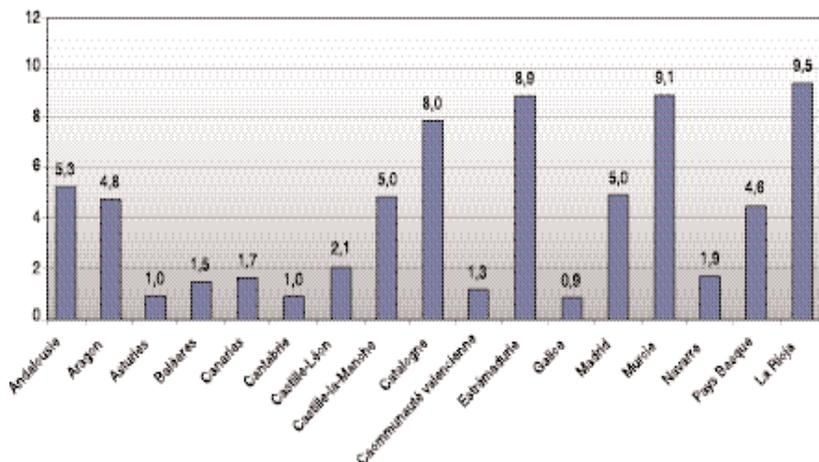
	1990	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000
<b>Andalousie</b>	<b>5,32</b>	<b>14,49</b>	<b>13,06</b>	<b>15,70</b>	<b>16,58</b>	<b>14,91</b>	<b>19,91</b>	<b>21,30</b>	<b>21,99</b>	<b>26,92</b>
Almeria	3,92	27,94	27,56	30,85	35,77	35,17	46,42	49,01	49,35	52,91
Cadix	10,53	25,82	21,05	22,24	20,44	19,76	20,99	21,50	22,58	23,72
Cordoue	10,37	16,34	14,34	20,29	19,06	18,21	21,74	24,37	27,93	27,17
Grenade	5,38	17,21	9,46	23,68	25,52	15,55	16,21	17,33	19,87	22,82
Huelva	5,61	18,48	33,15	22,32	23,77	27,08	33,59	34,68	36,63	39,25
Jaén	9,18	23,33	27,24	33,23	34,37	33,83	35,38	41,12	48,09	44,43
Málaga	4,89	9,41	8,51	9,07	8,67	7,66	10,75	10,62	10,52	11,09
Séville	3,50	10,11	9,88	12,08	13,66	13,49	16,48	17,49	16,40	18,08
<b>Aragon</b>	<b>4,84</b>	<b>13,06</b>	<b>10,19</b>	<b>13,48</b>	<b>13,89</b>	<b>14,01</b>	<b>18,20</b>	<b>18,80</b>	<b>19,98</b>	<b>20,06</b>
Huesca	5,47	15,85	7,69	16,26	17,80	16,76	22,68	22,33	21,69	21,71
Teruel	6,87	15,00	15,20	17,37	17,53	20,03	24,58	30,46	37,20	41,53
Saragosse	4,55	12,25	10,77	12,49	12,58	12,56	16,66	16,69	17,51	16,68
<b>Asturies</b>	<b>0,95</b>	<b>2,06</b>	<b>1,93</b>	<b>2,08</b>	<b>2,18</b>	<b>2,32</b>	<b>2,82</b>	<b>2,74</b>	<b>3,08</b>	<b>3,60</b>
<b>Baléares</b>	<b>1,55</b>	<b>5,40</b>	<b>5,29</b>	<b>5,72</b>	<b>5,99</b>	<b>5,34</b>	<b>7,78</b>	<b>8,32</b>	<b>7,75</b>	<b>8,96</b>
<b>Canaries</b>	<b>1,67</b>	<b>5,03</b>	<b>4,70</b>	<b>5,06</b>	<b>4,95</b>	<b>4,49</b>	<b>4,66</b>	<b>5,33</b>	<b>6,45</b>	<b>8,72</b>
Las Palmas	2,11	8,13	8,17	8,80	8,57	7,91	8,19	9,06	10,75	12,98
Sainte Croix de Ténériffe	1,39	1,69	1,51	1,61	1,67	1,63	1,99	2,29	2,49	3,38
<b>Cantabre</b>	<b>0,97</b>	<b>2,52</b>	<b>2,07</b>	<b>2,38</b>	<b>2,90</b>	<b>3,44</b>	<b>3,86</b>	<b>4,32</b>	<b>4,93</b>	<b>7,26</b>
<b>Castille et Léon</b>	<b>2,13</b>	<b>3,92</b>	<b>4,15</b>	<b>5,32</b>	<b>5,95</b>	<b>5,48</b>	<b>7,30</b>	<b>8,61</b>	<b>9,90</b>	<b>10,83</b>
Avila	0,00	2,87	3,41	5,38	8,50	8,41	8,86	10,27	10,22	12,69
Burgos	6,31	6,39	6,26	8,39	8,61	7,04	8,30	9,81	9,87	9,81
Léon	1,12	1,90	1,79	1,94	2,45	2,46	3,27	3,69	5,19	7,10
Palencia	3,30	4,90	8,39	9,56	10,03	10,79	15,71	16,42	18,41	15,68
Salamanque	2,69	3,14	3,08	4,56	4,26	4,30	5,27	6,18	6,31	8,19
Ségovie	2,82	9,75	10,91	15,25	17,97	14,93	22,14	24,06	26,64	25,09
Soria	1,23	10,29	10,35	13,33	15,07	12,93	16,58	19,82	20,50	19,45
Valladolid	1,74	4,86	4,69	5,59	5,65	5,61	5,43	6,64	6,88	6,31
Zamora	5,62	7,22	5,47	6,76	6,71	6,44	7,47	8,11	8,85	10,13
<b>Castille-La Manche</b>	<b>4,97</b>	<b>25,37</b>	<b>23,50</b>	<b>28,17</b>	<b>30,74</b>	<b>28,04</b>	<b>37,41</b>	<b>39,63</b>	<b>37,26</b>	<b>37,28</b>
Albacete	1,33	14,53	16,53	19,38	22,47	22,81	22,99	24,15	28,48	27,72
Ciudad Real	9,94	31,34	31,24	34,17	36,95	33,25	36,70	42,69	39,14	39,46
Cuenca	4,09	20,65	20,46	28,26	30,26	31,34	38,38	42,74	41,82	37,11
Guadalajara	1,54	11,87	12,72	16,41	17,06	17,78	27,69	29,75	33,69	34,84
Tolède	5,18	34,19	29,33	33,92	36,88	31,52	45,16	46,21	40,57	41,31
<b>Catalogne</b>	<b>7,97</b>	<b>25,69</b>	<b>23,58</b>	<b>24,53</b>	<b>27,61</b>	<b>25,78</b>	<b>31,60</b>	<b>33,01</b>	<b>33,45</b>	<b>33,84</b>
Barcelone	6,85	23,56	21,69	22,98	25,58	24,31	28,61	29,61	30,06	31,06
Gerona	10,96	32,72	31,68	27,23	33,41	30,58	38,79	40,99	41,15	39,05
Lérida	15,46	35,78	30,27	32,06	34,04	33,67	41,55	41,68	44,11	39,76
Tarragona	9,01	27,72	27,67	32,19	32,09	27,14	40,11	40,73	40,95	42,91
<b>Communauté de Valence</b>	<b>1,30</b>	<b>5,76</b>	<b>6,38</b>	<b>6,59</b>	<b>7,19</b>	<b>7,19</b>	<b>9,13</b>	<b>11,13</b>	<b>10,43</b>	<b>12,63</b>

Tableau 33 (suite) :

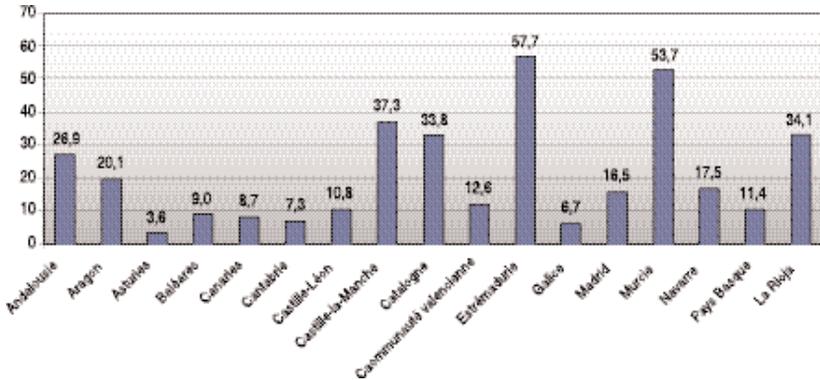
	1990	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000
Alicante	0,74	2,92	3,26	3,19	3,77	4,61	4,91	7,18	7,15	9,27
Castellón	7,61	24,18	25,12	27,58	27,66	24,59	29,67	30,62	28,11	30,46
Valence	2,41	8,95	8,75	9,62	9,89	8,32	11,10	11,87	11,19	12,31
<b>Estrémadure</b>	<b>8,93</b>	<b>38,13</b>	<b>31,39</b>	<b>40,66</b>	<b>41,56</b>	<b>33,33</b>	<b>51,07</b>	<b>54,89</b>	<b>54,14</b>	<b>57,74</b>
Badajoz	8,16	18,38	15,41	18,32	19,93	22,04	23,54	26,28	27,59	26,67
Caceres	9,64	54,50	45,21	56,95	56,87	43,79	65,50	69,30	69,27	72,44
<b>Galice</b>	<b>0,94</b>	<b>2,98</b>	<b>2,81</b>	<b>3,74</b>	<b>3,36</b>	<b>3,49</b>	<b>4,96</b>	<b>5,20</b>	<b>5,83</b>	<b>6,75</b>
La Corogne	2,06	4,75	4,19	5,30	4,26	5,04	6,35	5,94	5,71	6,53
Lugo	1,46	3,93	3,22	3,94	4,07	3,60	4,56	5,16	5,77	6,78
Orense	0,37	1,40	1,24	2,16	2,26	2,60	2,75	2,96	2,90	3,32
Pontevedra	0,67	2,45	2,59	3,48	3,16	2,87	5,51	6,12	7,39	8,62
<b>Madrid</b>	<b>5,05</b>	<b>13,38</b>	<b>11,05</b>	<b>11,86</b>	<b>11,68</b>	<b>12,77</b>	<b>16,00</b>	<b>16,20</b>	<b>16,76</b>	<b>16,54</b>
Murcie	9,06	43,65	46,15	45,47	49,16	47,40	51,72	56,96	48,83	53,72
Navarre	1,88	4,44	5,76	6,77	7,64	8,86	12,52	14,03	16,37	17,53
<b>Pais Basque</b>	<b>4,61</b>	<b>10,45</b>	<b>8,89</b>	<b>10,19</b>	<b>10,23</b>	<b>9,48</b>	<b>10,69</b>	<b>11,01</b>	<b>11,74</b>	<b>11,36</b>
Alava	7,81	15,06	12,72	15,67	16,24	13,19	15,43	16,56	17,78	16,70
Guipúzcoa	6,56	11,80	9,36	10,25	10,27	9,93	11,20	11,36	11,72	10,96
Vizcaya	2,50	8,33	7,36	8,36	8,37	8,05	8,73	8,86	9,46	9,37
<b>La Rioja</b>	<b>9,53</b>	<b>19,08</b>	<b>22,11</b>	<b>27,00</b>	<b>29,17</b>	<b>31,22</b>	<b>33,48</b>	<b>36,24</b>	<b>37,92</b>	<b>34,10</b>
<b>Ceuta et Melilla</b>	<b>39,86</b>	<b>55,58</b>	<b>102,70</b>	<b>71,88</b>	<b>76,49</b>	<b>77,75</b>	<b>65,66</b>	<b>64,84</b>	<b>36,90</b>	<b>67,86</b>
Ceuta	45,66	57,65	52,61	64,75	68,94	70,97	72,09	69,15	27,71	67,35
Melilla	28,16	52,102	435,71	77,16	81,90	82,73	55,89	59,96	47,30	68,22
Non Classés	-	17,40	26,25	27,78	16,81	16,50	21,79	19,08	10,59	5,26
<b>TOTAL ESPAGNE</b>	<b>4,08</b>	<b>13,44</b>	<b>12,66</b>	<b>13,86</b>	<b>14,98</b>	<b>14,32</b>	<b>18,22</b>	<b>19,58</b>	<b>20,20</b>	<b>22,31</b>

Source : MTAS

**Graphique 17**  
**Part de la population de nationalité marocaine**  
**sur l'ensemble des étrangers résidant en Espagne, en %, 1999**



**Graphique 18**  
**Part de la population de nationalité marocaine**  
**sur l'ensemble des étrangers résidant en Espagne, en %, 2000**



La répartition spatiale inégale des Marocains en Espagne (graphique 18) s'observe également au sein d'une même région autonome. En 2000, sur les 72 748 Marocains établis en Catalogne, 65% résidaient à Barcelone contre 5% à Lérida ; en Andalousie et pour la même année, 50,9% des Marocains se concentrent à Almeria (3,9% en 1990) et 2% seulement à Cordoue (qui en accueillait 10,3% en 1990).

### 10. Répartition par circonscriptions consulaires du Maroc<sup>54</sup>

La répartition consulaire des effectifs marocains en Espagne<sup>55</sup> correspond à celle de la répartition spatiale inégale de la communauté marocaine sur le territoire espagnol. En 2000, la moitié des Marocains vivent dans la circonscription consulaire de Barcelone et le quart dans celle d'Algésiras (graphique 19) ; proportion qui reste stable au cours de la période 1990-2000 (tableau 34).

**Tableau 34 : Population marocaine résidant dans les circonscriptions consulaires établies en Espagne (1900-2000)**

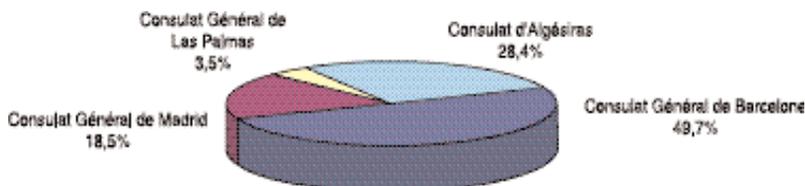
C. Consulaire	1990	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000
C.G. Barcelone	7 498	24 899	28 215	28 332	38 478	38 546	52 672	66 450	81 298	97 448
C.G. Madrid	3 533	13 509	13 207	13 743	13 937	17 197	23 889	30 679	34 268	36 235
C.G.Las Palmas	867	1 951	2 373	2 402	2 631	2 525	2 743	3 670	4 407	6 767
C. Algésiras	4 422	12 192	13 510	14 932	17 460	16 377	26 142	35430	38 460	55 596

Source : MTAS

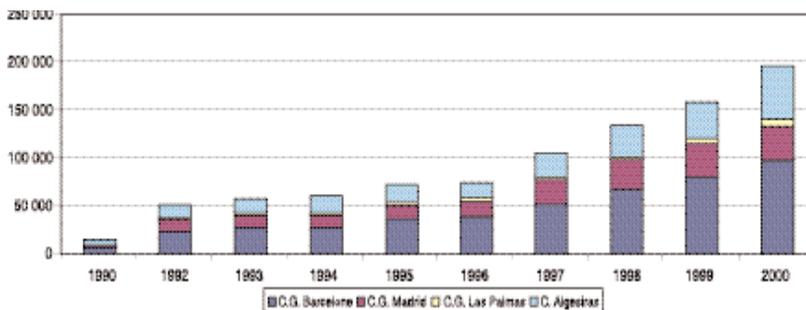
54 - Chiffres calculés à partir des données statistiques espagnoles.

55 - A partir de 2001, le Maroc ouvre deux nouveaux consulats, à Séville et à Almeria, et deux antennes consulaires, à Valence et à Burgos, qui ne sont pas pris en considération dans cette répartition arrêtée à 2000.

**Graphique 19**  
**Répartition de la population de nationalité marocaine résidant**  
**en Espagne par circonscriptions consulaires, en %**  
**année 2000**



**Graphique 20**  
**Population de nationalité marocaine résidant en Espagne,**  
**par circonscriptions consulaires**  
**1990-2000**



## II - Les travailleurs marocains résidant en Espagne

Par travailleurs marocains en Espagne, nous entendons les résidents marocains en Régime général titulaires d'un titre de travail en cours de validité au 31 décembre de chaque année. Il en va de même pour les autres étrangers.

Les Marocains naturalisés et ceux résidant sous le Régime Communautaire ne sont pas pris en considération parce que les statistiques espagnoles officielles relatives aux actifs étrangers n'en tiennent pas compte. Cette catégorie de résidents marocains est, d'ailleurs, peu nombreuse. La rubrique relative aux «travailleurs étrangers déclarés occupés à la Sécurité sociale», présentée dans les bulletins annuels du Département espagnol de la Sécurité sociale, relevant du Ministère du Travail et des Affaires Sociales, reprend tous les étrangers ( dont les Marocains) actifs occupés au 31 décembre, y compris les ressortissants communautaires et étrangers résidant en Régime Communautaire, qu'on ne trouve pas dans les «Anuario de Migraciones», publiés par la Direction Générale de l'Ordonnancement des Migrations relevant du ministère sus-cité<sup>56</sup>.

56 - Les données publiées par le Département de la Sécurité sociale disponibles au moment de l'élaboration de ce chapitre ne nous ont pas été de grande utilité parce qu'elles ne sont pas reparties par nationalité.

Nous avons opté pour l'utilisation des données publiées par la sous-direction des statistiques du Secrétariat général Technique auprès du Ministère du Travail et des Affaires sociales, dans ses bulletins annuels «*Estadísticas de Permisos de Trabajo a Extranjeros*» et nous avons écarté ceux des «*Anuario de Migraciones*». Dans les «*Estadísticas de Permisos de Trabajo a Extranjeros*», nous avons le résultat final des données après le traitement des dossiers des immigrants par les différents départements ministériels (celui de l'Intérieur pour la résidence et celui de l'Emploi pour le travail) et non pas les dossiers en cours de traitement, comme c'est le cas des données des «*Anuario de Migraciones*». A titre d'exemple, pour cette dernière référence, le nombre de travailleurs marocains titulaires d'un permis de travail en cours de validité en 1999 est arrêté à 65 241 ; dans les «*Estadísticas de Permisos de Trabajo a Extranjeros*» il se chiffre à 80 441. Comme cela a été dit précédemment, ces deux chiffres ne reflètent pas la réalité, car ils ne prennent pas en considération tous les Marocains actifs occupés à cette date et surtout les résidents en Régime Communautaire. Le nombre de Marocains, déclarés actifs occupés à la fin de l'année indiquée, s'élève, selon les données du Département de la Sécurité Sociale repris dans l'«*Anuario Estadístico de Extranjería*», à 101 809 personnes. Conscients de cette difficulté et de la relativité des données exploitées, nous avons opté en faveur des données issues des «statistiques des permis de travail» comme unique source de ce chapitre.

De 1990 - année précédant la grande opération de régularisation des étrangers en Espagne - à 1999, le nombre des résidents marocains titulaires d'un permis de travail en cours de validité s'est multiplié par dix. Une croissance beaucoup plus rapide que celle observée au sein de l'ensemble des travailleurs étrangers.

**Tableau 35 : Part des travailleurs marocains sur les travailleurs étrangers (1990-1999)**

	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1998	1999
Travailleurs étrangers (dont Marocains)	85 372	67 149	139 403	117 375	121 780	139 038	166 490	195 074	199 753
Travailleurs marocains	8 844	30 876	52 501	43 418	44 958	51 624	61 584	76 870	80 441
Part des marocains sur total étrangers en %	10,4	46,0	37,7	37,0	36,9	37,1	37,0	39,4	40,3

Source : Statistiques des permis de travail des étrangers. MTAS

En 1999, sur environ 200 000 résidents étrangers, sous le Régime général, titulaires d'un titre de travail en cours de validité, 80 441 sont de nationalité marocaine : 40% du total des travailleurs étrangers. En 1990, leur proportion au sein des ces derniers était à peine de 10%. La croissance des travailleurs marocains au cours de la décennie est positive, sauf en 1993 : - 9 083 par rapport à 1992. Cette baisse pourrait être expliquée par le non-renouvellement des permis de travail accordés aux étrangers, dont Marocains, dans le cadre de l'opération de régularisation de 1991.

Comme l'indique le tableau 35, la baisse concerne l'ensemble des étrangers au cours de cette année. Ceci donne une idée générale des difficultés que rencontrent les étrangers en situation régulière pour se maintenir dans la légalité.

Le nombre de travailleurs marocains enregistrés en 1992 ne sera dépassé qu'en 1996, une autre année de régularisation réservée, en premier lieu, aux étrangers qui, par le passé, ne pouvaient pas renouveler leur permis de travail.

## 1. Les contingents

Une légère hausse est observée entre 1993 et 1994, sans que le total des travailleurs marocains atteigne, en cette dernière année, celui de 1992. Le lecteur avisé saura faire le lien entre cette hausse et les suivantes et la mise en application par le gouvernement espagnol de la politique des contingents/quotas annuels des travailleurs étrangers à partir de 1993.

En effet, en 6 ans, entre 1993 et 1999<sup>57</sup>, le marché de l'emploi espagnol embauche, dans le cadre du contingentement, 111 056 étrangers supposés être recrutés dans leur pays d'origine soit, par un simple exercice de calcul, 55,5% du total des résidents étrangers titulaires d'un permis de travail en cours de validité en 1999. Cette proportion est très proche de celle que représente la part des Marocains recrutés, dans le même cadre, sur l'ensemble des résidents marocains titulaire d'un permis de travail en cours de validité en 1999 : 53,9% (tableau 36).

**Tableau 36 : Travailleurs marocains recrutés dans le cadre des contingents**

	Marocains	Etrangers	Part des Marocains sur total étrangers%
1993	9 714	25 604	37,9
1994	11 131	28 095	39,6
1995	9 281	24 647	37,7
1997	4 267	8 156	52,3
1998	8 399	19 953	42,1
1999	586	4 601	12,7
<b>Total 1993-1999</b>	<b>43 378</b>	<b>111 056</b>	<b>39,1</b>

Source : *Extranjería*

La croissance positive (8% en moyenne nationale) des travailleurs marocains en Espagne a touché presque toutes les régions autonomes du pays, mais à des degrés différents. Elle est négative seulement dans deux régions entre 1993 et

57 - Il n'y a pas eu de quotas en 1996. Le gouvernement préféra régulariser (« re-documenter », selon le terme officiel utilisé) les étrangers ex-légaux encore installés sur le territoire espagnol.

1995 : -1,6% aux Iles Canaries, -0,5% au Pays Basque. Un taux de croissance négatif qui reste très inférieur à celui observé dans la région de Madrid entre 1996 et 1999. En effet, durant cette période, la région de Madrid indique un taux de -9,4% (tableau 37), ce qui pourrait être expliqué par le regroupement familial et, donc, par une augmentation des Marocains non occupés. Bien sûr cette hypothèse nécessite d'être vérifiée.

**Tableau 37 : Accroissement annuel moyen des travailleurs marocains par région, en %**

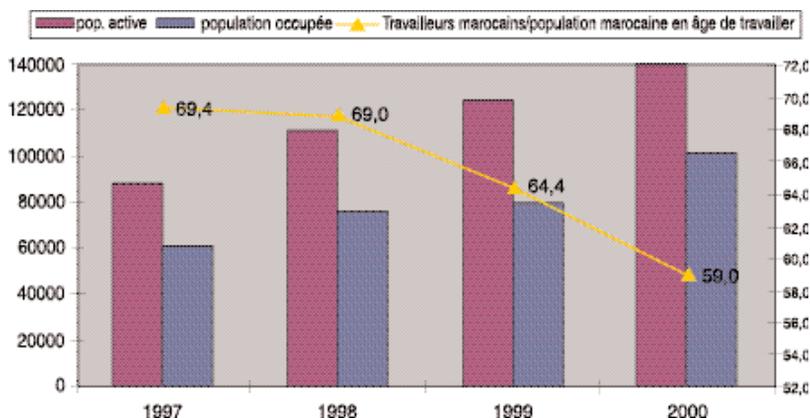
Régions Autonomes	1993-1995	1996-1999
Andalousie	3,0	21,8
Aragon	13,1	23,4
Asturies	0,0	15,9
Baléares	7,0	10,8
Canaries	-1,6	15,9
Cantabre	18,5	18,9
Castille-la-Manche	35,6	22,5
Castille-Léon	18,5	19,7
Catalogne	6,2	4,6
C- Valence	5,9	11,1
Estrémadure	26,9	20,8
Galice	13,6	12,1
Madrid	8,3	-9,4
Murcie	13,2	12,1
Navarre	27,2	25,0
Pays Basque	-0,5	12,2
La Rioja	19,5	14,8
<b>Total</b>	<b>8,7</b>	<b>8,9</b>

Source : Statistiques des permis de travail aux étrangers. MTAS

## 2. Travailleurs et résidents marocains

La population de nationalité marocaine active occupée, déclarée à la Sécurité sociale en Espagne en 2000, est de 101 809 personnes, soit 22% du total des étrangers (UE comprise). Si on retenait sur le total des Marocains résidant en Espagne (199 782), le nombre des Marocains âgés de plus de 64 ans (soit 1 908 personnes) et les élèves de l'école primaire et secondaire (25 189 personnes), soit un total de 27 097, la part des travailleurs marocains actifs occupés, en décembre 2000, serait de 86,4%, soit 172 685. Une proportion importante que nous ne retrouvons pas au cours des trois années précédentes.

**Graphique 21**  
**Part des travailleurs marocains sur l'ensemble des résidents marocains en âge de travailler, 1997-2000**



Le chiffre total des travailleurs marocains occupés en 2000 comprend, effectivement, tous les Marocains qui sont réellement des actifs occupés déclarés comme tels à la sécurité sociale. En revanche, dans les années précédentes, les statistiques relatives aux actifs marocains dont nous disposons, se réfèrent uniquement aux résidents marocains, sous le Régime général, titulaires d'un permis de travail en cours de validité. En 1999, les Marocains titulaires d'un permis de travail en cours de validité, selon les statistiques du Ministère espagnol du Travail et des Affaires Sociales relatives aux travailleurs étrangers, se chiffrent à 80 441, soit une proportion de 64,4% par rapport à l'ensemble des Marocains en âge de travailler résidant en Espagne sous le Régime général, à la même année (124 956), proportion qui resterait en deçà de la réalité.

Si on se limite aux données disponibles, et comme le précise le graphique 21, la part des Marocains titulaires d'un permis de travail en cours de validité sur l'ensemble de la population de nationalité marocaine active titulaire d'un permis de résidence en cours de validité, indique une courbe décroissante de 1997 (69,4%) à 2000 (59%).<sup>58</sup>

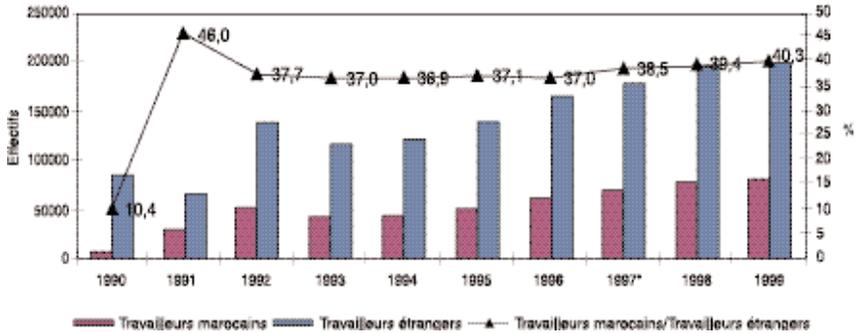
En 1999, les Marocains titulaires d'un titre de travail en cours de validité représentent 40% du total des travailleurs étrangers, une légère hausse par rapport à l'année précédente.

A l'exception de l'année 1991, la proportion des Marocains sur l'ensemble des travailleurs étrangers s'est maintenue presque au même niveau durant la période 1992-1999 (graphique 22). La forte hausse enregistrée en 1991 s'explique par l'importance des effectifs marocains régularisés en cette année, d'une part, et d'autre part, par la baisse du nombre des travailleurs étrangers (-18 223 par rapport à 1990) titu-

<sup>58</sup> - Cette proportion se rapproche de celle que l'on peut obtenir en 2000 si on compare le nombre des actifs marocains déclarés occupés à la sécurité sociale (101 809) à l'ensemble des résidents marocains actifs (en âge de travailler, 157 809) à cette date. La proportion, obtenue dans ce cas (64,5%), indique une reprise des actifs marocains occupés au sein de la population marocaine active, probablement due aux opérations de régularisation, après la baisse observée en 1998.

laïres d'un titre de travail en cours de validité. Les étrangers communautaires exerçant une activité indépendante ne sont pas retenus à partir de cette date.

**Graphique 22**  
**Rapport entre travailleurs marocains et étrangers détenant un titre de travail espagnol, 1990-1999**



### 3. Répartition régionale des travailleurs marocains

Comme on l'a vu, la répartition spatiale des résidents marocains en Espagne est inégale. Dans le cas des travailleurs marocains, on observe que la région autonome de Madrid, placée deuxième durant toute la décennie et qui déjà en 1998 avait commencé une évolution nettement décroissante, se positionne, en 1999, en quatrième position après Murcie, région agricole devenue, durant les quatre dernières années, nouveau pôle d'attraction de la main-d'œuvre marocaine. En revanche, la Catalogne demeure la région la plus importante pour les travailleurs marocains.

**Tableau 38 : Répartition des travailleurs marocains par régions autonomes (1990-1999)**

	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1998	1999
Andalousie	1010	3809	6832	5171	4725	5494	7436	12163	14288
Aragon	115	295	573	600	547	780	1003	1711	2022
Asturies	33	31	89	80	83	80	90	102	145
Baléares	207	765	1217	1076	1095	1238	1559	2311	2153
Canaries	527	542	1323	1267	1206	1226	1194	1392	1926
Cantabre	8	20	44	38	34	55	72	109	127
Castille-la-Manche	67	639	995	756	1235	1540	1415	2250	2783
Castille-Léon	105	132	315	343	447	497	535	741	965
Catalogne	2726	10720	18370	15669	15491	17726	20394	23872	23445
C- Valence	361	1630	2968	2451	2291	2759	3390	4920	4732
Estrémadure	126	865	1470	1113	1498	1907	1810	3404	3375
Galice	79	146	386	373	463	490	423	592	608
Madrid	1937	7988	11308	8444	10064	9970	12288	11650	9260
Murcie	173	2953	4456	3860	3322	5030	6964	8012	9999
Navarre	40	47	147	194	263	334	497	814	1053
Pays Basque	193	168	522	474	459	469	503	600	725

**Tableau 38 :** (suite)

	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1998	1999
La Rioja	35	123	214	249	272	368	440	578	685
Ceuta et Melilla	930	3	1260	1223	1214	1379	1422	1492	2021
Inter-provincial	172	-	12	37	249	282	149	157	129
Total (sans Ceuta et Melilla)	7742	30873	51229	42158	43495	49963	60013	75221	78291
<b>Total</b>	<b>8844</b>	<b>30876</b>	<b>52501</b>	<b>43418</b>	<b>44958</b>	<b>51624</b>	<b>61584</b>	<b>76870</b>	<b>80441</b>

Source: Statistiques des permis de travail pour étrangers. MTAS

Il est intéressant d'observer que le nombre de travailleurs marocains résidant dans deux importantes régions d'Espagne, à savoir la Catalogne et Madrid, est décroissant, alors qu'en Andalousie et en Murcie leurs effectifs ont constamment augmenté. L'Andalousie, qui s'est maintenue en troisième position après la Catalogne et la région de Madrid, durant toute la décennie, prend, en 1998, le rang occupé auparavant par la région madrilène : désormais elle est la deuxième région de concentration des travailleurs Marocains en Espagne, juste après la Catalogne, suivie de Murcie (tableau 38).

**Tableau 39 : Répartition par régions autonomes des travailleurs marocains, en % (1990-1999)**

Régions Autonomes	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1998	1999
Andalousie	13,0	12,3	13,3	12,3	10,9	11,0	12,4	16,2	18,2
Aragon	1,5	1,0	1,1	1,4	1,3	1,6	1,7	2,3	2,6
Asturies	0,4	0,1	0,2	0,2	0,2	0,2	0,1	0,1	0,2
Baléares	2,7	2,5	2,4	2,6	2,5	2,5	2,6	3,1	2,7
Canaries	6,8	1,8	2,6	3,0	2,8	2,5	2,0	1,9	2,5
Cantabre	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,2
Castille-la-Manche	0,9	2,1	1,9	1,8	2,8	3,1	2,4	3,0	3,6
Castille-Léon	1,4	0,4	0,6	0,8	1,0	1,0	0,9	1,0	1,2
Catalogne	35,2	34,7	35,9	37,2	35,6	35,5	34,0	31,7	29,9
C- Valence	4,7	5,3	5,8	5,8	5,3	5,5	5,6	6,5	6,0
Estrémadure	1,6	2,8	2,9	2,6	3,4	3,8	3,0	4,5	4,3
Galice	1,0	0,5	0,8	0,9	1,1	1,0	0,7	0,8	0,8
Madrid	25,0	25,9	22,1	20,0	23,1	20,0	20,5	15,5	11,8
Murcie	2,2	9,6	8,7	9,2	7,6	10,1	11,6	10,7	12,8
Navarre	0,5	0,2	0,3	0,5	0,6	0,7	0,8	1,1	1,3
Pays Basque	2,5	0,5	1,0	1,1	1,1	0,9	0,8	0,8	0,9
La Rioja	0,5	0,4	0,4	0,6	0,6	0,7	0,7	0,8	0,9
Inter-provincial	2,2	0,0	0,0	0,1	0,6	0,6	0,2	0,2	0,2
Total (sans Ceuta et Melilla)	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Source: Statistiques des permis de travail pour étrangers. MTAS

La région agricole de Murcie, nouveau pôle d'attraction pour les Marocains, est devenue la quatrième zone de concentration des travailleurs étrangers en 1999, dont notamment les Equatoriens. Cependant et contrairement aux travailleurs de nationalité marocaine, Madrid continue à maintenir sa place comme deuxième région de concentration des travailleurs étrangers, juste après la Catalogne.

En 1999, les travailleurs étrangers se concentrent principalement en Catalogne (27,3%), dans la région de Madrid (24,5%), en Andalousie (12,2%), à Murcie (6,3%) et à Valence (6,1%). Il en est de même pour les Marocains, dont 29,9% se trouvent en Catalogne. Toutefois, contrairement à l'ensemble des étrangers, l'Andalousie est leur seconde région de concentration (18,2%), suivie de Murcie et de la région de Madrid.

Il est à noter que, malgré une légère hausse en 1999 par rapport à 1998 du nombre de travailleurs marocains sur l'ensemble des travailleurs étrangers au niveau national, leur proportion enregistre, en revanche, une baisse dans neuf régions autonomes ; la plus importante étant observée à Valence : - 10 points (tableau 40).

On constate que la part des travailleurs marocains sur l'ensemble des travailleurs étrangers est relativement importante dans les régions où la population résidente est la moins concentrée.

**Tableau 40 : Part des travailleurs marocains sur l'ensemble des travailleurs étrangers**

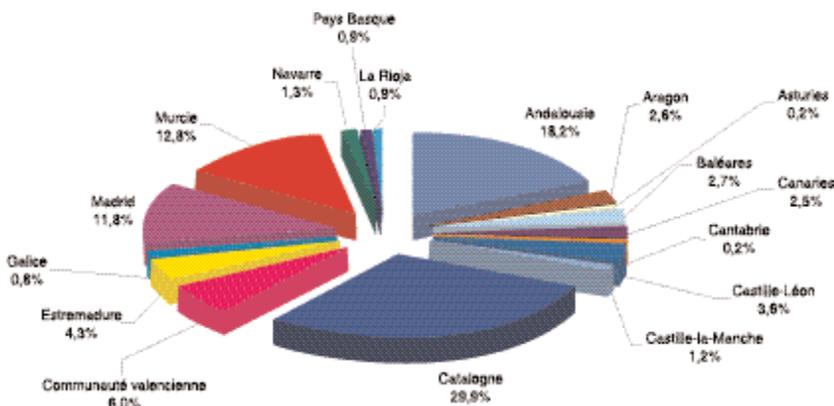
Régions Autonomes	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1998	1999
Andalousie	12,5	61,9	47,4	46,9	48,5	49,3	51,6	59,3	59,5
Aragon	8,5	30,9	24,2	25,3	25,0	25,2	27,3	30,4	30,1
Asturies	2,0	11,5	6,5	6,3	6,1	5,3	6,3	5,7	6,8
Baléares	5,1	39,5	30,3	31,8	33,0	35,4	37,9	44,3	42,6
Canaries	6,2	32,9	18,1	19,3	20,3	19,4	17,8	19,8	22,3
Cantabre	1,4	11,9	7,1	7,3	6,4	9,2	11,2	13,5	13,2
Castille-la-Manche	10,5	59,8	49,8	43,7	50,4	53,8	51,5	53,8	54,3
Castille-Léon	3,9	20,2	15,6	18,2	23,2	24,0	23,7	25,3	25,0
Catalogne	16,5	59,1	48,4	48,0	46,0	44,6	42,7	43,3	43,6
C- Valence	6,9	40,5	33,6	34,3	35,7	38,5	37,6	49,0	39,6
Estrémadure	20,8	88,2	80,0	76,8	81,9	83,8	84,1	87,1	85,8
Galice	2,1	18,9	16,2	17,7	20,0	21,1	19,9	23,3	21,2
Madrid	8,2	30,6	25,8	23,6	24,5	22,2	22,2	20,0	19,1
Murcie	19,8	89,1	82,6	82,2	82,1	84,7	86,7	85,3	80,2
Navarre	3,9	23,2	20,7	25,3	28,5	28,8	33,4	33,9	31,6
Pays Basque	6,8	30,4	27,2	28,7	29,4	28,5	28,1	27,2	26,5
La Rioja	14,8	59,4	51,8	53,9	53,4	54,8	55,9	56,4	53,7
Inter-provincial	8,8	-	2,0	5,5	38,4	38,1	32,7	34,6	34,2
Total (sans Ceuta et Melilla)	9,4	46,0	37,3	36,5	36,3	36,5	36,5	39,0	39,7
<b>Total général</b>	<b>10,4</b>	<b>46,0</b>	<b>37,7</b>	<b>37,0</b>	<b>36,9</b>	<b>37,1</b>	<b>37,0</b>	<b>39,4</b>	<b>40,3</b>

Source: Statistiques des permis de travail pour étrangers. MTAS

Les régions autonomes à forte concentration de travailleurs marocains sont celles qui enregistrent une forte concentration de résidents marocains. Comme l'on a vu (graphique 15), 69% des Marocains résidant en Espagne sont installés dans les trois régions autonomes de Catalogne, Andalousie et de Madrid, soit 37,1%, 18,2% et 13,7% respectivement en 2000<sup>99</sup>. 59,9% des travailleurs marocains se concentrent également dans ces trois régions.

Les cinq régions autonomes à forte concentration des travailleurs Marocains sont, en plus des trois indiquées ci-dessus, Murcie et Valence : 76,2% du total des travailleurs marocains en Espagne en 1999 (81% de l'ensemble des résidents marocains à la même année). Les 23% restant sont répartis entre les autres régions où leur pourcentage varie entre - 1% et 3% (graphique 23).

**Graphique 23**  
**Répartition par autonomies des Marocains**  
**titulaires d'un titre de travail, en % 1999**



La même tendance à la baisse des travailleurs marocains est observée en Murcie et Valence par rapport à l'ensemble des travailleurs étrangers durant la même période. Cette baisse est moins accentuée en Catalogne (- 2,9 points) qu'à Madrid (- 6,4 points).

A Madrid, la tendance à la baisse commence à se vérifier à partir de 1995 (- 1,5 point par rapport à 1994, - 3 points par rapport à 1992). En Catalogne, elle se manifeste à partir de 1994. (- 3 points par rapport à 1993) et, après une légère hausse en 1998, la part des Marocains sur l'ensemble des travailleurs étrangers s'établit en 1999 à 43,9%, soit une légère baisse de 4,1 points par rapport à 1993, année qui a enregistré le taux le plus haut.

L'Andalousie est la seule région de concentration de la population de nationalité marocaine où la part des travailleurs marocains sur l'ensemble des travailleurs étrangers titulaires d'un permis de travail en cours de validité, indique une croissance constante, au cours de la décennie 90 : 45,3% en 1992, 58% en 1999.

59 - En 1999 : Catalogne 38,8%, Madrid 16,8%, Andalousie 15,1%.

On relève également qu'au moment où, entre 1995 et 1996, la part des travailleurs marocains sur le total des travailleurs étrangers commence à diminuer à Madrid et en Catalogne, elle enregistre, en revanche, une hausse de 2,8 points en Andalousie.

Par ailleurs, la part des travailleurs marocains sur l'ensemble des travailleurs étrangers est relativement élevée, là où la concentration des résidents marocains est faible. Par exemple, en Estrémadure, là où résident 3,3% des Marocains en 1999, 81% des travailleurs étrangers titulaires d'un permis de travail en cours de validité sont de nationalité marocaine. Les résidents marocains dans cette région constituaient, à la même date, 54,1% du total des résidents étrangers.

Par ailleurs, Murcie, dont la part des travailleurs marocains sur l'ensemble des travailleurs étrangers s'élève à 85%, accueille 5% de la population de nationalité marocaine en Espagne (1999). Les résidents marocains, dans cette région, représentaient 48% des résidents étrangers (1999).

La région catalane (43,9% du total des travailleurs étrangers) se situe, dans cet ordre, en sixième position après l'Andalousie (58,3%), La Rioja (53%), Castille-la-Manche (52,7%) et juste avant les îles Baléares (42,5%) et la Communauté de Valence (40,1%).

Madrid est la première région de concentration des travailleurs étrangers en Espagne avec 27,9%. Par ailleurs, la part des travailleurs marocains sur l'ensemble des étrangers s'élève à 19% en 1999.

D'une façon générale, la part des travailleurs marocains sur l'ensemble des étrangers titulaires d'un titre de travail en cours de validité est importante dans toutes les régions autonomes espagnoles.

#### **4. Répartition des travailleurs marocains selon leur statut : salariés et autonomes**

Au moment d'introduire sa demande pour une autorisation de travail, l'étranger résidant en Espagne doit produire des pièces justifiant s'il travaille avec une tierce partie (personnes physique ou morale) ou pour son propre compte.

Dans le premier cas, l'autorisation qu'il reçoit -une fois la demande aboutie - porte la mention de salarié («*cuenta ajena*», exerçant pour le compte d'autrui) ; dans le deuxième cas, la mention indiquée est autonome («*cuenta propia*», pour son propre compte).

Pour un étranger résidant dans les pays traditionnels d'immigration (France, Allemagne, Pays-Bas, Belgique), le passage du statut de salarié à celui d'autonome suppose, généralement, une stratification sociale de l'intéressé. En effet, le salarié immigré qui décide de se mettre à son propre compte a acquis un savoir-faire, un capital et un bon niveau d'intégration dans le système du pays de résidence. En Espagne, il n'en est pas forcément ainsi : le travail autonome n'implique pas nécessairement une montée sociale.

En général, un immigré en situation régulière ne disposant pas (ou plus) d'un contrat de travail, au moment d'introduire une demande de renouvellement de son

permis de travail en tant que salarié, se voit dans l'obligation de changer de statut : la demande de renouvellement du permis de travail est, ainsi, introduite pour exercer une activité lucrative en tant qu'autonome. Il s'agit de marchands ambulants dans la plupart des cas.

Le changement de statut en Espagne constitue, très souvent, une adaptation de l'immigré extra-communautaire actif à la réglementation en vigueur en matière du travail des étrangers, qu'une stratification ou amélioration de sa situation sociale.<sup>60</sup>

Vu la durée dans le temps de l'immigration de travail en Espagne, dont le volume général ne cesse de s'accroître au fil des ans, on pourrait s'attendre à une croissance de la part des autonomes sur l'ensemble des travailleurs étrangers résidant au titre du Régime général. Les statistiques disponibles en disent autrement : sur environ 200 000 travailleurs étrangers titulaires d'un permis de travail en cours de validité en 1999, moins de 19 000 sont déclarés autonomes (9,2%), alors qu'au début de la décennie, les autonomes représentaient environ 20% de l'ensemble des travailleurs étrangers, soit une baisse de 10 points (tableau 41)

**Tableau 41 : Travailleurs étrangers, dont marocains, selon le statut**

	Total des étrangers (dont Marocains)	Marocains		Etrangers		Part des Marocains, en % sur étrangers		Part des étrangers, en % (dont Marocains) sur l'ensemble des étrangers	
		employés	autonomes	employés	autonomes	employés	autonomes	employés	autonomes
1992	<b>139 421</b>	43 379	9 122	111 574	27 847	38,9	32,8	80,0	20,0
1993	<b>116 486</b>	37 089	5 887	96 348	20 138	38,5	29,2	82,7	17,3
1994	<b>121 780</b>	39 200	5 758	102 180	19 600	38,4	29,4	83,9	16,1
1995	<b>138 659</b>	45 838	5 515	119 717	18 942	38,3	29,1	86,3	13,7
1996	<b>166 490</b>	55 609	5 975	145 180	21 310	38,3	28,0	87,2	12,8
1997	<b>178 747</b>	62 578	6 242	157 074	21 673	39,8	28,8	87,9	12,1
1998	<b>197 074</b>	70 834	6 036	176 673	20 401	40,1	29,6	89,6	10,4
1999	<b>199 753</b>	75 009	5 432	181 368	18 385	41,4	29,5	90,8	9,2

Source: *Extranjería*

La croissance réduite de cette catégorie de travailleurs sur l'ensemble des actifs étrangers, autorisés à exercer une activité lucrative en Espagne, touche également les Marocains. En effet, la part des autonomes marocains sur l'ensemble des travailleurs marocains autorisés passent de 17,3% en 1992 à moins de 7% en 1999, une baisse proportionnelle à celle concernant l'ensemble des travailleurs étrangers : - 10,5 points (tableau 42).

60 - Il faut rappeler que le travailleur autonome assure lui-même l'ensemble des charges fiscales et sociales ; environ l'équivalent de 2 000 dh/mois pour un marchand ambulant en 1999.

**Tableau 42 : Part des travailleurs autonomes marocains sur l'ensemble des travailleurs marocains, en %**

	Employés	Autonomes
1992	82.6	17.3
1993	86.1	13.6
1994	87.1	12.8
1995	88.7	10.6
1996	90.3	9.7
1997	91	9.0
1998	92.1	7.8
1999	93.2	6.8

Source : *Extranjería*

Cependant, comme l'indique le tableau 41, de 1992 à 1999, les travailleurs autonomes marocains représentent, en moyenne, 29% de l'ensemble des autonomes de nationalité étrangère. Cette stabilité s'observe, non seulement, en ce qui concerne les salariés marocains par rapport au total des salariés étrangers, mais, également, en ce qui concerne la part de tous les travailleurs marocains sur le total des travailleurs étrangers, entre 1992 et 1999. Le tableau 42 nous permet d'observer que la part des autonomes marocains sur l'ensemble des travailleurs marocains est en baisse constante (-10 points de 1992 à 1999).

En résumé, les travailleurs de nationalité marocaine titulaires d'un permis de résidence en cours de validité en Espagne sont, dans leur majorité, des salariés. En 1999, ils représentent 93,2% de l'ensemble des travailleurs marocains et presque la moitié (41,4%) des salariés étrangers, sous le Régime Général.

## 5. Répartition des travailleurs marocains par secteurs d'activités

Presque les trois quarts (71,8%) des actifs marocains, titulaires d'un titre de travail en cours de validité, travaillent dans les secteurs agricoles et des services (23 979 et 22 883 respectivement en 1999).

**Tableau 43 : Répartition sectorielle des travailleurs marocains (1992-1999)**

Secteurs d'activités	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999
Agriculture	10 016	12 246	10 722	10 585	15 430	20 702	24 882	27 351	23 979
Industrie	3 208	4 530	4 122	3 773	4 263	4 840	5 588	5 850	5 214
Bâtiment	9 660	12 619	9 383	7 356	8 351	9 433	10 402	10 282	10 142
Services	18 211	21 328	19 191	16 759	18 921	21 833	24 327	26 174	22 883
Non classés	-	227	-	6 485	4 388	4 776	3 621	3 630	3 023
<b>Total</b>	<b>41 095</b>	<b>50 950</b>	<b>43 418</b>	<b>44 958</b>	<b>51 353</b>	<b>61 584</b>	<b>68 820</b>	<b>73 287</b>	<b>65 241</b>

Source : MTAS

**Tableau 44 : Répartition sectorielle des travailleurs marocains, en %**

Secteurs d'activités	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999
Agriculture	24,0	24,7	23,5	30,0	33,6	36,2	37,3	36,8
Industrie	8,9	9,5	8,4	8,3	7,9	8,1	8,0	8,0
Bâtiment	24,8	21,6	16,4	16,3	15,3	15,1	14,0	15,5
Services	41,9	44,2	37,3	36,8	35,5	35,3	35,7	35,1
Non classés	0,4	0,0	14,4	8,5	7,8	5,3	5,0	4,6
<b>Total</b>	<b>100</b>							

Source : MTAS

**Tableau 45 : Part des actifs occupés marocains en % des actifs occupés étrangers, par secteurs d'activités (1992-1999)**

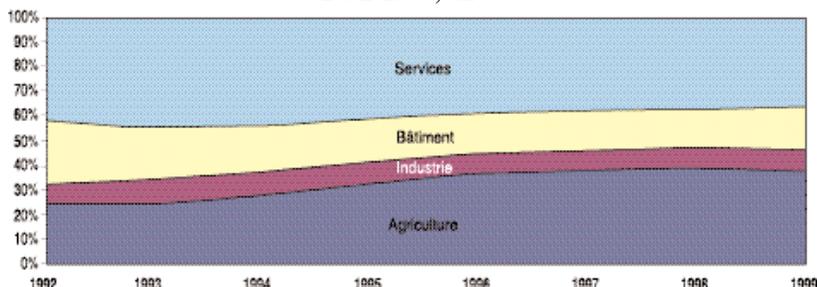
Secteurs d'activités	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999
Agriculture	65,5	73,4	76,7	80,8	78,8	77,7	77,9	78,4	74,2
Industrie	15,3	36,4	37,7	39,6	41,6	42,2	44,4	45,1	41,2
Bâtiment	53	69,8	67,3	64,2	65,1	64,1	65,7	66,4	61,9
Services	15,6	23,3	24,4	21,5	21,2	20,6	21,7	21,7	21,7
Non classés	0	24,4	0	66,3	64,7	63,0	58,2	55,4	49,0
<b>Total</b>	<b>24</b>	<b>36,5</b>	<b>37</b>	<b>36,9</b>	<b>37</b>	<b>37</b>	<b>38,5</b>	<b>38,4</b>	<b>37,7</b>

Source : MTAS

Quant aux étrangers, les secteurs agricoles et des services emploient 79,6% des travailleurs (Marocains compris). Les Marocains travaillant dans le secteur agricole sont à peine plus nombreux que ceux exerçant dans les services. En effet, en 1999, 36,8% travaillaient dans le secteur agricole (tableau 44) alors que plus de 35% exerçaient dans les services, au cours de la même année.

Dans le tableau 44, on remarque que la part des Marocains employés dans les services a baissé de 6,8 points de 1992 à 1999 (42% et 35% respectivement). En revanche, dans le secteur agricole, leur part sur l'ensemble des travailleurs marocains enregistre une hausse de 12,8 points, au cours de la même période (24% et 37%). Mais, d'une façon générale, la part des Marocains dans les quatre secteurs d'activités est restée quasiment stable (graphique 24).

**Graphique 24**  
**Répartition sectorielle des travailleurs marocains,**  
**1992-1999, en %**



## 6. Répartition des travailleurs marocains par types de travail ou fonction

Selon les sources du Ministère espagnol du Travail et des Affaires Sociales relatives aux permis de travail en cours de validité des étrangers en Espagne<sup>61</sup>, sur 73 638 Marocains répertoriés par type d'emploi en 1999, 11 235 sont employés dans les services domestiques et de nettoyage ; 31 888 sont des ouvriers du secteur agricole et de la pêche, soit respectivement 20% et 77% de l'ensemble des étrangers occupant les mêmes emplois.

**Tableau 46 : Travailleurs marocains par professions (1995-1996 et 1998-1999)**

Profession	1995	1996	1998	1999
Direction des entreprises et de l'administration publique	997	1 107	1 274	1 333
Techniciens, et professionnels scientifiques et intellectuels	139	163	160	157
Techniciens professionnels d'appui	280	277	274	258
Employés de type administratif	230	268	361	385
Services de restauration, protection et de la sécurité	2 987	3 434	3 819	4 357
Employés dans le commerce et assimilés	1 156	1 219	1 500	1 628
Travailleurs qualifiés dans l'agriculture et la pêche	504	741	888	895
Travailleurs qualifiés dans la Construction (opérateurs des machines non compris)	3 907	3 644	3 394	3 683
Travailleurs qualifiés dans les industries minières, métallurgie, construction des machines et assimilés	667	686	749	867
Travailleurs qualifiés dans les arts graphiques, le textile et la confection, l'alimentation, artisans et assimilés	2 059	2 132	2 261	2 206
Opérateurs des installations et des machines monteurs et conducteurs	678	600	700	744
Employés domestiques et personnel de nettoyage	8 094	9 751	12 676	11 235
Marchands ambulants et assimilés, concierges et autres travailleurs non qualifiés dans les autres secteurs	3 655	3 958	4 545	4 571
Ouvriers agricoles et dans la pêche	15 184	20 151	29 181	31 888
Ouvriers dans la construction	4 364	5 824	7 386	8 084
Ouvriers dans les mines, les industries manufacturières et du transport	2 344	2 900	3 882	4 345
Non classés	4 378	4 729	3 820	3 805
<b>Total, exclus les non classés,</b>	<b>47 245</b>	<b>56 855</b>	<b>73 050</b>	<b>76 636</b>

Source : Statistiques des permis de travail des étrangers. MTAS

Les ouvriers marocains dans le bâtiment représentaient en 1999, 68% du total des ouvriers étrangers. Les ouvriers qualifiés travaillant dans ce même secteur en représentaient 60%.

61 - Statistiques des permis de travail des étrangers ; D. G. de l'informatique et des statistiques, S/D. G. des Statistiques, MTAS (rapport annuel).

Dans l'agriculture et la pêche, 72,5% des travailleurs étrangers sont de nationalité marocaine. Par ailleurs, 50,8% des travailleurs étrangers qualifiés dans les arts graphiques sont de nationalité marocaine (tableau 47).

**Tableau 47 : Répartition par professions des travailleurs marocains et étrangers (1999)**

Profession	Marocains	Part des Marocains sur total Marocains, en %	Etrangers	Part des Marocains sur total étrangers, en %	Part des étrangers sur total étrangers, en %
Direction des entreprises et de l'administration publique	1 333*	1,7	9 530	14,0	5,0
Techniciens, et professionnels scientifiques et intellectuels	157*	0,2	4 983	3,2	2,6
Techniciens professionnels d'appui	258*	0,3	4 627	5,6	2,4
Employés de type administratif	385*	0,5	3 364	11,4	1,8
Services de restauration, protection et de la sécurité	4 357*	5,7	21 231	20,5	11,1
Employés dans le commerce et assimilés	1 628*	2,1	4 936	33,0	2,6
Travailleurs qualifiés dans l'agriculture et la pêche	895*	1,2	1 234	72,5	0,6
Travailleurs qualifiés dans la Construction (opérateurs des machines non compris)	3 685*	4,8	6 053	60,9	3,2
Travailleurs qualifiés dans les industries minières, métallurgie, construction des machines et assimilés	867*	1,1	3 222	26,9	1,7
Travailleurs qualifiés dans les arts graphiques, le textile et la confection, l'alimentation, artisans et assimilés	2 206*	2,9	4 344	50,8	2,3
Opérateurs des installations et des machines monteurs et conducteurs	744	1,0	2 472	30,1	1,3
Employés domestiques et personnel de nettoyage	11 235	14,7	55 001	20,4	28,7
Marchands ambulants et assimilés, concierges et autres travailleurs non qualifiés dans les autres secteurs	4 571	6,0	8 790	52,0	4,6
Ouvriers agricoles et dans la pêche	31 888	41,6	41 434	77,0	21,6
Ouvriers dans la construction	8 084	10,5	11 861	68,2	6,2
Ouvriers dans les mines, les industries manufacturières et du transport	4 345	5,7	8 729	49,8	4,6
Non classés	3 805	5,0	7 942	47,9	4,1
<b>Total, exclus les non classés,</b>	<b>76 638</b>	<b>100</b>	<b>191 811</b>	<b>40</b>	<b>100</b>

Source : Statistiques des permis de travail des étrangers, 1999 ; D. Gle des Statistiques, MTAS  
\* travailleurs qualifiés

**Tableau 48 : Répartition par professions des travailleurs marocains et étrangers (1996)**

Profession	Marocains	Part des Marocains sur total Marocains, en %	Etrangers	Part des Marocains sur total étrangers en %	Part des étrangers sur total étrangers, en %
Direction des entreprises et de l'administration publique	1 223*	1,8	9 656	12,7	5,4
Techniciens, et professionnels scientifiques et intellectuels	169*	0,2	6 647	2,5	3,7
Techniciens professionnels d'appui	293*	0,4	5 398	5,4	3,0
Employés de type administratif	325*	0,5	3 410	9,5	1,9
Services de restauration, protection et de la sécurité	3 780	5,5	16 718	22,6	9,4
Employés dans le commerce et assimilés	1 381	2,0	4 076	33,9	2,3
Travailleurs qualifiés dans l'agriculture et la pêche	823*	1,2	1 075	76,6	0,6
Travailleurs qualifiés dans la Construction (opérateurs des machines non compris)	3 471*	5,0	5 869	59,1	3,3
Travailleurs qualifiés dans les industries minières, métallurgie, construction des machines et assimilés	729*	1,1	2 593	28,1	1,5
Travailleurs qualifiés dans les arts graphiques, le textile et la confection, l'alimentation, artisans et assimilés	2 186*	3,2	3 899	56,1	2,2
Opérateurs des installations et des machines monteurs et conducteurs	654	1,0	1 902	34,4	1,1
Employés domestiques et personnel de nettoyage	10 682	15,5	54 048	19,8	30,2
Marchands ambulants et assimilés, concierges et autres travailleurs non qualifiés dans les autres secteurs	4 420	6,4	9 462	46,7	5,3
Ouvriers agricoles et dans la pêche	24 285	35,3	31 192	77,9	17,5
Ouvriers dans la construction	7 142	10,4	9 849	72,5	5,5
Ouvriers dans les mines, les industries manufacturières et du transport	3 551	5,2	6 300	56,4	3,5
Non classés	3 706	5,4	6 653	55,7	3,7
<b>Total, exclus les non classés,</b>	<b>68 820</b>	<b>100</b>	<b>178 747</b>	<b>38,5</b>	<b>100</b>

Source : Statistiques des permis de travail des étrangers, 1996 ; D. G.le des Statistiques, MTAS

\* travailleurs qualifiés

**Tableau 49 : Répartition par professions des travailleurs marocains et étrangers (1990)**

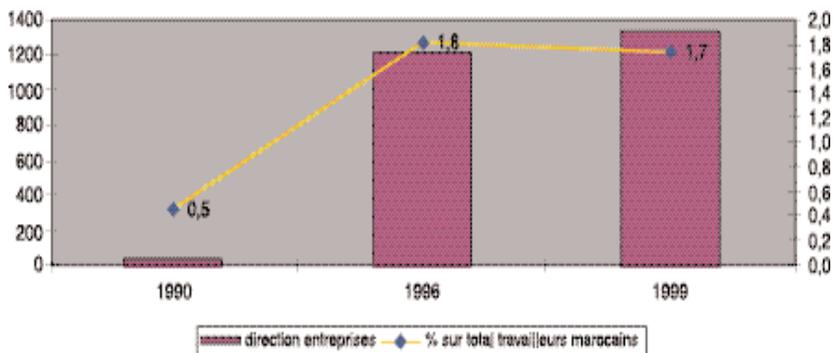
Profession	Marocains	Part des Marocains sur total Marocains, en %	Etrangers	Part des Marocains sur total étrangers, en %	Part des étrangers sur total étrangers, en %
Direction des entreprises et de l'administration publique	41*	0,5	5 661	0,7	6,6
Professionnels, techniciens et assimilés	175*	2,0	19 807	0,9	23,2
Employés de type administratif et similaires	114*	1,3	9 342	1,2	10,9
Commerçants, marchands	2 461	27,8	13 057	18,8	15,3
Employés dans les Services	1 921	21,7	20 713	9,3	24,3
Agriculteurs, éleveurs et chasseurs	1 078	12,2	3 328	32,4	3,9
Travailleurs non agricoles	3 013	34,1	12 886	23,4	15,1
Non classés	41	0,5	578	7,1	0,7
<b>Total (non classés non compris),</b>	<b>8 844</b>	<b>100</b>	<b>85 372</b>	<b>10,4</b>	<b>100</b>

Source : Statistiques des permis de travail des étrangers, 1990 ; S/D.G. des Statistiques, MTAS  
\* travailleurs qualifiés

## 7. Les travailleurs marocains qualifiés

En prenant en considération la classification des emplois adoptée par le Département espagnol du Travail ( tableau 50), sur les 76 638 travailleurs marocains répertoriés en 1999, 12,7% appartiennent à la catégorie des «qualifiés» ; contre 3,7% en 1990, soit une hausse de 9 points.

**Graphique 25**  
**Marocains à la direction des entreprises en %**  
**sur total travailleurs marocains répertoriés**  
**(1990, 1996, 1999)**

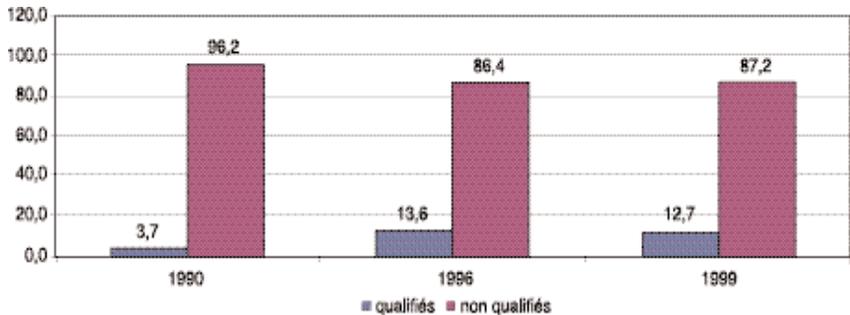


**Tableau 50 : Travailleurs marocains qualifiés (1990, 1996 et 1999)**

Travailleurs Marocains	1990		1996		1999	
	N	En %	N	En %	N	En %
Qualifiés	330	3,7	9 212	13,6	9 786	12,7
Non qualifiés	8 514	96,2	58 378	86,4	66 852	87,2
<b>Total (les non classés non compris)</b>	<b>8 844</b>	<b>100</b>	<b>67 597</b>	<b>100</b>	<b>76 638</b>	<b>100</b>

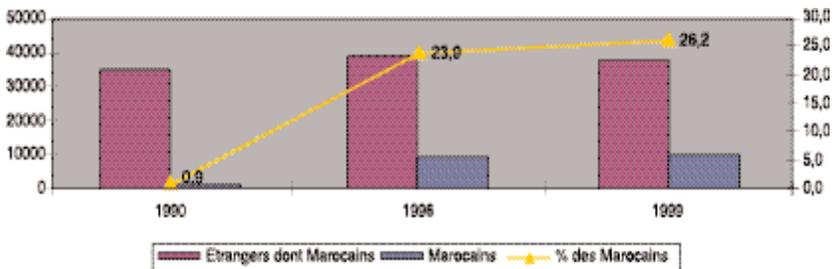
Source : Statistiques des permis de travail des étrangers; S/D.G.le des Statistiques, MTAS

**Graphique 26**  
**Travailleurs marocains qualifiés, 1990, 1996 et 1999**



Dans l'ensemble, la proportion des travailleurs marocains qualifiés au sein de ce groupe de travailleurs étrangers a enregistré une hausse de 25,3 points entre 1990 et 1999. Néanmoins, la part des marocains qualifiés dans chacune des professions retenues montre des variations qui ne sont pas toujours ascendantes.

**Graphique 27**  
**Part des travailleurs marocains qualifiés sur l'ensemble des étrangers qualifiés (1990, 1996 et 1999)**



## 8. Travailleurs marocains par sexe et par grands groupes d'âge

Moins de 20% des actifs marocains titulaires d'un titre de travail en cours de validité, durant la décennie 90, sont de sexe féminin (tableau 51). Les femmes marocaines titulaires d'un titre de travail en cours de validité représente entre 14,7% au début de la décennie, et 17,9% en 1999, de l'ensemble des actifs marocains (graphique 28).

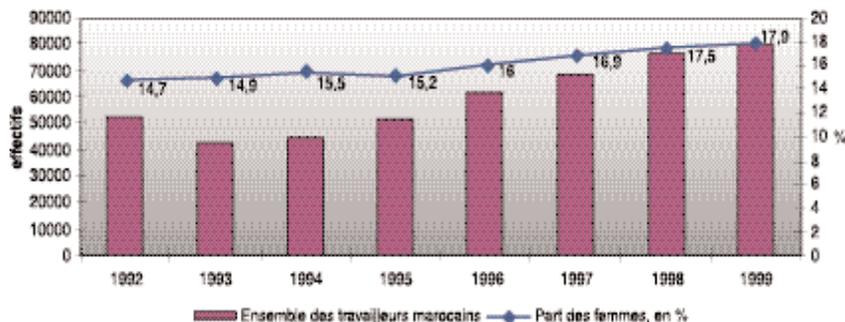
**Tableau 51 : Répartition par sexe des travailleurs marocains (1992-1999)**

	Part des travailleurs Marocains des deux sexes sur l'ensemble des travailleurs étrangers	Part des femmes marocaines sur l'ensemble des travailleurs marocains	Part des femmes Marocaines sur l'ensemble des femmes étrangères	Part des femmes étrangères sur l'ensemble des travailleurs étrangers des deux sexes	Part des travailleurs marocains de sexe masculin sur l'ensemble des travailleurs étrangers de sexe masculin
1992	37,7	14,7	19,2	28,7	45,1
1993	37,2	14,9	18,5	29,8	44,8
1994	35,9	15,5	18	31,9	45,8
1995	36,5	15,2	17	33,1	47,1
1996	37	16	17,1	34,5	47,5
1997	38,5	16,9	18,7	34,6	49
1998	39,5	17,5	18,9	36,1	50,4
1999	37,7	17,9	20,8	34,7	50,6

Source : *Extranjería* CIE et Statistiques des permis de travail des étrangers ; S/D.G.le des Statistiques, MTAS

### Graphique 28

**Part des femmes titulaires d'un permis de travail en cours de validité sur l'ensemble des effectifs marocains**



La part des femmes marocaines sur l'ensemble des femmes étrangères titulaires d'un permis de travail en cours de validité est supérieure à celle qu'elle représente au sein de la population de nationalité marocaine titulaire du même permis. 20% des femmes actives étrangères en possession d'un permis de travail en 1999 sont de nationalité marocaine (contre 19,2% en 1992). Néanmoins, cette proportion reste inférieure à celle des hommes marocains sur l'ensemble des travailleurs étrangers. En effet, la part des hommes marocains sur la population étrangère, titulaire d'un titre de travail, varie entre 32% en 1992 et 33% en 1999. Celle des femmes marocaines sur l'ensemble des étrangers (sexes réunis) atteint à peine 7% au cours de la même année (contre 5,5% en 1992). 33% des travailleurs étrangers sont de sexe féminin.

Les Marocains de sexe masculin représentent plus de la moitié des travailleurs étrangers du même sexe, 50,6% en 1999. La proportion des travailleurs marocains sur l'ensemble des travailleurs étrangers ne connaît pas de variation importante, durant la période analysée.

Le marché d'emploi espagnol dispose *in situ* d'une population active d'origine étrangère non communautaire, majoritairement jeune. Les travailleurs marocains sont loin de faire l'exception.

Sur 80 441 travailleurs marocains ventilés par grands groupes d'âges en 1999, 88,9% ont moins de 45 ans et 61,2% n'ont pas encore atteint 35 ans.

Comparés aux étrangers, et comme le montre le tableau 52, en 1999 les travailleurs marocains âgés de 25 à 34 ans représentent 41,5% de l'ensemble des travailleurs étrangers du même groupe d'âge.

**Tableau 52 : Travailleurs marocains et étrangers par grands groupes d'âge (1999)**

Travailleurs par groupes d'âge	16-24ans	25-34ans	35-44ans	45 ans et +	Total
Etrangers	30 138	85 667	58 713	25 235	199 753
Marocains	13 681	35 531	22 249	8 980	80 441
% étrangers sur le total des travailleurs étrangers	15,1	42,9	29,4	12,6	100
% marocains sur total des travailleurs marocains	17	44,2	27,7	11,2	100
% marocains sur total des travailleurs étrangers du même groupe d'âge	45,4	41,5	37,9	35,6	40,3

Source : CIE et Statistiques des permis de travail des étrangers ; S/D. G.le des Statistiques, MTAS

## 9. Education et scolarité des enfants des travailleurs marocains en Espagne

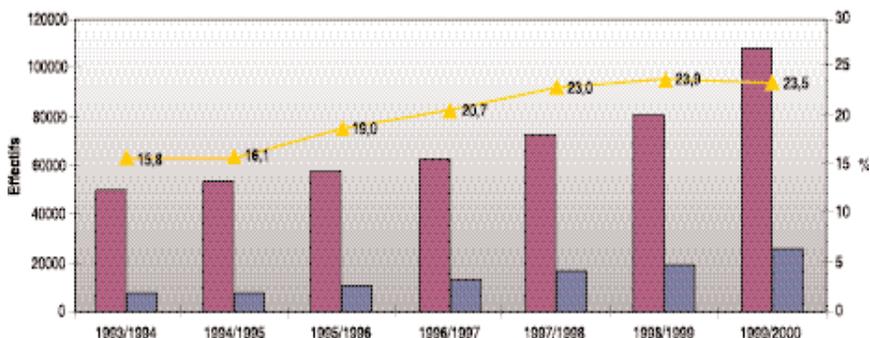
Comme cela a été souligné précédemment, l'immigration marocaine en Espagne est essentiellement une migration de travail : plus de 60% des effectifs marocains actifs installés dans ce pays, sous le Régime Général, résident pour des raisons de travail. Leur séjour se prolonge dans le temps<sup>62</sup>: 46% d'entre eux résident en tant que travailleurs en Espagne au moins 2 ans, et 15% y résident depuis au moins 6 ans, selon les données datées de 1999, d'où la nécessité du regroupement familial.

Les Marocains scolarisés en Espagne sont principalement des enfants de travailleurs marocains résidant dans ce pays. C'est la raison pour laquelle nous avons choisi d'inclure cet aspect de la migration marocaine en Espagne dans ce chapitre.

62 - Voir «Permis de travail accordés aux étrangers» notamment répartition selon type de permis de travail. Annuaire des Migrations, MTAS, 1992-2000

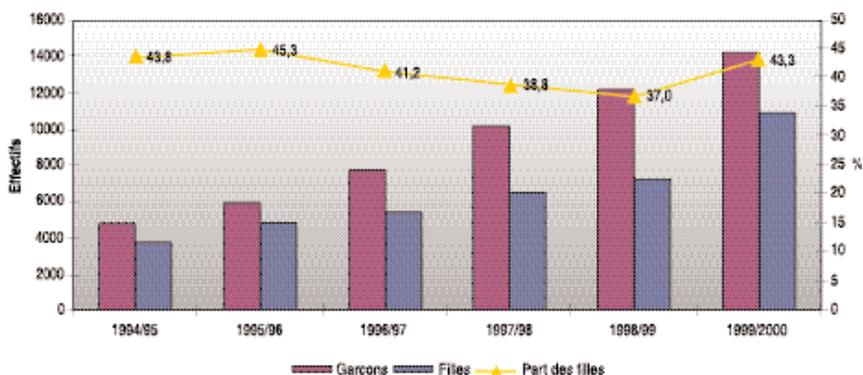
Les effectifs des élèves marocains scolarisés en Espagne a triplé entre 1993 et 2000, soit respectivement 7 916 et 25 189 élèves représentant près de 15% et 23% du total des étrangers scolarisés en Espagne (graphique 29).

**Graphique 29**  
Effectifs étrangers et marocains scolarisés en Espagne, 1993-2000



La croissance du nombre d'élèves marocains, durant cette période, concerne les deux sexes. Leur évolution croissante apparaît sur le graphique 30 : la part des filles sur l'ensemble des élèves scolarisés de nationalité marocaine s'est maintenue à un niveau relativement stable, (autour de 43%), même s'il y a eu une période de légère baisse entre 1996 et 1999.

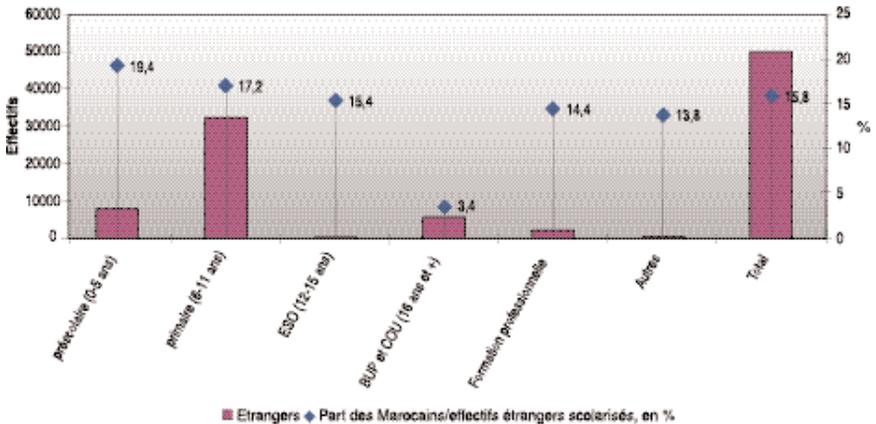
**Graphique 30**  
Structure par sexes des effectifs marocains scolarisés en Espagne, 1994-2000



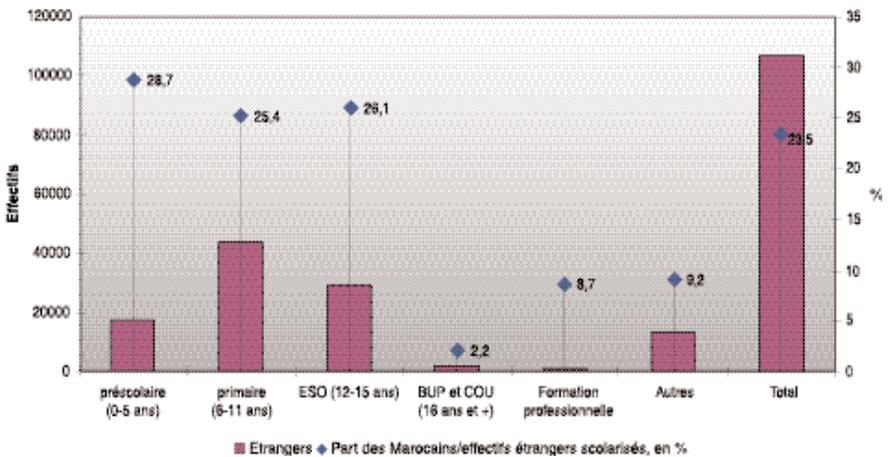
Il est important de noter que la part des élèves marocains, sur l'ensemble des élèves de nationalité étrangère scolarisés en Espagne, diminue au fur et à mesure que l'on progresse vers les cycles supérieurs de l'enseignement obligatoire. Cela laisse indiquer une baisse importante aux niveaux 1 et 2 de l'enseignement secondaire post-obligatoire, BUP (Baccalauréat Unifié Polyvalent) et COU (Cours d'Orientation Universitaire), équivalant des 6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> A.S. (Année Secondaire, selon l'ancien système scolaire) au Maroc. On remarque également,

en 2000, une baisse au niveau de la formation professionnelle (graphique 31). Une étude approfondie serait indiquée pour mieux appréhender les raisons de cette chute.

**Graphique 31**  
Part des élèves marocains sur le total des élèves étrangers,  
par niveaux scolaires, 1993-1994

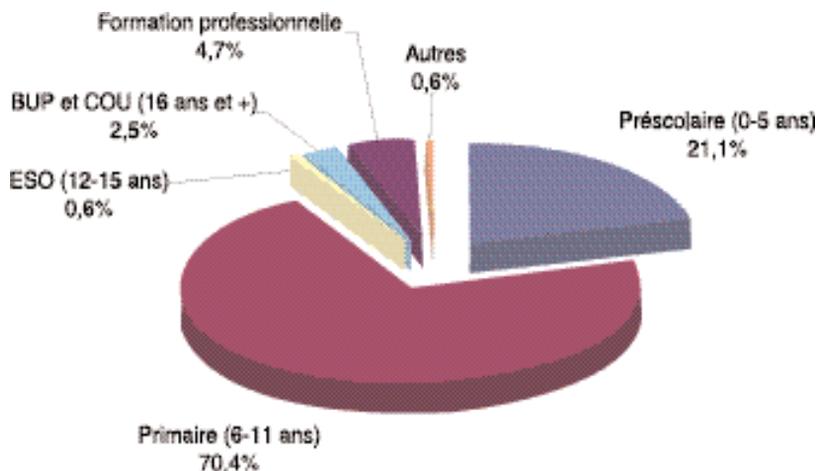


**Graphique 32**  
Part des élèves marocains sur le total des élèves étrangers,  
par niveaux scolaires, 1999-2000

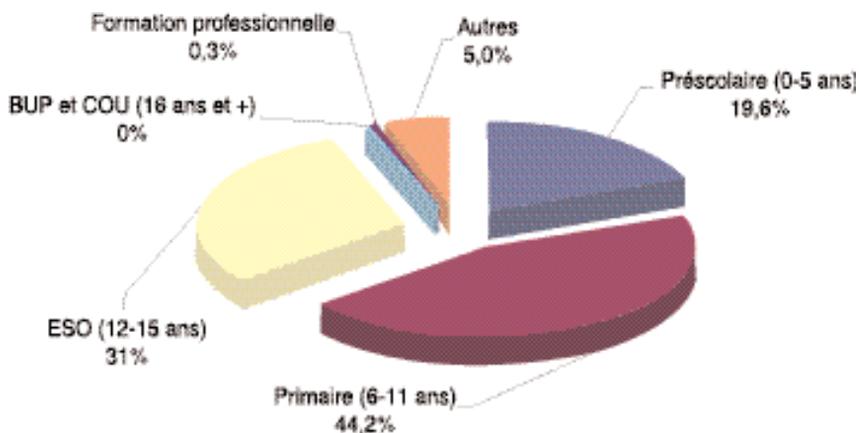


Cette diminution s’observe également au sein de l’ensemble de la population étrangère scolarisée en Espagne. Les élèves Marocains se concentrent, durant la période étudiée, à plus de 70% dans l’enseignement obligatoire (6-16 ans) : 18 893 en 2000. 20% environ sont inscrits dans le préscolaire à la même année, contre 21% en 1993 (graphiques 33 et 34).

**Graphique 33**  
**Elèves marocains selon les niveaux scolaires, 1993-1994**



**Graphique 34**  
**Elèves marocains selon les niveaux scolaires, 1999-2000**



La part (0,2% en 2000) des inscrits au second cycle de l'enseignement secondaire obligatoire (14-15 ans) a diminué par rapport à l'année 1993 (2,5%). On observe cette même tendance à la baisse chez les inscrits en formation professionnelle : 4,7% en 1993 contre 0,3% en 2000. C'est en partie le schéma de la scolarisation au niveau national marocain qui se reproduit en terre d'immigration ibérique (tableau 53).

**Tableau 53 : Marocains scolarisés en Espagne : niveaux scolaires et parts en % ( 1993-2000)**

		préscolaire (0-5 ans)	primaire (6-11ans)	ESO (12-15)	BUP et COU (16 et plus)	Formation professionnelle	Autres	Total
1993/94	Etrangers	8 640	32 471	331	5 682	2 597	355	<b>50 076</b>
	Marocains	1 674	5 573	51	194	375	49	<b>7 916</b>
	% des marocains sur total étrangers	19,4	17,2	15,4	3,4	14,4	13,8	<b>15,8</b>
	% des marocains sur total marocains	21,1	70,4	0,6	2,5	4,7	0,6	<b>100</b>
		préscolaire (0-5 ans)	primaire (6-11ans)	ESO (12-15)	BUP et COU (16 et plus)	Formation professionnelle	Autres	Total
1994/95	Etrangers	8 904	34 862	1 438	5 051	2 396	612	<b>53 263</b>
	Marocains	1 827	6 125	46	117	365	96	<b>8 576</b>
	% des marocains sur total étrangers	20,5	17,6	3,2	2,3	15,2	15,7	<b>16,1</b>
	% des marocains sur total marocains	21,3	71,4	0,5	1,4	4,3	1,1	<b>100</b>
		préscolaire (0-5 ans)	primaire (6-11ans)	ESO (12-15)	BUP et COU (16 et plus)	Formation professionnelle	Autres	Total
1995/96	Etrangers	9 572	38 397	2 490	4 167	2 100	680	<b>57 406</b>
	Marocains	2 137	7 842	391	99	325	87	<b>10 881</b>
	% des marocains sur total étrangers	22,3	20,4	15,7	2,4	15,5	12,8	<b>19,0</b>
	% des marocains sur total marocains	19,6	72,1	3,6	0,9	3,0	0,8	<b>100</b>
		préscolaire (0-5 ans)	primaire (6-11ans)	ESO (12-15)	BUP et COU (16 et plus)	Formation professionnelle	Autres	Total
1996/97	Etrangers	10 448	35 374	7 645	4 819	2 233	2 186	<b>62 705</b>
	Marocains	2 563	8 140	1 586	109	331	274	<b>13 003</b>
	% des marocains sur total étrangers	24,5	23,0	20,7	2,3	14,8	12,5	<b>20,7</b>
	% des marocains sur total marocains	19,7	62,6	12,2	0,8	2,5	2,1	<b>100</b>
		préscolaire (0-5 ans)	primaire (6-11ans)	ESO (12-15)	BUP et COU (16 et plus)	Formation professionnelle	Autres	Total
1997/98*	Etrangers	12 260	34 923	15 167	5 273	2 233	2 507	<b>72 363</b>
	Marocains	3 347	8 787	3 694	143	394	295	<b>16 660</b>
	% des marocains sur total étrangers	27,3	25,2	24,4	2,7	17,6	11,8	<b>23,0</b>
	% des marocains sur total marocains	20,1	52,7	22,2	0,9	2,4	1,8	<b>100</b>
		préscolaire (0-5 ans)	primaire (6-11ans)	ESO (12-15)	BUP et COU (16 et plus)	Formation professionnelle	Autres	Total
1998/99	Etrangers	12 387	34 016	22 557	3 702	1 237	6 715	<b>80 614</b>
	Marocains	3 617	8 680	6 074	79	196	590	<b>19 236</b>
	% des marocains sur total étrangers	29,2	25,5	26,9	2,1	15,8	8,8	<b>23,9</b>
	% des marocains sur total marocains	18,8	45,1	31,6	0,4	1,0	3,1	<b>100</b>
		préscolaire (0-5 ans)	primaire (6-11ans)	ESO (12-15)	BUP et COU (16 et plus)	Formation professionnelle	Autres	Total
1999/00	Etrangers	17 148	43 943	29 644	2 185	835	13 545	<b>107 300</b>
	Marocains	4 927	11 145	7 748	48	73	1 248	<b>25 189</b>
	% des marocains sur total étrangers	28,7	25,4	26,1	2,2	8,7	9,2	<b>23,5</b>
	% des marocains sur total marocains	19,6	44,2	30,8	0,2	0,3	5,0	<b>100</b>

Source : Secrétariat générale technique ; Ministère espagnol de l'Éducation, de la Culture et du Sport, Madrid 2001

\* données provisoires

**Tableau 54 : Taux de scolarisation des enfants marocains de 0 à 15 ans (1996-1999)**

	1996-1997	1997-1998	1998-1999
part des scolarisés marocains âgés de 0-15 ans sur total scolarisés marocains	94,5	95	95,5
part des scolarisés marocains âgés de 0-15 ans sur total résidents marocains du même groupe d'âge	55,8	56,1	52

Source : Secrétariat générale technique ; Ministère espagnol de l'Education, de la Culture et du Sport, Madrid 2001

En Espagne, 95% des Marocains scolarisés ont un âge entre 0 et 15 ans, en 1999. Cette population représente 26% du total des élèves étrangers âgés entre 0 et 15 ans.

Par rapport à la population marocaine du même groupe d'âge, résidant en Espagne en 1999, la tranche d'âge des Marocains scolarisés représente 52%.

Comme l'indique le tableau 54, la part des enfants marocains inscrits dans le préscolaire, ainsi qu'aux premier et second cycles de l'Enseignement Secondaire Obligatoire (ESO) – catégorie âgée en principe de 0 à 15 ans – passe de 55,8% à 52%, de 1997 à 1999, soit une baisse de 3,8 points. Un taux de scolarisation qui est inférieur à la moyenne nationale du Maroc, estimé à plus de 72% en 1999.

**Mohammed Khaldi**

*Fondation Hassan II*

*pour les Marocains Résidant à l'Etranger*

## Références bibliographiques

- Alarcón Mohedano, I. et al, 2002, *Derecho de Extranjería. Práctica administrativa y jurisdiccional*, Dykinson, Madrid.
- Álvarez Rodríguez, A., Fernández Rozas, J. C., 1992 ( III edición), *Derechos y libertades de los extranjeros en España. Ley Orgánica 7/1985 de 1 de julio sobre derechos y libertades de los extranjeros en España*, Tecnos, Madrid.
- *Anuario de Migraciones*, Ministerio de Trabajo y Asuntos Sociales, vols. de 1992 à 2000.
- Basfao, K., Taarji H., (éds.), 1994, *L'Annuaire de l'Emigration-Maroc*, Fondation Hassan II pour les MRE, Rabat.
- Charef, M., 1999, *La circulation migratoire marocaine : un pont entre deux rives*, Sud Contact, Rabat.
- Comisión interministerial de Extranjería, *Anuario Estadístico de Extranjería*, Ministerio del Interior, Madrid, années 1992, 1993, 1994, 1995, 1996, 1997, 1998, 2000 (Borrador del 24/8/2001).
- Hamdouch, B., (éd.), 2000, *Les Marocains résidant à l'Etranger. Une enquête socio-économique*, INSEA, Rabat.
- Instituto nacional de estadísticas, 2001, *Extranjeros residentes en España*, www.ine.es, Madrid.
- Izquierdo Escribano, A., 1992, *La inmigración en España: 1980-1990*, Ministerio de Trabajo y Seguridad social, Centro de publicaciones (Informes, serie General, n°.17), Madrid.
- López García, B., et al., 1993, *Inmigración magrebí en España*, MAPFRE, Madrid.
- Ministerio del Interior - Delegación del Gobierno para la Extranjería y la Inmigración, 2002, *Anuario estadístico de extranjería. Año 2001*, Imprenta nacional del Boletín del Estado, Madrid.
- Ministerio del Interior - Delegación del Gobierno para la Extranjería y la Inmigración, 2002, *Balance 2001*, Oficina de Relaciones informativas y sociales, Madrid.
- Secretaría General Técnica, *Estadística de Permisos de Trabajo a Extranjeros*, Ministerio de Trabajo y Asuntos sociales, Madrid, vols. de 1990 à 1999.
- Subsecretaría de Trabajo y Seguridad Social, *Anuario de Estadísticas Laborales y de Asuntos sociales*, Ministerio de Trabajo y Seguridad Social, Madrid, vols. de 1990 à 1999.

# Les Marocains résidant en France : Caractéristiques démographiques et sociales

## I . L'IMMIGRATION ÉTRANGÈRE EN FRANCE

L'immigration étrangère en France est un phénomène ancien, qui a pris un caractère massif dans la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. À cette époque, contrairement à ce qu'on observait dans le reste de l'Europe, on a assisté à un ralentissement considérable de l'accroissement démographique en France. La France a mis très tôt l'accent sur le rôle de peuplement de l'immigration en élaborant une législation de la nationalité très ouverte. En combinant droit du sang et droit du sol, cette législation permet d'éviter que ne se perpétue indéfiniment le caractère étranger d'une partie de sa population. Mais de ce fait, l'apport démographique de l'immigration étrangère est mal connu car il reste pour l'essentiel invisible<sup>1</sup>.

### 1. La politique migratoire française

La politique migratoire de la France a été élaborée au lendemain de la seconde guerre mondiale dans l'ordonnance de 1945, afin d'encadrer mais aussi de favoriser l'immigration étrangère. Cette législation a connu de nombreuses modifications, surtout depuis le milieu des années 1970. On a alors cherché à réduire les flux d'entrée pour s'adapter à l'évolution économique (restructuration, choc pétrolier, chômage). Le durcissement progressif de la politique migratoire s'est accompagné d'une exaspération de l'opinion publique sur les questions d'immigration, et c'est un sujet qui, aujourd'hui encore, reste très sensible.

En 1974, comme la plupart des pays européens, la France a adopté des mesures restrictives visant à freiner l'immigration étrangère : elle a suspendu le recrutement de main-d'œuvre étrangère, notamment pour faire face à la crise pétrolière et à la restructuration de l'économie. Depuis lors, le dispositif de contrôle de l'immigration étrangère n'a cessé de se renforcer, à travers différents amendements de l'ordonnance de 1945 et une refonte importante en 1993. La politique menée depuis 1974 a affiché plusieurs objectifs :

- *réduire les flux d'entrée et plus généralement la présence étrangère ;*
- *faciliter le départ d'étrangers ;*

---

1 - M. Tribalet, 1996

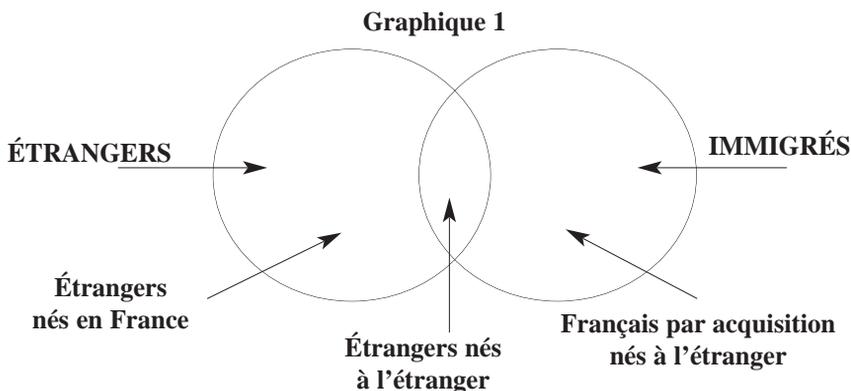
- lutter contre l'immigration clandestine ;
- faciliter l'intégration des populations étrangères ou d'origine étrangère.

Le code de la nationalité française décrit les conditions et les modalités d'acquisition. Dès l'élaboration du code civil, les jeunes nés en France pouvaient réclamer la nationalité française, dans l'année qui suivait leur majorité. C'est en 1889 qu'est apparu le caractère automatique de cette acquisition. La loi du 22 juillet 1993 a modifié les modalités d'acquisition de la nationalité : les jeunes doivent manifester entre 16 et 21 ans leur volonté d'être Français pour obtenir la nationalité. En 1998, le code de la nationalité française a été l'objet d'un nouvel amendement qui a rétabli la situation d'avant 1993.

Le code de la nationalité française repose sur une appréciation du lien avec la France. L'examen des conditions d'assimilation requises est plus ou moins contraignant selon le type de procédure. Le défaut d'assimilation s'apprécie d'après la maîtrise du français, qui doit être suffisante pour accomplir les actes de la vie courante, l'ouverture sur la société d'accueil d'après la sociabilité privée ou professionnelle, un certain respect des mœurs et usages des Français et le loyalisme par rapport à la France. La connaissance de la langue française «selon sa condition» est un élément déterminant. Les enquêtes sur la moralité, le loyalisme et l'assimilation sont diligentées par les préfetures<sup>2</sup>.

## 2. La population d'origine étrangère

### 2.1. Définitions



Les termes d'«étranger» et d'«immigré» recouvrent des réalités différentes. Le premier fait référence à la nationalité, tandis que le second prend en compte le lieu de naissance. Les recensements français utilisent le critère de la nationalité, et permettent donc de reconstituer la population étrangère. En croisant la nationalité actuelle ou antérieure et le pays de naissance, ils permettent également de reconstituer la population immigrée.

## 2.2. Les étrangers

**Tableau 1 : Population de la France par nationalité, aux différents recensements**

	1946	1954	1962	1968	1975	1982	1990	1999
<b>Population totale de la France métropolitaine</b>	39 848 182	42 781 370	46 458 956	49 654 556	52 599 430	54 295 612	56 651 955	58 513 700
<b>Population de nationalité étrangère</b>	1 743 619	1 765 298	2 169 665	2 621 088	3 442 415	3 714 200	3 596 602	3 258 539
<b>% de population étrangère</b>	4,38	4,13	4,67	5,28	6,54	6,84	6,35	5,57

Sources : Recensements français, années diverses

Au dernier recensement de la population (1999), la France comptait 3,3 millions d'étrangers, soit environ le double du chiffre de 1946. Leur part dans la population totale a ainsi gagné 1,2 point, passant de 4,4% en 1946 à 5,6% en 1999. Notons toutefois un recul assez marqué de la population de nationalité étrangère au cours des deux dernières périodes inter censitaires: -120 000 personnes entre 1982 et 1990 et -338 000 personnes entre 1990 et 1999.

**Tableau 2 : Accroissement annuel moyen de la population de nationalité française et étrangère, 1946-1999 (effectifs, %)**

<b>Population française totale</b>	1946-54	1954-62	1962-68	1968-75	1975-82	1982-90	1990-99
Accroissement annuel moyen en %	0,89	1,03	1,11	0,82	0,45	0,53	0,36
soit, en nombre de personnes par an	366 649	459 698	532 600	420 696	242312	294 543	206 861
<b>Population de nationalité étrangère</b>							
Accroissement annuel moyen en %	0,15	2,58	3,15	3,89	1,09	-0,40	-1,10
soit, en nombre de personnes par an	2 710	50 546	75 237	117 332	38 826	-14 700	-37 563

Sources : calculs effectués d'après les données des recensements français

Entre le milieu des années 1950 et le début des années 1980, la population étrangère a augmenté à un rythme deux à cinq fois plus élevé que la population de la France dans son ensemble. Depuis 1982, par contre, elle connaît une croissance globale négative : -0,4% par an en moyenne entre 1982 et 1990, et -1,1% en moyenne entre 1990 et 1999.

## 2.3. Les immigrés

Le nombre d'immigrés, à savoir les personnes étrangères ou devenues françaises nées à l'étranger, s'accroît lentement au lendemain de la seconde guerre mondiale. De 1946 à 1954, il passe de 2,01 à 2,36 millions. Par la suite, la population immigrée augmente à un rythme soutenu jusqu'au milieu des années 1970 : +5,8% par an en moyenne entre 1962 et 1968 et +7,9% par an en moyenne entre 1968 et 1975. Dès le milieu des années 1970, à la suite du revirement de la politique migratoire française, un très net ralentissement s'est fait sentir, avec une augmentation de la population immigrée désormais résiduelle: +0,5% par an en moyenne entre 1975 et 1982, +0,4% entre 1982 et 1990 et +0,3% entre 1990 et 1999.

**Tableau 3 : Population immigrée aux recensements français, en millions (1946-1999)**

1946	1954	1962	1968	1975	1982	1990	1999
1,391	1,307	1,600	2,261	3,920	4,071	4,196	4,308

Source : 1946-1990 : M. Tribalat, 1996. 1999 : recensement

Entre 1945 et 1974, on a assisté d'abord à un regain des courants italiens et espagnols, conjointement à la poursuite du développement de l'immigration algérienne puis au démarrage très rapide du courant portugais. Le nombre de Portugais recensés est passé de 50 000 en 1962 à 659 000 en 1975. Dans la deuxième moitié des années 1960, démarrent les flux marocain puis turc. Un peu plus tard ceux originaires d'Afrique noire et en provenance d'Asie du sud-est (en liaison avec le départ des Américains et l'installation des régimes communistes). Dans la décennie 1980, le nombre des immigrés originaires de la péninsule ibérique, d'Italie et d'Algérie a diminué de façon remarquable, tandis que ceux originaires des deux autres pays du Maghreb (Maroc, Tunisie) et du reste du monde (Turquie, Afrique, Asie) a augmenté.

Ces tendances se sont globalement prolongées entre 1990 et 1999. C'est la population immigrée en provenance des pays d'Afrique, anciennement sous administration française, qui a le plus augmenté, passant de 182 mille à 276 mille personnes, soit une augmentation annuelle moyenne de +4,6%. Les Marocains sont la deuxième communauté immigrée en France à avoir le plus augmenté entre les deux derniers recensements, passant de 447 mille à 522 mille personnes, soit une augmentation annuelle moyenne de +1,7%. Puis viennent les immigrés tunisiens, avec une croissance annuelle moyenne de +1,1%, et les immigrés turcs : +1,0%. Les autres ont connu une croissance pratiquement nulle (Cambodgiens, Laotiens, Vietnamiens) ou négative (Espagnols, Italiens, Portugais).

**Tableau 4 : Évolution du nombre d'immigrés en France selon le pays d'origine (en milliers)**

	1975	1982	1990	1999
<b>Espagne</b>	609,6	485,7	412,8	316,2
<b>Italie</b>	714,6	606,9	523,1	378,6
<b>Portugal</b>	659,8	644,4	606,0	571,9
<b>Algérie</b>	571,9	618,0	572,0	574,2
<b>Maroc</b>	244,9	358,3	446,9	522,5
<b>Tunisie</b>	151,1	177,5	182,5	201,6
<b>Turquie</b>	59,5	108,7	158,9	174,2
<b>Afrique noire*</b>	-	123,4	182,5	276,0
<b>Cambodge, Laos, Vietnam</b>	-	124,4	158,1	159,8

Source : 1946-1990 : M.Tribalat, 1996. 1999 : recensement

\* anciennement sous administration française

Le nouveau régime migratoire mis en place en France à partir de 1974 a entraîné non seulement une régression des flux mais aussi un changement qualitatif dans les entrées. L'arrêt du recrutement de travailleurs a donné au recrutement familial une grande importance dans l'alimentation des flux après 1975. Depuis cette date, les entrées d'hommes pour motif économique a pris un caractère spontané (sans contrat préalable ni promesse d'embauche). Outre la faible augmentation du nombre d'immigrés depuis 1975, on assiste à une diversification des origines. Le nombre des immigrés originaires des pays d'Europe du Sud est en baisse : 37% en 1990 contre 51% en 1975, tandis que celui des immigrés en provenance d'Asie, d'Afrique et de Turquie est en hausse. Les entrées en provenance du sud-est asiatique ont été importantes entre 1975 et 1985, puis ont ralenti à la suite de la stabilisation des économies et situations politiques. Les entrées d'adultes au titre du travail sont désormais exceptionnelles. Les nouveaux arrivants le sont principalement au titre de demandeurs d'asile, d'études ou de lien familial.

## 2.4. Étrangers et immigrés

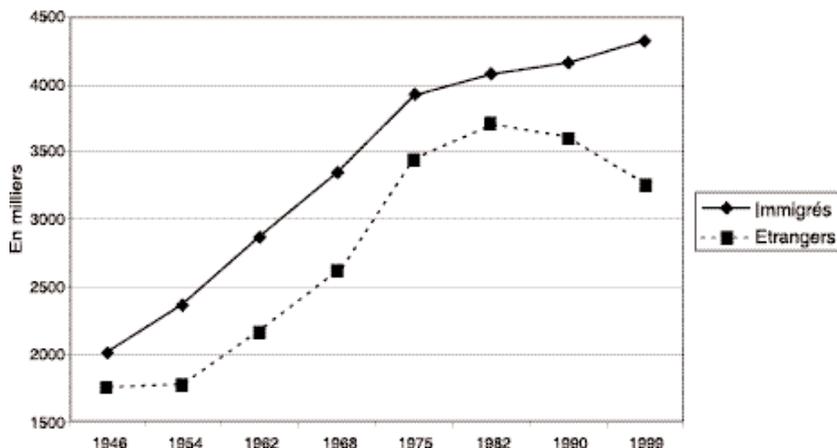
Le nombre d'étrangers a évolué en parallèle à celui des immigrés jusqu'en 1982, avec toutefois, logiquement, un nombre d'immigrés toujours plus élevé que celui des étrangers. Depuis cette date, le nombre d'étrangers a amorcé une baisse, tandis que celui des immigrés continue à augmenter, pour atteindre 4,3 millions en 1999, contre seulement 3,3 millions pour les étrangers. Ce revirement de tendance est dû de manière concomitante à l'augmentation du nombre d'étrangers ayant acquis la nationalité française, qu'ils soient nés en France ou à l'étranger, et aux entrées d'étrangers devenues moins nombreuses.

**Tableau 5 : Étrangers et immigrés depuis 1946**

	1946	1954	1962	1968	1975	1982	1990	1999
Immigrés étrangers nés à l'étranger	1 391 635	1 307 700	1 600 280	2 218 952	2 775 205	2 869 668	2 858 026	2 753 588
Français par acquisition nés à l'étranger	620 934	1 049 530	1 261 680	1 115 180	1 144 710	1 201 153	1 307 926	1 554 939
<b>Total immigrés</b>	<b>2 012 569</b>	<b>2 357 230</b>	<b>2 861 960</b>	<b>3 334 132</b>	<b>3 919 915</b>	<b>4 070 821</b>	<b>4 165 952</b>	<b>4 308 527</b>
Étrangers nés à l'étranger	1 391 635	1 307 700	1 600 280	2 218 952	2 775 205	2 869 668	2 858 026	2 750 051
Étrangers nés en France	351 984	457 598	569 385	402 136	667 210	844 532	738 576	508 488
<b>Total étrangers</b>	<b>1 743 619</b>	<b>1 765 298</b>	<b>2 169 665</b>	<b>2 621 088</b>	<b>3 442 415</b>	<b>3 714 200</b>	<b>3 596 602</b>	<b>3 258 539</b>
Français par acquisition nés à l'étranger				1 019 332	1 112 255	1 167 368	1 307 926	1 556 043
Français par acquisition nés en France				300 652	279 755	254 200	472 353	800 438
<b>Total Français par acquisition</b>				<b>1 319 984</b>	<b>1 392 010</b>	<b>1 421 568</b>	<b>1 780 279</b>	<b>2 356 481</b>

Source: Recensements français, années diverses

**Graphique 2**  
**Etrangers et immigrés en France**



### 2.5. Les flux migratoires

La France ne dispose pas de registre de population et souffre de ce fait d'une certaine pauvreté statistique en matière de flux migratoires. Au début des années 1990, l'immigration étrangère était estimée à environ 100 000 personnes par an. Une diminution des flux entrants s'est amorcée en 1993 (94 000 entrées) puis de nouveau en 1994 (64 000). En 1995, le nombre d'immigrants est tombé à 50 000. En 1995, 44% des migrants viennent d'Afrique, dont les trois quarts du Maghreb. L'Europe, avec la Turquie, fournit environ le tiers des immigrants depuis 1992. Les Asiatiques représentent quant à eux environ 13% du total. Soulignons toutefois que ces données doivent être prises avec précaution. Il se pourrait en effet que la diminution des flux légaux corresponde plus à une baisse de la couverture statistique de l'OMI qu'à un recul réel<sup>3</sup>.

## 3. Les sources statistiques

Les statistiques sur les flux migratoires ne sont pas de très bonne qualité en France, surtout dans la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle. En outre, leur enregistrement a fortement évolué, ce qui empêche de constituer des séries cohérentes sur une longue période. Aussi, force est de recourir, dans le pire des cas, à l'évolution des étrangers par nationalité au fil des recensements et, dans le meilleur des cas, à celle des immigrés par pays d'origine. Finalement, l'évolution de cet agrégat reflète assez bien la succession des différents courants migratoires dans le temps. Plusieurs raisons se cumulent pour expliquer la pauvreté des données françaises. Pendant longtemps, l'immigration a été un domaine sans priorité touchant de plus au tabou de la référence aux origines. En outre, l'immigration reste objet de polémique dans le débat public.

3 - M. Tribalat, 1996.

Les données statistiques sur la migration en France proviennent principalement de six types d'organismes ou types de collecte :

- l'Office pour la Migration Internationale (OMI) ;
- l'Office Français pour la Protection des Réfugiés et Apatrides (OFPRA) ;
- les Ministères (Intérieur, Emploi et Solidarité) ;
- les recensements de population ;
- l'enquête Étude de l'Histoire Familiale (1999), menée à l'occasion du recensement ;
- les enquêtes spécifiques, dont notamment l'enquête «Mobilité Géographique et Insertion Sociale» (MGIS) de 1992.

La plupart des statistiques françaises présentent le défaut d'être fondées sur le critère de la nationalité qui est assez limitatif. En outre, ces statistiques sont essentiellement le sous-produit d'opérations de collectes généralistes dont l'objectif principal n'est pas la mesure de la migration. Les questionnaires ne sont donc en général pas pensés par rapport au phénomène migratoire, ce qui est notamment le cas des recensements, et ne donnent donc pas tous les éléments nécessaires à une étude approfondie.

L'OMI et l'OFPRA produisent des statistiques sur les flux, mais qui ne sont pas exhaustives. Dans les années 1960, par exemple, les statistiques d'entrées d'étrangers étaient établies seulement à partir de deux procédures gérées par l'OMI, à savoir les entrées de travailleurs permanents et les entrées au titre du regroupement familial. Cette démarche rapidement devenue insatisfaisante, surtout après la suspension du recrutement des travailleurs et la multiplication des procédures d'entrée en France. Depuis 1990, une estimation des flux d'immigration à partir des enregistrements de l'OMI et de l'OFPRA a été rendue possible grâce à l'extension de la mission de l'OMI par la mise en place en 1987 du contrôle sanitaire pour d'autres catégories d'étrangers que les travailleurs et les familles. Les modalités d'application et d'exploitation à des fins statistiques de ces nouveaux contrôles sanitaires ont varié et n'ont pas permis d'estimer, avant 1990, les flux d'entrées d'étrangers en France. La nouvelle façon de compter a permis d'enregistrer 97 000 entrées en 1990. Cette méthode d'évaluation des flux d'immigration étrangère fondée strictement sur l'addition de flux faisant l'objet d'un enregistrement ne donne cependant qu'une estimation car les sources utilisées ne saisissent pas exhaustivement le nombre d'immigrants dans la définition retenue (personne autorisée à séjourner en France pour une durée d'au moins un an, cette durée étant matérialisée par celle du titre de séjour délivré). En outre, l'enregistrement à l'OMI n'est pas exhaustif, car certaines catégories d'étrangers qui viennent en France ne sont pas du ressort de l'Office (comme ceux en provenance des pays de l'Union européenne, etc.). L'OFPRA produit, quant à lui, des statistiques sur les demandeurs d'asile qui sont une catégorie particulière, loin d'être représentative de l'ensemble des immigrants.

Le Ministère de l'Intérieur, lui, comptabilise les titres de séjour délivrés et fournit ainsi un moyen d'estimer les flux. Le ministère est donc à même de produire l'essentiel de la statistique sur l'immigration étrangère en France, sachant que tout étranger amené à résider plus de trois mois en France est obligé de détenir un titre de séjour, à l'exception des mineurs (sauf ceux de 16-17 ans souhaitant travailler). Ainsi, il est possible de compter les premiers titres de séjour délivrés pour un séjour de moins d'un an, correspondant à la définition de l'immigrant en France, en s'en tenant aux entrées d'adultes. Mais c'est seulement dans la comptabilité des flux que le ministère présente des atouts. Les données de «stock», dont la mise à jour est liée aux aléas du renouvellement des titres de séjour (dont l'essentiel a une validité théorique de 10 ans), présentent peu d'intérêt. Il est donc difficile de produire des données sociodémographiques à partir des titres de séjour en cours de validité. D'autres outils, tels que les recensements et enquêtes diverses, sont plus utiles à cet usage.

Il existe, en outre, des problèmes de cohérence entre données du ministère et de l'OMI. Concernant les migrations en provenance de pays hors Union européenne, dans une première approximation, le Ministère de l'Intérieur aurait accordé 95 000 premiers titres de séjour en 1993 et 85 000 en 1994. Mais les chiffres correspondant aux procédures contrôlées par l'OMI sont respectivement de 80 000 et 53 000. La différence de niveau s'explique car la manière de compter diffère. Au Ministère de l'Intérieur, on se fonde sur la durée de validité du titre de séjour alloué alors qu'à l'OMI, on additionne certains flux aboutissant à un séjour supposé supérieur à un an. La source la plus complète pour mesurer les stocks sont les recensements, bien qu'ils comportent aussi de nombreuses lacunes. Comme on l'a vu, les recensements permettent de reconstituer la population étrangère, à partir du critère de la nationalité, et la population immigrée, en croisant la nationalité actuelle ou antérieure et le pays de naissance. Mais les recensements ne donnent qu'une photographie de cette population à un moment donné. Par ailleurs, la date d'entrée en France n'y figure pas. En outre, ils ne permettent pas de déceler les personnes d'origine étrangère.

L'enquête Étude de l'Histoire Familiale (EHF) : A l'occasion du recensement de 1999, 380 000 personnes ont rempli un questionnaire complémentaire sur le thème de leur «histoire familiale», incluant des questions sur leurs origines, leurs enfants, leur parcours social, les langues parlées dans la famille, etc. Elle permet d'approcher un certain nombre de caractéristiques de la communauté étrangère en France.

L'enquête MGIS (Mobilité Géographique et Insertion Sociale): a été menée en 1992-1993 auprès des immigrés et de leurs enfants. Elle porte sur les immigrés, c'est-à-dire les personnes étrangères à leur arrivée en France (près de 9 000 personnes enquêtées) et la génération suivante, celle des personnes d'origine étrangère nées en France. Cette enquête a permis d'analyser l'évolution des conditions de vie et, plus généralement, le processus d'assimilation. Les questions posées ayant notamment permis de décrire certaines pratiques sociales, culturelles ou religieuses des immigrés et de leurs enfants<sup>4</sup>.

---

4 - M. Tribalat, 1996.

## II . LA POPULATION MAROCAINE EN FRANCE

### 1. Effectifs et accroissement de la population marocaine

L'effectif de population de nationalité marocaine en France, négligeable dans les années 1940 et 1950 (respectivement 16 458 et 10 734 personnes aux opérations de recensement de 1946 et 1954), a commencé à croître fortement à partir de la décennie suivante : l'effectif est passé à 33 mille personnes en 1962, puis à 84 mille en 1968, et à 260 mille en 1975 (tableau 6), soit une augmentation annuelle moyenne de l'ordre de 15% durant ces vingt années.

Durant les périodes intercensitaires suivantes, la croissance de la population marocaine en France s'est considérablement ralentie —7,6% par an en moyenne entre 1975 et 1982 et 3,2% entre 1982 et 1990— pour devenir négative à partir de 1990 : -1,6% par an en moyenne sur la période 1990-1999 (tableau 7). Malgré ce ralentissement, la population marocaine en France a franchi le cap du demi-million de ressortissants à la fin des années 1980, pour atteindre son maximum vers 1990. Au dernier recensement français, en 1999, elle comptait 506 305<sup>5</sup> personnes, soit 0,87% de la population de France métropolitaine.

**Tableau 6 : Population de la France par nationalité, aux différents recensements**

	1946	1954	1962	1968	1975	1982	1990	1999
Population totale de la France métropolitaine	39 848 182	42 781 370	46 458 956	49 654 556	52 599 430	54 295 612	56 651 955	58 513 700
Population de nationalité étrangère (dont Marocains)	1 743 619	1 765 298	2 169 665	2 621 088	3 442 415	3 714 200	3 596 602	3 258 539
Population de nationalité marocaine	16 458	10 734	33 320	84 236	260 025	441 308	572 652	506 305
Population étrangère en % de la population totale de la France	4,38	4,13	4,67	5,28	6,54	6,84	6,35	5,57
Population marocaine en % de la pop. totale de la France	0,04	0,03	0,07	0,17	0,49	0,81	1,01	0,87
Population marocaine en % de la population étrangère totale	0,94	0,61	1,54	3,21	7,55	11,88	15,92	15,54

Sources : Recensements français, années diverses

Cette croissance rapide a entraîné une forte hausse de la proportion de population de nationalité marocaine au sein de la population française, passée de 0,04% en 1946 au maximum enregistré -plus de 1%- en 1990.

La population marocaine en France a augmenté à un rythme beaucoup plus soutenu que les populations étrangères dans leur ensemble : elle représentait 1,5% de la population étrangère totale en 1962, contre dix fois plus : 15,9%, en 1990. Elle a depuis lors amorcé une lente décrue : -7300 Marocains par an entre 1990 et 1999, mais beaucoup moins marquée que pour les populations étrangères dans leur ensemble,

5 - Lors de l'exploitation principale du recensement de 1999, dont les résultats ont été publiés par l'Insee au deuxième trimestre 2000, le chiffre fourni était de 504 096 Marocains en France. Les résultats de l'exploitation complémentaire, publiés en décembre 2001, donnent le chiffre de 506 305 Marocains en France en 1999. C'est ce dernier chiffre que nous avons retenu dans la plupart des tableaux présentés ici, sauf pour ce qui concerne les répartitions régionales et départementales. La différence est de 2 209 personnes, soit 0,4%.

dont l'effectif a commencé à décroître dès le début des années 1980 : -14 700 étrangers par an entre 1982 et 1990, -37000 entre 1990 et 1999 (tableau 7).

Notons qu'entre 1954 et 1990, la population marocaine a connu une croissance dix à vingt fois plus rapide que celle de la France métropolitaine dans son ensemble, du fait à la fois des entrées massives de Marocains en France et d'un accroissement naturel plus soutenu.

**Tableau 7 : Accroissement annuel moyen de la population française, étrangère et marocaine, 1946-1999 (effectifs, %)**

	1946-54	1954-62	1962-68	1968-75	1975-82	1982-90	1990-99
<b>Population française totale</b>							
Accroissement annuel moyen en %	0,89	1,03	1,11	0,82	0,45	0,53	0,4
soit, en nombre de personnes par an :	366 649	459 698	532 600	420 696	242 312	294 543	206 8610
<b>Population de nationalité étrangère (dont Marocains)</b>							
Accroissement annuel moyen en %	0,15	2,58	3,15	3,89	1,09	-0,40	-1,23
soit, en nombre de personnes par an :	2 710	50 546	75 237	117 332	38 826	-14 700	-37 563
<b>Population de nationalité marocaine</b>							
Accroissement annuel moyen en %	-5,34	14,16	15,46	16,10	7,56	3,26	-1,54
soit, en nombre de personnes par an :	-716	2 823	8 486	25 113	25 898	16 418	-7 372

Sources : calculs effectués d'après les données des recensements français

Dans l'ensemble des Marocains résidant en France aux trois derniers recensements, la part de ceux nés dans leur pays reste très majoritaire, entre 69% et 77% (tableau 8). La hausse de plus de 5 points de la proportion de ceux nés en France entre 1982 et 1990, liée à la naissance de Marocains de la seconde génération et au ralentissement des flux entrants, doit toutefois être soulignée. La nouvelle baisse, entre 1990 et 1999, de la proportion de Marocains nés en France semble, quant à elle, provenir du fait que quelque 100 000 Marocains (sans doute en grande partie ceux nés en France) ont acquis la nationalité française dans l'intervalle. Nous y reviendrons.

**Tableau 8 : Répartition de la population de nationalité marocaine en France, selon le pays de naissance (1982-1999)**

	1982	1990	1999
<b>Marocains nés en France (effectifs)</b>	<b>112 328</b>	<b>176 246</b>	<b>117 763</b>
- dont hommes	58 020	89 272	60 349
- dont femmes	54 308	86 974	57 414
<b>Marocains nés à l'étranger</b>	<b>328 980</b>	<b>396 406</b>	<b>388 542</b>
- dont hommes	210 872	232 671	215 423
- dont femmes	118 108	163 735	173 119
<b>TOTAL</b>	<b>441 308</b>	<b>572 652</b>	<b>506 305</b>
- dont hommes	268 892	321 943	275 772
- dont femmes	172 416	250 709	230 533
<b>Marocains nés en France (en %)</b>	<b>25,5</b>	<b>30,8</b>	<b>23,3</b>
- dont hommes (%)	51,7	50,7	51,2
- dont femmes (%)	48,3	49,3	48,8
<b>Marocains nés à l'étranger (en %)</b>	<b>74,5</b>	<b>69,2</b>	<b>76,7</b>
- dont hommes (%)	64,1	58,7	55,4
- dont femmes (%)	35,9	41,3	44,6

Sources : Calculs effectués d'après les recensements français

La présence marocaine en France ne se limite pas aux seuls ressortissants de nationalité marocaine. À ceux-ci, au nombre de 441,3 mille en 1982 et 572,6 mille en 1990, on doit ajouter les Marocains qui ont acquis la nationalité française : ils étaient près de 30 000 en 1982, et deux fois plus nombreux (68 200) en 1990 (tableau 9). En 1990, les trois quarts (74%) des Marocains ayant acquis la nationalité française sont nés au Maroc, proportion à peu près équivalente à celle au sein de la population marocaine résidant en France (76%). Huit ans plus tôt, c'étaient 92% des Marocains devenus Français qui sont nés dans leur pays d'origine.

**Tableau 9 : Population d'origine marocaine ayant acquis la nationalité française, selon le lieu de naissance (1982 et 1990)**

<b>Population d'origine marocaine ayant acquis la nationalité française (effectifs)</b>	1982	1990	1999
<i>Nés en France <sup>(1)</sup></i>	2 152	17 734	<b>88 066 <sup>(1)</sup></b>
- dont hommes	1 140	8 398	44 302 <sup>(1)</sup>
- dont femmes	1 012	9 336	43 764 <sup>(1)</sup>
<i>Nés à l'étranger</i>	27 804	50 466	133 962
- dont hommes	13 088	27 120	68 859
- dont femmes	14 716	23 346	65 103
<b>TOTAL</b>	<b>29 956</b>	<b>68 200</b>	<b>222 028</b>
- dont hommes	14 228	35 518	113 161
- dont femmes	15 728	32 682	108 867
<b>Population d'origine marocaine ayant acquis la nationalité française (en %)</b>	1982	1990	1999
<i>% nés en France</i>	7,2	26,0	39,7 <sup>(1)</sup>
- dont hommes	53,0	47,4	50,3 <sup>(1)</sup>
- dont femmes	47,0	52,6	49,7 <sup>(1)</sup>
<i>% Nés à l'étranger</i>	92,8	74,0	60,3
- dont hommes	47,1	53,7	51,4
- dont femmes	52,9	46,3	48,6
<b>TOTAL</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
- dont hommes	47,5	52,1	51,0
- dont femmes	52,5	47,9	49,0

Source : recensements français, années diverses

(1) Ces chiffres et proportions incluent des non-Marocains nés au Maroc et naturalisés français ensuite, dont la présence est résiduelle.

Au total, ce sont donc quelque 640 mille MRE (à savoir les ressortissants marocains ajoutés aux personnes d'origine marocaine ayant acquis la nationalité française) qui vivaient en France en 1990, soit une croissance très rapide : +36%, par rapport à l'effectif recensé en 1982. Sur 10 d'entre eux en 1990, trois y sont nés, les sept autres étant nés dans leur pays d'origine ; en 1982, ce ratio était d'un peu plus d'un pour quatre. La part de ceux nés en France a donc augmenté plus vite que celle de ceux nés au Maroc. Cela tient à l'arrivée des Marocains de la seconde génération, nés de parents marocains installés en France.

**Tableau 10 : Population des Marocains résidant en France  
(MRE en France) (1982 et 1990)**

<b>Population des Marocains résidant en France (effectifs)</b>	1982	1990	1999
<i>Nés en France</i> <sup>(1)</sup>	114 480	193 980	205 829 <sup>(1)</sup>
- dont hommes	59 160	97 670	104 651 <sup>(1)</sup>
- dont femmes	55 320	96 310	101 178 <sup>(1)</sup>
<i>Nés à l'étranger</i>	356 784	446 872	522 504
- dont hommes	223 960	259 791	284 282
- dont femmes	132 824	187 081	238 222
<b>TOTAL</b>	<b>471 264</b>	<b>640 852</b>	<b>728 333</b>
<sup>(1)</sup> - dont hommes	283 120	357 461	388 933
- dont femmes	188 144	283 391	339 400
<b>Population des Marocains résidant en France (en %)</b>	1982	1990	1999
<i>% nés en France</i>	24,3	30,3	28,3
- dont hommes	51,7	50,4	50,8 <sup>(1)</sup>
— dont femmes	48,3	49,6	49,2 <sup>(1)</sup>
<i>% Nés à l'étranger</i>	75,7	69,7	71,7
- dont hommes	62,8	58,1	54,4
- dont femmes	37,2	41,9	45,6
<b>TOTAL</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
- dont hommes	60,1	55,7	53,4
- dont femmes	39,9	44,2	46,6

Source : recensements français

(1) Ces chiffres et proportions incluent des non-Marocains nés au Maroc et naturalisés français ensuite, dont la présence est résiduelle

En 1990 tout comme en 1982, on relève une forte masculinité parmi les MRE nés au Maroc : six hommes pour quatre femmes environ, prouvant la plus forte propension des hommes à migrer, pour la migration de travail notamment (tableau 10).

En 1999, le nombre de MRE est passé à quelque 728 000. Il y a donc 87 000 personnes supplémentaires par rapport à 1990, soit une augmentation annuelle moyenne de 1,4%, contre 3,8% entre 1982 et 1990. On note, en outre, une part croissante de femmes dans la population des MRE en France : 44,2% en 1990 et 46,6% en 1999, soit désormais presque autant de représentants de chacun des deux sexes.

**Tableau 11 : Immigrés marocains en France (1982-1999)**

	1982			1990			1999		
	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
Total des immigrés marocains	367 896	229 108	138 788	457 456	264 275	193 181	522 504	284 282	238 222
- dont Marocains étrangers nés au Maroc							388 542	215 423	173 119
- dont Marocains nés au Maroc devenus français par acquisition							133 962	68 859	65 103

Sources : recensement de 1999, volume «Population immigrée, population étrangère», p 55

Tandis que le nombre de Marocains ayant conservé leur nationalité d'origine a diminué de 11,6% entre les deux derniers recensements (572 mille en 1990 et 506 mille en 1999), celui des immigrés marocains (à savoir les personnes de nationalité marocaine nées à l'étranger et les Marocains devenus français par acquisition nés à l'étranger) a augmenté de 65 000 personnes, soit : +14,2% en neuf ans, ou une croissance annuelle moyenne de +1,5% (Tableau 11). Les Marocains étrangers nés au Maroc sont majoritaires (74%) tandis que ceux nés au Maroc mais ayant acquis la nationalité française représentent le quart des immigrés marocains restant (25,6%).

## 2. Répartition urbain/rural et distribution régionale

La quasi-totalité des Marocains (94%) vivent en ville. Ils privilégient surtout les grandes localités urbaines : 57% résident dans des villes de plus de 200 000 habitants (tableau 12). Parmi eux, près du tiers réside dans l'unité urbaine de Paris. Les Marocains sont plus urbains que l'ensemble des étrangers en France : 91%, mais proportionnellement moins concentrés dans l'unité urbaine de Paris : 41% des étrangers citadins vivant en France y résident (contre 29% des Marocains).

**Tableau 12 : Répartition de la population de nationalité marocaine selon les caractéristiques de la commune de résidence (1999)**

	Effectif	Répartition (en %)
<b>Ensemble</b>	<b>506 305</b>	
<b>Communauté rurale</b>	<b>29 681</b>	<b>5,9</b>
<b>Unité urbaine, dont</b>	<b>476 624</b>	<b>94,1</b>
Moins de 20 000 habitants	78 452	16,5
De 20 000 à 99 999 habitants	97 662	20,5
De 100 000 à 199 999 habitants	29 980	6,3
De 200 000 à 1 999 999 habitants	132 337	27,8
Unité urbaine de Paris	138 193	29,0

Source : Recensement de 1999

Île-de-France est de loin la région française connaissant la communauté marocaine la plus importante, bien qu'en légère décline : 155 000 personnes en 1990, 146 000 en 1999, soit presque 30% de la population marocaine totale de la France (tableau 13). La seconde communauté se trouve en Provence-Alpes-Côte d'Azur, avec 54 000 ressortissants marocains. La troisième se concentre en Languedoc-Roussillon, avec 43 500 personnes. Cette dernière région a connu une croissance forte de cette communauté depuis 1990, puisqu'elle ne se situait à l'époque qu'au cinquième rang. Elle est, dans cet intervalle, passée devant Rhône-Alpes et Nord-Pas-de-Calais, qui comptent désormais 38 000 et 36 000 Marocains respectivement.

**Tableau 13 : Population de nationalité marocaine par région et département de résidence (effectifs)**

	1962	1968	1975	1982	1990	1999
<b>Alsace</b>	<b>313</b>	<b>1 476</b>	<b>7 930</b>	<b>15 760</b>	<b>19 024</b>	<b>14 991</b>
Bas-Rhin	246	1 108	4 245	8 736	11 336	9 173
Haut-Rhin	67	368	3 685	7 024	7 688	5 818
<b>Aquitaine</b>	<b>459</b>	<b>1 852</b>	<b>8 280</b>	<b>17 020</b>	<b>24 611</b>	<b>20 793</b>
Dordogne	30	204	865	1 700	2 180	1 739
Gironde	238	792	3 050	6 600	9 942	9 319
Landes	19	128	745	984	1 024	1 018
Lot et Garonne	24	168	1 825	4 652	7 093	5 991
Pyrénées Atlantiques	148	560	1 795	3 084	4 372	2 726
<b>Auvergne</b>	<b>109</b>	<b>528</b>	<b>3 057</b>	<b>6 564</b>	<b>7 537</b>	<b>5 459</b>
Allier	14	136	655	1 300	1 632	992
Cantal	5	52	172	176	632	326
Haute Loire	13	48	500	1 220	1 168	1 035
Puy de Dôme	77	292	1 730	3 868	4 105	3 106
<b>Bourgogne</b>	<b>1 185</b>	<b>1 184</b>	<b>8 795</b>	<b>16 292</b>	<b>19 776</b>	<b>13 434</b>
Côte d'Or	686	668	3 780	7 092	8 128	5 348
Nièvre	12	40	595	1 076	1 432	954
Saône et Loire	49	220	1 830	3 100	4 292	2 788
Yonne	438	256	2 590	5 024	5 924	4 344
<b>Bretagne</b>	<b>52</b>	<b>288</b>	<b>2 310</b>	<b>3 792</b>	<b>4 873</b>	<b>3 559</b>
Côtes d'Armor	6	20	215	388	652	494
Finistère	15	76	890	1 212	1 237	837
Ille-et-Vilaine	19	172	955	1 896	2 492	1 885
Morbihan	12	20	250	296	492	343
<b>Centre</b>	<b>138</b>	<b>1 092</b>	<b>8 055</b>	<b>17 424</b>	<b>26 749</b>	<b>20 877</b>
Cher	4	140	920	1 860	2 392	1 623
Eure-et-Loir	14	184	2 485	5 616	7 772	5 263
Indre	13	136	575	708	1 016	889
Indre-et-Loire	64	304	1 080	1 844	2 876	1 939

**Tableau 13 :** (suite)

	1962	1968	1975	1982	1990	1999
Loir-et-Cher	13	52	440	1 412	2 320	2 071
Loiret	30	276	2 555	5 984	10 373	9 092
<b>Champagne-Ardenne</b>	<b>100</b>	<b>880</b>	<b>4 995</b>	<b>10 048</b>	<b>12 494</b>	<b>9 696</b>
Ardennes	18	52	805	1 920	3 096	2 194
Aube	32	184	1 255	2 724	3 586	3 024
Marne	43	592	2 455	4 308	4 692	3 577
Haute-Marne	7	52	480	1 096	1 120	901
<b>Corse</b>	<b>60</b>	<b>5 060</b>	<b>14 123</b>	<b>12 780</b>	<b>12 958</b>	<b>13 735</b>
Corse du Sud	-	-	-	4 464	5 822	6 109
Haute-Corse	-	-	-	8 316	7 136	7 626
<b>Franche-Comté</b>	<b>523</b>	<b>1 000</b>	<b>7 600</b>	<b>14 056</b>	<b>16 507</b>	<b>11 391</b>
Doubs	346	480	3 715	6 572	7 461	4 932
Jura	132	188	1 185	2 984	3 477	2 562
Haute-Saône	32	224	1 810	2 896	3 701	2 762
Territoire de Belfort	13	108	890	1 604	1 868	1 135
<b>Ile de France</b>	<b>17 219</b>	<b>38 296</b>	<b>81 855</b>	<b>123 872</b>	<b>155 674</b>	<b>145 903</b>
Ville de Paris	5 155	8 872	17 135	24 360	26 558	23 195
Seine-et-Marne	286	776	2 965	3 992	7 088	7 265
Yvelines	357	2 040	10 745	21 140	26 436	21 654
Essonne	98	604	3 425	5 980	9 246	8 801
Hauts-de-Seine	7 096	14 012	23 755	30 368	31 284	28 301
Seine-Saint-Denis	2 161	5 896	12 025	19 600	29 475	31 154
Val-de-Marne	908	2 372	4 990	7 712	11 423	10 815
Val-d'Oise	1 158	3 724	6 815	10 720	14 164	14 718
<b>Languedoc-Roussillon</b>	<b>289</b>	<b>2 600</b>	<b>14 805</b>	<b>25 196</b>	<b>40 547</b>	<b>43 452</b>
Aude	40	304	1 400	2 188	3 880	3 519
Gard	64	692	5 180	8 928	14 256	15 233
Hérault	158	1 004	6 335	11 660	18 425	20 370
Lozère	1	24	345	352	788	462
Pyrénées Orientales	26	576	1 545	2 068	3 198	3 868
<b>Limousin</b>	<b>25</b>	<b>196</b>	<b>1 230</b>	<b>2 744</b>	<b>3 256</b>	<b>2 814</b>
Corrèze	10	88	640	1 360	1 500	1 460
Creuse	13	60	155	208	268	138
Haute-Vienne	2	48	435	1 176	1 488	1 216
<b>Lorraine</b>	<b>552</b>	<b>1 528</b>	<b>9 250</b>	<b>16 140</b>	<b>22 001</b>	<b>16 484</b>
Meurthe-et-Moselle	224	528	3 320	5 948	7 072	5 170
Meuse	16	52	310	760	892	646
Moselle	294	780	4 250	6 904	10 809	8 596
Vosges	18	168	1 370	2 528	3 228	2 072
<b>Midi-Pyrénées</b>	<b>462</b>	<b>2 256</b>	<b>8 270</b>	<b>13 512</b>	<b>18 092</b>	<b>18 033</b>

Tableau 13 : (suite)

	1962	1968	1975	1982	1990	1999
Ariège	4	124	610	1 024	1 540	1 416
Aveyron	7	48	640	1 584	1 637	1 304
Haute-Garonne	338	1 240	3 660	5 476	6 411	6 795
Gers	26	168	440	696	788	750
Lot	10	212	300	724	748	608
Hautes-Pyrénées	18	220	705	536	1 132	808
Tarn	41	100	630	1 740	2 432	2 691
Tarn-et-Garonne	18	144	1 285	1 732	3 404	3 661
<b>Nord Pas-de-Calais</b>	<b>6 277</b>	<b>11 428</b>	<b>20 640</b>	<b>34 396</b>	<b>45 381</b>	<b>35 784</b>
Nord	3 372	7 232	15 675	27 532	35 765	28 307
Pas-de-Calais	2 905	4 196	4 965	6 864	9 616	7 477
<b>Basse Normandie</b>	<b>67</b>	<b>340</b>	<b>1 565</b>	<b>3 168</b>	<b>3 480</b>	<b>2 747</b>
Calvados	52	124	525	920	1 096	903
Manche	8	36	65	608	912	715
Orne	7	180	975	1 640	1 472	1 129
<b>Haute Normandie</b>	<b>208</b>	<b>688</b>	<b>3 280</b>	<b>7 700</b>	<b>10 241</b>	<b>8 882</b>
Eure	63	124	780	2 076	3 316	2 508
Seine-Maritime	145	564	2 500	5 624	6 925	6 374
<b>Pays de la Loire</b>	<b>104</b>	<b>508</b>	<b>4 260</b>	<b>8 636</b>	<b>10 212</b>	<b>6 924</b>
Loire-Atlantique	46	76	1 030	2 056	2 812	2 154
Maine-et-Loire	29	184	1 555	3 424	3 840	2 441
Mayenne	5	32	350	520	548	428
Sarthe	19	188	1 160	2 388	2 772	1 661
Vendée	5	28	165	248	240	240
<b>Picardie</b>	<b>178</b>	<b>1 180</b>	<b>6 870</b>	<b>15 064</b>	<b>18 834</b>	<b>14 192</b>
Aisne	58	220	2 105	3 312	4 834	3 445
Oise	107	680	3 705	9 112	10 776	8 231
Somme	13	280	1 060	2 640	3 224	2 516
<b>Poitou-Charentes</b>	<b>851</b>	<b>400</b>	<b>1 740</b>	<b>3 316</b>	<b>3 798</b>	<b>2 876</b>
Charente	51	136	555	912	1 336	883
Charente Maritime	105	132	550	1 224	1 254	959
Deux-Sèvres	686	20	80	296	340	270
Vienne	9	112	555	884	868	764
<b>Provence-Alpes-Côte d'Azur</b>	<b>2 212</b>	<b>6 156</b>	<b>20 805</b>	<b>35 564</b>	<b>49 717</b>	<b>54 111</b>
Alpes de Haute Provence	21	40	295	360	1 096	1 134
Hautes Alpes	20	48	140	460	572	420
Alpes Maritimes	845	1 532	5 090	6 656	8 038	7 784
Bouches du Rhône	983	2 428	7 160	12 008	14 825	15 627
Var	295	1 500	3 760	7 464	9 289	10 407

**Tableau 13 :** (suite)

	1962	1968	1975	1982	1990	1999
Vaucluse	48	608	4 360	8 616	15 897	18 739
<b>Rhône-Alpes</b>	<b>1 937</b>	<b>5 300</b>	<b>20 310</b>	<b>38 264</b>	<b>46 890</b>	<b>37 974</b>
Ain	493	664	3 115	6 752	8 129	6 641
Ardèche	19	228	715	1 720	2 056	1 759
Drôme	21	292	1 690	3 928	5 869	4 844
Isère	193	872	2 785	5 640	6 212	4 724
Loire	678	1 268	4 725	6 956	8 256	5 892
Rhône	463	1 504	4 710	7 884	8 924	7 675
Savoie	45	220	1 035	2 096	2 880	2 464
Haute-Savoie	25	252	1 535	3 288	4 564	3 975
<b>Total France métropolitaine</b>	<b>33 290</b>	<b>81 706</b>	<b>252 964</b>	<b>441 308</b>	<b>572 652</b>	<b>504 111*</b>

Sources : recensements français

\* Voir note de bas de page n°5

Les plus fortes croissances de la communauté marocaine ont été observées sur les périodes 1962-1968 ou 1968-1975, dépassant fréquemment les 25 à 30% par an (tableau 14). En Corse, l'effectif de Marocains est passé de 60 personnes en 1962 à plus de 5 000 six ans plus tard, soit une croissance moyenne exceptionnelle : +74% par an. Depuis lors, les flux ne cessent de se tarir, avec notamment une croissance négative en Corse : -1,3% par an entre 1975 et 1982.

Dans toutes les régions de France, on note une réduction de la communauté marocaine entre 1990 et 1999. Le Nord-Pas-de-Calais connaît une désaffection particulièrement forte eu égard à la taille de sa communauté marocaine (au cinquième rang national : -2,6% par an, soit une perte de plus de 1000 Marocains en moyenne chaque année) sur cette période. De même, la région Rhône-Alpes a vu fondre sa communauté marocaine au cours des dix dernières années : 46 890 personnes en 1990 et 37 974 en 1999, soit -2,3% par an et -990 personnes en moyenne chaque année.

Seule exception, le Sud-Est de la France, avec la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, la Corse (qui retrouve une croissance positive après une brève phase de décroissance) et le Languedoc-Roussillon, dont les communautés marocaines ont connu, sur cette dernière période intercensitaire, une croissance certes modérée (moins d'1% par an) mais toujours positive (tableau 14). Ce sont encore quelque 490 Marocains en moyenne qui chaque année, depuis 1990, sont venus s'installer dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, la plus grosse bénéficiaire en effectifs absolus, suivie par le Languedoc-Roussillon, qui a connu un apport annuel net moyen de 320 Marocains. Au sein de ces deux régions, les départements les plus concernés par l'installation

de résidents marocains sont le Vaucluse et l'Hérault, avec respectivement 316 et 216 Marocains supplémentaires chaque année en moyenne (c'est certes trois fois moins qu'au cours de la décennie précédente), mais ces croissances positives, rares sur cette dernière période inter censitaire, méritent d'être soulignées.

**Tableau 14 : Accroissement annuel moyen de la population marocaine en France, par région et département de résidence, en % (1962-1999)**

	1962-68	1968-75	1975-82	1982-90	1990-99
<b>Alsace</b>	<b>25,85</b>	<b>24,02</b>	<b>9,81</b>	<b>2,35</b>	<b>-2,65</b>
Bas-Rhin	25,08	19,19	10,31	3,26	-2,35
Haut-Rhin	28,39	32,91	9,22	1,13	-3,10
<b>Aquitaine</b>	<b>23,25</b>	<b>21,39</b>	<b>10,29</b>	<b>4,61</b>	<b>-1,87</b>
Dordogne	31,95	20,64	9,65	3,11	-2,51
Gironde	20,04	19,26	11,03	5,12	-0,72
Landes	31,79	25,16	3,97	0,50	-0,07
Lot et Garonne	32,43	34,08	13,37	5,27	-1,88
Pyrénées Atlantiques	22,18	16,64	7,73	4,36	-5,25
<b>Auvergne</b>	<b>26,30</b>	<b>25,09</b>	<b>10,92</b>	<b>1,73</b>	<b>-3,58</b>
Allier	37,89	22,46	9,79	2,84	-5,53
Cantal	39,03	17,09	0,33	15,98	-7,36
Haute Loire	21,77	33,48	12,74	-0,54	-1,34
Puy de Dôme	22,22	25,42	11,49	0,74	-3,10
<b>Bourgogne</b>	<b>-0,01</b>	<b>28,65</b>	<b>8,81</b>	<b>2,42</b>	<b>-4,30</b>
Côte d'Or	-0,44	24,76	8,99	1,70	-4,65
Nièvre	20,07	38,57	8,46	3,57	-4,51
Saône et Loire	25,03	30,26	7,53	4,07	-4,79
Yonne	-8,95	33,06	9,47	2,06	-3,45
<b>Bretagne</b>	<b>28,53</b>	<b>29,74</b>	<b>7,08</b>	<b>3,14</b>	<b>-3,49</b>
Côtes d'Armor	20,07	33,93	8,43	6,49	-3,08
Finistère	27,04	35,15	4,41	0,26	-4,34
Ille-et-Vilaine	36,72	24,49	9,80	3,42	-3,10
Morbihan	8,51	36,08	2,41	6,35	-4,01
<b>Centre</b>	<b>34,48</b>	<b>28,55</b>	<b>11,02</b>	<b>5,36</b>	<b>-2,75</b>
Cher	59,26	26,90	10,06	3,14	-4,31
Eure-et-Loir	42,93	37,19	11,65	4,06	-4,33
Indre	39,13	20,60	2,97	4,51	-1,48
Indre-et-Loire	25,97	18,11	7,64	5,56	-4,38
Loir-et-Cher	23,10	30,51	16,66	6,21	-1,26
Loiret	36,99	31,79	12,16	6,88	-1,46
<b>Champagne-Ardenne</b>	<b>36,25</b>	<b>24,80</b>	<b>9,98</b>	<b>2,72</b>	<b>-2,82</b>
Ardennes	17,68	39,14	12,42	5,97	-3,83
Aube	29,15	27,43	11,07	3,44	-1,89
Marne	43,71	20,32	8,03	1,07	-3,01

Tableau 14 : (suite)

	1962-68	1968-75	1975-82	1982-90	1990-99
Haute-Marne	33,42	31,75	11,79	0,27	-2,42
<b>Corse</b>	<b>73,91</b>	<b>14,66</b>	<b>-1,43</b>	<b>0,17</b>	<b>0,65</b>
Corse du Sud	-	-	-	3,32	0,53
Haute-Corse	-	-	-	-1,91	0,74
<b>Franche-Comté</b>	<b>10,80</b>	<b>28,97</b>	<b>8,78</b>	<b>2,01</b>	<b>-4,12</b>
Doubs	5,46	29,23	8,15	1,59	-4,60
Jura	5,89	26,30	13,19	1,91	-3,39
Haute-Saône	32,43	29,85	6,71	3,07	-3,25
Territoire de Belfort	35,29	30,13	8,41	1,90	-5,54
<b>Ile de France</b>	<b>13,32</b>	<b>10,85</b>	<b>5,92</b>	<b>2,86</b>	<b>-0,72</b>
Ville de Paris	9,05	9,40	5,03	1,08	-1,50
Seine-et-Marne	16,64	19,15	4,25	7,18	0,27
Yvelines	29,05	23,74	9,67	2,79	-2,22
Essonne	30,31	24,79	7,96	5,45	-0,55
Hauts-de-Seine	11,34	7,54	3,51	0,37	-1,11
Seine-Saint-Denis	16,73	10,18	6,98	5,10	0,62
Val-de-Marne	16,00	10,62	6,22	4,91	-0,61
Val-d'Oise	19,47	8,63	6,47	3,48	0,43
<b>Languedoc-Roussillon</b>	<b>36,61</b>	<b>24,85</b>	<b>7,60</b>	<b>5,95</b>	<b>0,77</b>
Aude	33,80	21,82	6,38	7,16	-1,09
Gard	39,68	28,76	7,78	5,85	0,74
Hérault	30,82	26,32	8,72	5,72	1,12
Lozère	52,97	38,08	0,29	10,07	-5,93
Pyrénées Orientales	51,63	14,10	4,17	5,45	2,11
<b>Limousin</b>	<b>34,32</b>	<b>26,24</b>	<b>11,46</b>	<b>2,14</b>	<b>-1,62</b>
Corrèze	36,25	28,34	10,77	1,22	-0,30
Creuse	25,49	13,56	4,20	3,17	-7,37
Haute-Vienne	52,97	31,49	14,21	2,94	-2,24
<b>Lorraine</b>	<b>16,97</b>	<b>25,72</b>	<b>7,95</b>	<b>3,87</b>	<b>-3,21</b>
Meurthe-et-Moselle	14,29	26,27	8,33	2,16	-3,48
Meuse	19,64	25,50	12,81	2,00	-3,59
Moselle	16,26	24,22	6,93	5,60	-2,55
Vosges	37,23	29,98	8,75	3,06	-4,93
<b>Midi-Pyrénées</b>	<b>26,43</b>	<b>18,56</b>	<b>7,01</b>	<b>3,65</b>	<b>-0,04</b>
Ariège	57,23	22,76	7,40	5,10	-0,93
Aveyron	32,09	37,00	12,95	0,41	-2,53
Haute-Garonne	21,66	15,46	5,76	1,97	0,65
Gers	31,10	13,75	6,55	1,55	-0,55
Lot	50,90	4,96	12,59	0,41	-2,30
Hautes-Pyrénées	41,72	16,64	-3,92	9,35	-3,75
Tarn	14,86	26,29	14,51	4,19	1,12
Tarn-et-Garonne	34,66	31,27	4,26	8,45	0,81
<b>Nord Pas-de-Calais</b>	<b>9,99</b>	<b>8,45</b>	<b>7,30</b>	<b>3,46</b>	<b>-2,64</b>

Tableau 14 : (suite)

	1962-68	1968-75	1975-82	1982-90	1990-99
Nord	12,72	11,05	8,05	3,27	-2,60
Pas-de-Calais	6,13	2,40	4,63	4,21	-2,80
<b>Basse Normandie</b>	<b>27,07</b>	<b>21,81</b>	<b>10,07</b>	<b>1,17</b>	<b>-2,63</b>
Calvados	14,48	20,62	8,01	2,19	-2,15
Manche	25,07	8,44	31,94	5,07	-2,70
Orne	54,12	24,14	7,43	-1,35	-2,95
<b>Haute Normandie</b>	<b>19,94</b>	<b>22,31</b>	<b>12,19</b>	<b>3,56</b>	<b>-1,58</b>
Eure	11,29	26,27	13,98	5,85	-3,10
Seine-Maritime	22,64	21,27	11,58	2,60	-0,92
<b>Pays de la Loire</b>	<b>26,43</b>	<b>30,38</b>	<b>10,10</b>	<b>2,10</b>	<b>-4,32</b>
Loire-Atlantique	8,37	37,24	9,87	3,91	-2,96
Maine-et-Loire	30,79	30,49	11,28	1,43	-5,03
Mayenne	30,94	34,17	5,66	0,66	-2,75
Sarthe	38,20	26,00	10,31	1,86	-5,69
Vendée	28,71	25,34	5,82	-0,41	0,00
<b>Picardie</b>	<b>31,52</b>	<b>25,17</b>	<b>11,22</b>	<b>2,79</b>	<b>-3,14</b>
Aisne	22,22	32,26	6,47	4,73	-3,76
Oise	30,82	24,22	12,86	2,10	-2,99
Somme	51,16	19,02	13,04	2,50	-2,76
<b>Poitou-Charentes</b>	<b>-12,58</b>	<b>21,00</b>	<b>9,21</b>	<b>1,70</b>	<b>-3,09</b>
Charente	16,35	20,09	7,10	4,77	-4,60
Charente Maritime	3,81	20,39	11,43	0,30	-2,98
Deux-Sèvres	-58,92	19,80	18,69	1,73	-2,56
Vienne	42,02	22,86	6,65	-0,23	-1,42
<b>Provence-Alpes-Côte d'Azur</b>	<b>17,06</b>	<b>17,40</b>	<b>7,66</b>	<b>4,19</b>	<b>0,94</b>
Alpes de Haute Provence	10,74	28,54	2,84	13,92	0,38
Hautes Alpes	14,59	15,29	16,99	2,72	-3,43
Alpes Maritimes	9,92	17,15	3,83	2,36	-0,36
Bouches du Rhône	15,07	15,45	7,39	2,63	0,59
Var	27,10	13,13	9,80	2,73	1,26
Vaucluse	42,32	28,14	9,73	7,66	1,83
<b>Rhône-Alpes</b>	<b>16,78</b>	<b>19,19</b>	<b>9,05</b>	<b>2,54</b>	<b>-2,34</b>
Ain	4,96	22,08	11,05	2,32	-2,25
Ardèche	41,42	16,33	12,54	2,23	-1,73
Drôme	43,87	25,08	12,05	5,02	-2,13
Isère	25,13	16,59	10,08	1,21	-3,04
Loire	10,43	18,79	5,52	2,14	-3,75
Rhône	19,64	16,31	7,36	1,55	-1,68
Savoie	26,45	22,12	10,08	3,97	-1,73
Haute-Savoie	38,51	25,81	10,88	4,10	-1,54
<b>Total France métropolitaine</b>	<b>14,96</b>	<b>16,14</b>	<b>7,95</b>	<b>3,26</b>	<b>-1,42</b>

Sources : calculs effectués d'après les données des recensements français

Île-de-France est par excellence la région de résidence de prédilection pour la communauté marocaine : s'y concentrait près de la moitié de cette communauté dans les années 1960 (tableau 15). Par la suite, l'attraction s'est faite plus forte pour la province, avec une large prédominance de quatre régions : Provence-Alpes-Côte d'Azur, Languedoc-Roussillon, Rhône-Alpes et Nord-Pas-de-Calais. Ainsi, depuis 1975, Île-de-France n'abrite plus que moins du tiers de la communauté marocaine, tandis que les quatre régions précitées en regroupaient chacune, selon les années, 6 à 10%. Bien qu'abritant encore 7% de la communauté marocaine en 1999 (contre près de 20% en 1962), la région industrielle Nord-Pas-de-Calais connaît, on l'a vu, une désaffection importante, au profit d'autres régions telles que l'Alsace et l'Aquitaine notamment. La Bretagne, le Limousin, le Poitou-Charentes et la Basse-Normandie sont les trois régions de France attirant le moins les migrants d'origine étrangère, dont les Marocains, qui ne se concentrent dans ces régions qu'à moins de 1% de la communauté marocaine totale de la France.

Au niveau départemental, les plus fortes concentrations se retrouvent dans la ville de Paris, dans les Hauts-de-Seine, en Seine Saint-Denis, dans les Yvelines et -seul département hors Île-de-France dans ce cas- dans l'Hérault, avec 4% ou plus de la communauté marocaine en 1999.

**Tableau 15 : Répartition de la population de nationalité marocaine entre régions et départements de résidence, 1962-1999.**

En % du total	1962	1968	1975	1982	1990	1999
<b>Alsace</b>	<b>0,94</b>	<b>1,81</b>	<b>3,13</b>	<b>3,57</b>	<b>3,32</b>	<b>2,97</b>
Bas-Rhin	0,74	1,36	1,68	1,98	1,98	1,82
Haut-Rhin	0,20	0,45	1,46	1,59	1,34	1,15
<b>Aquitaine</b>	<b>1,38</b>	<b>2,27</b>	<b>3,27</b>	<b>3,86</b>	<b>4,30</b>	<b>4,12</b>
Dordogne	0,09	0,25	0,34	0,39	0,38	0,34
Gironde	0,71	0,97	1,21	1,50	1,74	1,85
Landes	0,06	0,16	0,29	0,22	0,18	0,20
Lot et Garonne	0,07	0,21	0,72	1,05	1,24	1,19
Pyrénées Atlantiques	0,44	0,69	0,71	0,70	0,76	0,54
<b>Auvergne</b>	<b>0,33</b>	<b>0,65</b>	<b>1,21</b>	<b>1,49</b>	<b>1,32</b>	<b>1,08</b>
Allier	0,04	0,17	0,26	0,29	0,28	0,20
Cantal	0,02	0,06	0,07	0,04	0,11	0,06
Haute Loire	0,04	0,06	0,20	0,28	0,20	0,21
Puy de Dôme	0,23	0,36	0,68	0,88	0,72	0,62
<b>Bourgogne</b>	<b>3,56</b>	<b>1,45</b>	<b>3,48</b>	<b>3,69</b>	<b>3,45</b>	<b>2,66</b>
Côte d'Or	2,06	0,82	1,49	1,61	1,42	1,06
Nièvre	0,04	0,05	0,24	0,24	0,25	0,19
Saône et Loire	0,15	0,27	0,72	0,70	0,75	0,55
Yonne	1,32	0,31	1,02	1,14	1,03	0,86

Tableau 15 : (suite)

En % du total	1962	1968	1975	1982	1990	1999
<b>Bretagne</b>	<b>0,16</b>	<b>0,35</b>	<b>0,91</b>	<b>0,86</b>	<b>0,85</b>	<b>0,71</b>
Côtes d'Armor	0,02	0,02	0,08	0,09	0,11	0,10
Finistère	0,05	0,09	0,35	0,27	0,22	0,17
Ille-et-Vilaine	0,06	0,21	0,38	0,43	0,44	0,37
Morbihan	0,04	0,02	0,10	0,07	0,09	0,07
<b>Centre</b>	<b>0,41</b>	<b>1,34</b>	<b>3,18</b>	<b>3,95</b>	<b>4,67</b>	<b>4,14</b>
Cher	0,01	0,17	0,36	0,42	0,42	0,32
Eure-et-Loir	0,04	0,23	0,98	1,27	1,36	1,04
Indre	0,04	0,17	0,23	0,16	0,18	0,18
Indre-et-Loire	0,19	0,37	0,43	0,42	0,50	0,38
Loir-et-Cher	0,04	0,06	0,17	0,32	0,41	0,41
Loiret	0,09	0,34	1,01	1,36	1,81	1,80
<b>Champagne-Ardenne</b>	<b>0,30</b>	<b>1,08</b>	<b>1,97</b>	<b>2,28</b>	<b>2,18</b>	<b>1,92</b>
Ardennes	0,05	0,06	0,32	0,44	0,54	0,44
Aube	0,10	0,23	0,50	0,62	0,63	0,60
Marne	0,13	0,72	0,97	0,98	0,82	0,71
Haute-Marne	0,02	0,06	0,19	0,25	0,20	0,18
<b>Corse</b>	<b>0,18</b>	<b>6,19</b>	<b>5,58</b>	<b>2,90</b>	<b>2,26</b>	<b>2,72</b>
Corse du Sud	-	-	-	1,01	1,02	1,21
Haute-Corse	-	-	-	1,88	1,25	1,51
<b>Franche-Comté</b>	<b>1,57</b>	<b>1,22</b>	<b>3,00</b>	<b>3,19</b>	<b>2,88</b>	<b>2,26</b>
Doubs	1,04	0,59	1,47	1,49	1,30	0,98
Jura	0,40	0,23	0,47	0,68	0,61	0,51
Haute-Saône	0,10	0,27	0,72	0,66	0,65	0,55
Territoire de Belfort	0,04	0,13	0,35	0,36	0,33	0,23
<b>Ile de France</b>	<b>51,72</b>	<b>46,87</b>	<b>32,36</b>	<b>28,07</b>	<b>27,18</b>	<b>28,94</b>
Ville de Paris	15,49	10,86	6,77	5,52	4,64	4,60
Seine-et-Marne	0,86	0,95	1,17	0,90	1,24	1,44
Yvelines	1,07	2,50	4,25	4,79	4,62	4,30
Essonne	0,29	0,74	1,35	1,36	1,61	1,75
Hauts-de-Seine	21,32	17,15	9,39	6,88	5,46	5,61
Seine-Saint-Denis	6,49	7,22	4,75	4,44	5,15	6,18
Val-de-Marne	2,73	2,90	1,97	1,75	1,99	2,15
Val-d'Oise	3,48	4,56	2,69	2,43	2,47	2,92
<b>Languedoc-Roussillon</b>	<b>0,87</b>	<b>3,18</b>	<b>5,85</b>	<b>5,71</b>	<b>7,08</b>	<b>8,62</b>
Aude	0,12	0,37	0,55	0,50	0,68	0,70
Gard	0,19	0,85	2,05	2,02	2,49	3,02
Hérault	0,47	1,23	2,50	2,64	3,22	4,04
Lozère	0,00	0,03	0,14	0,08	0,14	0,09
Pyrénées Orientales	0,08	0,70	0,61	0,47	0,56	0,77
<b>Limousin</b>	<b>0,08</b>	<b>0,24</b>	<b>0,49</b>	<b>0,62</b>	<b>0,57</b>	<b>0,56</b>

Tableau 15 : (suite)

En % du total	1962	1968	1975	1982	1990	1999
Corrèze	0,03	0,11	0,25	0,31	0,26	0,29
Creuse	0,04	0,07	0,06	0,05	0,05	0,03
Haute-Vienne	0,01	0,06	0,17	0,27	0,26	0,24
<b>Lorraine</b>	<b>1,66</b>	<b>1,87</b>	<b>3,66</b>	<b>3,66</b>	<b>3,84</b>	<b>3,27</b>
Meurthe-et-Moselle	0,67	0,65	1,31	1,35	1,23	1,03
Meuse	0,05	0,06	0,12	0,17	0,16	0,13
Moselle	0,88	0,95	1,68	1,56	1,89	1,71
Vosges	0,05	0,21	0,54	0,57	0,56	0,41
<b>Midi-Pyrénées</b>	<b>1,39</b>	<b>2,76</b>	<b>3,27</b>	<b>3,06</b>	<b>3,16</b>	<b>3,58</b>
Ariège	0,01	0,15	0,24	0,23	0,27	0,28
Aveyron	0,02	0,06	0,25	0,36	0,29	0,26
Haute-Garonne	1,02	1,52	1,45	1,24	1,12	1,35
Gers	0,08	0,21	0,17	0,16	0,14	0,15
Lot	0,03	0,26	0,12	0,16	0,13	0,12
Hautes-Pyrénées	0,05	0,27	0,28	0,12	0,20	0,16
Tarn	0,12	0,12	0,25	0,39	0,42	0,53
Tarn-et-Garonne	0,05	0,18	0,51	0,39	0,59	0,73
<b>Nord Pas-de-Calais</b>	<b>18,86</b>	<b>13,99</b>	<b>8,16</b>	<b>7,79</b>	<b>7,92</b>	<b>7,10</b>
Nord	10,13	8,85	6,20	6,24	6,25	5,62
Pas-de-Calais	8,73	5,14	1,96	1,56	1,68	1,48
<b>Basse Normandie</b>	<b>0,20</b>	<b>0,42</b>	<b>0,62</b>	<b>0,72</b>	<b>0,61</b>	<b>0,54</b>
Manche	0,02	0,04	0,03	0,14	0,16	0,14
Orne	0,02	0,22	0,39	0,37	0,26	0,22
<b>Haute Normandie</b>	<b>0,62</b>	<b>0,84</b>	<b>1,30</b>	<b>1,74</b>	<b>1,79</b>	<b>1,76</b>
Eure	0,19	0,15	0,31	0,47	0,58	0,50
Seine-Maritime	0,44	0,69	0,99	1,27	1,21	1,26
<b>Pays de la Loire</b>	<b>0,31</b>	<b>0,62</b>	<b>1,68</b>	<b>1,96</b>	<b>1,78</b>	<b>1,37</b>
Loire-Atlantique	0,14	0,09	0,41	0,47	0,49	0,43
Maine-et-Loire	0,09	0,23	0,61	0,78	0,67	0,48
Mayenne	0,02	0,04	0,14	0,12	0,10	0,08
Sarthe	0,06	0,23	0,46	0,54	0,48	0,33
Vendée	0,02	0,03	0,07	0,06	0,04	0,05
<b>Picardie</b>	<b>0,53</b>	<b>1,44</b>	<b>2,72</b>	<b>3,41</b>	<b>3,29</b>	<b>2,82</b>
Aisne	0,17	0,27	0,83	0,75	0,84	0,68
Oise	0,32	0,83	1,46	2,06	1,88	1,63
Somme	0,04	0,34	0,42	0,60	0,56	0,50
<b>Poitou-Charentes</b>	<b>2,56</b>	<b>0,49</b>	<b>0,69</b>	<b>0,75</b>	<b>0,66</b>	<b>0,57</b>
Charente	0,15	0,17	0,22	0,21	0,23	0,18
Charente Maritime	0,32	0,16	0,22	0,28	0,22	0,19
Deux-Sèvres	2,06	0,02	0,03	0,07	0,06	0,05
Vienne	0,03	0,14	0,22	0,20	0,15	0,15

Tableau 15 : (suite)

En % du total	1962	1968	1975	1982	1990	1999
<b>Provence-Alpes-Côte d'Azur</b>	<b>6,64</b>	<b>7,53</b>	<b>8,22</b>	<b>8,06</b>	<b>8,68</b>	<b>10,73</b>
Alpes de Haute Provence	0,06	0,05	0,12	0,08	0,19	0,22
Hautes Alpes	0,06	0,06	0,06	0,10	0,10	0,08
Alpes Maritimes	2,54	1,88	2,01	1,51	1,40	1,54
Bouches du Rhône	2,95	2,97	2,83	2,72	2,59	3,10
Var	0,89	1,84	1,49	1,69	1,62	2,06
Vaucluse	0,14	0,74	1,72	1,95	2,78	3,72
<b>Rhône-Alpes</b>	<b>5,82</b>	<b>6,49</b>	<b>8,03</b>	<b>8,67</b>	<b>8,19</b>	<b>7,53</b>
Ain	1,48	0,81	1,23	1,53	1,42	1,32
Ardèche	0,06	0,28	0,28	0,39	0,36	0,35
Drôme	0,06	0,36	0,67	0,89	1,02	0,96
Isère	0,58	1,07	1,10	1,28	1,08	0,94
Loire	2,04	1,55	1,87	1,58	1,44	1,17
Rhône	1,39	1,84	1,86	1,79	1,56	1,52
Savoie	0,14	0,27	0,41	0,47	0,50	0,49
Haute-Savoie	0,08	0,31	0,61	0,75	0,80	0,79
<b>Total France métropolitaine</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>

Sources : calculs effectués d'après les données des recensements français

La proportion de Marocains au sein de la communauté étrangère en France a connu une croissance très rapide jusqu'en 1990, date à laquelle elle dépassait les 20% dans près de la moitié des régions : Aquitaine, Bourgogne, Centre, Franche-Comté, Languedoc-Roussillon, Nord-Pas-de-Calais, Pays de la Loire et Picardie. Les Marocains restent aujourd'hui largement représentés au sein de la communauté étrangère en France : au moins 10% dans chacune des régions en 1999 (tableau 16). Les maxima sont atteints en Corse (53%) et en Languedoc-Roussillon (33%).

**Tableau 16 : Population de nationalité marocaine en % de la population de nationalité étrangère totale, par région et département de résidence**

	1962	1968	1975	1982	1990	1999
<b>Alsace</b>	<b>0,64</b>	<b>2,26</b>	<b>7,46</b>	<b>12,44</b>	<b>14,78</b>	<b>11,68</b>
Bas-Rhin	1,40	4,25	8,82	14,29	16,62	12,86
Haut-Rhin	0,21	0,93	6,34	10,71	12,71	10,20
<b>Aquitaine</b>	<b>0,51</b>	<b>1,81</b>	<b>7,26</b>	<b>14,45</b>	<b>21,41</b>	<b>19,34</b>
Dordogne	0,41	2,78	8,98	16,04	19,67	13,93
Gironde	0,66	1,86	6,42	12,68	18,61	18,78
Landes	0,30	1,46	7,09	10,62	11,92	12,24
Lot et Garonne	0,12	0,94	11,37	26,83	42,74	40,66

Tableau 16 : (suite)

	1962	1968	1975	1982	1990	1999
Pyrénées Atlantiques	0,76	2,19	5,91	10,82	17,31	12,20
<b>Auvergne</b>	<b>0,36</b>	<b>1,17</b>	<b>4,82</b>	<b>10,60</b>	<b>14,03</b>	<b>12,71</b>
Allier	0,16	1,22	4,54	9,62	14,88	11,23
Cantal	0,31	3,12	9,42	10,26	34,42	26,59
Haute Loire	0,59	1,52	10,87	21,52	19,25	20,04
Puy de Dôme	0,43	1,01	4,07	9,42	11,79	11,20
<b>Bourgogne</b>	<b>2,40</b>	<b>1,92</b>	<b>9,78</b>	<b>18,34</b>	<b>23,71</b>	<b>20,80</b>
Côte d'Or	4,82	3,67	14,19	24,66	29,46	25,61
Nièvre	0,23	0,79	7,95	17,65	22,84	19,02
Saône et Loire	0,22	0,77	4,61	8,58	13,44	11,52
Yonne	5,60	2,52	16,10	28,19	33,64	29,95
<b>Bretagne</b>	<b>0,74</b>	<b>3,70</b>	<b>15,24</b>	<b>17,73</b>	<b>17,95</b>	<b>11,29</b>
Côtes d'Armor	0,43	1,58	11,17	15,80	17,49	9,51
Finistère	0,87	3,28	15,60	16,62	16,20	10,35
Ille-et-Vilaine	0,71	5,44	16,81	21,91	22,35	15,06
Morbihan	0,99	1,95	13,55	9,92	10,60	5,98
<b>Centre</b>	<b>0,28</b>	<b>1,91</b>	<b>8,26</b>	<b>15,25</b>	<b>22,94</b>	<b>21,16</b>
Cher	0,06	1,48	6,34	11,76	15,70	14,81
Eure-et-Loir	0,24	2,60	14,92	25,17	33,09	28,27
Indre	0,17	3,94	14,86	15,50	20,70	21,76
Indre-et-Loire	0,84	2,62	5,51	9,01	15,55	12,24
Loir-et-Cher	0,39	0,95	4,35	11,31	18,67	17,21
Loiret	0,16	1,36	7,81	15,50	24,68	24,49
<b>Champagne-Ardenne</b>	<b>0,23</b>	<b>1,74</b>	<b>7,03</b>	<b>13,85</b>	<b>19,30</b>	<b>19,15</b>
Ardennes	0,11	0,30	3,92	9,82	18,66	17,83
Aube	0,38	1,74	7,89	15,48	21,75	21,81
Marne	0,35	3,77	9,70	16,29	19,54	18,75
Haute-Marne	0,09	0,74	5,15	12,27	14,65	16,69
<b>Corse</b>	<b>0,73</b>	<b>28,49</b>	<b>52,21</b>	<b>49,38</b>	<b>52,15</b>	<b>53,50</b>
Corse du Sud	-	-	-	39,09	47,02	49,72
Haute-Corse	-	-	-	57,51	57,25	56,97
<b>Franche-Comté</b>	<b>1,55</b>	<b>2,28</b>	<b>10,27</b>	<b>17,44</b>	<b>24,21</b>	<b>21,07</b>
Doubs	1,81	1,96	9,02	15,00	21,78	18,78
Jura	2,59	2,63	10,30	22,06	25,10	21,83
Haute-Saône	0,77	4,15	17,45	25,62	37,00	34,24
Territoire de Belfort	0,24	1,60	8,16	13,42	18,57	14,19
<b>Ile de France</b>	<b>3,00</b>	<b>4,68</b>	<b>7,08</b>	<b>9,24</b>	<b>11,30</b>	<b>11,21</b>
Ville de Paris	2,31	3,37	5,50	6,74	7,80	7,52
Seine-et-Marne	0,80	1,66	4,03	5,00	7,72	7,94
Yvelines	0,90	3,19	9,74	16,07	19,50	17,98
Essonne	0,47	1,43	4,24	6,70	9,56	9,42

Tableau 16 : (suite)

	1962	1968	1975	1982	1990	1999
Hauts-de-Seine	7,84	11,24	14,21	15,89	17,31	17,20
Seine-Saint-Denis	2,77	4,53	6,28	8,51	11,29	12,04
Val-de-Marne	1,67	2,69	3,70	5,03	7,36	7,46
Val-d'Oise	3,61	6,35	7,89	10,40	12,22	12,33
<b>Languedoc-Roussillon</b>	<b>0,23</b>	<b>1,76</b>	<b>10,28</b>	<b>18,69</b>	<b>30,52</b>	<b>33,05</b>
Aude	0,18	1,30	7,18	12,64	22,40	23,32
Gard	0,23	2,04	14,30	26,04	38,21	41,13
Hérault	0,39	2,00	12,25	23,64	37,30	38,73
Lozère	0,04	1,33	18,21	11,83	28,97	17,70
Pyrénées Orientales	0,08	1,51	4,45	6,68	12,25	16,00
<b>Limousin</b>	<b>0,25</b>	<b>1,52</b>	<b>6,30</b>	<b>13,47</b>	<b>16,22</b>	<b>14,01</b>
Corrèze	0,22	1,24	6,18	14,49	17,06	18,05
Creuse	0,60	2,98	6,78	11,90	13,45	6,54
Haute-Vienne	0,07	1,27	6,32	12,74	16,01	12,29
<b>Lorraine</b>	<b>0,27</b>	<b>0,87</b>	<b>4,84</b>	<b>8,97</b>	<b>14,20</b>	<b>12,88</b>
Meurthe-et-Moselle	0,40	1,13	6,20	11,67	16,54	15,28
Meuse	0,11	0,63	3,83	9,54	13,52	11,43
Moselle	0,24	0,70	3,82	6,84	12,31	11,41
Vosges	0,26	1,75	7,51	12,66	18,19	15,73
<b>Midi-Pyrénées</b>	<b>0,40</b>	<b>2,01</b>	<b>6,68</b>	<b>11,81</b>	<b>17,18</b>	<b>17,95</b>
Ariège	0,04	1,34	6,64	12,44	20,65	22,43
Aveyron	0,06	0,62	6,98	17,00	22,24	20,46
Haute-Garonne	0,86	2,97	7,20	11,09	13,51	14,40
Gers	0,19	1,60	4,67	9,35	12,73	12,13
Lot	0,21	3,71	5,25	11,88	14,96	11,15
Hautes-Pyrénées	0,17	1,77	5,87	5,84	14,58	13,46
Tarn	0,29	0,67	3,55	10,70	16,87	21,25
Tarn-et-Garonne	0,15	1,45	13,25	20,34	35,17	35,53
<b>Nord Pas-de-Calais</b>	<b>3,45</b>	<b>6,22</b>	<b>10,08</b>	<b>17,52</b>	<b>27,25</b>	<b>27,22</b>
Nord	2,84	5,54	9,79	17,44	26,31	26,08
Pas-de-Calais	4,58	7,90	11,11	17,85	31,43	32,61
<b>Basse Normandie</b>	<b>0,60</b>	<b>3,06</b>	<b>9,41</b>	<b>14,26</b>	<b>15,71</b>	<b>13,33</b>
Calvados	0,71	1,78	5,38	8,01	9,77	9,01
Manche	0,69	2,97	5,22	16,15	23,27	17,50
Orne	0,26	6,08	17,32	23,56	21,00	17,36
<b>Haute Normandie</b>	<b>0,79</b>	<b>2,40</b>	<b>7,46</b>	<b>13,76</b>	<b>18,28</b>	<b>18,40</b>
Eure	0,52	1,42	6,40	13,58	18,28	16,17
Seine-Maritime	1,01	2,83	7,86	13,83	18,29	19,45
<b>Pays de la Loire</b>	<b>0,88</b>	<b>3,66</b>	<b>14,65</b>	<b>20,47</b>	<b>22,55</b>	<b>16,21</b>
Loire-Atlantique	0,91	1,27	10,05	13,09	15,40	11,84
Maine-et-Loire	0,83	5,71	18,06	24,58	27,88	20,65

**Tableau 16 : (suite)**

	1962	1968	1975	1982	1990	1999
Mayenne	0,86	4,40	23,26	24,81	23,82	15,89
Sarthe	0,97	6,07	17,50	31,09	34,77	24,81
Vendée	0,62	3,29	7,91	8,95	8,06	7,24
<b>Picardie</b>	<b>0,37</b>	<b>2,21</b>	<b>9,29</b>	<b>18,99</b>	<b>24,53</b>	<b>22,94</b>
Aisne	0,29	1,17	9,65	16,56	25,85	24,71
Oise	0,52	2,63	9,17	19,77	23,93	21,50
Somme	0,16	3,18	9,03	19,92	24,70	26,04
<b>Poitou-Charentes</b>	<b>4,45</b>	<b>2,94</b>	<b>7,58</b>	<b>12,95</b>	<b>15,00</b>	<b>11,44</b>
Charente	1,12	3,26	9,02	13,98	19,52	12,73
Charente Maritime	1,35	3,13	7,79	15,85	17,33	13,29
Deux-Sèvres	58,04	0,93	1,75	5,74	7,08	5,90
Vienne	0,16	3,68	10,69	14,24	13,50	11,93
<b>Provence-Alpes-Côte d'Azur</b>	<b>0,94</b>	<b>2,25</b>	<b>6,64</b>	<b>10,75</b>	<b>16,53</b>	<b>19,15</b>
Alpes de Haute Provence	0,28	0,48	3,70	6,00	18,16	19,61
Hautes Alpes	0,47	1,05	2,90	9,18	13,67	11,08
Alpes Maritimes	1,11	2,09	6,39	7,87	9,05	9,27
Bouches du Rhône	1,05	2,04	5,16	8,22	13,05	14,87
Var	0,94	3,96	7,96	13,83	17,99	22,54
Vaucluse	0,22	2,01	12,56	24,54	43,68	49,54
<b>Rhône-Alpes</b>	<b>0,79</b>	<b>1,62</b>	<b>4,57</b>	<b>8,28</b>	<b>10,88</b>	<b>10,40</b>
Ain	3,55	3,21	9,53	17,41	18,09	16,24
Ardèche	0,38	2,98	7,65	15,06	19,07	18,85
Drôme	0,20	1,95	8,57	16,84	24,58	23,73
Isère	0,30	1,22	3,08	5,84	7,70	6,97
Loire	2,02	2,70	7,47	11,31	15,55	14,48
Rhône	0,59	1,34	2,97	4,98	6,12	6,45
Savoie	0,25	1,04	4,07	8,39	12,48	12,48
Haute-Savoie	0,11	0,81	3,39	6,93	9,36	8,41
<b>Total France métropolitaine</b>	<b>1,54</b>	<b>3,13</b>	<b>7,38</b>	<b>11,88</b>	<b>15,92</b>	<b>15,45</b>

Sources : calculs effectués d'après les données des recensements français

### 3. Structure par âge et sexe

**Tableau 17 : Structure par âge de la population de nationalité marocaine (1999)**

Âge atteint en 1999	Total	Hommes	Femmes	Âge atteint en 1999	Total	Hommes	Femmes
0	922	448	474	51	9 116	6 296	2 820
1	5 688	2 869	2 819	52	7 450	5 161	2 289
2	5 435	2 758	2 677	53	6 978	4 767	2 211

Tableau 17 : (suite)

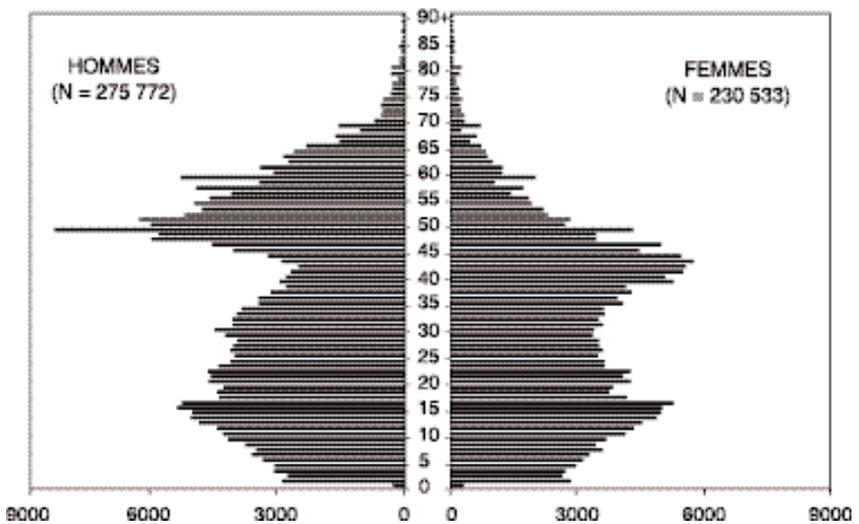
Âge atteint en 1999	Total	Hommes	Femmes	Âge atteint en 1999	Total	Hommes	Femmes
3	5 768	3 044	2 724	54	6 866	4 950	1 916
4	6 046	3 083	2 963	55	6 450	4 588	1 862
5	6 465	3 311	3 154	56	5 447	4 041	1 406
6	6 831	3 569	3 262	57	6 600	4 909	1 691
7	7 052	3 467	3 585	58	4 438	3 407	1 031
8	7 156	3 745	3 411	59	7 276	5 293	1 983
9	7 810	4 138	3 672	60	4 246	3 058	1 188
10	8 358	4 241	4 117	61	4 600	3 389	1 211
11	8 737	4 413	4 324	62	3 746	2 737	1 009
12	9 317	4 790	4 527	63	3 732	2 862	870
13	9 860	4 991	4 869	64	3 439	2 619	820
14	9 947	4 975	4 972	65	3 050	2 328	722
15	10 311	5 324	4 987	66	2 042	1 568	474
16	10 467	5 230	5 237	67	2 202	1 626	576
17	8 512	4 344	4 168	68	1 287	1 014	273
18	8 146	4 402	3 744	69	2 278	1 576	702
19	8 052	4 224	3 828	70	1 034	727	307
20	8 852	4 602	4 250	71	867	557	310
21	8 642	4 556	4 086	72	776	510	266
22	8 843	4 584	4 259	73	765	538	227
23	8 000	4 359	3 641	74	748	486	262
24	7 726	4 094	3 632	75	541	356	185
25	7 499	4 022	3 477	76	439	280	159
26	7 652	4 060	3 592	77	405	267	138
27	7 528	4 014	3 514	78	289	160	129
28	7 459	3 936	3 523	79	502	286	216
29	7 588	4 203	3 385	80	508	273	235
30	7 877	4 469	3 408	81	190	111	79
31	7 610	4 024	3 586	82	167	98	69
32	7 517	4 040	3 477	83	125	71	54
33	7 562	3 939	3 623	84	192	113	79
34	7 412	3 796	3 616	85	118	59	59
35	7 502	3 447	4 055	86	93	45	48
36	7 416	3 465	3 951	87	102	58	44
37	7 422	3 151	4 271	88	35	10	25
38	6 925	2 764	4 161	89	69	35	34
39	8 175	2 942	5 233	90	54	33	21
40	7 802	2 764	5 038	91	29	13	16
41	8 118	2 653	5 465	92	26	21	5
42	8 019	2 478	5 541	93	30	12	18
43	8 600	2 890	5 710	94	17	1	16
44	8 365	3 241	5 124	95	12	8	4
45	9 435	3 997	5 438	96	9	0	9

Tableau 17 : (suite)

Âge atteint en 1999	Total	Hommes	Femmes	Âge atteint en 1999	Total	Hommes	Femmes
46	8 962	4 519	4 443	97	12	4	8
47	10 906	5 942	4 964	98	5	0	5
48	9 256	5 802	3 454	99	15	10	5
49	12 685	8 366	4 319	100 ou plus	0	0	0
50	8 653	5 956	2 697	<b>Total</b>	<b>506 305</b>	<b>275 772</b>	<b>230 533</b>

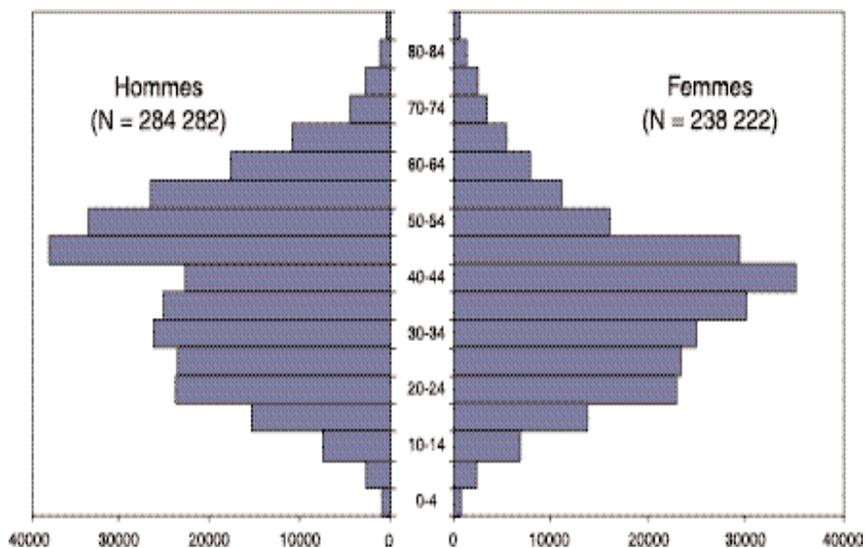
Source : recensement de 1999

**Graphique 3**  
**Pyramide des âges de la population de nationalité marocaine, 1999**

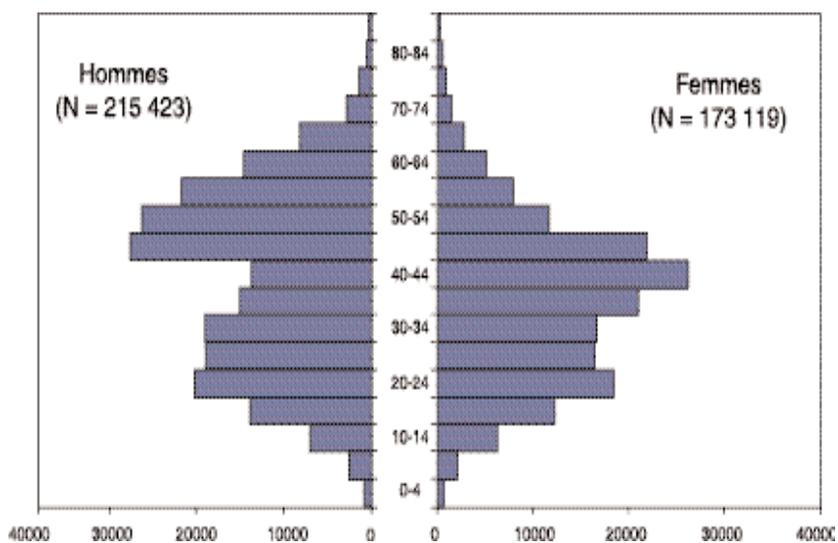


Parmi les quelque 506 mille Marocains résidant en France en 1999, les hommes sont légèrement plus nombreux que les femmes : 276 et 230 mille respectivement, soit 54,5% et 45,5%, et une masculinité nettement supérieure à celle que l'on observe traditionnellement en population générale (en l'absence de toute interférence), les femmes étant en principe légèrement majoritaires (tableau 17). Le groupe d'âges le plus représenté est la tranche la plus âgée de la population active : les 40-59 ans, dont les hommes en constituent 57% à l'échelle nationale. Cela est vrai également à l'échelle régionale, où les hommes de cette tranche d'âges sont partout les plus nombreux (tableau 19). Le groupe d'âges le moins représenté est celui des 60 ans et plus, ce qui peut s'expliquer par différents facteurs : il s'agit d'une part de retraités davantage exposés à la mortalité du fait de leur âge avancé ; sans doute ces personnes sont-elles d'autre part des migrants plus anciens, à l'époque où les flux étaient moins denses ; peut-être également qu'une partie de ces migrants a regagné son pays une fois atteint l'âge de la retraite.

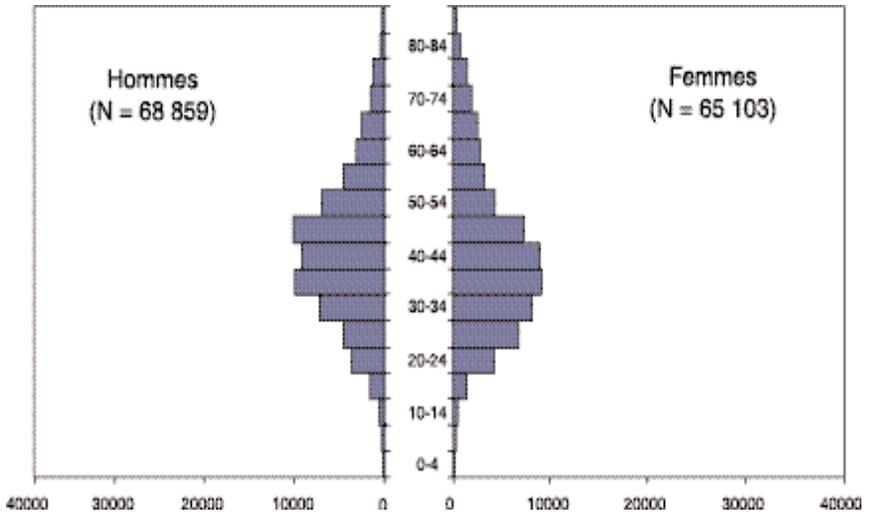
**Graphique 4**  
**Structure par âge de la population marocaine immigrée, 1999**



**Graphique 5**  
**Structure par âge de la population de nationalité marocaine née au Maroc, 1999**



**Graphique 6**  
**Structure par âge des Marocains nés au Maroc devenus français**  
**par acquisition, 1999**



**Tableau 18 : Structure par grands groupes d'âges de la population**  
**des immigrés marocains**

Immigrés marocains			dont Marocains nés au Maroc			dont Marocains devenus français par acquisition nés au Maroc		
Age	hommes	femmes	Age	hommes	femmes	Age	hommes	femmes
0-4	963	834	0-4	812	697	0-4	151	137
5-9	2 739	2 436	5-9	2 481	2 140	5-9	258	296
10-14	7 550	6 916	10-14	7 001	6 316	10-14	549	600
15-19	15 401	13 903	15-19	13 846	12 361	15-19	1 555	1 542
20-24	23 783	22 883	20-24	20 196	18 493	20-24	3 587	4 390
25-29	23 553	23 323	25-29	18 968	16 551	25-29	4 585	6 772
30-34	26 307	24 894	30-34	18 997	16 769	30-34	7 310	8 125
35-39	25 112	30 074	35-39	15 091	20 944	35-39	10 021	9 130
40-44	22 785	35 085	40-44	13 614	26 070	40-44	9 171	9 015
45-49	37 976	29 277	45-49	27 789	21 895	45-49	10 187	7 382
50-54	33 583	16 108	50-54	26 507	11 676	50-54	7 076	4 432
55-59	26 541	11 118	55-59	21 840	7 891	55-59	4 701	3 227
60-64	17 853	7 908	60-64	14 672	5 114	60-64	3 181	2 794
65-69	10 891	5 488	65-69	8 236	2 866	65-69	2 655	2 622
70-74	4 646	3 536	70-74	2 959	1 510	70-74	1 687	2 026
75-79	2 834	2 489	75-79	1 468	945	75-79	1 366	1 544
80-84	1 190	1 305	80-84	647	593	80-84	543	712
85+	575	645	85+	299	288	85+	276	357
<b>Total</b>	<b>284 282</b>	<b>238 222</b>	<b>Total</b>	<b>215 423</b>	<b>173 119</b>	<b>Total</b>	<b>68 859</b>	<b>65 103</b>
0-19	9,4	10,1	0-19	11,2	12,4	0-19	3,6	4,0
20-49	56,1	69,5	20-49	53,2	69,7	20-49	65,1	68,8
50 ou +	34,5	20,4	50 ou +	35,6	17,8	50 ou +	31,2	27,2
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Source : Recensement de 1999

Les Marocains nés au Maroc, devenus français par acquisition, sont en moyenne moins jeunes que les Marocains ayant conservé leur nationalité d'origine. Les moins de 20 ans représentent moins de 4% de ce premier groupe (3,6% pour les hommes et 4% pour les femmes), contre environ 12% pour le deuxième (11,2% pour les hommes et 12,4% pour les femmes) (tableau 18). Les personnes âgées de 50 ans et plus sont également en proportion plus élevée chez les Marocains ayant conservé leur nationalité d'origine (35,6% des hommes ont 50 ans ou plus, 18% des femmes, soit 27,7% sexes réunis) que chez ceux ayant acquis la nationalité française (31% et 27% respectivement, soit 29,3% sexes réunis).

**Tableau 19 : Personnes de nationalité marocaine, par grands groupes d'âges et par département de résidence (1999)**

Sexes réunis	Total	0-14	15-24	25-39	40-59	60 et +
France	504 096*	104 481	87 208	113 247	160 492	38 668
Alsace	14 991	3 324	2 480	3 612	4 567	1 008
Aquitaine	20 793	4 429	3 527	5 361	5 682	1 794
Auvergne	5 459	1 124	961	1 278	1 711	385
Bourgogne	13 434	2 653	2 168	3 032	4 336	1 245
Bretagne	3 559	688	631	1 005	978	257
Centre	20 877	4 950	3 910	4 340	6 460	1 217
Champagne-Ardenne	9 696	2 096	1 831	1 936	3 095	738
Corse	13 735	3 641	2 630	2 432	4 120	912
Franche-comté	11 391	2 507	1 897	2 286	3 904	797
Ile de France	145 903	25 930	20 200	36 858	49 927	12 988
Languedoc-Roussillon	43 437	10 242	8 674	9 198	12 666	2 657
Limousin	2 814	571	481	788	800	174
Lorraine	16 484	4 042	3 363	2 937	5 105	1 037
Midi-Pyrénées	18 033	3 889	3 602	4 261	4 936	1 345
Basse Normandie	2 747	573	560	638	795	181
Haute Normandie	8 882	1 717	1 813	1 881	2 820	651
Nord-Pas-de-Calais	35 784	8 139	7 961	6 348	10 645	2 691
Pays de la Loire	6 924	1 239	1 027	1 832	2 208	618
Picardie	14 192	2 876	2 548	2 914	4 894	960
Poitou-Charentes	2 876	509	452	834	818	263
Provence Alpes CA	54 111	11 989	10 315	10 655	17 413	3 739
Rhône Alpes	37 974	7 353	6 177	8 821	12 612	3 011
Hommes	Total	0-14	15-24	25-39	40-59	60 et +
France	274 899	53 479	45 704	56 078	91 729	27 909
Alsace	8 004	1 732	1 297	1 842	2 474	659
Aquitaine	11 018	2 253	1 776	2 674	3 049	1 266
Auvergne	2 883	553	489	637	931	273
Bourgogne	7 272	1 378	1 135	1 559	2 271	929
Bretagne	1 970	331	335	570	560	174
Centre	11 326	2 556	2 041	2 231	3 637	861

**Tableau 19 : (suite)**

<b>Sexes réunis</b>	<b>Total</b>	<b>0-14</b>	<b>15-24</b>	<b>25-39</b>	<b>40-59</b>	<b>60 et +</b>
Champagne-Ardenne	5 232	1 055	973	993	1 647	564
Corse	8 002	1 864	1 477	1 167	2 784	710
Franche-comté	6 065	1 264	1 002	1 093	2 103	603
Ile de France	79 345	13 340	10 386	17 860	28 424	9 335
Languedoc-Roussillon	24 056	5 322	4 581	4 535	7 694	1 924
Limousin	1 526	288	235	461	423	119
Lorraine	8 849	2 034	1 751	1 470	2 835	759
Midi-Pyrénées	9 615	1 931	1 876	2 149	2 748	911
Basse Normandie	1 491	279	306	337	451	118
Haute Normandie	4 912	895	962	974	1 594	487
Nord-Pas-de-Calais	19 480	4 222	4 146	3 301	5 761	2 050
Pays de la Loire	3 744	621	521	1 008	1 192	402
Picardie	7 812	1 455	1 356	1 504	2 750	747
Poitou-Charentes	1 574	252	232	470	443	177
Provence Alpes CA	30 092	6 108	5 595	4 899	10 839	2 651
Rhône Alpes	20 631	3 746	3 232	4 344	7 119	2 190
<b>Femmes</b>	<b>Total</b>	<b>0-14</b>	<b>15-24</b>	<b>25-39</b>	<b>40-59</b>	<b>60 et +</b>
France	229 197	51 002	41 504	57 169	68 763	10 759
Alsace	6 987	1 592	1 183	1 770	2 093	349
Aquitaine	9 775	2 176	1 751	2 687	2 633	528
Auvergne	2 576	571	472	641	780	112
Bourgogne	6 162	1 275	1 033	1 473	2 065	316
Bretagne	1 589	357	296	435	418	83
Centre	9 551	2 394	1 869	2 109	2 823	356
Champagne-Ardenne	4 464	1 041	858	943	1 448	174
Corse	5 733	1 777	1 153	1 265	1 336	202
Franche-comté	5 326	1 243	895	1 193	1 801	194
Ile de France	66 558	12 590	9 814	18 998	21 503	3 653
Languedoc-Roussillon	19 381	4 920	4 093	4 663	4 972	733
Limousin	1 288	283	246	327	377	55
Lorraine	7 635	2 008	1 612	1 467	2 270	278
Midi-Pyrénées	8 418	1 958	1 726	2 112	2 188	434
Basse Normandie	1 256	294	254	301	344	63
Haute Normandie	3 970	822	851	907	1 226	164
Nord-Pas-de-Calais	16 304	3 917	3 815	3 047	4 884	641
Pays de la Loire	3 180	618	506	824	1 016	216
Picardie	6 380	1 421	1 192	1 410	2 144	213
Poitou-Charentes	1 302	257	220	364	375	86
Provence Alpes CA	24 019	5 881	4 720	5 756	6 574	1 088
Rhône Alpes	17 343	3 607	2 945	4 477	5 493	821

Sources : calculs effectués d'après les données des recensements français

\* Voir note de bas de page n°5

#### 4. Population active

Les actifs marocains étaient quelque 230 000 en 1990, environ 45 000 de plus qu'en 1982 (tableau 20). Leur proportion dans la population âgée de 15 ans ou plus a cependant diminué dans l'intervalle, passant de 61,8% à 58,9%, avec pour corollaire une hausse de la proportion des inactifs, passée de 38% à 41%. Au sein de la population inactive, ce sont les populations d'étudiants et élèves (passée de 34 000 à 57 000) et des anciens actifs (passée de 5 000 à 16 000) qui ont le plus augmenté. L'activité des femmes marocaines a connu un essor particulier, puisqu'une femme sur quatre était inactive en 1982, contre une sur trois en 1990.

**Tableau 20 : Population marocaine immigrée âgée de 15 ans ou plus selon le sexe et le type d'activité**

Sexes réunis	Effectifs			Répartition, en %		
	1982	1990	1999	1982	1990	1999
<b>ACTIFS</b>						
Total	193 496	238 791	294 826	61,8	58,9	-
Actifs ayant un emploi	166 272	182 457	204 021	53,1	45,0	-
Chômeurs	27 132	56 256	90 756	8,7	13,9	-
Militaires du contingent	92	78	n.d.*	0,0	0,0	-
<b>INACTIFS</b>						
Total	119 772	166 487	n.d.*	38,2	41,1	-
Anciens actifs	5 516	16 348	n.d.*	1,8	4,0	-
Étudiants ou élèves	34 496	57 011	n.d.*	11,0	14,1	-
Inactifs	79 760	93 128	n.d.*	25,5	23,0	-
<b>TOTAL</b>	<b>313 268</b>	<b>405 278</b>		<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	
<i>Hommes</i>						
<b>ACTIFS</b>						
Total	165 152	180 967	195 882	82,0	76,5	-
Actifs ayant un emploi	145 904	145 941	142 624	72,5	61,7	-
Chômeurs	19 156	34 948	53 209	9,5	14,8	-
Militaires du contingent	92	78	n.d.*	0,0	0,0	-
<b>INACTIFS</b>						
Total	36 224	55 710	n.d.*	18,0	23,5	-
Anciens actifs	4 120	12 824	n.d.*	2,0	5,4	-
Étudiants ou élèves	21 504	32 970	n.d.*	10,7	13,9	-
Inactifs	10 600	9 916	n.d.*	5,3	4,2	-
<b>TOTAL</b>	<b>201 376</b>	<b>236 677</b>		<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	
<i>Femmes</i>						
<b>ACTIFS</b>						
Total	28 344	57 824	98 944	25,3	34,3	-

**Tableau 20 : (suite)**

Sexes réunis	Effectifs			Répartition, en %		
	1982	1990	1999	1982	1990	1999
Actifs ayant un emploi	20 368	36 516	61 397	18,2	21,7	-
Chômeurs	7 976	21 308	37 547	7,1	12,6	-
Militaires du contingent	0	0	n.d.*	0,0	0,0	-
<b>INACTIFS</b>						
Total	83 548	110 777	n.d.*	74,7	65,7	-
Anciens actifs	1 396	3 524	n.d.*	1,2	2,1	-
Étudiants ou élèves	12 992	24 041	n.d.*	11,6	14,3	-
Inactifs	69 160	83 212	n.d.*	61,8	49,4	-
<b>TOTAL</b>	<b>111 892</b>	<b>168 601</b>		<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	

Sources : recensements français

n.d.\* : non disponible dans les publications de l'Insee

Les Marocains sont légèrement sous-représentés dans la population active française : 0,8% (203,5 mille personnes) en 1990, contre un peu plus de 1% dans la population générale (tableau 21). La répartition des actifs marocains entre les différents départements et régions est évidemment en relation directe avec la taille des communautés locales. En 1990, les actifs les plus nombreux sont en Île-de-France, suivie de Provence-Alpes-Côte d'Azur et du Languedoc-Roussillon. C'est toutefois en Corse qu'ils représentent la part la plus importante de la population active totale : 9% en 1982 et 6% en 1990.

Un Marocain sur trois est un actif en 1990 : 35,5% à l'échelle nationale, contre 37% en 1982. Dans certains départements cependant, la proportion d'actifs est plus élevée : plus de 40% en Corse du Sud et dans le Val de Marne, plus de 50% en Haute Corse, à Paris et dans les Hauts-de-Seine.

**Tableau 21 : Population active totale de nationalité marocaine, par région et département de résidence (1982 et 1990)**

(1982 et 1990)	Effectifs		En % de la population active totale		En % de la population active étrangère totale		En % de la population marocaine totale	
	1982	1990	1982	1990	1982	1990	1982	1990
<b>Alsace</b>	<b>4 500</b>	<b>5 876</b>	<b>0,7</b>	<b>0,8</b>	<b>8,49</b>	<b>10,83</b>	<b>28,6</b>	<b>30,9</b>
Bas-Rhin	2 280	3 504	0,6	0,8	8,99	12,27	26,1	30,9
Haut-Rhin	2 220	2 372	0,8	0,8	8,03	9,23	31,6	30,9
<b>Aquitaine</b>	<b>6 440</b>	<b>8 420</b>	<b>0,6</b>	<b>0,7</b>	<b>14,18</b>	<b>18,28</b>	<b>37,8</b>	<b>34,2</b>
Dordogne	520	712	0,3	0,4	14,05	17,28	30,6	32,7
Gironde	2 560	3 760	0,5	0,7	12,31	16,73	38,8	37,8
Landes	300	396	0,2	0,3	9,15	10,38	30,5	38,7

Tableau 21 : (suite)

(1982 et 1990)	Effectifs		En % de la population active totale		En % de la population active étrangère totale		En % de la population marocaine totale	
	1982	1990	1982	1990	1982	1990	1982	1990
Lot et Garonne	2 100	1 980	1,7	1,5	34,09	39,29	45,1	27,9
Pyrénées Atlantiques	960	1 572	0,4	0,6	8,36	14,83	31,1	36,0
<b>Auvergne</b>	<b>1 820</b>	<b>2 236</b>	<b>0,3</b>	<b>0,4</b>	<b>7,73</b>	<b>9,57</b>	<b>27,7</b>	<b>29,7</b>
Allier	400	548	0,3	0,4	8,51	11,66	30,8	33,6
Cantal	100	148	0,1	0,2	17,86	22,56	56,8	23,4
Haute Loire	320	348	0,4	0,4	14,55	14,77	26,2	29,8
Puy de Dôme	1 000	1 192	0,4	0,4	6,22	7,62	25,9	29,0
<b>Bourgogne</b>	<b>1 260</b>	<b>6 220</b>	<b>0,2</b>	<b>0,9</b>	<b>3,64</b>	<b>18,03</b>	<b>7,7</b>	<b>31,5</b>
Côte d'Or	260	2 592	0,1	1,2	2,29	22,00	3,7	31,9
Nièvre	100	440	0,1	0,5	3,23	16,47	9,3	30,7
Saône et Loire	800	1 324	0,3	0,6	6,05	10,58	25,8	30,8
Yonne	100	1 864	0,1	1,3	1,43	24,77	2,0	31,5
<b>Bretagne</b>	<b>920</b>	<b>1 568</b>	<b>0,1</b>	<b>0,1</b>	<b>11,86</b>	<b>13,69</b>	<b>24,3</b>	<b>32,2</b>
Côtes d'Armor	260	216	0,1	0,1	24,07	12,92	67,0	33,1
Finistère	260	388	0,1	0,1	9,56	10,94	21,5	31,4
Ille-et-Vilaine	340	780	0,1	0,2	12,50	18,41	17,9	31,3
Morbihan	60	184	0,0	0,1	4,84	9,22	20,3	37,4
<b>Centre</b>	<b>5 340</b>	<b>7 708</b>	<b>0,5</b>	<b>0,7</b>	<b>10,83</b>	<b>15,39</b>	<b>30,6</b>	<b>28,8</b>
Cher	340	676	0,2	0,5	5,47	10,74	18,3	28,3
Eure-et-Loir	1 780	2 164	1,1	1,2	18,86	22,48	31,7	27,8
Indre	220	340	0,2	0,3	11,22	18,64	31,1	33,5
Indre-et-Loire	540	980	0,2	0,4	6,26	11,56	29,3	34,1
Loir-et-Cher	280	656	0,2	0,5	4,81	11,33	19,8	28,3
Loiret	2 180	2 892	0,9	1,1	12,65	16,00	36,4	27,9
<b>Champagne-Ardenne</b>	<b>2 740</b>	<b>3 676</b>	<b>0,5</b>	<b>0,6</b>	<b>9,44</b>	<b>14,19</b>	<b>27,3</b>	<b>29,4</b>
Ardennes	500	820	0,4	0,7	7,14	14,68	26,0	26,5
Aube	700	1 152	0,5	0,9	8,93	15,64	25,7	32,1
Marne	1 140	1 424	0,5	0,6	10,59	14,24	26,5	30,3
Haute-Marne	400	280	0,5	0,3	11,63	9,49	36,5	25,0
<b>Corse</b>	<b>8 280</b>	<b>6 176</b>	<b>9,4</b>	<b>6,2</b>	<b>54,05</b>	<b>52,71</b>	<b>64,8</b>	<b>47,7</b>
Corse du Sud	2 580	2 456	6,5	5,3	41,21	46,44	57,8	42,2
Haute-Corse	5 700	3 720	11,8	7,1	62,91	57,87	68,5	52,1
<b>Franche-Comté</b>	<b>4 400</b>	<b>4 788</b>	<b>0,9</b>	<b>1,0</b>	<b>14,24</b>	<b>18,05</b>	<b>31,3</b>	<b>29,0</b>
Doubs	2 040	2 072	1,0	1,0	11,97	15,76	31,0	27,8
Jura	620	1 124	0,6	1,0	12,86	19,01	20,8	32,3
Haute-Saône	1 360	1 036	1,4	1,1	32,54	28,52	47,0	28,0
Territoire de Belfort	380	556	0,6	0,9	7,82	14,49	23,7	29,8

Tableau 21 : (suite)

(1982 et 1990)	Effectifs		En % de la population active totale		En % de la population active étrangère totale		En % de la population marocaine totale	
	1982	1990	1982	1990	1982	1990	1982	1990
<b>Ile de France</b>	<b>53 740</b>	<b>66 730</b>	<b>1,1</b>	<b>1,2</b>	<b>8,46</b>	<b>9,24</b>	<b>43,4</b>	<b>42,9</b>
Ville de Paris	12 020	13 945	1,1	1,2	6,16	7,13	49,3	52,5
Seine-et-Marne	1 300	2 560	0,3	0,5	3,61	5,62	32,6	36,1
Yvelines	6 600	8 616	1,2	1,4	12,22	13,38	31,2	32,6
Essonne	2 420	3 577	0,5	0,7	6,03	7,27	40,5	38,7
Hauts-de-Seine	16 740	15 696	2,4	2,2	17,56	16,28	55,1	50,2
Seine-Saint-Denis	6 980	11 708	1,1	1,7	6,97	8,87	35,6	39,7
Val-de-Marne	3 280	5 020	0,6	0,8	4,60	6,08	42,5	43,9
Val-d'Oise	4 400	5 608	1,0	1,1	10,15	9,91	41,0	39,6
<b>Languedoc-Roussillon</b>	<b>9 960</b>	<b>14 760</b>	<b>1,3</b>	<b>1,7</b>	<b>22,21</b>	<b>29,61</b>	<b>39,5</b>	<b>36,4</b>
Aude	700	1 312	0,6	1,1	12,68	19,37	32,0	33,8
Gard	4 120	5 572	2,0	2,3	34,16	36,24	46,1	39,1
Hérault	4 220	6 396	1,6	2,0	27,37	36,56	36,2	34,7
Lozère	120	196	0,4	0,6	12,00	18,77	34,1	24,9
Pyrénées Orientales	800	1 284	0,6	0,9	7,38	14,01	38,7	40,2
<b>Limousin</b>	<b>620</b>	<b>1 044</b>	<b>0,2</b>	<b>0,3</b>	<b>7,67</b>	<b>12,34</b>	<b>22,6</b>	<b>32,1</b>
Corrèze	320	456	0,3	0,5	8,38	12,21	23,5	30,4
Creuse	60	104	0,1	0,2	7,69	11,76	28,8	38,8
Haute-Vienne	240	484	0,2	0,3	6,90	12,60	20,4	32,5
<b>Lorraine</b>	<b>5 520</b>	<b>5 760</b>	<b>0,6</b>	<b>0,6</b>	<b>7,85</b>	<b>10,82</b>	<b>34,2</b>	<b>26,2</b>
Meurthe-et-Moselle	1 480	1 844	0,5	0,6	7,90	12,74	24,9	26,1
Meuse	220	264	0,3	0,3	6,83	11,54	28,9	29,6
Moselle	2 880	2 812	0,7	0,7	7,37	9,65	41,7	26,0
Vosges	940	840	0,5	0,5	10,09	11,46	37,2	26,0
<b>Midi-Pyrénées</b>	<b>4 580</b>	<b>6 264</b>	<b>0,5</b>	<b>0,6</b>	<b>11,87</b>	<b>15,99</b>	<b>33,9</b>	<b>34,6</b>
Ariège	380	416	0,7	0,8	15,97	16,48	37,1	27,0
Aveyron	560	512	0,5	0,5	19,05	18,29	35,4	31,3
Haute-Garonne	1 800	2 356	0,5	0,6	10,12	12,91	32,9	36,7
Gers	320	252	0,4	0,3	16,16	13,70	46,0	32,0
Lot	220	276	0,4	0,4	9,24	13,61	30,4	36,9
Hauts-Pyrénées	120	432	0,1	0,4	4,23	14,48	22,4	38,2
Tarn	500	864	0,4	0,6	9,54	15,66	28,7	35,5
Tarn-et-Garonne	680	1 156	0,9	1,4	22,22	35,81	39,3	34,0
<b>Nord Pas-de-Calais</b>	<b>12 440</b>	<b>11 524</b>	<b>0,8</b>	<b>0,7</b>	<b>19,23</b>	<b>19,74</b>	<b>36,2</b>	<b>25,4</b>
Nord	9 500	9 524	0,9	0,9	17,41	18,82	34,5	26,6
Pas-de-Calais	2 940	2 000	0,6	0,4	29,05	25,71	42,8	20,8
<b>Basse Normandie</b>	<b>1 080</b>	<b>1 184</b>	<b>0,2</b>	<b>0,2</b>	<b>13,11</b>	<b>14,09</b>	<b>34,1</b>	<b>34,0</b>

Tableau 21 : (suite)

(1982 et 1990)	Effectifs		En % de la population active totale		En % de la population active étrangère totale		En % de la population marocaine totale	
	1982	1990	1982	1990	1982	1990	1982	1990
Calvados	220	440	0,1	0,2	5,42	9,91	23,9	40,1
Manche	340	240	0,2	0,1	18,09	18,46	55,9	26,3
Orne	520	504	0,4	0,4	22,61	18,92	31,7	34,2
<b>Haute Normandie</b>	<b>2 620</b>	<b>3 156</b>	<b>0,4</b>	<b>0,4</b>	<b>12,11</b>	<b>13,79</b>	<b>34,0</b>	<b>30,8</b>
Eure	640	992	0,3	0,4	10,74	13,03	30,8	29,9
Seine-Maritime	1 980	2 164	0,4	0,4	12,63	14,17	35,2	31,2
<b>Pays de la Loire</b>	<b>2 480</b>	<b>3 392</b>	<b>0,2</b>	<b>0,3</b>	<b>16,21</b>	<b>18,16</b>	<b>28,7</b>	<b>33,2</b>
Loire-Atlantique	600	1 000	0,1	0,2	10,10	12,93	29,2	35,6
Maine-et-Loire	860	1 196	0,3	0,4	17,77	22,55	25,1	31,1
Mayenne	200	212	0,2	0,2	30,30	19,34	38,5	38,7
Sarthe	740	868	0,3	0,4	25,17	26,46	31,0	31,3
Vendée	80	116	0,0	0,1	8,70	9,18	32,3	48,3
<b>Picardie</b>	<b>5 420</b>	<b>5 728</b>	<b>0,7</b>	<b>0,7</b>	<b>17,52</b>	<b>18,20</b>	<b>36,0</b>	<b>30,4</b>
Aisne	960	1 340	0,4	0,6	13,71	18,12	29,0	27,7
Oise	3 580	3 588	1,2	1,1	18,76	18,58	39,3	33,3
Somme	880	800	0,4	0,3	18,11	16,83	33,3	24,8
<b>Poitou-Charentes</b>	<b>1 000</b>	<b>1 196</b>	<b>0,2</b>	<b>0,2</b>	<b>10,40</b>	<b>11,19</b>	<b>30,2</b>	<b>31,5</b>
Charente	400	420	0,3	0,3	17,09	14,64	43,9	31,4
Charente Maritime	400	376	0,2	0,2	13,70	12,11	32,7	30,0
Deux-Sèvres	60	100	0,0	0,1	2,46	4,24	20,3	29,4
Vienne	140	300	0,1	0,2	7,29	12,71	15,8	34,6
<b>Provence-Alpes-Côte d'Azur</b>	<b>16 340</b>	<b>19 592</b>	<b>1,0</b>	<b>1,1</b>	<b>12,37</b>	<b>15,70</b>	<b>45,9</b>	<b>39,4</b>
Alpes de Haute Provence	100	368	0,2	0,7	4,07	14,42	27,8	33,6
Hautes Alpes	180	204	0,4	0,4	8,57	11,14	39,1	35,7
Alpes Maritimes	2 820	3 732	0,8	0,9	7,77	10,00	42,4	46,4
Bouches du Rhône	5 940	6 044	0,9	0,8	10,79	12,77	49,5	40,8
Var	3 640	3 880	1,3	1,2	16,64	18,05	48,8	41,8
Vaucluse	3 660	5 364	2,1	2,7	25,63	37,69	42,5	33,7
<b>Rhône-Alpes</b>	<b>12 660</b>	<b>16 516</b>	<b>0,6</b>	<b>0,7</b>	<b>6,75</b>	<b>8,78</b>	<b>33,1</b>	<b>35,2</b>
Ain	2 240	2 992	1,2	1,4	13,21	14,62	33,2	36,8
Ardèche	660	568	0,6	0,5	16,58	14,16	38,4	27,6
Drôme	1 240	1 992	0,8	1,1	13,08	20,64	31,6	33,9
Isère	1 960	2 068	0,5	0,4	5,39	6,09	34,8	33,3
Loire	2 400	2 488	0,8	0,8	10,75	12,20	34,5	30,1
Rhône	2 200	3 428	0,3	0,5	3,32	5,23	27,9	38,4
Savoie	760	1 020	0,5	0,6	7,27	10,38	36,3	35,4
Haute-Savoie	1 200	1 960	0,5	0,7	5,53	8,05	36,5	42,9
<b>Total France métropolitaine</b>	<b>164 160</b>	<b>203 514</b>	<b>0,7</b>	<b>0,8</b>	<b>10,55</b>	<b>12,56</b>	<b>37,2</b>	<b>35,5</b>

Source : Recensements français

Le nombre d'actifs marocains s'est accru dans toutes les classes d'âges entre 1982 et 1990, sauf chez les hommes de 25-34 ans. Les effectifs de femmes actives ont augmenté de manière remarquable : au moins 10% par an sur la période. On note en outre que la population active marocaine est relativement jeune, avec 50% âgés de moins de 40 ans en 1990. C'est le cas particulièrement de la population féminine, avec 36% de moins de 30 ans chez ces dernières, contre 16% chez les hommes (tableau 22).

**Tableau 22 : Population active de nationalité marocaine de 15 ans ou plus selon le sexe et l'âge**

	1982 (Effectif)	1990 (Effectif)	1999 (Effectif)	1982 (En %)	1990 (En %)	1999 (En %)	Accroissement annuel moyen 1982-1990 (En %)	Accroissement annuel moyen 1990-1999 (En %)
<b>Sexes réunis</b>								
15-19	4 316	5 312	2 589	2,2	2,6	1,2	2,6	-8,0
20-24	12 772	20 513	21 162	6,6	10,1	9,9	5,9	0,3
25-29	22 272	21 508	27 178	11,5	10,6	12,7	-0,4	2,6
30-34	43 692	22 192	27 679	22,6	10,9	13,0	-8,5	2,5
35-39	33 048	32 989	23 947	17,1	16,2	11,2	0,0	-3,6
40-44	29 260	38 432	22 533	15,1	18,9	10,6	3,4	-5,9
45-49	22 492	25 712	33 963	11,6	12,6	15,9	1,7	3,1
50-54	14 004	21 176	28 318	7,2	10,4	13,3	5,2	3,2
55-59	7 552	11 272	18 781	3,9	5,5	8,8	5,0	5,7
60-64	2 916	3 616	6 004	1,5	1,8	2,8	2,7	5,6
65 ou +	1 172	792	1 139	0,6	0,4	0,5	-4,9	4,0
<b>Total</b>	<b>193 496</b>	<b>203 514</b>	<b>213 293</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>0,6</b>	<b>0,5</b>
<b>Hommes</b>								
15-19	2 628	3 144	1 784	1,6	2,0	1,2	2,2	-6,3
20-24	8 024	11 641	12 463	4,9	7,3	8,4	4,7	0,8
25-29	16 776	13 072	16 694	10,2	8,2	11,2	-3,1	2,7
30-34	39 208	14 292	18 116	23,7	9,0	12,1	-12,6	2,6
35-39	30 004	25 921	14 580	18,2	16,3	9,8	-1,8	-6,4
40-44	26 488	34 340	12 884	16,0	21,5	8,6	3,2	-10,9
45-49	19 924	23 304	25 802	12,1	14,6	17,3	2,0	1,1
50-54	12 236	19 388	24 171	7,4	12,2	16,2	5,8	2,4
55-59	6 416	10 380	16 599	3,9	6,5	11,1	6,0	5,2
60-64	2 452	3 292	5 196	1,5	2,1	3,5	3,7	5,1
65 ou +	996	692	953	0,6	0,4	0,6	-4,6	3,6
<b>Total</b>	<b>165 152</b>	<b>159 466</b>	<b>149 242</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>-0,4</b>	<b>-0,7</b>
<b>Femmes</b>								
15-19	1 688	2 168	805	6,0	4,9	1,3	3,1	-11,0
20-24	4 748	8 872	8 699	16,8	20,1	13,6	7,8	-0,2

Tableau 22 : (suite)

	1982 (Effectif)	1990 (Effectif)	1999 (Effectif)	1982 (En %)	1990 (En %)	1999 (En %)	Accroissement annuel moyen 1982-1990 (En %)	Accroissement annuel moyen 1990-1999 (En %)
<b>Sexes réunis</b>								
25-29	5 496	8 436	10 484	19,4	19,2	16,4	5,4	2,4
30-34	4 484	7 900	9 563	15,8	17,9	14,9	7,1	2,1
35-39	3 044	7 068	9 367	10,7	16,0	14,6	10,5	3,1
40-44	2 772	4 092	9 649	9,8	9,3	15,1	4,9	9,5
45-49	2 568	2 408	8 161	9,1	5,5	12,7	-0,8	13,6
50-54	1 768	1 788	4 147	6,2	4,1	6,5	0,1	9,3
55-59	1 136	892	2 182	4,0	2,0	3,4	-3,0	9,9
60-64	464	324	808	1,6	0,7	1,3	-4,5	10,2
65 ou +	176	100	186	0,6	0,2	0,3	-7,1	6,9
<b>Total</b>	<b>28 344</b>	<b>44 048</b>	<b>64 051</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>5,5</b>	<b>4,2</b>

Sources : recensements français

Entre 1990 et 1999, la population active de nationalité marocaine a augmenté de près de dix mille personnes (203 mille en 1990 et 213 mille en 1999) (tableau 22). Cette croissance a surtout concerné les tranches les plus âgées de la population active (45 ans et plus), tandis que le nombre d'actifs âgés de 35 à 44 ans a diminué de plus de 4% par an en moyenne. Soulignons que, tous âges confondus, l'augmentation de l'effectif de population active marocaine est le seul fait des femmes : la population active féminine marocaine est passée de 44 mille en 1990 à 64 mille en 1999 (soit +4,2% par an en moyenne), tandis que la population active masculine a diminué de dix mille personnes (de 159 mille à 149 mille, soit -0,7% par an en moyenne). Chez les femmes, en dehors des classes d'âges les plus jeunes (15-24 ans), la population active a connu une augmentation générale, notamment chez les 45-49 ans (+13,6% par an en moyenne).

Le profil de la population active marocaine s'est sensiblement modifié entre 1975 et 1990 (tableau 23). Principal trait saillant : la réduction importante des taux d'activité dans chaque classe d'âges, notamment chez les jeunes de moins de 15 ans. Les représentants de cette classe d'âges avaient manifestement migré pour des raisons de travail en 1975 ; aujourd'hui, il s'agit vraisemblablement de jeunes Marocains de la deuxième génération qui, à l'instar des jeunes Français, ne sont pas tenus de travailler et poursuivent des études. En revanche, signe d'une amélioration du statut des jeunes femmes marocaines, le taux d'activité des 20-29 ans a connu une hausse importante : plus de deux sur cinq travaillent désormais. Autre signe d'amélioration de leur statut, les personnes âgées (65 ans et plus) travaillent de moins en moins.

Ces tendances se confirment globalement entre 1990 et 1999. On constate une nouvelle baisse des taux d'activité des plus jeunes (15-19 ans), aussi bien chez les

hommes que chez les femmes. Entre 25 et 49 ans, une nouvelle hausse des taux d'activité de la population féminine est observée (43,5% chez les 25-29 ans en 1990, contre 60% en 1999, par exemple). On note en revanche une baisse des taux d'activité masculins au-delà de 35 ans.

**Tableau 23 : Taux d'activité\* par classes d'âges quinquennales de la population de nationalité marocaine en France**

	Sexes réunis			Hommes			Femmes		
	1975	1990	1999	1975	1990	1999	1975	1990	1999
15-19	38,6	9,8	5,7	51,7	11,2	7,6	24,3	8,3	3,7
20-24	66,5	52,4	50,3	82,3	56,4	56,2	27,9	47,8	43,8
25-29	82,3	55,5	72,0	93,8	67,5	82,5	25,6	43,5	59,9
30-34	86,4	50,5	72,9	97,1	83,2	89,4	23,0	29,5	54,0
35-39	86,1	64,1	64,0	97,1	95,2	92,5	23,6	29,2	43,2
40-44	88,5	76,6	55,1	97,4	96,5	91,9	30,3	28,1	35,9
45-49	87,9	79,5	66,3	96,8	95,4	90,1	34,6	30,5	36,1
50-54	86,4	77,6	72,5	93,4	91,7	89,1	35,8	29,1	34,8
55-59	78,5	70,3	62,2	87,8	79,8	74,6	34,8	29,5	27,4
60-64	65,9	44,4	30,4	78,4	51,5	35,4	18,8	18,5	15,8
65+	33,9	12,9	6,0	43,3	16,6	7,2	5,5	12,5	3,2

\* Proportion (%) des personnes actives d'un groupe d'âges donné par rapport à la totalité des personnes de ce groupe d'âges

Sources : calculs effectués d'après les recensements français

Les ouvriers sont la catégorie socioprofessionnelle la plus représentée parmi les Marocains en France : 144 000 personnes en 1982, 148 000 en 1990 et 144 000 en 1999 (tableau 24). En valeur relative, pourtant, ils enregistrent un net recul entre 1982 et 1990 : 46% en 1982, 36% en 1990, puis une remontée en 1999 (49%). Loin derrière, avec moins de 10%, les employés sont en seconde position, avec quelque 38 000 personnes en 1990 et 69 000 en 1999. Chez les femmes, entre 1982 et 1990, une forte hausse est enregistrée chez les employées, avec une proportion passée de 11% à 16%, puis à 50% en 1999 (tableau 24).

**Tableau 24 : Population marocaine immigrée âgée de 15 ans ou plus selon le sexe et la catégorie socioprofessionnelle**

	1982	1990	1999	1982	1990	1999	Accroissement annuel moyen 1982-1990	Accroissement annuel moyen 1990-1999
<b>Sexes réunis</b>								
Agriculteurs exploitants	264	644	2 010	0,1	0,2	0,7	11,1	12,6
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	6 672	12 012	16 625	2,1	3,0	5,6	7,3	3,6
Cadres, professions intellectuelles supérieures	5 228	12 732	18 310	1,7	3,1	6,2	11,1	4,0

Tableau 24 : (suite)

	1982	1990	1999	1982	1990	1999	Accroissement annuel moyen 1982-1990	Accroissement annuel moyen 1990-1999
Professions intermédiaires	7 684	16 776	29 846	2,5	4,1	10,1	9,8	6,4
Employés	25 036	38 660	69 090	8,0	9,5	23,4	5,4	6,5
Ouvriers	144 084	148 813	144 335	46,0	36,7	49,0	0,4	-0,3
Autres	124 300	175 641	14 610	39,7	43,3	5,0	4,3	-27,6
<b>Total</b>	<b>313 268</b>	<b>405 278</b>	<b>294 826</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>3,2</b>	<b>-3,5</b>
<b>Hommes</b>								
Agriculteurs exploitants	228	536	1 672	0,1	0,2	0,9	10,7	12,6
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	5 672	10 156	13 953	2,8	4,3	7,1	7,3	3,5
Cadres, professions intellectuelles supérieure	4 120	9 688	13 731	2,0	4,1	7,0	10,7	3,9
Professions intermédiaires	5 848	11 552	19 618	2,9	4,9	10,0	8,5	5,9
Employés	12 316	11 616	18 938	6,1	4,9	9,7	-0,7	5,4
Ouvriers	135 352	134 497	123 205	67,2	56,8	62,9	-0,1	-1,0
Autres	37 840	58 632	4 765	18,8	24,8	2,4	5,5	-27,9
<b>Total</b>	<b>201 376</b>	<b>236 677</b>	<b>195 882</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>2,0</b>	<b>-2,1</b>
<b>Femmes</b>								
Agriculteurs exploitants	36	108	338	0,0	0,1	0,3	13,7	12,7
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	1 000	1 856	2 672	0,9	1,1	2,7	7,7	4,0
Cadres, professions intellectuelles supérieures	1 108	3 044	4 579	1,0	1,8	4,6	12,6	4,5
Professions intermédiaires	1 836	5 224	10 228	1,6	3,1	10,3	13,1	7,5
Employés	12 720	27 044	50 152	11,4	16,0	50,7	9,4	6,9
Ouvriers	8 732	14 316	21 130	7,8	8,5	21,4	6,2	4,3
Autres	86 460	117 009	9 845	77,3	69,4	10,0	3,8	-27,5
<b>Total</b>	<b>111 892</b>	<b>168 601</b>	<b>98 944</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>5,1</b>	<b>-5,9</b>

Sources : recensements français

Ce sont 56 000 chômeurs marocains qui ont été enregistrés en 1990, deux fois plus qu'en 1982 : 27 000 (tableau 25). Cela tient en partie au fait que les Marocains sont sur représentés dans les catégories socioprofessionnelles qui ont été les plus touchées par le chômage ces dernières années. Ouvriers et employés ont en effet été plus touchés par le chômage que les autres catégories socioprofessionnelles, puisqu'ils représentent respectivement 55% et 20% des chômeurs marocains en France, contre 36,7% et 9,5% parmi ceux exerçant une activité professionnelle. Les femmes marocaines sont moins souvent victimes du chômage que les hommes, puisqu'elles représentent 41% des actifs marocains, et 37% de ceux au chômage.

**Tableau 25 : Population marocaine immigrée au chômage selon le sexe et la catégorie socioprofessionnelle**

	Effectifs		Répartition en %	
	1982	1990	1982	1990
<b>Sexes réunis</b>				
Agriculteurs exploitants	36	196	0,1	0,3
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	132	996	0,5	1,8
Cadres, professions intellectuelles supérieures	224	968	0,8	1,7
Professions intermédiaires	720	2 648	2,7	4,7
Employés	6 160	11 380	22,7	20,2
Ouvriers	15 424	30 992	56,8	55,1
Chômeurs n'ayant jamais travaillé	4 436	9 076	16,3	16,1
<b>Total</b>	<b>27 132</b>	<b>56 256</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Hommes</b>				
Agriculteurs exploitants	36	164	0,2	0,5
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	120	736	0,6	2,1
Cadres, professions intellectuelles supérieures	144	652	0,8	1,9
Professions intermédiaires	452	1 556	2,4	4,5
Employés	3 744	2 284	19,5	6,5
Ouvriers	13 136	26 712	68,6	76,4
Chômeurs n'ayant jamais travaillé	1 524	2 844	8,0	8,1
<b>Total</b>	<b>19 156</b>	<b>34 948</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
<b>Femmes</b>				
Agriculteurs exploitants	0	32	0,0	0,2
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	12	260	0,2	1,2
Cadres, professions intellectuelles supérieures	80	316	1,0	1,5
Professions intermédiaires	268	1 092	3,4	5,1
Employés	2 416	9 096	30,3	42,7
Ouvriers	2 288	4 280	28,7	20,1
Chômeurs n'ayant jamais travaillé	2 912	6 232	36,5	29,2
<b>Total</b>	<b>7 976</b>	<b>21 308</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Sources : recensements français

En 1999, il y a 90 756 chômeurs immigrés marocains, soit 34 500 de plus qu'en 1990, avec une croissance annuelle moyenne de +5,3% par an. Au dernier recensement français, 30,8% de la population active marocaine immigrée est au chômage, un taux supérieur à celui de l'ensemble de la population immigrée (22,0%) (tableau 26). Chez les immigrés marocains, ce sont les classes d'âges les plus jeunes qui sont les plus touchées : 42% de chômeurs chez les 15-19 ans, 44% chez les 20-24 ans, 37% chez les 25-29 ans.

Pour les Marocains comme pour l'ensemble des immigrés, les femmes sont davantage touchées par le chômage que les hommes : 25% et 20% respectivement pour les premières, 38% et 27% respectivement pour les seconds (tableau 26). Les

taux de chômage des jeunes femmes immigrées marocaines de moins de 30 ans sont particulièrement élevés : 44,5%, contre 37% pour les hommes.

**Tableau 26 : Chômage des immigrés, selon l'âge, en 1999.**

Sexes réunis	Immigrés actifs	dont chômeurs	Immigrés marocains actifs	dont chômeurs	Taux de chômage des immigrés	Taux de chômage des immigrés marocains
15-19	12 832	4 692	2 584	1 083	36,6	41,9
20-24	105 101	36 382	23 625	10 493	34,6	44,4
25-29	217 369	61 064	34 879	12 948	28,1	37,1
30-34	309 540	74 045	39 188	12 884	23,9	32,9
35-39	357 904	75 128	39 392	11 534	21,0	29,3
40-44	350 762	68 778	37 046	10 412	19,6	28,1
45-49	345 070	64 831	47 789	12 286	18,8	25,7
50-54	307 327	57 535	37 203	9 827	18,7	26,4
55-59	203 788	46 273	23 964	7 092	22,7	29,6
60 ou plus	81 847	14 607	9 156	2 197	17,8	24,0
<b>Total</b>	<b>2 291 540</b>	<b>503 335</b>	<b>294 826</b>	<b>90 756</b>	<b>22,0</b>	<b>30,8</b>
<b>Hommes</b>						
15-19	7 824	2 644	1 738	654	33,8	37,6
20-24	55 490	18 344	13 265	5 672	33,1	42,8
25-29	114 607	27 447	19 644	6 444	23,9	32,8
30-34	173 344	35 205	24 007	6 937	20,3	28,9
35-39	202 308	36 130	23 743	5 880	17,9	24,8
40-44	199 467	34 513	21 335	4 917	17,3	23,0
45-49	206 965	35 411	34 618	7 743	17,1	22,4
50-54	201 340	37 057	30 101	7 347	18,4	24,4
55-59	140 303	32 655	19 983	5 765	23,3	28,8
60 ou plus	53 549	10 712	7 448	1 850	20,0	24,8
<b>Total</b>	<b>1 355 197</b>	<b>270 118</b>	<b>195 882</b>	<b>53 209</b>	<b>19,9</b>	<b>27,2</b>
<b>Femmes</b>						
15-19	5 008	2 048	846	429	40,9	50,7
20-24	49 611	18 038	10 360	4 821	36,4	46,5
25-29	102 762	33 617	15 235	6 504	32,7	42,7
30-34	136 196	38 840	15 181	5 947	28,5	39,2
35-39	155 596	38 998	15 649	5 654	25,1	36,1
40-44	151 295	34 265	15 711	5 495	22,6	35,0
45-49	138 105	29 420	13 171	4 543	21,3	34,5
50-54	105 897	20 478	7 102	2 480	19,3	34,9
55-59	63 485	13 618	3 981	1 327	21,5	33,3
60 ou plus	28 298	3 895	1 708	347	13,8	20,3
<b>Total</b>	<b>936 253</b>	<b>233 217</b>	<b>98 944</b>	<b>37 547</b>	<b>24,9</b>	<b>37,9</b>
<b>En % du total</b>						
Hommes	59,1	53,7	66,4	58,6		
Femmes	40,9	46,3	33,6	41,4		

La nationalité des actifs d'origine marocaine est une composante importante de la situation de chômage (tableau 27). Le taux de chômage est en effet de 34% pour ceux ayant conservé la nationalité marocaine, contre 27% pour les Marocains ayant acquis la nationalité française, qu'ils soient nés en France ou au Maroc. Cela est vrai dans toutes les tranches d'âges, mais en particulier entre 30 et 49 ans, avec des différences de dix points pourcentage ou plus dans les taux de chômage selon la nationalité.

**Tableau 27 : Chômage des Marocains selon l'âge et la nationalité (1999)**

Sexes réunis	Étrangers marocains actifs	dont chômeurs	Marocains actifs devenus français par acquisition	dont chômeurs	Taux de chômage des étrangers marocains	Taux de chômage des Marocains devenus français par acquisition
15-19	2 589	1 147	1 921	849	44,3	44,2
20-24	21 162	9 607	15 643	6 810	45,4	43,5
25-29	27 178	10 765	16 330	5 341	39,6	32,7
30-34	27 679	10 052	16 003	4 297	36,3	26,9
35-39	23 947	8 219	17 621	4 146	34,3	23,5
40-44	22 533	7 458	15 066	3 297	33,1	21,9
45-49	33 963	9 844	14 591	2 815	29,0	19,3
50-54	28 318	8 020	9 122	2 007	28,3	22,0
55-59	18 781	5 913	4 809	1 174	31,5	24,4
60 ou plus	7 143	1 926	1 811	233	27,0	12,9
<b>Total</b>	<b>213 293</b>	<b>72 951</b>	<b>112 917</b>	<b>30 969</b>	<b>34,2</b>	<b>27,4</b>

Source : recensement de 1999

## 5. Migration

Parmi les quelque 304 mille Marocains présents en France 1999 et ayant répondu à la question concernant l'année d'arrivée, 31,8% y sont entrés avant 1974 (tableau 28). Pour les autres, les dates d'entrée se répartissent comme suit : 1975-1979 : 14,1% ; 1980-1989 : 30,1% ; 1990-1999 : 23,4%.

La proportion de Marocains dans l'ensemble des entrées, en constante augmentation entre 1900 et la fin des années 1970, a stagné dans la première moitié de la décennie 1980 autour de 20%. Elle a connu depuis lors une baisse régulière, pour tomber à 6% en 1999.

**Tableau 28 : Étrangers, selon l'année d'arrivée en France**

Année d'arrivée	Total des étrangers	Marocains	Marocains (en % des arrivées)	Année d'arrivée	Total des étrangers	Marocains	Marocains (en % d'arrivée)
De 1900 à 1944	39 349	786	2,0	1986	39 560	6 875	17,4
De 1945 à 1959	154 412	3 866	2,5	1987	42 221	6 606	15,6
De 1960 à 1974	659 511	92 098	14,0	1988	50 731	8 830	17,4
1975	36 478	7 332	20,1	1989	73 840	13 007	17,6
1976	40 573	9 572	23,6	1990	76 059	13 790	18,1
1977	34 379	8 524	24,8	1991	65 642	10 100	15,4
1978	37 291	8 098	21,7	1992	76 442	9 377	12,3
1979	44 860	9 289	20,7	1993	58 423	6 928	11,9
1980	62 697	11 664	18,6	1994	55 809	5 557	10,0
1981	49 577	10 539	21,3	1995	53 807	4 347	8,1
1982	49 254	11 902	24,2	1996	56 064	5 079	9,1
1983	43 839	9 511	21,7	1997	68 244	5 893	8,6
1984	38 629	7 838	20,3	1998	109 416	8 694	7,9
1985	37 069	6 524	17,6	1999	23 710	1 421	6,0
<b>Ensemble</b>	<b>3 258 539</b>	<b>506 305</b>	<b>15,5</b>	<b>Ensemble</b>	<b>3 258 539</b>	<b>506 305</b>	<b>15,5</b>
<b>Non-réponses</b>	<b>1 080 653</b>	<b>202 258</b>	<b>-</b>	<b>Non-réponses</b>	<b>1 080 653</b>	<b>202 258</b>	<b>-</b>

Source : Recensement de 1999

Sur les quelque 78 000 Marocains entrés en France entre 1982 et 1990 et recensés en 1990, le tiers (30%) sont âgés de 20-29 ans, plus de la moitié (53,5%) appartiennent au groupe des 15-34 ans (tableau 29). La population masculine est à peine sur représentée, avec 52% des entrants sur ces huit années. Notons que le quart (27%) des Marocains entrés entre 1982 et 1990 sont des enfants âgés de moins de 15 ans.

**Tableau 29 : Population de nationalité marocaine née au Maroc, entrée en France entre les recensements de 1982 et 1990, selon l'âge**

Tranches	Sexes réunis	Hommes	Femmes	Tranches	Sexes réunis (En %)	Hommes (En %)	Femmes (En %)
0-4	2 420	1 316	1 104	0-4	3,1	3,2	3,0
5-9	8 008	4 452	3 556	5-9	10,3	10,9	9,5
10-14	10 678	5 606	5 072	10-14	13,7	13,8	13,6
15-19	8 670	4 718	3 952	15-19	11,1	11,6	10,6
20-24	10 231	5 367	4 864	20-24	13,1	13,2	13,0
25-29	13 316	7 430	5 886	25-29	17,1	18,2	15,8
30-34	9 525	4 400	5 125	30-34	12,2	10,8	13,7
35-39	5 624	2 324	3 300	35-39	7,2	5,7	8,9
40-44	3 720	1 792	1 928	40-44	4,8	4,4	5,2
45-49	2 196	1 316	880	45-49	2,8	3,2	2,4
50-54	1 524	860	664	50-54	2,0	2,1	1,8
55-59	844	508	336	55-59	1,1	1,2	0,9
60-64	616	320	296	60-64	0,8	0,8	0,8
65 ou +	656	336	320	65 ou +	0,8	0,8	0,9
<b>Total</b>	<b>78 028</b>	<b>40 745</b>	<b>37 283</b>	<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Source : recensements français

Le nombre de premiers titres de séjour délivrés par la France à des étrangers, toutes origines confondues, a varié entre 100 et 150 000 environ par an durant la seconde moitié des années 1990 (tableau 30). 20% d'entre eux en moyenne ont été délivrés à des Maghrébins, et 7 à 11% environ à des Marocains (soulignons toutefois que la délivrance de titres de séjour ne donne qu'une idée approximative du flux migratoire réel, une admission au séjour régulier au cours d'une année ne signifiant pas nécessairement une migration au cours de la même année). Proportionnellement, le nombre de titres de séjour accordés à des Maghrébins a augmenté beaucoup plus vite entre 1994 et 1999 que ceux accordés aux étrangers toutes nationalités confondues : +45% et +21% respectivement, avec un léger creux en 1995 et 1996. Dans le même temps, le nombre de titres accordés à des Marocains augmentait de 78%.

**Tableau 30 : Immigration régulière de long terme d'étrangers en France, par année d'admission au séjour régulier**

	1994	1995	1996	1997	1998	1999
Toutes nationalités	119 572	106 180	105 986	127 432	155 876	145 120
Maghrébins	23 029	18 431	18 746	27 286	36 138	33 554
Marocains (majeurs et mineurs)	9 267	6 830	7 669	10 957	16 243	16 496
Marocains (majeurs seulement)	6 357	5 718	6 082	9 282	13 289	13 588
Maghrébins, en % du total	19,3	17,4	17,7	21,4	23,2	23,1
Marocains, en % du total	7,8	6,4	7,2	8,6	10,4	11,4
Marocains, en % des Maghrébins	40,2	37,1	40,9	40,2	44,9	49,2

Sources : 1994-1999 : Thierry X. (2001), «Les entrées d'étrangers en France», *Population*, n°3

Au total, ce sont 814 mille Marocains qui sont entrés en France depuis le début des années 1960 pour l'un des trois motifs suivants : travail permanent, travail saisonnier ou regroupement familial. 258 mille étaient des travailleurs permanents (tableau 31), 226 mille des travailleurs saisonniers (tableau 32) et 330 mille personnes sont entrées au titre du regroupement familial (tableau 33).

On constate un décalage chronologique dans l'arrivée de ces personnes selon le motif de l'entrée. En effet, 85% des travailleurs permanents (220 mille) sont entrés dans le pays avant 1975, tandis que la moitié des travailleurs saisonniers (118 mille) sont entrés entre 1973 et 1981. Les arrivées au titre du regroupement familial, principal motif d'entrée, ont quant à elle été davantage étalées dans le temps mais dans l'ensemble plus tardives, puisque 75% d'entre elles ont eu lieu entre 1973 et 1992.

Les Marocains ont représenté une part non négligeable des travailleurs entrés pour un travail permanent entre le milieu des années 1960 et le milieu des années 1970 : 15 à 20 000 en moyenne chaque année, soit 10 à 20% de l'ensemble des entrées de travailleurs permanents étrangers. C'est la période 1970-1973 qui a connu le nombre annuel d'entrées de Marocains le plus important : 88 834 en quatre ans, soit une moyenne de plus de 22 000 par an, avec un pic enregistré en 1973 et plus de 26 000 entrées de travailleurs permanents marocains.

**Tableau 31 : Entrée de travailleurs permanents en France**

Année	Marocains	Total	Marocains, en % du total	Année	Marocains	Total	Marocains en % du total
1961	3 924	78 927	5,0	1981	4 860	25 773	18,9
1962	8 626	113 069	7,6	1982	16 706	89 162	18,7
1963	11 094	115 523	9,6	1983	1 029	11 813	8,7
1964	17 502	153 731	11,4	1984	623	6 220	10,0
1965	15 494	152 063	10,2	1985	397	4 520	8,8
1966	14 331	131 725	10,9	1986	443	5 180	8,6
1967	13 525	107 833	12,5	1987	501	5 319	9,4
1968	13 339	93 165	14,3	1988	613	6 564	9,3
1969	19 335	167 802	11,5	1989	709	9 260	7,7
1970	24 077	174 243	13,8	1990	758	14 646	5,2
1971	20 681	136 004	15,2	1991	760	18 019	4,2
1972	17 328	98 074	17,7	1992	643	18 487	3,5
1973	26 748	132 055	20,3	1993	523	10 027	5,2
1974	14 072	64 461	21,8	1994	407	7 044	5,8
1975	2 905	15 759	18,4	1995	359	5 189	6,9
1976	1 802	17 253	10,4	1996	341	4 267	8,0
1977	1 300	14 249	9,1	1997	320	4 582	7,0
1978	251	10 021	2,5	1998	333	4 149	8,0
1979	200	9 225	2,2	1999	528	5 326	9,9
1980	504	9 444	5,3				

Source: Omistats, Annuaire des migrations 1999

Le nombre de travailleurs saisonniers étrangers entrant chaque année en France s'est maintenu autour de 100 000 personnes jusqu'au milieu des années 1980, date à laquelle le flux de ces entrées a commencé à diminuer de manière régulière et soutenue. C'est entre 1973 et 1981 que les entrées de travailleurs saisonniers marocains ont été les plus nombreuses : 10 à 15 000 chaque année, jusqu'à 19 000 en 1974. Durant cette période, les Marocains ont représenté une part à peu constante du total des entrées de travailleurs saisonniers : autour de 10%. Après avoir plafonné autour de 5% à 10% jusqu'en 1991, la proportion de Marocains a connu une très forte hausse, passant de 38% de l'ensemble en 1992 à près de 55% en 1999. Cela tient essentiellement au très net ralentissement du nombre total d'entrées de travailleurs saisonniers étrangers à partir de la fin des années 1980, alors que l'effectif absolu de marocains entrés en France pour un travail saisonnier est resté stable autour de 4 à 5 000 chaque année depuis lors.

**Tableau 32 : Entrée de travailleurs saisonniers en France**

Année	Marocains	Total	Marocains, en % du total	Année	Marocains	Total	Marocains en % du total
1961	n.d.	96 956	-	1981	12 771	117 542	10,9
1962	16	95 093	0,0	1982	5 536	107 084	5,2
1963	34	101 274	0,0	1983	4 540	101 857	4,5
1964	811	120 950	0,7	1984	4 126	93 220	4,4
1965	593	131 571	0,5	1985	3 908	86 180	4,5

**Tableau 32 : (suite)**

Année	Marocains	Total	Marocains, en % du total	Année	Marocains	Total	Marocains en % du total
1966	949	124 270	0,8	1986	3 716	81 670	4,6
1967	1 220	113 971	1,1	1987	3 752	76 647	4,9
1968	2 079	129 848	1,6	1988	3 734	70 547	5,3
1969	3 720	132 871	2,8	1989	3 873	61 868	6,3
1970	5 385	135 058	4,0	1990	4 177	58 249	7,2
1971	5 702	137 197	4,2	1991	4 304	54 241	7,9
1972	8 626	144 492	6,0	1992	5 181	13 597	38,1
1973	15 405	142 458	10,8	1993	5 173	11 283	45,8
1974	19 168	131 178	14,6	1994	4 960	10 339	48,0
1975	10 515	124 126	8,5	1995	4 744	9 352	50,7
1976	11 472	121 474	9,4	1996	4 529	8 766	51,7
1977	11 247	112 116	10,0	1997	4 278	8 210	52,1
1978	11 745	122 658	9,6	1998	4 083	7 523	54,3
1979	12 597	124 715	10,1	1999	4 172	7 612	54,8
1980	12 923	120 436	10,7				

Source : Omistats, Annuaire des migrations 1999

Entre le début des années 1970 et le début des années 1990, les entrées de Marocains en France au titre du regroupement familial ont chaque année dépassé, quelquefois même largement, les 10 000, voire les 15 000 (sauf en 1985-87). Ils ont depuis cette date toujours représenté une large part de l'ensemble des personnes entrées pour ce motif : entre 20% et 40% selon les années. Depuis 1990, toutefois, la part des Marocains connaît une constante diminution, passant de 37% de l'ensemble à 27% en 1999. En effectifs absolus, les Marocains entrant en France au titre du regroupement familial sont aujourd'hui deux fois moins nombreux qu'ils ne l'étaient en moyenne jusqu'au début des années 1990 : autour de 12 000 vers 1990-1991, contre moins de 6 000 en 1999.

**Tableau 33 : Entrée de personnes au titre du regroupement familial en France**

Année	Marocains	Total	Marocains, en % du total	Année	Marocains	Total	Marocains en % du total
1963	970	43 580	2,2	1982	16 847	47 396	35,5
1964	1 406	47 028	3,0	1983	14 319	45 767	31,3
1965	2 364	55 429	4,3	1984	10 816	39 621	27,3
1966	2 750	54 145	5,1	1985	8 613	32 545	26,5
1967	3 241	54 479	5,9	1986	7 720	27 140	28,4
1968	4 514	55 812	8,1	1987	7 999	26 769	29,9
1969	4 296	57 333	7,5	1988	10 069	29 345	34,3
1970	5 925	80 952	7,3	1989	12 777	34 594	36,9
1971	6 939	81 496	8,5	1990	13 667	36 949	37,0
1972	9 041	74 955	12,1	1991	12 557	35 625	35,2
1973	12 075	72 647	16,6	1992	11 343	32 665	34,7

Tableau 33 : (suite)

Année	Marocains	Total	Marocains, en % du total	Année	Marocains	Total	Marocains en % du total
1973	12 075	72 647	16,6	1992	11 343	32 665	34,7
1974	13 798	68 038	20,3	1993	9 932	32 435	30,6
1975	10 801	51 824	20,8	1994	5 737	20 646	27,8
1976	17 969	57 377	31,3	1995	3 628	14 360	25,3
1977	16 521	52 318	31,6	1996	3 508	13 898	25,2
1978	12 218	40 123	30,5	1997	4 032	15 535	26,0
1979	12 007	39 300	30,6	1998	5 719	21 690	26,4
1980	13 602	42 020	32,4	1999	5 919	21 762	27,2
1981	14 225	41 589	34,2				

Source : Omistats, Annuaire des migrations 1999

Selon l'enquête EHF de 1999, 42,5% des hommes marocains avaient entre 20 et 29 ans au moment de leur migration en France, contre 35% des femmes. Cela tient au fait que la migration masculine des Marocains est essentiellement une migration de travail. Environ le tiers des migrants marocains sont entrés en France avant l'âge de 20 ans : cela a été le cas pour 28% des hommes et 33% des femmes. La migration féminine est globalement plus précoce que celle des hommes : la moitié des femmes (49%) ont migré avant l'âge de 20 ans, contre 43% des hommes. Très peu de Marocains sont entrés en France après 40 ans : 2,5% des hommes et 3% des femmes.

Pour les hommes comme pour les femmes d'origine marocaine, l'âge moyen à l'arrivée en France a connu une augmentation continue depuis les années 1950. D'environ 11 ans pour la période 1955-1959 pour les femmes, il est passé à près de 28 ans en 1995-1999. Pour les hommes, la hausse a été moins linéaire. De 13 ans en 1955-1959, l'âge moyen à l'entrée en France est passé à 22 ans environ en 1970-1974. Alors que les entrées d'hommes marocains pour raison de travail (du fait de la loi sur l'arrêt de la migration de 1974, cf. infra) diminuaient dans les années 1970, la poursuite du regroupement familial a fait tomber l'âge moyen des hommes à 13 ans en 1975-1979. Il a par la suite connu une nouvelle augmentation, pour atteindre plus de 27 ans en 1995-1999.

## 6. Ménages, familles

En 1999, les ménages dont la personne de référence ou son conjoint est de nationalité marocaine (181 180) représentent 11,6 % des ménages «étrangers» (dont la personne de référence ou son conjoint est de nationalité étrangère) (tableau 34). Ils sont donc sous-représentés dans le total des ménages étrangers (les Marocains comptent pour 15,5% de la population étrangère totale), ce qui signifie que les ménages marocains sont en moyenne plus grands que les ménages dirigés par des personnes des autres nationalités étrangères. 40% des ménages marocains comptent en effet au moins cinq personnes. Leur taille moyenne est de 4,0 personnes, contre 3,2 pour l'ensemble des ménages étrangers.

**Tableau 34 : Ménages dont la personne de référence ou son conjoint est de nationalité marocaine, selon la taille (1999)**

	Nombre	Répartition (en %)
Une personne	31 078	17,2
Deux personnes	29 196	16,1
Trois personnes	24 159	13,3
Quatre personnes	23 570	13,0
Cinq personnes	22 969	12,7
Six personnes ou plus	50 208	27,7
<b>Total</b>	<b>181 180</b>	<b>100,0</b>

Source : recensement de 1999

En 1999, la majorité des familles dont la personne de référence ou son conjoint est de nationalité marocaine comptent un nombre d'enfants restreint : 28% n'en ont pas, 44% en ont un ou deux. Seuls 13% en ont quatre ou plus (tableau 35).

**Tableau 35 : Familles dont la personne de référence ou son conjoint est de nationalité marocaine, selon le nombre d'enfants de moins de 16 ans (1999)**

Enfants de moins de 16 ans	Effectif	Répartition (en %)
0	41 382	28,1
1	34 410	23,4
2	29 893	20,3
3	22 375	15,2
4	12 359	8,4
5 ou plus	6 862	4,7
<b>Total</b>	<b>147 281</b>	<b>100,0</b>

Source : recensement de 1999

**Tableau 36 : Familles dont la personne de référence ou son conjoint est de nationalité marocaine, selon sa catégorie socioprofessionnelle (1999)**

Catégorie socioprofessionnelle	Effectif	Répartition (en %)
(10) Agriculteurs	1 151	0,8
(21) Artisans	3 145	2,1
(22) Commerçants et assimilés	3 927	2,7
(23, 31) Chefs d'entreprise, professions libérales	571	0,4
(32, 36) Cadres, professions intellectuelles et artistiques	3 463	2,4
(41, 46) Professions intermédiaires	4 546	3,1
(47, 48) Techniciens, contremaîtres	3 494	2,4
(51, 54, 55, 56) Employés, personnels des services	13 795	9,4
(61, 66, 69) Ouvriers	78 236	53,1
(81) Chômeurs n'ayant jamais travaillé	32 496	22,1
(71, 72, 73, 76, 82) Autres	2 457	1,7
<b>Total</b>	<b>147 281</b>	<b>100,0</b>

Source : recensement de 1999

Dans les trois quarts des familles dont la personne de référence (ou son conjoint) est de nationalité marocaine, cette personne est «ouvrier» (53%) ou «chômeur n'ayant jamais travaillé» (22%) (tableau 36). Dans moins de 3% des familles, cette personne appartient aux catégories socioprofessionnelles supérieures : cadres, chefs d'entreprise, professions libérales, professions intellectuelles et artistiques.

## 7. Logement

Trois ménages marocains immigrés sur quatre (74%) logent dans un immeuble collectif, soit une proportion de 16 points pourcentage supérieure à celle de l'ensemble des ménages immigrés (58%). Ils ne sont en revanche pas plus présents dans des logements précaires (chambre d'hôtel, habitation de fortune, logement dans un immeuble à usage autre que d'habitation) que les autres ménages immigrés (1,5% dans les deux cas) (tableau 37)

Un peu moins d'un ménage marocain immigré sur quatre (23%) est propriétaire de son logement, contre 42% de l'ensemble des ménages immigrés (mais 15% pour les Tunisiens, 18% pour les Algériens). Les ménages marocains sont beaucoup plus nombreux que l'ensemble des ménages immigrés à bénéficier d'un logement HLM : 46% (28% pour l'ensemble des ménages immigrés).

Les ménages marocains immigrés sont, pour la plupart (84%), dotés de logements équipés d'une baignoire ou d'une douche, de WC intérieurs et du chauffage central. Seuls 2,5% d'entre eux vivent dans des logements sans aucun confort, à savoir sans baignoire ni douche ni WC intérieurs.

**Tableau 37 : Ménages immigrés selon les caractéristiques de la résidence principale et le pays de naissance de la personne de référence et du conjoint (1999)**

	Ensemble des immigrés		Immigrés marocains	
	Effectif	Répartition (en %)	Effectif	Répartition (en %)
<b>Ensemble des ménages</b>	<b>2 561 605</b>		<b>259 695</b>	
<b>Type de logement</b>				
Maison individuelle, ferme	992 956	38,8	59 365	22,9
Logement dans un immeuble collectif	1 489 708	58,2	191 811	73,9
Logement-foyer pour personnes âgées	10 352	0,4	419	0,2
Chambre d'hôtel	11 730	0,5	1 424	0,5
Construction provisoire, habitation de fortune	2 369	0,1	367	0,1
Pièce indépendante	32 191	1,3	4 137	1,6
Logement dans un immeuble à usage autre que d'habitation	22 299	0,9	2 172	0,8
		100,0		100,0
<b>Statut d'occupation</b>				
Propriétaires	1 073 779	41,9	58 681	22,6
Locataires ou sous-locataires	1 377 856	53,8	192 720	74,2
Logés gratuitement	109 970	4,3	8 294	3,2
		100,0		100,0

**Tableau 37 : (suite)**

	Ensemble des immigrés		Immigrés marocains	
	Effectif	Répartition (en %)	Effectif	Répartition (en %)
<b>Appartenance à un organisme HLM</b>				
Logement appartenant à un organisme HLM	714 069	27,9	119 756	46,1
Logement n'appartenant pas à un organisme HLM	1 847 536	72,1	139 939	53,9
		100,0		100,0
<b>Confort du logement</b>				
Ni baignoire, ni douche, sans WC à l'intérieur	44 302	1,7	6 521	2,5
Ni baignoire, ni douche, avec WC à l'intérieur	24 045	0,9	2 134	0,8
Baignoire ou douche, sans WC à l'intérieur	71 044	2,8	6 850	2,6
Baignoire ou douche, WC à l'intérieur, sans chauffage central	307 090	12,0	26 397	10,2
Baignoire ou douche, WC à l'intérieur, avec chauffage central	2 115 124	82,6	217 793	83,9
		100,0		100,0
<b>Nombre de pièces</b>				
1	201 122	7,9	24 431	9,4
2	353 694	13,8	37 942	14,6
3	617 942	24,1	60 730	23,4
4	708 773	27,7	74 654	28,7
5	421 422	16,5	42 013	16,2
6 ou plus	258 652	10,1	19 925	7,7
		100,0		100,0
<b>Nombre moyen de personne par pièce, selon la taille du ménage</b>				
Ensemble	0,8		1,1	
Ménage d'une personne	0,4		0,5	
Ménage de deux personnes	0,6		0,7	
Ménage de trois personnes	0,8		0,9	
Ménage de quatre personnes	1,0		1	
Ménages de cinq personnes	1,1		1,2	
Ménages de six personnes ou plus	1,5		1,5	
<b>Nombre moyen de personnes par logement</b>	3,0		3,8	

Source : recensement de 1999

## 8. Enfants, fécondité

D'après l'enquête EHF de 1999, qui fournit des données rétrospectives, la fécondité des femmes de nationalité marocaine est, pour les plus âgées d'entre elles, nettement supérieure à celle des femmes de nationalité française. Les femmes marocaines âgées de 45-49 ans en 1999 avaient donné naissance à 4,7 enfants en moyenne, contre 3 enfants pour les femmes de nationalité française.

Le recensement de 1999 montre que le nombre d'enfants nés de mère de nationalité marocaine a connu une diminution régulière dans la première moitié de la décennie 1990 : 15 000 naissances en 1990, 11 700 en 1997 (tableau 38). Il connaît depuis cette dernière date une légère remontée, pour atteindre 12 900 en 1999. Cette

évolution est comparable à celle de l'ensemble des naissances françaises au cours de cette période : de fait, la proportion d'enfants nés de mère marocaine est restée relativement stable au cours de la décennie 1990 : entre 1,6% et 2,0%.

**Tableau 38 : Naissances (enfants nés vivants) selon la nationalité de la mère, de 1990 à 1999**

	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999
Ensemble	762 407	759 056	743 658	711 610	710 993	729 609	734 338	726 768	738 080	744 791
Mère marocaine	14 977	14 767	14 494	14 227	13 321	12 858	11 981	11 740	12 666	12 879
Mère marocaine (en %)	2,0	1,9	1,9	2,0	1,9	1,8	1,6	1,6	1,7	1,7

Source : recensement de 1999

La grande majorité (80%) des enfants vivant dans une famille immigrée et dont le parent immigré est né au Maroc sont nés en France. Les trois quarts d'entre eux sont de nationalité française : 54% sont français de naissance et 20% sont français par acquisition. Seul un sur quatre a la nationalité marocaine (tableau 39). Parmi les enfants d'immigrés nés au Maroc, ce sont par contre quatre sur cinq (80%) qui ont encore la nationalité marocaine et 15% qui ont acquis la nationalité française. On ne note guère de différence selon le sexe de l'enfant.

**Tableau 39 : Enfants <sup>(1)</sup> vivant dans une famille immigrée, dont le parent immigré est né au Maroc, selon le sexe, le lieu de naissance et la nationalité (1999)**

	Effectif	Répartition (en %)		Effectif	Répartition (en %)
<b>Hommes</b>	<b>265 461</b>	<b>100,0</b>	<b>Nés au Maroc, dont :</b>	<b>42 252</b>	<b>17,9</b>
- français de naissance	118 197	44,5	- français de naissance	1 838	4,4
- français par acquisition	48 575	18,3	- français par acquisition	7 469	17,7
- étrangers	98 689	37,2	- étrangers	32 945	78,0
<b>Nés en France, dont :</b>	<b>210 262</b>	<b>79,2</b>	<b>Ensemble</b>	<b>501 939</b>	<b>100,0</b>
- français de naissance	115 685	55,0	- français de naissance	224 950	44,8
- français par acquisition	41 069	19,5	- français par acquisition	94 042	18,7
- étrangers	53 508	25,4	- étrangers	182 947	36,4
<b>Nés au Maroc, dont :</b>	<b>55 199</b>	<b>20,8</b>	<b>Nés en France, dont :</b>	<b>404 488</b>	<b>80,6</b>
- français de naissance	2 512	4,6	- français de naissance	220 600	54,5
- français par acquisition	7 506	13,6	- français par acquisition	79 067	19,5
- étrangers	45 181	81,9	- étrangers	104 821	25,9
<b>Femmes</b>	<b>236 478</b>	<b>100,0</b>	<b>Nés au Maroc, dont :</b>	<b>97 451</b>	<b>19,4</b>
- français de naissance	106 753	45,1	- français de naissance	4 350	4,5
- français par acquisition	45 467	19,2	- français par acquisition	14 975	15,4
- étrangers	84 258	35,6	- étrangers	78 126	80,2
<b>Nés en France, dont :</b>	<b>194 226</b>	<b>82,1</b>			
- français de naissance	104 915	54,0			
- français par acquisition	37 998	19,6			
- étrangers	51 313	26,4			

Source : Recensement de 1999 - (1) Sans limite d'âge

## 9. Acquisitions de la nationalité française

Le nombre d'étrangers ayant acquis la nationalité française a connu une évolution en dents de scie depuis le milieu des années 1980, avec néanmoins une nette tendance à la hausse ces dernières années (tableau 40). En deçà de 50 000 de 1985 à 1989, leur nombre a avoisiné les 60 000 chaque année de la décennie 1990, à la seule exception de 1995, année « creuse » après le nombre exceptionnel d'acquisitions : plus de 92 000, lors de l'année précédente. Les Maghrébins sont largement représentés : plus de deux acquisitions sur cinq dans les années 1990, et parmi eux, les Marocains avec en moyenne 20% de l'ensemble. Au total, ce sont plus de 115 000 Marocains qui ont acquis la nationalité française depuis 1990.

Le décret est une procédure non automatique d'acquisition de la nationalité à laquelle peuvent prétendre, pour l'essentiel, les ressortissants étrangers au bout de cinq ans de résidence en France, après dépôt d'un dossier auprès d'une préfecture. C'est de loin la modalité la plus répandue depuis 1996, contrairement à la période antérieure où les acquisitions par déclaration étaient les plus nombreuses. Les acquisitions par déclaration concernent quant à elles, pour l'essentiel, les ressortissants étrangers mariés à un(e) Français(e) et qui peuvent prétendre de plein droit à la nationalité française après une période de «stage», à savoir un ou deux ans de mariage selon les périodes. La nationalité française est généralement accordée de manière quasi-automatique.

Concernant les ressortissants marocains, les acquisitions par déclaration ont été la modalité la plus répandue entre 1989 et 1993. Depuis 1995, les acquisitions par décret -auxquelles peuvent notamment prétendre les enfants nés en France de parents marocains- sont environ trois fois plus fréquentes que les acquisitions par déclaration.

**Tableau 40 : Étrangers ayant acquis la nationalité française, selon les modalités d'acquisition**

EFFECTIFS	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999
<b>Toutes origines</b>															
Acquisitions par décret	29610	23058	17854	19013	22862	24289	26 887	26 997	27 582	49 449	28 826	41 175	42 014	40 450	46 344
Acquisitions par déclarations	19089	22566	16056	27338	26468	30092	32 797	32 255	32 431	43 035	18 121	19 381	20 969	22 145	24 091
<b>Total général</b>	<b>48 699</b>	<b>45 624</b>	<b>33 910</b>	<b>46 351</b>	<b>49 330</b>	<b>54 381</b>	<b>59 684</b>	<b>59 252</b>	<b>60 013</b>	<b>92 484</b>	<b>46 947</b>	<b>60 556</b>	<b>62 983</b>	<b>62 595</b>	<b>70 435</b>
<b>Origine Maghreb</b>															
Acquisitions par décret	5011	3911	3387	4387	5799	7984	10 610	12 409	12 969	24 281	13 937	19 656	19 824	19 534	23 724
Acquisitions par déclarations	2962	3716	2983	5654	6202	8191	10 687	12 284	13 442	18 511	6 553	6 838	7 600	8 275	9 115
<b>Total</b>	<b>7 973</b>	<b>7 627</b>	<b>6 370</b>	<b>10 041</b>	<b>12 001</b>	<b>16 175</b>	<b>21 297</b>	<b>24 693</b>	<b>26 411</b>	<b>42 792</b>	<b>20 490</b>	<b>26 494</b>	<b>27 424</b>	<b>27 809</b>	<b>32 839</b>
<b>Origine Maroc</b>															
Acquisitions par décret	-	-	-	-	2230	3220	4 577	5 539	5 690	12 575	6 063	8 117	8 427	8 694	11 292
Acquisitions par déclarations	-	-	-	-	3163	4521	5 712	6 753	7 442	10 101	2 515	2 551	2 840	2 989	3 375
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>5 393</b>	<b>7 741</b>	<b>10 289</b>	<b>12 292</b>	<b>13 132</b>	<b>22 676</b>	<b>8 578</b>	<b>10 668</b>	<b>11 267</b>	<b>11 683</b>	<b>14 667</b>
<b>EN %</b>															
Origine Maghreb	16,4	16,7	18,8	21,7	24,3	29,7	35,7	41,7	44,0	46,3	43,6	43,8	43,5	44,4	46,6
Origine Maroc	-	-	-	-	10,9	14,2	17,2	20,7	21,9	24,5	18,3	17,6	17,9	18,7	20,8

Source : Ministère de l'Emploi et de la Solidarité

Le nombre de francisations du nom, du prénom et a fortiori à la fois du nom et du prénom est sans commune mesure avec la fréquence des acquisitions de la nationalité (tableau 41). Les francisations n'ont en effet que légèrement dépassé les 500 chaque année entre 1996 et 1999. En outre, il s'agissait dans leur grande majorité de francisations du prénom, les francisations du nom représentant seulement 10 à 12% de l'ensemble.

**Tableau 41 : Répartition par sexe des Marocains ayant obtenu une francisation du nom, par année de francisation**

	1996	1997	1998	1999
<b>Total des francisations (Sexes réunis)</b>	526	512	538	516
- dont francisation du nom	15	12	18	16
- dont francisation du prénom	472	446	482	472
- dont francisation du nom et du prénom	39	54	38	28
<b>Total des francisations (hommes)</b>	274	266	265	257
- dont francisation du nom	12	7	11	8
- dont francisation du prénom	235	227	237	235
- dont francisation du nom et du prénom	27	32	17	14
<b>Total des francisations (femmes)</b>	252	246	273	259
- dont francisation du nom	3	5	7	8
- dont francisation du prénom	237	219	245	237
- dont francisation du nom et du prénom	12	22	21	14

Source: Ministère de l'Emploi et de la Solidarité

La durée moyenne de séjour en France au moment de l'acquisition par décret de la nationalité française est généralement longue : 17 à 18 ans en moyenne en 1997-1999 (tableau 42). La majeure partie des naturalisés ont en effet séjourné plus de vingt ans sur le territoire, tandis que les acquisitions par des personnes ayant séjourné en France pour une durée inférieure à 15 ans ont représenté seulement un peu plus du tiers des acquisitions : 41,5% en 1990, 33,8% en 1999. On soulignera en outre, la multiplication par trois du nombre d'acquisitions de la nationalité française par des Marocains entre 1990 et 1999 : 3 220 et près de 11 300 respectivement.

**Tableau 42 : Durée de séjour en France des Marocains ayant acquis la nationalité française par décret, à la date de l'acquisition, par année d'acquisition (non compris les enfants mineurs ayant acquis la nationalité française par effet collectif)**

Effectifs	1990	1991	1992	1993	1994	1997	1998	1999
0 à 2 ans	37	45	52	41	72	131	92	94
3 à 5 ans	141	119	177	211	265	554	379	390
6 à 10 ans	445	596	643	536	745	1 160	1 122	1 618
11 à 15 ans	713	933	1 148	1 122	1 572	1 449	1 420	1 717
16 à 20 ans	1 242	1 793	1 992	1 984	2 374	2 228	2 452	2 948
+ de 20 ans	642	1 091	1 527	1 796	2 458	2 905	3 229	4 525
Total acquisitions	3 220	4 577	5 539	5 690	7 486	8 427	8 694	11 292
Durée moyenne de séjour à l'acquisition	-	-	-	-	-	17,3	18,0	18,3

Source : Ministère de l'Emploi et de la Solidarité

Dans l'ensemble des personnes ayant acquis la nationalité française par décret en 1998 et 1999, la majorité (48% et 47% respectivement) sont des actifs occupés (tableau 42). La proportion de chômeurs se situe autour de 10-11%, tandis que les étudiants représentent une part non négligeable : près du quart des acquisitions (23% et 22%). Parmi les actifs occupés, les plus nombreux sont des hommes, mais le nombre total d'acquisitions reste à peu près équivalent pour les deux sexes.

**Tableau 43 : Répartition par catégorie socioprofessionnelle et sexe des Marocains ayant acquis la nationalité française par décret, par année d'acquisition**

	Effectifs		En %	
	1998	1999	1998	1999
<b>Actifs occupés</b>	<b>4 224</b>	<b>5 377</b>	<b>48,6</b>	<b>47,6</b>
• dont hommes	2 545	3 380		
• dont femmes	1 679	1 997		
<b>Chômeurs</b>	<b>1 024</b>	<b>1 164</b>	<b>11,8</b>	<b>10,3</b>
• dont hommes	485	560		
• dont femmes	539	604		
<b>Étudiants</b>	<b>2 030</b>	<b>2 479</b>	<b>23,3</b>	<b>22,0</b>
• dont hommes	878	1 152		
• dont femmes	1 152	1 327		
<b>Retraités</b>	<b>136</b>	<b>218</b>	<b>1,6</b>	<b>1,9</b>
• dont hommes	126	190		
• dont femmes	10	28		
<b>Sans activité professionnelle ou indéterminée</b>	<b>1 280</b>	<b>2 054</b>	<b>14,7</b>	<b>18,2</b>
• dont hommes	180	408		
• dont femmes	1 100	1 646		
<b>Total</b>	<b>8 694</b>	<b>11 292</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
• dont hommes	4 214	5 690		
• dont femmes	4 480	5 602		

Source : Ministère de l'Emploi et de la Solidarité

## 10. Délinquance

Depuis le milieu des années 1970, la population carcérale de la France a doublé (tableau 45). Dans la même période, celle de nationalité étrangère était multipliée par 3,6, et celle de nationalité marocaine par 7,8 -tandis que, dans cet intervalle, la population marocaine totale était seulement multipliée par deux. La population marocaine est donc largement sur-représentée dans la population carcérale : 5,3% en 1995, contre un peu moins de 1% en population générale -soulignons toutefois que de tels rapprochements posent problème, car l'ensemble des étrangers incarcérés comprend des personnes qui ne sont recensées ni par

l'INSEE, ni par le Ministère de l'Intérieur ; les deux catégories ne sont donc pas strictement comparables<sup>6</sup>.

**Tableau 44 : Population carcérale de la France, par nationalité, 1974-1995**

	1974	1987	1990	1992	1995
<b>Total</b>	27 100	47 694	43 913	48 113	51 623
<b>Total étrangers</b>	4 105	13 162	13 026	14 718	14 979
<b>Total Maghrébins</b>	-	6 410	6 225	7 477	7 884
<b>Marocains</b>	344	1 790	2 008	2 473	2 712
<b>Marocains en % du total</b>	1,3	3,8	4,6	5,1	5,3
<b>Marocains en % des étrangers</b>	8,4	13,6	15,4	16,8	18,1
<b>Marocains en % Maghrébins</b>	-	27,9	32,3	33,1	34,4

Source : Administration pénitentiaire, Ministère de la Justice

**Isabelle Attane**

*Membre des Unités de Recherche*

*Institut National d'Etudes Démographiques - (INED)*

*France*

---

6 - La sur-représentation de la population étrangère dans la population carcérale proviendrait en partie de la structure des peines. Pour plus de développements sur cette question, voir : Tournier P., Robert P., 1992, «Étrangers et délinquance», *Regards sur l'actualité*, n. 179.

## Bibliographie et sources

- Basfao, K., Taarji H., (éds.), 1994, *L'Annuaire de l'Emigration-Maroc*, Fondation Hassan II pour les MRE, Rabat.
- Courbage, Y., 1995, «Utilisation des données censitaires et d'état civil pour mesurer la mortalité et l'émigration des Marocains de France», in *Le migrazioni maghrebine. Atti del convegno su «La migration au Maghreb»*, Cacucci Editore, Bari, pp. 113-130.
- Desplanques, G., 1991, «La localisation de la population étrangère», *Economie et statistique*, n. 242, avril, pp. 51-62.
- *Dossier migrations*, «L'émigration marocaine à l'étranger», n. 44-45, mai-août 1988, 11 p.
- Hamdouch, B., (éd.), 2000, *Les Marocains résidant à l'Etranger. Une enquête socio-économique*, INSEA, Rabat.
- Mazouz, M., 1988, *Les Marocains en Ile-de-France*, C.I.E.M.I., L'Harmattan, Paris.
- Simon, P., 1995, «Mobilité résidentielle et milieu de vie des immigrés», Contributions rassemblées à l'issue d'un colloque international organisé par le Centre Jacques Cartier, Lyon, 6-8 décembre, in *Trajectoires familiales et espaces de vie en milieu urbain*, pp. 417-445.
- Simon, P., 2000, «Les discriminations ethniques dans la société française», Institut des hautes études de la sécurité intérieure, Paris.
- Tournier, P., Robert, P., 1991, *Étrangers et délinquance : les chiffres du débat*, L'Harmattan, Paris.
- Tribalat, M., 1995, *Enquête «Mobilité géographique et insertion sociale» (MGIS) de 1992 : rapport final : glossaire et annexes*, INE D (Institut national d'études démographiques), Paris.
- Tribalat, M., 1996, «Les populations d'origine étrangère en France», in *25<sup>e</sup> rapport sur la situation démographique de la France*, Ministère du travail et des Affaires sociales, Ministère de l'Aménagement du Territoire, de la Ville et de l'Intégration, Paris.

# Rapport sur l'immigration en Italie et notamment sur les ressortissants marocains

## 1. Le contexte général d'après les données officielles

Pendant les dernières décennies, l'Italie a joué le rôle, assez insolite, de «pays d'immigration» et a dû se confronter aux problématiques qui y sont liées. Les statistiques sur les permis de séjour, ainsi que le Registre de la population (*Anagrafe*), ont fourni les données principales pour mesurer et analyser le phénomène de la présence d'étrangers, bien que limités aux étrangers en situation régulière.

D'après les plus récentes statistiques du Ministère de l'Intérieur -qui n'ont toutefois pas encore été révisées par l'*Istituto Nazionale di Statistica* (ISTAT)- il y avait en Italie environ 1,4 millions de permis de séjour au 1<sup>er</sup> janvier 2001, avec une augmentation de 136 000 unités par rapport à l'année précédente.

Si l'on considère la sous-estimation habituelle de 20% environ, relative aux mineurs inclus dans le permis des parents et non compris dans les statistiques, on peut affirmer que 1,6-1,7 millions d'étrangers vivent à présent en situation régulière sur le territoire italien. Parmi eux, plus des 4/5 sont des ressortissants des «pays à forte pression migratoire»- les PVD et les pays de l'Europe de l'Est - dont presque 200 000 (en considérant les mineurs aussi) viennent du Maroc.

**Tableau 1 : Permis de séjour en Italie au 1<sup>er</sup> janvier (années sélectionnées)**

Année	Total permis (milliers)	% des PVD ou Europe de l'Est	% variation des permis
1992	589	70,0	-
1994	649	71,9	+10,2
1996	729	72,5	+12,3
1998	1 023	79,1	+40,3
1999	1 091	79,5	+6,6
2000	1 252	82,3	+14,8
2001	1 388	83,5	+10,9

Source: *Ministero dell'Interno et Istituto nazionale di Statistica* (Istat)

L'immigration marocaine jusqu'à aujourd'hui a été la plus importante dans l'ensemble des étrangers en Italie, même si récemment le nombre des Albanais

aussi est devenu important. L'Albanie et la Roumanie ont eu la plus forte hausse (400% entre 1996 et 2001). Des données semblables ont été aussi enregistrées pour l'immigration originaire du Bangladesh, du Pérou et de la Chine. Dans l'ensemble, environ trois quarts des étrangers originaires des PVD et de l'Europe de l'Est appartiennent à 15 nationalités alors que les cinq nationalités les plus importantes représentent 40% du total.

**Tableau 2 : Permis de séjour en Italie par rapport au pays d'origine (PVD et Europe de l'Est)**

Principaux pays d'origine	Au 1 <sup>er</sup> janvier 1996	Au 1 <sup>er</sup> janvier 2001	% variation 1996-2001
Maroc	81 247	159 599	+9,6
Albanie	30 183	142 066	+37,1
Roumanie	14 212	68 929	+38,5
Philippines	36 007	65 353	+8,2
Chine	16 200	60 075	+27,1
Tunisie	30 666	45 680	+4,9
Sénégal	20 816	38 982	+8,7
Yougoslavie	36 009 <sup>(a)</sup>	36 823	+2 <sup>(b)</sup>
Sri Lanka	16 010	33 669	+11,0
Egypte	15 530	32 841	+11,1
Pologne	13 955	31 372	+12,5
Inde	11 984	30 338	+15,3
Pérou	8 001	29 896	+27,4
République macédonienne	16 995 <sup>(a)</sup>	21 988	+29 <sup>(b)</sup>
Bangladesh	4 877	20 826	+32,7
<b>Total</b>	<b>352 692</b>	<b>818 437</b>	<b>+13,2</b>
<b>Total PVD ou Europe de l'Est</b>	<b>528 430</b>	<b>1 142 450</b>	<b>+11,6</b>

Source : *Ministero dell'Interno et Istituto nazionale di Statistica (Istat)*

(a) Au 1<sup>er</sup> janvier 1999 ; (b) Variation 1999-2001

En ce qui concerne la distribution des migrants sur l'ensemble du territoire, les données régionales montrent le rôle *leader* de la Lombardie (environ 22% des permis de séjour octroyés) et du Latium (18%). Cependant, alors que la Lombardie et les régions qui vont du centre de l'Italie (la Toscane) vers le Nord-est (Emilie-Romagne et Vénétie) ont vu leur part augmenter au cours des années 90, le Latium et les principales régions du Sud ont enregistré une certaine stabilité, (Campanie et Pouilles) voire une réduction du pourcentage de permis par rapport au total national (c'est le cas de la Sicile).

On observe la même tendance en ce qui concerne la distribution sur le territoire des étrangers qui appartiennent à la «population résidente» d'après les données du Registre de la population. Cette source, qui contrairement aux permis de séjour considère aussi les mineurs, témoigne d'une présence au total de 1,5 million d'étrangers au 1<sup>er</sup> janvier 2001, dont environ 1,3 millions originaires des PVD et de l'Europe de l'Est.

**Tableau 3 : Etrangers dans les principales régions italiennes au 1<sup>er</sup> janvier 2001**

Région	Permis de séjour		Etrangers inscrits dans le registre de la population	
	Milliers	%	Milliers	%
Lombardie	308	22,2	341	23,3
Latium	246	17,7	234	16,0
Vénétie	140	10,1	141	9,6
Toscane	115	8,3	113	7,7
Emilie Romagne	113	8,1	130	8,9
Piémont	84	6,0	107	7,3
Campanie	68	4,9	56	3,8
Sicile	50	3,6	70	4,8
Pouilles	36	2,6	37	2,5
<b>Total des 9 régions</b>	<b>1 159</b>	<b>83,5</b>	<b>1 229</b>	<b>85,9</b>
<b>Total Italie</b>	<b>1 388</b>	<b>100,0</b>	<b>1 465</b>	<b>100,0</b>

Source : Ministero dell'Interno et Istituto nazionale di Statistica (Istat)

D'après les données sur les permis de séjour, on peut constater que le travail est la raison principale de la présence des étrangers sur le territoire italien. De même, qu'il faut souligner la récente augmentation des permis de séjours accordés pour cause de regroupement familial, illustrée par la contraction des quotas concernant d'autres motifs tels que, par exemple, les études, le droit d'asile politique, les pratiques religieuses, etc.

En guise de conclusion, les statistiques confirment que les étrangers en Italie sont encore relativement peu nombreux par rapport à d'autres pays européens (comme l'Allemagne, la France ou le Royaume Uni) et qu'ils sont présents surtout en tant que «force de travail» (*forza-lavoro*), ce qui explique la forte concentration dans les régions du nord/nord-est où les opportunités de travail sont majeures. On constate que, petit à petit, ces travailleurs sont en train de se stabiliser et que, par des mécanismes de regroupement familial, sont en passe de devenir à tous les effets une véritable *population*.

**Tableau 4 : Permis de séjour selon motifs au 1er janvier dans les années indiquées**

Motifs	1992		2001	
	Milliers	%	Milliers	%
Emploi	424	65,3	851	61,3
Famille	92	14,2	355	25,6
Autre motif	133	20,5	183	13,2
<b>Total</b>	<b>649</b>	<b>100,0</b>	<b>1 388</b>	<b>100,0</b>

Source: Ministero dell'Interno et Istituto nazionale di Statistica (Istat)

En effet, la tendance progressive de la population étrangère à se stabiliser et à envisager un séjour définitif en Italie est confirmée, avec des différences considérables selon la nationalité, par les données sur la fréquence de certains événements, tels que la naissance d'un enfant, qui sont généralement d'importance capitale dans la vie d'un individu.

Le Registre de la population montre en effet un accroissement considérable de la natalité étrangère : de 7 000 environ en 1973 à 26 000 en 2000, et la même source signale la présence de 278 000 mineurs de nationalité étrangère résidents le 1<sup>er</sup> janvier 2001 (environ 100 000 en plus par rapport à 1999). Une croissance qui avait été remarquée depuis longtemps déjà de par l'analyse du système scolaire italien et de la scolarité obligatoire notamment.

## 2. L'immigration clandestine

Dans le débat sur la présence étrangère en Italie et sur les flux migratoires, le phénomène de l'irrégularité a toujours été un des problèmes prioritaires (notamment en cas d'urgence), mais il a rarement été affronté de façon adéquate en tenant compte de ses caractéristiques réelles, structurelles et de son incidence sur le territoire.

De fait, entre l'apport d'indications particulièrement ponctuelles de la part de quelques spécialistes (Blangiardo, 1994 : 424-426 ; Natale et Strozza, 1997 : 180-181) d'une part, et des données approximatives et fantaisistes venant de sources les plus diverses de l'autre, ce n'est qu'à la fin des années 80 qu'il y a eu une première évaluation officielle de la présence d'étrangers clandestins en Italie (Istat, 1991). Selon cette évaluation, on comptait un peu moins de 500 000 étrangers sans-papiers<sup>1</sup>, soit presque un irrégulier sur deux réguliers.

Toutefois, cette évaluation concerne une période donnée, caractérisée aussi bien par un flux migratoire constant que par l'absence totale de législation.

L'illégalité a été considérablement réduite avec la première loi sur l'immigration (loi n°39/90) appelée «loi Martelli» qui a eu comme résultat l'octroi de 222 000 nouveaux permis de séjour. D'après d'autres enquêtes du début des années 90 (Natale et Strozza, 1997: 198-208), le 20 octobre 1991 (date du 13<sup>e</sup> recensement de la population), le nombre des étrangers irréguliers avait baissé à 300 000 mais, en même temps, on mettait en évidence que dans les trois années à venir on prévoyait une augmentation considérable, de 100 000 irréguliers en plus (Fondation Cariplo-I.S.M.U, 1996 : 40-42). Par conséquent, au 31 décembre 1994 les immigrants irréguliers étaient à peu près 400 000 et on peut estimer que la régularisation suivante, qui s'est déroulée entre 1995 et 1997 (avec l'octroi de 240 000 permis), a réduit encore davantage le nombre de clandestins. En conclusion, on peut supposer que la nouvelle loi sur l'immigration (la loi Turco-Napolitano, n° 40/98) correspond au plus bas niveau de sans-papiers en Italie.

---

1 - Il s'agit de la différence entre l'estimation totale des présents au 31.12.1989 et le nombre de permis de séjour à la même date.

Cet état de choses est confirmé par les estimations fournies par un comité ministériel (Ministero dell'Interno, 1998)<sup>2</sup> se référant au mois d'avril 1998 quand, pour la première fois un organisme officiel du gouvernement a élaboré une estimation du nombre des clandestins. D'après ces données, 250- 300 000 ressortissants des PVD et de l'Europe de l'Est vivaient en situation irrégulière en Italie.

**Tableau 5 : Estimation du nombre d'étrangers vivant illégalement en Italie**

Année	Source	Etrangers irréguliers	Sur 100 étrangers
1989	ISTAT (total de non-Ue nationaux)	473 000	49
1991	Fondation I.S.MU.	293 000	40
1994	Fondation I.S.MU.	384 000	44
1998	Ministère de l'Intérieur <sup>(a)</sup>	236-295 000	23-27

(a) Variables moyennes et maxima

On peut donc affirmer qu'au début des années 90, il y avait un coefficient de 40-50 irréguliers sur 100 étrangers. A la fin des années 90 par contre, seulement un quart des immigrants originaires des pays en voie de développement et de l'Europe de l'Est était en situation irrégulière.

Ces considérations ne tiennent pas en compte, bien entendu, des effets de la régularisation successive, qui a débuté à la fin de 1998 et qui a «absorbé» la plupart des situations irrégulières. Des 251 000 demandes de permis de séjour, 214 000 environ ont été acceptées entre décembre 1998 et juillet 2000.

Si l'on considère que les estimations ministérielles de 1998 concernant les étrangers sans-papiers sont fiables et que les demandes ont été acceptées pour réduire le nombre d'irréguliers, on pourrait en déduire que le phénomène de l'immigration clandestine au début du nouveau siècle est tout à fait maîtrisé. Toutefois, il s'agit d'un jugement superficiel qui sous-estime le dynamisme des flux migratoires illégaux. En effet, d'après de récentes enquêtes locales le nombre de sans-papiers est encore élevé en dépit d'une certaine baisse enregistrée.

Les résultats fournis par les Observatoires sur la population étrangère, publiés par la Fondation I.S.MU. - à partir de 1996 pour la ville de Milan et pour les provinces lombardes en 2001 - soulignent que, après la régularisation de 1998, la présence d'irréguliers avait une variabilité territoriale considérable et que celle-ci gardait des niveaux élevés.

En guise d'exemple, les évaluations au 1<sup>er</sup> janvier 2001 signalent 22 sans-papiers sur 100 étrangers à Milan et à peu près le même nombre à Côme, Sondrio et Lodi, un taux plus élevé à Pavie et un plus bas à Mantoue, Lecco et Brescia. Il est évident que cette situation concerne la région lombarde, et de par ses caractéristiques locales, ne peut pas être généralisée. Toutefois, il s'agit d'éléments qui confirment une légère baisse due aux effets progressifs de la régularisation de 1998, ainsi que la réorganisation du phénomène de la clandestinité pendant les deux dernières années.

2 - L' I.S.MU.- Fondation Cariplo était membre de ce comité et a apporté une contribution considérable à la définition d'une méthode pour l'élaboration des données sur l'immigration clandestine.

**Tableau 6 : Estimation du nombre d'étrangers vivant illégalement en Lombardie (par rapport à cent étrangers originaires des PVD et de l'Europe de l'Est)**

	31.12.1998	30.6.1999	30.6.2000	1.1.2001
	Avant les effets de la régularisation du 1998		Après les effets de la régularisation du 1998	
Ville de Milan	20	17	16	22
Province de Milan (autres communes)	30	24	20	22
Autres provinces de la Lombardie :				
Varèse			22	17
Côme				20
Sondra				24
Bergame				22
Autres provinces de la Lombardie :				
Brescia				18
Pavie				27
Crémone			14	19
Mantoue			16	15
Lecco				16
Lodi		29		23

Source : *Osservatorio regionale Fondazione I.S.MU.*

### 3. Caractéristiques structurelles de l'immigration marocaine en Italie

La présence d'immigrés marocains en Italie peut être évaluée à environ 230 000 individus, si l'on considère aussi les mineurs, dont 180 -190 000 détiennent un permis de séjour régulier. Dans 90% des cas il s'agit de personnes inscrites au Registre de la population d'une commune italienne.

**Tableau 7 : Immigrés marocains dans les principales régions italiennes au 1<sup>er</sup> janvier 2001**

Région	Permis de séjour		Etrangers inscrits dans le registre de population	
	Milliers(a)	%	Milliers(b)	%
Lombardie	42 231	23,0	43 612	22,4
Vénétie	25 046	13,6	24 364	12,5
Emilie Romagne	23 815	13,0	27 572	14,2
Piémont	23 279	12,7	27 850	14,3
Toscane	10 751	5,9	10 490	5,4
Campanie	8 043	4,4	7 675	3,9
Latium	7 958	4,3	7 519	3,9
Sicile	6 447	3,5	7 932	4,1
Ligure	6 118	3,3	5 358	2,8
Calabre	5 890	3,2	6 663	3,4
Marches	5 712	3,1	6 441	3,3

**Tableau 7 : (suite)**

Région	Permis de séjour		Etrangers inscrits dans le registre de population	
	Milliers(a)	%	Milliers(b)	%
Pouilles	4 138	2,3	4 178	2,1
Ombrie	3 888	2,1	4 251	2,2
Trentin H.A.	3 376	1,8	3 588	1,8
Sardaigne	2 186	1,2	2 416	1,2
Abruzzes	1 655	0,9	1 708	0,9
Frioul V.G.	1 007	0,5	1 006	0,5
Val d'Aoste	887	0,5	818	0,4
Basilicate	720	0,4	757	0,4
Molise	390	0,2	419	0,2
<i>Total Italie</i>	<b>183 539</b>	<b>100,0</b>	<b>194 617</b>	<b>100,0</b>

Source: *Ministero dell'Interno e Istituto nazionale di Statistica (Istat)*

(a) Les données sur le nombre de permis de séjour ont été augmentées de 15% pour considérer les mineurs à charge

(b) Le Registre de population surestime le total des présents parce qu'il contient aussi des cas d'annulations manquées

Environ deux tiers des Marocains en Italie se trouvent dans les quatre grandes régions du nord : la Lombardie, la Vénétie, l'Emilie-Romagne et le Piémont. Du 1<sup>er</sup> janvier 1999 au 1<sup>er</sup> janvier 2001, les étrangers d'origine marocaine inscrits dans le Registre de population des communes italiennes ont augmenté de 32% à l'échelle nationale, avec des pointes en Frioul (+57%), aux Marches (+43%), en Ombrie (+37%), Lombardie, Toscane et Ligurie (+36%).

Pour ce qui est des principales caractéristiques structurelles de l'immigration marocaine en Italie, les données officielles n'offrent que peu d'informations (et qui ne sont pas toujours mises à jour) sur le sexe, l'âge et l'état civil. On peut cependant mettre en évidence certaines caractéristiques, liées principalement aux différences de genre, qui distinguent l'immigration marocaine par rapport à celle originaire d'autres PVD ou de l'Europe de l'Est.

La population féminine originaire du Maroc, bien qu'en croissance, est encore de l'ordre de 30% et elle est inférieure d'au moins dix points par rapport aux données moyennes relatives à l'ensemble de la population immigrée. Les femmes marocaines tendent aussi à se distinguer par un âge moyen plus bas par rapport aux autres femmes de provenance différente et par une présence inférieure de célibataires.

L'augmentation de la population féminine dans l'ensemble des Marocains inscrits au Registre de population, apparaît nettement entre 1994 et 2001, et aussi par les données relatives aux changements de résidence du Maroc vers une commune italienne. Ces données, dont la dernière mise à jour date de 1998, montrent dans l'ensemble une légère prédominance de la population féminine (53%), notamment chez les personnes âgées de plus de 50 ans et dans la tranche d'âge de 20 à 24 ans, où le rapport est de deux femmes pour chaque homme.

**Tableau 8 : Principales caractéristiques structurelles des immigrés marocains en Italie**

Caractéristiques / année de référence / source des statistiques	Etrangers originaires du Maroc	Etrangers originaires des PVD et de l'Europe de l'Est
% de femmes (sur l'ensemble des permis de séjour 1.1.1999)	27%	43%
% de femmes (sur l'ensemble des inscrits à l'Etat civil 1.1.1994)	22%	38%
% de femmes (sur l'ensemble des inscrits à l'Etat civil 1.1.1999)	31%	43%
% de femmes (sur l'ensemble des inscrits à l'Etat civil 1.1.2001)	34%	44%
Age moyen des hommes (sur l'ensemble des permis de séjour 1.1.1999) (a)	34,6 ans	34,0 ans
Age moyen des femmes (sur l'ensemble des permis de séjours 1.1.1999) (a)	31,3 ans	32,6 ans
% d'hommes célibataires ( sur l'ensemble des permis de séjour 1.1.1999)	53%	52%
% de femmes célibataires ( sur l'ensemble des permis de séjour 1.1.1999)	24%	41%

(a) Calculé pour la population de 18 ans et plus seulement

Source : *Istituto nazionale di Statistica* (Istat)

Outre les données officielles, on peut tirer des informations plus détaillées sur les caractéristiques structurelles de la population marocaine en Italie des résultats de certaines enquêtes menées, ces dernières années, en milieu universitaire ou par des institutions et des organismes locaux.

A ce propos, il faut souligner l'importance des données de l'Observatoire régional mis en place en Lombardie à partir de l'année 2001, en collaboration avec la Fondation I.S.MU. Cet Observatoire, qui évalue la présence étrangère sur le territoire lombard, a produit en 2001 une série de données statistiques dérivant d'une enquête menée sur l'ensemble du territoire régional et basée sur un échantillon représentatif d'environ 8 000 étrangers originaires des PVD et de l'Europe de l'Est (y compris les sans-papier).

L'ampleur de l'échantillon et les garanties de représentativité qu'il fournit vis-à-vis de l'ensemble de la population concernée et du sous-ensemble de la composante marocaine (dont le sous-échantillon est d'environ 1 100 unités), attribuent une valeur considérable aux résultats obtenus et en suggèrent la valorisation dans ce domaine.

Il ne faut pas oublier que l'analyse de la réalité lombarde, bien que partielle et non généralisable à l'ensemble du territoire italien, n'en concerne pas moins la région la plus importante pour le phénomène de la présence étrangère. Une région, nous l'avons déjà souligné, qui accueille environ un quart de la totalité des Marocains présents en Italie. Cela dit, les tableaux statistiques qui suivent, décrivent aussi bien les principales caractéristiques structurelles, individuelles et familiales (sexe, âge, état civil, logement, activité économique) de la population marocaine présente en Lombardie, qu'un ensemble d'informations concernant leurs projets (les aspects familiaux notamment) et leurs relations avec le milieu et les structures locales (accès aux services, participation à la vie sociale, etc.). Ces données de terrain sont constamment mises en rapport avec celles concernant

l'ensemble de la population immigrée, afin de mettre en évidence les caractéristiques du sous-ensemble des Marocains.

**Tableau 9 : Structure par sexe et âge des Marocains inscrits à l'Etat civil et de provenance étrangère (1998)**

Age	Hommes	Femmes	Age	Hommes	Femmes
0-4	539	507	50-54	63	125
5-9	510	463	55-59	46	108
10-14	685	525	60-64	41	132
15-19	789	818	65-69	30	78
20-24	524	1 195	70-74	10	47
25-29	996	1 141	75-79	5	23
30-34	921	727	80-84	2	2
35-39	519	466	85-89	5	-
40-44	253	269	90 et plus	-	1
45-49	125	126	<b>Total</b>	<b>6 063</b>	<b>6 753</b>

Source : *Istituto nazionale di Statistica* (Istat)

En ce qui concerne les Marocains, on constate, par extrapolation, les éléments suivants :

- La confirmation d'une présence féminine inférieure, mais on ne remarque pas de différences considérables par rapport à l'âge et à l'état civil ;
- Le niveau d'instruction des Marocains plus bas par rapport à la moyenne des étrangers ;
- La constatation chez la population marocaine d'une ancienneté migratoire plus élevée, un plus grand nombre de visas pour regroupement familial, mais aussi un grand nombre d'entrées sans visa (concernant peut-être des périodes où il n'était pas obligatoire) ; l'irrégularité par rapport au séjour est inférieure à la moyenne (les permis de séjour sont accordés presque exclusivement pour le travail et les motifs familiaux), tandis que la part d'inscrits au Registre de population est supérieur à la moyenne (indice d'une stabilité résidentielle élevée) ;
- les conditions de logement légèrement meilleures par rapport à l'ensemble des immigrés ; par contre, à part quelques cas où la présence du conjoint et des enfants est quelque peu supérieure, les structures familiales et les projets de regroupement ne semblent pas particulièrement différents ;
- Même dans le cadre des conditions de travail, le manque de différences notables, à part bien sûr, un nombre de femmes au foyer plus élevé ;
- Les mêmes considérations sont valables pour la distribution des revenus, par contre, relativement au type de travail fait par la communauté marocaine, on remarque une prédominance d'ouvriers, de maçons et de commerçants établis et ambulants;
- L'analyse des projets migratoires fait apparaître une homogénéité substantielle par rapport aux intentions de s'installer ailleurs et au temps

nécessaire pour réaliser cela ;

En conclusion, en ce qui concerne la participation à la vie politique et sociale des immigrés marocains, on constate que celle-ci est relativement importante, voire supérieure à la moyenne, même si leurs modes de participation ne se distinguent pas notablement de ceux adoptés par les immigrés en général.

**Tableau 10 : Sexe, âge et état civil des Marocains présents en Lombardie**

	Etrangers originaires du Maroc	Etrangers originaires des PVD et de l'Europe de l'Est
	Sexe	
Hommes	67,0	57,3
Femmes	33,0	42,6
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
	Classes d'âge (a)	
15-24	17,6	15,7
25-34	44,9	48,7
35-44	29,1	26,3
45 e +	8,4	7,4
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
Age moyen (ans)	32,3	32,2
	Etat civil	
Célibataire	46,5	45,0
Marié/ée	48,4	49,5
Veuf/ve	0,6	1,1
Divorcée/Séparée	4,5	4,4
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

(2001)

(a) Calculé sur la population de 15 ans et plus seulement

Source : *Osservatorio regionale Fondazione I.S.MU.*

**Tableau 11 : Religion et diplôme des Marocains présents en Lombardie**

	Etrangers originaires du Maroc	Etrangers originaires des PVD et de l'Europe de l'Est
	Religion	
Catholique	0,3	30,4
Musulmane	98,7	43,6
Autrechrétienne	0,2	13,2
Bouddhiste	0,0	3,1
Autre	0,2	4,7
Aucune	0,7	5,0
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
	Diplôme	
Aucun	14,2	8,0
Scolarité Obligatoire	48,8	41,4
Etudes Secondaires	28,5	38,0
Maîtrise/Etudes Supérieures	8,4	12,6
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

(2001)

Source : Osservatorio regionale Fondazione I.S.MU.

	Etrangers originaires du Maroc	Etrangers originaires des PVD et de l'Europe de l'Est
	Année d'entrée en Italie	
<1989	21,4	12,3
1990-1992	17,1	14,3
1993-1995	14,0	17,0
1996-1998	26,4	27,1
1999	9,7	11,3
2000	8,7	12,6
2001	2,7	5,3
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
	Avec visa d'entrée en Italie	
Oui, pour tourisme	17,9	31,4
Oui, pour travail	8,3	8,1
Oui, pour regroupement familial	24,8	18,2
Oui, pour études	1,8	0,1
Oui, pour soins médicaux	0,3	0,5
Oui, autre visa	2,9	4,4
Non	44,0	33,8
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
	Permis de séjour	
Oui	83,2	79,4
Non	16,8	20,6
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
	Type de permis de séjour (Motifs)	
Famille	26,9	18,7
Salarié	60,2	47,1
Travailleur indépendant	8,9	5,5
Etudes et assimilés	0,7	1,6
Protection temporaire/Droit d'asile	0,0	1,4
Autre	2,2	2,1
Pas de réponse	1,0	22,2
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
Inscrits dans le registre de la Population ( <i>Anagrafe</i> ) d'une Municipalité Lombardie	<b>Maroc</b>	<b>Total</b>
Oui	81,8	73,5
Non	18,2	26,5

**Tableau 12 : Modalités d'entrée, état juridique et stabilité des Marocains**

## présents en Lombardie (2001)

Source : *Osservatorio regionale Fondazione I.S.MU.*

	Etrangers originaires du Maroc	Etrangers originaires des PVD et de l'Europe de l'Est
	Type de logement	
Propriétaire du logement	9,4	8,6
Appartement en location seul ou avec des proches	56,4	45,9
Chez les parents, amis, connaissances	6,9	7,9
Location avec d'autres immigrés	17,2	20,7
Hôtel ou pension payante	0,5	0,9
Structure d'accueil	3,5	3,9
Sur le lieu de travail	1,2	7,2
Occ., Abusiva	0,9	0,5
Conc., Gratuita	1,3	1,8
Baraque ou lieux de fortune	0,6	0,9
SDF	1,3	1,3
Autre	0,8	0,4
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
	Personne avec qui il vit	
Seul	13,3	15,9
Conjoint	29,2	26,2
Personne avec qui il vit	2,7	3,1
Conjoint et proches parents	5,3	6,5
Personne avec qui il vit et proches	0,6	0,7
Proches	23,3	17,1
Conjoint et amis/connaissances	1,1	1,1
Personne avec qui il vit/connaissances	0,8	1,1
Proches et amis/connaissances	5,6	6,9
Amis/connaissances	18,2	21,4
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
	Nationalité du conjoint/ Personne avec qui il vit	
Même nationalité	85,4	81,2
Italienne	8,7	11,2
Autre	2,6	3,8
Pas de réponse	3,3	3,8
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
	Nombre d'enfants (En moyenne)	
Enfants en Italie	0,72	0,55
Enfants mineurs en Italie	0,63	0,48
<b>TOTAL</b>	<b>1,04</b>	<b>0,95</b>

**Tableau 13 : Logement et structures familiales des Marocains présents en Lombardie (2001)**

	Etrangers originaires du Maroc	Etrangers originaires des PVD et de l'Europe de l'Est
	A des projets de famille	
Epouser un compatriote et rester en Italie	30,3	25,9
Epouser un compatriote et ne pas rester en Italie	10,3	12,7
Epouser un italien et rester en Italie	13,3	13,8
Epouser un italien et ne pas rester en Italie	3,6	2,9
N'a pas l'intention de se marier/ Vivre ensemble	2,6	4,7
N'a aucun projet de famille	36,2	35,8
Pas de réponse	3,6	4,2
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
	Envisage le regroupement familial (Conjoint et/ou enfants s'ils sont encore au pays d'origine)	
Oui, conjoint	10,0	10,7
Oui, enfants	17,8	22,8
Oui, les deux	29,4	30,3
Non	25,6	26,6
Pas de réponse	17,2	9,7
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Source : *Osservatorio regionale Fondazione I.S.MU.***Tableau 14 : Projets familiaux des Marocains présents en Lombardie (2001)**

	Etrangers originaires du Maroc	Etrangers originaires des PVD et de l'Europe de l'Est
	Conditions de travail	
Chômeur	12,5	13,5
Etudiant	1,4	3,0
Femme au foyer	14,4	10,8
CDD	5,9	5,6
Emploi temporaire	2,5	4,5
CDI Horaire stable	40,8	36,1
Occ. irrégul. de façon stable	7,8	12,1
Occ. irrégul. de façon instable	5,0	5,4
Emploi parasubordonné	0,9	1,8
Travail autonome rég.	6,9	5,5
Travail autonome non rég.	1,9	1,8
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

## 282 - Marocains de l'Extérieur

Source : *Osservatorio regionale Fondazione I.S.MU.*

	Etrangers originaires du Maroc	Etrangers originaires des PVD et de l'Europe de l'Est
	Emploi prioritaire (Pour les occupés seulement)	
Ouvrier	24,5	17,2
Femme de ménage	6,6	15,9
Maçon	11,9	6,6
Ass. personnes âgées	1,9	5,3
Entreprise de nettoyage	2,7	4,9
Ambulant	6,8	3,5
Garçon de restaurant	1,4	3,3
Commerçant	4,5	2,8
Ouvrier : Métallo/Mécanos	2,9	2,3
Cuisinier	1,8	2,3
Saldatore	3,7	1,9
Chauffeur/Pilote	2,1	1,8
Couturier	0,3	1,6
Ouvrier spécialisé	2,1	1,4
Manœuvre	0,8	1,4
Plongeur	1,2	1,3
Baby-sitter	1,4	1,3
Garçon de café	1,1	1,2
Employé	0,3	1,2
Vendeuse	1,0	1,1
Agriculteur	1,0	1,0
Mécanicien	1,1	0,9
Ouvrier textile	1,2	0,9
Électricien	1,0	0,9
Infirmier	0,7	0,8
Peintre en bâtiment	0,5	0,8
Magasinier	1,0	0,7
Concierge	0,0	0,7
Menuisier	1,0	0,7
Tourneur	1,0	0,6
Pizzaiolo	0,8	0,6
Médiateur culturel	1,8	0,6
Garçon de course	0,4	0,4
<b>Total</b>	<b>90,3</b>	<b>87,8</b>
Autres	9,7	12,2
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
	Salaire mensuel	
Aucun	30,2	28,9
<500 Mille	0,7	1,6
500 Mille-1 Million	8,2	9,2
1 Million-1,5 Millon	14,1	21,2
1,5 Million-2 Millions	38,4	30,7
2 Millions-3 Millions	7,6	7,1
3 Millions-5 Millions	0,9	1,3
>5 Millions	0,0	0,2
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
Revenu moyen (Mis à part les sujets sans revenu ) milliers de liras	1 697	1 654

**Tableau 15 : Conditions de travail des Marocains présents en Lombardie (2001)**

	<b>Etrangers originaires du Maroc</b>	<b>Etrangers originaires des PVD et de l'Europe de l'Est</b>
	Intention de s'installer ailleurs	
Non	74,7	73,1
Oui, dans une autre commune de la province	3,9	2,6
Oui, dans une autre commune de la région	1,2	1,6
Oui, dans une autre commune italienne	3,2	2,8
Oui dans une autre nation	5,3	5,8
Oui, au pays d'origine	11,7	11,4
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
	Dans combien de temps envisage-t-il de s'en aller	
Dès que possible	47,6	43,6
D'ici un an	9,1	13,3
Dans 2/4 ans	8,7	12,6
Dans plus de 5 ans	21,3	15,7
Pas de réponse	13,3	14,9
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

**Tableau 15 : (suite)**

Source : *Osservatorio regionale Fondazione I.S.MU.*

	<b>Etrangers originaires du Maroc</b>	<b>Etrangers originaires des PVD et de l'Europe de l'Est</b>
	Importance de la participation à la vie politique et sociale	
Oui	67,9	54,3
Non	11,4	10,5
Je ne sais pas	20,7	24,2
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
	Moyennant des associations culturelles, économiques, politiques ou religieuses de sa communauté	
Oui	66,6	73,9
Non	15,0	12,2
Pas de réponse	18,4	13,9
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
	En participant aux activités des groupes italiens qui s'occupent des immigrés	
Oui	68,4	78,7
Non	16,1	10,2
Pas de réponse	15,4	11,1
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

**Tableau 16 : Projets migratoires des marocains présents en Lombardie**

	Etrangers originaires du Maroc	Etrangers originaires des PVD et de l'Europe de l'Est
	En s'inscrivant au syndicat ou à un parti politique	
Oui	54,4	55,2
Non	25,7	29,6
Pas de réponse	19,9	15,2
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
	En demandant de voter aux élections administratives	
Oui	79,3	77,4
Non	11,1	13,1
Pas de réponse	9,6	9,5
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

**(2001)**Source : *Osservatorio regionale Fondazione I.S.MU.***Tableau 17 : Participation à la vie politique et sociale des Marocains  
présents en Lombardie (2001)****Tableau 17 : (suite)**Source : *Osservatorio regionale Fondazione I.S.MU.*

**Giam Carlo Blangiardo**  
*Département de Statistique*  
*Université de Milan-Bicocca*  
*Italie*

## Bibliographie et sources

- Blangiardo, G.C., 1994, «Tendenze, conoscenze e governo», in Livi Bacci M., Blangiardo, G.C. et Golini, A. (éds.), *Guide alle Scienze Sociali. Demografia*, Edizioni della Fondazione G, Agnelli, Torino.
- Blangiardo, G.C., 1996, «Il campionamento per centri o ambienti di aggregazione nelle indagini sulla presenza straniera», in *Studi in onore di G. Landenna*, Giuffrè, Milano, pp.13-30.
- Blangiardo, G.C. et Farina, P., 2001, «La presenza regolare e irregolare», in Fondazione Cariplo I.S.MU., *Sesto Rapporto sulle Migrazioni 2000*, Milano, Franco Angeli, pp 11-24.
- Fondazione Cariplo-I.S.MU., 1997, *Secondo rapporto sulle migrazioni 1996*, Franco Angeli, Milano.
- Fondazione Cariplo-I.S.MU., 1998, *Quarto rapporto sulle migrazioni 1998*, Franco Angeli, Milano.
- ISTAT, 1991, «Gli immigrati presenti in Italia, Una stima per l'anno 1989», *Note e Relazioni*, n.1, Roma.
- Ministero dell'Interno, 1998, *Relazione sulla presenza straniera in Italia e sulle situazioni di irregolarità*, Roma.
- Natale, M. et Strozza, S., 1997, *Gli immigrati stranieri in Italia*, Cacucci, Bari.



# Les Marocains résidant en Italie : caractéristiques démographiques et sociales

## Introduction

Traditionnellement pays d'émigration, l'Italie est devenue, dès le milieu des années 70, un pays d'immigration.<sup>3</sup> L'immigration est un phénomène relativement récent qui n'est pas lié au passé colonial de l'Italie, étant donné que jusqu'à la moitié des années 70 la main d'œuvre intérieure était largement suffisante. Depuis 1971, la population immigrée en Italie a pratiquement doublé tous les dix ans : le nombre des étrangers recensés en 1971 était en effet de 156 179 ; en 1981 il était déjà 331 365, 648 935 en 1991 et il a atteint le nombre de 1 251 994 en 1999<sup>4</sup>.

Selon les données publiées par l'ISTAT (*Istituto Nazionale di Statistica*) au premier janvier 2000, les permis de séjour<sup>5</sup> délivrés aux étrangers réguliers étaient au nombre de 1 340 655, soit un accroissement annuel moyen d'environ 9%, au cours de la période 1991-2000.

La population immigrée, qui réside en Italie provient principalement du bassin méditerranéen (Afrique du nord et Balkans), des pays de l'Europe de l'est, d'Asie (Philippines et Chine) et de l'Afrique noire (Nigeria et Sénégal).

Outre la position géographique particulière de l'Italie, pays projeté dans la Méditerranée, d'autres raisons expliqueraient le développement du phénomène migratoire vers ce pays :

---

3 - Pour plus d'information sur le passage de l'Italie de pays d'émigration à un pays d'immigration, voir Vitturi, L., 1998, «L'Italie, pays d'émigration et pays d'immigration récente», *Migrations Société*, vol. 10, n. 55, pp. 25-36. Cf. O. Schmidt di Friedberg, 2001.

4 - Caritas di Roma, 2000.

5 - Le permis de séjour acquiert un rôle déterminant dans la présence étrangère en Italie. Ce document, remis par la Préfecture de Police (*Questura*) du chef lieu de la province (Bureau des Etrangers, *Ufficio Stranieri*), autorise un citoyen étranger à séjourner sur le territoire italien. Sa validité est variable et renouvelable, cependant, sa durée n'est jamais inférieure à une année. Le permis de séjour, contrairement à la carte de résidence, n'oblige pas son porteur à une inscription dans les Registres de la population (Registre de la Municipalité, *Anagrafe*). Cela est important à signaler, car les données de l'*Anagrafe* sont les seules qui définissent la présence italienne et étrangère sur le territoire, avec un détail communal. A l'inverse, les données des permis de séjour présentent seulement les chiffres concernant les actes d'état civil -naissance, mort et mariage- qui ont eu lieu dans le territoire de la province.

- les relations historiques avec l'Afrique du nord, qui ont engendré depuis des siècles des mouvements de marchandises et de personnes, notamment avec la Tunisie<sup>6</sup> ;

- la certitude acquise que la réglementation du séjour en Italie aurait ouvert, à partir de 1993, les portes des autres Etats membres de l'Union européenne ;

- les restrictions des politiques migratoires appliquées par les pays de l'Europe du nord à partir de 1973 - et adoptées seulement plus tard par l'ensemble des pays européens<sup>7</sup> - qui ont favorisé l'arrivée et la sédentarisation de nombreux migrants de nationalité étrangère, dans le sud d'Europe ;

- l'existence de larges zones d'économie informelle, aussi bien dans le monde urbain que rural, notamment au sud du pays, favorisant le développement du travail au noir ;

- l'existence d'une nouvelle offre de travail dans des tâches faiblement rémunérées ou dévalorisantes, délaissées par la main-d'œuvre locale ;

- l'expérience acquise, depuis quelques décennies, par les organisations de transporteurs et passeurs clandestins à destination de toute l'Europe.

Par ailleurs, la tutelle accordée aux immigrés irréguliers par les associations ou organisations caritatives et par les syndicats semble avoir encouragé des chaînes de solidarité qui ont parfois favorisé les «filières». Dans l'imaginaire des organisations d'entraide, l'immigré a pris la place du prolétaire et du pauvre. Avec cet état d'esprit, on fait le lien et parfois on confond l'aide aux immigrés avec l'aide au développement des pays du tiers-monde, surtout si on considère qu'une bonne partie de cette immigration implique des catégories sociales marginales en termes économique, social et éducatif.

Le Dixième Rapport Caritas<sup>8</sup> sur l'Immigration souligne le processus de stabilisation de la population immigrée en Italie actuellement en cours : un tiers des immigrés y réside depuis plus de cinq ans, tandis qu'un quart y est depuis plus de dix ans. Au cours des deux dernières années le regroupement familial a été la principale voie d'entrée régulière en Italie et le nombre des élèves étrangers a été multiplié par six durant la dernière décennie. L'acquisition de la nationalité, compte tenu des difficultés posées par la loi, est encore en petit nombre constituant moins de 1% face à un taux de 3% de moyenne européenne.

Aujourd'hui, devant l'accroissement rapide du nombre des immigrés, des réactions négatives, voire de xénophobie, ont vu le jour. La présence des ressortissants étrangers devient un thème de débat politique, parfois exploité par certains partis.

---

6 - Pour ce qui concerne ces mouvements entre l'Italie et la Tunisie, il semble important de citer, en particulier, la migration italienne, surtout en provenance de la Sicile, vers la Tunisie, due à l'agriculture et à la pêche, dans les dernières décennies du XIX<sup>e</sup> siècle et les premières décennies du XX<sup>e</sup> siècle. Aujourd'hui ce processus s'est inversé : actuellement plusieurs migrants tunisiens émigrent vers la Sicile occidentale (notamment à Mazara del Vallo), poussés par les mêmes raisons qui caractérisaient auparavant la migration italienne.

7 - Voir à ce sujet J. Costa Lascaux et P. Weil (éd.), 1992, p.179.

8 - Caritas di Roma, 2000.

Par ailleurs, la population étrangère arrive mieux à faire valoir ses propres intérêts par la création d'associations et par une participation active à la vie sociale italienne à différents niveaux, notamment dans les syndicats.

Nous développerons, avec plus de détails, l'évolution de l'immigration étrangère en Italie, en nous concentrant sur le cas de la communauté marocaine.<sup>9</sup>

## **Le cadre juridique**

Le cadre législatif concernant la régularisation des immigrés en Italie reflète la nature du flux migratoire : il est récent et il a subi plusieurs modifications dans un laps de temps très restreint – la dernière remontant au mois d'août 2002.

De façon générale, toute loi italienne concernant le flux migratoire, définit l'intégration des immigrés comme un processus qui a pour objectif de :

- favoriser la reconnaissance et l'exercice des droits fondamentaux de l'immigré sur un pied d'égalité avec les ressortissants italiens ;
- promouvoir l'intégration des étrangers en favorisant leur accès au travail, au logement, aux services sociaux et aux institutions scolaires ;
- prévenir et éliminer toute forme de discrimination en raison de la race, de la couleur, de l'appartenance nationale, ethnique ou religieuse ;
- sauvegarder l'identité culturelle, religieuse et linguistique des étrangers ;
- œuvrer à long terme pour une réinsertion réussie dans le pays d'origine.

On résume brièvement ci-dessous les étapes principales des lois sur l'immigration :

- Le Texte Unique sur la Sûreté publique, qui remonte à 1931 et qui a été rédigé sous le régime fasciste, contenait, pour la première fois dans la loi normative italienne, quelques normes relatives aux étrangers et réglait leur séjour en Italie en les considérant comme des personnes potentiellement dangereuses pour l'Etat. L'actuel cadre législatif italien a hérité de ces normes la compétence spécifique des autorités de police en matière de délivrance et de renouvellement des permis de séjour.
- La Loi n. 943 du 30 décembre 1986 a été promulguée particulièrement pour permettre aux nombreuses femmes venues de l'Erythrée, où la guerre sévissait, ou du Cap-Vert -offrant leurs services comme employées de maison et déjà présentes sur le territoire italien en situation irrégulière- d'obtenir un permis de séjour. Il est évident que cette loi a eu comme résultat, aussi, la régularisation d'autres étrangers qui, à l'époque, travaillaient «au noir» en Italie.
- C'est seulement avec la Loi n. 39 du 28 février 1990, dite «Loi Martelli», contenant des dispositions relatives à l'entrée, au séjour et à l'expulsion du territoire, qu'on adopte le concept de programmation annuelle des flux d'entrées afin de tenter de réglementer le phénomène migratoire dans sa totalité.

---

9 - Je tiens à remercier le professeur Gian Carlo Blangiardo (Université de Milan-Bicocca) pour ses conseils et commentaires, durant son séjour au sein de l'Observatoire.

Mais les problèmes rencontrés à l'égard de l'application de cette loi, assez ouverte et innovatrice dans sa conception, et les lacunes y afférentes, ont conduit à la promulgation d'une nouvelle loi n. 40 du 6 mars 1998, intitulée «Réglementation de l'immigration et normes sur la condition juridique de l'étranger». En application de cette loi, un document programmatique sur la politique d'immigration devait être adopté chaque 3 ans par le gouvernement italien, le premier étant approuvé par le Décret du Président de la République du 5 août 1998.

En effet, il s'agissait de mettre en place une tentative organique d'actions, selon deux directions différentes : d'une part, la mise en place d'une politique de contrôle visant à gérer les flux migratoires et à limiter les entrées clandestines et, d'autre part, une politique visant à la régularisation et à l'intégration sociale des immigrés déjà installés sur le territoire italien.

Ce dernier texte normatif a abouti, enfin, à la rédaction du «Texte unique sur l'immigration et sur la condition juridique de l'étranger» approuvé par Décret législatif du 25 juillet 1998, qui rassemblait en un seul texte l'ensemble des dispositions en vigueur en matière de situation juridique des étrangers. Ce texte est entré en vigueur par le Décret du Président de la République n. 349 du 31 août 1999.

Ce sera finalement la loi n. 189 du 30/07/2002 (Loi Bossi-Fini), entrée en vigueur le 10 septembre 2002, qui a modifié en profondeur le Texte unique sur l'immigration, introduisant aussi certaines normes sur le droit d'asile qui, bien que reconnu au niveau constitutionnel, était absent dans tout texte législatif précédent. Cette loi, beaucoup plus restrictive par rapport à la précédente, viserait à gérer et à améliorer ce qui était considéré comme les «dysfonctionnements» de la loi Martelli.

Parmi ses modifications, il y en a quatre qui nous apparaissent être les plus intéressantes pour notre étude :

- La durée maximum du permis de séjour est réduite de cinq à deux ans ; en revanche, la carte de résidence pourra être obtenue après deux ans de séjour régulier en Italie (ce délai était de cinq ans dans la loi précédente) ;
- Le décret de programmation des flux d'entrée devient facultatif ;
- Le permis de séjour pour motifs de travail est dépendant d'un «contrat de travail» fourni, à l'avance, par un employeur qui doit garantir à l'employé étranger un logement et le règlement des frais de retour dans le pays d'origine ;
- Les étrangers qui demandent un nouveau titre de séjour ou un renouvellement de titre dont ils sont déjà titulaires doivent être soumis à des relevés photo-dactyloscopiques.

### Principales caractéristiques structurelles des lois de régularisation

Caractéristiques	Première régularisation (Loi 943/86)	Deuxième régularisation (Loi 39/90)	Troisième régularisation (Loi 489/95)
<b>Destinées aux :</b>			
Citoyens	Extra-communautaires	Etrangers	Etrangers
Catégories	Travailleurs subordonnés	Toutes	Travailleurs subordonnés et leur familles
<b>Termes et conditions :</b>			
Durée de la <i>Sanatoria</i>	Du 27-1-87 au 30-9-88	Du 1-1-90 au 30-6-90	Du 19-11-95 au 31-3-96
Présence antérieure au :	27-1-1987	31-12-1989	19-11-95
Situations des travailleurs	Travailleurs dépendants, sans emplois	Toutes	Travailleurs dépendants, sans emplois avec au moins 4 mois de travail pour le même employeur dans les 12 derniers mois.

Source : D'après les propos de monsieur Gian Carlo Blangiardo (Université de Milan-Bicocca)

## 1. Effectifs et accroissement de la population marocaine en Italie

Au cours des années 90, la population immigrée -et marocaine notamment- en Italie acquiert de plus en plus un caractère familial et tend graduellement, comme ailleurs en Europe, vers une certaine sédentarisation et intégration. Elle reste toutefois confrontée à un grand nombre de problèmes, dont celui du logement n'est pas le moindre. Cela se traduit par une durée de séjour plus longue, la composition ou la recomposition des noyaux familiaux, la part croissante de la deuxième génération et les mariages mixtes.

Entre 1981 et 1987, suite à la régularisation de 1986, les Marocains séjournant en Italie en situation régulière passent de 1 188 à 15 705.<sup>10</sup> Ce nombre était destiné à augmenter grâce aux actes de régularisation suivants, en 1990 et en 1996, dont tous les migrants de différentes origines en situation irrégulière, y compris ceux en provenance du Maroc, ont profité.<sup>11</sup>

En effet, si on examine le nombre des permis de séjour délivrés aux étrangers, notamment aux Marocains, dans la période 1992-2000, on remarque une hausse importante due essentiellement aux nouveaux permis octroyés suite au décret-loi n° 489/95 (décret Dini) qui a eu pour but de régulariser la situation des immigrés clandestins et de faciliter l'obtention d'un contrat de travail.

Le nombre de permis de séjour accordés à la population de nationalité marocaine a commencé à croître fortement à partir de la moitié des années 90 : il est passé de 81 247 en 1996 à 146 491 en 2000 pour atteindre 159 599 en 2001, soit une croissance annuelle moyenne de l'ordre de 13,5% de 1996 à 2001, contre 6,5% de croissance annuelle moyenne entre 1993 et 1996 (tableau 1).

10 - Ministère de l'Intérieur, permis de séjour accordés au 31 décembre 1981 et 1987.

11 - O. Schmidt di Friedberg, 2000.

**Tableau 1 : Effectifs de nationalités étrangère et marocaine, en Italie, au 1<sup>er</sup> janvier (1992-2000)**

	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000
Population totale de l'Italie	56 757 000	56 960 000	57 138 000	57 269 000	57 333 000	57 460 977	57 563 354	57 612 615	57 679 895
Permis de séjour accordés aux étrangers	648 935	589 457	649 102	677 791	729 159	986 020	1 022 896	1 090 820	1 340 655
Résidents de nationalité étrangère	nd	nd	629 165	685 469	737 793	884 555	991 678	1 116 394	1 270 553
en % de la pop. totale de l'Italie	nd	nd	1,1	1,2	1,3	1,5	1,7	1,9	2,2
Permis de séjour accordés aux Marocains	83 292	66 526	72 464	73 076	81 247	115 026	122 230	128 297	146 491
Résidents de nationalité marocaine	nd	nd	78 596	86 128	92 905	117 487	132 653	147 783	194 617
Permis de séjour accordés aux Marocains sur l'ensemble des permis accordés aux étrangers, en %	12,9	11,3	11,2	10,8	11,1	11,7	12	11,8	10,9
Résidents de nationalité marocaine / résidents de nationalité étrangère, en %	nd	nd	12,5	12,6	12,6	13,3	13,4	13,2	15,3
Nombre de résidents marocains/ nombre de permis de séjour accordés aux Marocains, en %	nd	nd	1,1	1,2	1,1	1	1,1	1,1	1,3
Accroissement annuel des résidents de nationalité marocaine, en %	nd	nd	-	9,6	7,9	26,5	12,9	11,4	31,7

Source : *Istituto Nazionale di Statistica (ISTAT)*

Entre 1992 et 1999, les régions italiennes connaissent une évolution démographique, due au phénomène migratoire, même si le taux de natalité globale (de la population italienne) baisse. Bien sûr, les effets de la baisse de natalité n'auront des retombées sur le marché du travail qu'à long terme<sup>12</sup>.

Par ailleurs, la répartition géographique des permis de séjour accordés aux Marocains montre, d'un côté, qu'ils sont présents dans toutes les régions italiennes (ce qui n'est pas le cas pour d'autres groupes d'étrangers) et, de l'autre, leur concentration progressive dans les régions industrielles du nord.

**Tableau 2 : Résidents de nationalité marocaine par régions (1994-2000)**

Régions	1994	1995	1998	2000
Piémont	10 682	11 804	18 844	27 850
Val d'Aoste	311	346	550	818
Lombardie	17 745	18 998	27 684	43 612
Trentin-Haut Adige	1 750	1 919	2 490	3 588
Vénétie	8 875	9 823	14 680	24 364
Frioul-Vénétie Julienne	465	469	561	1 006
Ligurie	2 373	2 443	3 602	5 358
Emilie-Romagne	11 352	12 545	17 820	27 572

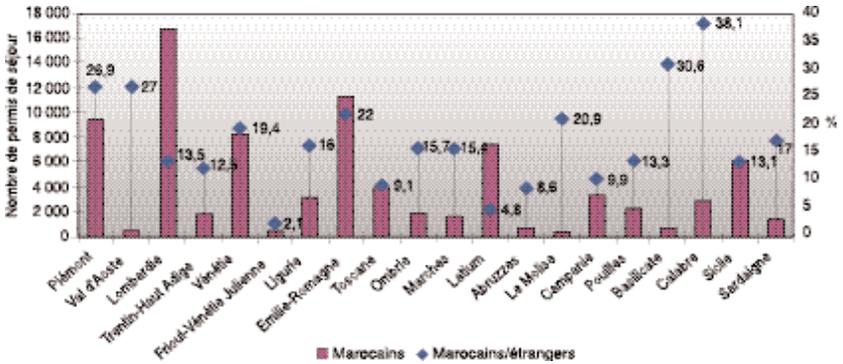
**Tableau 2 : (suite)**

Régions	1994	1995	1998	2000
Toscane	4 222	4 527	6 823	10 490
Ombrie	2 049	2 066	2 792	4 251
Marches	2 293	2 566	3 815	6 441
Latium	5 010	5 326	6 594	7 519
Abruzzes	849	870	1 194	1 708
Le Molise	201	234	327	419
Campanie	3 506	3 738	6 110	7 675
Pouilles	2 416	2 549	3 560	4 178
Basilicate	467	482	638	757
Calabre	3 248	3 631	5 510	6 663
Sicile	6 672	6 814	6 868	7 932
Sardaigne	1 642	1745	2 191	2 416
<b>Total Italie</b>	<b>86 128</b>	<b>92 895</b>	<b>132 653</b>	<b>194 617</b>

Source : Istituto Nazionale di Statistica (ISTAT)

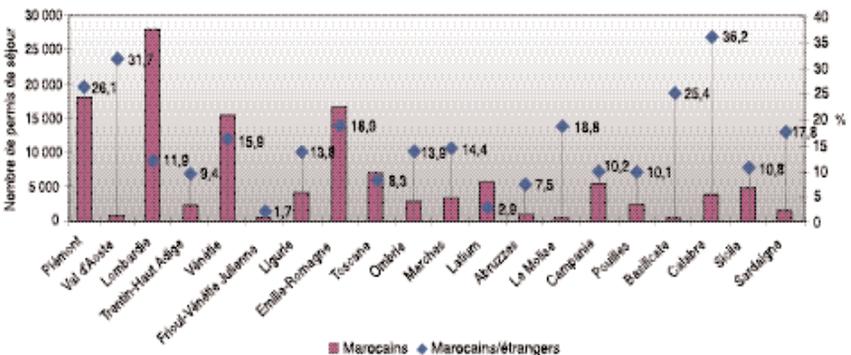
**Graphique 1**

**Répartition régionale de la population de nationalité marocaine détenant un permis de séjour, en % de la population étrangère dans la région, 1992**



**Graphique 2**

**Répartition régionale de la population de nationalité marocaine détenant un permis de séjour, en % de la population étrangère dans la région, 1999**



**Tableau 3 : Répartition des permis de séjours accordés à la population de nationalité marocaine par régions (1992-1999)**

Régions	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999
Piémont	9 485	7 991	8 748	9 453	10 618	16 276	17 573	18 312
Val d'Aoste	430	466	460	433	511	452	669	749
Lombardie	16 752	13 631	14 802	15 080	16 712	23 375	25 678	27 970
Trentin-Haut Adige	1 836	1 614	1 706	1 768	2 047	2 153	2 284	2 458
Vénétie	8 331	7 764	8 024	8 053	9 192	12 210	13 578	15 538
Frioul-Vénétie Julienne	395	347	391	392	377	517	498	546
Ligurie	3 238	2 370	2 843	2 518	3 020	3 175	4 373	4 295
Emilie-Romagne	11 280	8 874	9 271	9 431	11 072	15 375	15 872	17 024
Toscane	4 008	3 608	3 968	4 097	4 560	5 861	6 187	7 170
Ombrie	1 834	1 800	2 046	2 015	2 169	2 447	2 629	2 942
Marches	1 645	1 652	1 828	1 919	2 177	3 232	3 214	3 617
Latium	7 367	4 512	4 837	4 432	4 626	6 492	6 341	5 904
Abruzzes	664	655	673	661	727	1 064	1 137	1 127
Le Molise	212	178	194	200	211	289	281	286
Campanie	3 151	1 980	2 628	2 752	2 808	5 669	5 861	5 596
Pouilles	2 170	1 696	1 844	1 854	2 039	3 342	2 987	2 818
Basilicate	484	455	449	422	406	611	546	590
Calabre	2 731	2 278	2 668	2 666	2 974	5 097	5 163	4 463
Sicile	6 047	3 480	3 700	3 517	3 615	7 768	5 328	5 054
Sardaigne	1 232	1 175	1 384	1 413	1 386	2 082	2 031	1 838
<b>Total Italie</b>	<b>83 292</b>	<b>66 526</b>	<b>72 464</b>	<b>73 076</b>	<b>81 247</b>	<b>117 487</b>	<b>122 230</b>	<b>128 297</b>

Source : *Istituto Nazionale di Statistica (ISTAT)*

Les régions du nord, telles que la Lombardie, le Piémont, l'Emilie-Romagne et la Vénétie accueillent un nombre important de Marocains, en raison des possibilités d'embauche dans les industries locales (tableau 2). Au centre c'est surtout le Latium le lieu d'installation des Marocains, alors qu'au sud demeurent importantes la Campanie et la Sicile. Au 31 décembre 1999, on note en effet, que 72% des Marocains se trouvent en Italie du nord, 15,5% résident dans le centre du pays, alors que le restant 12,5% se répartit dans le sud<sup>13</sup>.

13 - Caritas di Roma, 2000, p. 78. Pour ce qui concerne la répartition de l'Italie au nord, centre et sud, suivant la définition contenue dans ce même dossier, on considère, en tant que régions du nord : Val d'Aoste, Piémont, Lombardie, Ligurie, Trentin-Haute Adige, Vénétie, Frioul-Vénétie Julienne et Emilie-Romagne. Toscane, Ombrie, Marches et Latium font partie du centre du pays. Abruzzes, Campanie, Molise, Basilicate, Pouilles, Calabre et les deux îles italiennes, Sicile et Sardaigne, représentent le sud.

**Tableau 4 : Nombre de permis de séjour accordés aux Marocains, en %, sur le nombre de permis accordés à l'ensemble de la population étrangère, par régions (1992-1999)**

Régions	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999
Piémont	26,9	24,0	23,9	23,8	23,9	25,77	26,08	26,1
Val d'Aoste	27,0	28,6	27,6	26,4	28,9	20,34	30,48	31,7
Lombardie	13,5	11,7	11,8	11,1	11,4	11,35	11,66	11,9
Trentin-Haut Adige	12,5	10,8	10,0	9,4	10,2	8,18	9,93	9,4
Vénétie	19,4	18,0	16,4	15,6	16,1	16,17	16,28	15,9
Frioul-Vénétie Julienne	2,1	1,6	1,6	1,5	1,4	1,81	1,68	1,7
Ligurie	16,0	12,5	13,4	11,8	13,1	11,29	14,39	13,8
Emilie-Romagne	22,0	19,6	19,2	18,7	19,7	21,07	19,47	18,9
Toscane	9,1	8,4	8,2	8,2	8,6	8,19	9,00	8,3
Ombrie	15,7	15,2	14,7	13,9	13,5	13,81	13,58	13,9
Marches	15,4	14,7	14,4	14,0	14,3	16,43	14,49	14,4
Latium	4,8	3,4	3,3	3,0	3,0	3,20	3,10	2,9
Abruzzes	8,6	8,3	6,4	6,2	6,5	7,46	7,95	7,5
Le Molise	20,9	19,6	20,5	20,1	21,1	22,21	19,53	18,8
Campanie	9,9	7,5	8,9	9,0	8,8	10,40	10,79	10,2
Pouilles	13,3	11,5	11,3	10,9	11,2	12,34	11,54	10,1
Basilicate	30,6	32,2	32,0	29,0	29,5	28,55	25,45	25,4
Calabre	38,1	34,3	36,6	35,8	37,1	37,19	37,12	36,2
Sicile	13,1	11,2	11,6	11,0	10,6	16,21	11,26	10,8
Sardaigne	17,0	18,5	18,3	17,9	17,6	19,78	18,97	17,8
<b>Total Italie</b>	<b>12,8</b>	<b>11,3</b>	<b>11,2</b>	<b>10,8</b>	<b>11,1</b>	<b>11,92</b>	<b>11,95</b>	<b>11,8</b>

Source : *Istituto Nazionale di Statistica (ISTAT)*

Par ailleurs, les chiffres reportés dans le tableau 5 illustrent le degré de concentration régionale des Marocains résidant en Italie entre 1992 et 1999. En général, nous remarquons que l'installation de la communauté marocaine en Italie a connu plusieurs étapes qui ont amené à la fois à leur dissémination sur l'ensemble du territoire italien -pratiquement il n'y a pas une région ou une province italienne où les Marocains soient absents- et en même temps à leur concentration dans les régions industrielles du nord, lieu traditionnel d'installation de tous les migrants et notamment des immigrés italiens du sud pendant les années 50 et 60.

Si, par exemple, on prend en considération la région du Piémont, on note que la part de la population de nationalité marocaine sur l'ensemble de la population de nationalité étrangère y résidant qui était de 26,9% en 1992, passe à 23,9% en 1996 pour remonter à 26,1% en 1999. En Vénétie, ce même rapport passe de 19,4% en 1992 à 16,1% en 1996 pour arriver à 15,9% en 1999 (tableau 4).

**Tableau 5 : Répartition régionale des permis de séjour accordés aux Marocains, en % (1992-1999)**

Régions	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999
Piémont	11,4	12,0	12,1	12,9	13,1	13,9	14,4	14,3
Val d'Aoste	0,5	0,7	0,6	0,6	0,6	0,4	0,5	0,6
Lombardie	20,1	20,5	20,4	20,6	20,6	19,9	21,0	21,8
Trentin-Haut Adige	2,2	2,4	2,4	2,4	2,5	1,8	1,9	1,9
Vénétie	10,0	11,7	11,1	11,0	11,3	10,4	11,1	12,1
Frioul-Vénétie Julienne	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,4	0,4	0,4
Ligurie	3,9	3,6	3,9	3,4	3,7	2,7	3,6	3,3
Emilie-Romagne	13,5	13,3	12,8	12,9	13,6	13,1	13,0	13,3
Toscane	4,8	5,4	5,5	5,6	5,6	5,0	5,1	5,6
Ombrie	2,2	2,7	2,8	2,8	2,7	2,1	2,2	2,3
Marches	2,0	2,5	2,5	2,6	2,7	2,8	2,6	2,8
Latium	8,8	6,8	6,7	6,1	5,7	5,5	5,2	4,6
Abruzzes	0,8	1,0	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9
Le Molise	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,2	0,2	0,2
Campanie	3,8	3,0	3,6	3,8	3,5	4,8	4,8	4,4
Pouilles	2,6	2,5	2,5	2,5	2,5	2,8	2,4	2,2
Basilicate	0,6	0,7	0,6	0,6	0,5	0,5	0,4	0,5
Calabre	3,3	3,4	3,7	3,6	3,7	4,3	4,2	3,5
Sicile	7,3	5,2	5,1	4,8	4,4	6,6	4,4	3,9
Sardaigne	1,5	1,8	1,9	1,9	1,7	1,8	1,7	1,4
<b>Total Italie</b>	<b>100</b>							

Source : Istituto Nazionale di Statistica (ISTAT)

Le tableau 7 permet de constater qu'en 1992 les Maghrébins représentaient 20% de la population immigrée totale et que les Marocains formaient environ les deux tiers de la population maghrébine. En 1999, la part de la population maghrébine sur l'ensemble de la population immigrée ne représentait plus que 16,6%. Mais, au cours de la même année, on remarque une baisse moins affirmée concernant la population marocaine par rapport à la population immigrée globale. Par ailleurs, de 1992 à 1999, la part des étrangers en provenance des pays de l'Europe (notamment de l'est) a considérablement augmenté, en passant de 31,8% à 39%, alors que la tendance inverse s'observe au sujet des étrangers en provenance du continent africain. Leur part passe de 35,1% à 29% au cours de la même période.

**Tableau 6 : Permis de séjour accordés aux étrangers, selon leur continent d'origine (1992-1999)**

	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999
<b>Total Europe</b>	<b>206 656</b>	<b>215 580</b>	<b>255 737</b>	<b>278 004</b>	<b>296 462</b>	<b>369 737</b>	<b>382 924</b>	<b>425 177</b>
UE	100 404	104 031	108 109	114 633	122 185	128 123	135 207	142 128
Reste de l'Europe	106 252	111 549	147 628	163 371	174 277	241 614	247 717	283 049
<b>Total Afrique</b>	<b>227 531</b>	<b>180 446</b>	<b>190 799</b>	<b>189 802</b>	<b>205 947</b>	<b>301 305</b>	<b>310 748</b>	<b>316 434</b>
Maghreb (Maroc, Algérie, Tunisie)	129 481	97 342	104 824	104 396	115 768	167 458	176 461	181 602

**Tableau 6 : (suite)**

	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999
Autres pays africains	98 050	83 104	85 975	85 406	90 179	133 847	134 287	134 832
<i>Asie</i>	<i>116 941</i>	<i>99 228</i>	<i>104 172</i>	<i>108 676</i>	<i>119 575</i>	<i>182 475</i>	<i>192 864</i>	<i>207 536</i>
<i>Amériques</i>	<i>94 298</i>	<i>90 934</i>	<i>95 172</i>	<i>98 267</i>	<i>104 117</i>	<i>129 625</i>	<i>133 461</i>	<i>138 726</i>
Amérique du Nord	44 225	43 512	44 429	45 751	47 167	47 276	47 005	48 461
Amérique du sud	50 073	47 422	50 743	52 516	56 950	82 349	86 456	90 265
<i>Océanie</i>	<i>2 612</i>	<i>2 475</i>	<i>2 427</i>	<i>2 242</i>	<i>2 244</i>	<i>2 201</i>	<i>2 225</i>	<i>2 282</i>
<i>Apatrides</i>	<i>897</i>	<i>794</i>	<i>795</i>	<i>800</i>	<i>814</i>	<i>677</i>	<i>674</i>	<i>665</i>
<b>Total</b>	<b>648 935</b>	<b>589 457</b>	<b>649 102</b>	<b>677 791</b>	<b>729 159</b>	<b>986 020</b>	<b>1 022 896</b>	<b>1 090 820</b>
Population de nationalité marocaine	83 292	66 526	72 464	73 076	81 247	115 026	122 230	128 297
Part des Marocains sur les Nord-Africains, en %	64,3	68,3	69,1	70,0	70,2	68,7	69,3	70,6

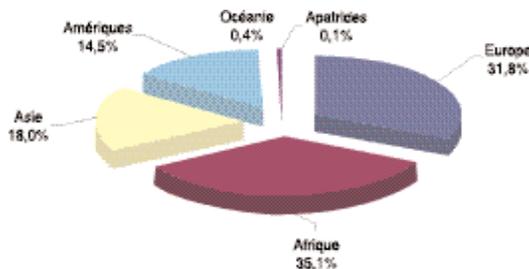
Source : Istituto Nazionale di Statistica (ISTAT)

**Tableau 7 : Permis de séjour accordés aux étrangers, selon leur continent d'origine, en % (1992-1999)**

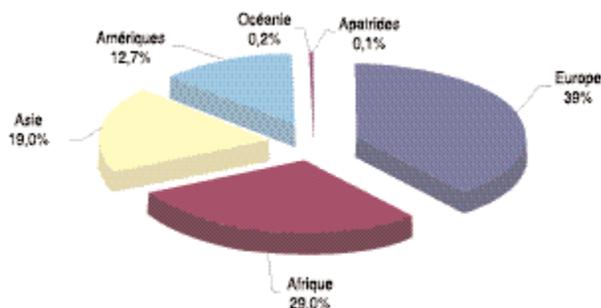
	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999
<i>Total Europe</i>	<i>31,8</i>	<i>36,6</i>	<i>39,4</i>	<i>41,0</i>	<i>40,7</i>	<i>37,5</i>	<i>37,4</i>	<i>39,0</i>
UE	15,5	17,6	16,7	16,9	16,8	13,0	13,2	13,0
Reste de l'Europe	16,4	18,9	22,7	24,1	23,9	24,5	24,2	25,9
<i>Total Afrique</i>	<i>35,1</i>	<i>30,6</i>	<i>29,4</i>	<i>28,0</i>	<i>28,2</i>	<i>30,6</i>	<i>30,4</i>	<i>29,0</i>
Maghreb (Maroc, Algérie, Tunisie)	20,0	16,5	16,1	15,4	15,9	17,0	17,3	16,6
Autres pays africains	15,1	14,1	13,2	12,6	12,4	13,6	13,1	12,4
<i>Asie</i>	<i>18,0</i>	<i>16,8</i>	<i>16,0</i>	<i>16,0</i>	<i>16,4</i>	<i>18,5</i>	<i>18,9</i>	<i>19,0</i>
<i>Amériques</i>	<i>14,5</i>	<i>15,4</i>	<i>14,7</i>	<i>14,5</i>	<i>14,3</i>	<i>13,1</i>	<i>13,0</i>	<i>12,7</i>
Amérique du Nord	6,8	7,4	6,8	6,8	6,5	4,8	4,6	4,4
Amérique du sud	7,7	8,0	7,8	7,7	7,8	8,4	8,5	8,3
<i>Océanie</i>	<i>0,4</i>	<i>0,4</i>	<i>0,4</i>	<i>0,3</i>	<i>0,3</i>	<i>0,2</i>	<i>0,2</i>	<i>0,2</i>
<i>Apatrides</i>	<i>0,1</i>							
<b>Total</b>	<b>100</b>							
Population de nationalité marocaine	12,8	11,3	11,2	10,8	11,1	11,7	11,9	11,8

Source : Istituto Nazionale di Statistica (ISTAT)

**Graphique 3**  
**Continents d'origine des effectifs étrangers détenant un permis de séjour (dont marocains) en Italie 1992**



**Graphique 4**  
**Continents d'origine des effectifs étrangers détenant un permis de séjour**  
**(dont marocains), en Italie, 1999**



Les graphiques 3 et 4 illustrent les changements intervenus entre 1992 et 1999, concernant les obtentions de permis de séjour par continents d'origine. En effet, si en 1992 le stock des permis de séjour accordés aux étrangers d'origine africaine était supérieur à celui des étrangers d'origine européenne, ce rapport s'est inversé en 1999. Désormais, la part des permis de séjour accordés aux ressortissants de l'Europe de l'est est croissante, même si la part des permis de séjour accordés aux étrangers d'origine africaine demeure importante en 1999, soit 29%.

## **2. Structure de la population de nationalité marocaine par âge et sexe**

Le tableau 8 montre que la grande majorité des immigrés marocains sont des hommes âgés entre 18 et 40 ans. Ce groupe représentait environ 52% de la population immigrée marocaine en 1999.

Concernant les sexes réunis, en 1999 la tranche d'âge la plus représentée est celle entre 25 et 40 alors qu'en ce qui concerne les femmes, c'est la tranche 18-34 qui prime. Le nombre de mineurs (0-17) bien qu'en augmentation constante, demeure encore restreint en 1999 (environ 5% des ressortissants marocains), du fait de regroupements familiaux encore à leur début.<sup>14</sup>

14 - En réalité, il faudrait souligner le fait que les permis de séjour souvent ne comptent pas les mineurs pris en charge, car ils sont déjà reportés dans le permis de séjour de leurs parents. Cela explique la raison pour laquelle la tranche d'âge 0-17 est sous-estimée dans les données concernant les permis, mais pas dans celles qui concernent les résidents.

**Tableau 8 : Structure par tranches d'âge de la population de nationalité marocaine détenant un permis de séjour en Italie (1992-1999)**

	1992	1993	1994	1995	1996	1998	1999
<b>Sexes réunis</b>							
0-17	1 124	1 331	1 581	2 198	2 773	5 184	6 498
18-24	13 581	8 329	7 741	7 058	7 526	14 323	15 668
25-29	24 358	18 342	18 620	16 810	16 451	23 292	21 281
30-34	19 213	16 039	18 012	18 882	21 130	30 728	30 725
35-39	12 593	11 036	12 527	13 004	15 220	22 044	23 706
40-44	6 129	5 891	7 291	8 071	9 243	13 641	14 828
45-49	2 925	2 520	3 098	3 316	4 513	6 823	7 954
50-54	1 760	1 608	1 862	1 971	2 090	2 810	3 318
55-59	960	844	1 019	982	1 339	1 824	2 073
60+	649	586	713	784	962	1 561	2 246
<b>Total</b>	<b>83 292</b>	<b>66 526</b>	<b>72 464</b>	<b>73 076</b>	<b>81 247</b>	<b>122 230</b>	<b>128 297</b>
<b>Hommes</b>							
0-17	839	888	1 022	1 429	1 744	3 260	3 981
18-24	12 120	6 746	5 322	3 911	3 807	8 667	8 619
25-29	22 071	15 934	15 425	13 147	12 250	17 183	14 156
30-34	17 255	13 957	15 313	15 615	17 276	24 853	23 936
35-39	11 497	9 823	10 880	11 001	12 650	17 920	18 878
40-44	5 584	5 293	6 461	7 040	7 985	11 379	12 006
45-49	2 692	2 299	2 794	2 945	3 987	5 863	6 665
50-54	1 601	1 463	1 697	1 788	1 865	2 434	2 698
55-59	874	766	915	878	1 183	1 516	1 591
60+	579	513	625	681	840	1 195	1 418
<b>Total</b>	<b>75 112</b>	<b>57 682</b>	<b>60 454</b>	<b>58 435</b>	<b>63 587</b>	<b>94 270</b>	<b>93 948</b>
<b>Femmes</b>							
0-17	285	443	559	769	1 029	1 924	2 517
18-24	1 461	1 583	2 419	3 147	3 719	5 656	7 049
25-29	2 287	2 408	3 195	3 663	4 201	6 109	7 125
30-34	1 958	2 082	2 699	3 267	3 854	5 875	6 789
35-39	1 096	1 213	1 647	2 003	2 570	4 124	4 828
40-44	545	598	830	1 031	1 258	2 262	2 822
45-49	233	221	304	371	526	960	1 289
50-54	159	145	165	183	225	376	620
55-59	86	78	104	104	156	308	482
60+	70	73	88	103	122	366	828
<b>Total</b>	<b>8 180</b>	<b>8 844</b>	<b>12 010</b>	<b>14 641</b>	<b>17 660</b>	<b>27 960</b>	<b>34 349</b>

Source : Istituto Nazionale di Statistica (ISTAT)

Bien que la population d'origine marocaine résidant en Italie demeure encore majoritairement masculine, on observe une augmentation sensible de la part des femmes à partir des années 90. En effet, la féminisation des mouvements migratoires est une conséquence des politiques migratoires adoptées par l'Italie durant cette période, qui visaient à une stabilisation par le biais du regroupement familial, des communautés immigrées sur le territoire national, même parmi les natio-

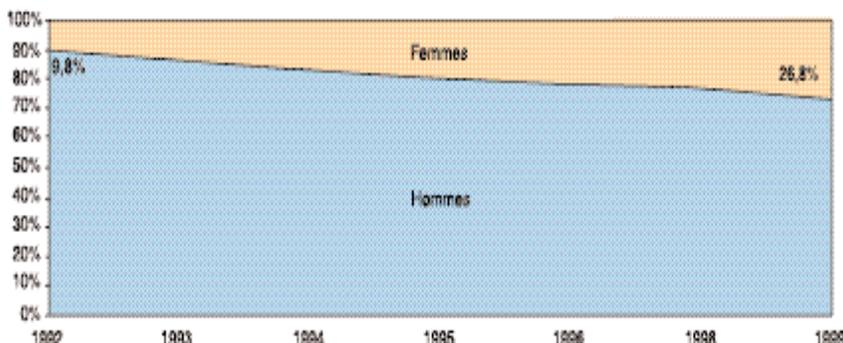
nalités dont la composante masculine était très largement majoritaire, comme celles de l'Afrique du nord<sup>15</sup>.

Mais, si la présence des femmes a augmenté au fil du temps, surtout suite à la stabilisation de la population marocaine et aux regroupements familiaux, certaines recherches montrent aussi une présence de femmes arrivées seules, avec un projet migratoire indépendant<sup>16</sup>.

Ainsi, nous constatons que le total des femmes d'origine marocaines passe de 8 180 en 1992 à 34 349 en 1999, ce qui par rapport aux hommes demeure très minoritaire, mais représente tout de même un changement important et une tendance qui est très probablement destinée à prendre de l'ampleur (tableau 8).

De plus, l'accroissement de la migration féminine a eu pour conséquence directe l'insertion des femmes marocaines dans le marché du travail italien. Cette insertion a une incidence sur le changement de leur rôle économique et parfois aussi familial<sup>17</sup>.

**Graphique 5**  
**La part croissante des femmes dans la population**  
**de nationalité marocaine détenant un permis de séjour**  
**en Italie, 1992-1999**



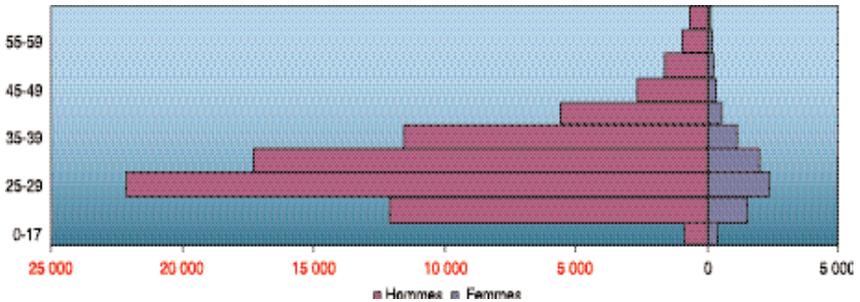
Le graphique 5 montre que la part des femmes en provenance du Maroc et détenant un permis de séjour passe d'environ 10% en 1992 à 20% en 1995, pour atteindre 27% en 1999, avec une augmentation de plus que deux fois et demi, voire de 17 points.

15 - Bien sûr, certaines nationalités, notamment de l'Amérique du Sud ou de l'Asie (Philippines), ont connu un processus inverse.

16 - O. Schmidt di Friedberg et C. Saint-Blancat, 1998 ; C. Saint-Blancat, 2000.

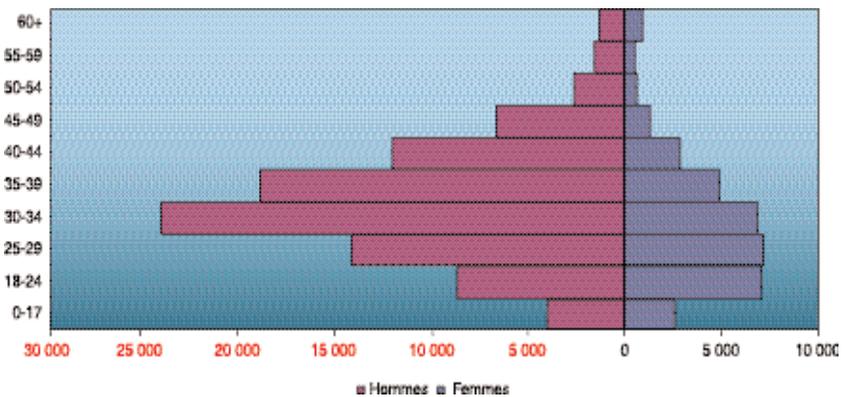
17 - O. Schmidt di Friedberg et C. Saint-Blancat, 1998 ; C. Saint-Blancat, 2000.

**Graphique 6**  
**Pyramide des âges de la population de nationalité marocaine détenant un permis de séjour résidant en Italie, en 1992**



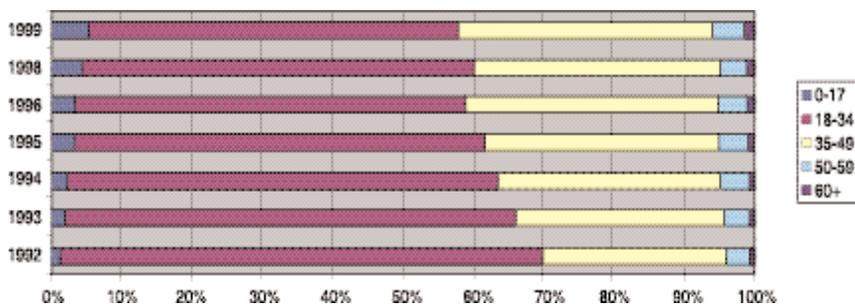
La pyramide des âges relative à la population de nationalité marocaine séjournant régulièrement en Italie, en 1992, montre la part importante de la population en âge de travailler. Il s'agit d'une population jeune, les tranches d'âge les plus représentées étant celles entre 18 et 40 ans. L'âge moyen des hommes (31,5 ans) est légèrement supérieur à l'âge moyen des femmes (30,5 ans).

**Graphique 7**  
**Pyramide des âges de la population de nationalité marocaine détenant un permis de séjour résidant en Italie, en 1999**



En comparant les graphiques 7 et 8, on constate que dans la période qui va de 1992 à 1999, il y a eu une augmentation de la tranche d'âge 0-17 ans. Cette augmentation est le reflet du fait que la communauté marocaine est en train de s'installer en Italie, avec l'arrivée d'un nombre important de mineurs, conséquence des regroupements familiaux. Par contre, la tranche d'âge entre 35-49 ans enregistre une légère baisse en pourcentage, même si elle devient de plus en plus large, mais on ne peut parler d'un véritable vieillissement de la population de nationalité marocaine alors que les tranches d'âge 50-59 et 60 et plus demeurent à peu près stables.

**Graphique 8**  
**Population de nationalité marocaine détenant**  
**un permis de séjour en Italie par grands groupes d'âge,**  
**1992-1999**



Entre 1992 et 1999, la tranche d'âge des 18-34 ans est en diminution par rapport à la tranche des 35-49 ans et des 50-59 ans. Ce vieillissement est perceptible chez les hommes, dont l'âge moyen est passé de 31,5 à 34 ans, alors que celui des femmes est resté inchangé (30,5 ans).

### 3. Les naturalisations

La lecture des tableaux 9 et 10 montre que le nombre de Marocains naturalisés reste très limité, bien qu'il soit en augmentation sensible, allant de 129 en 1992 à 351 en 1996. On peut dire également que la quasi-totalité d'entre eux a acquis la nationalité italienne par mariage mixte (1 074 cas recensés entre 1992 et 1996).

Le tableau 10, en particulier, donne un aperçu des modalités d'acquisition de la nationalité italienne. En effet, si l'on se réfère aux données émises par l'ISTAT, on constate que la plupart des naturalisations concernant les Marocains se sont opérées par mariage avec un conjoint italien (sexes réunis).

**Tableau 9 : Population d'origine marocaine ayant acquis la nationalité italienne (1992-1996)**

	1992	1993	1994	1995	1996
<b>Sexes réunis</b>					
0-17	0	0	0	0	0
18-24	2	1	4	13	9
25-29	38	35	71	95	122
30-34	42	45	85	98	123
35-39	25	24	33	47	61
40-44	14	12	12	27	27
45-49	4	6	5	4	5
50+	4	1	1	2	4
<b>Total</b>	<b>129</b>	<b>124</b>	<b>211</b>	<b>286</b>	<b>351</b>
<b>Hommes</b>					
0-17	0	0	0	0	0

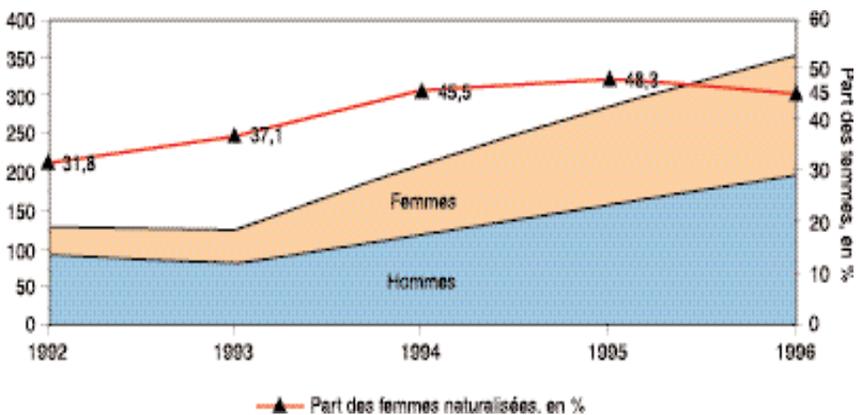
**Tableau 9 :** (suite)

	1992	1993	1994	1995	1996
18-24	1	0	1	2	1
25-29	26	20	41	54	69
30-34	29	26	48	50	74
35-39	21	17	16	26	31
40-44	8	10	5	12	10
45-49	1	4	3	2	4
50+	2	1	1	2	4
<b>Total</b>	<b>88</b>	<b>78</b>	<b>115</b>	<b>148</b>	<b>193</b>
<b>Femmes</b>					
0-17	0	0	0	0	0
18-24	1	1	3	11	8
25-29	12	15	30	41	53
30-34	13	19	37	48	49
35-39	4	7	17	21	30
40-44	6	2	7	15	17
45-49	3	2	2	2	1
50+	2	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>41</b>	<b>46</b>	<b>96</b>	<b>138</b>	<b>158</b>

Source : Istituto Nazionale di Statistica (ISTAT)

En outre, on remarque que ce sont les femmes qui connaissent un taux de naturalisation relativement plus élevé que celui des hommes et qui s'accroît dans le temps. En effet, nous constatons que, sur un total de 351 femmes d'origine marocaine, 158 d'entre elles, situées dans les tranches d'âge de 25-29 ans et de 35-39 ans, ont acquis la nationalité en 1996. L'augmentation de la part des femmes ayant acquis la nationalité italienne va de 31,8% en 1992 jusqu'à 45% en 1996, atteignant 48,3% en 1995.

**Graphique 9**  
**Structure par sexe de la population marocaine ayant acquis la nationalité italienne, 1992-1996**



Le graphique 9 illustre cette augmentation graduelle du taux de naturalisation des femmes, notamment pendant la période 1992-1995. Cette tendance peut être considérée liée au processus de féminisation de la population immigrée marocaine en Italie.

**Tableau 10 : Acquisition de la nationalité italienne par les Marocains (1992-1996)**

	Par mariages avec un conjoint italien	Par naturalisation	Total
1992	128	1	129
1993	121	3	124
1994	210	1	211
1995	280	6	286
1996	335	16	351
<b>Total 1992-96</b>	<b>1 074</b>	<b>27</b>	<b>1 101</b>

Source : *Istituto Nazionale di Statistica (ISTAT)*

Si l'on considère les mariages mixtes entre Marocain(e)s et Italien(e)s, on constate (tableau11) qu'ils concernent plus particulièrement la tranche d'âge allant de 18 à 34 ans. De manière générale, et particulièrement entre 1993 et 1996, le nombre de mariages mixtes a diminué. Cette baisse peut être expliquée par le fait que, pendant cette période, et par rapport à la période précédente (1990-1993), il était plus facile pour un immigré d'obtenir un permis de séjour et de régulariser sa propre situation par le biais de la Loi Dini. Ces facilités ont probablement eu une incidence sur la diminution du nombre de mariages mixtes. Une étude serait nécessaire pour comprendre s'il est opportun de parler de «mariages de convenance», autrement dits «mariages blancs».

**Tableau 11 : Mariages mixtes entre Marocain(e)s et Italien(ne)s (1993-1996)**

	1993	1994	1995	1996
<b>Sexes réunis</b>				
0-17	0	0	0	0
18-24	159	125	127	45
25-29	253	287	323	183
30-34	109	119	178	106
35-39	43	54	44	58
40-44	12	16	14	16
45 ans	4	7	8	3
<b>Total</b>	<b>580</b>	<b>608</b>	<b>694</b>	<b>411</b>
<b>Hommes</b>				
0-17	0	0	0	0
18-24	111	101	81	28
25-29	186	226	257	140
30-34	63	69	121	66

**Tableau 11 : (suite)**

	1993	1994	1995	1996
35-39	22	27	18	35
40-44	3	6	6	6
45 ans	1	6	4	1
<b>Total</b>	<b>386</b>	<b>435</b>	<b>487</b>	<b>276</b>
<b>Femmes</b>				
0-17	0	0	0	0
18-24	48	24	46	17
25-29	67	61	66	43
30-34	46	50	57	40
35-39	21	27	26	23
40-44	9	10	8	10
45 ans	3	1	4	2
<b>Total</b>	<b>194</b>	<b>173</b>	<b>207</b>	<b>135</b>

Source : Istituto Nazionale di Statistica (ISTAT)

Nous constatons que les chiffres relatifs aux mariages mixtes entre Marocain(e)s et étranger(e)s (tableau12) sont beaucoup moins importants que ceux concernant le mariage mixte entre Marocain(e)s et Italien(ne)s : une moyenne de 95 personnes sur 5 ans.

**Tableau 12 : Mariages mixtes entre Marocains et étrangers (non-Italiens) résidant en Italie, par tranches d'âge (1993-1995 ; 1997)**

	1993	1994	1995	1997
<b>Sexes réunis</b>				
0-17	0	0	0	0
18-24	8	3	5	6
25-29	9	15	14	17
30-34	4	2	10	21
35-39	1	4	5	10
40-44	0	0	4	2
45 ans	0	0	0	1
<b>Total</b>	<b>22</b>	<b>24</b>	<b>38</b>	<b>57</b>
<b>Hommes</b>				
0-17	0	0	0	0
18-24	4	1	1	3
25-29	4	14	9	8
30-34	2	0	6	13
35-39	0	1	3	5
40-44	0	0	1	1
45 ans	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>10</b>	<b>16</b>	<b>20</b>	<b>30</b>
<b>Femmes</b>				
0-17	0	0	0	0
18-24	4	2	4	3

Tableau 12 : (suite)

	1993	1994	1995	1997
25-29	5	1	5	9
30-34	2	2	4	8
35-39	1	3	2	5
40-44	0	0	3	1
45 ans	0	0	0	1
<b>Total</b>	<b>12</b>	<b>8</b>	<b>18</b>	<b>27</b>

Source : Istituto Nazionale di Statistica (ISTAT)

#### 4. La population active des Marocains résidant en Italie

L'entrée et le séjour pour raisons de travail salarié, même saisonnier, et de travail indépendant, relèvent des quotas d'entrée établis chaque année par décret du Premier Ministre, comme prévue selon la loi n. 40 du 6 mars 1998.

Le décret législatif du 25 juillet 1998 prévoit que pour s'inscrire sur les listes des demandeurs d'emplois, il faut être titulaire d'un permis de séjour pour motif de travail ou d'une pièce équivalente. Pour l'inscription dans ces listes il faut donc être dans l'une des conditions suivantes :

- être titulaire d'un permis de séjour pour travail salarié, en cas de licenciement ou de démissions ;
- être titulaire d'un permis de séjour pour inscription dans les listes de demandeurs d'emplois ;
- être titulaire d'un permis de séjour pour travail indépendant ou pour regroupement familial ;
- pour les réfugiés, être titulaire du certificat d'identification requis et du permis de travail pour travail salarié (ou pour asile politique) ;
- être conjoint d'un citoyen italien, faisant partie de son ménage, et possédant un permis de séjour pour regroupement familial ;
- être conjoint ou enfant mineur de moins 21 ans à charge d'un citoyen de l'Union Européenne titulaire de la pièce de séjour requise ;
- être conjoint ou enfant mineur à charge entré en Italie pour regroupement familial possédant le permis de séjour requis, après un an de séjour régulier.

L'agence pour l'emploi délivre un certificat d'inscription dans les listes de demandeurs d'emploi (*tesserino rosa*). Une fois inscrit dans ces listes, les demandeurs étrangers sont tenus de respecter les mêmes normes que les citoyens italiens, y compris la confirmation périodique de l'état de chômage. Si les demandeurs n'observent pas l'obligation de communiquer à l'agence pour l'emploi (dans les délais fixés par la commission régionale pour l'emploi) qu'ils sont encore au chômage, la commission peut procéder à l'annulation de l'inscription sur les listes de demandeurs d'emplois et à la suppression du droit à l'indemnité de chômage.

Dans le cas des étrangers en quête de travail, ils sont tenus de s'inscrire, par l'intermédiaire du Bureau de Placement (*Ufficio di collocamento*), sur les listes des demandeurs d'emploi. Ces derniers peuvent être placés plusieurs fois, au

cours d'une seule année. Aussi, il est nécessaire de mettre l'accent sur le fait que le tableau 12 ne concerne pas les effectifs des placés, mais bien le nombre de placements opérés au cours des différentes années impliquant la population de nationalité marocaine.

**Tableau 13 : Nombre de placements de Marocains, par régions (1992-2000)**

	1992	1993	1994	1995	1996	1999*	2000*
Piémont	3 905	3 635	1 880	2 183	2 312	3 947	4 567
Val d'Aoste	535	581	369	368	288	328	389
Lombardie	6 740	5 656	3 173	3 428	4 037	6 150	7 235
Trentin-Haut Adige	1 556	1 257	970	1 228	1 154	1 459	1 319
Vénétie	5 579	4 666	3 047	3 598	5 177	6 384	6 700
Frioul-Vénétie Julienne	163	189	80	109	117	233	309
Ligurie	652	840	507	491	565	1 078	1 274
Emilie-Romagne	5 803	4 878	3 362	4 042	5 214	6 678	8 511
Toscane	1 849	2 376	1 311	1 196	1 275	1 746	2 233
Ombrie	1 414	1 250	1 199	1 170	1 384	1 617	2 408
Marches	803	781	471	679	815	1 121	1 403
Latium	1 068	1 011	632	565	515	624	550
Abruzzes	322	264	164	259	267	730	857
Le Molise	10	27	11	2	7	11	34
Campanie	582	1 158	809	225	211	568	479
Pouilles	508	482	270	428	436	128	555
Basilicate	82	107	103	125	147	580	198
Calabre	264	616	277	310	324	687	759
Sicile	1 009	969	495	574	433	1 470	1 117
Sardaigne	234	593	101	105	109	135	131
<b>Total Italie</b>	<b>33 078</b>	<b>31 336</b>	<b>19 231</b>	<b>21 085</b>	<b>24 787</b>	<b>35 674</b>	<b>41 028</b>

\*Source : ISMU, Ministère du Travail

Le nombre de placements de Marocains par régions a connu deux variations. En 1992, le total des placements en Italie atteint le nombre de 33 078. En 1994-1995, on constate une légère baisse allant de 19 231 à 21 085 placements, suivie d'une reprise en 2000 (41 028 placements).

Les régions du nord offrent les plus grandes opportunités de placements professionnels, de par leur dynamique industrielle.

Cependant, dans les régions du centre, on constate que le nombre de placements augmente également de 1992 à 2000. Par exemple, les placements opérés en Toscane passent de 1 849 à 2 233 de 1992 à 2000. En Ombrie, au cours de la même période, ces derniers passent de 1 414 à 2 408, aux Marches de 803 à 1 043 (tableau 13).

**Tableau 14 : Nombre d'inscrits au Bureau de Placement, par régions (1992-2000)**

	1992	1993	1994	1995	1996	1999*	2000*
Piémont	2 919	2 152	2 202	2 182	1 942	5 428	6 226
Val d'Aoste	61	90	146	154	149	116	170
Lombardie	5 760	4 773	5 473	5 932	5 852	7 690	9 874
Trentin-Haut Adige	473	379	471	305	359	970	515
Vénétie	1 590	1 778	2 038	1 967	1 777	4 227	4 488
Frioul-Vénétie Julienne	102	90	74	81	60	132	135
Ligurie	995	817	1 075	1 257	1 307	1 698	2 023
Emilie-Romagne	2 819	2 338	2 497	2 510	2 619	4 025	5 127
Toscane	1 118	1 029	1 291	1 483	1 587	2 492	2 594
Ombrie	344	498	652	698	806	1 116	1 286
Marches	348	322	415	291	349	1 229	1 437
Latium	1 830	1 603	979	1 401	1 725	2 724	2 205
Abruzzes	198	160	154	159	245	556	527
Le Molise	74	43	32	41	44	28	40
Campanie	1 688	1 161	1 130	651	1 154	3 535	2 922
Pouilles	301	194	279	254	315	810	1 059
Basilicate	151	316	352	302	237	166	242
Calabre	772	601	675	735	883	1 355	1 684
Sicile	3 235	2 614	2 411	2 070	1 429	2 739	2 675
Sardaigne	534	457	438	462	594	721	807
<b>Total Italie</b>	<b>25 312</b>	<b>21 415</b>	<b>22 784</b>	<b>22 935</b>	<b>23 433</b>	<b>41 757</b>	<b>46 036</b>

Source : *Istituto Nazionale di Statistica (ISTAT)*

\*Source : *ISMU*, Ministère du Travail

En ce qui concerne les résidents de nationalité marocaine, inscrits au Bureau de Placement (*Ufficio di collocamento*), nous constatons qu'il y a de plus en plus d'inscrits entre 1992 et 2000, ce qui semble indiquer que les Marocains ont appris le fonctionnement du système italien d'accès au travail et qu'ils l'utilisent. Au nord, et notamment au Piémont, en Lombardie, en Vénétie et en Emilie-Romagne, les chiffres des inscrits passent respectivement de 2 919 à 6 226, de 5 760 à 9 874, de 1 590 à 4 488 et de 2 819 à 5 127 entre 1992 et 2000 (tableau 14). Au centre, au Latium, en Toscane, en Ombrie et aux Marches, l'augmentation est aussi conséquente. Elle passe respectivement de 1 830 à 2 205, de 1 118 à 2 594, de 334 à 1 286 et de 348 à 1 437 entre 1992 et 2000.

Nous pouvons remarquer que certaines régions du sud, aussi, ont connu une importante augmentation du flux depuis la dernière décennie : les Abruzzes passent de 198 inscrits en 1992 à 527 en 2000 et la Campanie de 1 688 en 1992 à 2 922 en 2000.

**Tableau 15 : Les placements par inscrits de nationalité marocaine, par régions, en %(1992-2000)**

	1992	1993	1994	1995	1996	1999*	2000*
Piémont	1,3	1,7	0,9	1,0	1,2	0,7	0,7
Val d'Aoste	8,8	6,5	2,5	2,4	1,9	2,8	2,3
Lombardie	1,2	1,2	0,6	0,6	0,7	0,8	0,7
Trentin-Haut Adige	3,3	3,3	2,1	4,0	3,2	1,5	2,6
Vénétie	3,5	2,6	1,5	1,8	2,9	1,5	1,5
Frioul-Vénétie Julienne	1,6	2,1	1,1	1,3	2,0	1,8	2,3
Ligurie	0,7	1,0	0,5	0,4	0,4	0,6	0,6
Emilie-Romagne	2,1	2,1	1,3	1,6	2,0	1,7	1,7
Toscane	1,7	2,3	1,0	0,8	0,8	0,7	0,9
Ombrie	4,1	2,5	1,8	1,7	1,7	1,4	1,9
Marches	2,3	2,4	1,1	2,3	2,3	0,9	1,0
Latium	0,6	0,6	0,6	0,4	0,3	0,2	0,2
Abruzzes	1,6	1,7	1,1	1,6	1,1	1,3	1,6
Le Molise	0,1	0,6	0,3	0,0	0,2	0,4	0,9
Campanie	0,3	1,0	0,7	0,3	0,2	0,2	0,2
Pouilles	1,7	2,5	1,0	1,7	1,4	0,2	0,5
Basilicate	0,5	0,3	0,3	0,4	0,6	3,5	0,8
Calabre	0,3	1,0	0,4	0,4	0,4	0,5	0,5
Sicile	0,3	0,4	0,2	0,3	0,3	0,5	0,4
Sardaigne	0,4	1,3	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
<b>Total Italie</b>	<b>1,3</b>	<b>1,5</b>	<b>0,8</b>	<b>0,9</b>	<b>1,1</b>	<b>0,9</b>	<b>0,9</b>

Source : *Istituto Nazionale di Statistica (ISTAT)*

\*Source : *ISMU*, Ministère du Travail

Le tableau 15 fait état du rapport entre le nombre d'inscrits au bureau de placement et le nombre d'offres de travail par régions. Si le rapport est égal à 1, il y a autant d'inscrits que de placements, si le rapport est inférieur à 1 il faut dire qu'il y a plus d'inscrits que d'offre de travail. De 1992 à 2000, on observe une diminution relative de ce rapport (graphique 10). En effet, celui-ci est passé de 1,3 en 1992 à 0,9 en 2000. Cela signifie que le nombre d'inscrits, à l'échelle nationale, était supérieur au nombre de placements en 2000, alors que la tendance était inversée en 1992. Au niveau des régions, en référence à l'année 2000, on constate la même diminution du rapport inscrits/placements. Il faut souligner que ce sont surtout les régions du nord-est (Frioul-Vénétie Julienne, Vénétie, Trentin-Haute Adige) de l'Italie, ainsi que l'Emilie-Romagne, celles où le rapport demeure supérieur à 1 pendant toute la période. Par ailleurs, il convient aussi de noter que certaines régions du centre de l'Italie (Ombrie et Marches), ainsi que les Abruzzes dans le sud, ont un rapport relativement élevé. Cette observation est essentielle pour mieux appréhender la diffusion, sur l'ensemble du territoire national, suivant les possibilités d'embauche, de la population de nationalité marocaine, au cours des années 90.

**Tableau 16 : Taux d'accroissement du nombre de placements de Marocains, par régions, en % (1992-2000)**

	1993/92	1994/93	1995/94	1996/95	1999/96	2000*/99
Piémont	-6,9	-48,3	16,1	5,9	70,7	15,7
Val d'Aoste	8,6	-36,5	-0,3	-21,7	13,9	18,6
Lombardie	-16,1	-43,9	8,0	17,8	52,3	17,6
Trentin-Haut Adige	-19,2	-22,8	26,6	-6,0	26,4	-9,6
Vénétie	-16,4	-34,7	18,1	43,9	23,3	4,9
Frioul-Vénétie Julienne	16,0	-57,7	36,3	7,3	99,1	32,6
Ligurie	28,8	-39,6	-3,2	15,1	90,8	18,2
Emilie-Romagne	-15,9	-31,1	20,2	29,0	28,1	27,4
Toscane	28,5	-44,8	-8,8	6,6	36,9	27,9
Ombrie	-11,6	-4,1	-2,4	18,3	16,8	48,9
Marches	-2,7	-39,7	44,2	20,0	37,5	25,2
Latium	-5,3	-37,5	-10,6	-8,8	21,2	-11,9
Abruzzes	-18,0	-37,9	57,9	3,1	173,4	17,4
Le Molise	170,0	-59,3	-81,8	250,0	57,1	209,1
Campanie	99,0	-30,1	-72,2	-6,2	169,2	-15,7
Pouilles	-5,1	-44,0	58,5	1,9	-70,6	333,6
Basilicate	30,5	-3,7	21,4	17,6	294,6	-65,9
Calabre	133,3	-55,0	11,9	4,5	112,0	10,5
Sicile	-4,0	-48,9	16,0	-24,6	239,5	-24,0
Sardaigne	153,4	-83,0	4,0	3,8	23,9	-3,0
<b>Total Italie</b>	<b>-5,3</b>	<b>-38,6</b>	<b>9,6</b>	<b>17,6</b>	<b>43,9</b>	<b>15,0</b>

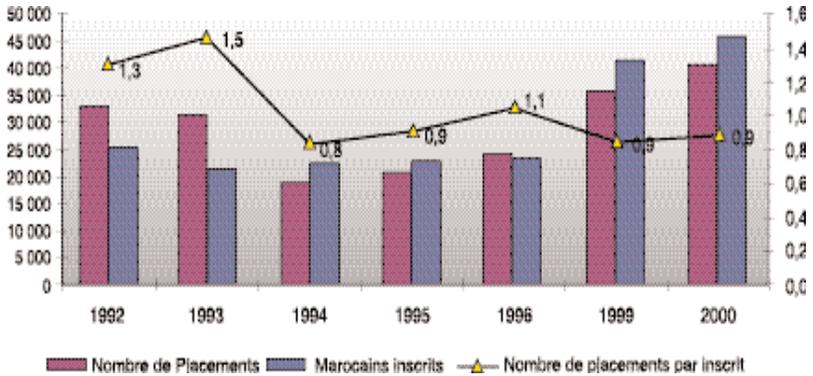
Source : *Istituto Nazionale di Statistica (ISTAT)*

\*Source : *ISMU* ; Ministère du Travail

\*\* Calcul de l'accroissement annuel moyen de 1992 à 2000

Le tableau 16 reporte les taux d'accroissement annuels moyens du nombre de placements concernant les travailleurs marocains, par régions. A l'échelle nationale, la croissance a évolué en dents de scie, en raison probablement de la conjoncture économique et des différentes lois de régularisation qui rendent disponible la main-d'œuvre immigrée régulière. En effet, le taux était négatif en 1992 et 1993, alors qu'il était en forte croissance de 1996 à 1999. Au niveau des régions, la forte variation des taux d'accroissement annuels moyens est une illustration de la diversité des offres d'emploi, d'une région à l'autre. Surtout les régions du centre et du sud ont des taux très variables dus probablement à la nature des emplois proposés : des contrats à court terme, dont notamment des emplois saisonniers.

**Graphique 10**  
**Nombre de placements par travailleur marocain inscrit (sexes réunis), 1992-2000**



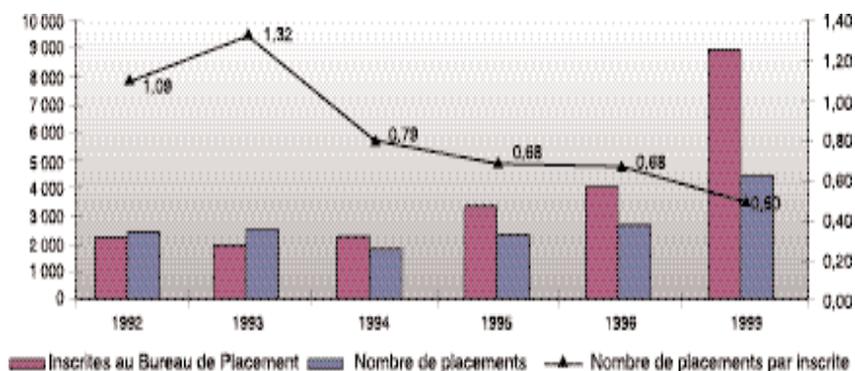
**Tableau 17 : Nombre de placements concernant les femmes marocaines rapporté au nombre total de placements concernant les Marocains (sexes réunis) en Italie, par régions, en %**

	1992	1993	1994	1995	1996	1999
Piémont	8,3	6,7	7,0	9,5	9,6	9,4
Val d'Aoste	4,9	4,5	7,6	8,2	8,3	14,9
Lombardie	5,9	6,8	7,6	11,0	9,7	9,1
Trentin-Haut Adige	5,0	5,2	9,1	9,8	11,1	17,1
Vénétie	3,3	3,7	6,0	7,5	7,7	10,7
Frioul-Vénétie Julienne	8,0	2,6	5,0	6,4	11,1	15,0
Ligurie	7,8	8,2	10,3	11,6	13,3	8,6
Emilie-Romagne	6,5	8,0	8,0	8,8	9,9	15,4
Toscane	7,3	7,7	10,0	11,9	13,5	11,6
Ombrie	4,4	7,0	5,9	8,5	7,1	12,1
Marches	6,5	8,8	9,6	15,6	16,3	18,8
Latium	18,5	19,7	21,7	20,2	17,9	13,5
Abruzzes	15,2	14,8	23,8	19,7	15,0	15,6
Le Molise	20,0	18,5	36,4	0,0	71,4	36,4
Campanie	19,9	13,5	16,9	23,1	19,9	13,2
Pouilles	7,1	13,1	16,3	17,1	17,0	6,3
Basilicate	25,6	16,8	12,6	11,2	11,6	15,3
Calabre	19,7	15,3	20,9	25,2	31,8	16,4
Sicile	13,1	15,3	19,4	16,6	23,8	16,6
Sardaigne	8,5	4,7	11,9	15,2	16,5	14,1
<b>Total Italie</b>	<b>7,1</b>	<b>7,8</b>	<b>9,3</b>	<b>10,7</b>	<b>10,8</b>	<b>12,4</b>

Source : Istituto Nazionale di Statistica (ISTAT)

Le tableau 17 confirme l'importance croissante qu'acquièrent les femmes immigrées marocaines sur le marché de l'emploi des étrangers en Italie. En effet, leur part sur l'ensemble des placements des Marocains en Italie, passe de 7,1% en 1992 à 12,4% en 1999.

**Graphique 11**  
**Nombre de placements par travailleuse marocaine**  
**inscrite au Bureau de Placement,**  
**1992-1999**



Si les femmes immigrées marocaines acquièrent une place de plus en plus importante sur le marché de l'emploi des étrangers en Italie, le rapport entre celles qui sont inscrites au Bureau de Placement et les placées a sensiblement diminué à partir de 1994 alors que le nombre d'inscrites augmente. Cela signifie que les immigrées marocaines ont des difficultés à trouver, par la voie officielle, un emploi, en raison du fait que la demande excède l'offre d'emploi. Comme le démontre le graphique 11, le rapport entre placements et inscrites ne s'élevait qu'à 0,5 en 1999.

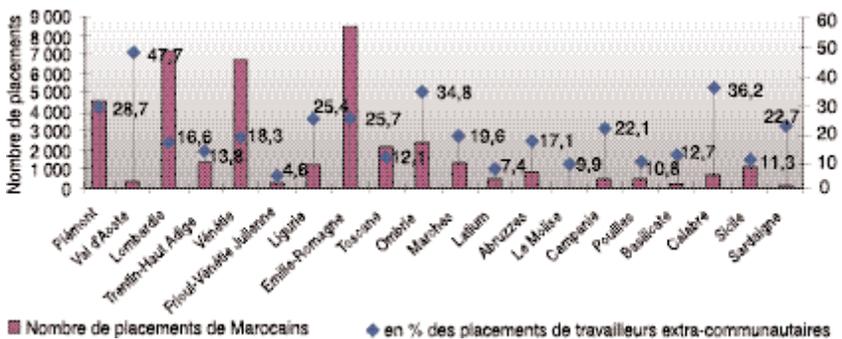
En ce qui concerne la part des placements des travailleurs marocains (sexes réunis) sur l'ensemble des placements des travailleurs immigrés, on observera une diminution constante de celle-ci de 1992 à 2000. En effet, leur part est passé de 26,4% en 1992 à 18,8% en 2000 (tableau 18). Cette tendance à la baisse pourrait s'expliquer par le fait que d'autres communautés immigrées en Italie ont de meilleures opportunités d'emploi sur le marché du travail italien. Si l'on se réfère aux observations faites à partir des tableaux 5 et 6 et des graphiques 3 et 4, il est probable que cette tendance à la baisse ait profité aux communautés étrangères originaires des pays de l'Europe de l'est.

**Tableau 18 : Part des placements de travailleurs marocains sur l'ensemble des placements de travailleurs extra-communautaires, en %**

	1992	1993	1994	1995	1996	1999	2000
Piémont	45,0	44,3	36,5	37,5	36,9	33,6	28,7
Val d'Aoste	55,0	57,3	54,2	53,7	55,8	51,3	47,7
Lombardie	23,8	22,4	21,3	19,7	19,8	19,0	16,6
Trentin-Haut Adige	30,9	29,2	21,0	18,9	16,9	12,6	13,8
Vénétie	37,4	38,3	31,8	26,2	28,1	21,9	18,3
Frioul-Vénétie Julienne	6,2	7,2	3,8	3,8	3,3	4,2	4,6
Ligurie	33,7	34,4	27,3	25,4	30,5	30,1	25,4
Emilie-Romagne	34,9	34,1	30,9	29,8	30,5	26,2	25,7
Toscane	23,9	24,2	20,3	15,9	16,3	12,3	12,1
Ombrie	44,2	46,2	49,7	44,7	46,0	34,7	34,8
Marches	25,7	26,7	20,2	21,2	21,2	18,4	19,6
Latium	7,6	6,7	6,5	6,1	6,0	7,3	7,4
Abruzzes	15,9	13,9	7,5	9,7	10,4	16,7	17,1
Le Molise	19,2	10,4	7,2	1,6	6,9	5,0	9,9
Campanie	16,6	19,7	26,6	10,8	12,5	24,1	22,1
Pouilles	13,4	13,0	11,5	16,3	15,8	2,7	10,8
Basilicate	17,2	20,5	28,1	27,9	35,1	64,7	12,7
Calabre	34,2	44,7	33,9	40,2	49,8	38,8	36,2
Sicile	14,9	12,3	10,0	10,4	9,6	11,7	11,3
Sardaigne	33,1	41,9	28,3	27,5	31,1	24,6	22,7
<b>Total Italie</b>	<b>26,4</b>	<b>25,3</b>	<b>22,6</b>	<b>21,1</b>	<b>22,3</b>	<b>19,7</b>	<b>18,8</b>

Source : Istituto Nazionale di Statistica (ISTAT)

**Graphique 12**  
**Part de l'ensemble des placements de travailleurs marocains**  
**sur l'ensemble des placements de travailleurs extra-communautaires,**  
**par régions, 2000**



Le graphique 12 concerne la part de l'ensemble des placements de travailleurs marocains sur l'ensemble des placements de travailleurs extra communautaires

par régions, en 2000. Comme cela a été dit précédemment, quatre régions du nord se démarquent nettement, en terme de placements, à savoir l'Emilie-Romagne, la Lombardie, la Vénétie et le Piémont. Toutefois, lorsque l'on rapporte le nombre de placements de travailleurs marocains au nombre de placements concernant les étrangers extra-communautaires, on constate que les premiers acquièrent une importance relativement notable dans les régions du Val d'Aoste, de la Ombrie et de la Calabre.

**Tableau 19 : Placements des travailleurs extra-communautaires par secteurs d'activité et régions (1992-1996)**

	1992			1993			1994			1995			1996		
	Industrie	Bâtiment	Services												
Piémont	3 193	1 482	1 938	3 539	1 599	2 399	3 181	1 368	2 333	3 531	1 317	2 539	4 524	1 428	2 839
Val d'Aoste	41	171	152	52	190	164	54	135	175	37	95	171	47	90	181
Lombardie	14 042	3 450	7 924	14 467	3 718	9 591	13 169	3 000	9 727	14 188	2 658	10 053	17 251	2 808	11 000
Trentin-Haut Adige	846	465	1 426	1 058	596	2 211	1 074	628	2 665	1 245	649	2 903	1 555	776	3 540
Vénétie	7 932	1 394	2 462	8 375	1 828	2 946	8 294	1 890	2 909	10 293	2 026	3 438	13 663	2 249	4 242
Frioul-Vénétie Julienne	1 114	562	1 027	1 496	848	1 354	1 569	722	1 670	1 844	815	1 818	2 232	836	1 984
Ligurie	188	350	605	251	504	767	236	421	754	221	396	754	251	394	832
Emilie-Romagne	7 832	2 652	3 639	7 796	2 910	4 419	7 126	2 625	4 517	7 998	2 441	4 715	10 165	2 372	5 504
Toscane	1 439	661	1 624	1 762	858	1 846	1 767	833	2 170	2 375	784	2 279	2 941	816	2 586
Ombrie	310	304	333	379	370	456	360	363	353	434	422	413	524	444	444
Marches	1 455	302	378	1 389	416	494	1 461	424	639	1 924	422	802	2 697	454	845
Latium	732	760	3 438	887	1 128	4 482	861	811	4 448	910	673	4 278	894	573	4 404
Abruzzes	268	135	162	283	226	214	333	240	423	398	256	505	429	211	577
Le Molise	17	22	15	39	14	15	23	6	13	13	4	14	16	0	14
Campanie	107	65	178	183	72	237	166	56	299	213	50	275	229	94	344
Pouilles	352	133	212	379	121	272	327	76	267	320	66	299	333	43	292
Basilicate	27	17	13	44	14	20	52	11	19	24	11	18	26	11	29
Calabre	30	11	50	39	11	84	57	9	69	62	18	88	52	15	112
Sicile	289	116	629	385	135	821	344	133	697	305	95	674	272	60	646
Sarداigne	41	29	43	50	37	84	33	22	92	27	22	68	31	19	64
<b>Total Italie</b>	<b>40 255</b>	<b>13 081</b>	<b>26 248</b>	<b>42 853</b>	<b>15 595</b>	<b>32 876</b>	<b>40 487</b>	<b>13 773</b>	<b>34 239</b>	<b>46 362</b>	<b>13 220</b>	<b>36 104</b>	<b>58 132</b>	<b>13 693</b>	<b>40 479</b>
Part des secteurs, en %	50,6	16,4	33	47	17	36	45,8	15,6	38,7	48,5	13,8	37,7	51,8	12,2	36,1

Source : Istituto Nazionale di Statistica (ISTAT)

Il n'a pas été possible de recueillir des informations statistiques concernant la répartition sectorielle des travailleurs marocains. Le tableau 19 rapporte uniquement la répartition sectorielle des travailleurs extra-communautaires en Italie, de 1992 à 1996. Elle nous donne une idée générale de l'insertion professionnelle des étrangers en Italie. Ces derniers travaillent dans le domaine de l'industrie (50% de placements en 1992), suivi par le secteur des services avec 33% pour la même année. On retrouve cette même répartition durant les années suivantes jusqu'en 1996.

Avant tout, la scolarisation des enfants d'immigrés aux niveaux primaire et secondaire est garantie sur la base de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant<sup>18</sup>, valable aussi pour les mineurs irréguliers, ce qui leur permet, même si leurs parents sont irréguliers, de suivre le cursus scolaire de 6 à 13 ans<sup>19</sup>.

18 - Convention Internationale des Droits de l'Enfant : ratifiée avec la Loi n°170 du 20-11-1989. Cf. O. Schmidt di Friedberg, 2001.

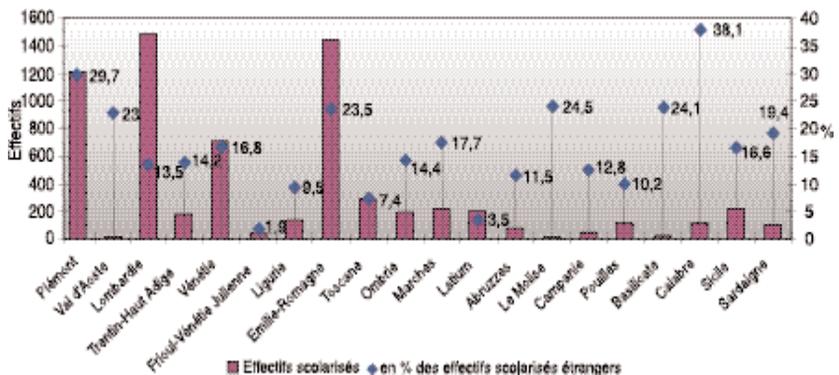
19 - Le problème se pose pour les irréguliers, au niveau de l'obtention du diplôme.

En Italie, l'enseignement se répartit en trois cycles :

- l'enseignement primaire (*scuola elementare*) d'une durée de 5 ans ;
- l'enseignement secondaire (*scuola media inferiore*) d'une durée de 3 ans ;
- l'enseignement supérieur (*scuola media superiore*) d'une durée de 5 ans.

Au terme de cet enseignement on obtient la «maturità» ou le baccalauréat, qui permet l'inscription dans les universités italiennes.

**Graphique 13**  
**Répartition régionale des effectifs marocains scolarisés,**  
**en % du total des effectifs étrangers scolarisés, 1994-95**



Au cours de l'année scolaire 1990/91, on recensait en Italie un total de 1 838 élèves de nationalité marocaine. Ce nombre augmenta pour atteindre, au cours de l'année scolaire 1995/96, 7 655 élèves répartis entre les niveaux de la maternelle (*scuola materna*), de l'école primaire (*scuola elementare*), du secondaire (*scuola media inferiore*) et du supérieur (*scuola media superiore*) (tableau 20).

**Tableau 20 : Effectifs scolarisés en Italie de nationalité marocaine,**  
**par niveaux (1990-1991 ; 1995-1996)**

	Maternelle	Ecole primaire	Ecole secondaire	Ecole supérieure	Total
<b>1990-1991</b>	335	1 093	297	113	<b>1 838</b>
<b>1991-1992</b>	574	1 706	566	102	<b>2 948</b>
<b>1992-1993</b>	667	1 993	933	143	<b>3 736</b>
<b>1993-1994</b>	nd	nd	1 437	216	<b>1 653</b>
<b>1994-1995</b>	1 154	3 266	1 714	288	<b>6 422</b>
<b>1995-1996</b>	1 693	3 635	1 893	434	<b>7 655</b>

Source : Istituto Nazionale di Statistica (ISTAT)

Nous constatons que c'est à l'école primaire où les effectifs marocains sont les plus nombreux (tableau 21), soit 59,5% du total des effectifs marocains inscrits en 1990/1991 et 47,5% en 1995/1996. Le niveau de la maternelle représente, en 1995/1996, 22,1% du total, l'enseignement secondaire 24,7% et supé-

rieur 5,7%. Le graphique 13 montre la répartition régionale des effectifs marocains scolarisés, en % du total des effectifs étrangers scolarisés, et permet d'identifier les régions italiennes accueillant le plus grand nombre d'élèves marocains : la Lombardie, le Piémont et l'Emilie-Romagne dans le nord.

**Tableau 21 : Répartition par niveaux des effectifs scolarisés de nationalité marocaine en Italie, en % (1990-1991 ; 1995-1996 )**

	Maternelle	Ecole primaire	Ecole secondaire	Ecole supérieure	Total
<b>1990-1991</b>	18,2	59,5	16,2	6,1	<b>100</b>
<b>1991-1992</b>	19,5	57,9	19,2	3,5	<b>100</b>
<b>1992-1993</b>	17,9	53,3	25,0	3,8	<b>100</b>
<b>1993-1994</b>	nd	nd	86,9	13,1	<b>100</b>
<b>1994-1995</b>	18,0	50,9	26,7	4,5	<b>100</b>
<b>1995-1996</b>	22,1	47,5	24,7	5,7	<b>100</b>

Source : *Istituto Nazionale di Statistica (ISTAT)*

En ce qui concerne l'accroissement des effectifs scolarisés de nationalité marocaine, nous constatons que les niveaux les plus dynamiques sont ceux de la maternelle et de l'école secondaire. Cela s'explique par la présence relativement récente sur le territoire italien de la population de nationalité marocaine. En revanche, d'après le tableau 22, l'accroissement des effectifs scolarisés passe de 60,4% en 1991/1992, à 71,9% en 1994/1995, à 19,2% en 1995/1996. Ces brusques variations de l'accroissement des effectifs pourraient s'expliquer par le caractère encore instable des dynamiques migratoires des Marocains en Italie.

**Tableau 22 : Taux d'accroissement des effectifs scolarisés en Italie de nationalité marocaine, par niveaux (1990-1991 ; 1995-1996)**

	Maternelle	Ecole primaire	Ecole secondaire	Ecole supérieure	Total
<b>1991-1992</b>	71,3	56,1	90,6	-9,7	<b>60,4</b>
<b>1992-1993</b>	16,2	16,8	64,8	40,2	<b>26,7</b>
<b>1993-1994</b>	nd	nd	54,0	51,0	<b>nd</b>
<b>1994-1995</b>	73,0	63,9	19,3	33,3	<b>71,9</b>
<b>1995-1996</b>	46,7	11,3	10,4	50,7	<b>19,2</b>

Source : *Istituto Nazionale di Statistica (ISTAT)*

En revanche, la part des effectifs scolarisés de nationalité marocaine sur l'ensemble des effectifs étrangers en % augmente d'année en année (tableau 23), allant de 4,3% en 1990/91 à 10,7% en 1995/96 sur tous les niveaux. Cela signifie que, dans chaque niveau, les élèves de nationalité marocaine représentent une part de plus en plus importante, en raison vraisemblablement du regroupement familial.

**Tableau 23 : Part des effectifs scolarisés en Italie de nationalité marocaine, par niveaux, sur l'ensemble des effectifs étrangers, en % (1990-1991 ; 1995-1996)**

	Maternelle	Ecole primaire	Ecole secondaire	Ecole supérieure	Total
<b>1990-1991</b>	8,9	11,2	7,8	3,5	<b>4,3</b>
<b>1991-1992</b>	10,3	13,1	10,9	3,0	<b>6,2</b>
<b>1992-1993</b>	10,8	13,3	14,8	3,5	<b>7,1</b>
<b>1993-1994</b>	nd	nd	16,9	4,0	<b>nd</b>
<b>1994-1995</b>	13,3	16,2	18,9	4,7	<b>9,7</b>
<b>1995-1996</b>	16,2	15,2	20,0	6,8	<b>10,7</b>

Source : Istituto Nazionale di Statistica (ISTAT)

Par ailleurs, la répartition régionale des effectifs marocains scolarisés au cours de l'année 1994/95 démontre que le nord demeure quantitativement la zone à forte concentration (environ 17% au Piémont, 21% en Lombardie, 10% en Vénétie et 20% en Emilie-Romagne, tableau 25). Cette observation concernant la répartition régionale des effectifs scolarisés ne correspond pas, tout à fait, à celle que l'on pourrait faire concernant la part des effectifs marocains scolarisés en % du total des effectifs étrangers scolarisés au cours de l'année scolaire 1994/95 (graphique 16), qui apparaît plus importante, surtout, au Piémont (environ 30%) et en Calabre (environ 38%).

**Tableau 24 : Répartition régionale par niveaux scolaires des effectifs scolarisés en Italie de nationalité marocaine (1994-1995)**

Régions	Maternelle	Ecole primaire	Ecole secondaire	Ecole supérieure	Cours de formation	Total
Piémont	162	526	318	52	158	<b>1 216</b>
Val d'Aoste	0	0	3	0	11	<b>14</b>
Lombardie	268	728	357	33	115	<b>1 501</b>
Trentin-Haut Adige	37	93	41	4	16	<b>191</b>
Vénétie	125	373	172	16	30	<b>716</b>
Frioul-Vénétie Julienne	6	19	12	0	0	<b>37</b>
Ligurie	23	88	22	7	7	<b>147</b>
Emilie-Romagne	271	716	316	73	73	<b>1 449</b>
Toscane	38	115	91	17	38	<b>299</b>
Ombrie	41	70	44	13	29	<b>197</b>
Marches	37	126	57	10	9	<b>239</b>
Latium	30	94	70	21	6	<b>221</b>
Abruzzes	13	34	26	6	4	<b>83</b>
Le Molise	1	8	2	0	1	<b>12</b>
Campanie	4	32	22	0	0	<b>58</b>

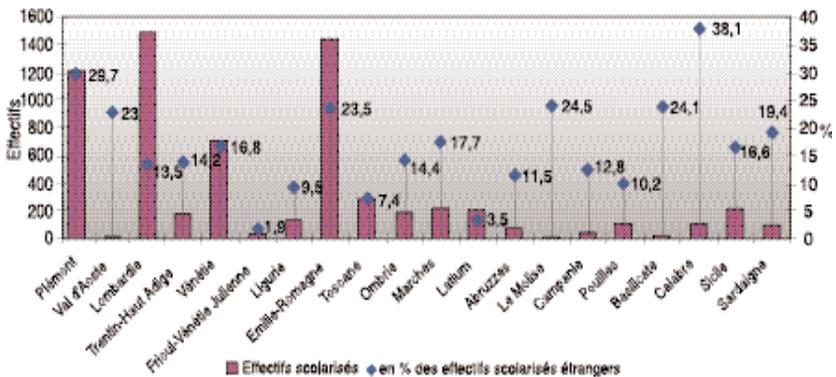
**Tableau 24 : (suite)**

Régions	Maternelle	Ecole primaire	Ecole secondaire	Ecole supérieure	Cours de formation	Total
Pouilles	14	58	32	8	7	119
Basilicate	4	10	6	1	0	21
Calabre	23	36	41	12	0	112
Sicile	37	102	64	13	2	218
Sardaigne	20	38	18	2	18	96
<b>Total</b>	<b>1154</b>	<b>3266</b>	<b>1714</b>	<b>288</b>	<b>524</b>	<b>7 123</b>

Source : *Istituto Nazionale di Statistica (ISTAT)*

NB : 177 étudiants de nationalité marocaine étaient inscrits à l'Université, au cours de l'année 1994-95.

**Graphique 14**  
**Distribution régionale des effectifs marocains scolarisés,**  
**en % du total des effectifs étrangers scolarisés, 1994-95**



**Tableau 25 : Répartition régionale et par niveaux scolaires des effectifs marocains, en % (1994-1995)**

Régions	Maternelle	Ecole primaire	Ecole secondaire	Ecole supérieure	Cours de formation	Total
Piémont	14,0	16,1	18,6	18,1	30,2	17,1
Val d'Aoste	0,0	0,0	0,2	0,0	2,1	0,2
Lombardie	23,2	22,3	20,8	11,5	21,9	21,1
Trentin-Haut Adige	3,2	2,8	2,4	1,4	3,1	2,7
Vénétie	10,8	11,4	10,0	5,6	5,7	10,1
Frioul-Vénétie Julienne	0,5	0,6	0,7	0,0	0,0	0,5
Ligurie	2,0	2,7	1,3	2,4	1,3	2,1
Emilie-Romagne	23,5	21,9	18,4	25,3	13,9	20,3
Toscane	3,3	3,5	5,3	5,9	7,3	4,2
Ombrie	3,6	2,1	2,6	4,5	5,5	2,8
Marches	3,2	3,9	3,3	3,5	1,7	3,4

**Tableau 25** : (suite)

Régions	Maternelle	Ecole primaire	Ecole secondaire	Ecole supérieure	Cours de formation	Total
Latium	2,6	2,9	4,1	7,3	1,1	<b>3,1</b>
Abruzzes	1,1	1,0	1,5	2,1	0,8	<b>1,2</b>
Le Molise	0,1	0,2	0,1	0,0	0,2	<b>0,2</b>
Campanie	0,3	1,0	1,3	0,0	0,0	<b>0,8</b>
Pouilles	1,2	1,8	1,9	2,8	1,3	<b>1,7</b>
Basilicate	0,3	0,3	0,4	0,3	0,0	<b>0,3</b>
Calabre	2,0	1,1	2,4	4,2	0,0	<b>1,6</b>
Sicile	3,2	3,1	3,7	4,5	0,4	<b>3,1</b>
Sardaigne	1,7	1,2	1,1	0,7	3,4	<b>1,3</b>
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Source : *Istituto Nazionale di Statistica (ISTAT)*

**Siham M'barki**  
*Fondation Hassan II*  
*pour les Marocains Résidant à l'Etranger*

## Bibliographie et sources

- Basfao, K., Taarji H., (éds.), 1994, *L'Annuaire de l'Emigration-Maroc*, Fondation Hassan II pour les MRE, Rabat.
- Bonifazi, C., 1998, *L'immigrazione straniera in Italia*, Il Mulino, Bologna.
- Caritas, 2001, *Immigrazione - Dossier Statistico 2001*, Anterem, Roma.
- Caritas di Roma, 2000, *Immigrazione - Dossier Statistico 2000*, Anterem, Roma.
- Caritas di Roma, octobre 2000, *Maghreb Démographie, développement et migration*, recherche réalisée avec la contribution du Bureau International du Travail, Anterem, Roma.
- Colombo, A., Sciortino, G. (éds.), 2002, *Stranieri in Italia. Assimilati ed esclusi*, Il Mulino, Bologna.
- Costa Lascaux J. et P. Weil P. (éds.), 1992, *Logique d'états et immigration*, Ed. Kimé, Paris.
- Dal Lago, A., 1994, «Il caso del Marocco», in IRER, *Tra due rive. La nuova immigrazione a Milano*, F. Angeli, Milano, pp.133-239.
- Istituto nazionale di statistica (ISTAT), avril 1998, *La Presenza Straniera in Italia negli anni 90* Informazioni n. 61, Roma.
- Istituto nazionale di statistica (ISTAT), juin 2000, *Popolazione per Sesso, Età e Stato Civile nelle Province e nei Grandi Comuni*, Nuove stime per gli anni 1997-1998 ; Informazioni n. 26, Roma.
- Istituto nazionale di statistica (ISTAT), février 2000, *La Presenza Straniera in Italia : caratteristiche demografiche*, ( permessi di soggiorno al 1.1.1998, residenti stranieri al 1.1.1999, nascita e matrimoni nel 1996), Informazioni n. 7, Roma.
- Istituto nazionale di statistica (ISTAT), janvier 2001, *La Presenza Straniera in Italia : caratteristiche demografiche*, ( permessi di soggiorno al 1.1.1998, residenti stranieri al 1.1.1998), Informazioni n. 29-2000, stampato da Poligrafica Ruggiero S.r.l., Avellino.
- Istituto nazionale di statistica (ISTAT), janvier 2001, *Popolazione per Sesso, Età e Stato Civile nelle Province e nei Grandi Comuni*, (Stime regionale 1.1.2000, anno 1999), Informazioni n. 55, Roma.
- I.S.MU. - Fondazione Cariplo per le Iniziative e lo Studio sulla Multietnicità, 1999, *Quarto rapporto sulle migrazioni 1998*, F. Angeli, Milano.
- I.S.MU. - Fondazione Cariplo per le Iniziative e lo Studio sulla Multietnicità, 2001, *Sesto rapporto sulle migrazioni 2000*, F. Angeli, Milano.
- Saint-Blancat, C., (éd.), 1999, *L'Islam in Italia. Una presenza plurale*, Edizioni lavoro, Roma.

- Saint-Blancat, C., 2000, «L’immigrazione femminile maghrebina : nuove identità di genere e mediazione tra culture», in P.Basso et F. Perocco (éds.), *Immigrazione e trasformazione della società*, F. Angeli, Milano.
- Saleh, M., 1993, «L’intégration du Tadla au système migratoire international», *Majalla géographie al-Maghreb* (Revue géographique du Maghreb), n.1-2, pp. 3-26 (en arabe).
- Sciortino, G., 1999, «Le politiche di controllo migratorio nel contesto europeo», *Diritto, Immigrazione e Cittadinanza*, n. 3, pp. 21- 40.
- Schmidt di Friedberg, O., 1992, «Dix ans d’immigration marocaine en Italie. Un premier bilan (1981-1991)», *Maroc Europe*, n. 3, pp. 123-138.
- Schmidt di Friedberg, O., 2000, «Etre en Europe sans être européen : les Marocains en Italie du Nord», in L.Tosi (éd.), *Europe, its Borders and the Other*, Edizioni scientifiche Italiane, Napoli, pp. 539-555.
- Schmidt di Friedberg, O., 2001, «Les immigrés marocains en Italie. Quel avenir ?», in R. Leveau, C. Wihtol de Wenden, K. Mohsen-Finan (éds.), *Nouvelles citoyennetés : réfugiés et sans-papiers dans l’espace européen*, IFRI, Paris, pp. 143-164.
- Schmidt di Friedberg, O., Saint-Blancat, C., 1998, “L’immigration au féminin: les femmes marocaines en Italie du Nord. Une recherche en Vénétie”, *Studi Emigrazione*, n. 131, pp. 483-498.

**Sites internet**

<http://www.interno.it>

<http://www.ismu.org>

<http://www.istat.it>

<http://www.governo.it>

# Les Marocains résidant aux Pays-Bas : caractéristiques démographiques et sociales

## Introduction

La population d'origine marocaine résidant aux Pays-Bas constitue la deuxième communauté marocaine établie à l'étranger après celle qui est installée en France. En 2001, les Pays-Bas recensaient officiellement 272 752 résidents d'origine marocaine, contre seulement 300 en 1964.

Les années 60 et le début des années 70 se sont caractérisées par une migration vers les Pays-Bas, notamment masculine, afin de compenser le manque de main-d'œuvre non-qualifiée et bon marché dans les secteurs du textile, de l'agroalimentaire, de l'acier et des mines. Pendant ces années, les Pays-Bas ont connu une période de migration spontanée, ainsi que l'amorce d'un processus migratoire. C'est ainsi que les résidents d'origine marocaine, déjà présents sur place, se font accompagner des membres de leurs familles aux Pays-Bas. La convention relative au recrutement des ouvriers marocains date, en effet, de 1969.

Au début des années 60, l'Etat néerlandais et les Marocains eux-mêmes considéraient leur séjour aux Pays-Bas comme provisoire. On croyait pouvoir travailler durement, pendant une courte période, faire des économies afin de revenir au pays pour y investir et s'y installer de nouveau. On parlait alors de travailleurs invités ou *gastarbeiders*. Le recrutement se faisait notamment dans le Nord et le Nord-Est du Maroc. La partie la plus importante de la population d'origine marocaine résidant aux Pas-Bas provient de cette région alors qu'une minorité est issue des provinces de Ouarzazate et d'Agadir.

Cette migration est communément appelée migration de travail ou *arbeidsmigratie*. Au début du processus migratoire, on parlait principalement de la première génération des allochtones (*eerste generatie allochtonen*).

Depuis la crise pétrolière de 1973, une nouvelle phase propre aux migrations marocaines en direction des Pays-Bas a vu le jour. On relève une baisse soudaine de l'émigration vers les Pays-Bas, suite à la forte crise économique. L'industrie se démantèle et les populations allochtones, notamment d'origine turque et marocaine, sont les premières touchées par les licenciements.

La population marocaine résidant aux Pays-Bas avait le choix de retourner au Maroc ou de s'installer aux Pays-Bas, par le regroupement familial. Les Marocains des Pays-Bas ont opté pour la deuxième solution. Le regroupement familial, qui

était déjà amorcé, s'intensifia de 1975 à 1985. Ce phénomène a renforcé l'installation permanente des résidents d'origine marocaine dans les quatre grandes villes des Pays-Bas (Amsterdam, La Haye, Rotterdam, Utrecht). On parle alors de regroupement familial (*gezinssherenigende migratie*), voire d'une migration de couple qui se regroupe (lorsqu'il s'agit de familles déjà résidentes et dont un, ou plusieurs membres de la famille est déjà installé aux Pays-Bas).

C'est à partir de cette période que l'expression deuxième génération (*tweede generatie allochtonen*) apparut.

A partir de 1985, la migration des Marocains vers les Pays-Bas a diminué et s'est stabilisée. Elle a changé de caractère et de forme. Pendant cette période, on a constaté également que la migration ne se composait plus d'une épouse avec enfants rejoignant son époux aux Pays-Bas, mais également de partenaires, voir de futur époux ou épouse. Cette migration est nommée également «migration en vue de constituer une famille» ou «migration de formation de couples» (*gezinsvormende migratie*). On en parle lorsqu'une personne s'installe aux Pays-Bas afin de former un couple marié ou pour vivre en concubinage.

Les données analysées dans ce rapport sont principalement élaborées sur la base des rapports mensuels, intitulés *Maandstatistiek van de bevolking*, et annuels intitulés *Allochtonen in Nederland* du Bureau Central des Statistiques aux Pays-Bas (*Centraal Bureau voor de Statistiek, CBS*). Elles émanent également de sa base StatLine<sup>1</sup>, disponible sur Internet. Cette Institution Gouvernementale fut créée en 1899 et dépend du Ministère de l'Economie. Le CBS utilise les données disponibles auprès des établissements publics et privés, tel que l'état civil des communes et des chambres commerciales, et entreprend chaque année une centaine d'enquêtes. Le lecteur constatera une différence sur les données présentées dans les tableaux. Ceci est dû au mode de publication des rapports par CBS, que nous reproduisons ici sans modification.

Les données statistiques concernant la population par sexe, âge, nationalité, pays de naissance et état matrimonial, sont relatives aux personnes inscrites dans les registres communaux de la population (*GBA*). Les données des personnes résidant légalement aux Pays-Bas, ayant l'intention d'y rester quatre mois pendant les six mois à venir, sont obligés d'être inscrits dans les registres communaux de la population des 496 communes des Pays-Bas (à l'exception des diplomates, des militaires de l'OTAN et de leurs familles), appelés également Base de données personnelles communales (*Gemeentelijke basisadministratie persoonsgegevens, GBA*). Elles sont ensuite transférées au CBS.

Avant 1994, les registres communaux sur la population se composaient d'une fiche individuelle sur papier; aujourd'hui les registres sont complètement informatisés (*stysteem GBA*). Ces informations sont envoyées annuellement au CBS. Après vérification de ces données, le CBS maintient la date du 1<sup>er</sup> janvier de chaque année comme date de référence de ses rapports statistiques.

---

1 - [www.cbs.nl](http://www.cbs.nl)

Le calcul des stocks réalisés à partir des données des mouvements démographiques était vérifié périodiquement. Avant 1972, la vérification des données figurant sur les registres communaux de la population se faisaient par les recensements et, entre 1972 et 1993 (plus particulièrement en 1983, 1987, 1991, et 1993), par dénombrements basés sur les registres municipaux.

Il est nécessaire de souligner que le dernier recensement de la population aux Pays-Bas date de 1971. Suite à cette expérience coûteuse, on s'est rendu compte que près de 25% de la population refusait de collaborer au recensement ; il fut, par conséquent, abandonné depuis lors.

A partir du 1<sup>er</sup> octobre 1994, la loi sur la création du *GBA* entre en vigueur, et les données personnelles sont saisies électroniquement. Cela accroît l'efficacité des relevés, ainsi que leur précision et leur développement opérationnel. Pour les allochtones un code (*pin*) individuel a été introduit, afin d'obtenir des données sur le conjoint(e), son lieu de naissance et les enfants à charge. Par la suite, les données et changements intervenus dans le temps sont communiqués immédiatement. Les données sur l'acquisition de la nationalité néerlandaise sont mises à la disposition des *GBA* par le Ministère de la Justice, qui les transfère au *CBS*.

Pour contrôler le séjour des allochtones, ces données sont mises à jour, par le biais d'une connexion permanente entre cette base de données (*GBA*) et le Système administratif des Etrangers (*Vreemdelingen administratie systeem VAS*).

Au moment de la collecte des données sur les Pays-Bas, la terminologie adoptée par le *CBS* a été prise en considération. Au cours des analyses qui vont suivre, cette terminologie sera utilisée. La terminologie adoptée pour se référer aux Marocains résidant aux Pays-Bas émane de la nouvelle définition du *CBS* en 1999. A l'instar du *CBS*, nous parlerons des *allochtonen bevolking* ou population allochtone (d'origine étrangère). En revanche, pour la période précédant les années 1990, nous avons opté pour le critère de la nationalité, afin d'identifier les populations étrangères (dont marocaine). A partir des années 1970, jusqu'en 1980 environ, on parlait de «minorités ethniques» (*minderheidsgroepen*).

## Aperçu historique

Dans le cadre de cette étude exploratoire, nous allons, en premier lieu, porter un regard global et synthétique sur l'évolution des migrations aux Pays-Bas de la fin des années 60 à nos jours. L'immigration des Marocains vers les Pays-Bas n'est pas récente. Cette ancienneté nous permet de comparer les flux concernant la population de nationalité marocaine avec ceux de la population de nationalité étrangère. Cette comparaison permet de constater que la configuration des flux migratoires marocains en direction des Pays-Bas, à l'instar des flux migratoires en général, a été influencée par des facteurs aussi bien socio-économiques que politiques.

Le tableau 1 reflète, de manière quantitative, les grandes tendances des flux migratoires des Marocains entrant et sortant des Pays-Bas. Depuis la moitié des années 60, l'année 1967 constitue la seule année durant laquelle le solde migratoire était négatif. Depuis cette date, le solde migratoire des Marocains a toujours été

## 326 - Marocains de l'Extérieur

positif, mais de manière fortement variable. Cela signifie que le nombre des entrées de Marocains sur le territoire néerlandais a toujours été supérieur au nombre des sorties. Le tableau 1 permet de constater également qu'en 1980 et en 1990, le solde migratoire des Marocains s'est fortement accru. En 1980, cette croissance s'explique par le phénomène du regroupement familial, alors qu'en 1990, celle-ci émane plus particulièrement du phénomène dit de migration de mariage (*gezinsvormende migratie*)

On constate également (tableau 1) que les Marocains résidant aux Pays-Bas quittent ce pays durant les moments de crise ou de récession économique. En effet, les sorties du territoire néerlandais sont plus importantes au cours des années 1967, et de 1982 à 1984.

**Tableau 1 : Flux et solde de la population de nationalité marocaine (1965-2001)**

Année	Marocains immigrés aux Pays-Bas	Marocains émigrés aux Pays-Bas	Solde migratoire des Marocains
1965	5 300	700	4 600
1966	9 100	1 600	7 500
1967	1 200	2 400	-1 200
1968	2 800	1 100	1 700
1969	3 400	400	3 000
1970	5 900	400	5 500
1971	3 800	600	3 200
1972	2 400	700	1 700
1973	2 800	600	2 200
1974	3 500	600	2 900
1975	7 900	700	7 200
1976	5 700	800	4 900
1977	5 800	800	5 000
1978	7 200	900	6 300
1979	7 700	1 100	6 600
1980	10 400	1 300	9 100
1981	8 500	1 500	7 000
1982	6 500	2 500	4 000
1983	5 000	2 800	2 200
1984	4 800	2 700	2 100
1985	5 800	1 900	3 900
1986	6 800	1 700	5 100
1987	7 200	1 400	5 800
1988	8 400	1 500	6 900
1989	8 700	1 300	7 400
1990	9 800	1 100	8 700
1991	9 300	1 100	8 200

**Tableau 1** (suite) :

Année	Marocains immigrés aux Pays-Bas	Marocains émigrés aux Pays-Bas	Solde migratoire des Marocains
1992	7 500	1 100	6 400
1993	6 200	1 200	5 000
1994	3 300	1 200	2 100
1995	3 100	1 200	1 900
1996	4 528	2 490	2 038
1997	4 894	1 711	3 183
1998	5 531	1 466	4 065
1999	4 670	1 432	3 238
2000	4 482	1 105	3 377
2001	5 197	1 090	4 107

Source : CBS, Voorburg/Heerlen 31-01-2002

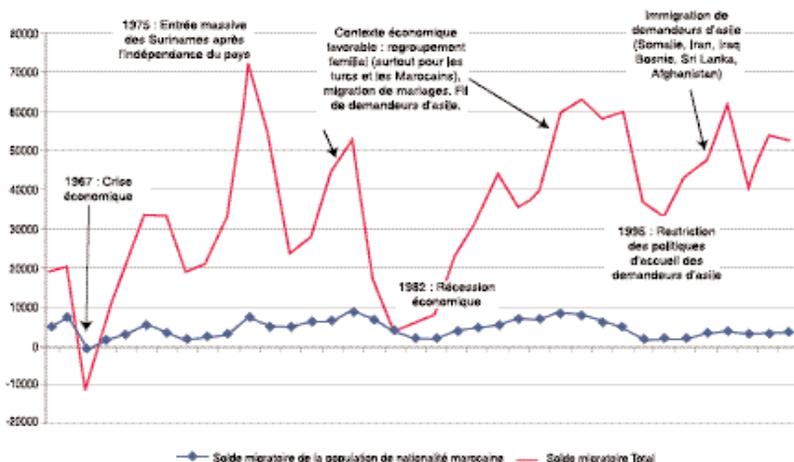
L'année 1967 était marquée par un solde migratoire négatif, dû à la crise économique. L'émigration des Marocains vers les Pays-Bas venait alors de commencer.

Par la suite, la crise pétrolière de 1973 a eu un impact sur les politiques restrictives migratoires. Cet impact a été perceptible pour l'ensemble des étrangers. En revanche, il fut relativement faible concernant la population d'origine marocaine, à cause entre autres du regroupement familial.

Le regroupement familial a débuté au milieu des années 70. Les deux courbes (graphique 1) des soldes migratoires reflètent proportionnellement la même tendance décroissante vers le moitié des années 80. Pendant cette période on peut considérer que le regroupement familial, au sein de la population d'origine marocaine, était achevé. Par ailleurs, de manière plus globale, la forte croissance du solde migratoire total, en 1975, est due à l'installation massive aux Pays-Bas des Surinâmes, suite à l'indépendance de leur pays qui a fait que certains d'entre eux aient préféré adopter la nationalité néerlandaise.

A partir de la deuxième moitié des années 80, on constate une remontée sensible du solde migratoire liée principalement au regroupement familial. Les restrictions des politiques migratoires et les conditions rigoureuses d'admission aux Pays-Bas ont eu une incidence directe sur les stratégies d'entrée sur le territoire néerlandais des migrants, basées en général sur le besoin de se marier avec un partenaire résidant déjà aux Pays-Bas.

**Graphique 1**  
**Courbes des soldes migratoires, 1965-2001**



### 1. Croissance et évolution de la population d'origine marocaine établie aux Pays-Bas

La population allochtone<sup>2</sup> a connu un constant accroissement de 1995 à 2001 et représente à cette dernière année près de 18% de la population totale. La population d'origine marocaine a également augmenté au cours de la même période, mais de manière moins importante. En 2001, elle constituait 9,5% de la population allochtone et 1,7% de la population totale des Pays-Bas.

**Tableau 2 : Population d'origine marocaine résidant aux Pays-Bas, au 1<sup>er</sup> janvier**

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001
Population totale des Pays-Bas	15 424 122	15 494 000	15 567 000	15 654 000	15 760 000	15 864 000	15 987 000
Population allochtone (dont d'origine marocaine)	2 447 910	2 498 715	2 554 290	2 620 400	2 699 235	2 775 302	2 870 224
En % de la pop totale des Pays-Bas	15,9	16,1	16,4	16,7	17,1	17,5	18,0
Population d'origine marocaine	218 600	225 090	232 840	241 980	252 490	262 220	272 750
Population d'origine marocaine en % de population totale des Pays-Bas	1,4	1,5	1,5	1,5	1,6	1,7	1,7
Population d'origine marocaine en % de la population allochtone totale	8,9	9,0	9,1	9,2	9,4	9,4	9,5

Source : CBS, Voorburg/Heerlen 31-01-2002

2 - Pour déterminer si quelqu'un est allochtone ou bien autochtone, le CBS utilise les données relatives à son pays de naissance et à celui de ses parents. Dans les publications du CBS, les allochtones sont les personnes résidant aux Pays-Bas et qui sont :

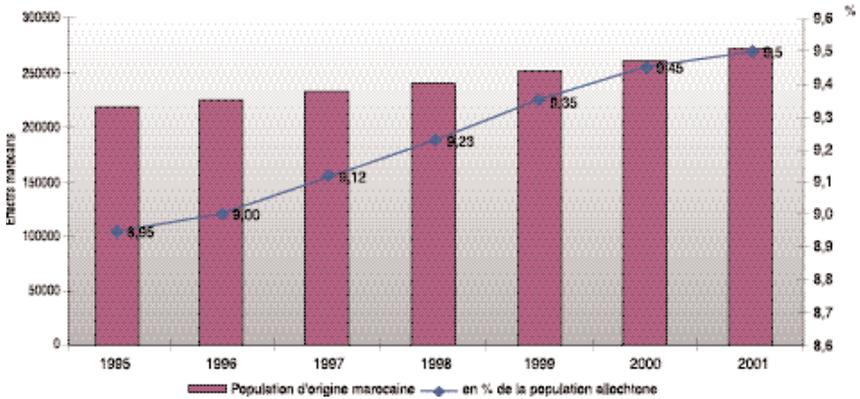
- nées à l'étranger et dont au moins un des parents est né à l'étranger (Première Génération) ;
- nées à l'étranger et dont les parents sont nés aux Pays-Bas (Première Génération) ;
- nées aux Pays-Bas et dont au moins l'un des parents est né à l'étranger (Deuxième Génération) ;
- nées aux Pays-Bas et dont les deux parents sont nés à l'étranger (Deuxième Génération).

La définition restreinte des allochtones inclut les catégories 1 et 4, alors que la définition large des allochtones inclut les quatre catégories mentionnées ci-dessus.

Le graphique 2 illustre la part croissante de la population d'origine marocaine sur l'ensemble des allochtones ; celle-ci a augmenté de 9% en 1995 à 9,5% en 2001. En chiffres absolus, les effectifs de la population d'origine marocaine, entre 1995 et 2001, ont augmenté de 54 152, soit un accroissement annuel moyen d'environ 7 736 individus (pour un taux d'accroissement total d'environ 4%, au cours de la même période).

De 1995 à 2001, une transition notable dans le rapport entre les allochtones occidentaux et non-occidentaux a été observée.<sup>3</sup> En effet, comme le démontre le tableau 3, si en 1995 la part des allochtones occidentaux (54%) sur l'ensemble des allochtones était supérieure à celle des allochtones non-occidentaux (46%), cette tendance s'est inversée progressivement à la fin de la décennie 90. En effet, en 2001, les allochtones occidentaux ne représentaient plus que 48% de la population allochtone totale.

**Graphique 2**  
**Accroissement de la population de nationalité marocaine,**  
**en % de la population étrangère résidant aux Pays-Bas, 1995-2001**



**Tableau 3 : Population allochtone (dont allochtones occidentaux et non-occidentaux), au 1<sup>er</sup> janvier**

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001
Allochtones occidentaux	1 317 457	1 327 610	1 333 165	1 341 955	1 353 195	1 366 540	1 387 050
Allochtones non-occidentaux	1 128 989	1 171 115	1 221 120	1 278 450	1 346 040	1 408 770	1 483 175
<b>Total</b>	<b>2 446 446</b>	<b>2 498 725</b>	<b>2 554 285</b>	<b>2 620 405</b>	<b>2 699 235</b>	<b>2 775 310</b>	<b>2 870 225</b>
Population d'origine marocaine	218 600	225 090	232 840	241 980	252 490	262 220	272 750
Part de la population d'origine marocaine en % des allochtones non-occidentaux	19,4	19,2	19,1	18,9	18,8	18,6	18,4
Part de la population d'origine marocaine en % de la population allochtone totale	8,9	9,0	9,1	9,2	9,4	9,4	9,5
Part des allochtones occidentaux en % du total des allochtones	53,9	53,1	52,2	51,2	50,1	49,2	48,3
Part des allochtones non-occidentaux en % du total des allochtones	46,1	46,9	47,8	48,8	49,9	50,8	51,7

Source : CBS, Voorburg/Heerlen 01-03-2001

3 - On distingue deux groupes d'allochtones : les «allochtones occidentaux» (*westerse allochtonen*), originaires de l'Europe (sauf Turquie), de l'Amérique du Nord, de l'Indonésie, du Japon et de l'Océanie et les «allochtones non- occidentaux» (*niet-westerse allochtonen*), qui viennent d'Afrique, d'Asie (sauf Japon et Indonésie, Turquie incluse), d'Amérique Latine. Source : CBS, StatLine.

En 2001 la population d'origine marocaine représente 18% des allochtones non-occidentaux. Au cours de la même année, elle constitue presque 10% de la population allochtone totale aux Pays-Bas ; une part en légère progression depuis 1995.

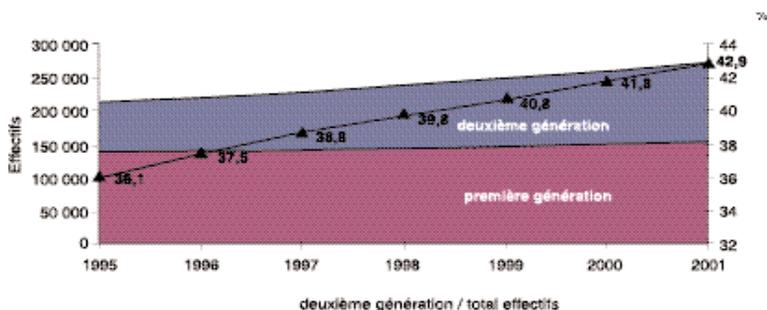
**Tableau 4 : Populations d'origine marocaine et allochtone, par générations, au 1<sup>er</sup> janvier (1995-2001)**

Année	Population d'origine marocaine			Population allochtone		
	1 <sup>re</sup> génération	2 <sup>e</sup> génération	Part de la 2 <sup>e</sup> génération/total	1 <sup>re</sup> génération	2 <sup>e</sup> génération	Part de la 2 <sup>e</sup> génération/total
1995	139 600	79 000	36,1	1 263 100	1 184 800	48,4
1996	140 570	84 515	37,5	1 284 100	1 214 600	48,6
1997	142 535	90 310	38,8	1 310 700	1 243 600	48,7
1998	145 600	96 375	39,8	1 345 700	1 274 700	48,6
1999	149 470	103 020	40,8	1 390 100	1 309 100	48,5
2000	152 540	109 685	41,8	1 431 122	1 344 180	48,4
2001	155 670	117 085	42,9	1 488 960	1 381 264	48,1

Source : CBS, Voorburg/Heerlen 01-03-2002

Comme cela a été souligné précédemment, la population d'origine marocaine a connu une croissance constante entre 1995 et 2001. Si on distingue cette même population, en termes de première et deuxième générations<sup>4</sup>, on observe sur le tableau 4, que la deuxième génération d'origine marocaine a progressivement contribué à l'accroissement des effectifs totaux de la population d'origine marocaine, puisque sa part est passée de 36% à 43%, respectivement de 1995 à 2001. Chez les allochtones, en général, cette part s'est stabilisée à 48% environ, sur la même période. Le graphique 3 confirme visuellement cette croissance de la population d'origine marocaine issue de la deuxième génération. En d'autres termes, si l'on se réfère à la définition formulée par le CBS, 43% de la population d'origine marocaine se compose, en 2001, de «personnes nées aux Pays-Bas et dont au moins un des parents est né à l'étranger».<sup>5</sup>

**Graphique 3**  
**Composition de la population d'origine marocaine, par générations 1995-2001**



4 - Voir la première note de ce chapitre.

5 - CBS, *Alloctonen in Nederland*, 2000, p. 109.

Comme cela apparaît sur le tableau 4, et le graphique 3, en 1995, la part de la deuxième génération s'élevait à 36,1%, pour atteindre, en 2001, 42,9% du total des effectifs de la population d'origine marocaine

**Tableau 5 : Structure par grands groupes d'âge et par générations d'origine marocaine résidant aux Pays-Bas, au 1<sup>er</sup> janvier 1995 et 2000**

Age	1995		2000		Taux d'accroissement annuel moyen de 1995 à 2000	
	1 <sup>re</sup> génération	2 <sup>e</sup> génération	1 <sup>re</sup> génération	2 <sup>e</sup> génération	1 <sup>re</sup> génération	2 <sup>e</sup> génération
0-14	14 040	67 860	8 355	82 385	-10,4	3,9
15-29	56 580	11 070	53 555	26 885	-1,1	17,7
30-44	39 330	35	53 845	415	6,3	49,5
45-64	28 335	5	33 130	5	3,1	0
65+	1 335	-	3 660	-	20,2	0
<b>Total</b>	<b>139 620</b>	<b>78 970</b>	<b>152 545</b>	<b>109 690</b>	<b>1,8</b>	<b>6,6</b>

Source : CBS, Voorburg/Heerlen StatLine, janvier 2000

Le tableau 5 permet de montrer que la population marocaine augmente grâce à la deuxième génération née aux Pays-Bas ou qui y est arrivée très jeune. En effet l'ensemble des deux tranches d'âge 0-14 et 15-29, en l'espace de cinq années, ont le plus contribué à la croissance de la deuxième génération d'allochtones marocains. Au cours de la période 1995-2000, les effectifs ont augmenté de 30 340 individus.

Par ailleurs, en ce qui concerne la deuxième génération d'allochtone d'origine marocaine, on constate que les tranches d'âge de 0 à 14 ans et de 30 à 44, ont eu une croissance annuelle moyenne, de 1995 à 2000, variant de 3,9% à 49,5%. Ainsi, si l'on se réfère à la définition officielle du CBS, précisant que la deuxième génération inclut les personnes «nées aux Pays-Bas et dont au moins un des parents est né à l'étranger»<sup>6</sup>, les valeurs reportées sur le tableau 5 démontrent qu'il y a de plus en plus d'allochtones d'origine marocaine qui naissent aux Pays-Bas et qu'il est raisonnable de croire que le rapport entre la première et deuxième génération d'allochtones marocains sera paritaire, au cours des dix prochaines années.

## 2. La répartition de la population d'origine marocaine par province

Les tableaux 6 et 7 permettent de constater qu'environ 83% de la population d'origine marocaine se concentre, en 2001, dans les quatre provinces suivantes :

- *Noord-Brabant* (11,5%) ;
- *Utrecht* (13,3%) ;
- *Noord-Holland* (27,3%) ;
- *Zuid-Holland* (30,8%).

Cette présence urbaine obéit à des facteurs économiques et sociaux que nous allons analyser. En premier lieu, le *Noord-Brabant* constitue aux Pays-Bas une province à forte attraction de main-d'œuvre, aussi bien étrangère que locale, en raison de l'existence d'un tissu industriel dynamique dans les secteurs du cuir et de l'automobile.

La province d'*Utrecht*, quant à elle, est considérée comme le centre du pays. La ville d'*Utrecht* est la quatrième plus grande ville des Pays-Bas et se distingue par une forte attraction de la population d'origine marocaine. On l'appelle communément la «ville marocaine». En effet, 29,1% de la population allochtone résidente était d'origine marocaine en 2000 (voir aussi le tableau 12).

La province du *Noord-Holland* comprend la capitale économique des Pays-Bas, à savoir Amsterdam. Cette ville est la plus peuplée du pays et se caractérise par la dynamique des activités économiques relevant du secteur tertiaire : services, tourisme et restauration. 33,3% de la population allochtone résidente était d'origine marocaine en 2000.

Concernant le *Zuid-Holland*, cette province comprend deux des quatre plus grandes villes des Pays-Bas, à savoir Rotterdam et La Haye (capitale administrative) qui en 2000 comptaient, respectivement, 12,8% et 11,2% des allochtones d'origine marocaine. A l'instar du *Noord-Holland* et *Noord-Brabant*, le *Zuid-Holland* se distingue par des activités portuaires intenses et par l'extension des cultures sous serres qui impliquent une forte utilisation de main-d'œuvre.

**Tableau 6 : Répartition de la population totale des Pays-Bas par provinces, au 1<sup>er</sup> janvier**

Provinces	1996		1997		1998	
	N	%	N	%	N	%
Groningen	558 113	3,6	558 124	3,6	558 017	3,6
Friesland	612 028	4,0	615 045	4,0	618 115	3,9
Drenthe	457 316	3,0	460 817	3,0	464 672	3,0
Overijssel	1 053 966	6,8	1 057 944	6,8	1 063 527	6,8
Flevoland	272 843	1,8	281 472	1,8	293 286	1,9
Gelderland	1 876 299	12,1	1 886 109	12,1	1 895 656	12,1
Utrecht	1 070 585	6,9	1 079 428	6,9	1 088 621	7,0
Noord-Holland	2 468 432	15,9	2 474 754	15,9	2 486 105	15,9
Zuid-Holland	3 332 860	21,5	3 344 695	21,5	3 359 047	21,5
Zeeland	367 354	2,4	368 426	2,4	369 949	2,4
Noord-Brabant	2 290 424	14,8	2 304 094	14,8	2 319 262	14,8
Limburg	1 133 669	7,3	1 136 199	7,3	1 137 935	7,3
<b>TOTAL PAYS-BAS</b>	<b>15 493 889</b>	<b>100</b>	<b>15 567 107</b>	<b>100</b>	<b>15 654 192</b>	<b>100</b>

**Tableau 6 : (suite)**

Provinces	1999		2000		2001	
	N	%	N	%	N	%
Groningen	559 988	3,6	562 646	3,5	566 489	3,5
Friesland	621 222	3,9	624 500	3,9	630 539	3,9
Drenthe	467 093	3,0	469 806	3,0	474 506	3,0
Overijssel	1 070 444	6,8	1 077 625	6,8	1 086 280	6,8
Flevoland	306 468	1,9	317 206	2,0	328 936	2,1
Gelderland	1 906 778	12,1	1 919 158	12,1	1 934 314	12,1
Utrecht	1 098 722	7,0	1 107 849	7,0	1 117 997	7,0
Noord-Holland	2 503 158	15,9	2 518 354	15,9	2 534 599	15,9
Zuid-Holland	3 378 770	21,4	3 397 744	21,4	3 420 700	21,4
Zeeland	370 571	2,4	371 866	2,3	374 920	2,3
Noord-Brabant	2 337 709	14,8	2 356 004	14,9	2 375 116	14,9
Limburg	1 139 302	7,2	1 141 192	7,2	1 142 679	7,1
<b>TOTAL PAYS-BAS</b>	<b>15 760 225</b>	<b>100</b>	<b>15 863 950</b>	<b>100</b>	<b>15 987 075</b>	<b>100</b>

Source : CBS, Voorburg/Heerlen 27-04-2002

**Tableau 7 : Population d'origine marocaine aux Pays-Bas, par provinces, au 1<sup>er</sup> janvier<sup>7</sup>**

Provinces	1996		1997		1998	
	N	%	N	%	N	%
Groningen	955	0,4	1 000	0,4	1 065	0,4
Friesland	1 855	0,8	1 945	0,8	2 005	0,8
Drenthe	965	0,4	1 030	0,4	1 050	0,4
Overijssel	3 205	1,4	3 250	1,4	3 305	1,4
Flevoland	4 175	1,9	4 440	1,9	4 750	2,0
Gelderland	13 685	6,1	14 155	6,1	14 650	6,1
Utrecht	29 930	13,3	31 180	13,4	32 285	13,3
Noord-Holland	62 265	27,7	63 870	27,4	66 260	27,4
Zuid-Holland	68 485	30,4	71 065	30,5	74 190	30,7
Zeeland	1 665	0,7	1 720	0,7	1 750	0,7
Noord-Brabant	25 470	11,3	26 385	11,3	27 480	11,4
Limburg	12 430	5,5	12 800	5,5	13 195	5,5
<b>TOTAL PAYS-BAS</b>	<b>225 085</b>	<b>100</b>	<b>232 840</b>	<b>100</b>	<b>241 985</b>	<b>100</b>

7 - Nous maintenons les toponymes originaux de chaque province en langue néerlandaise. Toutefois, leur traduction en français est la suivante : *Noord-Brabant* = Brabant-Septentrional ; *Friesland* = Frise ; *Groningen* = Groningue ; *Gelderland* = Gueldre ; *Noord-Holland* = Hollande-Septentrionale ; *Zuid-Holland* = Hollande-Méridionale ; *Limburg* = Limbourg ; *Zeeland* = Zélande.

**Tableau 7 : (suite)**

Provinces	1999		2000		2001	
	N	%	N	%	N	%
Groningen	1 115	0,4	1 180	0,4	1225	0,4
Friesland	2 040	0,8	2 035	0,8	2025	0,7
Drenthe	1 130	0,4	1 110	0,4	1130	0,4
Overijssel	3 430	1,4	3 575	1,4	3680	1,3
Flevoland	5 160	2,1	5 495	2,1	5910	2,2
Gelderland	15 230	6,1	15 710	6,0	16380	6,0
Utrecht	33 585	13,4	34 895	13,3	36275	13,3
Noord-Holland	68 085	27,1	71 730	27,4	74505	27,3
Zuid-Holland	77 575	30,8	80 730	30,8	84075	30,8
Zeeland	1 775	0,7	1 785	0,7	1810	0,7
Noord-Brabant	28 710	11,4	29 955	11,4	31210	11,5
Limburg	13 660	5,4	14 030	5,4	14440	5,3
<b>TOTAL PAYS-BAS</b>	<b>251 495</b>	<b>100</b>	<b>262 230</b>	<b>100</b>	<b>272745</b>	<b>100</b>

Source : CBS, Voorburg/Heerlen 27-04-2002

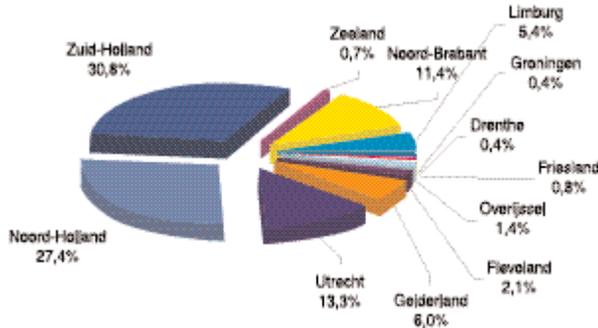
**Tableau 8 : Part de la population d'origine marocaine sur la population nationale, par province, en %, au 1<sup>er</sup> janvier**

	1996	1997	1998	1999	2000	2001
Groningen	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
Friesland	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3
Drenthe	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
Overijssel	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3
Flevoland	1,5	1,6	1,6	1,7	1,7	1,8
Gelderland	0,7	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8
Utrecht	2,8	2,9	3,0	3,1	3,1	3,2
Noord-Holland	2,5	2,6	2,7	2,7	2,8	2,9
Zuid-Holland	2,1	2,1	2,2	2,3	2,4	2,4
Zeeland	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,4
Noord-Brabant	1,1	1,1	1,2	1,2	1,3	1,3
Limburg	1,1	1,1	1,2	1,2	1,2	1,2
<b>TOTAL PAYS-BAS</b>	<b>1,5</b>	<b>1,5</b>	<b>1,5</b>	<b>1,6</b>	<b>1,7</b>	<b>1,7</b>

Source : CBS, Voorburg/Heerlen 27-04-2002

Dans une autre mesure, les provinces de *Limburg* et *Gelderland* représentent respectivement 5,4% et 6% de l'ensemble de la population d'origine marocaine résidant aux Pays-Bas. Ces valeurs sont stables de 1995 à aujourd'hui, probablement en raison du fait que ces deux provinces se caractérisent par des industries, peu dynamiques, dans le secteur du textile. Par ailleurs, ce degré intermédiaire de concentration spatiale pourrait également s'expliquer par l'installation ancienne de migrants marocains et de leurs familles, remontant à l'époque où les mines de *Limburg* étaient en forte activité.

**Graphique 4**  
**Répartition par provinces néerlandaises de la population**  
**d'origine marocaine, en 2001**



Sur l'ensemble du territoire national, la population d'origine marocaine représentait, en 2001, 1,7% de la population totale. Il convient de signaler que sur l'ensemble de la population de la province d'*Utrecht*, la population d'origine marocaine représentait 3,2% en 2001, ce qui se traduit par une forte visibilité sociale de cette dernière (tableau 8). Il en est de même pour la province du *Noord-Holland*, dont la part des Marocains s'élève en 2001 à 2,9%.

**Tableau 9 : Population allochtone par province, âge et sexe, au 1<sup>er</sup> janvier 2000**

H	Groningen	Friesland	Drenthe	Overijssel	Flevoland	Gelderland	Utrecht	Noord-Holland	Zuid-Holland	Zeeland	Noord-Brabant	Limburg	Total
0-14	6595	5785	4390	15045	9115	26245	23485	70480	96905	5650	37705	17745	319145
15-29	8695	5825	3920	16650	7210	27040	24070	70265	98050	5590	38075	18615	324005
30-44	8280	5700	4845	17175	8485	30595	25800	87825	104485	6145	41140	25450	365925
45-64	6250	5210	4540	15935	5155	28910	18800	60890	73735	5910	35835	34190	295360
65+	1415	1160	1300	4765	930	8535	4755	14045	17425	2065	10100	13515	80010
<b>Total</b>	<b>31235</b>	<b>23680</b>	<b>18995</b>	<b>69570</b>	<b>30895</b>	<b>121325</b>	<b>96910</b>	<b>303505</b>	<b>390600</b>	<b>25360</b>	<b>162855</b>	<b>109515</b>	<b>1384445</b>
F	Groningen	Friesland	Drenthe	Overijssel	Flevoland	Gelderland	Utrecht	Noord-Holland	Zuid-Holland	Zeeland	Noord-Brabant	Limburg	Total
0-14	6250	5395	4025	14250	8685	24840	21940	68060	92470	5345	35965	16900	304125
15-29	7810	5100	3665	15595	7755	26680	24995	73390	100805	5150	37630	18330	326905
30-44	7335	5350	4610	15800	8995	29095	24275	83400	101170	6465	38955	24870	350320
45-64	6220	5130	4510	15265	4910	28310	18670	57665	70955	6000	34990	30595	283220
65+	2640	1880	2000	7730	1425	13585	7310	21860	28560	3290	15540	20435	126255
<b>Total</b>	<b>30255</b>	<b>22855</b>	<b>18810</b>	<b>68640</b>	<b>31770</b>	<b>122510</b>	<b>97190</b>	<b>304375</b>	<b>393960</b>	<b>26250</b>	<b>163080</b>	<b>111130</b>	<b>1390825</b>
H & F	Groningen	Friesland	Drenthe	Overijssel	Flevoland	Gelderland	Utrecht	Noord-Holland	Zuid-Holland	Zeeland	Noord-Brabant	Limburg	Total
0-14	12845	11180	8415	29295	17800	51085	45425	138540	189375	10995	73670	34645	623270
15-29	16505	10925	7585	32245	14965	53720	49065	143655	198855	10740	75705	36945	650910
30-44	15615	11050	9455	32975	17480	59690	50075	171225	205655	12610	80095	50320	716245
45-64	12470	10340	9050	31200	10065	57220	37470	118555	144690	11910	70825	64785	578580
65+	4055	3040	3300	12495	2355	22120	12065	35905	45985	5355	25640	33950	206265
<b>Total</b>	<b>61490</b>	<b>46535</b>	<b>37805</b>	<b>138210</b>	<b>62665</b>	<b>243835</b>	<b>194100</b>	<b>607880</b>	<b>784560</b>	<b>51610</b>	<b>325935</b>	<b>220645</b>	<b>2775270</b>

H : Hommes

F : Femmes

Source : CBS, Voorburg/Heerlen janvier 2000

En 2000, sur la base des données reportées au tableau 9, les provinces du *Noord-Holland* et du *Zuid-Holland* sont les plus attractives, vis-à-vis des populations allochtones. La province d'*Utrecht* n'apparaît qu'en sixième place. Toutefois, au cours de la même année, *Utrecht* demeure une des trois principales provinces d'installation de la population d'origine marocaine aux Pays-Bas (voir aussi graphique 4).

En ce qui concerne la population d'origine marocaine, le tableau 10 permet de constater que la population masculine représentait en 2000, environ 52% du total des effectifs résidant aux Pays-Bas. Cette part se reproduit sur l'ensemble des provinces.

En 2000, sur les trois plus importantes provinces d'installation de la population d'origine marocaine (à savoir le *Zuid-Holland*, le *Noord-Holland* et *Utrecht*), la part des jeunes de moins de 29 ans s'élève à environ 71%.

**Tableau 10 : Population d'origine marocaine par province, âge et sexe, au 1<sup>er</sup> janvier 2000**

H	Groningen	Friesland	Drenthe	Overijssel	Flevoland	Gelderland	Utrecht	Noord-Holland	Zuid-Holland	Zeeland	Noord-Brabant	Limburg	Total
0-14	195	395	200	600	1 050	2 785	6 165	12 430	14 725	310	5 255	2 165	46 275
15-29	210	310	180	605	830	2 450	5 415	10 725	12 185	290	4 715	2 210	40 125
30-44	170	235	145	360	700	1 765	4 175	8 805	9 760	210	3 420	1 490	31 235
45-64	80	180	70	320	280	1 170	2 410	5 855	5 770	135	2 245	1 500	20 015
65+	5	5	5	25	25	155	450	735	665	10	225	170	2 475
<b>Total</b>	<b>660</b>	<b>1 125</b>	<b>600</b>	<b>1 910</b>	<b>2 885</b>	<b>8 325</b>	<b>18 615</b>	<b>38 550</b>	<b>43 105</b>	<b>955</b>	<b>15 860</b>	<b>7 535</b>	<b>140 125</b>
F	Groningen	Friesland	Drenthe	Overijssel	Flevoland	Gelderland	Utrecht	Noord-Holland	Zuid-Holland	Zeeland	Noord-Brabant	Limburg	Total
0-14	200	360	180	535	995	2 695	5 865	11 970	14 135	315	5 055	2 150	44 455
15-29	190	295	185	615	925	2 485	5 395	10 715	12 445	255	4 660	2 155	40 320
30-44	95	180	85	315	480	1 360	2 885	6 555	6 910	160	2 675	1 310	23 010
45-64	30	70	50	195	195	785	1 895	3 605	3 830	90	1 550	805	13 100
65+	5	5	0	10	20	75	235	330	310	5	120	45	1 160
<b>Total</b>	<b>520</b>	<b>910</b>	<b>500</b>	<b>1 670</b>	<b>2 615</b>	<b>7 400</b>	<b>16 275</b>	<b>33 175</b>	<b>37 630</b>	<b>825</b>	<b>14 060</b>	<b>6 465</b>	<b>122 045</b>
H & F	Groningen	Friesland	Drenthe	Overijssel	Flevoland	Gelderland	Utrecht	Noord-Holland	Zuid-Holland	Zeeland	Noord-Brabant	Limburg	Total
0-14	395	755	380	1 135	2 045	5 480	12 030	24 400	28 860	625	10 310	4 315	90 730
15-29	400	605	365	1 220	1 755	4 935	10 810	21 440	24 630	545	9 375	4 365	80 445
30-44	265	415	230	675	1 180	3 125	7 060	15 360	16 670	370	6 095	2 800	54 245
45-64	110	250	120	515	475	1 955	4 305	9 460	9 600	225	3 795	2 305	33 115
65+	10	10	5	35	45	230	685	1 065	975	15	345	215	3 635
<b>Total</b>	<b>1 180</b>	<b>2 035</b>	<b>1 100</b>	<b>3 580</b>	<b>5 500</b>	<b>725</b>	<b>34 890</b>	<b>71 725</b>	<b>80 735</b>	<b>1 780</b>	<b>29 920</b>	<b>14 000</b>	<b>262 170</b>

H : Hommes

F : Femmes

Source : CBS, Voorburg/Heerlen janvier 2000

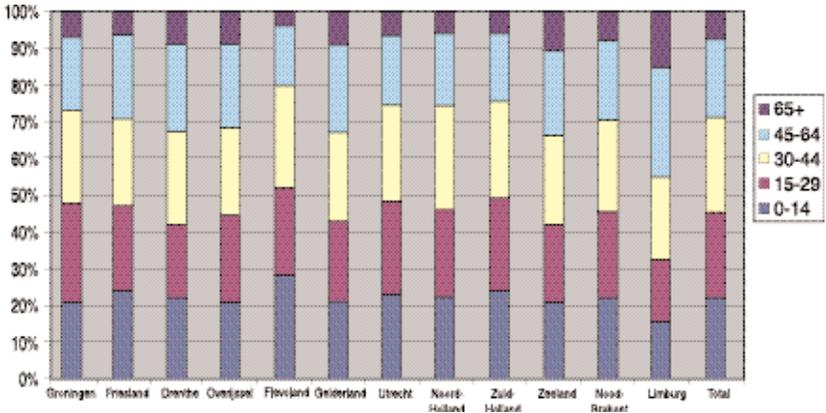
A noter également que près de 75% de la population d'origine marocaine, âgée de plus de 65 ans, se concentre en 2000 ( tableau 10) dans les provinces du *Zuid-Holland*, *Noord-Holland* et d'*Utrecht* (soit 2 725 personnes sur un total de 3 635). Ce constat reflète le fait que l'installation de la population d'origine marocaine dans ces provinces est ancienne.

En revanche, la population allochtone, âgée de plus de 65 ans, est la plus représentée dans les mêmes provinces du *Zuid-Holland*, et du *Noord-Holland*

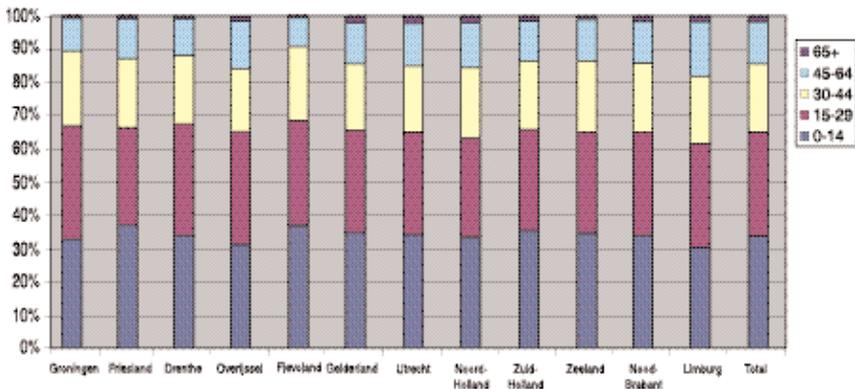
mais aussi dans la province de *Limburg* (tableau 9).

Le graphique 5 montre que la population allochtone résidant dans la province de *Limburg* est la plus âgée à l'échelle nationale. En effet, cette province était une des premières provinces d'installation des populations allochtones au début des années soixante en raison de ses activités minières.

**Graphique 5**  
Structure par grands groupes d'âges et provinces de la population allochtone, 2000



**Graphique 6**  
Structure par grands groupes d'âges et provinces de la population d'origine marocaine, 2000



La population allochtone résidant dans la province du *Flevoland* est la plus jeune au niveau national. Cela s'explique probablement par le fait que la province du *Flevoland* est une province moderne. La ville d'Almere en pleine extension, et à proximité des grands centres urbains, attire plus facilement les jeunes couples. En raison des faibles taux des loyers et des meilleures opportunités de logement comparée à Amsterdam.

**Tableau 11 : Part en % de la population d'origine marocaine sur l'ensemble de la population allochtone, par province, âge et sexe, au 1<sup>er</sup> janvier 2000**

H	Groningen	Friesland	Drenthe	Overijssel	Flevoland	Gelderland	Utrecht	Noord-Holland	Zuid-Holland	Zeeland	Noord-Brabant	Limburg	Total
0-14	2,96	6,83	4,56	3,99	11,52	10,61	26,25	17,64	15,20	5,49	13,94	12,20	<b>14,50</b>
15-29	2,42	5,32	4,59	3,63	11,51	9,06	22,50	15,26	12,43	5,19	12,38	11,87	<b>12,38</b>
30-44	2,05	4,12	2,99	2,10	8,25	5,77	16,18	10,03	9,34	3,42	8,31	5,85	<b>8,54</b>
45-64	1,28	3,45	1,54	2,01	5,43	4,05	12,82	9,62	7,83	2,28	6,26	4,39	<b>6,78</b>
65+	0,35	0,43	0,38	0,52	2,69	1,82	9,46	5,23	3,82	0,48	2,23	1,26	<b>3,09</b>
<b>Total</b>	<b>2,11</b>	<b>4,75</b>	<b>3,16</b>	<b>2,75</b>	<b>9,34</b>	<b>6,86</b>	<b>19,21</b>	<b>12,70</b>	<b>11,04</b>	<b>3,77</b>	<b>9,74</b>	<b>6,88</b>	<b>10,12</b>
F	Groningen	Friesland	Drenthe	Overijssel	Flevoland	Gelderland	Utrecht	Noord-Holland	Zuid-Holland	Zeeland	Noord-Brabant	Limburg	Total
0-14	3,20	6,67	4,47	3,75	11,46	10,85	26,73	17,59	15,29	5,89	14,06	12,72	<b>14,62</b>
15-29	2,43	5,78	5,05	3,94	11,93	9,31	21,58	14,60	12,35	4,95	12,38	11,76	<b>12,33</b>
30-44	1,30	3,36	1,84	1,99	5,34	4,67	11,88	7,86	6,83	2,47	6,87	5,27	<b>6,57</b>
45-64	0,48	1,36	1,11	1,28	3,97	2,77	10,15	6,25	5,40	1,50	4,43	2,63	<b>4,63</b>
65+	0,19	0,27	0,00	0,13	1,40	0,55	3,21	1,51	1,09	0,15	0,77	0,22	<b>0,92</b>
<b>Total</b>	<b>1,72</b>	<b>3,98</b>	<b>2,66</b>	<b>2,43</b>	<b>8,23</b>	<b>6,04</b>	<b>16,75</b>	<b>10,90</b>	<b>9,55</b>	<b>3,14</b>	<b>8,62</b>	<b>5,82</b>	<b>8,78</b>
H & F	Groningen	Friesland	Drenthe	Overijssel	Flevoland	Gelderland	Utrecht	Noord-Holland	Zuid-Holland	Zeeland	Noord-Brabant	Limburg	Total
0-14	3,08	6,75	4,52	3,87	11,49	10,73	26,48	17,61	15,24	5,68	13,99	12,45	<b>14,56</b>
15-29	2,42	5,54	4,81	3,78	11,73	9,19	22,03	14,92	12,39	5,07	12,38	11,81	<b>12,36</b>
30-44	1,70	3,76	2,43	2,05	6,75	5,24	14,10	8,97	8,11	2,93	7,61	5,56	<b>7,57</b>
45-64	0,88	2,42	1,33	1,65	4,72	3,42	11,49	7,98	6,63	1,89	5,36	3,56	<b>5,72</b>
65+	0,25	0,33	0,15	0,28	1,91	1,04	5,68	2,97	2,12	0,28	1,35	0,63	<b>1,76</b>
<b>Total</b>	<b>1,92</b>	<b>4,37</b>	<b>2,91</b>	<b>2,59</b>	<b>8,78</b>	<b>6,45</b>	<b>17,98</b>	<b>11,80</b>	<b>10,29</b>	<b>3,45</b>	<b>9,18</b>	<b>6,35</b>	<b>9,45</b>

H : Hommes

F : Femmes

Source : CBS, Voorburg/Heerlen, janvier 2000

Le tableau 11 confirme que la part des allochtones marocains sur l'ensemble de la population allochtone aux Pays-Bas est importante dans les provinces d'*Utrecht*, du *Noord-Holland* et du *Zuid-Holland*. Toutefois, l'analyse par tranches d'âge est déterminante pour comprendre la part des ressortissants d'origine marocaine au sein de la population allochtone en général. Cette part est particulièrement importante dans la tranche d'âge allant de 0 à 14 ans. En effet, alors qu'à l'échelle nationale presque 15% des enfants allochtones, âgés entre 0 et 14 ans, sont d'origine marocaine, dans la province d'*Utrecht* ce rapport dépasse 26%.

Si l'on se réfère aux allochtones d'origine marocaine, âgés de plus de 65 ans, on constatera également que la province d'*Utrecht* se démarque des autres provinces néerlandaises (tableau 11), dans la mesure où près de 6% des allochtones, âgés de plus de 65 ans, sont d'origine marocaine.

### 3. La population d'origine marocaine dans les quatre plus grandes villes des Pays-Bas

En 2001, près de 48% des effectifs d'origine marocaine sont établis dans les villes d'Amsterdam, Rotterdam, La Haye et Utrecht, alors que 23% de la popula-

tion totale allochtone s'y concentre (tableau 12).<sup>8</sup> Ces villes ont toujours été marquées par une forte présence d'allochtones et notamment d'allochtones originaires du Suriname, du Maroc et de la Turquie, plus particulièrement au moment où les regroupements familiaux se sont accentués de 1973 à 1985.

**Tableau 12 : Population allochtone et d'origine marocaine dans les quatre plus grandes villes des Pays-Bas, au 1<sup>er</sup> janvier 2000**

	Population Allochtone (A)	Population d'origine marocaine (B)	(B) en % de la population totale d'origine marocaine	(A) en % de la population totale des allochtones
Amsterdam	164 525	54 720	20,9	5,9
Rotterdam	237 045	30 230	11,5	8,5
La Haye	176 910	19 860	7,6	6,4
Utrecht	69 545	20 220	7,7	2,5
<b>Total</b>	<b>648 025</b>	<b>125 030</b>	<b>47,7</b>	<b>23,3</b>

Source : CBS, Voorburg/Heerlen janvier 2001

Alors que 6% de la population totale des allochtones se concentre à Amsterdam, en 2000, c'est dans cette ville que l'on recense le plus grand nombre de Marocains, soit 21% de la population d'origine marocaine totale (tableau 12). En revanche, la ville d'Utrecht ne se place qu'en troisième position, avec 7,7% de la population d'origine marocaine totale, derrière Rotterdam (11,5%). Les données de 1996 à 2001 relatives à la population totale dans ces quatre grandes villes, montrent que les effectifs de la population allochtone totale sont en croissance constante (tableau 13).

**Tableau 13 : Population totale, dont populations allochtone et d'origine marocaine, dans les quatre grandes villes des Pays-Bas, au 1<sup>er</sup> janvier 1996-2001**

Amsterdam	1996	1997	1998	1999	2000	2001
<b>Population allochtone totale, dont :</b>	<b>298 255</b>	<b>299 095</b>	<b>306 405</b>	<b>31 6885</b>	<b>324 565</b>	<b>333 710</b>
Allochtones non-occidentaux*	203 300	206 385	212 460	220 920	227 335	234 590
Allochtones occidentaux	94 955	92 710	93 945	95 965	97 230	99 120
Allochtones d'origine marocaine A	47 725	48 755	50 590	52 725	54 720	56 755
Allochtones originaires du Suriname	69 095	69 565	69 860	70 800	71 220	71 430
Allochtones d'origine turque B	30 865	30 680	31 625	32 845	33 705	34 845
<b>Population totale à Amsterdam</b>	<b>718 119</b>	<b>715 148</b>	<b>718 151</b>	<b>717 053</b>	<b>731 288</b>	<b>734 31</b>

8 - De par l'importance des populations allochtones résidant dans ces quatre villes, le gouvernement des Pays-Bas a créé un Ministère chargé de l'intégration des populations allochtones et des quatre grandes villes.



**Tableau 14 : (suite)**

<b>Rotterdam</b>	<b>1996</b>	<b>1997</b>	<b>1998</b>	<b>1999</b>	<b>2000</b>	<b>2001</b>
<b>Population allochtone totale, dont :</b>	<b>35,6</b>	<b>36,5</b>	<b>37,5</b>	<b>38,7</b>	<b>40,0</b>	<b>41,3</b>
Allochtones non-occidentaux*	26,2	27,1	28,1	29,2	30,5	31,7
Allochtones occidentaux	9,4	9,4	9,4	9,5	9,5	9,6
Allochtones d'origine marocaine A	4,2	4,4	4,7	4,9	5,1	5,3
Allochtones originaires du Suriname	7,9	8,1	8,2	8,3	8,4	8,5
Allochtones d'origine turque B	6,1	6,2	6,4	6,6	6,8	6,9
<b>Population totale à Rotterdam</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
<b>La Haye</b>	<b>1996</b>	<b>1997</b>	<b>1998</b>	<b>1999</b>	<b>2000</b>	<b>2001</b>
<b>Population allochtone totale, dont :</b>	<b>36,5</b>	<b>37,4</b>	<b>38,5</b>	<b>39,2</b>	<b>40,1</b>	<b>41,4</b>
Allochtones non-occidentaux*	24,0	25,0	26,1	27,0	27,9	29,1
Allochtones occidentaux	12,5	12,4	12,4	12,2	12,2	12,4
Allochtones d'origine marocaine A	3,9	4,0	4,2	4,4	4,5	4,7
Allochtones originaires du Suriname	9,0	9,1	9,2	9,3	9,4	9,5
Allochtones d'origine turque B	4,9	5,2	5,5	5,6	5,8	6,0
<b>Population totale à La Haye</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
<b>Utrecht</b>	<b>1996</b>	<b>1997</b>	<b>1998</b>	<b>1999</b>	<b>2000</b>	<b>2001</b>
<b>Population allochtone totale, dont :</b>	<b>27,0</b>	<b>27,8</b>	<b>28,6</b>	<b>29,1</b>	<b>29,8</b>	<b>28,9</b>
Allochtones non-occidentaux*	17,4	18,2	18,8	19,3	19,9	19,1
Allochtones occidentaux	9,5	9,6	9,8	9,8	9,9	9,7
Allochtones d'origine marocaine A	7,6	7,9	8,2	8,5	9,5	8,2
Allochtones originaires du Suriname	2,9	2,9	2,9	2,8	2,8	2,6
Allochtones d'origine turque B	4,1	4,3	4,4	4,5	4,7	4,4
<b>Population totale à Utrecht</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Source : CBS, Voorburg/Heerlen Statline, 27-04-2002

\* : Comprend entre autres A et B.

De manière générale, la population allochtone non-occidentale dépasse de loin les effectifs des allochtones d'origine européenne. Plus particulièrement, les Surinâmes sont la plus grande population allochtone non-occidentale installée dans ces villes (tableaux 13 et 14), à l'exception d'Utrecht où les allochtones d'origine marocaine dépassent en nombre les Turcs et les Surinâmes. Si l'on compare, dans chacune des quatre villes étudiées, l'évolution de la part des allochtones d'origine marocaine sur la population totale d'une part, avec celle concernant les Turcs et les Surinames d'autre part, on remarque que, de 1996 à 2001, cette part a évolué plus rapidement chez les allochtones d'origine marocaine. Ce constat montre que les grands centres urbains exercent une forte attraction sur la population d'origine marocaine.

Par ailleurs, la population allochtone d'origine marocaine, installée dans ces quatre villes, se caractérise par une forte proportion d'individus âgés entre 0 et 14 ans, ce qui la distingue de la population totale, comme le montre le tableau 18. Cette observation concerne également les deux sexes.

**Tableau 15 : Population d'origine marocaine et population totale dans les quatre plus grandes villes des Pays-Bas, par grandes tranches d'âge et par sexe, au 1<sup>er</sup> janvier 2000**

Population d'origine marocaine					Population totale				
Hommes									
	Amsterdam	La Haye	Rotterdam	Utrecht		Amsterdam	La Haye	Rotterdam	Utrecht
0-14	9 440	3 605	5 600	3 600	0-14	59 124	38 056	53 099	17 880
15-29	8 130	3 010	4 490	3 055	15-29	77 902	46 497	65 523	30 880
30-44	6 745	2 400	3 710	2 400	30-44	110 489	55 775	73 072	31 053
45-64	4 505	1 495	2 010	1 470	45-64	77 903	48 454	63 781	21 665
65+	555	160	230	285	65+	34 153	25 373	34 827	10 505
<b>Total</b>	<b>29 375</b>	<b>10 670</b>	<b>16 040</b>	<b>10 810</b>	<b>Total</b>	<b>359 571</b>	<b>214 155</b>	<b>290 302</b>	<b>111 983</b>
Femmes									
	Amsterdam	La Haye	Rotterdam	Utrecht		Amsterdam	La Haye	Rotterdam	Utrecht
0-14	9 120	3 490	5 515	3 380	0-14	57 005	36 199	50 356	17 080
15-29	8 175	3 035	4 660	3 105	15-29	85 173	47 458	65 107	36 234
30-44	5 070	1 645	2 550	1 625	30-44	99 556	51 107	68 406	28 986
45-64	2 725	950	1 355	1 150	45-64	74 788	47 890	62 925	21 734
65+	260	70	105	150	65+	55 195	44 282	55 577	17 650
<b>Total</b>	<b>25 350</b>	<b>9 190</b>	<b>14 185</b>	<b>9 410</b>	<b>Total</b>	<b>371 717</b>	<b>226 936</b>	<b>302 371</b>	<b>121 684</b>
Sexes réunis									
	Amsterdam	La Haye	Rotterdam	Utrecht		Amsterdam	La Haye	Rotterdam	Utrecht
0-14	18 560	7 095	11 115	6 980	0-14	116 129	74 225	103 455	34 960
15-29	16 305	6 045	9 150	6 160	15-29	163 075	93 955	130 630	67 114
30-44	11 815	4 045	6 260	4 025	30-44	210 045	106 882	141 478	60 039
45-64	7 230	2 445	3 365	2 620	45-64	152 691	96 344	126 706	43 399
65+	815	230	335	435	65+	89 348	69 655	90 404	28 155
<b>Total</b>	<b>54 725</b>	<b>19 860</b>	<b>30 225</b>	<b>20 220</b>	<b>Total</b>	<b>731 288</b>	<b>441 094</b>	<b>592 673</b>	<b>233 667</b>

Source : CBS,Voorburg/ Heerlen StatLine janvier 2000

**Tableau 16 : Population d'origine marocaine et population totale dans les quatre plus grandes villes des Pays-Bas, par grandes tranches d'âge et par sexe, en %, au 1<sup>er</sup> janvier 2000**

Population d'origine marocaine					Population totale				
Hommes									
	Amsterdam	La Haye	Rotterdam	Utrecht		Amsterdam	La Haye	Rotterdam	Utrecht
0-14	32,1	33,8	34,9	33,3	0-14	16,4	17,8	18,3	16,0
15-29	27,7	28,2	28,0	28,3	15-29	21,7	21,7	22,6	27,6
30-44	23,0	22,5	23,1	22,2	30-44	30,7	26,0	25,2	27,7
45-64	15,3	14,0	12,5	13,6	45-64	21,7	22,6	22,0	19,3
65+	1,9	1,5	1,4	2,6	65+	9,5	11,8	12,0	9,4
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

**Tableau 16 : (suite)**

Population d'origine marocaine					Population totale				
Femmes									
	Amsterdam	La Haye	Rotterdam	Utrecht		Amsterdam	La Haye	Rotterdam	Utrecht
0-14	36,0	38,0	38,9	35,9	0-14	15,3	16,0	16,7	14,0
15-29	32,2	33,0	32,9	33,0	15-29	22,9	20,9	21,5	29,8
30-44	20,0	17,9	18,0	17,3	30-44	26,8	22,5	22,6	23,8
45-64	10,7	10,3	9,6	12,2	45-64	20,1	21,1	20,8	17,9
65+	1,0	0,8	0,7	1,6	65+	14,8	19,5	18,4	14,5
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
Sexes réunis									
	Amsterdam	La Haye	Rotterdam	Utrecht		Amsterdam	La Haye	Rotterdam	Utrecht
0-14	33,9	35,7	36,8	34,5	0-14	15,9	18,9	17,5	15,0
15-29	29,8	30,4	30,3	30,5	15-29	22,3	20,8	22,0	28,7
30-44	21,6	20,4	20,7	19,9	30-44	28,7	23,6	23,9	25,7
45-64	13,2	12,3	11,1	13,0	45-64	20,9	21,3	21,4	18,6
65+	1,5	1,2	1,1	2,2	65+	12,2	15,4	15,3	12,0
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Source : CBS, Voorburg/ Heerlen StatLine janvier 2000

#### 4. Répartition par sexe et état matrimonial

Il est intéressant de noter qu'à partir de 1997, la part des femmes, sur l'ensemble de la population allochtone résidant aux Pays-Bas, devient majoritaire. En effet, cette part dépasse 50% des effectifs allochtones, de 1997 à 2001 (tableau 17). Ces observations s'appliquent aussi aux allochtones marocains, comme nous le verrons dans la section concernant l'état matrimonial.

**Tableau 17 : Population allochtone aux Pays-Bas, par sexe, au 1<sup>er</sup> janvier 1996-2001**

Sexe	1996	1997	1998	1999	2000	2001
Hommes	1 252 018	1 277 090	1 308 881	1 347 250	1 384 460	1 432 050
Femmes	1 246 696	1 277 199	1 311 519	1 351 984	1 390 842	1 438 195
<b>Sexes réunis</b>	<b>2 498 714</b>	<b>2 554 289</b>	<b>2 620 400</b>	<b>2 699 234</b>	<b>2 775 302</b>	<b>2 870 235</b>

Source : CBS, Voorburg/Heerlen Statline, 27-04-2002

Si la part des femmes est devenue majoritaire au sein de la population allochtone résidant aux Pays-Bas à compter de 1997 (tableau 17), elle atteint, en 2000, 46,5% chez les allochtones d'origine marocaine.

**Tableau 18 : Population d'origine marocaine aux Pays-Bas par tranches d'âge, sexe et état civil, au 1<sup>er</sup> janvier 2000**

Age	Hommes					Femmes					Sexes réunis				
	C	M	V	D	Total	C	M	V	D	Total	C	M	V	D	Total
0-4	16 465	0	0	0	<b>16 465</b>	15 910	0	0	0	<b>15 910</b>	32 375	0	0	0	<b>32 375</b>
5-9	15 710	0	0	0	<b>15 710</b>	14 950	0	0	0	<b>14 950</b>	30 660	0	0	0	<b>30 660</b>
10-14	14 100	0	0	0	<b>14 100</b>	13 600	0	0	0	<b>13 600</b>	27 700	0	0	0	<b>27 700</b>
15-19	13 510	20	0	0	<b>13 530</b>	12 455	770	5	10	<b>13 240</b>	25 965	790	5	10	<b>26 770</b>
20-24	11 605	1 130	0	30	<b>12 765</b>	7 185	6 535	10	325	<b>14 055</b>	18 790	7 665	10	355	<b>26 820</b>
25-29	7 310	6 050	10	475	<b>13 845</b>	2 275	9 655	30	1 070	<b>13 030</b>	9 585	15 705	40	1 545	<b>26 875</b>
30-34	2 980	9 530	15	1 115	<b>13 640</b>	690	8 060	65	1 085	<b>9 900</b>	3 670	17 590	80	2 200	<b>23 540</b>
35-39	1 160	9 010	10	1 140	<b>11 320</b>	280	6 045	90	920	<b>7 335</b>	1 440	15 055	100	2 060	<b>18 655</b>
40-44	340	5 205	15	720	<b>6 280</b>	115	4 755	150	770	<b>5 790</b>	455	9 960	165	1 490	<b>12 070</b>
45-49	145	3 900	10	470	<b>4 525</b>	55	4 225	175	565	<b>5 020</b>	200	8 125	185	1 035	<b>9 545</b>
50-54	115	4 520	15	380	<b>5 030</b>	20	2 545	125	290	<b>2 980</b>	135	7 065	140	670	<b>8 010</b>
55-59	125	5 645	30	210	<b>6 010</b>	30	2 455	190	220	<b>2 895</b>	155	8 100	220	430	<b>8 905</b>
60-64	105	4 195	35	125	<b>4 460</b>	45	1 780	235	165	<b>2 225</b>	150	5 975	270	290	<b>6 685</b>
65-69	20	1 750	30	40	<b>1 840</b>	30	555	145	60	<b>790</b>	50	2 305	175	100	<b>2 630</b>
70-74	15	445	5	15	<b>480</b>	15	100	75	15	<b>205</b>	30	545	80	30	<b>685</b>
75-79	5	140	5	5	<b>155</b>	30	15	50	5	<b>100</b>	35	155	55	10	<b>255</b>
80-84	5	25	0	0	<b>30</b>	10	0	25	0	<b>35</b>	15	25	25	0	<b>65</b>
84-89	0	5	0	0	<b>5</b>	5	5	15	0	<b>25</b>	5	10	15	0	<b>30</b>
90-94	5	0	0	0	<b>5</b>	0	0	0	0	<b>0</b>	5	0	0	0	<b>5</b>
+94	0	0	0	0	<b>0</b>	0	0	0	0	<b>0</b>	0	0	0	0	<b>0</b>
<b>Total</b>	<b>83 720</b>	<b>51 570</b>	<b>180</b>	<b>4 725</b>	<b>140 195</b>	<b>67 700</b>	<b>47 500</b>	<b>1 385</b>	<b>5 500</b>	<b>122 085</b>	<b>151 420</b>	<b>99 070</b>	<b>1 565</b>	<b>10 225</b>	<b>262 280</b>

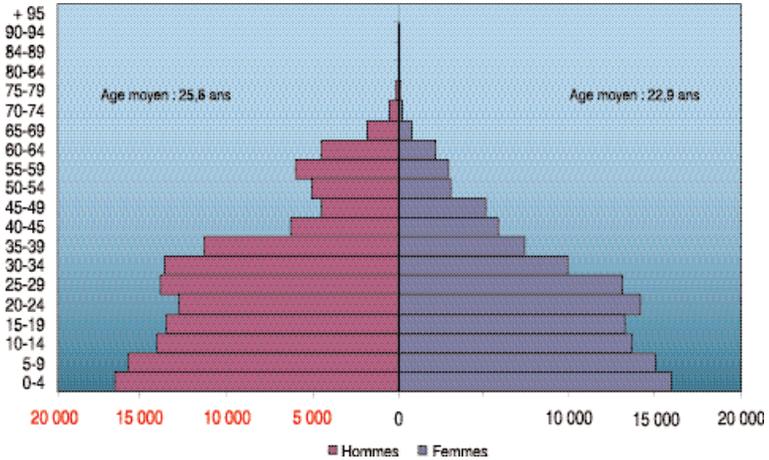
Source : CBS, Voorburg/Heerlen, StatLine, janvier 2000

Le tableau 18 fournit des informations importantes sur l'état matrimonial des allochtones marocains. On constate, en premier lieu, que les femmes allochtones d'origine marocaine sont plus nombreuses à se marier à un plus jeune âge que les hommes. Les femmes mariées sont en effet majoritaires pour la tranche d'âge de 15 ans à 29 ans. Nous développerons, sur la base du tableau 19, la configuration complexe de l'état matrimonial des allochtones, en général, et des Marocains, en particulier.

Les femmes d'origine marocaine sont également les plus nombreuses à divorcer d'après les stocks évalués en 2000. Le divorce les concerne majoritairement de l'âge de 15 ans à 29 ans. Toutefois, l'état matrimonial où les femmes sont les plus nombreuses a trait au veuvage ; en effet, en 2000, on recensait 1385 veuves d'origine marocaine aux Pays-Bas, contre seulement 180 veufs.

Enfin, les données ventilées par tranches d'âge quinquennales nous permettent d'observer une présence masculine importante, au sein de la population d'origine marocaine âgée entre 50 et 74 ans. Cette présence masculine explique, en partie, le fait que l'âge moyen des hommes est supérieur à celui des femmes d'origine marocaine, soit respectivement 25,6 contre 22,9 ans (graphique 7).

**Graphique 7**  
**Pyramide des âges de la population d'origine marocaine**  
**aux Pays-Bas, en 2000**



## 5. Les unions matrimoniales :

Les données reportées sur le tableau 19 font état des stocks<sup>9</sup> relatifs aux différents types d'unions matrimoniales, au début de l'année 2001. Il aurait été nécessaire de calculer l'évolution sur plusieurs années de ces différentes catégories, il faut donc prendre ces chiffres avec prudence. Toutefois ce tableau nous permet de faire les observations suivantes.

**Tableau 19 : Configuration des couples comprenant au moins un conjoint d'origine marocaine, stocks au 1<sup>er</sup> janvier 2001**

	Nombre de Couples	En % du total
Epoux de la première génération né au Maroc + épouse de la première génération née au Maroc	43 136	85,8
Epoux de la première génération né au Maroc + épouse de la première génération née dans un autre pays	968	1,9
Epoux de première génération + épouse de la deuxième génération	1 750	3,5
Epoux de la deuxième génération + épouse de la première génération née au Maroc	287	0,6
Epoux de la première génération né au Maroc + épouse autochtone	2 552	5,1
Epoux autochtone + épouse de la première génération née au Maroc	1 126	2,2
Epoux de la deuxième génération + épouse autochtone	158	0,3
Epoux autochtone + épouse de la deuxième génération	201	0,4
Epoux de la deuxième génération + épouse de la deuxième génération	94	0,2
<b>Total</b>	<b>50 272</b>	<b>100</b>

Source : CBS, *Maandstatistiek van de bevolking* décembre 2001, p. 34

9 - Il est préférable de se référer à des stocks, plutôt qu'à des flux, en raison du fait que les effectifs annuels peuvent être erronés, puisqu'ils ne recensent pas les unions conclues à l'étranger, c'est-à-dire hors des Pays-Bas. Ces unions sont souvent perçues comme un moyen d'obtenir un permis de séjour aux Pays-Bas.

On distingue, en premier lieu, trois catégories de couples ( graphique 8 ) :

**- Unions entre époux de la même génération.**

La plupart des allochtones marocains de la première génération se marient entre eux. Ils représentent 87,9% du total des unions. Cette large part est probablement une conséquence directe des regroupements familiaux.<sup>10</sup> En revanche, si on s'intéresse aux unions entre les membres de la deuxième génération d'origine marocaine, leur part ne représente que 0,2% des stocks, soit 94 unions sur l'ensemble des mariages.

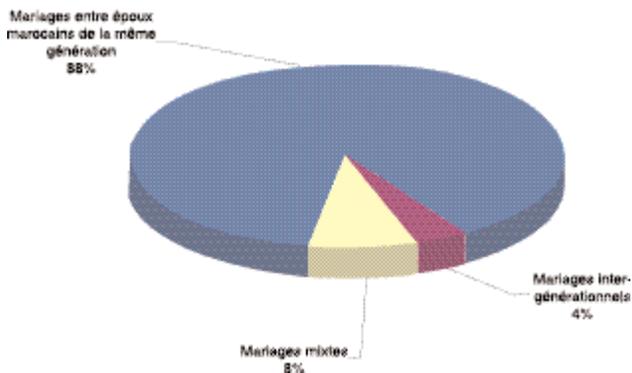
**- Unions intergénérationnelles.**

Le nombre d'unions entre les allochtones d'origine marocaine de la première et de la deuxième génération s'élève à 2 037, soit 4,1% du total des unions. Par ailleurs, on constate que les hommes d'origine marocaine de la première génération se marient plus avec des femmes d'origine marocaine de la deuxième génération (3,5% du total), et que les unions entre époux de la deuxième génération et épouses de la première génération sont peu nombreuses par rapport au stock total (0,6% des unions).

**- Unions mixtes.**

Le nombre d'unions entre allochtones d'origine marocaine et autochtones<sup>11</sup> est de 4 037 et représente 8% du total des unions. Les hommes d'origine marocaine sont les plus concernés par les unions mixtes (2 552 unions). Les hommes autochtones se marient plus avec des femmes d'origine marocaine de la première génération qu'avec des femmes d'origine marocaine de la deuxième génération ; on recense 1 126 cas. En revanche, la part des hommes d'origine marocaine de la deuxième génération qui épouse une femme autochtone, bien que légèrement supérieure à celle des unions avec une épouse de la deuxième génération d'origine marocaine, demeure très limitée.

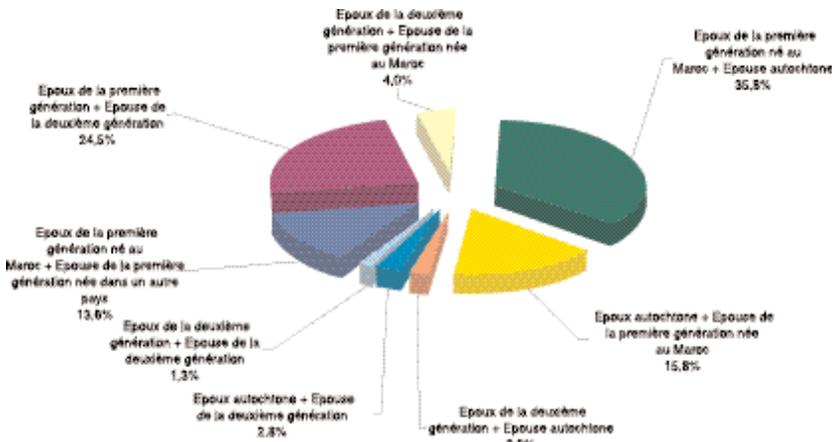
**Graphique 8**  
**Configuration des couples inter-générationnels et mixtes**  
**(ensembles 2 et 3), en 2000**



10 - Selon une étude du Conseil de l'Europe, datant d'avril 2001 : «on sait, d'après les registres qu'environ 10% des hommes mariés n'habitent pas à la même adresse que leurs épouses. Certaines d'entre elles, peuvent encore résider au Maroc, en attendant le regroupement familial. En moyenne, les femmes marocaines s'installent aux Pays-Bas environ deux à trois ans après leurs époux» Conseil de l'Europe, 2001, p. 33.

11 - Les Néerlandais de souche sont des autochtones (*autochtone bevolking*).

**Graphique 9**  
**Population par catégories de couples intergénérationnels**  
**et des couples mixtes (catégories 2 et 3)**



Le graphique 9 se rapporte exclusivement au total des unions intergénérationnelles et des unions mixtes. On constate que, sur ce total, 56% des unions sont mixtes et que, de surcroît, elles concernent surtout des conjoints masculins d'origine marocaine.

## 6. La population active

Avant d'analyser les données concernant la population active allochtone, en général, et la population active d'origine marocaine, en particulier, il est nécessaire de porter un regard global sur la population active<sup>12</sup> totale des Pays-Bas. Les données figurant sur le tableau 20 illustrent synthétiquement les grandes tendances propres aux sous-groupes de la population active totale, au cours des années 90. La part des actifs au chômage<sup>13</sup> sur l'ensemble de la population active dessine une courbe croissante, au cours de la première moitié de la décennie, et décroissante au cours de la deuxième moitié des années 90, suite à la reprise économique du pays. Par ailleurs, au cours de la décennie 90, la part des femmes sur l'ensemble de la population active aux Pays-Bas s'est fortement affirmée.

Cette féminisation croissante de la population active s'observe par le fait qu'en 1999 la part des femmes s'élevait à 40,2% de la population active aux Pays-Bas, contre 36,2% en 1990.

12 - La population active (*beroepsbevolking*) est l'ensemble de personnes qui travaillent au moins 12 heures par semaine, ou qui souhaitent travailler et qui cherchent activement un emploi. Dans les publications du CBS, il s'agit des personnes qui ont de 15 à 64 ans.

13 - Les actifs au chômage (*werkloze beroepsbevolking*) sont des personnes qui n'ayant pas de travail (ou bien un emploi de 12 heures minimum par semaine), mais souhaitant travailler au moins 12 heures par semaine, sont inscrites dans un bureau d'embauche (*arbeidsbureau*).

**Tableau 20 : Population active totale aux Pays-Bas, au 1<sup>er</sup> janvier 1980, 1990-1999**

	1980	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999
Actifs occupés	4 881 000	5 644 000	5 790 000	5 885 000	5 925 000	5 920 000	6 063 000	6 187 000	6 400 000	6 609 000	6 805 000
Actifs au chômage	194 000	419 000	400 000	411 000	481 000	547 000	533 000	494 000	438 000	348 000	292 000
<b>Pop. active</b>	<b>5 075 000</b>	<b>6 063 000</b>	<b>6 190 000</b>	<b>6 296 000</b>	<b>6 406 000</b>	<b>6 467 000</b>	<b>6 596 000</b>	<b>6 681 000</b>	<b>6 838 000</b>	<b>6 957 000</b>	<b>7 097 000</b>
Hommes	3 603 000	3 865 000	3 912 000	3 967 000	3 999 000	4 014 000	4 067 000	4 095 000	4 143 000	4 196 000	4 242 000
Femmes	1 472 000	2 198 000	2 277 000	2 330 000	2 407 000	2 452 000	2 529 000	2 586 000	2 696 000	2 761 000	2 856 000

Source : CBS, Voorburg/Heerlen, janvier 2000.

Les tableaux 21 et 22 donnent un aperçu de la place des allochtones d'origine marocaine sur le marché de l'emploi aux Pays-Bas, de 1992 à 1998, dans une optique comparative. Nous avons souligné le fait que le nombre d'actifs au chômage, aux Pays-Bas, a fortement diminué, depuis la moitié des années 90. Cette remarque vaut également pour les allochtones d'origine marocaine résidant aux Pays-Bas. Toutefois, le tableau nous permet d'ajouter que la part des allochtones marocains au chômage sur l'ensemble de la population totale au chômage est demeurée stable de 1992 à 1998 (environ 2,7%). Par rapport à la population allochtone au chômage, cette part a légèrement diminué ; elle passe de 12,5% en 1992 à 12,1% en 1998 (tableau 22). Il est intéressant de noter que, durant cette période de temps, les femmes d'origine marocaine ont été de plus en plus concernées par le chômage, dans la mesure où leur part sur l'ensemble de la population totale au chômage augmente sensiblement (de 0,8% en 1992 à 1,3% en 1998).

La catégorie des actifs occupés<sup>14</sup> est celle où la part des allochtones marocains, dans leur ensemble, sur la population allochtone occupée a marqué une croissance notable, dans la mesure où elle passe de 5,7% en 1992 à 6,8% en 1998. Le nombre des actifs occupés augmente plus rapidement au sein de la population masculine d'origine marocaine que féminine. Enfin, par rapport à la population totale des actifs occupés, la part des allochtones d'origine marocaine reste, en revanche, stable durant la même période (environ 0,5%).

**Tableau 21 : Le marché de l'emploi aux Pays-Bas. Population totale, autochtone, allochtone et d'origine marocaine, par sexe (moyennes tri-annuelles), au 1<sup>er</sup> janvier (1992-1998)**

	1992-1994			1993-1995		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
<b>Population en âge de travailler</b>						
<b>Population totale en âge de travailler</b>	<b>5 287 000</b>	<b>5 127 000</b>	<b>10 414 000</b>	<b>5 314 000</b>	<b>5 150 000</b>	<b>10 464 000</b>
Population autochtone en âge de travailler	4 731 000	4 606 000	9 337 000	4 745 000	4 613 000	9 358 000
Population allochtone en âge de travailler	556 000	521 000	1 077 000	569 000	538 000	1 107 000
Population d'origine marocaine en âge de travailler	62 000	50 000	112 000	63 000	49 000	112 000

14 - Les actifs occupés (*Werkzame beroepsbevolking*) sont des personnes travaillant au moins 12 heures par semaine (salariées ou de professions libérale), qui sont âgée de 15 à 64 ans.

Tableau 21 : (suite)

	1992-1994			1993-1995		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
<b>Population active</b>						
<b>Population totale active</b>	<b>3 993 000</b>	<b>2 396 000</b>	<b>6 389 000</b>	<b>4 027 000</b>	<b>2 463 000</b>	<b>6 490 000</b>
Population autochtone active	3 622 000	2 193 000	5 815 000	3 646 000	2 245 000	5 891 000
Population allochtone active	371 000	203 000	574 000	381 000	219 000	600 000
Population d'origine marocaine active	32 000	8 000	40 000	34 000	9 000	43 000
<b>Actifs occupés</b>						
<b>Population totale des actifs occupés</b>	<b>3 766 000</b>	<b>2 144 000</b>	<b>5 910 000</b>	<b>3 778 000</b>	<b>2 192 000</b>	<b>5 970 000</b>
Population autochtone des actifs occupés	3 460 000	1 980 000	5 440 000	3 469 000	2 019 000	5 488 000
Population allochtone des actifs occupés	306 000	164 000	470 000	309 000	173 000	482 000
Population d'origine marocaine des actifs occupés	21 000	6 000	27 000	22 000	6 000	28 000
<b>Actifs au chômage</b>						
<b>Population totale au chômage</b>	<b>227 000</b>	<b>252 000</b>	<b>479 000</b>	<b>249 000</b>	<b>271 000</b>	<b>520 000</b>
Population autochtone au chômage	162 000	213 000	375 000	177 000	226 000	403 000
Population allochtone au chômage	65 000	39 000	104 000	72 000	46 000	118 000
Population d'origine marocaine au chômage	11 000	2 000	13 000	12 000	3 000	15 000
<b>Actifs non-occupés</b>						
<b>Population totale non active</b>	<b>1 294 000</b>	<b>2 731 000</b>	<b>4 025 000</b>	<b>1 287 000</b>	<b>2 687 000</b>	<b>3 974 000</b>
Population autochtone non active	1 109 000	2 413 000	3 522 000	1 099 000	2 368 000	3 467 000
Population allochtone non active	185 000	318 000	503 000	188 000	319 000	507 000
Population d'origine marocaine non active	30 000	42 000	72 000	29 000	40 000	69 000
	<b>1994-1996</b>			<b>1995-1997</b>		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
<b>Population en âge de travailler</b>						
<b>Population totale en âge de travailler</b>	<b>5 330 000</b>	<b>5 169 000</b>	<b>10 499 000</b>	<b>5 342 000</b>	<b>5 188 000</b>	<b>10 530 000</b>
Population autochtone en âge de travailler	4 758 000	4 622 000	9 380 000	4 775 000	4 635 000	9 410 000
Population allochtone en âge de travailler	573 000	548 000	1 121 000	568 000	553 000	1 121 000
Population d'origine marocaine en âge de travailler	62 000	49 000	111 000	62 000	47 000	109 000
<b>Population active</b>						
<b>Population totale active</b>	<b>4 058 000</b>	<b>2 522 000</b>	<b>6 580 000</b>	<b>4 101 000</b>	<b>2 604 000</b>	<b>6 705 000</b>
Population autochtone active	3 674 000	2 295 000	5 969 000	3 718 000	2 362 000	6 080 000
Population allochtone active	385 000	228 000	613 000	384 000	242 000	626 000
Population d'origine marocaine active	35 000	10 000	45 000	36 000	10 000	46 000
<b>Actifs occupés</b>						
<b>Population totale des actifs occupés</b>	<b>3 811 000</b>	<b>2 245 000</b>	<b>6 056 000</b>	<b>3 879 000</b>	<b>2 338 000</b>	<b>6 217 000</b>
Population autochtone des actifs occupés	3 499 000	2 064 000	5 563 000	3 562 000	2 141 000	5 703 000
Population allochtone des actifs occupés	313 000	182 000	495 000	317 000	197 000	514 000
Population d'origine marocaine des actifs occupés	24 000	7 000	31 000	26 000	7 000	33 000
<b>Actifs au chômage</b>						
<b>Population totale au chômage</b>	<b>247 000</b>	<b>277 000</b>	<b>524 000</b>	<b>222 000</b>	<b>266 000</b>	<b>488 000</b>
Population autochtone au chômage	175 000	231 000	406 000	156 000	221 000	377 000
Population allochtone au chômage	72 000	46 000	118 000	67 000	45 000	112 000
Population d'origine marocaine au chômage	11 000	3 000	14 000	10 000	3 000	13 000

**Tableau 21 : (suite)**

	1994-1996			1995-1997		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
<b>Actifs non-occupés</b>						
<b>Population totale non active</b>	<b>1 272 000</b>	<b>2 647 000</b>	<b>3 919 000</b>	<b>1 241 000</b>	<b>2 584 000</b>	<b>3 825 000</b>
Population autochtone non active	1 084 000	2 327 000	3 411 000	1 057 000	2 273 000	3 330 000
Population allochtone non active	188 000	320 000	508 000	184 000	311 000	495 000
Population d'origine marocaine non active	27 000	39 000	66 000	26 000	37 000	63 000
<b>1996-1998</b>						
<b>Hommes Femmes Total</b>						
<b>Population en âge de travailler</b>						
<b>Population totale en âge de travailler</b>	<b>5 356 000</b>		<b>5 210 000</b>		<b>10 566 000</b>	
Population autochtone en âge de travailler	4 785 000		4 643 000		9 428 000	
Population allochtone en âge de travailler	572 000		566 000		1138 000	
Population d'origine marocaine en âge de travailler	62 000		50 000		112 000	
<b>Population active</b>						
<b>Population totale active</b>	<b>4 145 000</b>		<b>2 681 000</b>		<b>6 826 000</b>	
Population autochtone active	3 757 000		2 426 000		6 183 000	
Population allochtone active	388 000		255 000		643 000	
Population d'origine marocaine active	37 000		12 000		49 000	
<b>Actifs occupés</b>						
<b>Population totale des actifs occupés</b>	<b>3 957 000</b>		<b>2 442 000</b>		<b>6 399 000</b>	
Population autochtone des actifs occupés	3 627 000		2 228 000		5 855 000	
Population allochtone des actifs occupés	330 000		214 000		544 000	
Population d'origine marocaine des actifs occupés	28 000		9 000		37 000	
<b>Actifs au chômage</b>						
<b>Population totale au chômage</b>	<b>188 000</b>		<b>239 000</b>		<b>427 000</b>	
Population autochtone au chômage	130 000		198 000		328 000	
Population allochtone au chômage	58 000		41 000		99 000	
Population d'origine marocaine au chômage	9 000		3 000		12 000	
<b>Actifs non-occupés</b>						
<b>Population totale non active</b>	<b>1 211 000</b>		<b>2 529 000</b>		<b>3 740 000</b>	
Population autochtone non active	1 028 000		2 217 000		3 245 000	
Population allochtone non active	184 000		311 000		495 000	
Population d'origine marocaine non active	25 000		38 000		63 000	

Source : CBS, Voorburg/Heerlen, StatLine 27-04-2002

**Tableau 22 : Le marché de l'emploi aux Pays-Bas. Part de la population d'origine marocaine sur la population totale, autochtone, et allochtone, par sexe ( moyennes tri-annuelles) (1992-1998)**

	1992-1994			1993-1995		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
<b>Part de la population d'origine marocaine sur :</b>						
Population totale en âge de travailler	1,2	1,0	1,1	1,2	1,0	1,1
Population autochtone en âge de travailler	1,3	1,1	1,2	1,3	1,1	1,2
Population allochtone en âge de travailler	11,2	9,6	10,4	11,1	9,1	10,1

Tableau 22 : (suite)

	1992-1994			1993-1995					
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total			
<b>Part de la population d'origine marocaine active sur :</b>									
Population totale active	0,8	0,3	<b>0,6</b>	0,8	0,4	<b>0,7</b>			
Population autochtone active	0,9	0,4	<b>0,7</b>	0,9	0,4	<b>0,7</b>			
Population allochtone active	8,6	3,9	<b>7,0</b>	8,9	4,1	<b>7,2</b>			
<b>Part des actifs occupés d'origine marocaine sur :</b>									
Population totale des actifs occupés	0,6	0,3	<b>0,5</b>	0,6	0,3	<b>0,5</b>			
Population autochtone des actifs occupés	0,6	0,3	<b>0,5</b>	0,6	0,3	<b>0,5</b>			
Population allochtone des actifs occupés	6,9	3,7	<b>5,7</b>	7,1	3,5	<b>5,8</b>			
<b>Part de la population d'origine marocaine au chômage sur :</b>									
Population totale au chômage	4,8	0,8	<b>2,7</b>	4,8	1,1	<b>2,9</b>			
Population autochtone au chômage	6,8	0,9	<b>3,5</b>	6,8	1,3	<b>3,7</b>			
Population allochtone au chômage	16,9	5,1	<b>12,5</b>	16,7	6,5	<b>12,7</b>			
<b>Part de la population d'origine marocaine non active sur :</b>									
Population totale non active	2,3	1,5	<b>1,8</b>	2,3	1,5	<b>1,7</b>			
Population autochtone non active	2,7	1,7	<b>2,0</b>	2,6	1,7	<b>2,0</b>			
Population allochtone non active	16,2	13,2	<b>14,3</b>	15,4	12,5	<b>13,6</b>			
	1994-199			1995-1997			1996-1998		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
<b>Part de la population d'origine marocaine sur :</b>									
Population totale en âge de travailler	1,2	0,9	<b>1,1</b>	1,2	0,9	<b>1</b>	1,2	1,0	<b>1,1</b>
Population autochtone en âge de travailler	1,3	1,1	<b>1,2</b>	1,3	1,0	<b>1,2</b>	1,3	1,1	<b>1,2</b>
Population allochtone en âge de travailler	10,8	8,9	<b>9,9</b>	10,9	8,5	<b>9,7</b>	10,8	8,8	<b>9,8</b>
<b>Part de la population d'origine marocaine active sur :</b>									
Population totale active	0,9	0,4	<b>0,7</b>	0,9	0,4	<b>0,7</b>	0,9	0,4	<b>0,7</b>
Population autochtone active	1,0	0,4	<b>0,8</b>	1,0	0,4	<b>0,8</b>	1,0	0,5	<b>0,8</b>
Population allochtone active	9,1	4,4	<b>7,3</b>	9,4	4,1	<b>7,3</b>	9,5	4,7	<b>7,6</b>
<b>Part des actifs occupés d'origine marocaine sur :</b>									
Population totale des actifs occupés	0,6	0,3	<b>0,5</b>	0,7	0,3	<b>0,5</b>	0,7	0,4	<b>0,6</b>
Population autochtone des actifs occupés	0,7	0,3	<b>0,6</b>	0,7	0,3	<b>0,6</b>	0,8	0,4	<b>0,6</b>
Population allochtone des actifs occupés	7,7	3,8	<b>6,3</b>	8,2	3,6	<b>6,4</b>	8,5	4,2	<b>6,8</b>
<b>Part de la population d'origine marocaine au chômage sur :</b>									
Population totale au chômage	4,5	1,1	<b>2,7</b>	4,5	1,1	<b>2,7</b>	4,8	1,3	<b>2,8</b>
Population autochtone au chômage	6,3	1,3	<b>3,4</b>	6,4	1,4	<b>3,4</b>	6,9	1,5	<b>3,7</b>
Population allochtone au chômage	15,3	6,5	<b>11,9</b>	14,9	6,7	<b>11,6</b>	15,5	7,3	<b>12,1</b>

**Tableau 22 :** (suite)

	1994-199			1995-1997			1996-1998		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
<b>Part de la population d'origine marocaine non active sur :</b>									
Population totale non active	2,1	1,5	<b>1,7</b>	2,1	1,4	<b>1,6</b>	2,1	1,5	<b>1,7</b>
Population autochtone non active	2,5	1,7	<b>1,9</b>	2,5	1,6	<b>1,9</b>	2,4	1,7	<b>1,9</b>
Population allochtone non active	14,4	12,2	<b>13,0</b>	14,1	11,9	<b>12,7</b>	13,6	12,2	<b>12,7</b>

Source : CBS, Voorburg/Heerlen, StatLine 27-04-2002

**Tableau 23 : Population active et part des actifs occupés et au chômage, au 1<sup>er</sup> janvier 1995-2000**

	1995		1996		1997		1998		1999		2000	
	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%
<b>Population autochtone active :</b>	<b>5 601 000</b>		<b>5 660 000</b>		<b>5 767 000</b>		<b>5 852 000</b>		<b>5 943 000</b>		<b>6 013 000</b>	
Actifs occupés	5 225 000	60	5 310 000	61	5 463 000	62	5 611 000	64	5 741 000	66	5 833 000	67
Actifs au chômage	375 000	7	351 000	6	304 000	5	242 000	4	202 000	3	180 000	3
<b>Population allochtone active :</b>	<b>981 000</b>		<b>1 006 000</b>		<b>1 055 000</b>		<b>1 087 000</b>		<b>113 000</b>		<b>1 173 000</b>	
Actifs occupés	812 000	47	853 000	48	910 000	50	972 000	52	1 032 000	54	1 084 000	55
Actifs au chômage	169 000	17	153 000	15	145 000	14	114 000	11	98 000	9	90 000	8
<b>Population active d'origine marocaine :</b>	<b>58 000</b>		<b>59 000</b>		<b>65 000</b>		<b>71 000</b>		<b>74 000</b>		<b>67 000</b>	
Actifs occupés	40 000	29	42 000	30	52 000	35	57 000	36	60 000	37	59 000	34
Actifs au chômage	19 000	32	18 000	29	14 000	21	14 000	20	14 000	18	9 000	13

Source : CBS, Enquête beroepsbevolking (EBB-Voir p. 372), pp. 2-3

Les données d'EBB citées au tableau 23 apportent de nouveaux éléments de compréhension concernant la population active d'origine marocaine, comparée aux populations actives allochtone et autochtone. Tout d'abord, on constate que la part de la population active occupée est croissante pour l'ensemble des trois catégories (malgré une baisse en 2000 pour la population marocaine). En 2000, elle est évaluée à 67% pour les autochtones, à 55% pour les allochtones et à 34% seulement pour la population d'origine marocaine.

Malgré la tendance à la baisse du chômage, précédemment évoquée, on constate que la part des actifs marocains au chômage sur la population active d'origine marocaine demeure nettement supérieure (13%) à celle estimée au sein de la population allochtone (8%) et de la population autochtone (3%) en 2000. Toutefois, la part des actifs au chômage d'origine marocaine a fortement diminué depuis 1995, date à laquelle elle dépassait 32% (tableau 23).

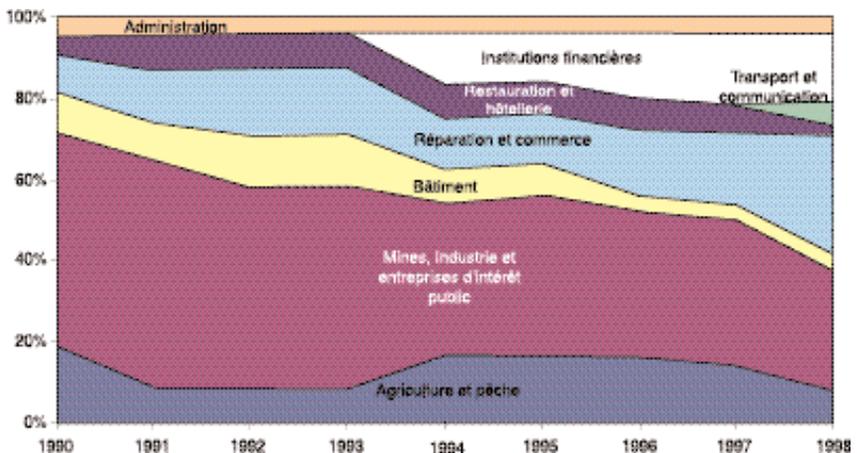
**Tableau 24 : Répartition sectorielle des personnes salariées d'origine marocaine (1990-1998)**

Secteurs	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998
Agriculture et pêche	4 000	2 000	2 000	2 000	4 000	4 000	4 000	4 000	2 000
Mines, Industrie et entreprises d'intérêt public	11 000	13 000	12 000	12 000	9 000	10 000	9 000	10 000	7 000
Bâtiment	2 000	2 000	3 000	3 000	2 000	2 000	1 000	1 000	1 000
Réparation et commerce	2 000	3 000	4 000	4 000	3 000	3 000	4 000	5 000	7 000
Restauration et hôtellerie	1 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	1 000
Transport et communication	0	0	0	0	0	0	0	0	1 000
Institutions financières	0	0	0	0	3 000	3 000	4 000	5 000	4 000
Administration	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000
<b>Total</b>	<b>21 000</b>	<b>23 000</b>	<b>24 000</b>	<b>24 000</b>	<b>24 000</b>	<b>25 000</b>	<b>25 000</b>	<b>28 000</b>	<b>24 000</b>

Source : CBS, Voorburg/Heerlen, StatLine 27-04-2002

Les données figurant sur le tableau 24, et reportées sur le graphique 10, permettent de comprendre comment a évolué la répartition sectorielle des personnes salariées d'origine marocaine de 1990 à 1998. De manière générale, les Marocains travaillent majoritairement dans les secteurs des mines et de l'industrie, ainsi que dans l'agriculture et le commerce. De 1990 à 1998, les personnes salariées d'origine marocaine se sont placées dans de nouveaux secteurs relevant plus particulièrement du tertiaire et des transports. Le graphique 10 donne une image dynamique de cette répartition sectorielle qui a fortement changé depuis le début des années 90.

**Graphique 10**  
**Répartition sectorielle des personnes salariées de nationalité marocaine, 1990-1998**



## 7. Les naturalisations

Au cours des années 90, les étrangers de nationalité marocaine ont été de plus en plus nombreux à se naturaliser néerlandais, comme le montre le tableau 25. La croissance des flux de naturalisés, de 1994 à 2000, illustre bien le penchant des Marocains pour la naturalisation, tant et si bien qu'en 2000, 27% des étrangers naturalisés néerlandais étaient d'origine marocaine.<sup>15</sup>

**Tableau 25 : Acquisition de la nationalité néerlandaise par les étrangers et par la population de nationalité marocaine (1994-2000)**

	Etrangers naturalisés	Marocains naturalisés	Marocains naturalisés/ Etrangers naturalisés, en %
1994	49 448	8 100	16,4
1995	71 444	13 500	18,9
1996	82 687	15 600	18,9
1997	59 831	10 500	17,5
1998	59 173	11 300	19,1
1999	62 093	14 217	22,9
2000	49 968	13 471	27,0

Source : CBS, Voorburg/Heerlen, Maandstatistiek van de bevolking janvier 2002

Cette augmentation constante de la part des Marocains en ce qui concerne l'acquisition de la nationalité néerlandaise résulte certainement de la révision de la loi relative à l'acquisition de celle-ci (1992). D'après les données tirées du CBS, la décennie 90 a été fortement marquée par les demandes de naturalisation de la part de la population originaire du Maroc. Alors qu'en 1990, seulement 22% de la population originaire du Maroc, et résidant aux Pays-Bas avait acquis la nationalité néerlandaise, 55% des allochtones marocains s'étaient naturalisés néerlandais en 2000. La révision de la loi relative à l'acquisition de la nationalité néerlandaise a permis aux allochtones de maintenir leur nationalité d'origine.

Par ailleurs, tout laisse croire que ce processus de naturalisation continuera (de manière probablement moins accentuée) dans les années à venir. Les étrangers de nationalité marocaine sont, en termes de flux, les premiers demandeurs de la nationalité néerlandaise, comme le montre le tableau 26. Plus de 22% des demandes de naturalisation en 2000 émanait de ressortissants de nationalité marocaine (tableau 26).

15 - Toute personne majeure peut obtenir la nationalité néerlandaise par une simple demande. L'accord est en fonction de la durée de la résidence aux Pays-Bas, à la date où la demande est déposée. Par contre, un enfant mineur partage automatiquement l'acquisition de la nationalité néerlandaise avec ses propres parents. Source : CBS, Voorburg/Heerlen, Maandstatistiek van de bevolking, 2002.

**Tableau 26 : Demandes d'acquisition de la nationalité néerlandaise par pays d'origine (1999-2000)**

Pays d'origine des demandeurs	1999	2000	1999 (en%)	2000 (en %)
Maroc	7 822	8 386	18,6	22,4
Bosnie	4 039	2 393	9,6	6,4
Turquie	3 150	3 232	7,5	8,6
Suriname	2 786	2 018	6,6	5,4
Irak	2 411	1 839	5,7	4,9
Iran	2 061	1 687	4,9	4,5
Somali	2 399	1 866	5,7	5,0
Yougoslavie	1 502	819	3,6	2,2
Afghanistan	1 191	886	2,8	2,4
Autres	14 801	14 279	35,1	38,2
<b>Total</b>	<b>42 162</b>	<b>37 405</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Source : Ministère de la Justice néerlandais, *Historie-naturalisatie* p. 1

En effet, depuis 1997, le taux de changement de nationalité au sein de la population marocaine résidant aux Pays-Bas a fléchi de quelques points (tableau 27). Cette observation concerne également les allochtones dans leur ensemble. Cette date coïncide avec l'adoption d'un nouveau texte de loi, qui amende la loi relative à l'acquisition de la nationalité. Selon ce nouveau texte, les allochtones déposant une demande de naturalisation doivent renoncer à leur nationalité d'origine. L'impact de ce nouveau texte de loi explique le fléchissement de la demande de changement de nationalité notamment pour ceux parmi les allochtones qui craignent (à tort ou à raison) que le renoncement à la nationalité d'origine risque d'avoir sur eux des répercussions dans leur pays. C'est surtout le cas des Turcs<sup>16</sup>.

**Tableau 27 : Taux de changement de nationalité (TCN) de la population de nationalité marocaine aux Pays-Bas (1990-2000)**

	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000
Population de nationalité marocaine résidente	168 000	nd	195 536	nd	nd	218 600	225 100	232 840	241 980	252 490	262 230
Nombre de Marocains ayant acquis la nationalité dans l'année	3 000	7 300	8 000	7 700	8 100	13 500	15 598	10 478	11 252	14 217	13 471
TCN des Marocains	nd	4,3	nd	3,9	nd	nd	7,1	4,7	4,8	5,9	5,3
Allochtones résidents	2 225 000	nd	2 364 383	nd	nd	2 447 910	2 498 715	2 554 290	2 620 400	2 699 235	2 775 302
Nombre d'allochtones ayant acquis la nationalité dans l'année	12 794	29 112	36 237	43 069	49 448	71 444	82 687	59 831	59 173	62 093	49 968
TCN des allochtones	nd	1,3	nd	1,8	nd	nd	3,4	2,4	2,3	2,4	1,9

Source : CBS, Voorburg/Heerlen, Maandstatistiek van de bevolking janvier 2002

16 - Aux yeux de la loi marocaine, les sujets marocains gardent leur nationalité marocaine en dépit des dispositions contraires de la loi néerlandaise.

Si l'acquisition de la nationalité néerlandaise a été toujours plus forte chez les Marocains c'est probablement parce que non seulement ils sont plus demandeurs de la naturalisation que leurs homologues étrangers, mais aussi parce que le texte de loi de 1997 n'a eu qu'une faible incidence sur leur décision de naturalisation, dans la mesure où ils ne perdent pas leur nationalité d'origine. Par ailleurs, auprès des autorités néerlandaises, ils sont répertoriés comme Néerlandais.

## 8. Education et scolarité

Le tableau 28 apporte de précieuses informations concernant la scolarité des élèves allochtones d'origine marocaine, dans l'enseignement de base.

**Tableau 28 : Effectifs des élèves autochtones et allochtones dans l'enseignement de base (1991-2000)**

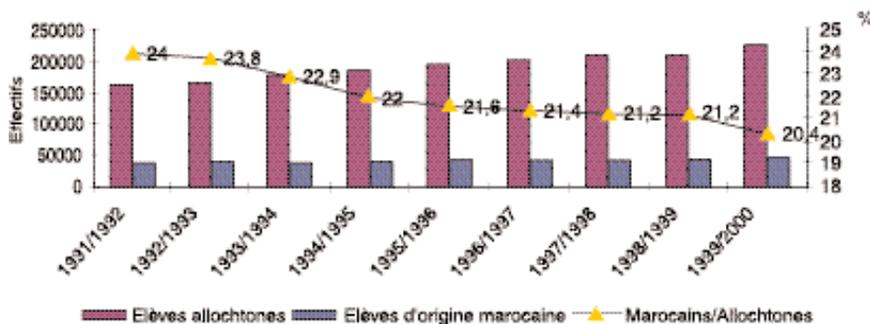
	1991/92	1992/93	1993/94	1994/95	1995/96	1996/97	1997/98	1998/99	1999/2000
Autochtones	1 246 001	1 250 363	1 249 959	1 264 870	1 279 937	1 298 116	1 309 210	1 323 045	1 315 681
Allochtones :	161 283	166 230	177 601	186 507	197 115	203 485	210 986	210 883	227 392
d'origine marocaine	38 746	39 613	40 639	40 941	42 525	43 513	44 715	4 4683	46 475
d'origine marocaine/ allochtones, en %	24,0	23,8	22,9	22,0	21,6	21,4	21,2	21,2	20,4
d'origine marocaine/ autochtones, en %	3,1	3,2	3,3	3,2	3,3	3,4	3,4	3,4	3,5

Source : *Ministerie van Onderwijs Culture en wetenschappen, CBS, Allochtonen in Nederland* 1996, 1997 et 2000

La part des élèves d'origine marocaine sur l'ensemble des élèves allochtones passe de 24% en 1991 à 20% en 2000. Cette diminution de la part des élèves d'origine marocaine n'est pas due à une baisse des effectifs, en chiffres absolus, mais bien à l'augmentation du nombre d'élèves allochtones en général (graphique 11). Les effectifs des élèves allochtones ont progressé plus rapidement, durant cette période, en raison de l'arrivée de nouveaux demandeurs d'asile, accompagnés de leurs familles, en provenance principalement de Somalie, Iraq, Iran et Afghanistan.

### Graphique 11

**Elèves allochtones et d'origine marocaine dans l'enseignement de base, 1991-2000**



Depuis plusieurs années le gouvernement néerlandais a développé son système d'enseignement tout en l'adaptant aux mutations sociales liées à la présence croissante d'allochtones. L'appellation CUMI (*culturele minderheden*), pour «minorités culturelles» en est l'émanation directe.

Les élèves issus des minorités culturelles (*Cumi-leerlingen*) sont les enfants de parents faisant partie intégrante des groupes concernés par la politique d'intégration des minorités ethniques, développée par le gouvernement néerlandais. Ces minorités culturelles peuvent être également originaires d'un pays non-anglophone non-européen.

Les groupes concernés par la politique d'intégration des minorités ethniques incluent les allochtones résidant aux Pays-Bas et originaires principalement de Turquie, du Maroc, du Suriname, des Antilles néerlandaises, d'Aruba, de Grèce, d'Italie, d'ex-Yougoslavie, du Portugal, d'Espagne, du Cap Vert, de la Tunisie, et des Moluques. Les demandeurs d'asile, les Tziganes, et les Nomades font également partie des minorités culturelles.<sup>17</sup>

**Tableau 29 : Elèves issus des minorités culturelles (MC), par niveaux scolaires (1991 – 2000)**

Niveaux scolaires									
<b>Total de tous les niveaux</b>	<b>1991/92</b>	<b>1992/93</b>	<b>1993/94</b>	<b>1994/95</b>	<b>1995/96</b>	<b>1996/97</b>	<b>1997/98</b>	<b>1998/99</b>	<b>1999/00</b>
<b>Total MC, dont :</b>	<b>221 700</b>	<b>231 300</b>	<b>247 900</b>	<b>260 400</b>	<b>276 600</b>	<b>285 000</b>	<b>295 400</b>	<b>298 100</b>	<b>319 300</b>
D'origine marocaine	59 800	61 500	63 600	64 700	66 500	67 800	69 100	69 000	71 100
D'origine turque	57 100	60 000	63 200	65 300	68 900	71 700	74 700	75 400	78 800
Autres	104 700	109 800	121 100	130 500	141 200	145 600	151 600	153 800	168 400
D'origine marocaine/ total MC	27,0	26,6	25,7	24,8	24,0	23,8	23,4	23,1	22,3
<b>Total enseignement de base</b>	<b>1991/92</b>	<b>1992/93</b>	<b>1993/94</b>	<b>1994/95</b>	<b>1995/96</b>	<b>1996/97</b>	<b>1997/98</b>	<b>1998/99</b>	<b>1999/00</b>
<b>Total MC, dont :</b>	<b>161 283</b>	<b>166 230</b>	<b>177 601</b>	<b>186 507</b>	<b>197 115</b>	<b>203 485</b>	<b>210 986</b>	<b>210 883</b>	<b>227 392</b>
D'origine marocaine	38 746	3 9613	40 639	40 941	42 525	43 513	44 715	44 683	46 475
D'origine turque	38 798	4 0226	42 144	43 280	46 281	48 637	50 727	50 723	53 919
Autres	21 398	2 2260	24 763	27 084	26 326	27 620	29 890	29 889	35 330
D'origine marocaine/ total MC	24,0	23,8	22,9	22,0	21,6	21,4	21,2	21,2	20,4
<b>Total enseignement Secondaire G.le (MAVO , HAVO)</b>	<b>1991/92</b>	<b>1992/93</b>	<b>1993/94</b>	<b>1994/95</b>	<b>1995/96</b>	<b>1996/97</b>	<b>1997/98</b>	<b>1998/99</b>	<b>1999/00</b>
<b>Total MC, dont :</b>	<b>25 800</b>	<b>28 700</b>	<b>30 500</b>	<b>32 600</b>	<b>35 300</b>	<b>36 600</b>	<b>37 300</b>	<b>37 800</b>	<b>38 700</b>
D'origine marocaine	8 400	9 300	9 800	10 400	10 600	11 000	11 100	11 100	11 300
D'origine turque	8 600	9 700	10 300	11 100	11 300	11 400	11 900	12 100	12 200
Autres	8 800	9 700	10 500	11 100	13 500	14 100	14 300	14 600	15 200
D'origine marocaine/ total MC	32,6	32,4	32,1	31,9	30,0	30,1	29,8	29,4	29,2

17 - Ces groupes ont été définis par le gouvernement néerlandais dans la note relative aux minorités, datée du 15 septembre 1983.

Tableau 29 : (suite)

Niveaux scolaires									
Total enseignement spécial (de base et secondaire)	1991/92	1992/93	1993/94	1994/95	1995/96	1996/97	1997/98	1998/99	1999/00
<b>Total MC, dont :</b>	<b>13 400</b>	<b>14 200</b>	<b>16 400</b>	<b>17 400</b>	<b>18 400</b>	<b>19 300</b>	<b>20 000</b>	<b>20 600</b>	<b>21 900</b>
D'origine marocaine	3 800	3 600	4 300	4 500	4 600	4 700	4 700	4 700	4 900
D'origine turque	2 800	2 800	3 300	3 500	3 800	4 000	4 200	4 500	4 800
Autres	6 900	7 700	8 700	9 500	10 000	10 600	11 100	11 600	12 200
D'origine marocaine/ total MC	28,4	25,4	26,2	25,9	25,0	24,4	23,5	22,8	22,4
Enseignement de base spécial									
<b>Total MC, dont :</b>	<b>9 300</b>	<b>9 700</b>	<b>11 300</b>	<b>11 800</b>	<b>11 600</b>	<b>11 900</b>	<b>12 300</b>	<b>12 700</b>	“
D'origine marocaine	2 500	2 200	2 800	2 900	2 800	2 900	2 900	2 900	“
D'origine turque	2 000	1 900	2 200	2 300	2 400	2 600	2 700	2 900	“
Autres	4 900	5 500	6 200	6 600	6 400	6 400	6 700	6 900	“
D'origine marocaine/ total MC	26,9	22,7	24,8	24,6	24,1	24,4	23,6	22,8	“
Enseignement secondaire spécial									
<b>Total MC, dont :</b>	<b>4 100</b>	<b>4 500</b>	<b>5 100</b>	<b>5 600</b>	<b>6 800</b>	<b>7 400</b>	<b>7 700</b>	<b>8 200</b>	“
D'origine marocaine	1 300	1 400	1 500	1 600	1 800	1 800	1 800	1 800	“
D'origine turque	800	900	1 100	1 200	1 400	1 400	1 500	1 600	“
Autres	2 000	2 200	2 500	2 900	3 600	4 200	4 300	4 800	“
D'origine marocaine/ total MC	31,7	31,1	29,4	28,6	26,5	24,3	23,4	22,0	“
Total enseignement Individuel Préparatoire Professionnel (IVBO)*									
<b>Total MC</b>	<b>9 400</b>	<b>10 500</b>	<b>11 000</b>	<b>11 400</b>	<b>12 700</b>	<b>12 300</b>	<b>14 000</b>	<b>15 600</b>	<b>19 200</b>
D'origine marocaine	4 200	4 500	4 100	4 000	4 000	3 800	3 900	3 900	4 100
D'origine turque	2 900	3 200	3 200	3 200	3 300	3 300	3 600	3 900	4 000
Autres	2 300	2 800	3 700	4 300	5 400	5 100	6 500	7 900	11 000
D'origine marocaine/ total MC	44,7	42,9	37,3	35,1	31,5	30,9	27,9	25,0	21,4
Total enseignement Préparatoire Professionnel (VBO)									
<b>Total MC</b>	<b>11 800</b>	<b>11 600</b>	<b>12 400</b>	<b>12 500</b>	<b>13 100</b>	<b>13 400</b>	<b>13 100</b>	<b>13 000</b>	<b>12 200</b>
D'origine marocaine	4 700	4 500	4 800	4 800	4 800	4 800	4 700	4 600	4 300
D'origine turque	4 100	3 900	4 300	4 300	4 300	4 300	4 200	4 200	4 000
Autres	3 000	3 100	3 300	3 400	4 000	4 300	4 200	4 200	4 000
D'origine marocaine/ total MC	39,8	38,8	38,7	38,4	36,6	35,8	35,9	35,4	35,2

Source : *Ministerie van Onderwijs Culture en wetenschappen, CBS, Allochtonen in Nederland 1996, 1997 et 2000*

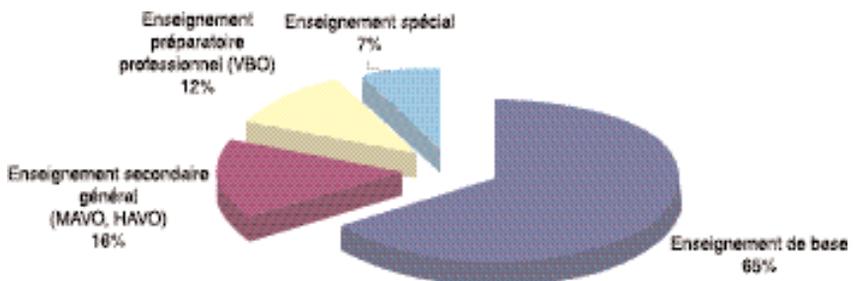
Le tableau 29 permet d'avoir une vision globale des élèves issus des minorités culturelles et scolarisés depuis l'enseignement de base (de 4 à 12 ans) à l'enseignement secondaire (à partir de 12 ans et plus), de 1991 à 2000. Sur l'ensemble des niveaux, la part des élèves d'origine marocaine sur le total des élèves issus des minorités culturelles passe de 27% à 22%, au cours de la même période, en dépit de l'augmentation des effectifs, en chiffres absolus. La plus rapide baisse concerne le niveau de l'enseignement individuel préparatoire professionnel (*IVBO*).<sup>18</sup> Cet enseignement s'adresse spécifiquement aux élèves nécessitant un soutien scolaire complémentaire en raison de leurs difficultés scolaires. Cette baisse se constate également au niveau du nombre d'élèves d'origine marocaine inscrits dans cet enseignement spécial.

Après l'enseignement de base, l'élève néerlandais atteint généralement le niveau de l'enseignement secondaire (*MAVO, HAVO*). L'enseignement secondaire accueille de plus en plus d'élèves issus des minorités culturelles. Les élèves allochtones d'origine turque et marocaine représentent plus de 60% des élèves scolarisés issus de minorités culturelles, tout au long de la décennie 90 (tableau 29). La part des élèves d'origine marocaine a diminué constamment, en passant de 32% à 29%, en raison certainement de l'arrivée massive d'élèves issus d'autres minorités culturelles.

En ce qui concerne l'enseignement préparatoire professionnel (*VBO*), on constate que les élèves d'origine marocaine sont le plus représentés dans ce niveau d'étude, durant l'année scolaire 1999/2000. Il s'agit d'un enseignement permettant aux enfants âgés d'au moins 12 ans de s'orienter vers une filière professionnelle. Sur l'ensemble des élèves inscrits à ce niveau d'enseignement, 35,2% sont d'origine marocaine, soit plus du tiers des élèves appartenant aux minorités culturelles.

Ainsi, au cours de l'année scolaire 1999-2000, les effectifs des enfants scolarisés dans l'enseignement de base et l'enseignement secondaire, de même que dans les niveaux d'enseignement préparatoire professionnel se répartissaient de manière disproportionnée, comme cela apparaît sur le graphique 12.

**Graphique 12**  
**Répartition par niveaux scolaires des élèves marocains,**  
**en 1999-2000**



<sup>18</sup> - A partir de l'année scolaire 1999/2000, l'appellation *IVBO* changea pour devenir *Leerweg Ondersteunened Onderwijs (LWOO)*, c'est-à-dire enseignement de soutien pendant la scolarité.

Une fois terminé le cycle secondaire, l'étudiant peut s'orienter vers un cycle universitaire. Les seules données que nous avons pu recueillir, dans le cadre de ce rapport, concernent la période universitaire allant de 1984 à 1990. Le tableau 30 ne permet pas de donner des indices sur le nombre actuel des étudiants d'origine marocaine inscrits aux universités néerlandaises. Toutefois, son intérêt réside dans le fait que les effectifs des étudiants marocains se sont considérablement accrus. Cet accroissement est conséquent, mais la part des étudiants d'origine marocaine sur l'ensemble des étudiants autochtones reste, en 1990, dérisoire et bien inférieure à celle des étudiants d'origine turque.

**Tableau 30 : Enseignement universitaire (WO) (1984-1990)**

	1984/1985	1985/1986	1986/1987	1987/1988	1988/1989	1989/1990
Autochtones	163 370	168 020	172 380	175 860	167 010	171 190
D'origine turque	130	140	180	240	280	370
D'origine marocaine	50	60	80	120	180	220
D'origine marocaine/ Autochtones, en %	0,03	0,04	0,05	0,07	0,11	0,13
D'origine turque/ Autochtones, en %	0,08	0,08	0,10	0,14	0,17	0,22

Source : CBS, Voorburg/Heerlen

De grandes améliorations dans le niveau d'instruction des jeunes marocains semblent transparaître à partir des données que nous avons traitées dans ce chapitre relatif à l'éducation et à la scolarité des allochtones. Toutefois, même si le niveau d'instruction semble avoir progressé en général (de par l'augmentation des effectifs dans le secondaire), celui-ci demeure relativement bas en ce qui concerne l'instruction supérieure et universitaire.

Les quelques données disponibles concernant l'enseignement universitaire émanant du Ministère de l'Enseignement, de la Culture et des Sciences<sup>19</sup>, concernant l'année universitaire 1998-99, montrent que le nombre d'allochtones inscrits dans la première année est de 1 116, dont 187 d'origine marocaine, dont 84 nés aux Pays-Bas.

**Omar El Bardai**

*Fondation Hassan II*

*pour les Marocains Résidant à l'Etranger*

19 - Source : Ministerie van OCW, Allochtonen in het wetenchoappelijk onderwijs, septembre 2000, La Haye.

## Bibliographie et sources :

- Centraal Bureau voor de Statistiek (CBS), *StateLine sur Internet*, Voorburg/Heerlen.
- Centraal Bureau voor de Statistiek (CBS), *Allochtonen in Nederland*, Voorburg/Heerlen, années 1995, 1996, 1997, 1998, 1999, 2000, 2001.
- Centraal Bureau voor de Statistiek (CBS), *Maandstatistiek van de bevolking*, Voorburg/Heerlen, december 1993, maart 1994, september 1994, november 1998, augustus 2000, september 2000, januari 2001, mei 2001, juni 2001, september 2001, november 2001, december 2001, januari 2002, maart 2002, april 2002, juni 2002.
- Centraal Bureau voor de Statistiek (CBS), 1991, *Minderheden in Nederland. Statistisch vademecum 1991*, hoofdafdeling sociaal-culturele statistieken, Instituut voor sociologisch-economisch onderzoek (ISEO), sdu/uitgeverij/Cispublicaties, 's-Gravenhage.
- Centraal Bureau voor de Statistiek (CBS), 1992, *Minderheden in Nederland. Statistisch vademecum 1992*, hoofdafdeling sociaal-culturele statistieken, Instituut voor sociologisch-economisch onderzoek (ISEO), sdu/uitgeverij/Cispublicaties, 's-Gravenhage.
- Centraal Bureau voor de Statistiek (CBS), 1994, *Minderheden in Nederland. Statistisch vademecum 1993-1994*, hoofdafdeling sociaal-culturele statistieken, Instituut voor sociologisch-economisch onderzoek (ISEO), sdu/uitgeverij/Cispublicaties, 's-Gravenhage.
- Conseil de l'Europe, 2001, *The demographic characteristics of immigrant populations in The Netherlands*, Strasbourg (PO-S-MIG (2000) 6 rev).
- Esvelde, I. Isik kulu-Glasgow, Schoorl, J. et van Solinge, H., 1995, *Migratiemotieven, migratienetwerken en partnerkeuze van Turken en Marokkanen in Nederland*, Nederlands interdisciplinair demografisch instituut (NIDI), Rapport n.43, Den Haag.
- Huisman C. et van Wissen, L., 1998, *Regionale Allochtonen prognose 1996-2016*, Nederlands interdisciplinair demografisch instituut (NIDI), Rapport n.54, Den Haag.
- Nusselder, W., Schoorl J. et Berkien J., 1998, *Bevolkingsvoorberekening allochtonen in Nederland naar nationaliteit 1989-1999*, Nederlands interdisciplinair demografisch instituut (NIDI), Rapport n.16, Den Haag.
- Obdijn, H. et De Mas, P., 2001, *De Marokkaanse uitdaging, De tweede generatie in een veranderend Nederland*, Forum, Utrecht.
- Schoorl, J., 2002, Séminaire technique, Nederlands interdisciplinair demografisch instituut (NIDI), au siège de la Fondation Hassan II pour les MRE, 24-26 avril, Rabat.

- Van Niemwegen N. et van Solinge, H., 1998, *Bevolkingsvraagstukken in Nederland anno 1991*, Nederlands interdisciplinair demografisch instituut (NIDI), Rapport n. 24, Den Haag.
- Van Nimwegen, N. et Beets, G., 2000, *Bevolkingsvraagstukken in Nederland anno 2000, werkverband periodieke rapportage bevolkingsvraagstukken*, Nederlands interdisciplinair demografisch instituut (NIDI), Rapport n. 50, Den Haag.
- Voets, S., 1998, *Allochtonen in Nederland*, 1998, Nederlands interdisciplinair demografisch instituut (NIDI), Rapport n. 10, Den Haag.

## **Annexe**

### **La population «allochtone» aux Pays-Bas : sources, enseignement et définitions**

#### **1. Les données statistiques sur la population «allochtone» aux Pays-Bas : le *Centraal Bureau voor de Statistiek* (CBS)**

Le Bureau Central des Statistiques (*Centraal Bureau voor de Statistiek, CBS*) a été créé en 1899 et emploie plus de 2400 personnes. C'est une institution gouvernementale qui dépend du Ministère de l'Economie. Politiquement c'est le Ministre de l'Economie qui en est responsable, même s'il n'a aucune responsabilité sur les résultats des enquêtes.

Ainsi, c'est une commission centrale indépendante, gérée par un Directeur général, qui approuve la programmation des enquêtes à effectuer.

Chaque année, cette commission entreprend une centaine d'enquêtes, dont la récolte des informations est faite sur la base des données disponibles auprès des établissements publics et privés, comme l'état civil des communes et les chambres commerciales. Les données statistiques sur la population par sexe, âge, nationalité et état matrimonial sont en rapport avec les personnes inscrites dans les registres communaux (*Gemeentelijke Basisadministratie persoonsgegevens, GBA*).

Le Centre est tenu de garder secrètes les informations personnelles.

Au niveau européen, ce Bureau des Statistiques collabore avec Eurostat pour le développement des méthodes et des techniques de relevés statistiques.

Grâce à la banque de données StatLine, sur le site du *CBS*, on peut avoir accès à des informations fiables qui touchent des thèmes différents et qui ont une importance remarquable.

Chaque année, le *CBS* publie un rapport sur la population étrangère résidant aux Pays-Bas, intitulé «*Allochtonen in Nederland*». Il s'agit d'un rapport annuel qui contient des analyses commentées par des graphiques et des tableaux statistiques.

#### **2. Le système d'enseignement néerlandais**

Aux Pays-Bas, il existe un enseignement public et un enseignement privé. Le premier est géré par les pouvoirs publics et le second par des associations privées.

L'enseignement public est accessible à tous les enfants, quelle que soit leur origine et leur religion. En revanche, sous forme d'un comité directeur, les parents gèrent les écoles privées. Les parents choisissent le type d'enseignement qui convient à leurs enfants, selon leurs aspirations.

A peu près 70% d'écoles sont privées et le restant 30% sont publiques. Officiellement la scolarité obligatoire est de 4 à 16 ans, alors que les élèves âgés de 17 et 18 ans sont obligés de suivre l'enseignement à temps partiel.

### 2.1. L'Enseignement Primaire et Secondaire

Aux Pays-Bas, l'enfant commence sa scolarité à l'âge de 4 ans. Depuis le premier août 1998, l'**Enseignement Primaire** (*Primair Onderwijs, PO*) comprend l'enseignement de base (*BAO*) et l'enseignement de base spécial (*SBAO*) :

- **L'Enseignement de Base** (*Basisonderwijs, BAO*) s'organise en 8 classes. Ce système a été mis en place en 1985 par la fusion de l'école maternelle et de l'école primaire. Il existe aux Pays-Bas à peu près 8000 écoles d'enseignement de base ;

- **L'Enseignement de Base Spécial** (*Speciaal Basisonderwijs, SBAO*) s'étale sur 8 années. Après ces années de scolarité les élèves ont accès à :

- **L'Enseignement Secondaire Spécial** (*Voortgezet Speciaal Onderwijs, VSO*) qui s'étale également sur 8 années. L'enseignement secondaire spécial (*VSO*) fait partie de l'enseignement secondaire (*VO*). Tout Enseignement Spécial (*Speciaal Onderwijs, SO*) est destiné aux enfants handicapés physiques ou mentaux et aux enfants ayant des problèmes de concentration.

Par la suite, les élèves âgés entre 12 et 18 ans ont accès à **L'Enseignement Secondaire** (*Voortgezet Onderwijs, VO*) qui comprend trois sous-ensembles :

- **L'Enseignement Secondaire Général Moyen** (*Middelbaar Algemeen Voortgezet Onderwijs, MAVO*) qui peut être, selon l'orientation :

- **L'Enseignement Préparatoire Moyen Professionnel** (*Voorbreidend Middelbaar Beroepsonderwijs, VMBO*), qui s'étale sur quatre années pour la préparation du deuxième cycle de l'enseignement secondaire professionnel ;

- **L'Enseignement Professionnel Secondaire du Premier cycle** (*Middelbaar Beroepsonderwijs, MBO*) afin de préparer également, pendant 4 années, l'enseignement secondaire professionnel à plein temps ou à temps partiel ;

- **L'Enseignement Secondaire Général Supérieur** (*Hoger Algemeen Voortgezet Onderwijs, HAVO*) dure cinq années d'étude, en vue de préparer l'enseignement professionnel supérieur.

- **L'Enseignement Pré Universitaire** (*Voorbreidend Wetenschappelijk Onderwijs, VWO*) pour une période de six ans.

### 2.2. L'Enseignement Professionnel

L'Enseignement Professionnel comprend trois niveaux :

L'Enseignement Secondaire Professionnel du premier cycle (*MBO*) d'une durée de 4 ans pour les jeunes entre 12 et 16 ans ;

L'Enseignement Secondaire Professionnel du deuxième cycle (*Hoger Beroepsonderwijs, HBO*) destiné aux jeunes entre 16 et 19 ans, pour une période de 3 ans. Il existe environs 200 types formations professionnelles dans de différents métiers ;

L'Enseignement Professionnel Supérieur de durée de 4 ans. On compte aux Pays-Bas 350 écoles supérieures de formations professionnelles.

### 2.3. L'Enseignement Supérieur

L'Enseignement Supérieur (*Hoger Onderwijs, HO*) comprend les disciplines suivantes :

**- l'Enseignement Educatif Général** (*Algemeen Vormend Onderwijs, AVO*).

Il ne fait pas partie de l'enseignement professionnel. MAVO, HAVO, et VWO font partie de l'enseignement général ;

**- l'Enseignement Universitaire Scientifique** (*Wetenschappelijk Ondewijs, WO*)

s'étale sur 4 années. Il existe aux Pays-Bas 13 universités, dont 3 sont techniques.

#### **2.4. L'Enseignement des Langues Vivantes Etrangères**

Cet enseignement a pour objectif d'offrir des cours de langues étrangères. A partir du mois août 1998, la responsabilité de cet enseignement a été confiée aux communes en leur donnant la possibilité d'organiser, pour les enfants d'origine étrangère, des cours dans leurs langues et cultures d'origine. On parle, donc, d'éducation culturelle (*cultureleeducatie*) et de cours de langues de soutien (*taalondersteunig*). C'est pour cela que l'Enseignement de la Langue et de la Culture Arabe (*Onderwijs in Allochtone levende Talen OALT*) en fait partie, ainsi qu'on dispense également des cours de soutien pour l'apprentissage de la langue néerlandaise. Ce sont les écoles ou bien d'autres établissements privés (associations, maisons de quartier, etc.) qui peuvent organiser cet enseignement. Ces cours sont organisés en dehors du programme scolaire.

#### **2.5. Elèves des minorités culturelles** (*Cumi-leerlingen*)

Il s'agit des enfants dont la famille fait partie des groupes concernés par la politique d'intégration des minorités ethniques ou qui sont originaires d'un pays anglophone extra communautaire. Pour plus de précisions concernant les minorités ethniques, voir la définition dans le glossaire ci-dessous.

### **3. Aperçu historique sur le développement de l'Enseignement de la Langue et la Culture d'Origine** (*OETC*)

L'enseignement de la langue et de la culture d'origine est destiné aux enfants ayant une origine étrangère. En vertu de la Constitution néerlandaise, les enfants d'origine étrangère ont le droit de bénéficier de cet enseignement. Il en est de même pour les enfants d'origine marocaine.

En fonction de la coalition gouvernementale et de ses stratégies, plusieurs circulaires concernant l'enseignement des langues et des cultures d'origine ont vu le jour depuis les années 70. Le tableau suivant en donne un aperçu synthétique et chronologique. En effet il s'agit d'une synthèse de l'article rédigé, en langue arabe, par M. Brahim Aboulhorma, pédagogue à l'institut néerlandais *ABC* à Amsterdam.

Année	Contenu de la réglementation / Amendements
1970	<p>Dans le cadre du regroupement familial, les enfants marocains rejoignent leurs familles aux Pays-Bas. Les enfants âgés entre 6 et 12 ans étaient accueillis dans les écoles néerlandaises, en dehors du programme officiel, les mercredis après-midi et les samedis, pour des cours de langue et de culture marocaine. Le Ministère de la Culture et du bien-être (<i>CRM</i>) se chargeait de cet enseignement, qui se distinguait par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Absence d'enseignants qualifiés et de matériel pédagogique.</li> <li>- Le matériel didactique disponible est collecté au Maroc pendant les vacances ou acheté dans les pays voisins comme la Belgique ou la France.</li> </ul>
1974	<p>Le Ministère de l'Enseignement et des Sciences obtient la responsabilité de cet enseignement. Pendant cette période, cet enseignement n'avait pas de cadre juridique, mais il est perçu comme une base facilitant la réinsertion des enfants marocains dans leurs pays, en cas de retour.</p> <p>Présence de quelques enseignants marocains détachés par le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération et d'autres ayant une connaissance superficielle de la langue (installés initialement comme des travailleurs aux Pays-Bas).</p> <p>Le matériel didactique émane du Ministère de l'Education Nationale (<i>MEN</i>), par le biais de l'Ambassade du Maroc à La Haye.</p>
1980	<p>Au début de cette année, le Gouvernement néerlandais a opté pour une politique visant, d'une part, à donner aux enfants la possibilité de s'adapter à l'enseignement marocain, en cas de retour et, d'autre part, de s'intégrer dans la société néerlandaise tout en gardant leur culture d'origine.</p>
1982	<p>Circulaire relative à l'<i>OETC</i>, proposée par le Secrétaire d'Etat à l'Enseignement et des Sciences, M. Van Leijenhorst, approuvée par le Parlement néerlandais. Elle contient des précisions à caractère organisationnel de la précédente circulaire proposée par M. Roel Vink qui insiste sur l'intégration de l'enfant tout en gardant sa culture d'origine.</p>
1984	<p>La responsabilité du développement de la stratégie didactique à l'apprentissage de la langue et de la culture d'origine est confiée à une institution néerlandaise spécialisée (<i>SLO</i>) dans ce domaine afin de faciliter la tâche des enseignants marocains dans les écoles néerlandaises. Le matériel didactique est compatible avec les réalités de la société néerlandaise.</p>

Année	Contenu de la réglementation / Amendements
1985	<p>1<sup>er</sup> août 1985 : en raison du changement subi par l'enseignement néerlandais en sa totalité, qui a permis la substitution de l'enseignement primaire par celui de base, l'enseignement de la langue et de la culture d'origine a bénéficié, officiellement et pour la première fois, d'un cadre juridique. Depuis 1985, cet enseignement est dispensé aux enfants de 4 à 12 ans et n'est plus limité aux enfants de 6 à 12 ans. Avant cette date, les enfants avaient le droit à une moyenne de 100 heures d'enseignement par an, à savoir deux heures et demi par semaine intégrées dans le programme officiel. Les deux autres heures hors programme officiel étaient, en général, peu enseignées.</p>
1989	<p>Nouvelle circulaire du Secrétaire d'Etat de l'Enseignement et des Sciences, Mme Maas, dont l'objectif vise à assurer cet enseignement pédagogique dans le cas où l'enfant déciderait de retourner dans son pays d'origine. A cet effet, la référence à la culture d'origine a été supprimée dans tous les documents relatifs à cet enseignement. Selon le Secrétaire d'Etat ayant en charge cet enseignement, les enfants peuvent connaître leur culture par le biais de la langue d'origine, étant donné que la langue est un vecteur efficace pour entrer en contact avec les cultures des peuples. Dans les premières années scolaires (1<sup>o</sup>, 2<sup>o</sup> et 3<sup>o</sup> classe), les enfants marocains étaient accueillis à l'école par la langue utilisée dans leur foyer, en vue de se limiter à développer une bonne compréhension du vocabulaire familial (en <i>Darija</i> et <i>Tamazight</i>).</p>
1990	<p>La responsabilité du Ministère de l'enseignement et des sciences a été confiée au nouveau Secrétaire d'Etat, M. Wallage, qui approuva la circulaire de son prédécesseur dans ses grandes lignes, au début de 1991. Toutefois, il a laissé aux écoles le choix concernant la politique linguistique à mener, en concertation avec les parents d'élèves, l'apprentissage de la langue arabe pour les enfants marocains, à partir de la 4<sup>e</sup> année, dans le cadre de l'enseignement de la langue d'origine. Il a été possible d'utiliser la langue comme instrument de soutien pour l'apprentissage de la langue néerlandaise ou comme matière indépendante pour les années supérieures de l'enseignement de base, afin d'éviter toute divergence avec les parents marocains, qui souhaitaient que leurs enfants apprennent la langue arabe et pas une autre langue. Ce constat a été également souligné par deux études effectuées par l'université d'Urasmus de Rotterdam et celle d'Utrecht. La politique menée à cette période tirait profit de la langue d'origine en vue d'améliorer la connaissance de langue néerlandaise des enfants étrangers par le biais de la langue utilisée à la maison et de développer le vocabulaire par le biais de la langue d'origine.</p>

Année	Contenu de la réglementation / Amendements
1995	<p>Circulaire du Secrétaire d'Etat de l'enseignement, Mme Netelbos, qui insiste sur l'accueil des enfants bilingues pendant la première phase de l'enseignement de base. Dans le cas des enfants marocains il n'est pas souhaitable de les accueillir par la langue arabe. Selon le Secrétaire d'Etat, c'est une langue étrangère pour eux et, de plus, un accueil bilingue facilite l'apprentissage, en toute tranquillité, de la langue néerlandaise. L'arabe est enseigné à partir de la 4<sup>e</sup> année, en tant que matière normale, comme les autres matières intégrées dans les heures officielles. Quant à la culture d'origine, elle est partie intégrante des cours linguistiques et non comme matière indépendante.</p>
1998	<p>Nouvelle circulaire du Secrétaire d'Etat de l'Enseignement de la Culture et des Sciences, Mme Adelmunt, optant pour le changement de l'appellation «Enseignement de la Langue d'Origine» en «Enseignement des Langues Vivantes Etrangères». Cet enseignement comporte deux volets :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 : le premier vise à alléger le retard scolaire des enfants étrangers de 4 à 8 ans dans l'apprentissage de la langue néerlandaise. Cela signifie qu'il faut utiliser les langues parlées au sein des familles (<i>Darija</i> et <i>Tamazight</i>) comme moyen de soutien à l'apprentissage de la langue néerlandaise. L'apprentissage de la langue d'origine est exclu pendant cette période et la langue parlée en famille fait partie intégrante de l'enseignement néerlandais.</li> <li>- 2 : l'enseignement de la langue est totalement indépendant de l'enseignement du Néerlandais, en son contenu et dans son organisation. Les cours de langues vivantes étrangères (dans ce cas l'Arabe) ont lieu en dehors des horaires scolaires officiels. En ce qui concerne le contenu pédagogique, il est pris dans un contexte culturel, pour les enfants de 9 à 12 ans. La responsabilité de l'organisation de cet enseignement est confiée aux communes en concertation avec les parents d'élèves. Par contre, celle du Ministère de l'Enseignement néerlandais se limite aux modes de financement et du suivi des grandes lignes et des orientations.</li> </ul>
2001	<p>Publication de la circulaire d'orientation par le conseil national de l'enseignement, suite à une demande du Secrétaire d'Etat de l'Enseignement de la Culture et des Sciences, Mme Adelmunt, dont les recommandations sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la séparation de la langue de soutien d'apprentissage de la langue néerlandaise (Langues pratiquées au sein des familles) de l'enseignement des langues vivantes étrangères et son intégration dans le programme d'apprentissage de la langue néerlandaise comme une deuxième langue ;</li> </ul>

Année	Contenu de la réglementation / Amendements
2001 (suite)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- le changement de l'appellation actuelle «Enseignement des Langues Vivantes Etrangères» par «Langues Etrangères Modernes Nouvelles». A partir de cette nouvelle appellation, il s'est avéré que l'apprentissage de la langue se place dans une vision générale de l'enseignement des langues modernes étrangères et non plus dans une vision liant la langue à une ethnie. Ce changement implique le fait que l'enseignement de l'Arabe ne soit pas uniquement réservé aux Marocains ;</li> <li>- la possibilité pour les enfants ne parlant pas une langue moderne étrangère de suivre cet enseignement (par exemple, les enfants néerlandais peuvent suivre des cours de langue arabe). On passe de l'appellation langue «d'origine» à langue «de choix» ;</li> <li>- le transfert de l'enseignement des écoles vers une institution locale nommée «Ecole linguistique» : centre d'accueil pour les élèves en dehors du programme scolaire officiel ;</li> <li>- la possibilité pour les enfants de différents âges de suivre l'enseignement des langues étrangères modernes nouvelles ;</li> <li>- dans le cadre de la décentralisation, la responsabilité de créer une «école linguistique» est confiée aux communes, afin de mieux définir les besoins des élèves en langues étrangères modernes nouvelles ;</li> <li>- nomination d'un conseil de gestion de «l'école linguistique», responsable de l'organisation et de la qualité de cet enseignement, sous la tutelle de la commune ;</li> <li>- l'Etat et les communes, ainsi que les parents, financent la gestion ;</li> <li>- après des années, une évaluation sera faite des langues étrangères modernes nouvelles, en vue d'analyser les expériences des écoles linguistiques.</li> </ul>

#### **4. Etat des lieux de l'enseignement de la langue arabe et de l'éducation islamique hors du programme scolaire néerlandais**

##### **4.1. L'enseignement organisé par les associations marocaines :**

Dans le cadre de leurs activités annuelles, les associations marocaines organisent aux Pays-Bas des cours de langue arabe et de culture marocaine, en dehors du programme scolaire officiel (le mercredi après midi, le samedi et le dimanche).

En général, les associations réussissent à organiser cet enseignement, mais n'arrivent pas réellement à atteindre les objectifs escomptés et cela en raison d'une gestion peu adéquate et de l'absence d'enseignants compétents bénévoles.

##### **4.2. Les Fondations islamiques marocaines**

En général, les responsables des lieux de culte (mosquées) aux Pays-Bas réservent un espace pour l'apprentissage de la langue arabe et de l'éducation Islamique. Ainsi, les enfants qui pratiquent la religion sont, pour la plupart, des

enfants suivant des cours de langue arabe dans des écoles néerlandaises. Les parents inscrivent massivement leurs enfants dans les classes encadrées par les responsables des mosquées. Ces cours se distinguent par l'absence d'un équilibre psycho-éducatif et par la différence entre une pédagogie moderne appliquée dans les écoles néerlandaises et la méthode traditionnelle appliquée dans les classes des mosquées. Cette dernière méthode est appréciée par les parents, car ils pensent qu'elle pourra protéger leurs enfants de toute éventuelle influence culturelle occidentale.

En réalité, les enfants d'origine marocaine participent à cet enseignement pour satisfaire la volonté de leurs parents. Les enseignants sont en général des bénévoles. Cet enseignement est organisé avec la participation financière des parents étant donné qu'il n'est pas financé par les autorités de ce pays.

## **5. Modalités d'acquisition de la nationalité néerlandaise**

Toute personne majeure obtient la nationalité néerlandaise par une simple demande. L'accord est en fonction de la durée de la résidence aux Pays-Bas au moment de la déposition de la demande (au moins de 5 années et au moins 3 ans pour les personnes mariées à un partenaire autochtone). L'enfant mineur partage l'acquisition de la nationalité néerlandaise avec ses propres parents. A partir de 12 ans, l'enfant peut donner son avis. S'il ne veut pas changer de nationalité, son opinion sera respectée.

On obtient la nationalité néerlandaise par les moyens suivants :

- par reconnaissance : selon l'article 4 de la loi, un enfant non néerlandais acquiert la nationalité néerlandaise s'il est reconnu comme fils par un père de nationalité néerlandaise avant qu'il ne devienne majeur. Un enfant mineur obtient la nationalité néerlandaise par un mariage avec un Néerlandais qui devient son père ;

- par adoption : l'article 5 régit l'acquisition de la nationalité néerlandaise par l'adoption. Un enfant non-néerlandais, dont l'adoption a été décidée par un juge néerlandais et dont au moins un des parents adoptifs est néerlandais, acquiert la nationalité néerlandaise ;

- par option : selon l'article 6, deux catégories de personnes peuvent obtenir la nationalité néerlandaise :

- a- celles nées aux Pays-Bas, aux Antilles néerlandaises ou en Aruba qui séjournent de manière permanente et âgées de 18 à 25 ans ;

- b- celles qui, depuis leur naissance, sont apatrides et nées aux Pays-Bas, aux Antilles néerlandaises ou en Aruba et qui y résident depuis au moins trois ans et n'ont pas encore atteint l'âge de 25 ans ;

- par naturalisation et Décret Royal, suite à une démarche individuelle, selon les textes de loi en vigueur :

- art. 7 : cet article donne la possibilité à toute personne étrangère d'acquérir la nationalité néerlandaise, suite à une demande ;

- art. 10 : cet article donne la possibilité de se faire naturaliser, même si on ne remplit pas toutes les conditions. Cet article ne vise pas à faire une exception en

grande échelle. Une situation bien spécifique détermine l'acquisition de la nationalité ;

art. 11 : cet article régleme conjointement la question de la nationalité. Conformément à l'art. 3, qui définit qu'un enfant né aux Pays-Bas est de nationalité néerlandaise, quand au moins un des parents est néerlandais, l'art. 11 permet à un enfant mineur de bénéficier de la nationalité néerlandaise par un de ses parents. Il faut remarquer ici, qu'un enfant mineur, ayant atteint l'âge de 12 ans, peut formuler son opinion.

## 6. Glossaire des termes employés dans le rapport

**Etrangers** (*Allochtonen*) : afin de distinguer l'allochtone de l'autochtone, le CBS utilise les données relatives au pays de naissance et à celui des parents de la personne concernée.

Depuis 1999, le CBS utilise, dans ses publications, le terme *allochtonen* pour définir toutes personnes résidant aux Pays-Bas et qui sont :

- nées à l'étranger et dont au moins un des parents est né à l'étranger ;
- nées aux Pays-Bas et dont au moins un des parents est né à l'étranger.

Les données des personnes résidant aux Pays-Bas en situation légale sont introduites dans la base de données personnelles communales (*GBA*). Afin de contrôler le séjour des étrangers, ces données sont mises à jour grâce à une connexion permanente entre la base de données *GBA* et le système administratif des étrangers (*Vreemdelingen Administratie systeem VAS*).

On distingue deux groupes :

**les étrangers occidentaux** (*Westers Allochtonen*), originaires d'Europe, d'Amérique du Nord, d'Indonésie, du Japon et d'Océanie ;

**les étrangers non-occidentaux** (*Niet-Westers Allochtonen*), originaires d'Afrique, d'Asie, d'Amérique Latine, et de Turquie.

**Autochtone** : Une personne est autochtone (*autochtoon*) si ses parents sont aux Pays-Bas. Une personne née à l'étranger et dont les parents sont nés aux Pays-Bas est également autochtone.

**Première Génération Etrangère** (*Eerste Generatie Allochtonen*) : personnes qui ne sont pas nées aux Pays-Bas et qui y résident et dont au moins un des parents est né à l'étranger.

**Deuxième Génération Etrangère** (*Tweede Generatie Allochtonen*) : personnes qui sont nées aux Pays-Bas et qui y résident et dont au moins un des parents est né à l'étranger.

**Les minorités ethniques** : groupes ciblés par la politique d'intégration (*Doelgroepen van het integratiebeleid etnische Minderheden*). Personnes résidant aux Pays-Bas, nées en Turquie, Maroc, Tunisie, Suriname, Aruba, Grèce, Italie, Portugal, Espagne, ex-Yougoslavie et dans les Antilles néerlandaises. Les Moluques, les réfugiés, les Tziganes et les Nomades sont également concernés

par cette politique. Cette liste a été déterminée par la note relative aux minorités arrêtée au 15 septembre 1983.

**Minorités** (*Minderheden*) : étrangers défavorisés par rapport aux autres communautés dans les domaines de l'enseignement, de l'emploi et de l'habitat. Ils sont pris en charge dans le cadre de la politique des minorités élaborée par le Ministère des Affaires intérieures et du Ministère de l'Emploi et des Affaires sociales.

**Non-Néerlandais** (*Niet Nedrelanders*) : personnes résidant aux Pays-Bas et n'ayant pas acquis la nationalité néerlandaise.

**Travailleurs invités** (*Gastarbeiders*) : c'est une appellation des travailleurs étrangers résidant aux Pays-Bas, qui était courante pendant les années 60.

**Population Active** (*Beroepsbevolking*) : personnes qui travaillent au moins 12 heures par semaine ou bien qui souhaitent travailler au moins 12 heures par semaine. Ces personnes sont immédiatement disponibles à travailler et cherchent activement un emploi.

Dans les publications du CBS il s'agit des personnes en âge de travailler de 15 à 64 ans.

**EBB** : Les données statistiques concernant enquêtes sur la population active (enquêtes *Beroepsbevolking*) sont publiées sur la base d'échantillonnage ou enquêtes de longue durée. Ainsi seuls les grands changements qui se manifestent, ou qui se produiront sur une longue période permettent à arrêter des conclusions sur les tendances.

**Chômeurs enregistrés** (*Geregistreeerde werklozen*) : personnes âgées de 16 à 64 ans et n'ayant pas un emploi (d'au moins de 12 heures par semaine), inscrites dans un bureau d'embauche (*Arbeidsbureau*) et disponibles pour un emploi de 12 heures minimum par semaine.

**Actifs au chômage** (*Werkloze beroepsbevolking*): personnes qui se trouvent sans travail (ou bien sans un emploi de 12 heures minimum par semaine) et qui souhaitent travailler au moins 12 heures par semaine. Ces personnes sont immédiatement disponibles à travailler et cherchent activement un emploi.

Dans les publications du CBS, il s'agit des personnes en âge de travailler de 15 à 64 ans, inscrites dans un bureau d'embauche (*Arbeidsbureau*).

**Actifs occupés** (*Werkzame beroepsbevolking*) : personnes travaillant au moins 12 heures par semaine (salarisées ou de professions libérales). Dans les publications du CBS, il s'agit de la population active occupée âgée de 15 à 64 ans.

**Regroupement familial ou migration de regroupement familial** (*Gezinssherenigende migratie*) : on parle du regroupement familial, voire de la migration d'un couple qui se réunit, lorsqu'il s'agit de familles déjà installées aux Pays-Bas et dont un ou plusieurs membres de la famille résident depuis longtemps aux Pays-Bas.

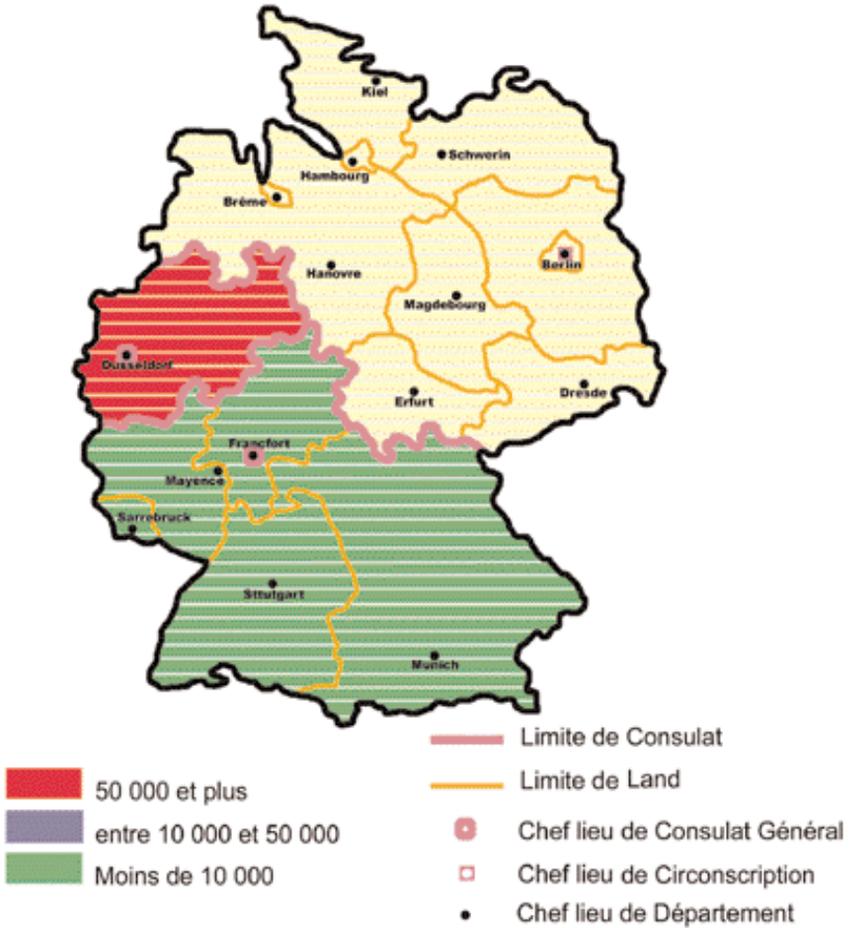
**Constitution de familles ou migration constituant des familles** (*Gezinsvormende migratie*) : on parle d'une migration constituant des familles lorsque l'on réside aux Pays-Bas dans le but de se marier ou de vivre en concubinage.

### **Remerciements :**

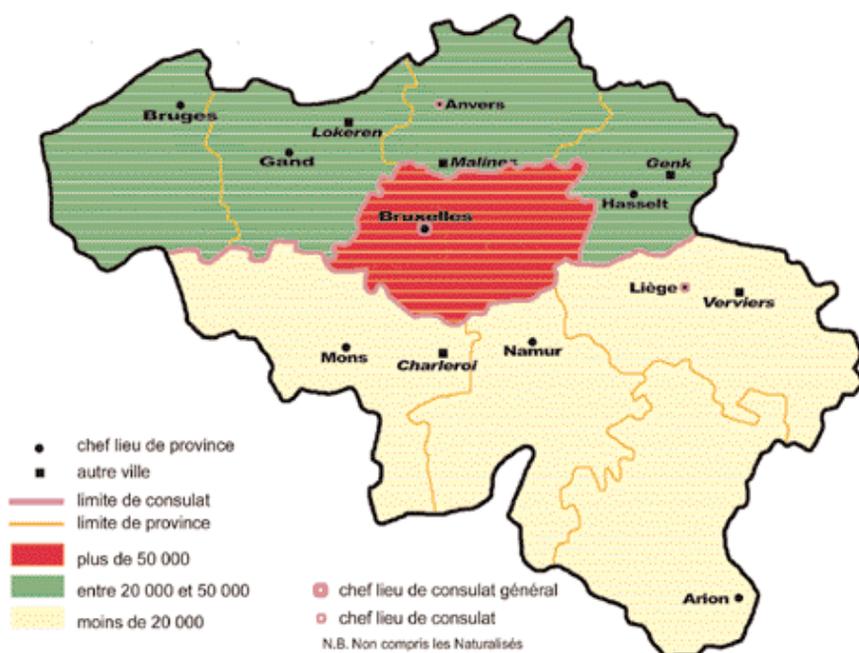
Je tiens à remercier avec toute sincérité Mme Jeannette Schoorl, du *Nederlands Interdisciplinair demografisch Instituut, in Den Haag*, NIDI, pour ses informations et ses conseils, très utiles à la réalisation de cette étude.

Je tiens également à remercier M. Brahim Aboulhorma, mon grand ami lors de mon séjour aux Pays-Bas, de carrière inspecteur au Maroc, par la suite enseignant de la langue arabe aux Pays-Bas et actuellement consultant pédagogue à la fondation pédagogique néerlandaise à Amsterdam *Stichting advies en begeleidingscentrum voor het onderwijs in Amsterdam*, ABC, pour ses riches informations relatives à l'organisation de l'enseignement de la langue et de la culture d'origine (ELCO). Je lui souhaite également une bonne santé et un rétablissement rapide.

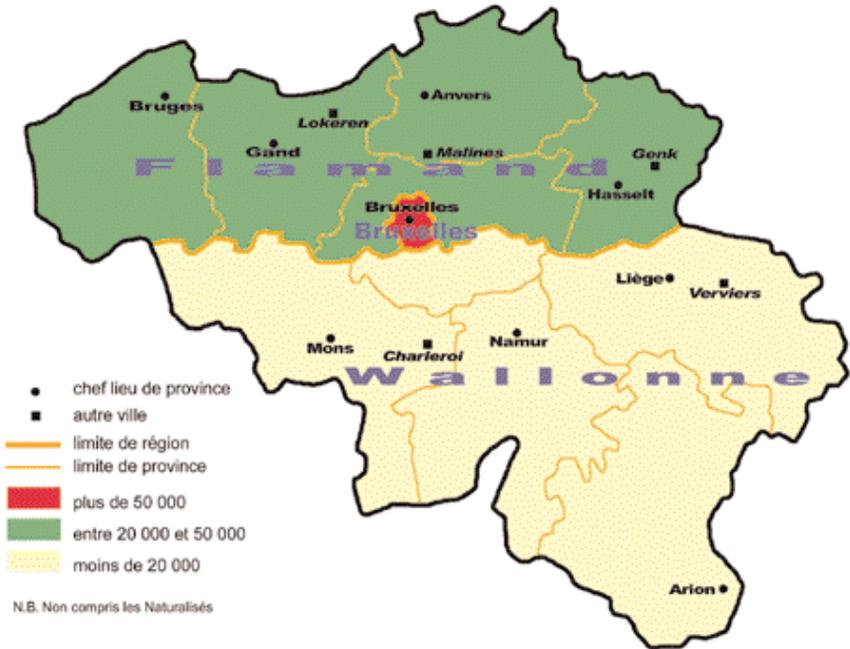
## Répartition de la Communauté Marocaine en Allemagne par Circonscription Consulaire (Année 2002)



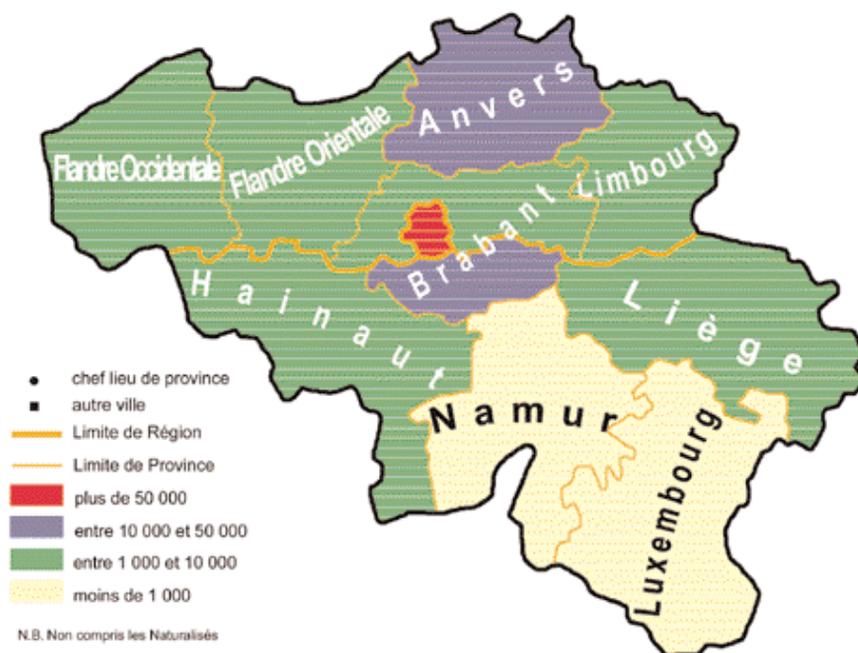
## Répartition de la Communauté Marocaine en Belgique par Consulat (Année 2001)



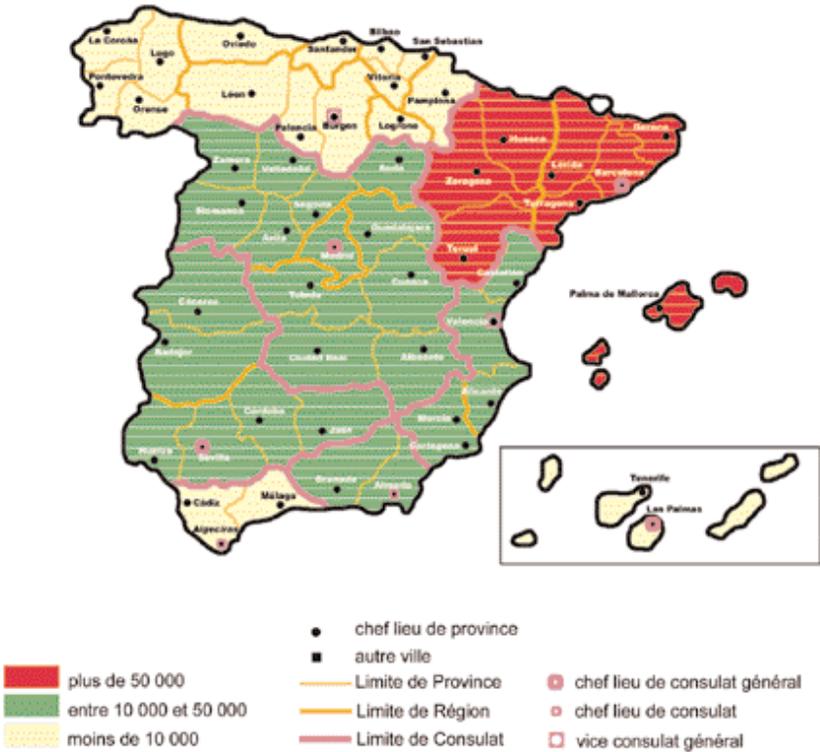
## Répartition de la Communauté Marocaine en Belgique par Région (Année 2001)



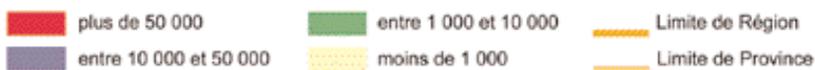
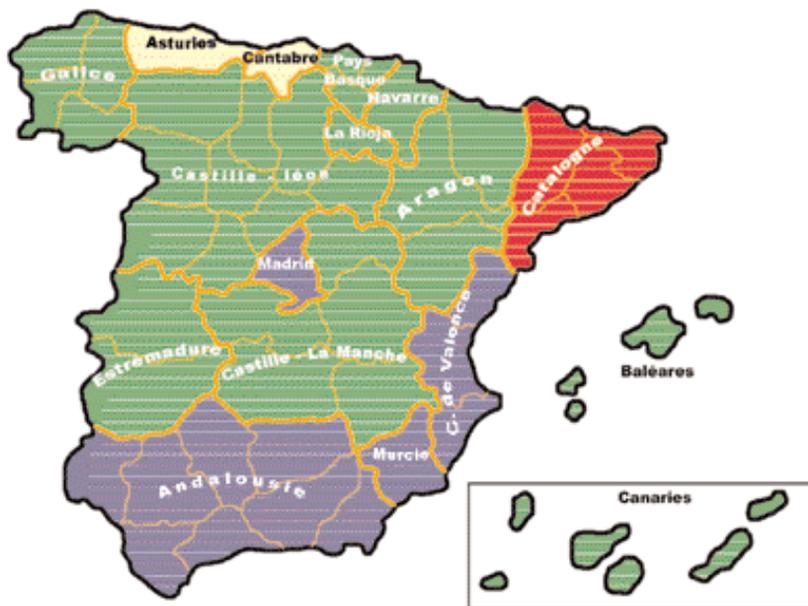
## Répartition de la Communauté Marocaine en Belgique par Province (Année 2001)



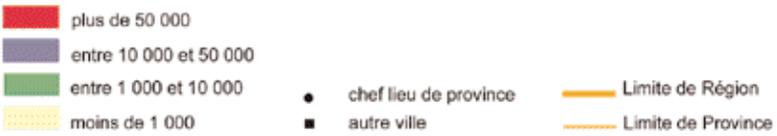
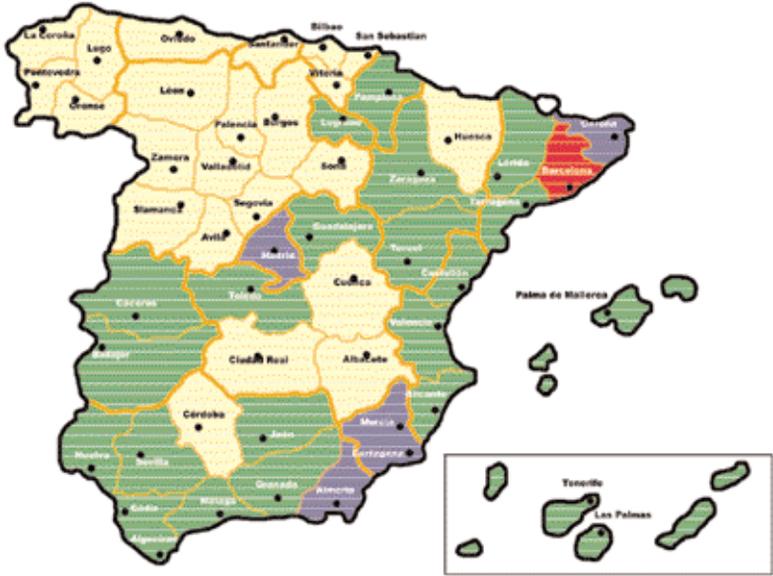
## Répartition de la Communauté Marocaine en Espagne par Circonscription Consulaire (Année 2001)



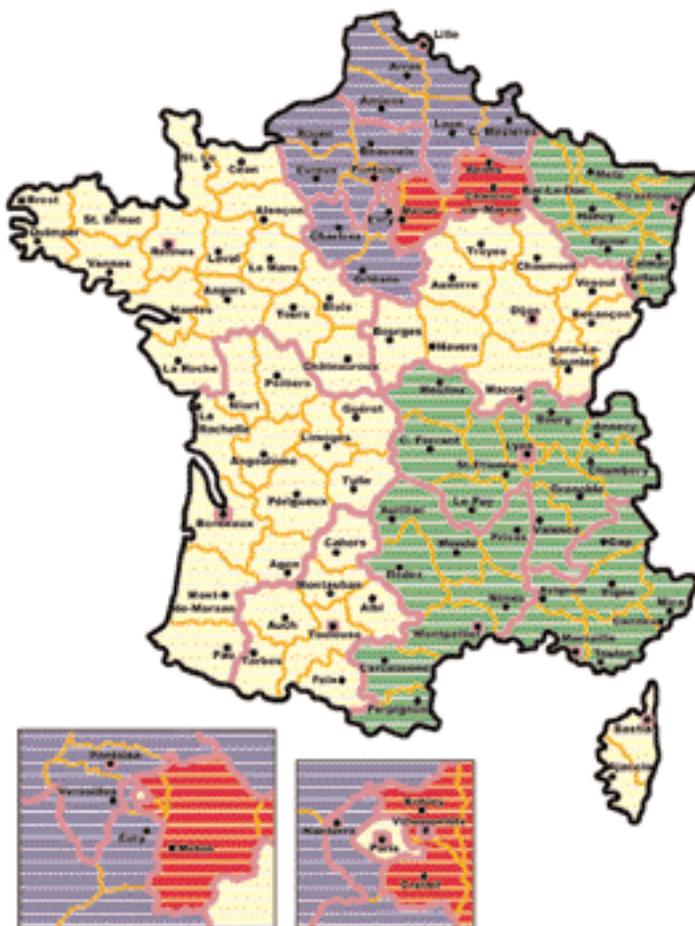
## Répartition de la Communauté Marocaine en Espagne par Région (Année 2001)



## Répartition de la Communauté Marocaine en Espagne par Province (Année 2001)



## Répartition de la Communauté Marocaine en France par Circonscription Consulaire (Année 2002)



— Limite de Consulat  
— Limite de Département

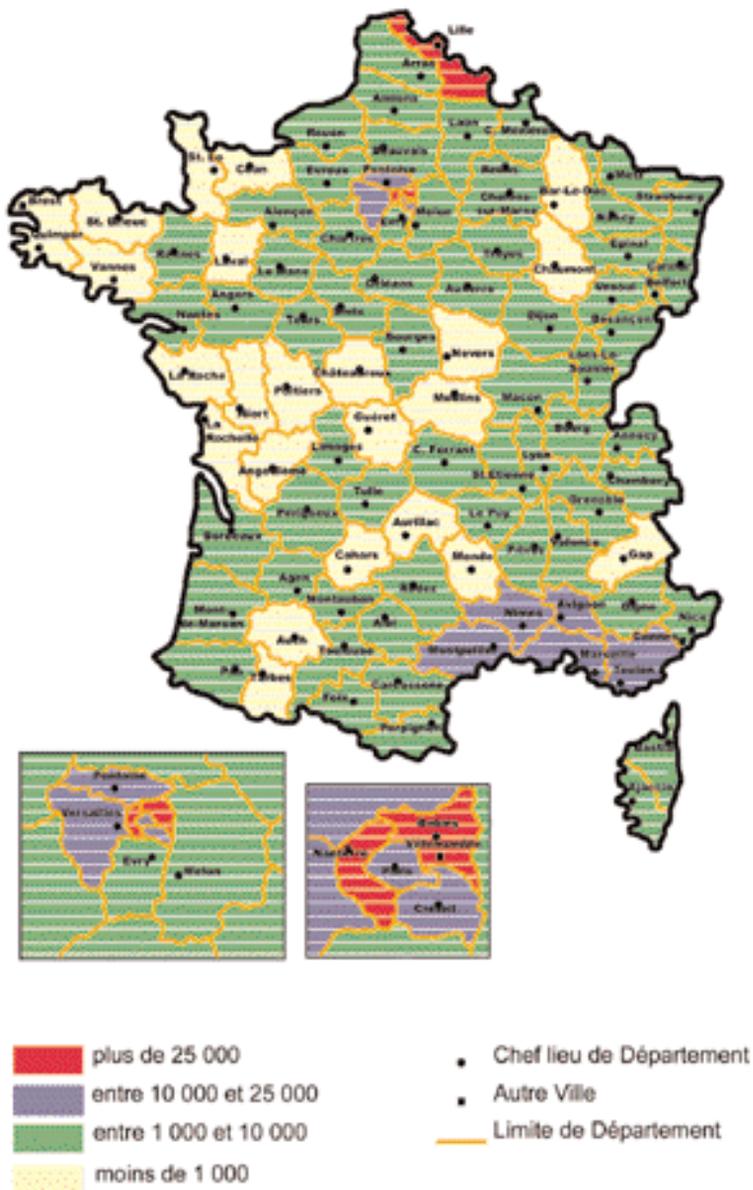
- |   |   |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li><span style="display: inline-block; width: 15px; height: 15px; background-color: red; border: 1px solid black; margin-right: 5px;"></span> plus de 150 000</li> <li><span style="display: inline-block; width: 15px; height: 15px; background-color: purple; border: 1px solid black; margin-right: 5px;"></span> entre 100 000 et 150 000</li> <li><span style="display: inline-block; width: 15px; height: 15px; background-color: green; border: 1px solid black; margin-right: 5px;"></span> entre 50 000 et 100 000</li> <li><span style="display: inline-block; width: 15px; height: 15px; background-color: yellow; border: 1px solid black; margin-right: 5px;"></span> moins de 50 000</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Chef lieu de Département</li> <li>• Autre Ville</li> <li>◻ Chef lieu de Consulat Général</li> <li>◻ Chef lieu de Consulat</li> </ul> |
|---|---|

### Répartition de la Communauté Marocaine en France par Région (Année 1999)



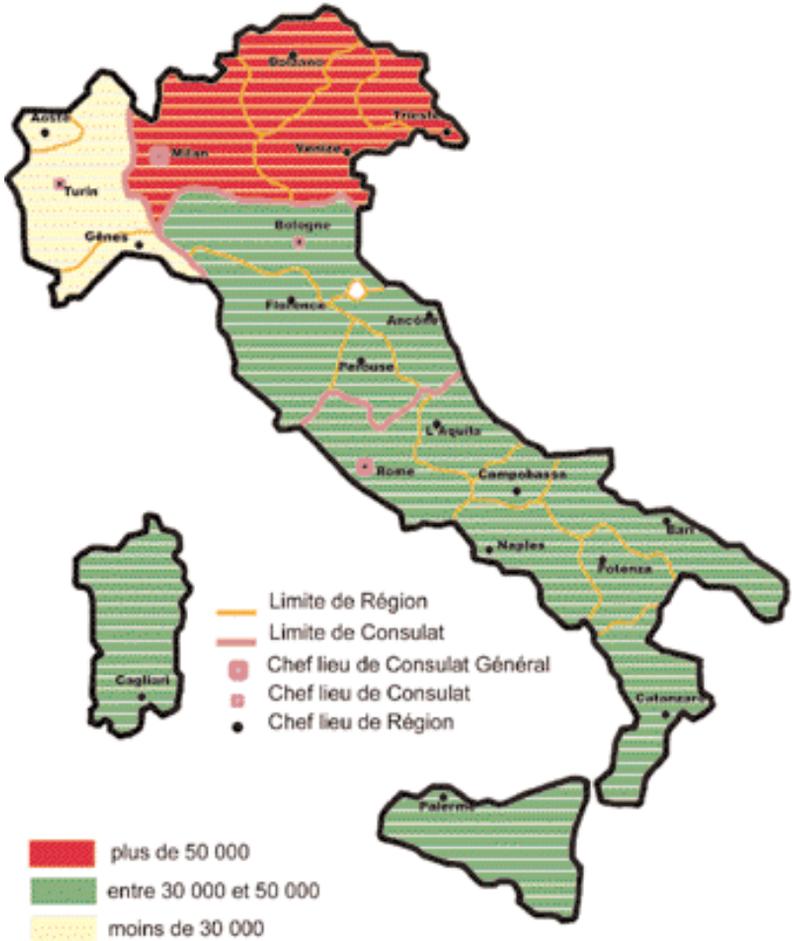
N.B. Non compris les Naturalisés

## Répartition de la Communauté Marocaine en France par Département (Année 1999)



N.B. Non compris les Naturalisés

### Répartition de la Communauté Marocaine en Italie par Circonscription Consulaire (Année 2000)



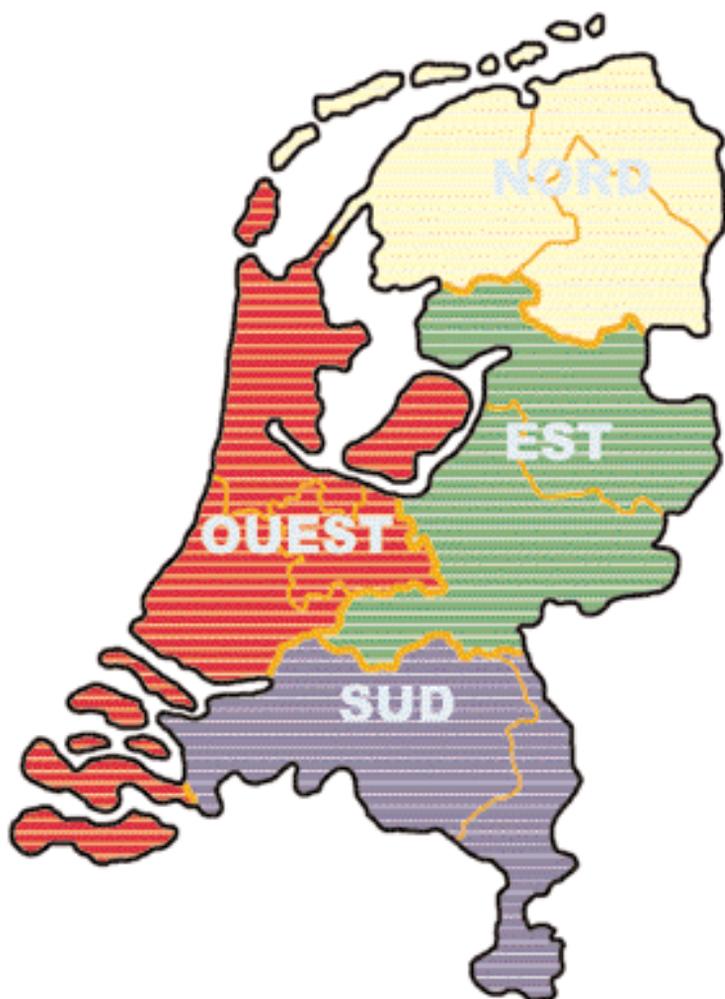
## Répartition de la Communauté Marocaine en Italie par Région (Année 2000)



### Répartition de la Communauté Marocaine aux Pays-Bas par Circonscription Consulaire (Année 2001)



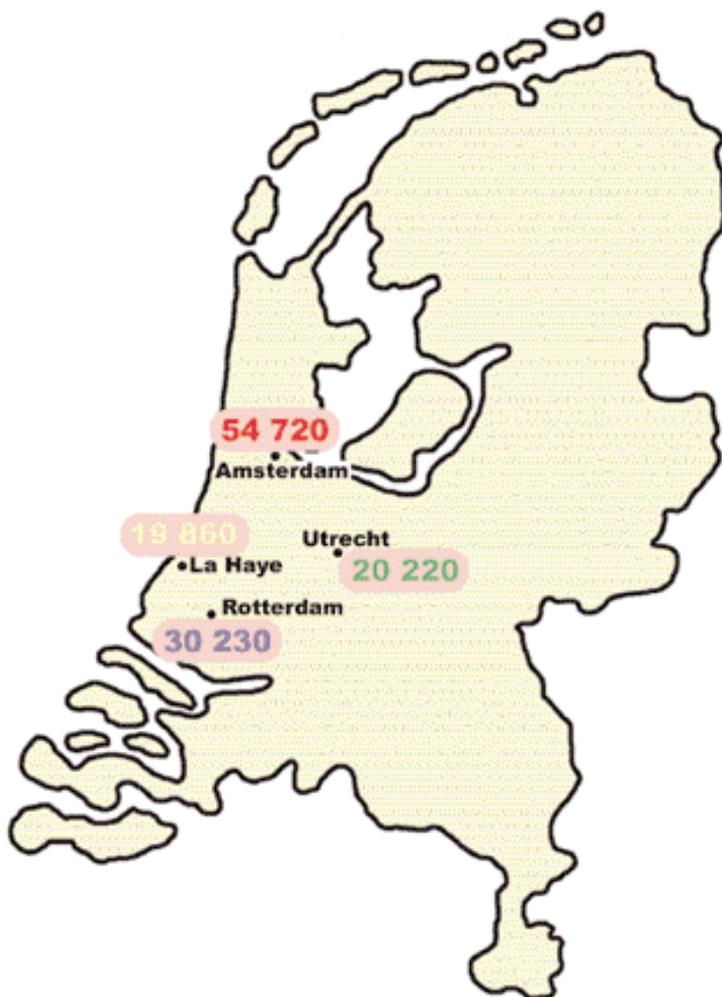
### Répartition de la Communauté Marocaine aux Pays-Bas par Région (Année 2001)



### Répartition de la Communauté Marocaine aux Pays-Bas par Province (Année 2001)



### Répartition de la Communauté Marocaine dans les quatre plus grandes villes des Pays-Bas (Année 2001)



# Table des Matières

## Présentations :

- M. Omar Azziman ..... 5
- M. Brunson Mckinley ..... 7

## Marocains d'Europe :

- Une perspective comparée..... 9

### 1. Les différents systèmes européens

- d'inclusion-exclusion ..... 10

- 1.1. Des termes et des statistiques..... 10

- 1.2. D'immigrés à allochtones, à citoyens..... 12

### 2. Pistes de recherche..... 13

- 2.1. Des éléments novateurs..... 13

- 2.2. Des questions ouvertes ..... 15

### 3. Vers une perspective transnationale ? ..... 16

## Bibliographie et sources..... 18

## Allemagne :

- Les Marocains résidant en Allemagne..... 21

### 1. Evolution des effectifs des Marocains en Allemagne :

- une immigration tardive et à forte composante Rifaine ..... 21

### 2. Structures démographiques :

- deux générations bien distinctes..... 25

### 3. La dimension géographique : régions d'origine au Maroc, régions de résidence en Allemagne ..... 34

- 3.1. Les régions d'origine des ressortissants marocains  
en Allemagne : la prédominance du Rif oriental..... 34

- 3.2. Les régions de résidence des ressortissants marocains  
en Allemagne : la prédominance des Lands de Hessen  
et Nordrhein-Westphalen ..... 37

### 4. Les secteurs d'activités..... 39

<b>5. Perspectives d'avenir de la migration marocaine</b>	
<b>en Allemagne</b> .....	<b>41</b>
5.1. Un nombre appréciable de retour.....	43
5.2. des retours sans retour.....	47

## **Belgique :**

<b>Enjeux et questions concernant les données statistiques en Belgique et en Europe : le cas des Marocains</b> .....	<b>53</b>
--	-----------

<b>Introduction : la nécessité d'une connaissance et définitions</b> .....	<b>53</b>
--	-----------

<b>1. Les sources d'informations statistiques concernant les étrangers et les migrations internationales</b> .....	<b>54</b>
--	-----------

1.1. Aperçu des sources concernant le sujet.....	54
1.2. Registre de population et registre national : la principale source sur les migrations et les étrangers en Belgique.....	56
1.3. Les recensements de la population.....	60
1.4. Les sources complémentaires : un rapide tour d'horizon.....	60

<b>2. La définition de l'étranger et de la migration : un choix loin d'être neutre</b> .....	<b>61</b>
--	-----------

2.1. les statistiques des «flux».....	61
2.2. les statistiques des «stock» concernant l'«étrangers».....	64

<b>3. La Communauté Marocaine de Belgique : éléments pour une analyse socio-démographique</b> .....	<b>70</b>
---	-----------

3.1. De l'histoire des migrations à l'histoire de la Communauté Marocaine de Belgique.....	70
3.2. Le recul d'une population toujours plus nombreuse ou la nécessité de définition à même de saisir la réalité.....	71
3.3. Les modalités de la naturalisation.....	72
3.4. La structure par âge et sexe.....	73
3.5. La répartition géographique.....	75
3.6. La constitution des couples et des ménages.....	75
3.7. Enseignement et niveau d'éducation.....	79
3.8. Activité.....	80

<b>Conclusion</b> .....	<b>83</b>
-------------------------	-----------

<b>Annexe 1 : Liste des informations enregistrées par les registres de population en Belgique</b> .....	<b>85</b>
---	-----------

<b>Annexe 2</b> : Liste des informations spécifiques au registre des étrangers.....	86
<b>Annexe 3</b> : Liste des informations spécifiques au registre d'attente .....	86

<b>Bibliographie et sources</b> .....	87
---------------------------------------	----

**Belgique :**

<b>Les Marocains Résidant en Belgique :</b> <b>caractéristiques démographiques et sociales</b> .....	91
---	----

<b>Introduction</b> .....	91
---------------------------	----

<b>1. Effectifs et accroissement de la population de nationalité marocaine en Belgique</b> .....	94
--	----

1.1. Population marocaine naturalisée.....	98
--	----

1.2. Effectif des allochtones marocains en Belgique .....	100
---	-----

<b>2. Répartition géographique</b> .....	101
--	-----

2.1. Répartition dans les trois régions de Belgique.....	102
--	-----

2.2. Répartition par provinces et arrondissements .....	104
---	-----

<b>3. Structures par âge et sexe</b> .....	108
--	-----

<b>4. Etat matrimonial , mariages mixtes et ménages</b> .....	113
---	-----

4.1. Les mariages mixtes des Marocains.....	114
---	-----

4.2. Les ménages allochtones marocains .....	114
--	-----

<b>5. La population active de nationalité marocaine</b> .....	116
---	-----

<b>6. Education et niveau d'instruction</b> .....	118
---	-----

<b>Bibliographie</b> .....	121
----------------------------	-----

<b>Espagne :</b> .....	123
------------------------	-----

<b>Introduction</b> .....	123
---------------------------	-----

<b>1. La population résidente au 31 décembre 2000</b> .....	124
---	-----

<b>2. L'obtention des papiers par «arraigo»</b> .....	127
---	-----

<b>3. Analyse de la régularisation 2000-2001 .....</b>	<b>128</b>
<b>4. Travailleurs étrangers .....</b>	<b>129</b>
<b>5. L'évolution des permis de travail durant l'année 1999 .....</b>	<b>129</b>
<b>6. Les statistiques concernant les permis de travail valides jusqu'à la fin de 1999 .....</b>	<b>130</b>
<b>7. Les statistiques d'immatriculation à la Sécurité Sociale .....</b>	<b>133</b>
<b>8. L'impact de la régularisation sur les demandes d'asile et de refuge .....</b>	<b>137</b>
<b>9. L'accroissement du nombre d'étudiants .....</b>	<b>137</b>
<b>10. L'accroissement du nombre de visa de résidence .....</b>	<b>138</b>
<b>11. Le nombre de naturalisations diminue.....</b>	<b>138</b>
<b>12. Les politiques d'immigration et accords bilatéraux comme moyen de réguler les flux migratoires .....</b>	<b>139</b>
<b>Bibliographie et sources.....</b>	<b>140</b>
<b>Espagne :</b>	
<b>Les Marocains Résidant en Espagne :</b>	
<b>Caractéristiques démographiques et sociales.....</b>	<b>141</b>
<b>Introduction.....</b>	<b>141</b>
<b>A - La population marocaine résidant en Espagne.....</b>	<b>148</b>
1. Effectifs et accroissement de la population marocaine en Espagne .....	149
2. Accroissement des effectifs marocains par sexe.....	151
3. Répartition des Marocains en Espagne, par groupes d'âge .....	153
4. Les Marocains en Espagne : première communauté immigrée .....	154
5. Marocains naturalisés en Espagne.....	157
6. Les mariages mixtes.....	165
7. Le régime communautaire et les Marocains Résidant en Espagne .....	169
8. Les étudiants marocains en Espagne.....	170
9. Les Marocains en Espagne : une répartition régionale inégale .....	173
10. Répartition par circonscription consulaire du Maroc .....	181

<b>B - Les travailleurs Marocains Résidant en Espagne.....</b>	<b>182</b>
1. Les contingents.....	184
2. Travailleurs et Résidant Marocains.....	185
3. Répartition régionale des travailleurs Marocains.....	187
4. Répartition des travailleurs Marocains selon le statut : salariés et autonomes.....	191
5. Répartition des travailleurs Marocains par secteurs d'activités.....	193
6. Répartition des travailleurs Marocains par type de travail ou fonction.....	195
7. Les travailleurs Marocains qualifiés.....	198
8. Travailleurs Marocains par sexe et par grands groupes d'âge.....	199
9. Education et scolarité des enfants des travailleurs Marocains en Espagne.....	201
<b>Références bibliographiques.....</b>	<b>207</b>

## France :

### **Les Marocains Résidant en France : caractéristiques démographiques et sociales.....**

<b>I - L'immigration étrangère en France.....</b>	<b>209</b>
1. La politique migratoire française.....	209
2. La population d'origine étrangère.....	210
2.1. Définitions.....	210
2.2. Les étrangers.....	211
2.3. Les immigrés.....	211
2.4. Etrangers et immigrés.....	213
2.5. Les flux migratoires.....	214
3. Les sources statistiques.....	214
<b>II - La population marocaine en France.....</b>	<b>217</b>
1. Effectifs et accroissement de la population marocaine.....	217
2. Répartition urbain/rural et distribution régionale.....	221
3. Structure par âge et sexe.....	235
4. Population active.....	242
5. Migration.....	253
6. Ménages, familles.....	258
7. Logement.....	260
8. Enfants, fécondité.....	261
9. Acquisition de la nationalité française.....	263
10. Délinquance.....	265

**Bibliographie et sources..... 267**

**Italie :**

**Rapport sur l'immigration en Italie et notamment sur les ressortissants marocains..... 269**

**1. Le contexte général d'après les données officielles..... 269**

**2. L'immigration clandestine ..... 272**

**3. Caractéristiques structurelles de l'immigration marocaine en Italie ..... 274**

**Bibliographie et sources..... 285**

**Italie :**

**Les Marocains résidant en Italie : caractéristiques démographiques et sociales ..... 287**

**Introduction..... 287**

**Le cadre juridique..... 289**

1. Effectifs et accroissement de la population marocaine en Italie ..... 291

2. Structure de la population de nationalité marocaine par âge et sexe..... 298

3. Les naturalisations ..... 302

4. La population active des Marocains résidant en Italie ..... 306

**Bibliographie et sources..... 320**

**Pays-Bas :**

**Les Marocains résidant aux Pays-Bas : Caractéristiques démographiques et sociales..... 323**

**Introduction..... 323**

**1. Croissance et évolution de la population d'origine marocaine établie aux Pays-Bas..... 328**

**2. La répartition de la population d'origine marocaine par province ..... 331**

<b>3. La population d'origine marocaine dans les quatre plus grandes villes des Pays-Bas</b> .....	<b>338</b>
<b>4. Répartition par sexe et état matrimonial</b> .....	<b>343</b>
<b>5. Les unions matrimoniales</b> .....	<b>345</b>
<b>6. La population active</b> .....	<b>347</b>
<b>7. Les naturalisations</b> .....	<b>354</b>
<b>8. Education et scolarité</b> .....	<b>356</b>
<b>Bibliographie et sources</b> .....	<b>361</b>
<b>Annexe 1. Les données statistiques sur la population «allochtone» aux Pays-Bas : le <i>Centraal Bureau voor de Statistiek</i> (CBS)</b> .....	<b>363</b>
<b>Annexe 2. Le système d'enseignement néerlandais</b> .....	<b>363</b>
<b>Annexe 3. Aperçu historique sur le développement de l'Enseignement de la Langue et la Culture d'Origine(OETC)</b> .....	<b>365</b>
<b>Annexe 4. Etat des lieux de l'enseignement de l'arabe et de l'éducation islamique hors du programme scolaire néerlandais</b> .....	<b>369</b>
<b>Annexe 5. Modalités d'acquisition de la nationalité néerlandaise</b> .....	<b>370</b>
<b>Annexe 6. Glossaire des termes employés dans le rapport</b> .....	<b>371</b>